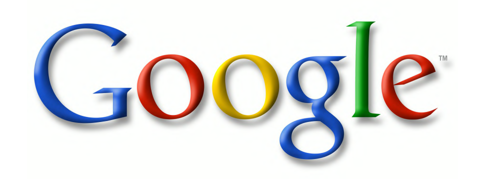
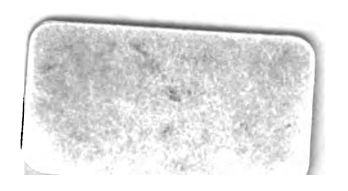






HISTOIRE

DU

LIVRE DE L'IMITATION

DE JÉSUS-CHRIST,

ET DE SON VÉRITABLE AUTEUR.

Difficilis est exitus veterum jurgiorum : res enim multis agitata judiciis, et actionum varietate, et cognoscentium motu, et personarum mutationibus, implicatur. (Q. Aurel. Symmachus, lib. x, epist. 32.)

Cet Ouvrage se trouve

Chez PÉRISSE frères, Libraires, rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice, n° 8;

GAUME frères, Libraires, même rue, n° 5;

Au Comptoir des Imprimeurs-Unis, quai Malaquais, n° 15;

L'Auteur, rue Duphot, n° 18.

HISTOIRE

DU

LIVRE DE L'IMITATION

DE JÉSUS-CHRIST,

ET DE SON VÉRITABLE AUTEUR;

PAR

LE CHEV. G. DE GREGORY,

DOCTEUR EN DROIT CIVIL ET CANONIQUE, ANCIEN DÉPUTÉ, PRÉSIDENT HONORAIRE A LA COUR ROYALE D'AIX, DÉCORÉ DES ORDRES DE LA LÉGION-D'HONNEUR, DE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND, DE SAINT-LOUIS, DU MÉRITE CIVIL DE LUCQUES ET DU CHRIST DE PORTUGAL; MEMBRE DES ACADÉMIES DE TURIN, D'ARCHÉOLOGIE DE ROME, DE TRÉJA, DE CHAMBÉRY, ETC. ETC.

TOME SECOND.



PARIS,

IMPRIMERIE DE CRAPELET,

RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

M DCCC XLIII.

AVANT-PROPOS.

Dans la première partie de cette Histoire, nous eûmes pour but principal de démontrer que le précieux livre de l'Imitation de Jésus-Christ était l'œuvre d'un moine Bénédictin, afin d'ôter toutes les illusions que les Gersonistes se font, en s'appuyant sur les hypothèses, les réticences, les mutilations du texte, que le respectable Jean-Baptiste Gence s'est permises dans ses ouvrages, dans ses pamphlets en vers et en prose (1), notamment dans sa traduction nouvelle de l'Imitation de Jésus-Christ, vol. in-18, Paris, 1820; et dans l'édition latine, *Ad pervetustum exemplar Internarum Consolationum*, vol. in-8°, Paris, 1826, avec des notes de Larcher, son bienveillant ami.

C'est dans ces deux dernières publications que Gence supprima les mots, qu'il détourna les phrases qui désignaient comme auteur du traité de l'Imitation un Bénédictin cloîtré; et sur ces paroles *Vita boni monachi crux est, sed dux Paradisi*, chap. LVI (2), il ne fait que chicaner, sous prétexte qu'on lit dans des éditions allemandes et espagnoles : *La vie d'un bon chrétien*

(1) Le docte premier président, comte Napione, dit, à la page 263, tome XXXIII des Actes de l'Académie de Turin : « La « méthode de qualifier d'erreur, avec un trait de plume, les opi- « nions des autres, sans en donner la preuve, est une chose con- « traire aux règles d'une bonne logique et à l'urbanité française. »

(2) Voyez l'édition latine de 1826, page 265, et la note justificative; voyez aussi sa traduction de 1820.

est la croix. Ainsi lui-même avait déjà traduit : *La vie vraiment religieuse est la croix.* Nous laissons aux lecteurs à juger si de telles mutilations, de telles inversions peuvent profiter à la cause du chancelier Gerson, ou mieux *Jarson,* dont Gence fut, depuis le commencement de ce siècle de progrès, l'ardent avocat.

Gence n'a pas observé, 1°. que, tandis que l'auteur de l'Imitation, au chapitre 3, livre III, condamne *ceux qui, pour une petite prébende, entreprennent de grands voyages,* Gerson convoita les dignités à Bruges (1), et retourna à Paris pour une meilleure prébende.

2°. Que, d'après le chapitre 10 du même livre, et les mots *monasticam vitam assumant,* il est évident que l'auteur est un Bénédictin : ainsi la traduction de Gence, *La vie solitaire et pieuse,* est un vrai contre-sens.

3°. Qu'à tort, avec Suarez, on accorderait à Gerson au moins le livre IV; car les expressions qu'on lit au chapitre 6, livre III, sur les efforts de Satan pour éloigner les fidèles de la sainte communion, sont les mêmes qu'au chapitre 10 du dernier livre, comme on l'a dit au chap. IV, pag. 157.

Après avoir démontré que ce traité, si utile pour nous consoler dans les afflictions, et si nécessaire pour nous diriger dans la vie sociale, était sorti de la plume d'un cénobite qui avait l'expérience du monde, nous avons prouvé, et par son latin, et par ses doctrines, qu'il fut Italien. Cet argument est fort important; nous

(1) Voyez chapitre VII, page 272, où il est dit que Gerson sollicitait la place de doyen, se plaignant d'être sans argent.

l'avons appuyé sur l'histoire de ces temps et sur les citations des auteurs contemporains.

L'ordre de l'ouvrage demandait de parler de la fondation d'une Université des études à Verceil, au XIII[e] siècle; car c'est sous la dictée du même professeur que des Provençaux, des Catalans, etc., écrivirent et propagèrent, sans nom d'auteur, ce traité de morale, ainsi que l'attestent les plus anciens manuscrits. Il a donc fallu, aux chapitres V, VI et VII, décrire tous les manuscrits anonymes, et ceux qui portent les noms vénérables de saint Bernard, de Thomas à-Kempis et du chancelier Gerson, avec une exacte biographie des trois prétendants à l'honneur d'avoir composé ce livre d'or, le premier après l'Évangile.

L'incertitude sur le véritable auteur du traité de l'Imitation fut levée aux premiers jours du XVII[e] siècle. Ici la seconde partie de notre Histoire commence, et le chapitre VIII dévoile ce mystère, que les mots *Ama nesciri,* ceux de *contemni et nesciri in hoc sæculo,* ne permettaient pas de deviner. Ainsi plusieurs éditeurs, aux premiers temps de l'imprimerie, furent assez prudents pour conserver au livre l'anonyme, et éviter toutes les disputes. On trouvait cependant des manuscrits avec les abréviations *Ger, Ges* et *Gersen;* on voyait que ce philosophe chrétien était un moine; qu'il avait basé son traité de morale sur l'Écriture sainte, sur l'autorité des saints Pères, et essentiellement sur les préceptes de la règle de saint Benoît; mais l'incertitude dominait encore les esprits calmes.

Le père Rossignoli, par la découverte du *Co-*

dex Aronensis, en 1604, rendit un grand service à l'histoire littéraire et religieuse, et à la gloire de l'ordre Bénédictin.

Le manuscrit que le père Jésuite Maggioli avait apporté de Gênes à Arone, et qui restait inconnu dans la bibliothèque du collége de cette dernière ville, présenta, non une fois, mais cinq fois le nom de l'abbé Jean *Gersen, Gessem* ou *Gesen*, vrai nom de ce prétendu être imaginaire, dont les détails de la vie se perdent dans les nuages du XIIIe siècle : obscurité commune aux hommes les plus illustres de l'Europe non moins qu'à un humble moine.

Nous avons apporté des preuves évidentes que le nom de Jean Gersen n'est pas une corruption de ceux de *Jarson* ou *Gerson*, en indiquant seize manuscrits qui attestent la réalité du nom de Gersen ou Gesen, noms aussi répétés dans quinze éditions et plus. Il était de notre devoir de tracer l'histoire des contestations polémiques que la découverte du manuscrit d'Arone suscita depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours, ce qui a été fait avec la plus grande impartialité au chapitre IX de notre Histoire.

La trouvaille du manuscrit *de Advocatis*, faite à Paris en 1830, est décrite avec sincérité au chapitre X. Ainsi, après les recherches faites à la Bibliothèque royale des manuscrits, nous dirigeâmes nos demandes en Piémont, afin de connaître l'antiquité de la famille Avogadro et l'origine de notre manuscrit de l'Imitation de Jésus-Christ. Nous devons à l'obligeance et à l'amabilité de l'abbé Gustave Avogadro, comte

de Valdengo, Cerione, etc., de nous avoir indiqué l'existence, dans les archives de sa maison, d'un Journal du XIVe siècle, d'où il résulte qu'en 1349, Joseph *de Advocatis,* domicilié à Valdengo, donna à son frère Vincent, demeurant à Cerione, à l'occasion du partage des biens le manuscrit très-précieux de l'Imitation de Jésus-Christ, qui fut ensuite possédé, en 1527, par Jérôme Avogadro de Cerione, alors chanoine à Ivrée, et ensuite par plusieurs autres descendants du même nom : le tout confirmé par des actes authentiques.

Le onzième chapitre devait comprendre, 1°. la description paléographique du manuscrit *de Advocatis;* 2°. l'avis des savants sur les spécimens que nous avons fait graver, et que nous leur avons communiqués. A cet examen motivé ont pris part vingt et un personnages très-distingués de différentes nations, et leurs déclarations autographes sont soigneusement conservées par nous; elles seront envoyées aux archives de l'église métropolitaine de Verceil.

Pour compléter cet important chapitre, nous y avons joint l'opinion des hommes illustres, l'avis des académies favorables à notre Histoire, ainsi que la sanction donnée par deux souverains Pontifes, Pie VII et Grégoire XVI.

Depuis les dernières publications de 1835, occupé de cette Histoire, nous en avons été distrait momentanément par la *Description pittoresque de l'île de Sardaigne,* publiée en 1839, par Didot.

Nous l'avons reprise avec ardeur, et nous la complétons au chapitre XII, par les éloges ou la

critique des journalistes, nous arrêtant en particulier aux observations que l'aristarque Daunou, l'ami de Gence, publia dans le *Journal des Savants* en 1826 et 1827.

La préférence que le texte du *Codex de Advocatis* peut mériter sur les autres, ainsi que nos deux traductions littérales, italienne et française, nous espérons l'avoir prouvée, 1°, par le tableau des *solécismes* et des *barbarismes* qu'on trouve dans les anciens manuscrits, notamment dans celui de 1441, qui a été suivi par Rosweide et par Gence; 2°. par la confrontation de plusieurs phrases du manuscrit Avogadro avec les autres éditions; 3°. enfin par la discordance même et l'infidélité des traductions françaises les plus accréditées et le mieux récompensées.

Le président octogénaire, chevalier Jacques Durandi, notre ami de trente ans, disait souvent: « Un historien ne mérite pas de confiance s'il « néglige les citations et l'appui des documents. » En suivant le sage conseil de cet illustre Vercellais, nous avons non-seulement abondé en citations, mais nous avons aussi rapporté dans deux Appendices toutes les pièces justificatives.

Puisse notre travail mériter l'approbation des sages, ne pas éveiller la critique des envieux; et puissent mes concitoyens se glorifier d'avoir possédé le vénérable Jean Gersen, abbé Bénédictin du monastère de Saint-Étienne, à Verceil, véritable et seul auteur du traité de l'Imitation de Jésus-Christ!

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

PLANCHES,

DÉJA INDIQUÉES AU TOME I, PAGE 362.



VEN. GERSEN JOHANNES

ABBAS Vercellensis S. Stephani

Auctor tractatus plane Divini

De Imitatione Christi et Contempt

Omnium vanitatum mundi.

T. II. Pl. I

HISTOIRE

DU

LIVRE DE L'IMITATION

DE JÉSUS-CHRIST,

ET DE SON VÉRITABLE AUTEUR.

CHAPITRE VIII.

§. I. De la découverte faite en 1604, dans la ville d'Arone, d'un ancien manuscrit avec le nom d'*Abbatis Johannis Gersen de Imitatione Christi*; et des contestations qui se sont renouvelées sur Kempis, sur l'abbé Gersen, et, en dernier lieu, sur Jean Gerson, chancelier de Paris.

§. II. Description du *Codex Aronensis* : son origine.

§. III. Biographie de Jean Gersen de Cabanaco, aujourd'hui Cavaglià, abbé Bénédictin de l'ancien monastère de Saint-Étienne, à Verceil, de l'an 1220 à 1240.

§. IV. Preuves extrinsèques en faveur du Bénédictin Gersen, tirées d'un grand nombre de manuscrits et d'éditions qui portent son nom en toutes lettres ou en abréviation.

§. I.

La ville d'Arone, située sur la rive occidentale du Lac Majeur, le long de la grande route du Simplon, dans une position délicieuse, ayant en face les îles Borromées, appartient aujourd'hui au roi de Sardaigne. Cette ville forte avait anciennement un monastère de Bénédictins, qui, ayant été supprimé, fut remplacé

par un collége de la compagnie de Jésus, où chaque membre apporta des manuscrits pour enrichir la bibliothèque. C'est là qu'en 1604 le père Bernardin Rossignoli, par le plus grand des hasards, parmi des bouquins, déterra le très-précieux et célèbre manuscrit de l'Imitation de Jésus-Christ, appelé *Codex Aronensis;* ce qui fit dire à l'historien Ferrarius Guide, que la ville d'Arone possédait deux merveilles, savoir le manuscrit de l'Imitation de l'abbé Jean Gersen Bénédictin, que d'autres attribuent à à-Kempis, ou à Gerson de Paris, et la statue colossale de saint Charles Borromée (1) placée sur une colline à quatre pas des murailles de l'enceinte de cette ville, monument bien curieux pour les voyageurs.

Nous donnerons au paragraphe second la description exacte de ce manuscrit, dont un *fac-simile* a été soigneusement calqué en notre présence, en nous contentant d'indiquer ici que très-grande fut la surprise du père Rossignoli et de ses confrères, en lisant, non *une* fois, mais *cinq* fois, le nom d'*Abbatis Johannis Gesen, Gessen et Gersen* au commencement et à la fin de chaque livre. Ce fut alors que les anciens doutes sur le véritable auteur se renouvelèrent de plus en plus contre à-Kempis et Gerson, chancelier de Paris; car ni l'un ni l'autre n'ont jamais porté le titre d'abbé. Ces pères se rappelèrent encore que le chanoine Jean-Baptiste Bichieri, surnommé *Modena*,

(1) On monte dans cette statue, faite en lames de cuivre, par un pli de la soutane; et le nez de ce colosse peut contenir un homme en pied. C'est la famille Buoni-Romei, d'origine vercellaise, qui a fait élever ce monument.

parce que son aïeul avait été *podestà* à Modène, avait déjà parlé d'un abbé Jean, du monastère de Saint-Étienne à Verceil, auteur de l'Imitation, dans une histoire manuscrite qui porte en titre *Della antichità e nobiltà di Vercelli*.

Après des recherches exactes on trouva que cet abbé Jean était Gersen; et par le manuscrit d'Allatio on a ensuite reconnu que Jean était de *Cabanaco* ou *Cabaliaco* (1), aujourd'hui Cavaglià, bourg du Vercellais, où existait autrefois un noviciat de Bénédictins.

Il est à propos de rappeler ici que le Chanoine régulier à-Kempis signa comme copiste le manuscrit d'Anvers de 1441; et des imprimeurs du xve siècle s'empressèrent de le déclarer auteur, tandis que d'autres éditeurs attribuèrent l'ouvrage à Jean Gerson, chancelier de l'Église de Paris et de son Université, pour la seule raison que le nom du Bénédictin Gersen était inconnu, et qu'on trouva plusieurs manuscrits avec le nom de *Johannis Ger*, *Gers* et même de *Gersen*.

La nouvelle de cette découverte du manuscrit d'Arone se répandit bientôt : de toute part on venait le visiter avec curiosité; et les supérieurs du collége de Jésus y attachaient tant de prix, qu'ils ne permirent pas de l'extraire de la bibliothèque, en 1671, pour l'envoyer au congrès tenu à Paris cette année-là devant l'archevêque. (Voyez les documents dans l'Appendice.)

Le premier à éveiller l'attention du public sur ce manuscrit fut D. Pierre Manriquez, licencié espagnol, qui, la même année 1604, publia dans sa langue, à

(1) Voyez, dans l'Appendice, les observations sur le mot *Cabanaco* de Denina et de Durandi, historiens célèbres.

Milan, un petit livre sur la pénitence, où il démontra que saint Bonaventure, décédé en 1274, avait connu et cité dans ses conférences aux religieux de Toulouse l'autorité du traité de l'Imitation de Jésus-Christ. Le P. Possevin, Jésuite de Mantoue, alla, probablement en 1606, visiter ses confrères d'Arone; car dans son *Apparatus sacer* (voyez au chapitre IX) il se déclara pour l'abbé Jean Gersen, en disant que le traité de l'Imitation avait été assigné à Gerson de Paris par la conformité des noms, et attribué à Kempis pour la ressemblance du style et de la diction; sans cependant observer, comme nous l'avons dit au chapitre VI, que à-Kempis ayant copié plus d'une fois le manuscrit de l'Imitation, pouvait bien se ressouvenir des phrases de ce livre. Rosweide, animé par l'amour national en faveur de Kempis, dans une lettre écrite en 1615 à son confrère le père Rossignoli, contesta à l'abbé Gersen la qualité d'auteur; et, l'année suivante, en publiant la vie de son compatriote Thomas à-Kempis, vie que l'on a jointe à plusieurs éditions, même modernes, il s'efforça de montrer qu'il est le véritable auteur de l'Imitation. En 1616, Constantin Cajetani, abbé de l'ordre Bénédictin, prit la défense de Jean Gersen, et publia le texte du manuscrit d'Arone à Rome, chez Mascardi, et à Paris chez Cramoisy, en ajoutant sur le frontispice de cette dernière édition: *A nonnullis antehac Jo. Gersoni, ab aliis Thomæ à-Kempis tributi*, mots qui provoquèrent un démêlé entre les deux ordres des Bénédictins et des Chanoines réguliers de Saint-Augustin, comme nous le dirons au chapitre IX; d'autant plus que ces deux éditions furent dédiées au pape Paul V, Camille Borghèse, qui témoi-

gna toute sa satisfaction à l'éditeur, alors son secrétaire des lettres latines.

Il est à propos de dire que sur l'intérieur de la couverture en bois de ce précieux manuscrit d'Arone, on lit en langue italienne l'annotation suivante : « Le « cardinal Bellarmin attribue au Bénédictin Gersen « ce manuscrit. Le nom de l'auteur est répété plu- « sieurs fois à chaque livre. Cette note, ou avertisse- « ment, y fut écrite le 14 décembre 1670. Postérieure- « ment on a trouvé que ce même manuscrit a été « porté à Arone de la ville de Gênes par le père Mag- « gioli de la compagnie de Jésus. » Nous verrons tout à l'heure qui était ce Jésuite Génois; mais, en attendant, nous dirons que les deux éditions du *Codex Aronensis*, publiées à Rome et à Paris par Cajetani, se répandirent dans toute l'Europe, et qu'elles furent le sujet de longues discussions, auxquelles ont pris part non-seulement les ordres religieux, mais aussi les académies, les docteurs de Sorbonne, et les savants en paléographie, en histoire, pendant plus de deux siècles. Ainsi Possevin, Bellarmin, Negroni, et le garde-des-sceaux de France, Marillac, furent en faveur de l'abbé Jean Gersen; tandis que Rosweide, Feraudi, Bollandus se déclarèrent pour à-Kempis. Les estimables écrivains Besolde, Valgrave, Mezler, l'évêque Della Chiesa s'unirent avec Quatremaire, Launoy, pour soutenir le Bénédictin Gersen, contre lesquels les Kempistes Fronteau, Werlin, Carré, Chifflet, Heser, défendirent leur cause avec une certaine modération. Il n'en fut pas ainsi après la première moitié du XVIIe siècle; le médecin Naudé prit la chose au sérieux et, s'étant brouillé avec l'abbé Caje-

tani à Rome, il l'accusa d'avoir altéré des manuscrits en faveur de Gersen, et en 1651 il intenta un procès devant le parlement de Paris, comme nous le dirons au chapitre IX. Cependant la contestation littéraire continua pendant tout ce siècle entre Hécelles, Desnos, Boissy, Horstius, Testelette, Brewer, du Molinet, tous partisans de Thomas à-Kempis, et les Gersenistes Lescale, Rossotti, Delfau, Mabillon, Launoy, d'Aguirre, qui répondirent avec courage aux attaques de leurs adversaires, tandis que les conciliateurs Suarez, Papebroch et Vogtius attribuaient le traité de l'Imitation non à un seul, mais à plusieurs personnages illustres, et que Pierre Corneille, regrettant, comme Français, de ne pouvoir se prononcer, avouait cependant avec sincérité qu'il y avait quelque apparence que l'auteur de l'Imitation était un moine.

A la fin de ce siècle, en 1698, Louis Ellies Dupin publia une dissertation sur les différentes opinions émises à l'égard du véritable auteur de l'Imitation; ensuite, au commencement du XVIIIe siècle, en 1706, dans son *Gersoniana*, il prit parti pour Gerson, après avoir cependant, en 1687, signé le procès-verbal du congrès, et reconnu que le *Codex Aronensis*, obtenu alors par Mabillon et présenté aux savants qui composaient le congrès, était antérieur de trois cents ans, conséquemment de 1387, à laquelle époque son Gerson ou Jarson, n'ayant que vingt-quatre ans, était hors d'état de composer un livre si philosophique et si pieux.

Après Dupin, Ponsampieri tint pour Gerson, tandis que bien d'autres furent pour le moine Gersen, et plusieurs pour Thomas à-Kempis.

Au XIXe siècle, Lambinet, en 1809, Gence et Bar-

bier, en 1812, jetèrent le gant pour Gerson, aux Italiens Napione et Cancellieri, et en se prévalant des arguments tant de fois répétés par les Kempistes, ils mirent en doute l'existence même de l'abbé Jean Gersen et de son ancien monastère; ainsi ils brouillèrent les vérités historiques, arguant de faux tout document qui leur était contraire, à l'exemple de Naudé leur concitoyen.

Revenant au *Codex Aronensis*, qui, après le congrès de 1687, fut par Mabillon rendu au collége des Jésuites, nous dirons qu'à la suppression de cet ordre, en 1773, le manuscrit fut déposé et soigneusement conservé à la bibliothèque de l'Université de Turin; mais il n'en fut pas ainsi des manuscrits de la Cava, de Bobbio et de Padolirone; ils n'ont plus repassé les Alpes : retenus à Paris dans le monastère de Saint-Germain-des-Prés, ils furent préservés de l'incendie qui consuma en partie la bibliothèque de cette abbaye en 1793, et transportés à la Bibliothèque nationale des manuscrits, où ils sont restés inconnus jusqu'à l'an 1826. Il est bon de remarquer ici que Fronteau oppose au manuscrit d'Arone les variantes du nom de Gersen; mais nous répondrons que celui de *Kempis* aussi fut écrit *a Campis*, *a Kempen*, *a Kempis junior*, *Hammerlein*, *Hemmerckem*, *Malleus*, *Malleolus*; et le nom de *Gerson*, *Jarson*. *Alchuinus* fut écrit *Albinus*, *Alphonsus*, *Illefonsus*, etc. etc.

§. II.

Une description consciencieuse du manuscrit d'Arone a été donnée par le chevalier Napione dans ses

dissertations lues à l'Académie des Sciences à Turin, et insérées dans les Mémoires de l'Académie, le 30 juin 1810, et dans le volume de 1829. (Voyez le chapitre IX.)

Notre collègue avait sous les yeux le *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ*, publié par nous en 1827; il en a tiré ses arguments, sans faire mention de ce que nous y avons rectifié, sur le manuscrit d'Arone, d'après les règles paléographiques. On ne peut donc plus douter de son antiquité qui remonte à la fin de XIVe siècle, conformément à l'avis de l'assemblée de 1687; mais il est moins ancien que le manuscrit *De Advocatis*. (Voyez les documents dans l'Appendice.)

Nous avons reconnu dans le précieux manuscrit d'Arone, dont nous donnons ici le fac-simile (pl. II):

1°. Que les feuilles de parchemin sont assez fines, et semblables à celles qu'on employait au XIVe siècle;

2°. Que les lettres des titres sont en rouge de laque, et les pages d'un petit in-12, marquées au crayon selon l'ancien usage;

3°. Que les caractères du texte, quoique s'approchant du gothique moderne, doivent être attribués au débordement en Italie, des Allemands et des étrangers qui vinrent y chercher des emplois et des places de scribes, lorsque après le couronnement du pape Clément V à Lyon, en 1305, le siége pontifical eut été établi à Avignon;

4°. Que les lettres initiales sont presque rondes, avec des arabesques très-prolongées, bien différentes de celles qu'on a faites dans le XVe siècle.

5°. La ponctuation du manuscrit d'Arone présente rarement le point sur l'*i*, usage qui fut introduit vers

SPECIMEN COD: ARONENSIS.

Ex Lib. III Cap. 23

DOne deus me⁹ ne elōgeris. Orō ɔtra malas
ame d's me' i aux^o meū. Cogitationes
respice: qm̄ isrexerūt i me cogitaōes ōio
uarie et timores magni affligentes aīaz meaz.
Quō ptrāsibo illesus quō pfrīgaz eas? Ego iqt
añ te ibo et gloriosos t're humiliabo apiaz ianuaz
carceris et archana secretoz reuelabo t'. Fac dn̄e
ut loqris et fugiāt a facie tua oms cogitaōes.
Hec spes et unica ɔsolo mea ad te i oī tribulatiō
ne mea ɔfugē tibi ɔfidē ex itimo iuocarē et pa
cient' ɔsolatōez tuā expectare: Orō p illuiatōe mentis.

Explicit liber quart⁹ et ultim⁹ abbis Johānis
Gersen · de sacramēto Altaris: - -

Praeses De-Gregory
direxit

G. A. Sasso Taurini
incid.

la fin du XIVe siècle, car dans le XIIIe on mettait sur l'*i* de petites virgules (1) pour ne pas le confondre avec l'M ou l'N lorsqu'elles étaient contiguës. Les périodes étaient anciennement terminées par un seul point, et les signes d'exclamation étaient inconnus, comme aussi les parenthèses. Le savant Leclerc affirme que toute cette ponctuation appartient au XIVe siècle; et Trombelli assure que les seuls points d'interrogation étaient en usage, même dans le XIIe siècle; mais ces points sont attachés à la dernière lettre de la période, sous la forme d'une virgule transversale.

6°. Enfin, à l'égard de l'orthographe, le docte Napione atteste qu'elle est propre aux siècles antérieurs au XIVe; car on ne connaissait pas les diphthongues, on faisait abus de la lettre P devant l'M et l'N, on employait la lettre C au lieu du T, et l'O à la place de l'U, comme nous l'avons fait remarquer au chapitre troisième de cette Histoire, et comme nous l'indiquerons encore au chapitre onzième, lorsque nous ferons l'examen paléographique de notre manuscrit *De Advocatis*.

(1) Le lecteur peut se convaincre, par le *fac-simile* ci-joint, qui a été fidèlement calqué à Turin, en 1832, avec l'assistance des bibliothécaires, et sous nos yeux. Nous ne comprenons pas que l'auteur de l'article du *Journal des Savants* de décembre 1826 ait pu s'appuyer sur les *fac-simile* donnés par Gence dans son édition latine, dont il fait l'annonce, pour juger de l'antiquité du manuscrit d'Arone, et s'opposer ainsi au jugement prononcé par les paléographes du siècle de Louis XIV. Gence dit, à la page LXXV de sa *Descriptio historico-critica*, avoir reçu de Turin les six planches qu'il publie; mais il n'ignorait pas qu'elles avaient été gravées à l'eau-forte seulement, par son ami l'avocat Costa, qui jamais n'avait manié le burin. *Vide et judica.*

Daprès les considérations dans lesquelles nous sommes entré, concernant l'âge du manuscrit d'Arone, et la décision des savants Mabillon, Du Cange, Baluze, Bigot, tous intervenus au congrès de 1687 (1) comme experts en paléographie pour la connaissance qu'ils avaient des manuscrits italiens, allemands et français, il nous paraît que leur décision est incontestable, et on peut assurer que le *Codex Aronensis* est au moins antérieur de trois cents ans à ladite époque. Nous ajouterons que d'après les corrections qu'on y voit, d'après les fautes qu'on y rencontre, fautes qui n'existent point dans le manuscrit *De Advocatis*, et en considérant que la lettre R dans les vieilles écritures, souvent prise pour une S, a trompé les copistes, on peut déduire qu'il fut copié d'un manuscrit peu correct, et que trois scribes ont écrit le nom de l'abbé Gersen d'une manière différente, n'ayant sous les yeux ni le manuscrit de Bobbio, ni celui de Padolirone, ni tant d'autres qui portent le vrai nom de l'auteur.

Napione allègue que le manuscrit d'Arone ayant été confronté avec le *Codex Pistojensis* de l'an 1278, il fut reconnu être de la même écriture et de la même date; mais nous n'osons l'affirmer ici, n'ayant pu obtenir le *fac-simile* de ce manuscrit.

L'ex-Jésuite Deshillons, natif du Berry, mort à Manheim en 1789, fut un des plus minutieux dans sa critique sur le manuscrit d'Arone qui avait été de nouveau publié par Valgrave, et en suivant l'opinion

(1) Voyez le document n° 3, procès-verbal du congrès tenu à Paris en 1687, dans l'Appendice, et l'exposé dans la préface.

de son confrère Rosweide, il attribua l'ouvrage à Kempis, plutôt qu'à son concitoyen Gerson, chancelier de l'Université de Paris.

Le manuscrit d'Arone, de format presque carré, écrit sur parchemin plié en 12, commence par ces mots (1) : *Incipiunt capitula primi libri abbatis Johannis Gesen de Imitatione Christi et contemptu omnium vanitatum mundi, cap. I.* A la première page du livre deuxième, on lit : *Ici commence la table du second livre de l'abbé Jean Gesen.* A la fin : *Ici commence la table du livre troisième de l'abbé Jean Gesen.* Tous ces titres sont écrits avec de l'encre rouge; enfin le dernier livre porte le titre en noir : *Ici commencent les chapitres du quatrième livre de l'abbé Jean Gessen* (2), *avec quel respect on doit recevoir Jésus-Christ.*

On lit en rouge, à la dernière page : *Ici finit le quatrième livre et dernier de l'abbé Jean Gersen, du sacrement de l'autel.*

Telle est l'exacte description donnée au document de 1687, vérifiée par les savants experts, avouée par Gence, qui a publié les *fac-simile* reçus de Turin, et par nous reconnue au moment où notre *fac-simile* a été calqué sur l'original.

Nous dirons seulement avec le célèbre Ennius Visconti, directeur des musées sous Napoléon, que des inscriptions et des manuscrits ne peuvent pas être jugés sur des *fac-simile* inexacts : on doit donc con-

(1) Voyez le procès-verbal de 1687, dans l'Appendice.

(2) Comme nous l'avons observé, ici le copiste a confondu la lettre R avec l'S, ce qui arrive souvent en lisant les anciens manuscrits.

clure que sur les copies d'Amort et de Gence on ne peut pas infirmer le jugement donné par les savants intervenus au congrès de 1687, qui ont vu l'original, et l'on déclaré du XIV[e] siècle au plus tard.

Amort, quoique zélé défenseur de Kempis, n'a pu se dispenser de dire, à la page 251 *Deductio critica*, que Mabillon, dans son *Musæum Italicum*, parlant du manuscrit d'Arone, atteste l'avoir attentivement examiné et s'être assuré qu'il appartient au XIV[e] siècle, conformément à l'avis donné par des savants avant lui. Il fait de plus observer que Dupin, après avoir signé le procès-verbal de 1687, se serait mal à propos contredit par un sentiment de gloriole nationale.

Dans l'édition publiée à Rome en 1837, sous le nom de Kempis, on a eu la maladresse d'insérer la lettre du père Casati, Jésuite, du 17 juillet 1726, de laquelle il résulte que le manuscrit d'Arone est au moins de l'année 1400 : cette opinion est confirmée par plusieurs personnages déjà cités (1). Ainsi, de l'avis même de nos adversaires, ce manuscrit est bien antérieur aux deux prétendus auteurs Kempis et Gerson, car s'il est de 1400, il appartient encore au XIV[e] siècle au moins, et à une époque où les deux prétendants n'étaient pas à l'âge de maturité pour écrire un pareil ouvrage.

Nous avons nous-même lu à Turin, comme on l'a dit à la page 5, que le manuscrit avait été trouvé en 1604, à Arone, où il fut apporté de Gênes en 1579, par le père Maggioli (2); ceci est écrit à l'intérieur en caractères anciens. On y lit aussi que le cardinal Bellarmin

(1) Voyez dans l'Appendice la lettre de Casati.

(2) Voyez cette note dans l'Appendice.

attribue le manuscrit à Gersen dont le nom est répété cinq fois. Il était de notre devoir de remonter à la source de ce manuscrit; c'est dans ce but que nous avons écrit à Gênes; et avec l'aide de notre ami le sénateur Solari et de M. le marquis Brignole-Sale, nous avons constaté que la famille Maggioli, dans le xve siècle, compta parmi ses membres Laurent, professeur de philosophie dans les trois Universités de Padoue, de Ferrare et de Pavie; qu'il fut maître de Pic de la Mirandole, et mourut en 1501 : on peut donc conclure que le manuscrit lui a appartenu, comme le plus précieux traité de philosophie morale.

§. III.

La biographie de l'abbé Jean Gersen, Bénédictin à Verceil, n'est pas un roman comme quelqu'un a bien voulu gratuitement le supposer (1). Ce respectable abbé a été cité par des chartes anciennes, par des auteurs contemporains : il ne peut donc être un fantôme, ou un être imaginaire; mais d'après les règles de la critique nous devons donner les preuves de son existence; de simples allégations n'appartiennent pas à un fidèle historien. Gence et M. Leroy n'ont, sur cet article, que copié les déclamations de Fronteau et des autres Kempistes du xviie siècle; car on ne songea au chancelier Gerson qu'en 1698, et Dupin fut le premier à tout brouiller après avoir signé le procès-verbal du congrès de 1687.

Jean Gersen ou Gessen naquit à *Canabacum* ou

(1) Voyez l'article de Gerson dans la *Biographie universelle* de Michaud, citée dans notre préface.

Cabanacum, aujourd'hui le bourg de *Cavaglià*, dans le Vercellais, vers la fin du XIIe siècle : son vrai nom est constaté par les manuscrits d'Arone, de Parme, de Bobbio, de Padolirone, de Rome, de Slutio, où le nom de Jean Gersen est distinct sans aucune qualification de *Cancellarius Parisiensis*, et sa patrie exprimée clairement dans le manuscrit d'Allatio ou Bisciano, décrit au n° VII, ci-dessous, avec le mot de *Johannis de Canabaco* : nom de patrie ajouté par le même copiste avec la même encre, au-dessus de la ligne, comme nous l'avons fait (pl. III) exactement calquer sur l'original.

L'existence de Gersen est aussi attestée par les historiens Jean Baptiste Modena, né à Verceil en 1522, et Marc-Aurèle Cusano, né en 1599, qui furent chanoines de la cathédrale; par Charles Bellini, par Aurelio Corbellini, historien Vercellais, qui a vécu en 1625; par l'évêque Augustin Della Chiesa, né à Saluzzo en 1593; par le père André Rossotti, né à Mondovi, en 1610; par le docteur Mulatera, historien Vercellais né à Biella en 1735; par le président chevalier Durandi, historien Vercellais, né en 1739; par le premier président comte Napione dans ses dissertations de 1809, 1811 et 1829 (1).

La famille de Gersen habita tout près de *Canabaco* aujourd'hui *Cabaliaca*, ou *Cavaglià* en italien, village du Vercellais, et dans un petit hameau dit *dei Campi*, où encore aujourd'hui se trouvent d'honnêtes cultivateurs qui portent le nom de Jean *Ghersen* ou

(1) Comment, après tant de témoignages si anciens et si respectables, peut-on encore mettre en doute l'existence du moine Jean Gersen ?

Garson. Ce fait a été vérifié par le même historiographe Jacques Durandi en 1768, assisté du secrétaire de la commune de Cavaglià, Jean Boscono, lequel lui présenta deux anciens tableaux des frères de la compagnie de Saint-François, où il atteste avoir lu les noms de plusieurs frères, et, parmi eux, celui, mal écrit, de *Ghersen* ou *Garsen*, et appelé par le peuple *Garson*.

Le même notaire Boscono a fait connaître à Durandi qu'il avait trouvé le nom de Gersen dans de plus anciens documents, et il déclara en même temps que, d'après une tradition populaire et constante, non-seulement le Bénédictin Jean Gersen était natif de Cavaglià, mais qu'il était tenu pour vénérable et bienheureux. On a déjà remarqué, aux chapitres VI et VII, que Jean Gersen avait été reçu parmi les Bénédictins à un âge mûr, par le supérieur d'un monastère de sa patrie. L'existence de ce noviciat est réelle, car on voit encore les restes de l'église gothique sur une colline près du village; aujourd'hui on l'appelle la Commanderie de Saint-Vincent, et elle est possédée par les Ferrero de la Marmora, princes de Masserano.

Nous avons, au tome I et IV de l'Histoire du Vercellais, produit toutes les preuves, et cité toutes les autorités des historiens du XVI[e] siècle, touchant l'existence de Jean Gersen, et la dénomination de *Canabacum* ou *Cabanacum* donnée au village sa patrie, et l'ancienne existence du monastère de Saint-Étienne de Verceil. Les historiens (1) Muratori et Irico rap-

(1) Muratori, *Antiq. Italiæ medii ævi;* Iricus, *Histor. Tridinensis*, tome V, page 20.

portent la taxe que ce monastère payait à Rome en 869. Nous pouvons aussi certifier qu'ayant examiné nous-même, en mai 1813, les actes de naissance de la paroisse de Cavaglià depuis 1595, date la plus ancienne, nous y avons reconnu que la famille est appelée Garson (1), divisée en seize chefs de maison, qui ont conservé une grande vénération pour l'abbé Gersen en donnant aux enfants le nom de Jean. Nous avons de plus rapporté, après la vérification des registres susdits, que plusieurs noms des familles *Nelva, Magiardo*; etc., ont été corrompus en *Nerva*, *Machieraldo*, et l'historien Durandi (2) atteste que le nom du village de Canabaco fut, en 1508, corrompu en celui de Cabanaco, et dernièrement nommé Cavaglià. Cette attestation est confirmée par plusieurs chartes; 1°. de l'empereur Otton III, qui, en l'année 985, *Monasterium sancti Stephani annulavit, quia Cabaliacum per cambium diabolicum obtulit*; 2°. d'Humbert fils de Mainfroi, de l'an 1304, qui fait une donation de biens au monastère bénédictin *Sancti*

(1) Nous remarquons l'altération d'anciens noms de famille dans Boccace, *il Boccacio*, qui fut appelé *Vocacio* dans une édition de la Fiammetta faite en 1497, à Salamanque; dans Pétrarque, nommé *Petralqa* dans une édition de 1477, à Venise.

(2) Il dit que plusieurs villages ont, comme les familles, changé leurs anciens noms : ainsi il indique celui de sa patrie, *Vicus viæ longæ*, qui fut changé en celui de *Sainte-Agathe*, et aujourd'hui *Santià*. Voyez ses importants ouvrages de géographie ancienne et d'archéologie, indiqués par nous dans son article, au tome LXIII, page 226, de la *Biographie universelle* de Michaud, publié en 1837. Voyez sa Vie, que nous avons publiée quarante jours après sa mort. 1 vol. in-8°, Turin, 1817, chez Pomba.

Vincentii, quod est constitutum in loco et fundo Cavaliata in redemptionem anime sue, etc.

Jean Gersen, après le noviciat fait dans sa patrie, vint au monastère de Saint-Étienne de Verceil, capitale de la république, aux premiers jours du XIIIe siècle. Il fut initié dans la philosophie de Platon et de Porphyre par lui cités; et tandis que les savants de nos jours cherchent à connaître Dieu par l'homme avec des systèmes de logique subjective et objective, notre philosophe chrétien, par une synthèse très-juste, doué d'un talent supérieur, apprit à descendre du Créateur (1) à la créature. Ainsi, dans son traité de morale, longtemps par lui mûri, et qu'il nous a transmis, il démontre l'impuissance de l'homme et la toute-puissance de Dieu créateur; ensuite il nous rattache par des sentiments de charité, d'amour, à cette incompréhensible Divinité qui parle à notre cœur lorsqu'il est libre des passions mondaines. Ainsi, par la logique subjective, Gersen, devenu maître des novices, est parvenu à faire connaître la faiblesse humaine; par la logique objective, il a démontré la grandeur et l'éternelle beauté de la toute-puissance. Quel est donc le philosophe qui soit arrivé à cette sublime logique?

Pénétré de la vanité du monde, il nous démontre au livre III, chapitre 33, l'inconstance du cœur humain, comme nous l'avons dit aux précédents chapitres I et II, et il conclut très-sagement « que l'homme

(1) Dieu, connu *à priori*, selon Platon, sert à expliquer le monde, les idées pour comprendre les réalités, la raison pour dominer l'expérience, la vie future pour régler la vie présente; telle est la marche du réalisme.

« bien dirigé par l'esprit, demeure ferme au milieu de « toutes vissicitudes et instabilités. » Il demande, au chapitre 34, la sagesse céleste; car celle du monde, dit-il, s'évanouit, les ambitieux ne trouvent qu'une très-grande vanité, et les voluptueux une mort accélérée. L'essence de la philosophie platonicienne se trouve au chapitre 26 du même livre III. Ici, comme nous l'avons déjà montré au chapitre II, notre philosophe demande au Seigneur la grâce de pouvoir user des soulagements de la vie, pour soutenir la nature, et de rejeter le superflu.

C'est donc au XIII[e] siècle que la philosophie morale, calme et majestueuse, fit alliance avee l'érudition, l'expérience, le raisonnement et l'intuition, qualités sublimes que nous reconnaissons dans l'auteur de l'Imitation, le véritable sage, contemplatif, ascétique et symbolique. (Voyez chapitre II, page 37.)

Dans les notes latines du *Codex de Advocatis*, nous avons prouvé combien profondes ont été les études de théologie que Jean Gersen a faites à Verceil; quelles furent ses méditations nocturnes sur la Bible, sur les pères de l'Église, sur la règle du saint fondateur de son ordre. Ajoutons que par les citations des passages extraits du traité de l'Imitation, transcrits au chapitre II, il est démontré que Jean Gersen a connu le monde civilisé et ses contrariétés, avant de l'abandonner. Il s'en explique clairement au chapitre 10 du livre III, en déclarant qu'il est bien doux de mépriser le monde pour servir Dieu, et qu'il n'est pas donné à tous de tout quitter, de renoncer au siècle, et d'embrasser la vie monastique. Qu'on lise tout cet article et on verra que Gersen fut un con-

verti; il dit : « J'errais loin de vous et vous m'avez « ramené pour vous servir. Ce qui est grand et admi- « rable, c'est que vous, Seigneur, daigniez recevoir « à votre service une pauvre et indigne créature, « en l'associant à vos serviteurs les plus chéris » (1).

L'Imitation n'est pas seulement un traité de philosophie morale, elle est un traité sublime de théologie; et aux deux derniers livres l'auteur traite de la grâce, de la prédestination, et des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie.

Il est de notre devoir de défendre ici l'abbé Jean Gersen des attaques de jansénisme dirigées contre lui par la sinistre interprétation que des critiques donnent aux chapitres 55 et 56 du livre III. Dans le premier il s'agit de la corruption de la nature et de l'efficace de la grâce divine, et notre auteur dit : *Hinc sæpe bona multa propono; sed quia gratia deest ad adjuvandam infirmitatem meam, ex levi resistentia exilio et deficio.* L'auteur parle ici de la grâce efficace.

Pour comprendre cette doctrine, il est utile de rapporter ici quelques passages. 1°. Au chapitre 3, liv. III, le fidèle demande la grâce de la dévotion; il s'écrie :

(1) Ce chapitre n'est point applicable à Kempis, car il est entré très-jeune dans la vie commune; ni à Gerson, parce qu'il n'a jamais embrassé la vie monastique. Le seul Jean Gersen a toutes les qualités, toutes les conditions de la vie séculière et monastique; il a été placé parmi les serviteurs les plus chéris, car ayant été maître des études, il fut ensuite élevé à la dignité d'abbé, après avoir très-probablement suivi la carrière des armes sous Manfred Lancia, seigneur de Cabaliaca, son contemporain, grand capitaine. Voyez l'art. *Lancia*, tome LXX de la *Biographie universelle* de Michaud.

« O Seigneur, apprenez-moi à faire votre volonté.
« Vous êtes ma sagesse; vous me connaissez dans la
« vérité; vous m'avez connu avant que le monde fût
« créé, et avant que je fusse né dans ce monde. »
Jésus-Christ répond, au livre IV, chapitre 12 : « Lors-
« que j'accorde le don de la dévotion, rendez grâces
« à votre Dieu, non parce que vous en étiez digne,
« mais parce que j'ai eu pitié de vous; si vous n'avez
« pas la dévotion, si vous vous sentez plus aride, per-
« sévérez dans la prière, gémissez, frappez, etc. »
Ensuite au chapitre 15, il dit : « Il vous faut recher-
« cher instamment la grâce de la dévotion, la de-
« mander vivement, l'attendre patiemment. Vous
« devez vous humilier lorsque vous sentez intérieure-
« ment peu ou point de dévotion; car Dieu donne
« quelquefois à la fin ce qu'il a différé de donner au
« commencement de la prière. » Il ajoute très à pro-
pos : « Si la grâce était toujours accordée prompte-
« ment, et si elle venait à souhait, l'homme faible ne
« pourrait la porter. » Au chapitre 10, livre II, le maître
des novices dit : « Que celui qui désire conserver la
« grâce de Dieu soit reconnaissant pour celle qui lui
« a été accordée, patient pour celle qui lui est retirée;
« qu'il prie afin qu'elle lui soit rendue, qu'il soit
« humble et vigilant pour ne plus la perdre. » Enfin
au chapitre 40, livre III, le fidèle s'écrie : « Qu'a-t-il
« mérité, l'homme, pour que vous lui accordiez votre
« grâce, ô Seigneur? »

De la traduction littérale de ces différents passages nous concluons : 1°. Que le livre IV appartient au même auteur que les trois livres précédents, et non à Jean Gerson de Paris selon le système de Suarez, déjà

combattu au chapitre II; 2°. que dans l'espèce, il s'agit de la grâce efficace que nous devons attirer par la dévotion, comme il est expliqué au chapitre 2, du livre I. Là le Seigneur déclare qu'il est prêt à aider ceux qui combattent et qui espèrent en sa grâce. Il leur en indique ainsi le moyen : « Tenez votre cœur « fixe en moi avec sincérité » (chapitre 35, livre III). Toutes ces doctrines sont conformes à celles de saint Augustin (chapitre 35, *Soliloquia*) et de saint Paul aux Romains (VII, 24). Ainsi il est constant que nous négligeons souvent cette grâce très-efficace (1), ou par défaut de bonne volonté, ou par une trop grande confiance en nous-même. *Sed quia mihi nimis de me confidente, deest gratia ad adjuvandum, ex levi resistentia resilio et deficio.* Telle est la sage interprétation donnée sur cet article de la grâce, par de savants théologiens auxquels nous avons eu recours d'après la décision du saint Concile de Trente (*de Justificatione*, session VI, canon I).

Pour justifier l'abbé Jean Gersen de toute suspicion de jansénisme (2) il suffit de citer le chapitre 6, livre III, et le chapitre 10, livre IV, où l'auteur dit que Satan cherche à faire abandonner la sainte com-

(1) Voyez *l'Abrégé des sentiments tirés de l'Imitation sur la grâce de Jésus-Christ*, dans l'*Introduction à la Vie intérieure et parfaite*, par D. Innocent Le Masson, général des Chartreux. Paris, 1701, 2 vol. in-8°. — Habert, *De Gratia, contra Pelagium*, tome II. — Weigl, *Animadversiones in polyglottam de Imit. Christi*.

(2) Innocent X a mis fin à ces disputes, et le *Christe Redemptor omnium* sera toujours bien chanté par les fidèles qui implorent la miséricorde de Dieu, car elle est sans bornes; de manière que si Judas Iscariote avait imité Pierre, il ne se serait pas livré au désespoir et pendu de ses propres mains.

munion, et où il anime les fidèles à la fréquenter sacramentalement, et non par seul désir; de recourir à la source de toute bonté et de toute pureté, afin d'être guéris de nos passions et de nos vices. Au chapitre 4 il ajoute : *Qui ante communionem, sine affectione se senserant, postea refecti cibo, potuque cœlesti, in melius se mutatos inveniunt.*

Il est utile de transcrire ici la prière sublime que tout chrétien devrait répéter chaque jour pour demander la grâce efficace. Au chapitre 55, livre III, le fidèle s'écrie : « O combien votre grâce, Seigneur, m'est nécessaire pour commencer le bien, pour le continuer et pour l'achever!

« Car sans vous je ne peux rien faire; mais je puis tout en vous, avec l'aide de votre grâce. La foi même, l'espérance et les autres vertus ne vous sont point agréables sans la charité et la grâce.

PRIÈRE.

« O grâce bienheureuse, qui enrichissez de vertus le pauvre d'esprit, et qui rendez l'humble de cœur riche de beaucoup de biens, venez, descendez en moi; remplissez-moi dès le matin de votre miséricorde et de votre consolation, de peur que mon âme, par un excès de lassitude et par la sécheresse de mon esprit, ne tombe en défaillance.

« Je vous en supplie, ô Seigneur, que je trouve indulgence devant vos yeux; car votre grâce me suffit, quand je n'obtiendrais rien de ce que la nature désire. Si je suis éprouvé et tourmenté par beaucoup de tribulations, je ne craindrai point les maux tant que votre grâce sera avec moi. Elle est ma force; elle est

mon conseil et mon appui ; elle est plus puissante que tous mes ennemis, et plus sage que tous les sages ensemble.

« Elle enseigne la vérité; elle règle la conduite; elle est la lumière du cœur et sa consolation dans les maux; elle bannit la tristesse, dissipe la crainte, nourrit la dévotion, produit les larmes. Sans elle, suis-je autre chose qu'un bois sec, une monnaie inutile, qui n'est bonne qu'à être jetée?

« Que votre grâce, Seigneur, me prévienne donc et m'accompagne toujours, et qu'elle me rende sans cesse attentif à la pratique des bonnes œuvres, par les mérites de Jésus-Christ votre Fils. Ainsi soit-il. »

Nous convenons, avec M. Nolhac et avec Barbier, que l'auteur de l'Imitation (1) a extrait des ouvrages de saint Bernard de Clairvaux plusieurs articles sur l'humilité, sur la grâce, sur la condition humaine, sur le libre arbitre; mais nous ne trouvons pas qu'il ait *ex professo* traité de la prédestination, cet impénétrable mystère. Le chapitre 58, livre III, dit : *Ego præscivi dilectos meos ante sæcula; ego eos elegi de mundo..... Ego vocavi per gratiam, attraxi per misericordiam; ego perduxi eos per tentationes varias, etc.* Doctrine tirée du chapitre 27 (nº 34) *de Prædestinatione sanctorum*, du grand docteur saint Augustin, qui dit : *Electi sunt ante mundi constitutionem, eâ prædestinatione in quâ Deus sua futura facta præscivit.* Ainsi dans le Missel Romain,

(1) Gersen est né dans le XIIe siècle; il fut presque contemporain de saint Bernard, décédé en 1153; et, comme Bénédictin, il a dû se procurer les manuscrits de son confrère.

(*Secreta Feriæ IV Cinerum*) nous lisons : *Deus, cui soli cognitus est numerus electorum in superna felicitate locandus ; tribue, quæsumus, ut intercedentibus omnibus Sanctis tuis, universorum, quos in oratione commendatos suscepimus, et omnia fidelium nomina, beatæ prædestinationis liber ascripta retineat ; per Dominum nostrum, etc.* Les disputes sur la prédestination furent très-vives au XIIIe siècle, et le grand poëte Dante, dans sa Divine Comédie, qui est une fidèle histoire de l'époque, parle aussi en théologien des graves difficultés élevées par les scolastiques sur l'article de la prédestination, ainsi que sur le libre arbitre, doctrines propres du XVIIe siècle, ressuscitées de nos jours par les Allemands, notamment par Kant, Fichte, Lessing, doctrines qui ont perdu misérablement bien des hommes à talents. Voyons, pour nous distraire, ce que Dante dit, avec cette inspiration qui lui est propre, Paradis, chant XX, vers 130.

O predestinazion, quanto rimota
È la radice tua da quegl' aspetti
Che la prima cagion non veggion tota !
E voi mortali tenetevi stretti
A giudicar ; che noi, che Dio vedemo,
Non conosciamo ancor tutti gli eletti.

Selon la théologie de ces temps-là, il développe les théories sur le libre arbitre, en posant pour principe, que Dieu donna à l'homme dans sa création, l'intelligence, la raison pour connaître le bien et le mal, et qu'il lui a donné la lumière de la révélation pour le conduire au bien. Purgatoire, chant XVI, vers 67.

Voi che vivete ogni cagion recate
Pur suso al cielo, si come se tutto

Movesse seco di necessitate.
So così fosse, in voi fora distrutto
Libero arbitrio, et non fora giustizia,
Per ben, letizia, e per male, aver lutto
Lo cielo i vostri movimenti inizia,
Non dico tutti; ma posto ch' io 'l dica,
Lume v' è dato a bene è a malizia.
E libera volere, etc. etc.

Le grand poëte parle de nouveau de la liberté innée dans l'homme, laquelle doit être guidée par la raison, ainsi au Purgatoire, chant XVIII, vers 73.

La nobile virtù Beatrice intende
Per lo libero arbitrio, e però guarda
Che l' abbia a mente, s' a parlar ten' prende.

Les doctrines que Dante vient de développer sont puisées dans le livre de l'Imitation de Jésus-Christ, et le commentateur de la Divine Comédie, Rossetti, a bien tort d'accuser le grand poëte d'irréligion. Nous publierons même, contre Ginguené, que les chants du Paradis prouvent la sublimité des doctrines philosophiques et chrétiennes professées par le poëte florentin, lequel, au chant v du Paradis, dit aux savants : Vous avez pour guides l'Ancien et le Nouveau Testament, et les pasteurs de l'Église. Il a fait aussi une paraphrase du *Credo* en rimes tierces, où il déclare, dit M. le chevalier Artaud, qu'il est bon catholique.

Après avoir montré les études profondes de philosophie et de théologie qu'a faites le moine Jean Gersen, il nous reste à dire par quels degrés de mérite il est parvenu à la dignité d'abbé, et quelle était l'importance de cette place dans le gouvernement représentatif de la république Vercellaise; enfin à quelle épo-

que on peut approximativement fixer son décès, ou pour mieux dire, quand cette âme pure s'est envolée au ciel.

Les premières places obtenues par Jean Gersen furent celles de maître des novices, et de professeur, lorsque la nouvelle Université en 1228 fut installée à Verceil (1).

Que Gersen ait été maître des novices, nous l'avons montré en citant, au chapitre II, tous les passages de l'Imitation qui prouvent jusqu'à l'évidence que c'est un traité scolastique, composé par un moine de l'ordre de saint Benoît conformément aux préceptes de la règle.

Combien de temps Gersen a-t-il professé? On peut le connaître par différents passages, où il parle de saint François qu'il a certainement connu de son vivant, lorsque, en 1215, après avoir séjourné dans la ville de Trino (2), François, à son retour d'Asti, reçu avec solennité par Jacques Carnario, passa à Verceil pour y fonder un couvent. (Voyez chap. IV.)

Si l'on nous objectait que dans l'Imitation, et notamment dans le manuscrit *De Advocatis* publié par nous, on lit *sanctus Franciscus*, et par conséquent que l'auteur Gersen ne fut pas contemporain du saint, nous ferions observer que François est mort en 1228, et que, vingt mois après, le pape Grégoire IX vint au couvent d'Assise, et le déclara saint sur son tombeau même. D'ailleurs, on trouve d'anciens manuscrits dans lesquels on lit : *uti ait humilis Franciscus;* ce

(1) Voyez le chapitre IV, tome I, page 139.

(2) Voyez Irico, dans son Histoire latine de Trino, où il parle de Carnario et de saint François.

qui paraît prouver que ce traité scolastique a été dicté par son auteur à différentes époques, avant et après la mort du grand patriarche de l'ordre des Frères Mineurs.

Nous ajouterons que l'historien Oliveri, à l'année 1225, parlant des études claustrales, fait observer que Jean Gersen était contemporain du célèbre professeur de théologie mystique, l'abbé Thomas Gallo, et qu'ils professèrent en même temps à Verceil. Cette même assertion est confirmée par le Bénédictin Delfau. Mais nous en avons une preuve incontestable au livre III, chapitre 43, du traité de l'Imitation, où l'auteur parle d'un orateur, *qui loquebatur mirabilia.* Cet éloge ne peut s'appliquer qu'à saint Antoine de Padoue, appelé l'orateur merveilleux, et loué par le pape Grégoire IX (1). La mort d'Antoine arriva en 1231; il est certain que Gersen lui a survécu, et qu'il a même dépassé la première moitié du XIIIe siècle.

La grande difficulté consiste à constater si l'*Abbas Johannis Gersen*, ainsi qualifié dans le *Codex Aronensis*, est le même qui dans le siècle précédent fut abbé de Verceil; et nous allons en donner les preuves. Il faut convenir avant tout, que les historiens Vercellais déjà cités, et par nous rapportés dans notre Histoire, ont tous parlé d'un Bénédictin, Jean Gersen abbé du monastère de Saint-Étienne à Verceil, au XIIIe siècle. Le respectable chronologiste Augustin Della Chiesa, évêque de Saluces, l'un des écrivains les plus distingués de son temps, dans son Histoire des archevêques, évêques et abbés des églises piémon-

(1) Voyez ci-dessus, chapitre III, tome Ier, pages 126, 127.

taises (1), place aussi Gersen parmi les abbés du monastère de Saint-Étienne de Verceil et le fait succéder à l'abbé *Rabaldus*, de 1220 à 1240. Ce fait a été vérifié en 1760 par le docte président chevalier Durandi, lequel persuadé de la maxime, que la première et la plus importante étude est de connaître l'histoire de son pays, publia son livre *de la condition du Vercellais et de la ville de Santià* sa patrie. La renommée réclame un monument pour cet illustre historien, qui a éclairé la géographie ancienne de la Gaule Cisalpine et de l'Italie.

L'abbé du monastère de Saint-Étienne (2), au XIIIe siècle, était l'un des trois représentants de la république; et nous avons la preuve que l'auteur de l'Imitation a été appelé aux conférences les plus importantes (3), pour représenter et défendre les droits du clergé régulier et séculier, au chapitre 10 du livre 1, où il désire d'éviter le plus possible le tumulte

(1) *S. R. Ecclesiæ Cardinalium, Archiepiscoporum, et Abbatum Pedemontanæ regionis chronologica Historia, auctorè Franc. Augustino ab Ecclesia, Salustiensi episcopo.* 1 vol. in-4°, *Taurini*, 1645. Voyez, page x de la préface, la citation des autres histoires du pays.

(2) Il résulte de documents authentiques que l'empereur Constance ordonna que l'ancien temple des Augures fût rendu au culte chrétien, sous l'invocation de saint Étienne. Voyez *Storia della Vercellese Letteratura*, tome I, page 123.

(3) Charlemagne, au VIIIe siècle, lorsqu'il fit la conquête de l'Italie, en détrônant Didier, son beau-père, confia aux évêques le gouvernement civil, qu'Othon-le-Grand modifia par deux consuls et un conseil de *credenza* ou d'administration. L'épouvante de la fin du monde avait tout fait négliger à la fin du Xe siècle. Au XIIIe, les républiques lombardes résistèrent aux empereurs

des hommes; car il était fatigué des débats de ces assemblées tumultueuses, où la passion et l'ambition fait souvent mal délibérer.

L'abbé de Saint-Étienne, Jean Gersen, que le chronologiste Augustin Della Chiesa désigne comme vivant l'an 1240, peut avoir prolongé ses jours jusqu'au delà du demi-siècle; car au chapitre 28 du livre III, il nous donne une utile maxime qu'il avait mise en pratique : *Est non parva prudentia silere in tempore malo;* « ce n'est pas une médiocre prudence que de se taire au temps mauvais. » Pour comprendre cette bonne maxime, reportons-nous à l'époque malheureuse des contestations entre le Pontife romain et l'empereur Frédéric II, lesquelles partagèrent la république Vercellaise en deux factions. Les Guelfes avaient pour eux les *Arborei*, les *Advocati*, les *Alciati;* et les Gibelins étaient soutenus par les *Tizzoni*, les *Bichieri*, et par ce Manfred Lancia, seigneur de Cavaglià, l'un des généraux les plus intrépides parmi les Impériaux, qui, après avoir troublé sa patrie, succomba le 18 février 1248, dans l'assaut donné par les Parmesans à la ville de Vittoria, que Frédéric II, son ami, avait fait bâtir.

Gersen, abbé de Saint-Étienne, l'un des représentants du gouvernement, avait bien raison de ne pas se mêler dans les factions. Aussi au chapitre I, livre III,

d'Allemagne par une confédération qui fut détruite par les partis des Guelfes et des Gibelins. On avait établi à Verceil trois consuls appelés, l'un de Saint-Eusèbe, l'autre de Saint-Étienne, le troisième de la ville, pour représenter les droits de l'évêque, du clergé et des citoyens. Les assemblées se tenaient dans l'église de la Très-sainte-Trinité. Voyez *Storia Vercellese*, tome I, page 264.

il s'écrie : « Heureux ceux qui se dégagent de tous les « embarras du siècle » ; et il ne cesse de se plaindre des malheurs de son pays (1). Notre concitoyen Bellini, dans son livre *Idea pacis,* vol. in-8° publié à Verceil en 1660, par Nicolas Marta, n'a pas oublié de parler du bénédictin Jean Gersen ; et nous sommes surpris, comme nous l'avons dit dans la préface de cette Histoire, que des savants qui n'ont jamais connu l'Italie et ses auteurs, ni visité les archives de l'église métropolitaine de la ville de Verceil, si riches en chroniques et documents anciens, veuillent de loin contester très-légèrement l'existence du vénérable Jean Gersen, abbé bénédictin, dans un siècle appelé en Italie celui de la renaissance des lettres et des arts, et où fut fondée à Verceil une illustre Université, dans laquelle les colléges Provençaux, Catalans et tant d'autres furent admis par la convention de 1228 (2).

Les Allemands, avec le savant Jean-Baptiste Weigl, chanoine de Ratisbonne, revendiquent aujourd'hui, par zèle pour la gloire nationale, l'auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ ; ils allèguent que le nom de Gersen ou Gesen est un nom plutôt tudesque qu'italien (3). Nous n'avons rien à leur opposer. Il est prouvé par l'histoire du temps, que plusieurs familles du nord de l'Allemagne et notamment de la Bavière, après la chute des descendants de Charlemagne, et les

(1) Voyez la page 262, tome I de cette Histoire, et le tome LXX, page 141, de la Biographie de Michaud.

(2) Voyez le chapitre IV de cette Histoire, tome I, page 138.

(3) Voyez la préface de la nouvelle édition de l'Imitation de Jésus-Christ en italien, du cardinal Enriquez. 1 vol. in-8°, Rome, 1837 ; et la préface latine de la polyglotte du chanoine Weigl.

triomphes d'Othon-le-Grand, couronné empereur des Romains en 962 par le pape Jean XII, se sont établis en Lombardie, pays si fertile, et connu pour le bon caractère de ses habitants. Ainsi, parmi les familles patriciennes de Verceil, on compte encore dans les dernières, celle d'Ast, d'où sortit en 1220 le célèbre *Guidotto*, d'origine allemande, qui fut *podestà* de la ville de Milan (1). Dans le rapport fait à l'académie de Munich par le docteur Schmeller, que nous rapporterons au chapitre XI, on a répondu sagement à cette objection; et nous ajouterons qu'anciennement à Verceil, il y avait des hospices pour les Allemands, les Écossais, les Anglais, et pour les autres nations qui entreprenaient des pèlerinages à la Terre-Sainte, ou qui allaient aux Croisades.

Remarquons de plus que dans les vallées de Gressonais, de Valansasca, à Macugnana, à Antigorio, à Formazza, au pied du Mont-Rose, d'où le torrent de la Sesia descend près des murs de Verceil, on compte une population de neuf mille âmes et plus, qui parlent encore de nos jours la langue allemande, où la prédication se fait en allemand, et qui sont néanmoins sujets de la maison de Savoie. Rien de plus vraisemblable, comme le fait observer le baron Louis de Walden, dans son Voyage au Mont-Rose, publié à Vienne, en 1834, que la famille de Jean Gersen est originaire de cette vallée, qui, en traversant les montagnes de Bielle, n'est distante de Cavaglià que de huit lieues au plus.

(1) Il faut remarquer que, d'après les constitutions des républiques lombardes, le *podestà*, qui avait l'autorité suprême, devait toujours être un étranger.

On peut donc fixer la mort du vénérable Jean Gersen vers l'année 1245 : c'est l'opinion des historiens piémontais déjà nommés ; c'est celle aussi du Bénédictin Meslero et de l'abbé Guerini, bibliothécaire de la Chigiana à Rome. Le monastère et l'église de Saint-Étienne furent en partie détruits une première fois en l'année 1372, par délibération municipale de la république, lorsque sur l'instance de l'évêque Jean Fieschi, on décréta de bâtir à la place une citadelle pour résister aux forces combinées de Galéas Visconti et d'Amédée de Savoie. C'est par suite de cette construction militaire que la petite église et le cloître furent appelés de *la citadelle*.

Les Bénédictins de Saint-Étienne de Verceil furent d'abord comblés de donations par les rois lombards et par les empereurs. Le monastère fut supprimé en 960, ou plutôt en 983, par l'empereur Othon III; peu de temps après il fut rétabli avec bien plus de magnificence et avec une juridiction plus étendue, de manière qu'aux temps de la liberté lombarde, son abbé, comme nous l'avons remarqué, avait une part essentielle aux délibérations du gouvernement. Ce ne fut qu'en 1581 que le duc Charles-Emmanuel Ier, dit *le Grand,* fils du guerrier Emmanuel-Philibert, seigneur de Verceil, par la donation de 1427, faite par le duc Philippe-Marie Visconti de Milan, à son ancêtre le duc Amédée VIII de Savoie, ordonna de détruire l'église de Saint-Étienne pour augmenter les fortifications de la place, et le cardinal Antoine Barberini, neveu du pape Urbain VIII, fut pourvu en commende de ce riche bénéfice.

Nous avons, dans l'Histoire Vercellaise, donné de

plus grands détails sur ce monastère (1), et nous avons dit que le fidèle historien Modena rapporte comment l'empereur Frédéric II accorda sa protection aux Vercellais, par un diplôme du 11 décembre 1220; car à cette époque le parti Gibelin, soutenu par Manfred Lancia, triomphait des Guelfes. Nous avons ajouté que, parmi les personnages illustres qui ont demeuré dans notre ville, on comptait saint Pierre Damien, ce pieux cardinal, qui, au XI[e] siècle, agit avec zèle pour faire revivre la discipline dans le clergé et dans les monastères; on y comptait aussi, en 1273, saint Bonaventure, l'ami d'Aymon *de Advocatis*, qui accompagnait Grégoire X au concile de Lyon, où il est mort.

Nous avons dit que Jean Gersen avait connu le monde avant de l'abandonner pour toujours. Le professeur Michelet (voyez chapitre IX) convient avec nous, que dans le traité de l'Imitation on sent partout « l'homme d'une maturité puissante, une douce et « riche saveur d'automne; il n'a plus là les âcretés de « la jeune passion. » Il faut, ajoute-t-il, « avoir aimé « bien des fois, avoir désaimé, puis encore avoir « aimé »; et il s'appuie sur la description que l'auteur fait au chapitre 5, livre III, de l'affection merveilleuse de l'amour divin. M. Monfalcon est du même avis à

(1) Cusano, chanoine de Verceil, au chapitre 85 de ses *Discours*, et Mabillon, *Annales Benedictini*, tome III, à l'an 961, parlent de l'antiquité du monastère de Saint-Étienne de Verceil. Il résulte du *Codex taxarum Cameræ apostolicæ*, par nous compulsé à Rome, qu'en 1317 il appartenait encore à l'ordre Bénédictin.

la page viij de ses *Études ;* et M. de Lamartine (1) dit avoir toujours pensé que l'auteur avait passé tour à tour sa vie dans l'exercice des hommes et des choses. D'après ces réflexions des auteurs cités, qu'on juge si Gerson a pu être l'auteur, ni dans sa jeunesse, ni dans sa vieillesse, d'un ouvrage tel que le traité de l'Imitation.

Le moine Jean Gersen de Cavaglià n'est pas seulement auteur du traité de l'Imitation (2); car Dom Bernard Pez, dans son *Thesaurus Anecdotorum novissimus*, lui attribue le *Tractatus Domini Johannis abbatis, de professione Monachorum*, trouvé parmi les manuscrits de l'abbaye de Melck; et il en donne les preuves, quoique ce traité ait du rapport avec le traité écrit par saint Pierre Damien

§. IV.

Après avoir montré que l'abbé Jean Gersen ne fut point un fantôme, et aussi après les preuves données au chapitre III, nous devons examiner les manuscrits qui portent son nom par abréviation ou en toutes lettres, en grande partie vérifiés par nous; et nous suivrons le même ordre que dans la préface latine de l'édition du *Codex de Advocatis* de 1833.

1. *Codex* ARONENSIS de la fin du XIV[e] siècle, manu-

(1) Voyez Michelet, tome V; Monfalcon, dans sa polyglotte; Onésime Leroy, *Corneille et Gerson*, 1841, page 325.

(2) La gravure que nous donnons aux premières pages de ce volume représente le moine Jean Gersen : il porte ou plutôt il embrasse la croix, parce que la vie d'un bon moine est la croix, qui conduit au ciel.

scrit in-12 sur parchemin fin, dont la date a été jugée dans le congrès de 1687, alors appartenant au collége des Jésuites de la ville d'Arone. Nous avons plus d'une fois examiné ce précieux manuscrit à la Bibliothèque royale de l'Université de Turin; et c'est là que nous avons fait calquer la planche n° II; on y lit : *Incipiunt capitula primi libri abbatis Johannis Gesen de Imitatione Xpti et contemptu omnium vanitatum mundi*. A la fin : *Explicit liber quartus et ultimus abbatis Johannis Gersen de sacramento altaris*.

Nous renvoyons nos lecteurs à la description faite de ce manuscrit au congrès de 1687, et insérée dans l'Appendice ci-après, en faisant observer que des *facsimile* produits par Gence, à la page lxxvj de sa *Descriptio critica*, il résulte que le nom de l'auteur fut écrit de trois différentes manières, savoir :

1°. *Incipiunt capitula primi libri abbatis Johannis Gesen*.

2°. *Incipit tabula libri secundi abbatis Joh. Gesen*.

3°. *Incipit tabula tercij libri abbatis Johannis Gesen*.

4°. *Incipiunt capitula quarti lib. abbatis Johannis Gessen*.

5°. *Explicit liber quartus et ultimus abbatis Johannis Gersen de sacramento altaris*.

On voit par là que le vrai nom se trouve à la fin du livre, et que les mêmes fautes qu'on aperçoit dans ce manuscrit sont reproduites dans d'autres.

II. *Codex* PARMENSIS, manuscrit du XIVe siècle, décrit dans la conférence de 1687, et que le bibliothécaire Becchini, de Parme, confia à D. Mabillon,

mais qui ne lui fut pas donné, comme on le lit dans l'*Iter Italicum.* Le savant Pezzana, bibliothécaire actuel, dans sa lettre du 9 janvier 1832, nous atteste que le manuscrit ne fut pas restitué par les Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés. Il commence ainsi: *De Imitatione Christi et contemptu omnium vanitatum mundi, capitulum* I; et à la fin on lit: *Explicit liber quartus et ultimus sancti Johannis Gersem de sacramento altaris* (1). *Amen.* Ce précieux manuscrit sur papier, de format in-12, sans les numéros des pages, se trouve sous le n° 1558 à la Bibliothèque des manuscrits à Paris.

III. *Codex* BOBBIENSIS (planche III), manuscrit sur papier (2) de la fin du XIV° siècle, ainsi jugé dans le congrès de 1687, déposé à la Bibliothèque royale sous le n° 1555. Il commence: *In nomine Domini amen. Incipit libellus de Imitatione Xpti et contemptu omnium vanitatum mundi;* on lit au commencement du quatrième livre: *Incipit liber Johannis Gersem cum quanta reverentia et devotione sacramentum dominicum corpus et sanguinem sit sumendum,* et à la fin: *Explicit. Deo laus et B. Mariæ Virgini,* etc. Ce manuscrit, qu'on croyait perdu, est de format in-12; on y

(1) Nous avons dit que dans le Vercellais, et notamment à Cavaglià, Jean Gersen est vénéré comme saint; nous en avons une preuve dans le manuscrit de Parme et dans le Martyrologe des saints Bénédictins, par Buccelini, dans lequel il a inscrit *B. Gersen,* v *kal. decembris,* parmi les saints de son ordre. Voyez *Liber venerabilis Johan. Gersen de Cabanaco, ord. S. Benedicti, abbatis Vercellensis, de Imitatione Christi, impress.* 1649, *Bruxellæ.*

(2) Montfaucon, Maffei et Trombelli ont constaté que le papier fut porté d'Orient en Italie vers le XII° siècle.

Specimina Codicum

ALLATII

de canabaco
Incipit tractatus Iohannis de imitacione xpi et de contemptu omnium vanitatum mundi et dividitur in quatuor libros
Incipit liber primus. Capitulum primum.
Qui sequitur me non ambulat in tenebris dicit dominus. Hec sunt verba xpi quibus amonemur quatenus vitam eius et mores imitemur si velimus veraciter illuminari. Summum igitur studium nostrum sit in vita ihesu meditari. Doctrina xpi omnes doctrinas sanctorum precellit. et qui spiritum haberet absconditum ibi manna inveniret. Sed contingit quod multi ex frequenti auditu ewangelii parvum desiderium sentiunt. quia spiritum dei non habent.

CAVENSIS

In nomine domini nostri ihesu xpi. Incipit libellus de imitatione xpi et contemptu omnium vanitatum mundi c. p.
Qui sequitur me non ambulat in tenebris dicit dominus. Hec sunt verba xpi quibus admonemur quatenus vitam eius et mores imitemur si velimus veraciter illuminari et ab omni cecitate cordis liberari. Summum igitur studium nostrum sit in vita ihesu meditari. doctrina eius omnes doctrinas

BOBIENSIS

In nomine domini amen. Incipit libellus de imitatione xpi et contemptu omnium vanitatum mundi. Capitulum primum.
Qui sequitur me non ambulat in tenebris. dicit dominus. Hec sunt verba xpi quibus admonemur quatenus vitam eius et mores imitemur si volumus veraciter illuminari et ab omni cecitate cordis liberari. Summum igitur studium nostrum sit.
|| Incipit liber Iohannis gersem quam cum reverentia et devotione sacratissimum domini corpus et sanguinem sit sumendum.

4 PADO-LIRONIS

Incipit liber Iohanis gersen primus de contemptu mundi et de imitatione xpi. Capitulum primum:
Qui sequitur me non ambulat in tenebris dicit dominus. hec sunt verba xpi quibus amonemur quatenus eius vitam et mores immitemur si velimus veraciter illuminari et ab omni cecitate cordis liberari. Summum igitur studium nostrum sit in vita

Explicit liber quartus iohannis gersen de sacramento eucharistie.

Pres. de Gregory direx. *Molin incid. Parisiis.*

voit écrit sur la dernière page : *Iste liber est monasterii S. Colombani de Bobbio signatus,* manuscrit n° 1555. Ce monastère célèbre fut fondé dans les Apennins par ledit saint, en 613. C'est de là que Mabillon a apporté à Paris le précieux manuscrit, en déclarant avoir vu un autre manuscrit de l'Imitation de Jésus-Christ avec le nom de Jean Gersen. Il faut ici remarquer que dans le congrès de 1687, ce même manuscrit fut jugé aussi ancien que celui d'Arone, c'est-à-dire de la fin du XIV[e] siècle. Nous croyons cependant, d'après les règles données par le paléographe Trombelli, que le manuscrit de Bobbio est plus ancien ; l'écriture ronde et romaine ressemble à celle de notre manuscrit *de Advocatis,* et il est très-précieux à cause de la multiplicité de ses variantes et de ses gloses qu'on ne trouve dans aucun autre. (Voyez notre *Editio princeps,* et le document dans l'Appendice.)

IV. *Codex* PADOLIRONIS *Mantuæ* (1), manuscrit in-12 du XIV[e] siècle (planche III), ayant la première et la dernière page en parchemin, classé sous le n° 1556 de la Bibliothèque royale des manuscrits.

Ce manuscrit, jugé par les savants, en 1671, antérieur de deux cents ans au moins (2), commence ainsi :

(1) M. Monfalcon cite un autre manuscrit, le *Codex Mantuanus,* antérieur à celui d'Arone, avec le nom de *Gersen;* mais nous ignorons la date et les preuves de ce nouveau document.

(2) Voyez la décision du congrès, aux documents dans l'Appendice. Gence, dans ses Considérations de 1812, dit que le manuscrit le plus ancien en Allemagne est celui de 1421, de l'abbaye de Melck, où Gerson s'est réfugié depuis 1418 jusqu'à 1420 ; et que le manuscrit le plus ancien en Italie est celui de 1436, de Sainte-Justine, à Padoue, sans observer que ce manuscrit est le même qui apparte-

Incipit liber Johannis Gersen (1) *primus de contemptu mundi et de Imitatione Xpti capitulum primum.* A la fin : *Explicit liber quartus Johannis Gersen de sacramento Eucharistiæ ;* tout ceci est écrit en encre rouge. Nous avons fait graver avec soin le *fac-simile* de ce manuscrit, lequel a appartenu au monastère de Bénédictins de la congrégation du Mont-Cassin, qui existait entre les fleuves du Pô et du Liron, depuis l'an 1000, qu'il fut fondé par Theobaldo, seigneur lombard, et où, en 1113, la comtesse Mathilde allait souvent visiter les moines. Leur occupation principale était de transcrire des manuscrits, comme Bacchini l'atteste, à la page 205 de l'histoire de ce monastère. Réformé en 1417 par Martin V, il fut réuni à celui de Sainte-Justine-de-Padoue par suite de la promesse faite au concile de Constance de rétablir la discipline monastique, sur laquelle réforme Jean Gerson, chancelier, député au concile, avait élevé la voix. Ce fait historique, nous l'avons constaté, car à la fin du ma-

nait au monastère de Padolirone, comme on le voit par la note qu'on lit à la fin, de laquelle il résulte qu'en 1414 le manuscrit fut porté à Padoue. Voyez Lubin, *Abbatiarum Notitia*, page 267.

(1) A la première page on lit, d'une écriture moderne, l'épitaphe du chancelier de Paris, que Gence rapporte à la page lxix de son édition latine, où il est cependant désigné par le nom de *Gersen*, professeur de théologie; mais à la fin on lit la note suivante : « Celui qui a écrit cette épitaphe a pris Jean Gersen pour « le docteur Jean Gerson. »

Desbillons prétend que le nom de *Gersen* a été retouché, ce qui est faux, sans observer que, d'après Lubin, le manuscrit dont il s'agit existait même avant l'année 1414 ou 1419, époque où le livre fut transporté à Padoue et donné au monastère de Sainte-Justine.

nuscrit on lit en caractères anciens : *Iste liber est monachorum congregationis S. Justinæ de observantia deputatus monasterio sancti Benedicti de Padolirone signatus*, n°s 951... 414. Nous avons recommandé aux conservateurs de la Bibliothèque de soigner ce manuscrit, pour éviter le malheur arrivé à la Bibliothèque de Sainte-Geneviève, où la première page d'un manuscrit, avec le portrait d'un moine, fut déchirée, comme nous l'avons fait remarquer au chapitre v de cet ouvrage.

V. *Codex* Romanus, manuscrit sur papier, sous le n° 135 de la Bibliothèque Vaticane, format in-12, qui a appartenu au cardinal Baronius, l'un des disciples de saint Philippe Néri, fondateur de la congrégation des Oratoriens, si célèbre en Italie; et après lui à la congrégation de la *Chiesa Nuova*, à Rome, avec le titre *Opuscula SS. Patrum*. A la page 67 on lit : *Ex libris Johannis Gersen in cap.* x, §. 7. *Non sis in celebrando nimis prolixus aut festinus*. Ce chapitre fut extrait d'un manuscrit qui portait le nom de son auteur, nous l'avons examiné en 1812, à Rome; et les conservateurs de cette célèbre bibliothèque, les abbés Battaglini et Amati, priés par nous de donner leur avis sur la date du manuscrit, ont déclaré, avec connaissance de cause, que ce fragment du traité de l'Imitation appartenait à la fin du XIVe siècle, au plus tard au commencement du XVe. Nous avons trouvé cet avis confirmé par le catalogue de la bibliothèque dite *della Chiesa Nuova*, à laquelle le manuscrit appartenait comme legs dudit cardinal à ses confrères.

VI. *Codex* Slusianus *vel* Parisiensis *sæculi XV*, manuscrit sur papier, in-12, de la Bibliothèque

royale, sous le n° 1558, envoyé à Paris par Gualter Slusio, comme il conste par le document de 1674. Il commence par : *Incipit de Imitatione Christi et contemptu omnium vanitatum mundi*, et se termine par : *Explicit liber quartus et ultimus de sacramento altaris Johannis Gersen*. Notons-le ici ; Gence admet que dans la Bibliothèque royale, carton 88, B. N. 6, existe l'original de l'avis donné par les paléographes, qui déclarent le manuscrit de Slusio plus ancien de deux cents ans. Voyez le document de 1674 dans l'Appendice.

VII. *Codex* ALLATIANUS *vel* BISCIANUS *sæculi XV*, ainsi appelé, parce qu'après la mort du cardinal Biscia il appartint à Léon Allatio, son secrétaire (planche III). Ce manuscrit est sur papier, entremêlé de parchemin, format in-16, et classé sous le n° 1560 de la Bibliothèque royale. Il avait appartenu au monastère de Saint-Germain-des-Prés, d'où il fut retiré à la suppression des ordres religieux par décret de l'Assemblée législative du 4 août 1792. Ce manuscrit inconnu fut trouvé en 1826 par M. Guérard, lequel nous déclara qu'il n'y avait pas d'équivoque entre les noms *Canabaco* et *Tambaco*, car l'un commence : *Incipit tractatus Johannis de Canabaco* (1) *de Imitatione Xpti et contemptu omnium vanitatum mundi, et dividitur in quatuor libros. Incipit liber primus capitulum primum, etc.* Voyez le *fac-simile* tiré de l'exemplaire

(1) M. Monfalcon a écrit de *Cabanaco*, sans consulter le *fac-simile* donné par nous, page xxxvj, *præfatio Cod. de Advocatis*. Il a copié les observations de Gence mot à mot, et a ajouté la date de l'an 1460, sans même indiquer par quelle autorité il a pu donner un tel âge à ce manuscrit, tandis que le congrès de 1671 n'a rien prononcé.

susdit de la Bibliothèque royale, lequel contient trente-trois ouvrages de théologie et de morale ascétique, écrits par différentes mains, dont un autre se termine par les mots : *Explicit opus Johannis de Tambaco,* recteur de l'Université de Prague, natif d'un village de la Saxe, appelé *Rosbac,* que Gence a confondu avec Canabaco (1). Il faudrait donc conclure que l'auteur de l'Imitation fut un Saxon; ce que les savants, dans le congrès de 1671, n'ont pas même soupçonné (voyez le document). On ne doit pas s'étonner de n'y point lire le mot Gersen, si l'on observe que les anciens Bénédictins étaient appelés dans le monastère par leurs prénoms joints au nom de leur patrie, tandis que les Chanoines de Saint-Augustin s'appelèrent toujours par leur nom de famille. La désignation *de Cabanaco,* qui est très-claire, exclura absolument Kempis et Gerson de Paris de toute prétention sur la propriété de l'Imitation.

VIII. *Codex* Cavensis *seculi XIV* (planche III), manuscrit sur parchemin, in-18, de la Bibliothèque royale, n° 1555 *bis,* qui a appartenu au couvent de Bénédictins de la ville de la Cava, dans le royaume de Naples, fondé en 980, par saint Alférius, comme il résulte de ce qu'on lit au bas de la première page : *Iste libellus est congregationis Cavinensis : Iste est*

(1) Gence dit que le copiste, au lieu d'écrire *Tambaco,* a mis *Canabaco* en tête du livre de l'Imitation; mais la présomption est contraire; car, dans le même livre, on trouve deux ouvrages assignés à différents auteurs, ce qui ôte tout soupçon de méprise. Nous remarquons que Gence indique qu'à la page 370 du volume se trouve une bulle du légat apostolique de Vienne, datée de l'an 1448, et de la même écriture que l'Imitation.

sacri monasterii sanctæ Trinitatis Cavæ, ordinis Cluniacensis. Ce précieux manuscrit, porté à Rome sous Alexandre VII, et de Rome apporté à Paris par Mabillon, fut décrit dans le congrès de 1671, et nous en avons fait graver le *fac-simile* dans la planche III, n° 2 : on y voit le portrait d'un moine bénédictin habillé en noir (1), portrait que Mabillon et Amort ont omis de faire graver dans leurs *fac-simile*.

Le manuscrit commence : *In nomine Domini nostri Jesu Xpti. Incipit libellus de Imitatione Xpti et contemptu omnium vanitatum mundi*. Ce manuscrit n'a pas été complété, car, au quatrième livre, il manque le dernier chapitre; nous le croyons des plus anciens après le manuscrit *De Advocatis*. En février 1814 nous avons inutilement fait le voyage de Rome à Naples pour connaître ce manuscrit (2). Nous avions perdu tout espoir, lorsqu'en 1826 nous l'avons trouvé à la Bibliothèque royale parmi ceux qui furent sauvés lors de la suppression des Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés. Nous admirons, dans les anciens manuscrits de saint Augustin, de saint Grégoire, de Pétrarque, de Dante et autres auteurs, leurs portraits à la lettre initiale du premier chapitre. Cet ancien usage fut conservé dans le manuscrit de La Cava, et au milieu de la lettre Q on voit le portrait du Bénédictin

(1) Gence, frappé de la découverte de ce manuscrit, allègue que, dans d'autres Imitations, on voit un moine habillé en blanc dans la même lettre initiale Q; mais il n'a pas prouvé son allégation avec des *fac-simile*, etc.

(2) Voyez la lettre de l'abbé Mazzacani, supérieur du monastère de La Cava, en date du 26 mars 1814, rapportée aux documents dans l'Appendice.

noir, tel que nous l'avons représenté dans la planche au n° 2; et nous pouvons conclure avec le père Valsecchi, que ce portrait est celui du véritable auteur, et non du copiste. Nous sommes d'autant plus persuadé de cette vérité, que le moine n'a pas d'auréole sur la tête; de plus, il porte la croix, comme il est dit dans le livre *Vita boni monachi crux est*, ce à quoi Amort n'a pas su répondre dans ses nombreux écrits; car, dans aucun des manuscrits cités par lui on ne trouve Kempis figuré avec la croix en tête de l'Imitation.

IX. *Codex* POLLINGANUS de l'an 1441, manuscrit in-fol. du couvent de Pollingen, où Amort était bibliothécaire; il commence ainsi : *De Imitatione Christi a Johanne Ges. lib. IV.* Ici le copiste n'étant pas sûr du nom, n'a pas osé l'écrire tout entier. Il faut remarquer encore que, selon Gence, le nom de *Gersen* est proféré *Gessen* par le peuple allemand, et qu'Amort n'a pas rapporté le commencement du livre où on lit le nom de *Ges.*, mais bien la fin où il est dit qu'on croit que l'Imitation a été publiée par un Chanoine régulier à Podiken (1).

X. *Codex* SALISBURGENSIS, de l'an 1463, manuscrit sur papier, du monastère de Saint-Pierre, de l'ordre Bénédictin, décrit dans le congrès de 1671. *De Imitatione Christi Johannis Gers.* (2); car encore ici le copiste allemand n'a pas osé prononcer le nom de *Gerson*. On lit à la fin : *Explicit liber internæ consolationis per fratrem Benedictum die sabati ante*

(1) Le même Gence dit, à la page xxij de sa *Descriptio historico-critica*, 1826, qu'au lieu d'écrire *Gerson*, on a écrit *Gessen*, ce qu'on lit aussi dans plusieurs manuscrits allemands.

(2) Pourquoi M. Monfalcon a-t-il omis d'indiquer le nom *Gers*?

festum omnium sanctorum an. 1463 *scriptum Salzburg, M. S. P.,* savoir, *Monasterium Sancti Petri* (1).

XI. *Codex* FLORENTINUS PRIMUS, de l'an 1464, manuscrit du monastère de Saint-Benoît : *Incipit libellus devotus et utilis compositus a Johanne Gersen cancellario parisiensi de Imitatione Christi*, on lit à la fin : *Explicit liber quartus de sacramento altaris expletus anno* 1464. Ce manuscrit a été trouvé par Valsecchi dans le monastère des Bénédictins, à Florence; et il fait observer qu'Amort, contraire à Gersen, avoue que le nom est écrit de la même main que le reste du livre, mais que sur le dos on a écrit le nom de Gerson dans un temps postérieur. Voyez *Deductio critica* d'Amort, pag. 259.

XII. *Codex* VENETUS, de l'an 1465, manuscrit du monastère de Saint-Georges, dans l'île de la Lagune : *De Imitatione Christi et contemptu mundi* (2); et sur le dos du livre on lit : *Johan. Gersen de Imitatione Christi,* d'après le certificat de l'abbé Morelli, l'un des plus savants bibliothécaires d'Italie, dans sa lettre du

(1) Voyez *Instrumentum anni* 1671. parmi les documents.

(2) Voyez Muratori, dans l'ouvrage *delle Antichità Italiane,* tome III, dissertation 44, où il donne la citation de deux manuscrits avec le nom de Jean Gersen, vus par lui dans la même bibliothèque de Saint-Georges, à Venise; et il est étonné que ces deux manuscrits n'aient jamais été cités pour terminer toute dispute. Ce même manuscrit, dit Weigl, a été fidèlement indiqué par le savant D. Gerbert, dans son *Iter Alemanicum, Italicum, Gallicum,* publié en 1765; et il est surprenant que le chanoine Amort, qui a vécu jusqu'en 1775, l'ait passé sous silence. Il faut croire qu'il n'a pas trouvé de preuves contre Gerbert.

C'est dans ce monastère que Pie VII fut élu pape en 1800, et de là il partit pour Rome sur une felouque à demi pourrie.

12 novembre 1812, au comte Napione, lettre rapportée par celui-ci dans sa Dissertation de 1825, à Turin.

XIII. *Codex* Florentinus secundus, de l'an 1466, manuscrit des Bénédictins de Florence. *Incipit libellus devotus compositus a D. Johanne Gersen cancellario parisiensi de Imitatione Christi*, conformément au précédent, décrit par Monfaucon dans sa *Bibliotheca bibliothecarum*.

XIV. *Codex* Schyrensis, de l'an 1467, manuscrit des Bénédictins d'Allemagne, qui commence : *De Imitatione Christi libri quatuor*, dans lequel on a effacé le nom de *Johannis Gessen*, qu'on y lit encore, pour y substituer celui de Thomas à-Kempis, comme Gence l'atteste; et à la fin de ce livre, contenant plusieurs sermons, on lit l'année 1467.

XV. *Codex* Veronensis, de l'an 1467, manuscrit sur parchemin, dit de La Vallière, nom de son dernier possesseur; il est porté à la Bibliothèque royale sous le n° 126 ou 468. Il commence : *Incipiunt meditationes beatissimi patris nostri Augustini summi doctoris Ecclesiæ;* et dans la lettre O on voit le portrait du saint. *Explicit liber meditationum beatissimi Augustini episcopi et doctoris Ecclesiæ summi, scriptus in monasterio sancti Leonis epis. confes. majoris Veronæ 1467, finitus quinto decimo septembris, Deo gratias. 2°. Tractatus de Imitatione Christi, et contemptu vanitatum mundi magistri Johannis Gersem cancellarii Parisiensis.* On lit dans une note, qu'en 1547 ce livre, qui appartenait au monastère de Saint-Zeno, de Venise, fut envoyé à Paris.

XVI. *Codex* Guelforbytanus, manuscrit sans date, qui a appartenu à la bibliothèque de la ville de

Wolfenbuttel. *Incipit liber de Imitatione Christi et contemptu mundi omniumque ejus vanitatum libri quatuor;* et dans la table des chapitres au premier livre on lit : *Capitulum primum compilatum per Johannem Gersen cancellarium parisiensem.* Amort, à la p. 87 de sa *Deductio critica,* dit que Louis Scheide lui a donné cette notice, et que ce manuscrit sur parchemin, avec de grandes lettres coloriées, appartient au xv[e] siècle. Gence prétend que partout où se trouve le nom de *Gersen* on doit entendre le chancelier Gerson; ceci devait être bien démontré et prouvé.

Les éditions qui portent le nom de l'abbé Jean Gersen, Vercellais, sont :

I. Édition de 1488, Augustæ. *Incipit liber prim. Johannis Ger.* (1) *De Imitat. Xpti de contemptu omnium vanitatum mundi. Sequitur tractatus de meditatione cordis a M. Joh. de Gerson, impressum Auguste impensis Erhardi Ratdolt viri soluti.*

II. Édition sans date, avec le titre suivant : *Incomincia lo libro composto dà uno servo di Dio chiamato Giouanni da Gersenis della Vita di Christo et dispregio di tutte le vanità del mondo capitolo primo.* Amort, à la page 135 de son livre *Moralis certitudo,* donne le *fac-simile* de cette édition.

III. Édition de 1501, faite à Venise, par de Sessa, Vercellais. *De Imitatione Christi libri IV Joanni Gersen cancellarii parisiensis.* Sur un exemplaire qui se trouvait dans la bibliothèque de Sainte-Catherine, à

(1) Nous devons au bibliophile Louis Hain d'avoir trouvé cette édition, par laquelle on prouve que l'imprimeur n'a pas osé attribuer l'Imitation à Gerson, ayant du doute sur le véritable auteur. Il est à remarquer qu'on y trouve un ouvrage avec le nom de Gerson.

Gènes, l'abbé Cajetani nous atteste avoir lu : *Hunc librum* (1) *non compilavit Johannes Gerson, sed D. Johannes abbas Vercellensis, ut habetur usque hodie propria manu scriptus in eadem abbatia.*

IV. Édition de 1616, *Romana et Parisiensis a domno Constantino Cajetano : Venerabilis viri Johannis Gersen abbatis ordinis S. Benedicti de Imitatione Christi libr. IV. Romæ ex typog. Mascardi,* 1616; *Lutetiæ Parisiorum apud Cramoisy,* 1616, éditions in-12, conformes (2) au manuscrit d'Arone.

V. Édition de 1621, à Paris. *Les IV livres de l'Imitation de Jésus-Christ, que quelques-uns attribuent à Gersen, d'autres à Gerson ou à Kempis, traduit en français du latin, par M. P. Michel de Marillac, depuis garde des sceaux,* 1 vol. in-8°, Chez Thierry.

VI. Édition de 1630, à Paris. *Les quatre livres de l'Imitation de Jésus-Christ de Jean Gersen, abbé de l'ordre de S. Benoît, ci-devant attribué à Jean Gerson et Thomas de Kempis, par M. P. Marillac,* dernière édition in-12, Cramoisy.

(1) Ce livre est perdu, suivant les lettres que nous ont adressées le marquis Brignoli et le sénateur Solari, qui se sont donné la peine de le chercher, sur notre demande, la révolution ayant fait disparaître le couvent de Sainte-Catherine. Il faut remarquer que l'imprimeur Sessa était Vercellais, et il est fort probable qu'il a lui-même, à son passage à Verceil, reconnu la nécessité de cette correction. Nous avons redoublé les recherches en 1837, ayant passé l'hiver dans cette belle ville pour notre santé, mais inutilement.

(2) Nous possédons les deux éditions, et les emblèmes dorés sur le volume de Paris montrent que le livre fut donné pour prix dans un collége, avec le nom de *Gersen,* sous le règne de Louis XIII.

VII. Édition de 1631 (1), à Paris. *Les livres IV de l'Imitation de Jésus-Christ, que quelques-uns attribuent à Gessen, d'autres à Gerson, et d'autres à Thomas à-Kempis, fidèlement traduits par M. R. G. A. V.* In-8°, par Calleville, imprimeur, avec approbation de deux docteurs en théologie.

VIII. Édition de 1642, à Paris. *Les livres IV de l'Imitation de Jésus-Christ que quelques-uns attribuent à Jessen, etc.* Deuxième édition, Roger.

IX. Édition de 1643, à Paris. *De l'Imitation de Jésus-Christ de Jean Gersen, abbé de Verceil, traduit par Marillac, avec des notes de Valgrave.* 1 vol. in-12, chez Labbé.

X. Édition de 1649, 1 vol. in-12, à Bruxelles. *De Imit. Christi venerabilis viri Johannis Gersen de Canabaco ord. S. Benedicti abb. Vercellensis, carmine elegiaco per Mezlerum.* Plusieurs éditions.

XI. Édition de 1657, à Paris. *Les IV livres de l'Imitation, qu'aucuns attribuent à Gessen, Bénédictin, etc.* Voyez Barbier.

XII. Édition de 1664, à Paris. *Johannis Gersen abbatis Vercellensis ord. S. Benedicti libri quatuor ex decem manuscript. per Franciscum Valgravium.* 1 vol. in-24, Billaine.

XIII. Édition de 1674, à Paris. *Johannis Gersen abbatis sancti Stephani Vercellensis ordinis sancti Benedicti de Imitatione Christi et contemptu omnium vanitatum mundi lib. IV, per Franciscum Delfau monachum ac presbyterum congregationis S. Mauri.* 1 vol. in-8°, Billaine.

(1) On y trouve la méthode pour lire avec fruit ce livre précieux: *Peritia libelli de Imit. Christi.*

XIV. Édition de 1674, à Paris. *Liber de Imitatione Christi Johannis Gerseni abbatis ord. S. Benedicti iterato ex fide manuscript. exemplarium quæ ejus nomine præferuntur quæque nunc temporis videntur in monasterio S. Germani a Pratis.* Seconde édition, par Delfau, in-8°, chez Billaine.

XV. Édition de 1682 (1), à Paris. *Joannis Gersen abbatis Vercellensis ordinis sancti Benedicti de Imitatione Christi libri IV accuratissime edit.* 1 volume in-12. Parisiis apud viduam Ludovici Billaine.

XVI. Édition de 1682, à Paris. *Joannis Gersen abbatis Vercellensis ordinis D. Benedicti de Imitatione Christi*, 1 vol. in-32. Parisiis apud viduam Lud. Billaine in Palatio ad secundam columnam in aula magna, ad imaginem D. Augustini. On lit à la première page : *Testimonium cardinalis Bellarmini de auctore librorum de Imitatione Christi.*

XVII. Édition de 1684, Antuerpiæ. *De Imitatione Christi, lib. IV, elegiaco versu juxta posito fidelissimo redditi auctore, a Gaspare de Varaderia de Sancto-Audialo, doctore theologo et archidiacono.*

(1) Cette édition, qui est modelée sur celle des Elzevirs, avec les mêmes fleurons, porte la dédicace suivante : *RR. PP. Generali, Assistentibus, itemque aliis congregationis S. Mauri ord. S. Benedicti superioribus et ascetis.*

Hos de imitando Salvatore libros elegantiori typo editos, quorum auctorem stylus monastico spiritu ubique diffluens monachum, collationes S. Bonaventuræ, T. Kempensi et Gersone Paris. antiquiorem, loci temporisque circumstantiæ, neque Gallum, neque Germanum, aut Belgam, phrasis et idiotismus, Italum Mss. codd. inscriptiones, Johannem Gersenem abbatem et hunc Benedictinum evincunt demonstrantque. Vid. Lud. Billaine. Paris. typogr. et bibliop. D. D. 23 junii MDCLXXXII.

N. B. L'auteur adopte l'opinion qui attribue le livre de l'Imitation au pieux moine de *Cabanaco,* et il conclut : *Nemo deinde inficias quin Johannis Gersen abbas Vercellensis divinum illud opus ediderit.*

XVIII. Édition de 1697, à Rome. *De contemptu mundi sive de Imitatione Christi libri IV, auctore Johanne Gersen abbate Vercellensi ordinis S. Benedicti, ex decem manuscriptis, per cardinalem de Aguirre.* 1 vol. in-24, apud de Rubeis.

XIX. Édition de 1724, à Florence. *Giovanni Gersen abbate di S. Benedetto, tenuto autore della Imitazione di Cristo, con sua effigie, del monaco Valsecchi,* vol. in-8°.

XX. Édition de 1724, à Ausbourg. *Joannis Gersen de Cabanaco ord. S. Benedicti abbatis Vercellensi de Imitatione Christi lib. IV, in versus numeralibus notis distributi, una cum novis concordantiis, studio Thomæ Ag. Erhard : accesserunt iidem libri elegiace olim a Th. Mezlero redditi et de novo excusi.* Augustæ Vindelicorum, 1 vol. in-8°.

XXI. Édition de 1738, à Berlin, en langue allemande, avec le titre : *Jean Gersen, abbé Vercellais, de l'ordre de Saint-Benoît, de l'Imitation de Jésus-Christ, IV liv.,* vol. in-32, Reynard.

XXII. Édition de 1754, à Rome. *Della Imitazione di Cristo in latino ed italiano giusta le più corrette edizioni del testo latino, con note del cardinale Enriquez* (1), *legato della Romagna,* 3 vol. in-8°, 1754 et 1755, presso Barbiellini.

(1) Barbier, page 74, prétend que les réflexions sont de l'abbé Le Duc.

XXIII. Édition de 1761, à Turin. *Nuova ristampa dell'Imitazione di Cristo del cardinale Enriquez, con dissertazion intorno al Benedittino Gersen*, 3 vol. in-8°, Stamperia reale.

XXIV. Édition de 1810, à Rome. *Della Imitazione di Cristo libri quatro, autore Giovanni Gersen abbate Benedittino in Vercelli; per Francesco Cancellieri*, 1 vol. in-18.

XXV. Édition de 1837, à Rome. *Della Imitazione di Gesù Cristo, libri IV*. L'éditeur, Alexandre Monaldi, déclare que le livre appartient à l'abbé Jean Gersen de Verceil. Voyez au chapitre XI l'avis de Monaldi.

CHAPITRE IX.

§. I. Des contestations auxquelles la découverte des manuscrits d'*Arone*, de *Bobbio*, de *La Cava*, de *Padolirone* et autres, ont donné lieu entre les différents ordres religieux.

§. II. Analyse abrégée de plusieurs écrits remarquables en faveur de Thomas à-Kempis, de Jean Gerson, chancelier de Paris, et de l'abbé Jean Gersen de Verceil.

§. III. Catalogue chronologique de tous les controversistes les plus célèbres qui ont publié des ouvrages sur l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ.

§. I.

Qui fut donc, nous dira-t-on, cet homme tout feu par sa charité évangélique, tout ardeur par l'amour divin, qui enrichit l'Église du livre d'or de l'Imitation de Jésus-Christ? On l'aurait su depuis longtemps avant la découverte du *codex Aronensis*, si *l'ama nesciri*, plus d'une fois exprimé dans son traité, si l'humilité

ordonnée par la règle bénédictine ne lui eût pas défendu de se produire. Ce silence donna lieu à diverses conjectures, à d'ardentes contestations, à des procès judiciaires, à des congrès scientifiques que nous allons exposer, avec l'espoir d'en finir pour toujours (1).

Depuis longtemps, dit le docte Barbier dans sa Dissertation sur soixante traductions de l'Imitation, l'opinion qui attribua à saint Bernard de Clairvaux le traité de l'Imitation n'avait plus de partisans; et Mercier de Saint-Léger ajoute qu'on aurait tort d'attribuer ce livre précieux à ce docteur de l'Église catholique, mort vingt-neuf ans avant la naissance de saint François d'Assise, qui se trouve cité au chapitre 50 du livre III de l'Imitation, en ces termes : *Ait humilis S. Franciscus.*

Ce nonobstant, les deux manuscrits, *codex Genovefanus* et *codex Tolosanus,* par nous décrits au chapitre V, portent le nom de saint Bernard; et de plus, dans le cercle de la lettre Q, son portrait colorié, qu'une main passionnée pour le chancelier Gerson enleva, comme on l'a dit au même chapitre.

La découverte du manuscrit d'Arone aux premiers jours du XVII[e] siècle éveilla, comme de raison, la curiosité; elle éclaircit les anciens doutes des savants et des personnes pieuses sur le véritable auteur : car ce livre parle de la vie monastique, des devoirs imposés par la règle bénédictine, et on y trouve des doctrines, des phrases inusitées et étrangères qu'on ne lisait ni

(1) Il est surprenant qu'un livre qui ne prêche que la paix avec Dieu, la paix avec soi-même, la paix avec tous, ait été, dans le dernier siècle, le sujet d'une guerre très-vive.

dans les ouvrages de Thomas à-Kempis, ni dans ceux de Jean Gerson.

Cette découverte inattendue donna lieu de suite, comme nous l'avons dit dans le chapitre VIII, à des contestations entre les partisans de Kempis, soutenus par la congrégation des Chanoines réguliers de Saint-Augustin, et ceux de Jean Gersen, abbé Bénédictin à Verceil, qu'appuyaient les moines de son ordre. On écrivit de part et d'autre : les uns étaient *kempistes*, les autres *gersenistes*, sans que personne alors prît fait et cause pour le chancelier Gerson, auquel on songea plus tard.

Les Chanoines réguliers, par l'intermédiaire de leur procureur-général, et les Bénédictins représentés par l'abbé du monastère de la Paix, eurent recours à la sainte Congrégation de Rome, attendu qu'il était dans ses attributions de connaître de l'inscription et du titre des livres. Les Chanoines, dans leur requête, conclurent que défense fût faite d'imprimer le livre de l'Imitation de Jésus-Christ sous un autre nom que sous celui de Thomas à-Kempis, et non plus sous celui du Bénédictin Jean Gersen, de Verceil.

Après de mûres délibérations, droit fut donné aux Bénédictins, par décret de la Congrégation du 14 février 1639, en ces termes (1) : *Rite posse imprimi Romæ vel alibi libellum de Imitatione Christi sub nomine Johannis Gersen de Canabaco, abbatis monasterii Sancti-Stephani Vercellensis ordinis Sancti-*

(1) Il est curieux de lire, dans l'Histoire de D. Thuillier, la requête présentée à la Congrégation de la Propagande par les Chanoines réguliers; et il est étonnant que ce Bénédictin n'ait pas connu la décision.

Benedicti. On a très-bien dit *posse imprimi*, ayant présents ces mots *ama nesciri*, que l'auteur a exprimés plus d'une fois en différents termes dans son traité, et pour respecter ainsi sa volonté.

Nous ferons observer que, d'après cette sage décision, on compte plus de deux mille éditions de l'Imitation qui ont été imprimées et publiées en différentes langues, sans nom d'auteur, ou bien avec le nom de Jean Gersen, abbé Bénédictin, d'après la permission accordée par la Congrégation, permission fondée sur la savante apologie publiée à Paris, en 1638, par le Bénédictin Valgrave.

Parmi les éditions anonymes, nous n'oublierons pas celle de 1640, publiée aux frais du Roi, sous ce titre : *De Imitatione Chrtsti. Parisiis, ex typographia Regia,* MDCXL, 1 vol. in-fol. avec gravures, exécutée dans le format de la Bible, dite du cardinal de Richelieu, à laquelle on la joint ordinairement. Cette publication officielle ne calma point les esprits irrités depuis deux ans, par un médecin intrigant, Gabriel Naudé, qui, en 1638, avait été chargé par ledit cardinal, ministre et arbitre de la France, d'aller à Rome pour vérifier quatre manuscrits (voyez les Documents) de l'Imitation de Jésus-Christ. C'est que Naudé, déjà employé près du cardinal de Bagni, abusant de la bonne foi de son maître et de son autorité, fit signer à Dom Placide Simon et à Dom Rubeus une déclaration par-devant notaire, qu'ils désavouèrent ensuite par un acte en 1651 (Voyez l'Appendice). Au moyen de cet acte, le téméraire Naudé argua de faux les manuscrits ci-après désignés, nonobstant le refus du prudent cardinal de Bagni, d'approuver cet acte par sa

signature, jugeant que l'affaire devait être soumise à des experts.

Le premier à écrire en 1641, nonobstant la décision de Rome, fut le père Jean Fronteau, bibliothécaire de Sainte-Geneviève, l'un des plus ardents partisans de Kempis, et non du chancelier Gerson. A cet écrivain s'unirent Werlin, Carré, Chifflet et autres, lesquels, non avec de bonnes raisons, mais par des pamphlets, attaquèrent les respectables Bénédictins Valgrave, Mezler, Quatremaire et le docteur Launoy, qui prit part pour le moine Jean Gersen contre le violent Fronteau. Bien des gens se prononcèrent en faveur des Bénédictins; et les prédicateurs mêmes, en faisant l'éloge du livre de l'Imitation, déclarèrent le moine Gersen véritable auteur.

Le docteur Naudé, dans ses rapports sur le résultat de sa mission à Rome, accusa l'abbé Cajetani d'avoir altéré, en faveur de Jean Gersen (1), les quatre manuscrits d'*Allatio*, de *Padolirone*, de *La Cava* et de *Gênes;* mais il fut combattu avec force par Quatremaire et Valgrave. Il se hâta de revenir à Paris, où il fut nommé prieur commendataire de l'Artige, ordre de Saint-Augustin; et voyant que sa calomnie était dévoilée, que ses rapports étaient déclarés suspects, le 17 avril 1650 il présenta au prévôt de Paris une requête par laquelle il demanda « qu'il lui « fût permis de faire saisir et arrêter entre les mains « de tout imprimeur, libraire ou relieur de la ville, « les livres de Quatremaire et de Valgrave, imprimés

(1) Voyez les documents de l'an 1641, des pères Moriset et Rayner, et celui de 1651, de Simon, et de Jean Rubeus, dans l'Appendice.

« contre une relation par lui faite à Rome, étant au « service (en qualité de médecin) du cardinal de Bagni; « que défenses fussent faites à Jean Billaine, libraire, « de vendre, exposer et donner au public lesdits li- « vres; qu'on lui donnât acte des offres qu'il faisait de « faire venir les quatre manuscrits dont il était ques- « tion, de la ville de Rome, pour être vus et examinés « de nouveau par personnes suffisantes et capables, de « consigner la somme de mille livres entre les mains « du receveur de l'Hôtel-Dieu de Paris, pour être con- « vertie au profit dudit Hôtel-Dieu, au cas qu'en pro- « cédant à la révision desdits manuscrits ils ne fussent « jugés entièrement conformes à la relation qui était « imprimée sous son nom; que défenses fussent faites « auxdits Quatremaire, Valgrave et tous autres de ne « plus rien lui imputer à l'avenir qui puisse blesser sa « réputation, et que Dom Robert Quatremaire, au- « teur des livres, et Dom Placide Roussel, son supé- « rieur, qui en avait permis l'impression, fussent assi- « gnés pour se voir condamner à lui faire réparation « d'honneur pour les injures proférées par ledit Dom « Robert, et couchées dans sondit livre. »

Le lieutenant civil ayant écrit en bas du placet, *Soit fait ainsi qu'il est requis* (1), alors la défense de la vente fut exécutée sous peine d'amende, dépens et dommages. A la demande de Dom Quatremaire et de Dom Roussel, cette instance fut renvoyée par-devant la chambre des requêtes du Palais; et par sentence du 6 septembre 1650, le docteur Naudé fut condamné à

(1) Il y avait dans ces temps-là probablement moins de procès intéressants, pour donner lieu à de telles requêtes; il y avait surtout moins de lumières, moins d'industrie, et plus de bonne foi.

faire apporter de Rome à Paris, et à ses frais, les quatre manuscrits en question. Il n'obtempéra point à cet arrêt du Parlement pendant le long espace de cinq mois, et les Bénédictins de la congrégation de Saint-Germain-des-Prés demandèrent d'être reçus parties intervenantes; ils conclurent contre Naudé, par suite des calomnies et des injures faites à l'abbé bénédictin Cajetani, et à tout l'ordre, à la suppression de ses imprimés, avec défense d'en publier d'autres, à peine de trois mille livres d'amende applicables au pain des prisonniers.

Dom Quatremaire n'ayant pas encore obtenu la libre vente de son premier livre de 1649, publia, ce nonobstant, une seconde apologie sous ce titre : *Gersen iterum assertus auctor librorum de Imitatione Christi*, où il démontra que son adversaire Naudé devait faire réparation d'honneur, car sa relation était suspecte de fausseté et pleine d'injures. Pour toute défense, le docteur Naudé prétendait n'avoir pu obtenir de la ville de Rome les quatre manuscrits en question; il avoua cependant que le *Codex Allatianus* portait véritablement au titre les noms de *Johannis de Canabaco*, et que ce titre avait été ajouté à la main par le même copiste au-dessus de la ligne (voyez la planche n° III), mais il jugea que la date de ce manuscrit ne pouvait être antérieure à l'an 1448, à cause d'une bulle d'un légat apostolique de cette date, jointe au volume.

Sur cet aveu, Naudé allait être condamné, lorsque le prieur et les chanoines de Sainte-Geneviève et de Saint-Victor demandèrent à intervenir au procès, et y opposèrent que Kempis était le véritable auteur de l'Imitation, et non l'abbé Gersen, auquel les Béné-

dictins l'attribuaient, et que ceux-ci avaient offensé le docteur Naudé. En conséquence, ils conclurent que défense serait faite d'imprimer l'Imitation sous le nom de Jean Gersen, et qu'on ordonnerait qu'elle le serait sous le nom de Thomas à-Kempis leur confrère.

Telle fut, comme on l'a dit dans la Préface, l'origine d'un long procès qui se termina en 1652, le 12 février, par l'arrêt du Parlement (1), portant suppression des paroles injurieuses échangées entre les Bénédictins et leurs adhérents d'une part, et les Chanoines réguliers et leurs partisans de l'autre. Ce procès curieux fut publié par Dom Thuillier, dans le recueil des *Ouvrages posthumes de Mabillon et de Ruinart,* en l'année 1724, sous le titre d'*Histoire de la Contestation sur l'auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ.*

Cet arrêt du Parlement fut regardé comme non-avenu par les parties; et nous avons déjà remarqué, au chapitre VIII, que des hommes célèbres continuèrent à écrire en faveur, ou du bénédictin Jean Gersen ou du chanoine Kempis. Ainsi, les chanoines réguliers, Desnos et Boissy, célébrèrent leur victoire par les deux ouvrages français et latins, transcrits au catalo-

(1) Il est bien curieux de lire en tête de l'ouvrage, *Argumentum chronologicum contra Kempensem,* l'épître dédicatoire que Valgrave adressa au célèbre Matthieu Molé, premier président du Parlement, en 1649, pour obtenir justice contre le docteur Naudé. On y trouve la réfutation des écrits de Fronteau, dans lesquels Jean Gersen, abbé Bénédictin, est réputé un être imaginaire, un abbé fabuleux, un Gerson bâtard, sans en donner de preuves; moyen adopté par les modernes Gersonistes déclamateurs. La même dédicace au président Molé fut renouvelée par Quatremaire et Valgrave, ainsi que par Naudé, dans leurs écrits postérieurs; mais ces adulations ne firent aucune impression sur le vieux magistrat.

gue, auxquels Launoy répliqua de suite par une petite brochure imprimée à Paris, en 1652, et réimprimée en 1663. Aucun écrivain ne prétendit alors ajouter à la gloire littéraire de la France, en assignant au chancelier Gerson, comme au véritable auteur, le traité de l'Imitation, sous la considération que saint Bernard avait perdu l'honneur d'avoir composé ce livre.

Les Bénédictins de Saint-Germain obtinrent enfin d'Italie, en 1668, le manuscrit d'Allatio, qui fut payé dix écus; et pour en finir dans cette contestation entre Kempis et Gersen, le sage François de Harlay, archevêque de Paris, voulant suivre l'exemple déjà donné par la Congrégation de Rome, en 1639, convoqua dans son palais, en 1671, un premier congrès de savants en paléographie, auquel intervinrent les révérends pères Faure, docteur de Sorbonne, Lecointe, père de l'Oratoire, De Vion d'Hérouval, auditeur des comptes, paléographe distingué, De Valois, célèbre historien, Baluze (1), Cotelier (2) et Du Cange (3) (voyez le document dans l'Appendice), pour donner leurs avis sur douze manuscrits qui avaient été apportés d'Allemagne, de Flandre et d'Italie, manuscrits les plus anciens du traité de l'Imitation de Jésus-Christ qu'on eût pu alors recueillir et obtenir des différents monastères et bibliothèques, savoir :

I. Un manuscrit en parchemin avec la date de l'an 1441, terminé et écrit de la main de Thomas à-Kempis (voyez au chapitre VI), et qui avait appar-

(1) Bibliothécaire de M. Colbert, peu favorable aux Bénédictins.

(2) Aide du bibliothécaire du Roi.

(3) Très-connu par ses Glossaires.

tenu à la congrégation de Sainte-Agnès, près de Zwoll, où Thomas vécut, et où il est mort; manuscrit que le chanoine Latome retira des ruines de cette congrégation, qu'en 1577 il transporta à Anvers, et qui en dernier lieu fut donné en 1590 aux pères de la compagnie de Jésus de la même ville, appelé de là *Codex Antuerpiensis*.

II. Le manuscrit sur papier, de l'an 1437, apporté du monastère de Saint-Uldalric, près d'Ausbourg, appelé *Codex Augustanus*.

III. Le manuscrit sur papier, de 1433, terminé deux jours avant la veille de la fête de l'Assomption de la Vierge Marie, par la main du frère Candide Obersper, dans le couvent de Weingarten, d'où il tire le nom de *Codex Weingartensis*.

IV. Le manuscrit sur papier, de l'an 1434, appelé *Codex Mellicensis secundus de Imitatione Christi*, sans aucune désignation d'auteur, quoique le manuscrit contienne des ouvrages avec le nom du chancelier Gerson.

V. Le manuscrit sur papier, de l'an 1421, nommé *Codex Mellicensis primus*, extrait du monastère de Saint-Benoît, fondé à Melck, en l'année 1089, l'un des plus anciens de l'Allemagne.

VI. Le manuscrit sur papier, de 1417, désigné sous le titre de *Codex Leodiensis I*, du monastère de Saint-Jacques et Saint-André de la ville de Liége.

VII. Le manuscrit sur papier, écrit et fini à Saltzbourg, en 1463, le samedi d'avant la Toussaint, par le frère Benoît. C'est en bas de ce manuscrit appelé *Codex Salisburgensis*, que le copiste a écrit simplement le nom *Joh. Gers.*, craignant de se tromper sur

le vrai nom de l'auteur qu'il n'a pas su lire autrement, mais ne voulant pas l'attribuer à Gerson de Paris, dont le nom était célèbre au concile de Constance et par toute l'Allemagne.

VIII. Le manuscrit en parchemin, de l'an 1460, dit *Bretonius* ou *Codex San-Germanensis,* le premier qui porte le nom de Gerson comme auteur, et qui fut donné au monastère de Saint-Germain-des-Prés, par le docteur Lebreton de Paris.

IX. Le *Codex Gerardi Montis,* dans le Hainault, manuscrit sur parchemin, de l'année 1390, dans lequel, d'après un certificat authentique d'un notaire de Bruxelles, en date du 13 janvier 1663, on lisait à la dernière page : *Copié par le frère Louis de Monte, qui mourut l'an mil quatre cent,* laquelle note avait été méchamment déchirée. (Voyez l'Appendice.)

X. Le manuscrit appelé *Codex Padolironis,* qui fut à la suppression de ce monastère, en 1414 (1), porté à Padoue au monastère de Sainte-Justine, dans lequel manuscrit, mêlé de parchemin et de papier, on lit le nom de Jean Gersen en tête du premier livre, et à la fin du quatrième

(1) Cette date certaine avait déjà été constatée par le père Morizot, en 1641 ; elle fut aussi, sur notre invitation, reconnue par MM. Champollion et Guérard, administrateurs de la Bibliothèque royale de Paris. Il nous est donc permis d'en déduire que l'hypothèse avancée par Gence, dans ses *Considérations* de 1812, que le chancelier Gerson a composé l'Imitation en 1418, pendant son séjour en Allemagne, tombe d'elle-même. Nous avons une autre preuve de la date certaine de 1414 dans l'historien Lubin, lequel dit que le monastère de Padolirone fut supprimé en 1419, après la délibération prise au concile de Constance.

XI. Le manuscrit mêlé de parchemin et de papier, dit *Codex Allatianus*, sans date, apporté de Rome par les Bénédictins; on lit en tête : *Incipit tractatus Johannis de Canabaco de Imitatione Christi* (voyez le *fac-simile* au chapitre VIII), où le nom de la patrie de Gersen se trouve écrit au-dessus de la ligne par la même main, et avec la même encre, sans la moindre altération, comme le docteur Naudé fut forcé de l'avouer en justice, pour ne pas être puni de la peine du talion, par suite de l'accusation de faux intentée par lui contre l'abbé Cajetani.

XII. Le manuscrit de La Cava, appelé *Codex Cavensis*, écrit sur parchemin avec élégance, et apporté de Rome. Dans la lettre O du chapitre I (voyez le *fac-simile* au chapitre VIII), on reconnaît un Bénédictin qui embrasse la croix, comme s'il disait : *J'ai reçu la croix, Seigneur, je l'ai acceptée de votre main, et je la porterai jusqu'à la mort*, chapitre 56, liv. III de l'Imitation.

XIII. Le *Codex Aronensis* n'ayant pu être déplacé à cause du refus fait par le supérieur des Jésuites, on présenta au congrès un acte rédigé par un notaire, le 26 mars 1668, à Arone, portant la description détaillée de ce précieux manuscrit, où on lit cinq fois le nom de l'abbé Jean Gersen.

Les savants susnommés ne donnèrent positivement leurs avis que sur deux manuscrits : 1°. sur celui d'Anvers, de 1441, dont ils relèvent les fautes, en déclarant Thomas à-Kempis simple copiste; 2°. sur le manuscrit de Padolirone, qu'on jugea avoir été écrit au moins deux cents ans auparavant. Ils n'ont pas pris garde aux derniers mots qui indiquent l'époque du

transport de ce manuscrit à Padoue. Ils déclarèrent cependant, à la gloire de l'abbé Cajetani, octogénaire respectable, et secrétaire sans interruption de cinq souverains pontifes, que les manuscrits désignés par le docteur Naudé, comme ayant été altérés, étaient exempts de toute suspicion de faux (1); ce que Mabillon, au livre III de son grand ouvrage, n'hésita point à confirmer.

Delfau publia ensuite l'*Instrumentum*, c'est-à-dire le procès-verbal de l'assemblée des savants. Il y ajouta une dissertation pour démontrer les conséquences que l'on devait en tirer. Delfau étant mort deux ans après, le chanoine Testelette, chancelier de l'abbaye de Sainte-Geneviève, donna, en 1677, ses *Vindiciæ Kempenses*, dans lesquelles il attaque, par des subtilités et par des arguments et des inductions mille fois répétés, l'apologie des Bénédictins. Mabillon prit de suite la défense de son confrère; et sans répéter ce que ses prédécesseurs avaient dit, il s'attacha à analyser et à justifier l'acte du congrès de 1671.

Les Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés, toujours ardents pour la vérité, obtinrent à Rome un autre manuscrit de l'Imitation que nous avons appelé *Codex Slusianus*, parce qu'il fut acheté par Jean Gualteri Slusio, secrétaire et prélat domestique du pape Clément X. Ce manuscrit porte en toutes lettres le nom de *Johannis Gersen*. Par suite ils convoquè-

(1) L'archevêque de Paris ayant apposé sa signature à cet acte, une élégante édition *de Imitatione Christi* fut publiée à Paris, avec le nom de l'auteur, *Johannis Gersen abbatis ordinis S. Benedicti*, et une préface où Kempis fut combattu, sans dire un mot du chancelier Gerson.

rent en 1674 en leur monastère de Paris des experts en paléographie, savoir : Lecointe, Du Cange, De Vion d'Hérouval, Adrien de Valois, De Launoy, Baluze et Cotelier, lesquels déclarèrent que le manuscrit par eux examiné était plus ancien de deux cents ans. (Voyez le document dans l'Appendice.)

Ce fut en 1681 que les Chanoines réguliers réunirent à Paris des experts pour juger un manuscrit attribué à Kempis, et daté, suivant eux, de l'an 1448; mais les experts refusèrent leur approbation, aussi bien qu'à de prétendus extraits des Chroniques de Buschius, favorables à Thomas à-Kempis.

On doit au savant Mabillon d'avoir enfin apporté d'Italie les manuscrits d'Arone, de Bobbio et de Parme, tous ayant le nom de *Johanis Gersen*. Alors on indiqua un troisième congrès, qui se tint en 1687, dans le monastère de Saint-Germain-des-Prés. Dix-neuf experts en paléographie (voy. dans l'Appendice l'acte (1) du 28 juillet 1687) y assistèrent, savoir : Faure, de Sainte-Beuve, De Vion d'Hérouval, Cousin, Du Cange, Renaudot, Baluze, Hardouin, d'Herbelot, Chastelain, N. Alexandre, Dupin, Fr. de Launay, Caille-Dufourny, Bigot, Bulteau, Odin, Clément, et Chamillard.

Après une longue discussion, ils attestèrent à l'unanimité que le manuscrit d'Arone était antérieur de trois cents ans, et que les deux autres, notamment celui de Bobbio, étaient presque de la même époque. (Voyez le document dans l'Appendice.)

Dans ces trois assemblées des savants français tenues à Paris, jamais on ne songea à Gerson, au chancelier

(1) Gence, dans son édition latine, a transcrit ce document.

de la grande Université, au défenseur des priviléges de l'Église Gallicane. Il nous paraît qu'après tant de décisions de savants illustres du siècle de Louis XIV, toute contestation, toute polémique en faveur de Kempis auraient dû cesser, et que la cause des Bénédictins devait triompher. Il n'en fut pas ainsi; on publia de nouveaux écrits, on cria, sans donner la moindre preuve, sans réfuter les documents authentiques, que Gersen de Cavaglià, abbé de Verceil, était un fantôme, un être imaginaire. Ces mêmes déclamations nous les entendons encore aujourd'hui, nonobstant les pièces authentiques que nous avons présentées, pièces qui seront transcrites de nouveau dans les chapitres x et xi, ainsi que dans l'Appendice à la fin de ce volume.

Dans la préface on a donné par aperçu l'histoire des disputes qui s'élevèrent à la fin du xviie siècle pour donner au chancelier Gerson la gloire du traité de l'Imitation.

Le désir manifesté par Corneille, dans sa préface de 1653, d'attribuer l'Imitation à un Français; l'allégation favorable à Gerson, insérée par Moreri, en 1673, dans la première édition, ébauche de son Dictionnaire, ranimèrent les discussions en faveur du chancelier de Paris.

Le premier qui, en 1690, se déclara pour Gerson, fut l'abbé Andry, auquel le docteur Ellies Dupin se réunit, en 1698, après avoir signé le procès-verbal de 1687, dressé dans l'assemblée tenue à Saint-Germain-des-Prés, et tout favorable à Gersen.

Ce fut au xviiie siècle que les contestations se renouvelèrent plus vivement entre les savants de différentes nations. La cause de l'humble moine Jean Gersen,

qui voulait être inconnu, fut soutenue par Thuillier, Valsecchi, Erhard, Graveson, Du Plessis, Henriquez, Valart, Mœrz, Faita, Mulatera et Chais. La cause de Thomas à-Kempis fut défendue par Rosweide à plusieurs reprises, par Feraudi, Bollandus, Fronteau, Werlin, Carré, Chifflet, Heser, Naudé, Hécelles, Desnos, Boissy, Testelette, Brewer, Du Molinet, et surtout par le Chanoine Amort, très-ardent dans ses écrits. Gery, Trautwein, Zungo, Ghesquière, Desbillons, Godescard, Mercier, furent les derniers défenseurs de Kempis.

La révolution française, survenue en 1789, interrompit toute dispute de ce genre; et après que l'ordre, la religion et les académies furent rétablis par la main de fer de l'empereur Napoléon, alors Napione en 1808, Cancellieri en 1809, en Italie; Lambinet, Gence, Lanjuinais, Barbier, à Paris, en 1812, élevaient de nouvelles discussions.

Les deux Italiens et l'académicien français Lanjuinais se déclarèrent pour le bénédictin Gersen, et les trois autres pour Gerson de Paris, en renouvelant les doutes élevés par Dupin, par Pousampieri dans le dernier siècle. L'élan donné à l'amour-propre national réveilla les Châteaubriand, Labouderie, de Gérando, Fortia, Rochette, Weigl, Kératry, Buchon, Dassance, Avogadro, et dernièrement Nolhac, Michelet, Leroy, Monfalcon, Spotorno, et enfin l'Académie française, qui, en 1838, proposa l'éloge de Gerson, chancelier de l'Université de Paris, dans l'intention de le faire reparaître comme auteur du traité de l'Imitation de Jésus-Christ.

§. II.

Donner une analyse abrégée des contestations polémiques et des différentes opinions des écrivains les plus remarquables, qui, depuis 1604 (1), époque de la découverte du manuscrit d'Arone, ont pris part pour déterminer le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, n'est pas chose facile. On doit blesser bien des susceptibilités nationales, dans des temps où l'axiome, *Amicus Plato, sed magis amica veritas,* n'est pas universellement adopté. Cependant, c'est un noble devoir de compléter cette histoire; nous le devons à notre position sociale, nous le devons aussi à nos lecteurs d'après nos précédentes publications.

L'opinion des écrivains, comme nous l'avons déjà montré, était fixée sur saint Bernard de Clairvaux, car on reconnaissait dans les préceptes donnés par l'auteur de l'Imitation la voix d'un Bénédictin. La lecture réfléchie de ce traité fit abandonner la cause d'un moine français qui a vécu bien avant saint François d'Assise, nommé et cité dans le livre. Thomas à-Kempis succéda à saint Bernard, et obtint la réputation d'auteur pour avoir signé le manuscrit de 1441. Mais, après la défaite du chanoine Amort, qui fut forcé de reconnaître dans le manuscrit de Kempis la main du copiste, le nombre des défenseurs de ce Chanoine régulier a diminué.

La conformité des noms de Gersen et de Gerson fit

(1) Voyez le recueil des *Ouvrages posthumes de Mabillon*, tome I, Paris, 1724, par D. Vincent Thuillier, qui y a ajouté l'Histoire de la contestation sur l'auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ.

attribuer au chancelier de Paris la qualité d'auteur de ce précieux traité de morale; mais la suite de sa vie politique donnait lieu à des doutes fondés. Le manuscrit d'Arone ayant été trouvé, les disputes, les diatribes se succédèrent pendant deux siècles; et pour faire pompe d'érudition, dans les dissertations publiées en faveur soit du Flamand Kempis, soit du Français Gerson, soit de l'Italien Gersen, on mêla mal à propos aux citations de l'Écriture sainte et de la règle bénédictine, des textes d'Homère, de Virgile, d'Horace, de Juvénal, de Martial, de Lucrèce même, et on parvint à ne plus s'entendre en s'éloignant ainsi des règles de la critique et de son objet principal. Des écrivains modernes ont aussi divagué en citant hors de propos d'illustres poëtes, Châteaubriand, Lamartine, et en mêlant ces citations à leurs discussions sur l'auteur véritable de l'Imitation de Jésus-Christ.

Pour ne pas nous répéter dans cette analyse, nous prions le lecteur d'avoir recours au chapitre III, page 22. Il y verra l'éloge qui a été fait du livre de l'Imitation par Marillac, Gonzalez, Orlandin, George Mayr, Louis de Grenade, par les deux pontifes romains Pie IV et Pie V, par saint Philippe Neri, par Sommalius. Nous omettrons aussi de rapporter ici les avis de Valgrave, de Cajetani, de Le Duc, et autres déjà mentionnés au chapitre I, page 29 et suivantes.

Si on trouve dans notre histoire quelques répétitions, elles nous ont paru indispensables pour présenter l'ensemble de cette polémique.

1606. Possevin (Antoine), né à Mantoue, en 1534, mort en 1611, dans le collége des Jésuites, à Ferrare, l'un des plus doctes historiens, dit dans son *Apparatus*

sacer, Venetiis, 1606 : « A l'égard du livre de l'Imi-
« tation de Jésus-Christ, quoiqu'en parlant de Gerson « de Paris, nous ayons suivi l'opinion populaire, « comme aussi l'opinion de ceux qui nous écrivaient « de la Belgique, qu'on y conservait l'autographe « de Thomas à-Kempis, nous ne pouvons à présent « qu'adopter le sentiment de notre confrère le père « Rossignoli, qui, après avoir longtemps bien exa-« miné la question, est d'avis que l'abbé Jean Gersen « a écrit le précieux livre de l'Imitation, lequel fut « attribué à Gerson par la conformité du nom, et à « Kempis pour le style et la diction. Cela est prouvé « par le manuscrit d'Arone, près le lac Majeur, qu'on « conserve dans le monastère, qui, aujourd'hui, est « le noviciat des Jésuites ». (Voyez Quatremaire, *contra Frontonem*, page 168, édition de Paris, 1649.

Il parle aussi de Thomas Gallo, et il dit qu'il était moine Bénédictin, comme on le voit sur son mausolée à Saint-André de Verceil, où *præfert imago Benedictinum cucullatum*. Ce que Villot atteste aussi, en appelant *Thomam Gallum, Benedictinum theologum*, quoi qu'en aient dit les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*.

1613. BELLARMIN (1) (Robert), cardinal, né en Toscane, en 1542, mort en 1621. Ce savant critique, dans son histoire *De Scriptoribus Ecclesiasticis*, dit, en parlant de Gerson, chancelier de l'Université de Paris : « On est dans l'usage de lui attribuer le traité « de l'Imitation de Jésus-Christ, en quatre livres; mais « on doute avec raison qu'il en soit l'auteur, soit parce

(1) Voyez chapitre VII, page 369.

« que ce traité ne se trouve pas avec ses ouvrages, soit « parce qu'on ne le lit pas dans le catalogue de tous ses « écrits dressés par son frère même, soit enfin parce « que l'Imitation n'a pas été insérée dans les premières « éditions faites à Strasbourg de tous les ouvrages de « Gerson. De plus, le livre de l'Imitation est ordinai- « rement assigné à Thomas de Kempis, personnage « très-pieux; mais ce livre ne se trouve pas non plus « dans le recueil de ses ouvrages, comme nous le dé- « montrerons en son lieu.

« Il est donc très-probable que l'auteur de l'Imita- « tion de Jésus-Christ est Jean, autrefois abbé Gessen « ou Gersen; c'est ce qui résulte de souscriptions très- « anciennes de ce nom dans le manuscrit qu'on con- « serve dans le monastère d'Arone, qui, autrefois, « appartenait aux moines Bénédictins, et à présent au « collége du noviciat des Jésuites.

« Cet ouvrage de l'Imitation paraît donc avoir été « assigné à Jean Gerson, de Paris, par la ressemblance « du nom, tandis que le véritable auteur fut Jean « Gersen.

« Cependant, comme on ne retrouvait pas cet ou- « vrage de l'Imitation parmi ceux de Jean Gerson, « chancelier de Paris, on l'attribua à Thomas de Kem- « pis, par la conformité en quelque partie du style, « quoique l'Imitation ne se trouve pas parmi les ou- « vrages de Thomas. » (Voyez l'Appendice.)

Tel est l'avis du savant cardinal Bellarmin; rien de plus clair pour montrer quel est le véritable auteur, et pour démentir l'ancienne opinion en faveur de Kempis et de Gerson. Rosweide, dans son ouvrage *Certissima Testimonia,* allègue que Bellarmin s'est

rétracté en 1621, ce qui est démenti par le fait suivant. Bellarmin, dit l'historien D. Thuillier, se trouvant au lit de la mort, fut pressé par deux Chanoines réguliers de rétracter l'avis émis en faveur du bénédictin Gersen. « Eh! laissez-moi mourir en repos, leur répon- « dit-il, vos querelles ne me regardent plus; le livre, « quel qu'en soit l'auteur, est un excellent livre; faites « comme vous l'entendrez. » Ces instigateurs avaient déjà imprimé dans une édition de Cologne de 1613, l'avis du cardinal sur Gersen; mais ils n'avaient pas touché à l'endroit où le savant Bellarmin met les conférences parmi les ouvrages de saint Bonaventure. Il faut noter que, dans la même année 1613, on imprima à Rome l'ouvrage de Bellarmin, *De Scriptoribus Ecclesiasticis*, in-4°, et que le docte cardinal n'y rétracta rien de ce qu'il avait décidé contre Kempis, alors seul compétiteur du bénédictin Gersen.

1616. Cajetani (Constantin), abbé bénédictin à Rome, secrétaire particulier de cinq papes; dans la préface de ses deux éditions du manuscrit d'Arone, publiées à Rome et à Paris, en 1616, donna son avis en faveur de l'abbé Jean Gersen de Verceil, reconnu auteur du livre de l'Imitation.

Nous avons à la page 30 et suivantes rapporté l'extrait de sa préface.

1621. Marillac (Michel de), conseiller (1) au Par-

(1) Ce modèle de la magistrature, pour sa probité et sa fermeté, rédigea la fameuse ordonnance de Louis XIII sur l'administration publique. Il fut persécuté par le cardinal de Richelieu, et mourut en prison en 1632, apres le supplice de son frère Louis, maréchal de France.

lement de Paris et garde des sceaux, donna en 1621, en 1 volume in-12, chez Rollin-Thierry, une traduction de l'Imitation sur le texte du *Codex Aronensis,* publié à Rome, en 1616, par Cajetani; et dans l'avertissement il prouve que l'abbé Gersen est le véritable auteur. Nous donnons ici le texte original français, tandis que Quatremaire l'a donné en latin dans son livre *Auctor assertus,* part. III, pag. 169. Nous avons déjà rapporté l'avis de ce respectable magistrat français à la page 22, tome I de notre Histoire.

1636. Besolde (Christophe), célèbre jurisconsulte, qui a écrit la *Synopsis politica*, et *de arcanis Rerum publicarum*, parle de l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ dans le *Specilegia juridico-politica : III De pacis jure, cap. 1,* il s'exprime ainsi : « Le livre « de l'Imitation de Jésus-Christ fut attribué à Thomas « à-Kempis, non-seulement par le peuple, mais par « des hommes très-savants, et notamment par Ros- « weide. Il est certain que Thomas à-Kempis, à la fin « de son autographe de 1441, certifie avoir écrit le « même livre : mais il est certain aussi que moi-même « je possédais un exemplaire de l'Imitation traduit en « langue allemande, livre qui se trouve aujourd'hui « dans la bibliothèque du célèbre monastère de Zwy- « falten (1), où à la fin du troisième livre on lit clai- « rement : *Hunc librum Lorrhæ* (petit village dans le « marquisat de Baden) *conscriptum, et anno* 1448 « *absolutum fuit.* On y a ajouté le quatrième livre écrit « d'une main différente et plus moderne; ainsi, dit

(1) Voyez le manuscrit indiqué au chapitre IV, n° XXVIII, page 186.

« Besolde, il ne paraît pas probable que cette traduc-« tion en langue germanique ait pu être faite sept « années après que Kempis eut terminé son manu-« scrit, et qu'il ait aussitôt été connu et apprécié dans « un pays si éloigné. En conséquence, je pense avec « l'abbé Constantin Cajetani, que le manuscrit de « l'Imitation est bien plus ancien que cette copie de « Kempis, et qu'il a été composé au XIIIe siècle par « Jean Gersen, Italien, abbé de l'ordre de Saint-Be-« noît. » (Voyez, pag. 157, Quatremaire dans son livre : *Joannes Gersen Vercellensis, contra Thomam à-Kempis vindicatum, Parisiis,* 1649.)

1643. VALGRAVE (François), Bénédictin anglais, prieur claustral de La Celle, dans son avis de seize pages, touchant l'auteur des *Quatre livres de l'Imitation de Jésus-Christ, par Jean Gersen, abbé de Saint-Étienne de Verceil, de l'ordre de Saint-Benoît, suivant la version de feu* M. DE MARILLAC, *garde des sceaux, dédié à la Reine* (1) *régente.* Paris, 1 volume in-12, chez Le Bé, s'exprime en ces termes : « Com-« bien que l'auteur nous advertisse au commencement « de son ouvrage de ne nous inquiéter qui il est, mais « seulement quelle est sa doctrine; néanmoins, puis-« que toute vérité est une espèce de lumière, laquelle « doit être agréable à chacun, excepté à celui qui

(1) Le texte de cette traduction est parfaitement conforme à celui de l'édition originale de 1621, qui est maintenant très-rare; et dans l'épître dédicatoire à la Reine, Valgrave ajoute que la traduction de ce célèbre magistrat était estimée, entre toutes les autres, la plus fidèle, moins paraphrasée, non fardée, retenant la naïveté de son auteur, qui recommande à son lecteur de chercher la vérité, et non la sublimité du discours.

« aime les ténèbres; je ne crois pas, il me semble, « faire une chose désagréable d'apporter ici quelque « éclaircissement touchant le nom de l'auteur, en fai- « sant voir qu'il ne peut pas être Thomas de Kempis, « Allemand, comme l'on a voulu persuader au vul- « gaire, mais Jean Gersen (1), abbé italien. »

1649. HEMERÉ (Claude), bibliothécaire de Sorbonne, décédé en 1650, à l'âge de soixante-dix ans, auteur de plusieurs ouvrages classiques, dans sa lettre datée de Sorbonne : *Kalendis junii* 1649, *religioso viro D. Roberto Quatremaire, monacho Fontanellensi*, donne l'avis suivant sur l'auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ. « Qu'il y ait deux ordres « religieux très-respectables qui se disputent la gloire « d'avoir possédé l'auteur d'un livre écrit en paradis « par la main des anges, ce n'est pas une chose con- « traire à l'équité ni aux lois de la nature. »

Le savant bibliothécaire, après avoir dit que plusieurs villes se disputèrent l'honneur d'avoir possédé Homère à cause de son poëme, après avoir fait l'éloge du traité de l'Imitation, dont il a toujours recueilli une manne céleste, fait observer « que ce même livre « se trouvait anciennement exposé en vente chez les « libraires avec le titre écrit en rouge : *Johannis Ger- « sonis, cancellarii Paris.*; mais que par le style, « par les sentiments, il fut plutôt attribué, d'un con- « sentement universel, à Thomas à-Kempis. C'est Val- « grave, Bénédictin, qui, en produisant d'anciens « manuscrits et des documents venus d'Italie, a rendu

(1) Nous renvoyons le lecteur au chapitre 1, page 20, où nous avons rapporté la lettre de Valgrave, dans laquelle il fait l'éloge du livre de l'Imitation, attribué à Gersen.

« à Jean Gersen, abbé vercellais, l'honneur d'avoir « composé le livre d'or, quoique les Chanoines de « Saint-Augustin, irrités et indignés, aient employé « tous leurs efforts pour décrier Gersen comme un fan- « tôme, un être imaginaire, etc.

« Si les deux ordres religieux voulaient me prendre « pour arbitre, dit Hemeré, je devrais me prononcer « pour les Bénédictins, d'après la citation faite par « saint Bonaventure dans ses méditations, dont il ré- « sulte que le livre de l'Imitation existait avant Kem- « pis; d'après la conformité de nom de Gersen, homme « obscur et inconnu, avec celui de Gerson, chancelier « de Paris, qui, par sa notoriété, fut, par les scribes « et par les typographes aux premiers temps de l'im- « primerie, déclaré l'auteur du livre. Tel est mon sin- « cère avis, que je donne sans préjudice des deux par- « ties. » *Vale.*

E Sorbona, Kal. junii 1649. HEMERÉ.

1653. CORNEILLE (Pierre), né à Rouen, en 1606, mort à Paris, en 1684. Ce grand poëte émet son opinion à l'égard de l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, dans l'avis placé en tête de l'édition de Rouen, et chez Le Petit, à Paris, 1653, in-12, enrichie de figures en taille-douce à chaque chapitre, volume rare et précieux.

Pierre Corneille au lecteur : « Je n'examine point « si c'est à Jean Gersen ou à Thomas à-Kempis que « l'Église est redevable d'un livre si saint. Tâchons « d'en suivre les instructions, puisqu'elles sont bon- « nes; et, quant au véritable Auteur, laissons-en dis-

« puter les deux Ordres (1) qui le veulent chacun re-« uestir de leur habit. Il nous doit suffire d'estre assurés « par la lecture de son ouvrage que c'étoit un homme « de Dieu et bien illuminé du Saint-Esprit. J'y trouve « certitude qu'il étoit Prestre ; j'y trouve quelque appa-« rence qu'il étoit Moine ; mais j'y trouve aussi quelque « répugnance à le croire Italien. Les mots grossiers « dont il se sert assez souvent, sentent bien autant le « latin de nos vieilles Pancartes que la corruption de « celui de delà les Monts ; et non-seulement sa diction, « mais sa phrase mesme en quelques endroits est si pu-« rement françoise (2), qu'il semble avoir pris plaisir « à suivre mot à mot notre commune façon de parler.

« C'est sans doute sur quoi se sont fondés ceux qui, « du commencement que ce livre a paru, incertains « qu'ils étoient de l'Auteur, l'ont attribué à saint Ber-« nard et puis à Jean Gerson qui étoient tous deux « François ; et je voudrois qu'il se rencontrât assez d'au-« tres conjectures pour former un troisième parti en « faveur de ce dernier, et le remettre en possession

(1) Par ces expressions, on reconnaît qu'au temps de Corneille il n'existait pas encore un parti prononcé en faveur de Jean Gerson, chancelier de l'Église de Paris ; on ne parlait que de Kempis : aucune des cinq éditions publiées par le grand poëte ne porte le nom ni de l'un ni de l'autre, ce qui confirme notre opinion. M. Monfalcon, dans la préface de sa polyglotte, Lyon, 1841, ne concorde pas avec l'avis que nous rapportons du grand Corneille, et il n'a pas cité l'édition d'où il a tiré sa citation.

(2) Corneille n'avait pas l'habitude de lire les anciens livres italiens du XIVe siècle, car il y aurait trouvé mot à mot la corruption de la très-ancienne langue latine, qu'on rencontre déjà dans le livre de l'Imitation de Jésus-Christ.

« d'une gloire dont il a joui assez longtemps. L'amour « du pays m'y feroit volontiers donner les mains (1), « mais il faudroit un plus habile homme et plus sçavant « que je ne suis pour répondre aux objections que lui « font les deux autres (2), qui s'accordent mieux à « l'exclure qu'à remplir sa place.

« Au reste, je n'ai point voulu embarrasser cette « édition du texte latin; mais, en récompense, j'y ai « fait adjouster quelques ornemens pour suppléer en « quelque sorte au défaut de ceux de la poésie (3) qui « ne peuvent pas entrer aisément dans cette traduc- « tion. Ce sont des figures en taille-douce que vous « trouverez au-devant de chaque chapitre, et qui con- « tiennent comme autant d'emblèmes historiques, « dont le corps est toujours une action remarquable, « ou de Jésus-Christ, ou de la Vierge, ou d'un Saint, « ou de quelque Personne illustre; et l'âme, une sen- « tence tirée du mesme chapitre, et à qui cette action « sert d'exemple, etc. etc. »

Cette déclaration du savant poëte, qui, après avoir attiré sur lui les applaudissements des spectateurs aux représentations du *Cid* et de *Cinna*, a voulu traduire

(1) Cet amour du pays et de la gloire nationale, si propre aux Français et aux Allemands, combien serait-il désirable en Italie, où, en 1837, nous trouvons à regret publiée à Rome une édition de l'Imitation sous le nom *Thomæ a Kempis*, avec une préface indigne de ces temps de recherches historiques.

(2) Savoir, les Bénédictins, qui défendaient Gersen, et les Chanoines réguliers de Saint-Augustin, qui plaidaient pour Kempis.

(3) Poëtes modernes, qui, avec votre lyre souvent en désaccord, croyez enchanter l'univers, prenez exemple du premier poëte de la France, et méditez ses vers.

l'Imitation de Jésus-Christ, est d'un grand poids pour connaître le système des partisans du chancelier Gerson, si l'on considère qu'après avoir, en 1651, le 22 septembre, au temps du procès pendant devant le Parlement de Paris sur l'auteur de l'Imitation, obtenu du Roi le privilége pour publier sa traduction en vers, il rédigea la préface, et publia ensuite la première partie, qui plut à la Reine; ce qui engagea le poëte à terminer sa traduction. La chute de *Pertharite,* en 1653, décida Corneille à renoncer au théâtre. Il avait alors quarante-huit ans; et ce fut au mois de juin de cette année que l'on termina l'impression des deux premiers livres de l'Imitation, auxquels fut jointe la préface que nous avons copiée. Ce grand poëte, dont la France s'honora et s'honorera toujours, sentait déjà que tout passe dans ce bas monde; et le parterre inconstant commençait à l'avertir de renoncer à la scène et aux applaudissements mêlés de sifflets dirigés et encouragés par l'envie; d'autant plus qu'en 1650, après avoir obtenu un grand succès dans sa comédie héroïque de *Don Sanche d'Aragon,* le suffrage du grand Condé qui lui manqua, fit revenir le public courtisan des applaudissements accordés à la pièce, et elle fut renvoyée aux théâtres de province.

Corneille ne changea pas d'avis dans sa vieillesse avancée à l'égard de Gerson, chancelier de l'Université de Paris; car la même opinion sur l'auteur de l'Imitation fut répétée dans les éditions de 1665, in-8°, chez Ballard, à Paris, et dans la dernière de 1673, in-24, chez de Luynes, à Paris avec des figures de Campion.

Nous ne croyons pas, comme le dit Fontenelle, dans

son Éloge, que Corneille eût été porté à entreprendre la traduction de l'Imitation par le conseil de quelques Jésuites. Nous n'admettons pas même ce que les amateurs d'anecdotes supposent, contre la dignité et la prudence d'un grand magistrat, savoir que le chancelier Séguier l'ait forcé d'aller se confesser avec lui au P. Paulin, petit père de Nazareth, pour avoir fait des vers lubriques, et que par pénitence on lui ait imposé de traduire en vers le premier livre de l'Imitation de Jésus-Christ.

Nous croyons plutôt que Corneille fut porté à traduire le premier livre en 1651, à cause du peu de succès de sa comédie de *Don Sanche*, persuadé « que « la gloire du monde passe vite, et que c'est vanité « d'ambitionner les honneurs et de travailler à s'éle- « ver » d'après les chapitres 1 et 3 du livre 1 de l'Imitation. Nous devons la traduction du livre second à l'encouragement qui partait de cette cour brillante où l'on ne dédaignait pas d'accueillir les hommes de lettres, encore plus encouragés dans la suite par Louis XIV, qui éleva son siècle et le nom français au plus haut degré de célébrité. Enfin on attribue le complément de cette belle traduction à la reconnaissance du poëte envers Dieu qui l'avait sauvé dans une maladie dangereuse. Car Corneille eut toute sa vie des sentiments de piété, et ses dernières poésies sont toutes à la gloire de la religion (1).

(1) M. Monfalcon, page xlix de sa préface, prétend critiquer Corneille; il dit : « Son génie n'avait aucune analogie avec celui « de l'Imitation, et ne le comprenait pas, etc. » Plusieurs éditions furent données par Corneille, savoir, 1°. celle de 1651, Rouen; elle n'offre que vingt chapitres et une préface; 2°. celle de 1653

1758. VALART (Joseph), prêtre et académicien d'Amiens, grammairien distingué par ses traductions de classiques latins, publia, en 1758, chez Barbou de Paris, *De Imitatione Christi libri IV, ad octo manuscriptorum ac primarum editionum fidem castigati, et mendis plusquam* 600 *expurgati*. On lui reproche avec raison d'avoir, en voulant le corriger, altéré le texte original, qui n'a pas besoin d'une meilleure latinité pour être un des livres les plus parfaits qu'ait produits l'esprit humain.

La dissertation sur l'auteur de l'Imitation, qu'on lit à la fin de cette édition, a pour objet de prouver, 1°. que l'Imitation est plus ancienne que Kempis; 2°. de fixer à peu près le temps où elle a été composée; 3°. de découvrir qui en est l'auteur.

Nous allons donner une analyse de ces trois propositions; et en commençant par la première, Valart dit, 1°. que Kempis n'a pas fixé le nombre des interlocuteurs, car, au quatrième livre, on en trouve trois, *Jésus-Christ, le Fidèle et le Maître de la vie spirituelle;* 2°. que les sommaires du manuscrit d'Anvers ne correspondent pas au sujet des chapitres : ainsi le sommaire du dernier chapitre du livre IV, qu'il intitule : *Quod homo sit humilis imitator Christi*, ne répond pas à la matière traitée dans ce chapitre 18; 3°. les fautes qui se trouvent dans le manuscrit sont de nature à ne pouvoir être mises que sur le compte d'un copiste; Valart en rapporte des exemples; 4°. une autre preuve est tirée de l'ordre où sont les quatre

contient les Ier et IIe livres; 3°. celle de 1654 va jusqu'au chapitre 30 du livre III; 4°. l'édition, avec le texte latin et des figures, de 1656, à Rouen, est complète.

livres dans les deux manuscrits d'Anvers et de Louvain, car le quatrième livre se trouve à la place du troisième, et celui-ci le dernier; 5°. une dernière preuve se tire de ce que le copiste Kempis a très-mal disposé le nombre des livres, qui est de quatre dans le manuscrit d'Anvers, et de six dans celui de Louvain.

Quant au temps de la publication de ce premier livre, il fait remarquer que la première copie de Thomas à-Kempis est de 1410, mais que le vrai original doit « être bien plus ancien; il doit être, dit-il, « du XIIIe siècle, du temps de saint François, parce « que les fautes d'un original se multiplient à mesure « que les copies s'en multiplient. »

Les manuscrits des XIIIe et XIVe siècles sont très-rares, au lieu que ceux du XVe sont multipliés.

A l'égard de l'auteur, il se prononce pour l'abbé Jean Gersen de Verceil, qui passait alors pour le plus grand maître de la vie spirituelle, qui avait des relations intimes avec saint François d'Assise, et qui parle de saint Antoine de Padoue. Il s'appuie de l'autorité de Wading et de Du Cange.

1667. SUAREZ (Joseph-Marie), d'Avignon, gardien de la bibliothèque du Vatican sous Urbain VIII, puis évêque de Vaison, dans son livre intitulé : *Conjectura de libris de Imitatione Christi, eorumque auctoribus*. Romæ, 1667, in-4°. L'auteur conjecture, 1°. que les trois premiers livres de l'Imitation ont été composés, savoir : par l'abbé Jean Gersen, par Ubertin de Casal et par le frère Rainallucci de Corbeira, dans les Abruzzes, Franciscain, qui fut ensuite antipape sous le nom de Nicolas V, en l'année 1328;

2°. Que Thomas à-Kempis, en 1441, mit le traité

de l'Imitation en ordre, et lui donna la forme dans laquelle nous le trouvons à présent;

3°. Que le quatrième livre est de Jean Gerson, chancelier de l'Église de Paris.

1718. Vogtius (Woldebrandus) a écrit *Conjecturæ de auctore libri de Imitatione Christi*, dans l'*Apparatus litterarius*, coll. II, *Wittebergæ*, 1718, 23 pages in-8°. Il veut montrer que Walterus Hiltonus, Chartreux anglais, contemporain d'Henri VI, en 1399, est l'auteur du livre I de l'Imitation; mais il est d'accord, avec l'évêque Suarez, que Thomas à-Kempis a réuni en un corps différents opuscules ascétiques, et leur a donné le titre *De Imitatione Christi*, après y avoir fait différents changements. Il est utile de voir, à ce propos, l'article Gualterus Hiltonus, dans la *Bibliotheca mediæ et infimæ Latinitatis* de J. A. Fabricius.

De ces deux opinions, nous déduisons, 1°. Que les auteurs supposés auraient vécu au commencement du XIV° siècle, conséquemment avant la naissance de Kempis et de Gerson de Paris;

2°. Que Suarez admettait que les trois prétendants, Gersen, Ubertin et Rainallucci furent Italiens et non Français, car il n'était pas même question du chancelier Gerson;

3°. Que le manuscrit d'Arone s'opposerait à ces conjectures hypothétiques, car tous les quatre livres portent le nom répété d'*Abbatis Johannis Gersen*, comme du véritable auteur; tandis que le style, les mots vulgaires qu'on trouve partout démontrent que la composition est de la même personne.

1671, 17 août. Du Cange (Charles Du Fresne), dans une lettre à M. Dumont, conseiller au présidial

d'Amiens, s'exprime ainsi : « Il est vrai que j'ai été « à la conférence de Thomas à-Kempis, et après les « manuscrits que j'y ai vus, je ne fais nulle difficulté « que cet ouvrage ne soit de Gersen. »

Valart, qui rapporte cette lettre dans son édition de 1758, ajoute : « Ce grand homme en était si per- « suadé, que quand il a eu occasion de citer dans son « *Glossaire* quelque passage de l'Imitation, il a tou- « jours cité cet ouvrage sous le nom du très-pieux Jean « Gersen. C'est d'après l'original même de M. Du « Cange que je cite ceci. M. d'Aubigny, son digne ar- « rière-neveu, qui vient d'en être le possesseur, a eu la « bonté de me le communiquer. Voilà le témoignage « de ce savant; il le rend après un mûr examen. Per- « sonne n'était plus capable de juger de l'âge des ma- « nuscrits, comme aussi personne n'avait plus de pro- « bité. »

Valart ajoute, à la suite, des passages extraits des livres de l'Imitation d'où on peut tirer quelques lumières touchant l'auteur, et il met pour épigraphe : « L'Imi- « tation de Jésus-Christ est un des plus excellents trai- « tés qui aient été faits. Heureux celui qui en pratique « le contenu non content de l'admirer. » Leibnitz, *lettres*, page 77.

1673. Moreri (Louis), docteur en théologie, né en Provence, dans la première édition du grand *Dictionnaire* qui porte son nom, publié pour la première fois à Lyon, en 1673, in-folio, dit au mot Charlier : « A propos de cela, il faut se souvenir de l'erreur de « Possevin, de Maraccius et de plusieurs autres, qui « ont cru Jean Gerson même, qui était Célestin et « prieur du monastère de Lyon, l'auteur de l'Imita-

« tion de Jésus-Christ, car ce sentiment est convaincu « de fausseté par une lettre que le même prieur des « Célestins écrivit l'an 1432, à un religieux de son « ordre nommé Anselme, dans laquelle il lui parle « de la mort et des écrits de Gerson. Le nom de Jean, « commun aux deux frères, a été cause de cette er- « reur. »

1697. De Aguirre (Joseph), cardinal, dans sa préface de l'édition latine de l'Imitation de Jésus-Christ, publiée à Rome, en 1697 (1), s'exprime sur le véritable auteur de ce premier livre, dans les termes suivants, fidèlement traduits du latin : « Nous devons « dire d'avance, que depuis l'avis de tous les écrivains « du XVII[e] siècle, lesquels ont traité des auteurs sur « les matières ecclésiastiques, Jean Gerson, chance- « lier de Paris, n'a jamais été l'auteur de l'ouvrage de « l'Imitation de Jésus-Christ, quoique des personnes, « trompées par la ressemblance du nom avec celui de « l'abbé Jean Gersen, puissent avoir soutenu le con- « traire. Nous n'avons pas besoin de prouver cette « allégation avec perte de temps, car cela a déjà été « évidemment prouvé par d'autres écrivains, et dans « notre siècle il ne se trouve personne qui veuille le « soutenir.

« Toute la controverse s'agite présentement entre

(1) *De contemptu mundi, sive de Imitatione Christi, libri quatuor, auctore Joanne Gersen, abbate Vercellensi ordinis S. Benedicti, ex decem Mss. auctori eidem, atque integritati restituti. Nunc tandem primum Romæ recusi juxta editiones Parisienses. Romæ*, MDCXCVII. Ex typographia Ant. de Rubeis. Ibi *Prolegomena cardinalis de Aguirre de vero auctore* (*Johannes Gersen*) *operis de Imit. Christi.* »

« Thomas de Kempis, chanoine régulier de saint « Augustin, et Jean Gersen, abbé de l'ordre de saint « Benoît, comme nous l'avons annoncé en tête de « cette édition.

« En vérité, parmi les savants auteurs qui ont em- « brassé notre opinion, le très-éminent cardinal Bel- « larmin s'exprime clairement dans son livre *sur les* « *Écrivains ecclésiastiques*, éditions de Rome et de « Paris, de l'an 1617, chez Cramoisy. »

Après avoir transcrit le sentiment de Bellarmin tel que nous l'avons donné ci-dessus, page 69, il ajoute qu'on n'apporte point de preuves que ce cardinal ait changé d'opinion, comme quelques-uns veulent le faire croire; et que c'est l'esprit de parti qui lui a imputé ce changement. Puis il continue en ces termes:

« Notre opinion sur l'auteur Bénédictin de l'Imita- « tion de Jésus-Christ avait déjà été soutenue par « Constantin Cajetani, abbé et secrétaire du pape « Paul V, et elle fut amplement prouvée et confirmée, « 1°. par différents manuscrits très-anciens, et en par- « ticulier par le manuscrit du monastère de La Cava « (dit *Codex Cavensis*), dans lequel on voit l'image « de l'abbé Jean Gersen habillé en bénédictin, por- « tant la croix dans ses bras (voyez la planche à la « page 14); 2°. par l'inscription analogue à la gra- « vure susdite qu'on lit au chapitre 56 du livre III, où « il est dit : *Que nous devons renoncer à nous-mêmes* « *et imiter Jésus-Christ par la croix*, §. 4. *J'ai reçu* « *la croix, je l'ai acceptée de votre main, je la por-* « *terai jusqu'à la mort comme vous l'avez voulu, car* « *la vie d'un bon moine est la croix;* 3°. enfin, par « plusieurs autres conjectures et autres arguments;

« car il est certain que Thomas de Kempis a terminé « sa vie en l'année 1471. A ladite époque il existait « déjà plusieurs manuscrits qui portaient le nom de « Jean Gersen comme auteur, et en outre saint Bona- « venture, qui a vécu plus d'un siècle avant Thomas « de Kempis, ayant textuellement cité et transcrit des « phrases de cet ouvrage, comme Cajetani l'a déjà « dit, il paraît certain que l'auteur est plutôt Jean « Gersen qui a vécu dans le siècle même de saint Bo- « naventure, que Thomas à-Kempis postérieur d'un « siècle et plus.

« Cependant, comme les opinions et les jugements « des hommes sont variables, ainsi que leurs affec- « tions, Héribert Rosweide et Henri Sommalius, « probablement pour soutenir l'honneur de leur pa- « trie ou de leur nation, ont rejeté toutes les preuves « en faveur de l'abbé Gersen, et ont combattu pour « Thomas de Kempis, appuyés sur ce qu'un ou deux « exemplaires manuscrits de l'Imitation portent à la fin « les mots suivants : *Finitus et completus anno Dom.* « 1441, *per manus Fr. Thomæ de Kempis.*

« S'appuyant sur cette souscription comme sur une « preuve solide, Rosweide publia ses *Vindicias Kem-* « *penses*, dans lesquelles il réfute de son mieux l'opi- « nion de l'abbé Cajetani, ou plutôt celle de Bellarmin « et de ses autres confrères de la Société de Jésus, mais « pourtant par de faibles arguments. Car, quoiqu'il « ait attiré à lui quelques personnes, cependant il n'a « pas réussi à persuader ses illustres confrères Jacques « Sirmond et Jules Négroni, qui l'ont contredit ouver- « tement.

« Cajetani, ainsi attaqué, ayant en 1644 recueilli

« de nouvelles preuves, combattit le livre de Rosweide « par une *Apologie plus étendue en faveur de l'abbé « Jean Gersen*. Pour l'amour de la vérité, et sans « égard à la gloire de sa nation, le célèbre juriscon- « sulte Christophe Besolde, Allemand, accueillit le « livre de Cajetani, ainsi qu'un savant anonyme de « Sicile, et parmi les nôtres Gabriel Bucellini, lequel « affirme que dans plusieurs monastères d'Allemagne, « savoir : Melck, Oschenbusano, Wiblingen et Wein- « garten, on trouve encore à présent quatre ou cinq « manuscrits de l'Imitation, très-anciens, et écrits « dans les années 1418, 1430, 1433, 1434. Si donc, « on avait déjà écrit en entier l'opuscule susdit, com- « ment pourrait-il avoir été fini et complété en 1441, « par Thomas de Kempis, considéré comme le vrai « auteur, ainsi que Rosweide le déduit de la souscrip- « tion latine déjà rapportée? Un livre ne pouvait « exister complet plusieurs années avant sa composi- « tion, c'est-à-dire avant que le prétendu auteur alle- « mand l'eût rédigé. Il faut donc croire, d'après la « souscription citée, que Thomas de Kempis n'est pas « l'auteur, mais le copiste de l'opuscule de l'Imitation. « Telle a été l'interprétation donnée déjà par un per- « sonnage illustre, le président de Marillac, au cha- « pitre 1 de la préface de sa traduction française, où « il dit : *Parmi les raisons produites par Rosweide, « je n'en trouve aucune pour attribuer à Thomas de « Kempis, mort en 1471, la propriété du livre de l'Imi- « tation de Jésus-Christ; bien au contraire il me pa- « raît que Thomas est partout exclu de cet honneur; « il est même rejeté, par son propre aveu, dans la « signature en caractères rouges par lui apposée à la*

« *dernière page, où il déclare qu'il a fini et com-*
« *plété l'ouvrage par ses mains, en avouant ainsi qu'il*
« *n'est pas l'auteur du livre, mais seulement le copiste*
« *et l'écrivain matériel.*

« Le savant Jean Barclay s'est comporté avec bien « plus de prudence et de modération que d'autres con- « troversistes, dans le livre I de sa *Parænesis*, où il « laisse cette controverse sans décision; et l'abbé Phi- « lippe a tenu la même marche dans sa dissertation his- « torique sur les écrivains ecclésiastiques, au mot « *Joannes Gerson*, pag. 582, où il dit qu'il est de la « sagesse d'avouer que jusque-là on ignorait le vrai « auteur du livre de l'Imitation, plutôt que de se per- « dre dans des subtilités et de s'abaisser des deux côtés « à des injures trop souvent répétées.

« De nouvelles apologies ont été publiées par des « partisans de Jean Gersen de Verceil, non-seulement « par des Bénédictins, savoir : par Robert Quatre- « maire et par François Valgrave, mais aussi par des « étrangers à l'ordre monastique comme Jean de Lau- « noy, docteur de Paris, célèbre par plusieurs ouvrages, « comme monseigneur Augustin Della Chiesa, évêque « de Saluces, historien fidèle, et Jean-Baptiste Mo- « neta, sans parler des autres.

« Il est donc inutile de répéter ici les mêmes preu- « ves, de battre le fer avec le même marteau, après « toutes les dissertations et apologies, dans lesquelles « on prouve que Jean Gersen est le véritable auteur « de cet opuscule de l'Imitation; il est constant qu'il « a été moine de Saint-Benoît et abbé dans la ville « de Verceil, et on a déterminé l'époque de sa vie « depuis l'an 1220 jusqu'à 1250.

« Pour ne pas excéder la brièveté que nous nous « sommes proposée, je ne parlerai pas des controverses « qui se sont renouvelées au sujet de l'auteur de l'Imi- « tation entre les Chanoines réguliers de Saint-Augus- « tin et les moines de la très-florissante congrégation « de Saint-Maur. Jean Mabillon nous les raconte dans « une apologie en faveur de Jean Gersen, Bénédictin, « où il rapporte toutes les disputes qui ont eu lieu, « notamment par-devant l'archevêque de Paris, et le « jugement prononcé par six experts, qui, après l'exa- « men des différents manuscrits produits dans la « séance, décidèrent que Thomas Kempis ne fut que « copiste, et que Jean Gersen est l'auteur de ce su- « blime ouvrage.

« Nous laissons aux Chanoines réguliers le plaisir « de vénérer leur confrère Thomas de Kempis comme « le véritable auteur de cet ouvrage. Nous laissons aux « partisans de Thomas, étrangers à l'ordre de Saint- « Augustin, le même plaisir de disputer sur cet article. « Quant à nous, qui professons la règle bénédictine, « ainsi que plusieurs savants qui adoptent notre sen- « timent, nous pensons que les quatre livres de l'Imi- « tation ont été médités et composés par l'abbé Jean « Gersen, et qu'ils furent publiés dans son monastère « à Verceil.

« Il nous reste à désirer que toute dispute à part et « toute aigreur cessant, les partisans de l'un et de « l'autre s'appliquent tous à se pénétrer de la doctrine « et des maximes de ce livre précieux, et à les mettre « en pratique. Ce que nous souhaitons en particulier « aux moines Bénédictins dont nous prenons à cœur « l'utilité spirituelle. »

1698. DUPIN (Louis Ellies), docteur en théologie de la Faculté de Paris, dans le tome II de l'*Histoire des controverses et des matières ecclésiastiques* traitées dans le XVe siècle, Paris, 1698, in-8°, a publié une *Dissertation sur l'auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ, dans laquelle on rapporte les contestations qui se sont élevées sur ce sujet, les raisons qui ont été alléguées en faveur de ceux à qui le livre a été attribué, les manuscrits, les éditions et les témoignages dont on s'est servi pour soutenir le droit de chacun, que l'on examine, et sur lequel on porte un jugement équitable et désintéressé.*

Dupin a revu ensuite et augmenté cette dissertation pour la redonner en latin sous ce titre : *Dissertatio de auctore libri de Imitatione Christi, in qua continentur controversiæ de eo excitatæ*. Elle fait partie du livre III des *Gersoniana* mis en tête des OEuvres de Gerson, publiées par ses soins en 1706, 5 vol. in-fol. Dans cette édition, Dupin, après avoir signé le procès-verbal dressé en 1687, à Paris (voyez le document), semble incertain sur l'auteur de l'Imitation, et il s'appuie sur la sentence de Térence :

Fecisti probe ;
Incertior sum multo quam dudum.

Il croit auteur du précieux traité son concitoyen Gerson, chancelier de Paris :

1°. Parce qu'il dit dans le chapitre 22, livre I : *Quamvis Rex sit vel Papa*, il aura toujours des tribulations. Or, Dupin observe que si l'Imitation eût été écrite par un Allemand, il aurait mis *Imperator* ; un Italien ou un Lombard aurait écrit *Magnus Dux*.

Nous répondrons que le savant historien Dupin ignorait qu'au XIIIe siècle la ville de Verceil était chef-lieu d'une des républiques de la ligue lombarde, et que l'abbé du monastère de Saint-Étienne était un des chefs de l'assemblée du gouvernement ; il ignorait aussi qu'en Italie il est passé en proverbe de dire, que *ni pape ni roi n'est content ;* c'est une consolation vulgaire.

2°. Parce que ce livre montre que l'auteur appartenait à une Université où existaient plusieurs docteurs, et Dupin ignorait aussi que, précisément en 1228, l'Université de Verceil était florissante, lorsque saint Antoine de Padoue y fut envoyé pour étudier la théologie mystique et la morale. (Voyez le document dans l'Appendice.)

3°. Dupin se trompe lorsqu'il dit que les doctrines exprimées dans le traité de l'Imitation sont conformes à celles des ouvrages du chancelier Gerson. Nous prions nos lecteurs de se convaincre par eux-mêmes en confrontant les ouvrages du docteur : *De Consolatione theologiæ*, ou bien : *De Meditatione cordis*, avec l'Imitation ; ils reconnaîtront la différence du style, de la diction et de l'élégance des deux auteurs.

Dupin n'a pu répondre aux arguments en faveur de Gersen, Bénédictin à Verceil, savoir : 1°. A ce qu'il résulte du livre I, chap. 9, que l'auteur est moine ; 2°. aux expressions d'humilité, de docilité et d'éloignement de toutes les vanités du monde, expressions que Gerson n'a pas mises en pratique dans sa vie orageuse et ambitieuse ; 3°. à l'aveu par lui précédemment fait dans le congrès de 1687, où il a admis que le manuscrit d'Arone était ancien de trois cents ans ; 4°. à

l'autre aveu fait, que les plus anciens manuscrits portent le nom de *Ger,* de *Gess* ou de *Gers;* et que c'est seulement après 1460 qu'on trouve sur des manuscrits en toutes lettres le nom de Gerson, devenu célèbre après sa mort. On changea l'E en O pour lui attribuer un ouvrage qu'il avait dû connaître et lire pour se consoler dans les adversités, et qu'il a tout au plus traduit en français avec des variantes, sans cependant y apposer sa signature.

Personne n'ignore que Dupin, quoique docteur de Sorbonne, est appelé par le savant cardinal Quirini, *Homo levis armaturæ,* à cause des omissions faites dans sa *Bibliothèque ecclésiastique.* Cuper, Graveson et Chaufepié sont du même avis, et s'accordent tous pour déclarer Dupin grand parleur, souvent se contredisant, et inexact dans ses propositions. Et le chanoine Amort, à la page 25 de son livre *Moralis certitudo,* rapporte ce que pensait du docteur le P. Schüz, Jésuite allemand : *Dupinus, Ludovicus Ellias, doctor Parisinus, a scriptionum numero quam a modestia, criterio aut sinceritate notior, etc. etc.*

Nous sommes forcé de rapporter encore ici ce que le père d'Avrigny a écrit au tome III, page 399, des *Mémoires chronologiques pour servir à l'histoire ecclésiastique;* Paris, 1739, où en parlant de Dupin, il dit que ce docteur avait plus de fécondité et de confiance que de discernement et de fidélité.

Si Dupin a donc changé d'avis après avoir volontairement signé le procès-verbal du congrès tenu à Paris, en 1687, ce fait prouve une volubilité de caractère dominé par la gloriole nationale, plutôt qu'une délicatesse de conscience.

1720. D'Avrigny (Hyacinthe Robillard), dans ses *Mémoires Chronologiques sur l'Histoire ecclésiastique*, à l'an 1671, parlant de l'examen des manuscrits de l'Imitation, fait à cette époque par-devant l'archevêque de Paris, dit, « qu'assez de gens voulaient en-« core en 1642 que le savant Jean Gerson fût l'auteur « de l'Imitation. M. Camus, évêque de Belley (1), ne « croyait pas qu'on en pût douter. »

« Mais, ajoute d'Avrigny, sa critique porte à faux; « un peu d'attention en lisant quelques chapitres de « l'Imitation aurait fait tomber ses préventions. Ger-« son ne fut jamais religieux, et l'auteur du saint livre « dont nous parlons remercie Dieu de la grâce qu'il « lui a faite de l'appeler à cet état. » Il cite à l'appui les passages des chapitres 10 et 56 du livre III, que nous avons rapportés tant de fois.

Il termine ainsi : « Ces paroles forment une dé-« monstration si complète, qu'il est inutile d'alléguer « la différence du style qui fournit une autre preuve « également convaincante. Aussi il n'est pas plus ques-« tion aujourd'hui du célèbre chancelier de l'Univer-« sité de Paris que du saint réformateur de Cîteaux, « auquel on crut pouvoir donner ce livre d'abord qu'il « parut, tant il y a de simplicité, de douceur et d'onc-« tion. » La dispute, comme il le dit, ne s'agitait alors qu'entre Thomas de Kempis et le moine Jean Gersen, abbé de Verceil.

1731. Lenglet Du Fresnoy (Nicolas), docteur de

(1) Il est auteur de *l'Esprit de saint François de Sales*, publié à Paris en 1614. Ayant quitté son évêché de Belley en 1629, il se retira à Paris, fut nommé évêque d'Arras en 1652, et mourut avant d'avoir reçu ses bulles.

Sorbonne, auteur de plusieurs ouvrages historiques, publia en 1731 une traduction de l'Imitation de Jésus-Christ, réimprimée après sa mort, en 1764.

Ce docteur, malgré sa vaste érudition, sa mémoire prodigieuse, est tombé dans des erreurs grossières; il ne se faisait aucun scrupule d'écrire le contraire de sa pensée. Ainsi, après avoir publié son livre *de l'Usage des Romans,* il se réfuta lui-même par l'*Histoire justifiée contre les Romans*. Il n'est pas étonnant qu'il ait été le premier à débiter que l'*Internelle Consolation* était l'original français de l'Imitation, applicable à tous les chrétiens en général. « C'est ce qui m'a fait « penser, dit-il, que le célèbre Gerson aurait d'abord « fait ce livre en français, et que depuis il aurait été « traduit en latin par Kempis. »

Il fonde son opinion sur ce qu'une édition de l'année 1500 de l'Imitation aurait, au livre I, un chapitre de plus, le 26ᵉ, *Contre la vanité de ce monde,* qu'il nous transcrit en vieux français.

Ce chapitre se trouve à la suite du 59ᵉ du livre III, dans l'édition latine donnée par Gence, d'après le *Codex Lebeufiensis,* possédé jadis par le chanoine Lebeuf, jugé du XVᵉ siècle, d'après une note par nous reconnue sur le manuscrit même qui se trouve à la Bibliothèque de l'Arsenal, et qui n'a que les trois premiers livres comme l'original français.

Lenglet admet l'existence des deux *Codex Weingartensis* en latin, dans l'abbaye de Weingarten, de l'ordre de Saint-Benoît, qui sont d'une date certaine, par ces mots : *Explicit liber internæ Consolationis, finitus anno* 1433; l'autre, daté de 1434, est rangé dans le même ordre que les anciennes éditions fran-

çaises. Cependant, il persiste à croire que Gerson a fait deux ouvrages, à l'imitation de Boëce, l'un intitulé : *De Consolatione theologiæ* libri IV, qui est incontestablement de ce docteur, afin d'assurer la pureté de la foi contre les hérésies naissantes de son temps; l'autre ouvrage : *De Interna Consolatione,* ou de *l'Internelle Consolation,* dans lequel les maximes de la vie intérieure, altérées dès le commencement du XVe siècle, sont rapprochées de la vie commune de Jésus-Christ et de ses apôtres.

Il conclut : C'est ma pensée, je la donne seulement à titre de conjecture, que des personnes plus habiles pourront examiner et suivre avec plus de soin.

1742. Du Plessis (Toussaint), Bénédictin de Saint-Maur, répondit à Lenglet dans *le Mercure* de novembre 1742, par un article anonyme; et il prouve que le livre de l'Imitation a d'abord été écrit en latin, et que *l'Internelle Consolation,* regardée par l'abbé Lenglet comme l'original de l'Imitation, n'en est qu'une traduction. Pour première preuve, il transcrit le titre de l'édition de l'année 1500 (voyez au chapitre 5), qui porte : *S'ensuit le livre très-salutaire de l'Imitation de Notre Seigneur Jésus-Christ et du parfait contempnement de ce misérable monde, donné en latin* de Imitatione Christi, par Lenoir.

Ce Bénédictin, suivant nous, aurait dû observer ici que l'original français qu'on attribue à Gerson, a bien plus de variantes et de transpositions que l'original latin. Ce qui prouve que le traducteur a suivi son impulsion, et a voulu approprier un ouvrage monastique à tous les chrétiens. Il aurait pu ajouter qu'à la simple lecture du livre de Gerson : *De Consolatione*

theologiæ, on reconnaît la différence du style, de la diction et de la méthode de raisonner.

1754. Enriquez (Henri), cardinal (1), publia à Rome en 1754, *l'Imitazione di Cristo in latino ed in italiano*, 3 vol in-8°, réimprimés à Naples en 1756, et à Turin en 1761. (Voyez ci-dessus, chap. VIII, pag. 50.)

Dans une longue préface l'éditeur parle d'abord de la difficulté qu'il a rencontrée pour faire une traduction exacte du latin en italien, du texte de l'Imitation. Il rapporte en note les nombreuses traductions italiennes; il parle des françaises, et se plaint de trouver dans ces dernières plutôt des paraphrases que la lettre et l'esprit de l'auteur (2).

Dans un second article il traite des longues contestations sur le véritable auteur de ce livre d'or et il donne la liste des controversistes les plus distingués. Saint Bernard, le chancelier Gerson, enfin Thomas à-Kempis, se contestèrent la propriété de ce traité; mais enfin Manriquez a fait connaître que le livre était plus ancien que saint Bonaventure.

La découverte du manuscrit d'Arone mit en scène l'abbé Jean Gersen, Bénédictin à Verceil; il fut vivement soutenu par Cajetani et combattu par Rosweide.

Après avoir fait l'histoire des longues et piquantes contestations entre les Bénédictins et les Chanoines réguliers, les uns pour l'abbé Gersen, les autres pour Kempis, sans que personne ait pris parti pour le chan-

(1) Ce pieux prélat mourut à Ravenne, dont il était légat, le 25 avril 1756, à l'âge de cinquante-quatre ans et quelques mois.

(2) Voyez préface, page xxiij, et au chapitre XII, la discordance des traductions françaises, avec celle du *Codex de Advocatis de Imit. Christi.*

celier Gerson, pas même devant le parlement où sa voix avait tonné plus d'une fois, le cardinal Enriquez paraît décidé à reconnaître pour véritable auteur l'abbé Bénédictin Jean Gersen, fondé sur la citation que saint Bonaventure a faite de son traité de l'Imitation dans les conférences aux frères de Toulouse, sur la citation de saint Thomas d'Aquin, et enfin sur les divers manuscrits qui portent le nom de Gersen de Canabaco, de ce moine qui parle en maître à ses novices, et qui fait usage de mots italiens, quoi qu'en dise le *Journal de Trévoux*, de mai 1726.

1758. Remondini, célèbre imprimeur de Venise, publia en 1758 une petite édition in-24, *Dell' Imitazione di Cristo di Tommaso dà-Kempis, da alcuni per errore attribuita a Giovanni Gersone, libri IV, novellamente riveduti, e migliorati* (1) : volume de 526 pages.

L'éditeur, dans sa préface au lecteur, s'exprime en ces termes : « Plusieurs savants ont disputé longtemps « et assez chaudement sur l'auteur de ces quatre livres « de l'Imitation de Jésus-Christ, que maintenant nous « offrons au lecteur, après les avoir revus et corrigés « avec toute l'attention possible.

« Quant à moi, quoique je les publie sous le nom « très-célèbre de Thomas de Kempis, pour ne pas « produire dans l'âme des dévots trop simples quel- « que soupçon d'altération ou de variation dans le « texte, j'ai cependant jugé bon de vous avertir que « lesdits livres n'ont pas été composés par Thomas de

(1) Dès l'an 1691, Remondini avait publié une première traduction, qui fut considérée longtemps comme la meilleure de toutes.

« Kempis, comme l'ont prétendu les pères Henri Sommalius et Héribert Rosweide, ses compatriotes, et « même qu'ils n'appartiennent point à Jean Gerson « de Paris, comme le simple changement de la lettre « E en O le fit supposer au frère Remigius Florentin, « dans l'édition de Venise imprimée par Giolito (1) « in-12, l'an 1560 : mais ces livres furent composés « par Jean *Gersen* (qu'on trouve écrit aussi *Gesen* et « *Gessen*) de Canabaco dans le diocèse de Verceil, « abbé de Saint-Étienne en ladite ville, de l'ordre « de Saint-Benoît, célèbre entre les années 1230 « et 1246.

« J'ai cru seulement devoir vous en avertir; car il « ne m'appartient pas de rien écrire ni décider dans « une telle contestation. Cette opinion n'est pas à moi « seul; mais elle a été soutenue fortement par le père « Jean Mabillon, antiquaire très-instruit, comme on « le voit dans le tome premier de ses *Ouvrages posthumes;* elle a été embrassée par les Bollandistes (*Conatus*, part. 2, page 82, §. 11), et pour ne pas citer « d'autres savants, le très-docte archevêque d'Ancyre « Juste Fontanini, l'a soutenue récemment dans son « livre *De l'Eloquence italienne*, livre 1, chapitre 10, « page 34, et aussi Bibliot. cl. 8, page 689, édition « de Venise. Aux autres preuves, cet auteur ajoute « qu'il a lui-même vu, dans la bibliothèque de Saint-Georges-le-Majeur à Venise, un manuscrit de l'an-

(1) Nous avons démontré, dans l'Histoire littéraire du Vercellais, que Giottito de Ferraris était de la ville de Trino, près de Verceil, que l'historien Denina appelait la Leipsick italienne; car elle a donné, dans les xve et xvie siècles, une multitude d'imprimeurs. Voyez son *Viaggio Brandiburghese*.

« née 1465, de l'Imitation, où à la dernière page « existe une prière composée par saint Laurent Justi- « niani, patriarche de Venise, et sur la couverture « en bois dudit manuscrit, suivant l'usage, dans un « titre écrit sur parchemin, de la main même du pre- « mier copiste, les mots suivants : *Joannes Gersen de* « *Imitatione Christi,* sans autre désignation d'auteur. « J'espère que cette notice sera agréable aux lecteurs, « auxquels je l'adresse pour l'amour de la pure et seule « vérité, sans cependant m'éloigner, dans l'édition « présente, des meilleurs textes avec lesquels elle a été « confrontée. »

1788. Beauzée (Nicolas), né à Verdun en 1717, était un excellent grammairien, membre de l'Académie française. En 1788 il publia une édition très-correcte de l'Imitation de Jésus-Christ. Dans sa préface, après avoir parlé de l'excellence de ce traité de morale, qui fut très-apprécié par de grands personnages, notamment par un roi de Mauritanie, il désapprouve la distribution des chapitres et même les corrections faites par Valart. « La barbarie du style, « dit-il, n'a point suspendu l'admiration universelle; « elle semble même avoir été très-avantageuse à la « piété; parce que cette expression grossière et bar- « bare exposant sans artifice ses pensées sublimes, « répand insensiblement la piété dans l'âme des lec- « teurs. »

L'académicien croit que Valart a fait ses corrections, parce qu'il ne pouvait « souffrir des tournures « allemandes dans un ouvrage qu'il attribuait à l'Ita- « lien Jean Gersen, et qu'il enlevait à l'allemand Tho- « mas de Kempis; mais quel qu'en puisse être l'auteur,

« ajoute-t-il, il fallait respecter un texte qui était « connu partout et qui avait produit les plus heureux « effets. Du reste, il ne faut pas renouveler ici d'inu- « tiles recherches sur le véritable auteur, parce que « comme il le dit lui-même (livre III, chapitre 44), « *Il vaut mieux détourner les yeux des choses qui dé- « plaisent, et laisser à chacun son sentiment, que de « désobliger par des contestations.* Conformons-nous « simplement à l'avis qu'il nous donne (livre I, cha- « pitre 5) : *Ne demandez point qui a dit telle chose, « mais faites attention à ce qui est dit.* »

Notez bien que le savant académicien n'a pas osé attribuer à Gerson, chancelier de Paris, le traité de l'Imitation; il n'a pas même parlé de lui.

1808. Napione (le comte Jean-François), né à Turin en 1748, président en chef des archives de la couronne, décédé en 1839, publia deux dissertations sur l'auteur de l'Imitation; la première en 1808, Firenze : *Del manoscritto*, de Imitatione Christi *detto il codice d'Arona, e di alcuni altri codici dell' opera medesima. Dissertazione* (1) *prima, letta à l'Accademia delle Scienze in Torino.*

L'auteur, oubliant ce que Cajetani avait fait et publié pour célébrer le *Codex Aronensis,* dit que de son temps il fut tiré de la poussière (ce qui n'est pas exact) par Vernazza, préfet de la Bibliothèque impériale de Turin.

Dans un premier article, après avoir rapporté l'histoire de la découverte du manuscrit d'Arone, il

(1) Cette dissertation, lue en 1810 à l'Académie des Sciences de Turin, et insérée dans les Actes, tome XIX, page 261, est la même qui fut publiée bien avant à Florence, avec un titre différent. C'est l'auteur qui le dit à la page 219 du tome XXXIII, de 1829.

démontre que Desbillons ne peut attribuer à Kempis le livre de l'Imitation, attendu que celui-ci, en 1387, était enfant, ce qu'on aurait aussi pu dire de Gerson.

La date du manuscrit d'Arone a été déterminée par les savants qui intervinrent au congrès de 1687 : il aurait fallu en convoquer un autre d'égale autorité pour démentir le premier; ce qui n'a pas été fait.

Dans un second article, Napione parle des vicissitudes de ce manuscrit, qui fut apporté de Gênes, en 1579, par le père Maggioli, Jésuite; il retrace l'histoire des contestations survenues par-devant la sainte congrégation de Rome, et à Paris par-devant le parlement, enfin dans les congrès de savants paléographes.

Au §. III, l'auteur, en habile paléographe, fait un examen du même manuscrit d'Arone, et il démontre qu'il appartient au XIVe siècle : 1°. par la finesse du parchemin; 2°. par les titres en encre rouge, et par les lignes tracées en mine de plomb; 3°. par les signatures des feuilles; 4°. d'après l'écriture ronde et antérieure à l'introduction du semi-gothique. A l'égard des autres signes d'antiquité du manuscrit d'Arone, l'auteur est d'accord avec nous, d'après les règles de la paléographie. (Voyez le chapitre XI.)

Au §. IV, par la confrontation du manuscrit d'Arone avec d'autres manuscrits, il conclut qu'il est le plus ancien et qu'il fut écrit en Italie. Pour le prouver il allègue les variantes qu'on trouve dans ce manuscrit; et il doute qu'on puisse les trouver dans les autres (1).

(1) Le savant Napione ne connaissait pas les variantes très multipliées, les gloses du *Codex Bobbiensis*, ainsi que des autres manuscrits par nous cités dans les notes de notre édition latine. Nous

Au §. v, il veut prouver que, par les objections mêmes de Desbillons, l'antériorité du manuscrit d'Arone de la fin du xiv[e] siècle est démontrée.

Au §. vi, il fait des observations sur la dissertation d'Ellies Dupin concernant l'auteur de l'Imitation. Napione commence par citer les doutes de Dupin à l'égard du véritable auteur de l'Imitation, et rapporte ce mot de Térence : *Fecisti probe; incertior sum multo quam dudum*. Ensuite il combat ses allégations, ses conjectures, par ses contradictions. En effet, Dupin avait déjà admis, 1°. que les droits de l'abbé Gersen d'après le *Codex Aronensis* étaient assurés ; 2°. que les plus anciens manuscrits sont anonymes ou portent le nom de Ges, Ger et Gersen. Ainsi le changement d'opinion de Dupin a démontré sa faiblesse ; et le savant cardinal Quirini de Brescia, qui avait connu cet historien à Paris, l'accuse de précipitation dans ses compilations, au point d'avoir cité dans la table des matières, un auteur dont il avait oublié de parler dans le texte.

Au §. vii, Napione répond à Desbillons à l'égard des manuscrits de Padolirone, d'Allatio, de Clermont et de La Cava. Mais une observation essentielle, c'est que n'ayant pas vu les manuscrits originaux, notre collègue n'a pu remarquer que le *Codex Padolironis* porte la date de 1414, époque à laquelle ce monastère fut réuni à celui de Padoue comme nous l'avons déjà démontré. A l'égard du *Codex Cavensis* Napione fait observer, sur l'autorité du père Valsecchi,

avons confronté plusieurs variantes du *Codex Aronensis* avec le nôtre, et nous avons reconnu que notre leçon est plus pure et plus correcte.

que le portrait du Bénédictin qu'on voit dans la lettre Q, est, d'après l'usage de ces temps-là (1), celui de l'auteur du livre.

Dans le §. VIII, l'auteur démontre à Desbillons que les manuscrits de Kircheim et de Louvain, considérés comme favorables à Kempis, prouvent qu'en 1417 il avait déjà copié une Imitation et un Missel.

Enfin, dans un dernier paragraphe, Napione termine sa dissertation, par démontrer que Kempis, en 1417, n'était pas dans l'âge propre à composer un traité aussi philosophique, aussi théologique que celui de l'Imitation.

Napione, pour conclusion, donne un extrait du bref que lui adressa le pape Pie VII, en date de Rome, *apud sanctam Mariam Majorem, die* 29 *martii* 1809.

NAPIONIO.... *Tibique, dilecte fili, ex animo gratulamur, quod tam sedulam, tamque frugiferam rei litterariæ operam navetis, quodque ad augendam patrii nominis gloriam, viros tot orbe celeberrimos Christophorum Colombum* (2), *atque admirandi operis de Imitatione Christi auctorem, Pedemontio strenue feliciterque asserueritis.*

En 1825, le même comte Napione écrivit sa *Dissertazione seconda intorno al codice* de Imitatione Christi, *detto il Codice di Arona.*

Cette dissertation fut lue à l'Académie de Turin,

(1) Fontanini rapporte que, dans un manuscrit de 1312, il a admiré le portrait d'Ugo Panciera, mort missionnaire en Tartarie, auteur du traité *della Perfezione*, qu'Apostolo Zeno cite parmi les classiques italiens.

(2) Il résulte de cette expression, que Napione envoya à Sa Sainteté l'édition publiée à Florence en 1808, sous ce titre : *Della patria di Cristoforo Colombo e di Giovanni Gersen*, ec.

le 16 juin 1825, et publiée dans le volume de 1829, page 219. Dans une courte introduction, Napione dit que l'auteur voulait être inconnu, et que cependant plus de cent dissertations sur l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ ont été imprimées, et il pense avec Châteaubriand que c'est un ouvrage du XIIIe siècle. Cependant, dit-il, les Français ont repris une contestation abandonnée depuis longtemps, et font revivre leur Gerson comme auteur de ce livre d'or.

Il divise son discours en deux parties; dans la première, il veut démontrer que le livre de l'Imitation est antérieur à la naissance de Kempis et de Gerson de Paris. Il prouve, dans la seconde, que l'abbé Gersen de Verceil en est le véritable auteur. Dans un premier chapitre, il montre que le traité de l'Imitation a été écrit non en français, mais en latin; qu'il fut d'abord attribué à saint Bernard, puis à Thomas à-Kempis; qu'en effet le comte d'Angoulême, en 1467, en possédait déjà une traduction. Il rappelle ensuite la décision du congrès de 1687, qui juge le manuscrit d'Arone antérieur de trois cents ans : *Scriptura non videtur inferior trecentis annis.*

Napione avoue que ni lui ni Gence, lorsqu'ils ont commencé à écrire sur cette contestation littéraire, ne connaissaient encore le livre d'Amort *Deductio critica,* 1761. En conséquence, on citait, on parlait de la lettre de Zaccaria sans la connaître. Au second chapitre, Napione dit qu'il est impossible de juger des anciens manuscrits sans les avoir sous les yeux. Cependant, lui, l'ami de Vernazza, se trompe (1) en

(1) Il nous paraît que le comte Napione n'avait pas vu le *facsimile* qu'Amort donna du même manuscrit d'Arone dans son livre

louant les *fac-simile* du manuscrit d'Arone, que celui-ci envoya à Paris, et que Gence publia, en les préférant à la gravure donnée par Amort.

Dans le troisième chapitre, il fait de nouvelles observations sur le manuscrit d'Arone. Il démontre que l'écriture de ce livre est la cursive qu'on employait au XIVe siècle, et que l'ayant confrontée avec le manuscrit de Pistoja, de 1278, il l'a trouvée très-ressemblante. Il cite l'autorité de Trombelli à l'égard des points sur les I, qui étaient déjà en usage à cette époque.

Le chapitre IV se rapporte à des manuscrits antérieurs au *Codex Aronensis* du XIVe siècle; et fondé sur l'ouvrage de Cajetani, intitulé : *Responsio apologetica pro Gersen, Romæ*, 1644, il conclut que les plus anciens manuscrits sont des copies d'un premier original.

Il parle ensuite de la dissertation de Ghesquière, qu'il n'avait pu trouver, et qu'il obtint par M. Sylvestre de Sacy, en 1810, sur notre demande.

Au chapitre V, l'auteur propose de nouveaux arguments pour montrer que ni Kempis ni Gerson de Paris ne sont auteurs de l'Imitation.

Il ajoute que jusqu'à l'an 1761, Amort n'a jamais songé à Gerson comme prétendant au livre de l'Imitation, car on ne tenait pas compte de la dissertation de

Moralis Certitudo. On n'a qu'à en faire l'examen, et on le trouvera bien mieux gravé que ceux de Vernazza. Le proverbe ancien qui dit : *Quisquis amat Ranam, Ranam putat esse Dianam*, est applicable aux deux amis, qui se contentaient d'éloges réciproques. Cependant Napione avoue qu'il a trouvé, dans les archives de la cour, une note de Vernazza contenant les fautes desdites planches gravées, non au burin, mais simplement à l'eau-forte.

Dupin; et, en effet, dans les différentes collections de Gerson, on n'a jamais inséré le livre d'or.

Napione, au chapitre VI, prouve que le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ est l'abbé Jean Gersen de Verceil. Il appuie l'existence de la famille de Gersen et du village de Cavaglià, sur l'autorité du feu président Durandi, qui a examiné des documents de l'an 1014, concernant le monastère des Bénédictins à *Canabaco*, et le nom de Gersen dans la Chronologie des abbés de Verceil; il cite une lettre de l'abbé Denina, son ami (1). Gersen, dit-il, a écrit pour les moines, et le livre même en est une preuve. Il rapporte enfin une déclaration signée par le président Durandi, dans laquelle celui-ci dit que le Chanoine régulier Frova, en 1768, l'avait assuré avoir vu un ancien parchemin qui contenait les noms des abbés du monastère Bénédictin de Saint-Étienne de Verceil, où à l'an 1247 on lisait le nom de Jean Gersen.

Cette dissertation se termine par un dernier chapitre qui contient des observations sur des faits que Gence lui imputait, savoir : 1°. A l'égard de la patrie de Christophe Colomb; 2°. au sujet d'une déclaration de l'abbé Morelli, bibliothécaire à Venise, lequel atteste avoir lu le nom de *Johannis Gersen* sur un ancien manuscrit de l'Imitation dans la bibliothèque de Saint-George.

Dans un Appendice lu à l'Académie, en 1827, le 31 mai, insérée dans le même tome XXXIII de 1829, Napione ajoute une critique de l'édition latine du livre

(1) Voyez cette lettre dans l'Appendice.

Internarum Consolationum, publié par Gence, en 1826. Cet ouvrage, dit-il, n'a rien de nouveau; il se tient à son Gerson, sans attaquer l'antiquité du manuscrit d'Arone. Napione conteste à Gerson sa proposition, que l'art diplomatique est une chimère, et il prouve que cette science a ses principes et ses règles. Il montre que les quatre livres de l'Imitation sont d'un même auteur, et il en donne la preuve par la citation suivante du manuscrit d'Arone : *Explicit liber quartus et ultimus abbatis Johanis Gersen de Sacramento altaris* : ce qui prouve l'unité de la composition. Il conclut qu'avant Gence aucun savant français n'a soutenu dans ce siècle la cause du chancelier Gerson, mais que les plus doctes se sont déclarés pour le Bénédictin Jean Gersen, et que le seul Dupin, après avoir signé la déclaration de 1687, a depuis écrit le contraire.

1809. Durandi (le chevalier Jacques), membre de l'Académie de Turin. Nous donnons ici l'extrait d'une de ses notes communiquée au chevalier Napione, son collègue, qui nous l'a transmise. « È indubitabile, dit « Durandi, l'esistenza da più secoli, nel luogo di Cava- « glià, d'una famiglia denominata *Gersen*, che volgar- « mente si pronuncia *Ghersen* o *Garson*, come più « comunemente suole oggidì chiamarsi un ramo tut- « tavia sussistente di questa famiglia medesima.

« Un segretaro di quel comune, signor Boscono, « nell' autunno del 1768, in cui m' intratteni parecchi « giorni a villeggiare in Cavaglià, fecemi osservare che « in due antiche tabelle dei confratelli della compagnia « de' disciplinanti detta di San Francesco; descritto « e repetito trà quelle il nome di *Ghersen* e *Garsen*,

« come il volgo pronuncia ancora quelle stesso di « *Garson*. Il carattere della tabella mi parve del se- « colo decimosesto. Questi stessi nomi resultavano da « altri più antichi documenti, dal signor Boscono in- « dicati in varie noterelle da lui scritte in alcuni fo- « glietti, che aveva unito alla dissertazione dell' abate « Benedittino D. Constàntino Cajetano premessa al « libro *Johannis Gersen de Imitatione Christi*.

« Nei mentovati foglietti più cose in oltre avvertiva « il Boscono per comprovare l' antica tradizione, sin- « golarmente mantenutasi de quel luogo, cioè che « l' anzidetto Giovanni Gersen fosse veramente nativo « di Cavaglià, ed avesse innanzi la metà del secolo XIII « vestito l'abito di S. Benedetto nel monastero di « quel ordine che eravi in esso luogo.

« Della mentovata *Cella* o piccolo monastero di « Benedittini vi rimane tuttavia a Cavaglià l'antica « chiesa detta di S. Vincenzo, *Cabaliaca* o *Canaba-* « *cum*, confondendo Cavaglià con *Canava* o *Canaba*, « da cui il Canavese si denominò.

« Gersen pote dirsi Vercellese, essendo Cavaglià « contea di Vercelli, e l'abbate Frova mi riconfermò « d'avere trovato tra alcune carte già spettanti al mo- « nastero di S. Steffano, il frammento d' una nota « del 1247, in cui leggevasi più nomi di quì monaci, « e tra essi Giovanni Ghersen.

« L'Apostolo Zeno confessa che lo stile ed il tenore « del libro dell'Imitazione si è quello d'un monaco; ed « il celebre Benedittino Bernardo Pez nel *Thesaurus* « *anecdotorum novissimus*, tom. I, pag. 80, 81, non « solo sostiene il Gersen per vero autore *De Imitatione* « *Christi*, ma sippure del trattatello *De professione*

« *Monachorum* (1) di cui i manuscritti sono ugual-
« mente antichi, similissimo lo stile, e pari l'unzione;
« ed il ripubblicò, ibidem, pag. 568 e seg.

« Jacopo DURANDI. »

1809. CHATEAUBRIAND (François Auguste, vicomte de), dans son *Génie du Christianisme,* au livre IV de la IIIe partie, chapitre 2, parle du livre de l'Imitation comme d'une espèce de phénomène du XIIIe siècle; nous rapporterons textuellement ses paroles :

« N'oublions pas cette espèce de phénomène du « XIIIe siècle, le livre de l'Imitation de Jésus-Christ. « Comment un moine, renfermé dans son cloître, a- « t-il trouvé cette mesure d'expression, a-t-il acquis « cette fine connaissance de l'homme, au milieu d'un « siècle où les passions étaient grossières, et le goût « plus grossier encore? Qui lui avait révélé, dans sa « solitude, ces mystères du cœur et de l'éloquence? « Un seul maître : Jesus-Christ. »

L'auteur aurait pu ajouter que l'ouvrage de l'Imitation a été aussi inspiré par la règle de saint Benoît, laquelle règle a servi de modèle à plusieurs princes pour bien gouverner leurs sujets.

Dans le tome XV de l'édition de Ladvocat, 1827, in-8°, nous lisons le rapport que le comte Daru, ministre secrétaire d'État de Napoléon, fit à l'Institut, en 1811, sur le *Génie du Christianisme,* par ordre de la classe de la langue et de la littérature française.

Les remarques critiques sont celles d'un homme estimable dont l'Institut s'honorait; et il observe très

(1) Nous venons d'examiner cet ouvrage, et nous trouvons qu'il a servi de base au traité de l'Imitation de Jésus-Christ.

à propos : « Si l'auteur n'eût entendu parler que des « livres inspirés, et qui sont en effet aussi beaux que « bons, il n'y aurait rien à dire; mais s'il considère « les écrivains religieux comme auteurs, son assertion « pourrait, littéralement parlant, être moins géné- « rale; et si on citait en preuve l'Imitation de Jésus- « Christ, le livre le plus beau, disait Fontenelle, qui « soit sorti de la main des hommes puisque l'Évangile « n'en vient pas, on pourrait représenter que cet « exemple ne prouve rien, puisqu'on n'est pas sûr « d'en connaître le véritable auteur. »

Voici deux académiciens qui n'ont pas hésité, l'un expressément, l'autre tacitement, à dénier à Gerson de Paris l'honneur qu'on s'efforce aujourd'hui de lui attribuer, avec la tacite adhésion de cette même assemblée qui n'a pas réclamé alors, et qui a approuvé le rapport de M. Daru.

Nous trouvons dans l'édition de 1832, chez Fournier, à Paris, des notes sur cet article, qui sont en contradiction avec les avis précédents; nous croyons qu'on a abusé de la bonne foi de l'éditeur.

1812. Gence (Jean-Baptiste Modeste). A la suite d'une Dissertation sur soixante traductions françaises de l'Imitation de Jésus-Christ, dédiée à l'Impératrice des Français, par Ant. Alex. Barbier, il inséra des Considérations sur la question relative à l'auteur de ce livre, et sur les discussions qui la reproduisent. C'est un volume in-12, publié chez Lefèvre, Paris 1812.

Barbier, au chapitre VII, n'a pas cru devoir ranger parmi les traductions françaises de l'Imitation de Jésus-Christ l'ouvrage intitulé *De l'Internelle Consola-*

tion, dont la première édition est environ de 1488, et la dernière connue de 1554. Gence, au contraire, regardant cet ouvrage comme le jumeau de l'Imitation latine, quoiqu'il en diffère, dit-il, quelquefois par ses leçons tantôt plus simples, tantôt plus développées, pour ne pas se tromper, attribue à la fois à Gerson les deux ouvrages. Il veut donner raison des idiotismes étranges qu'on y lit dans le latin, impardonnables au chancelier de l'Université de Paris; et il les attribue au séjour de trois ans qu'il fit en Allemagne, surtout dans le monastère de Melck, où sont, dit-il, conservés dix manuscrits très-anciens de l'Imitation, dont un de 1421.

D'après Gence, nous devrions croire que ce traité de morale évangélique a été composé par Gerson avant sa retraite à Lyon; cependant nous trouvons qu'il abandonna ensuite cette hypothèse, et qu'il prétendit que ce livre fut écrit chez les Célestins, quoique le frère de Gerson, prieur de cette maison, ne l'ait pas compris dans la liste des ouvrages du chancelier de Paris.

Pour prouver que Thomas à Kempis doit être considéré comme simple copiste du manuscrit de 1441, il rapporte un passage de la chronique du monastère du Mont-Sainte-Agnès, où il est dit que *Thomas scripsit Bibliam et alios libros pro domo et pretio, etc.*

Parlant du manuscrit d'Arone, et voulant se débarrasser du titre d'abbé donné à Gersen, il prétend que Gerson, en 1405, était abbé commendataire, après avoir été doyen de Bruges pendant trois années.

Cette allégation est contredite par le fait; car Gerson, ni au concile de Pise, en 1408, ni à celui de

Constance, en 1415, n'a jamais pris le titre d'abbé, qui était propre aux supérieurs Bénédictins.

Pour conclusion de cette première dissertation, il dit au sujet des idiotismes, des expressions demi-barbares qu'on lit dans l'Imitation, quoiqu'on ne les trouve pas dans les ouvrages de théologie du chancelier, que ce n'est plus le Gerson de l'école, qu'il faut considérer, mais celui de la retraite, composant pour des hommes simples. On serait tenté de croire que Gence n'aurait pas, en émettant cette distinction, médité les sublimes pensées, la philosophie qu'on trouve dans ce livre d'or.

Il conclut en disant que le livre de Gerson, en latin, intitulé *De Consolatione interna*, fut par lui-même postérieurement traduit plus longuement et avec plus d'onction, pour ses sœurs, avec le titre de l'*Internelle Consolation*. Il est donc, suivant Gence, arrêté que la composition latine a précédé la française.

1820. *De l'Imitation de Jésus-Christ, traduction nouvelle, faite d'après une édition latine, revue sur les plus anciens manuscrits de la Bibliothèque du Roi, édition stéréotype*, par J. B. M. Gence.

L'auteur de cette traduction libre, remplie d'inversions de phrases (1), soit pour éviter de parler de la vie monastique, soit pour appliquer le sens à Gerson, dont il n'osa pas exprimer le nom au frontispice, se contente de dire modestement « que cette production céleste paraît s'être naturalisée en France, dans « la patrie de son auteur présumé, le chancelier de « l'église de Paris, réfugié d'abord en Allemagne après

(1) Il n'a pas profité du conseil donné aux traducteurs français par le cardinal Enriquez. Voyez son article ci-dessus, page 96.

« le concile de Constance, et ensuite retiré au monas-
« tère des Célestins de Lyon »; il se reporte au reste à ses *Considérations* publiées en 1812.

Gence doutait alors du véritable auteur de ce livre d'or; car, dit-il ensuite, « un phénomène littéraire « particulier à ce livre, et qui a pu faire présumer un « auteur français, c'est l'existence d'un second texte, « sous le titre de *Consolation internelle,* même ou- « vrage, en français ancien, que l'Imitation latine. »

Il nous fait observer que le texte français ne contient que trois livres, le quatrième étant omis; que le même texte ressemble bien moins à une traduction, qu'à un original, soit plus développé ou plus général, soit plus resserré; plus adapté non aux moines, mais à tous les chrétiens, dont la vie est aussi une croix, et avec un ordre des chapitres particulier.

Gence avoue que le traité de la *Consolation internelle* est aussi anonyme, mais qu'il a de l'analogie avec les *Lettres spirituelles de Gerson,* écrites depuis sa retraite à Lyon, après avoir connu les vicissitudes du siècle et quitté le monde. Il aurait ici abandonné l'idée, qu'à Bruges, comme le prétend M. Leroy, ou à Melck, le Pélerin ait pu composer ce céleste ouvrage. Parlant ensuite du manuscrit en français trouvé dans la Bibliothèque du malheureux comte Jean d'Angoulême, il avoue que c'est une traduction des quatre livres latins de l'Imitation, et que l'*Internelle Consolation* fut, par degrés, accommodée au texte de l'Imitation. Il cite aussi la traduction faite littéralement en 1621, par Marillac, sur l'édition latine du *Codex Aronensis,* publié par Cajetani. Cependant, dit-il, le

pieux magistrat ne prend parti ni pour l'abbé Gersen, ni pour Kempis, ajoutant que « ce livre n'a pas de « source plus assurée que celle de l'Esprit saint. »

Nous ferons observer ici que Gence a oublié ce qu'il dit dans ses *Considérations*, en 1812, d'accord avec son ami Barbier, que Marillac, « dans sa première « édition de la traduction littérale du manuscrit « d'Arone, avait cherché à prouver que Jean Gersen « était le véritable auteur de l'Imitation de Jésus- « Christ. »

Le traducteur fait remarquer les défauts des traductions de Sacy, du P. Girard, de Pierre Corneille, de Jean-Baptiste Cusson, dite de *Gonnelieu*, de Beauzée; et, pour louer la sienne, il dit qu'en évitant la paraphrase, il s'est attaché aux tours et aux expressions du texte, ou à l'équivalent; qu'il a consulté l'esprit des plus anciennes versions en différentes langues, et surtout le texte de l'*Internelle Consolation*.

Nous laissons aux savants pieux et éclairés à décider si Gence a rempli son but; on remarquera seulement que le chapitre dernier, qu'il lui a plu d'ajouter au livre III, *contre les vanités du monde*, traduit sur le texte latin des *Internarum Consolationum*, n'appartient aucunement à l'auteur véritable. Ce chapitre ne se trouve dans aucun des plus anciens manuscrits, il a été fourré là par quelque glossateur.

1826. *De Imitatione Christi libri quatuor, ad pervetustum exemplar Internarum Consolationum dictum, necnon ad codices complures ex diversa regione, etc., studio J. B. M. Gence.* Parisiis, vol. in-8°, apud Treuttel et Würtz.

Cet ouvrage, depuis longtemps médité, est très-intéressant par sa préface et par ses notes (1), mais il n'est pas susceptible d'une analyse détaillée. Nous dirons seulement que l'auteur prend ici fait et cause pour Gerson chancelier de Paris, en disant que son nom fut, par méprise, changé en celui de Gersen. A-t-il donné des preuves de cette méprise? Nous ne le trouvons pas; et son allégation, qu'aucun manuscrit n'est antérieur au xve siècle, est bien hasardée, pour ne pas dire controuvée.

Il termine par vouloir persuader au lecteur, que si Gerson a laissé ignorer à son propre frère à Lyon qu'il avait composé le traité de l'Imitation, c'était pour être conséquent à ce qui est dit au chapitre 15 du livre III, où il demande à Dieu d'être inconnu. Il est à croire qu'aucun lecteur ne se laissera séduire par une si faible raison, après ce que nous avons dit dans la première partie de cette Histoire.

La description historique et critique que l'auteur fait des vieux manuscrits et des anciennes éditions de l'Imitation ne nous paraît pas trop claire. Il les a divisés par nations, 1°. Germanique; 2°. Flamande; 3°. Française; 4°. Italienne, sans y réfléchir. Il a fixé à plusieurs manuscrits des dates qui attestent leur antériorité à la retraite de Gerson à Lyon, où le livre, selon lui, a été composé; comme par exemple le *Codex Mellicensis*, de 1418; le *Codex Leodiensis*, de 1417; le

(1) A la page xj, Gence rappelle que le savant Larcher avait recueilli les passages de l'Écriture qu'il voulait ajouter à une nouvelle édition du texte vulgaire, et qu'il lui laissa, dit-il, *in gratiam editionis nostræ*.

Codex Claramontanus circa sæculum XIV exaratum, etc.

Le manuscrit d'Arone, dont il présente le *fac-simile* en six planches mal exécutées à la simple eau-forte, est celui qui tourmentait le plus le bon Gence. Voulant donner un démenti aux savants paléographes qui intervinrent au congrès de 1687, il allègue qu'ayant présenté les *fac-simile* à MM. Dacier, Gosselin, Van Praët, conservateurs de la Bibliothèque royale, et à plusieurs autres personnes, tous ont jugé le *Codex Aronensis* du xve siècle; mais cette allégation n'est appuyée sur aucun certificat motivé de leur opinion. Ce n'est pas le cas de parler ici des deux pamphlets (1) que Gence publia en réponse à notre *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation,* de 1827.

1832. *Nouvelles Considérations sur l'auteur de l'Imitation,* Paris, 80 pages in-8°. Dans cette brochure, dédiée par Gence à M. le marquis et à madame de Fortia, l'auteur a prétendu combattre notre *Mémoire* susdit; mais il interrompt sans cesse la discussion par des notes enlevées au texte; il mêle les prétentions d'à-Kempis avec celles de l'abbé Gersen, et revient à son chancelier Gerson, sans tenir compte des objections qu'on peut faire contre son opinion. On lui demande (2) pourquoi Gerson ne s'est pas déclaré lui-même l'auteur du livre; et si M. Gence répond que c'est par esprit d'humilité, *ama nesciri,*

(1) *Dialogue des Morts sur l'auteur de l'Imitation,* extrait de *l'Observateur,* novembre 1828. — *Précis en vers sur l'Imitation de Jésus-Christ et son auteur.* Paris, imprim. de Migneret, 1829.

(2) Voyez le n° 2034 de *l'Ami de la Religion*, 8 déc. 1832.

on lui réplique pourquoi a-t-il exprimé son nom dans le traité *De Consolatione theologiæ,* que Daunou, ami de M. Gence, affirme avoir été composé par Gerson réfugié en Allemagne, tandis que les deux traités sont réunis dans le même manuscrit de 1421, trouvé en 1527, à l'abbaye de Melck, en Autriche, où existent dix manuscrits anciens de l'Imitation.

On lui demande encore pourquoi les amis de Gerson et ses disciples ne lui ont pas unanimement attribué ce précieux traité, et pourquoi le manuscrit de Melck entre autres ne porte pas son nom? Comment Ellies Dupin, qui a donné une édition complète des OEuvres de Gerson, n'y a-t-il pas compris l'Imitation? L'auteur des *Considérations*, en répétant des arguments tant ressassés, ne paraît pas avoir ajouté de nouvelles preuves en faveur de son chancelier Gerson. Au contraire, à la page 12, il avoue que cinq manuscrits portent le nom de Gersen.

Il admet la décision des savants, donnée en 1687, sur le manuscrit d'Arone; et il dit que cette époque n'est pas assez précise, sans réfléchir qu'en reculant la date de *trois cents* années nous remontons à l'âge d'enfance de Gerson.

Après cet écrit, sans rien lui répondre, nous avons publié le *Codex de Advocatis,* en 1833, et J. B. Gence n'a plus imprimé que des pamphlets en vers et en prose, que nous voulons oublier. Il suffit de dire que dans une brochure de 1834, sous le titre *Nouvelle Epître à un ami*, Paris, Moquet, on lit :

« Ah! que dis-je, est-ce tout? chez l'étranger l'envie
« De nos titres s'armant sous d'imposants dehors,
« Et cherchant à miner l'œuvre de longue haleine

« Qui m'a coûté trente ans de labeurs et de peine,
« Vient percer de ses traits l'ancien nourrisson
« De l'Imitation, qu'elle enlève à Gerson. »

1816. MILLIN (le chevalier Aubin-Louis), conservateur des antiquités et des médailles à Paris, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans son *Voyage en Savoie, en Piémont, et à Nice*, in-8°, tom. II, pag. 361, s'exprime ainsi : « C'est à « Cavaglià (Canabaco) dans le diocèse de Verceil qu'il « faut placer la patrie du célèbre GIOVANNI GERSENO (1), « véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ. Cet « habile écrivain, qui paraît inspiré par les anges, et « dont le style a une douceur évangélique, était en 1247 « bénédictin dans l'abbaye de Saint-Étienne à Verceil, « dont la mémoire existe encore dans plusieurs écrits; « et même il a été abbé. Il existe encore à Cavaglià « des familles qui portent le nom de Gerseno. »

Dans le tome Ier, page 289, en parlant du manuscrit d'Arone, qu'il a vu et examiné dans la Bibliothèque royale de l'Université de Turin, l'auteur du *Voyage* nous rappelle que le *Codex* d'Arone, qui a donné lieu à tant de controverses, a mérité d'être l'objet d'un congrès de savants, tenu à Paris en 1687, dans le monastère de Saint-Germain-des-Prés, pour décider de son antiquité, et qui a été la base des opinions de

(1) On supprime, dit Millin, chez toutes les nations, la lettre *o* de son nom, ce qui lui donne un air tudesque. Le voyageur en poste, l'actif Millin n'a pas eu le temps d'aller dans les vallées des Alpes Graies, près du Mont-Rose, à la distance de dix lieues de Verceil; là il aurait trouvé des populations qui parlent l'allemand, comme nous l'avons remarqué au chapitre VIII ci-dessus, pag. 51, et qui n'ont pas l'O à la fin de leur nom de famille.

ceux qui, dans la fameuse controverse sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, l'ont attribué à Jean Gersen. Il cite ensuite les dissertations de Galéani Napione, de Turin, en faveur de l'abbé bénédictin Gersen, insérées dans les Mémoires de l'Académie royale des Sciences de 1809 et 1810, pag. 260, et les *Considérations* en faveur de Jean Gerson de Paris, publiées en 1812 par Jean-Baptiste Gence et son ami Alexandre Barbier.

1823. **Dégérando** (le baron Joseph-Marie), auteur de l'*Histoire comparée des systèmes de philosophie considérés relativement aux principes des connaissances humaines*, histoire qui ne va que jusqu'à la renaissance des lettres (Paris 1823), parle en ces termes de l'humble et pieux auteur de l'Imitation (1).

« L'empire de la philosophie scolastique fut encore « ébranlé, à la même époque (2), sous des rapports « différents et par des attaques moins directes en appa« rence, mais dont les effets tendaient à renverser les « principes même de ses succès et à ramener les esprits « dans la voie qui amena enfin la réforme des idées. « *Italiam! Italiam!*

« L'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ ébranla « subitement le plus puissant de ces principes, le cré-

(1) Tome IV, page 600 et suiv. Voyez Monfalcon, page xlvj.

(2) M. Dégérando dit « qu'en 1372, par ordre de Charles V, « Jean Corbison traduisit l'ouvrage d'un Anglais, Barthélemi de « Granvill, *de Proprietatibus rerum;* et qu'à la même époque, la « philosophie scolastique fut encore ébranlée sous des rapports « différents, etc. » Donc, avant la naissance de Gerson, le livre de l'Imitation existait en Italie, où nous avons prouvé que les sciences et les arts prirent, au XIIIe siècle, un essor prodigieux.

« dit que la philosophie scolastique avait reçu de son « alliance avec les idées religieuses, et la préten- « tion qu'elle avait de prêter à la religion son plus « solide appui. On ne s'étonnera point de nous voir « assigner un rang dans l'histoire de la philoso- « phie, à cet ouvrage qui a obtenu des âmes pieuses « une si juste admiration : nous avons trop souvent « déclaré que nous accordions une influence du pre- « mier ordre sur les destinées de la philosophie, à « toutes les causes qui peuvent exciter et nourrir dans « le cœur de l'homme des sentiments purs et élevés « qui peuvent développer et ennoblir les affections « morales.

« L'Imitation de Jésus-Christ rappelait la religion « à son vrai caractère, à sa destination naturelle, la « délivrait du funeste alliage des vaines subtilités qui « venaient en dénaturer l'enseignement, et plaçait « son domaine et son action dans le culte intérieur (1) « et le perfectionnement moral. Et ce n'est pas ici une « vaine supposition; quoique cette remarque sur un « livre si généralement lu et médité nous paraisse avoir « échappé aux historiens; l'humble et vertueux auteur « de ce beau livre, critique plus d'une fois les abus « de la philosophie de l'école. Le chap. 2 du liv. 1 « commence précisément par la célèbre maxime (2) « d'Aristote qui sert aussi de début aux livres méta- « physiques, et qui était la devise favorite des scolas-

(1) *Cultus internus consistit in affectu animi Deo honorifico.* (Note de Gregory.)

(2) *Omnes homines natura scire desiderant. Aristotelis Metaphysica*, lib. 1, cap. 1. *Investigare sapienter de omnibus quæ fiunt sub sole.* Eccles. 1, 13.

« tiques du temps : ce chapitre entier est la censure « cachée de la vanité des docteurs.

« Au chapitre suivant, l'auteur s'exprime plus clai- « rement encore. Que m'importent, dit-il, et les gen- « res et les espèces (1)? Que tous les docteurs se taisent! « Ne blâmons pas, ajoute-t-il, toute science, et cette « simple connaissance des choses qui est bonne en « elle-même, et telle qu'elle est ordonnée par Dieu; « mais donnons la préférence à une bonne conscience « et à une vie vertueuse (2). Nous pourrions multi- « plier les exemples; ceux qui connaissent bien les « mœurs de cet âge, l'esprit qui réglait les écoles, con- « viendront avec nous que l'auteur de l'Imitation de « Jésus-Christ fut précisément, par rapport à la phi- « losophie scolastique, ce que Socrate fut par rapport « aux sophistes de l'antiquité, et qu'il oppose aux abus « de l'esprit qui égaraient ses contemporains, les con- « seils de la piété chrétienne, précisément comme « Socrate opposa aux écarts de son âge les maximes de « la morale naturelle. » (Voyez chap. 1, §. 2, pag. 13.)

M. Monfalcon aurait pu joindre à cette citation le passage suivant qui vient immédiatement après, dans le livre de M. Dégérando. « L'Imitation de Jésus-Christ « concourut avec les écrits de Gerson, à produire un

(1) *Et quid nobis de generibus et speciebus? Cui æternum Verbum loquitur multis opinionibus expeditur.* Ce qui a rapport aux contestations élevées alors entre les théologiens. (Note de Gregory.)

(2) *Non est culpanda scientia, aut quælibet rei notitia quæ bona est, in se considerata, et a Deo ordinata; sed præferenda est semper bona conscientia, et vita, quia student magis plures scire quam bene vivere; ideo sæpe errant, et nullum vel modicum fructum ferunt.*

« autre effet salutaire (1), en ouvrant au sentiment « religieux une carrière inépuisable de méditations « empruntées à la piété seule; il affaiblit et rectifia « cette fausse tendance qui avait, en confondant des « sphères d'idées distinctes, favorisé les écarts des doc- « trines mystiques.

« Ce fut sous un point de vue tout différent, que « le célèbre Pétrarque prépara la chute de la philoso- « phie scolastique, savoir, avec l'éloquence. » Il a avec Boccace relevé la littérature grecque et latine; mais l'auteur de l'Imitation avait, au XIIIe siècle, donné l'élan à la philosophie morale; il avoit préparé la civilisation en élevant l'homme à Dieu par l'amour divin et par la charité fraternelle. (Voyez chap. III, pag. 96.)

1824. L'abbé LABOUDERIE, grand vicaire honoraire de l'église d'Avignon, membre de l'Institut historique, dans son introduction à l'édition de Paris de 1824, du livre de l'*Imitation de Jésus-Christ*, par Beauzée, avec une notice historique et des notes explicatives, s'exprime ainsi : « Je ne suis pas tenté de vouloir « entrer dans des discussions et des recherches sur « l'auteur de l'Imitation : à quoi serviraient-elles? « Personne jusqu'ici n'a pu décider la question. Pou- « vais-je me flatter d'être plus heureux et de terminer « les débats? Loin de moi une pareille prétention. « Cependant je suis porté à croire que nous sommes « redevables de ce livre au chancelier Jean Gerson, et « je compte bien un jour publier mes conjectures sur « ce point (2). »

(1) C'est en 1339 que la Faculté des Arts interdit en France la philosophie d'Ockam.

(2) Deux ans après, le 10 décembre 1826, l'édition de Genève,

1828. L'abbé De la Mennais, dans la préface de sa traduction de l'Imitation de Jésus-Christ publiée à Paris, 1828, s'exprime ainsi : « On ne connaît point « l'auteur de l'Imitation. Les uns l'attribuent à Tho« mas à-Kempis, les autres à l'abbé Gersen (1), et cette « diversité d'opinion a été la source de longues con« troverses, selon nous assez inutiles. Mais il n'est « point d'objet frivole pour la curiosité humaine. On « a fait des recherches immenses pour découvrir le « nom d'un pauvre Solitaire du XIIIe siècle. Qu'est-il « résulté de tant de travaux? Le solitaire est demeuré « inconnu, et l'heureuse obscurité où s'écoula sa vie « a protégé son humilité contre notre vaine science.

« Au reste, si l'on se divise sur l'auteur, tout le « monde est d'accord sur l'ouvrage, le plus beau, dit « Fontenelle, qui soit parti de la main des hommes, « puisque l'Évangile n'en vient pas. Il y a en effet « quelque chose de céleste dans la simplicité de ce « livre prodigieux. On croirait presque qu'un de ces « purs esprits qui voient Dieu face à face soit venu

de Imitatione Christi ad pervetustum exemplar Internarum Consolationum, fut publiée. Nous avons, le 10 janvier suivant, fait paraître notre *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation*, 1 vol. in-12. Nous publiâmes ensuite quatre éditions, deux latines et deux dans les langues italienne et française, du précieux manuscrit *de Advocatis sæculi XIII de Imitatione Christi*; mais nous ignorons si le savant éditeur de la traduction de Beauzée a exécuté son projet et donné ses conjectures sur Gerson, conjectures qui devraient être appuyées de documents et de preuves légales, comme nous l'avons pratiqué dans les éditions que nous avons publiées.

(1) Pourquoi cet écrivain ne parle-t-il point de Gerson, chancelier de l'Université? Parce qu'il était persuadé que, nonobstant les efforts de Gence, ses prétentions sont insoutenables.

« nous expliquer sa parole, et nous révéler ses secrets.
« On est ému profondément à l'aspect de cette douce
« lumière, qui nourrit l'âme et la fortifie, et l'échauffe
« sans la troubler. C'est ainsi qu'après avoir entendu
« Jésus-Christ lui même, les disciples d'Emmaüs se
« disaient l'un à l'autre : *Notre cœur n'était-il pas*
« *tout brûlant au dedans de nous, lorsqu'il nous*
« *parlait dans le chemin, et nous ouvrait les Écri-*
« *tures ?* »

1830. Rochette (l'abbé), ancien professeur de philosophie et de théologie, dans la préface de son édition in-8°, Paris, 1830, après avoir fait l'éloge du livre de l'Imitation, ajoute : « Mais quel est donc l'auteur
« de ce livre si justement et si généralement admiré?
« On l'a successivement attribué à Thomas à-Kempis,
« pieux Chanoine régulier du Mont Sainte-Agnès dans
« le diocèse d'Utrecht, né à Kempen, en 1380, dans
« le diocèse de Cologne; on l'a attribué à l'abbé Jean
« Gersen, Italien, dont l'existence n'est pas bien prou-
« vée (1); et au chancelier de l'Église de Paris, Jean
« Gerson, né à Rethel, en 1363, réfugié en Allema-
« gne après le concile de Constance, et retiré ensuite
« au monastère des Célestins de Lyon.

« Cette diversité d'opinion ayant été la source de
« longues controverses qui n'ont servi qu'à multiplier
« les doutes, nous n'essaierons pas de renouveler ici
« des recherches sur le véritable auteur de cet ou-

(1) *Incivile est, nisi tota perspecta lege velle judicare.* Si M. l'abbé Rochette eût voulu lire notre *Mémoire sur le véritable auteur du livre de l'Imitation*, publié à Paris en 1827, il aurait au moins pu dire les motifs pour lesquels l'existence de l'abbé Gersen, au XIII[e] siècle, ne lui paraissait pas bien prouvée.

« vrage. » L'abbé Rochette parle de la traduction de M. Gence et de son opinion émise en 1820, sur l'existence présumée d'un second texte sous le titre de la *Consolation internelle, même ouvrage, en français ancien, que l'Imitation latine*. Il parle encore de l'opinion de l'académicien Beauzée, autre traducteur, qui « semble aussi, dit-il, porté à croire que nous som- « mes redevables de ce livre au chancelier Gerson. Du « reste, si les avis sont partagés sur le nom de l'au- « teur, tout le monde est d'accord sur le mérite de « l'ouvrage. »

Telle est la conclusion de l'estimable abbé Rochette, lequel paraît n'avoir pas eu sous les yeux l'édition de Beauzée, citée par nous, ou bien loin d'être favorable à Gerson de Paris, il est plutôt porté pour à-Kempis, comme on peut le voir par l'analyse que nous avons donnée ci-dessus, pag. 99.

1834. Le chevalier Kératry, conseiller d'État et député du Finistère à la Chambre, en 1834, homme de lettres, s'exprime ainsi sur l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, dans son roman de *Saphira*, tom. III, pag. 273 :

« Chap. L. Le livre *de l'Imitation de Jésus-Christ*. « Ma tante de Chevreuse m'avait assuré que ce livre « appartenait à Thomas à-Kempis. Plus nouvellement, « j'ai entendu chez mon père, qu'on en croyait auteur « le théologien Gerson.... Quel est votre avis? Ni l'un « ni l'autre ; et voici sur quoi je m'appuie....

« Je doute qu'un pauvre Cénobite du monastère de « Zwoll, dans la dix-neuvième année de son âge, ait « pu composer ce livre plein d'onction religieuse et

« de philosophie pratique; d'ailleurs on a découvert « des manuscrits antérieurs à son existence....

« Pour ce qui est du Français Gerson, confondu à « tort avec le moine Gersen, qui n'a laissé qu'un nom « problématique, je pense avec mon oncle qu'on ne « saurait lui attribuer cet excellent livre. Sa vie poli- « tique, dont les jours se sont consumés soit sur les « bancs de l'école, soit au milieu des débats domesti- « ques, des conciles et des synodes, son style dur et « négligé, son zèle ardent et un peu âpre, sa proscrip- « tion qui l'avait réduit à être maître d'école après « avoir brillé dans les controverses de hautes matières « ecclésiastiques, seraient en contraste perpétuel avec « le ton de l'ouvrage; car ce ton ne serait qu'impro- « prement comparé à cette mélodie tendre et plaintive, « qui, partant du sanctuaire, arrive à travers la nef « en manière d'écho prolongé à l'oreille des fidèles « réunis sous les portiques, dans l'attente du moment « où ils pourront fléchir le genou devant les saints « tabernacles.

« Quel serait donc l'auteur de cette production, « qui, de votre aveu même, renferme tant de vertu? « Je l'ignore avec le monde chrétien dont elle est le « charme.

« Eh bien, rendons-en grâces au ciel! Désormais « elle semblera d'autant plus et mieux en descendre, « que nul n'aura vu la main à laquelle on en est rede- « vable. »

Nota. M. de Gregory a publié, il y a quelques années (1827), une dissertation dont le but serait d'établir que cet ouvrage, le premier entre tous les livres

ascétiques, aurait pour auteur un religieux Piémontais. Cette assertion ne nous semblant pas accompagnée de pièces probantes, nous nous en tenons à l'opinion du prince et au sentiment de son épouse. (*Note de l'éditeur du Roman.*)

1836. DASSANCE (l'abbé), Chanoine honoraire de Montauban, a dédié à Mgr l'archevêque de Paris sa traduction nouvelle de l'Imitation de Jésus-Christ. Paris, Curmer, 1836 (1), 1 vol. in-8°. Dans l'Épître dédicatoire il s'exprime en ces termes : « Un pieux « Solitaire, caché dans l'obscurité d'un cloître, in- « connu au monde, et ne sachant que Jésus crucifié, « s'est proposé d'offrir ce divin modèle aux hommes « qui ne veulent point périr; et ses paroles pleines de « grâce et de vérité ont produit dans les âmes simples « et bien préparées les fruits les plus abondants de vie.

(1) Par contrat synallagmatique du 5 juillet 1834, à Paris, M. Curmer se disposant à publier une édition de l'Imitation de Jésus-Christ, vint proposer à M. le chevalier de Gregory de lui céder la propriété de la version française du manuscrit latin *de Advocatis*, par lui-même publié en 1833, qu'il devait imprimer à ses frais, au nombre d'exemplaires qu'il croirait convenable, moyennant vingt-cinq exemplaires, et une action industrielle de 1 000 fr. donnant droit à un trente-deuxième des bénéfices.

Telle était la convention acceptée : M. de Gregory ne connaissait pas M. Curmer; il s'en est rapporté à l'écriture. Après que la traduction des deux premiers livres fut terminée, celui-ci changea d'avis, et il ne voulut plus du manuscrit *de Advocatis*, mais seulement une correction de Gonnelieu.

L'édition de M. Curmer contient dix gravures à la manière noire, et très-noire. Il est fâcheux de voir, à la page 55, la tentation de saint Antoine, indécente pour un livre qui va dans des mains innocentes; et plusieurs gravures ne répondent pas aux chapitres du livre, notamment celle de la page 166.

« Son ouvrage a mérité d'être nommé après l'Évan-
« gile. »

Dans la préface il ajoute : « L'Imitation de Jésus-Christ « fut traduite en français peu de temps après qu'elle « eut paru ; mais ces premières versions sont difficiles « à lire, et ne sont guères consultées que des savants « et des bibliographes qui font une étude spéciale de « tout ce qui peut les aider à découvrir le mécanisme « de notre langue, et à suivre ses progrès et ses modi-« fications. » L'éditeur critique ici les traductions de Marillac, de Sacy, de Cusson ou Gonnelieu, de Lallemant, de Beauzée, de Lambinet, de Gence, de La Mennais, Rochette, Genoude et R. Jauffret, etc. Il annonce qu'il a « eu un secours précieux dans les lu-« mières d'un savant ecclésiastique qui avait déjà traduit « les deux premiers livres. »

« Nous n'examinerons pas ici, reprend le traducteur, « quel est l'auteur de l'Imitation. Ceux qui veulent « approfondir cette matière pourront suivre l'his-« toire de cette controverse dans M. de Gregory et « dans M. Gence, qui s'est livré pendant cinquante « ans à des recherches très-étendues sur l'auteur et « sur le texte de l'Imitation pour la restituer à Jean « Gerson, célèbre chancelier de l'Université de Paris. « On annonce dans ce moment la publication d'un « nouveau manuscrit (1) qui fixera toutes les incerti-

(1) M. l'abbé Dassance ne pouvait pas ignorer notre édition latine publiée en 1833 ; il doit même se rappeler que, dans la matinée du 12 juin 1835, accompagné de l'abbé Daure, aumônier et commissaire des frères des Écoles Chrétiennes, ayant examiné le manuscrit, et demandé à M. de Gregory comment il avait traduit le §. 2, chapitre 9 du livre II : *Vicit sanctus Laurentius seculum cum*

« tudes; et, quoiqu'il nous semble bien difficile qu'on « parvienne à lever entièrement le voile dont il est « enveloppé, celui qui a pris pour devise *Ama nesciri*, « et que l'obscurité dont il a enveloppé son nom pa- « raisse ajouter à la vénération publique, nous n'en « féliciterons pas moins le savant judicieux, à qui nous « devrons la solution d'un des plus difficiles problèmes « d'histoire littéraire qui ait exercé jusqu'à ce jour la « sagacité des érudits. »

1832. Weigl (l'abbé Jean-Baptiste), professeur à Sulzbach, publia dans cette ville, en 1832, une traduction en allemand du *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, par le chevalier G. de Gregory*, avec des additions à la page 101. 1 vol. in-8°.

L'auteur dit qu'il a traduit fidèlement l'ouvrage de M. de Gregory, et que cet ouvrage résout toutes les énigmes, et qu'il éclaircit toutes les difficultés qui ont entouré jusqu'ici le livre de l'Imitation.

summo sacerdote. il avoua qu'il s'était trompé, et qu'il ne pouvait plus corriger, parce que la feuille était imprimée.

L'abbé Dassance a suivi en partie notre texte; il a omis les noms des interlocuteurs aux troisième et quatrième livres, et sa traduction diffère bien peu de la nôtre, qui parut en décembre 1835. Nous lui ferons cependant observer qu'au livre III, chapitre I, la phrase, *Beatæ plane aures, quæ non vocem foris sonantem, sed interius auscultant veritatem loquentem et docentem*, n'a pas été rendue à la lettre; comme aussi, au livre IV, *Venite ad me omnes, qui laboratis et onerati estis*, n'est pas bien traduit par ces mots : « Venez à moi, vous tous qui êtes épuisés de travail », puisqu'il suffisait de mettre : « Vous tous qui êtes fatigués, etc. » Car plus le livre de l'Imitation est fidèlement traduit à la lettre, plus il touche et pénètre le cœur.

Pour prouver qu'il n'a pas adopté l'opinion de M. de Gregory sans connaissance de cause, il divise ainsi sa dissertation :

1°. Histoire de la lutte littéraire dans les XVIIe et XVIIIe siècles, sur la question de savoir quel est le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ ;

2°. Quelques observations critiques;

3°. Quelques résultats des recherches anciennes et nouvelles que M. de Gregory n'a pas connues, recherches qui pouvaient justifier sa décision en faveur de Gersen comme le véritable auteur.

Dans la suite des notes jointes à sa traduction et dans son supplément, l'abbé Weigl parle des disputes entre les Gersenistes (1) et les Kempistes, des preuves nouvelles en faveur de Gersen, obtenues par lui des savants et des manuscrits de la bibliothèque de Munich, et il fait l'énumération des manuscrits que nous avons indiqués dans notre Histoire. Mais cet ouvrage de Weigl n'est parvenu à Paris qu'après l'édition latine du *Codex de Advocatis*, en 1833.

Dans le supplément, l'auteur montre l'affinité du livre de l'Imitation avec la règle bénédictine; et nous avions eu la même idée dans les notes de l'édition latine, où nous avons rapporté à leur place les textes de la règle qui répondent aux maximes, aux préceptes que le maître des novices donne à ses élèves. Il parle des erreurs commises par les imprimeurs, en

(1) Nous avons dit, à la page 125 de notre *Mémoire sur le véritable auteur*, que Gence aurait dû imiter l'abeille, et extraire les variantes des manuscrits de Saint-Germain-des-Prés, par lui examinés. L'abbé Weigl a pris la mouche à miel, ou l'abeille, pour un auteur.

désignant pour auteur de l'Imitation tantôt Kempis, tantôt saint Bernard ou Gerson, et il fait l'histoire de la contestation, qui serait intéressante à lire dans son livre, mais qu'il est inutile de répéter ici, après le travail que nous avons entrepris et publié.

1837. Avis émis par l'abbé Jean-Baptiste Weigl, chanoine de l'Église cathédrale de Ratisbonne, dans son édition de 1837, sous ce titre : *De Imit. Christi, libri quatuor, multiplici lingua nunc primum impressi, et quidem Latina archetypi interpretationibus, Italica, Hispanica, Gallica, Germanica, Anglica, Græca, cum notis et variis lectionibus. Salisbaci in Bavaria.* Vol. in-8°. (Voyez à la page 174, tome I de cette Histoire.)

Dans sa préface, le docte chanoine dit qu'en 1832 il avait déjà traduit en allemand le *Mémoire* du chevalier de Gregory *sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, avec des additions;* que son intention était de publier aussi le texte latin, avec six traductions diverses, pour que Jean Gersen de Cavaglià, abbé du monastère de Saint-Étienne de la citadelle à Verceil, pût parler en différentes langues aux lecteurs; car il est, dit-il, « le véritable auteur de ce précieux « traité, composé de l'an 1220 à 1240, comme M. de « Gregory l'avait déjà méthodiquement démontré « dans sa dissertation de 1827, et de plus prouvé dans « la préface latine qu'il a mise à la tête de l'édition du « *Codex de Advocatis*. Parisiis 1833. »

Le bon chanoine répète franchement dans les remarques jointes à la préface de sa polyglotte, que Jean Gersen de Cabanaco ou Cavaglià, abbé Bénédictin à Verceil, en Lombardie, est le véritable auteur du

traité de l'Imitation, composé pour ses novices, et dicté à l'Université de Verceil, au XIIIe siècle. Cependant, un peu stimulé par la gloire nationale, et le nom de Gersen étant plus allemand qu'italien, il prétend à présent que cet auteur fut un Bavarois : sans réfléchir, 1°. que les empereurs allemands, depuis Othon-le-Grand, au Xe siècle, ont employé en Italie de leurs affiliés; 2°. que dans la vallée de Gressoney, au pied du Mont-Rose, à quinze lieues de Verceil, il existe une population de neuf milles âmes et plus, qui, sujets du roi de Sardaigne, parlent la langue allemande; 3°. que depuis Henri II, duc de Bavière, en 1002, le Vercellais fut exposé à des invasions de familles bavaroises, comme nous l'avons prouvé dans l'Histoire de Verceil.

L'auteur réfute Amort, partisan de Kempis, et Gence, enthousiaste de son Gerson; il lui reproche aussi d'avoir ajouté au troisième livre un chapitre tiré de l'*Internelle Consolation*, et copié du manuscrit Lebeuf, du XVe siècle, dans lequel on ne trouve plus le même style ni le même esprit du texte de l'Imitation.

Examinons maintenant le fondement de ses conjectures pour déclarer Gersen de Cavaglià un Allemand : 1°. Le nom de famille Gersen vient, dit-il, du village *Gerzen*, et sa patrie *Cabanaco*, d'un village appelé *Rorback ;* mais où est la preuve de cette conjecture? Il faudrait au moins qu'en Bavière il existât, comme à Cavaglià, des familles du nom de Jean Garson, corruption de celui de Gersen : il faudrait que *Rorback* eût en latin une dénomination approximative de *Cabanacum* ou *Cabaliacum*.

2°. Il s'attache aux mots barbares employés par l'auteur de l'Imitation, et par nous cités à la page 350 de notre édition latine, et il en conclut que ces mots sont allemands, aussi bien que la construction de la phrase; mais nous avons réfuté cette conjecture au chapitre III, fondé sur l'autorité du savant Goulianoff, et en montrant la ressemblance de la langue latine avec la langue vulgaire, qui, au XIIIe siècle, commençait à se faire jour dans la littérature.

Nous accordons de nouveau que le nom de Gersen a une désinence allemande, comme l'Académie de Munich l'a fait observer, et il est possible encore que les deux papes Bavarois Damase II et Victor II aient entraîné à leur suite les aïeux de la famille de Gersen Bénédictin, qui possédait, au XIIIe siècle, une vaste possession dite *Dei Campi*, sur le territoire de Cavaglià, aujourd'hui propriété de la maison Rondolini.

En admirant la louable ardeur du chanoine Weigl pour relever la gloire nationale, nous admirons aussi l'édition de sa polyglotte, mais en lui faisant observer qu'elle serait bien plus précieuse, si après avoir déclaré le *Codex de Advocatis* le plus ancien et le plus correct, dans ses remarques (1), il l'eût franchement suivi, aussi bien que nos deux traductions française et italienne; en laissant à part les mots *dantesques* que l'abbé Cesari a employés dans sa traduction italienne,

(1) *Demum ut simpliciter et candide sententiam meam in hac re generatim aperiam, Codex de Advocatis, de cujus antiquitate addubitare non licet; mihi quidem, ex indiciis haud levibus, videtur fuisse correctum manu quasi censoria, ab auctoris verbis quæ barbara videbantur.* Page xlviij. Cette main habile ne peut être que l'un des évêques Avogadro, indiqués ci-après pag. 142.

et les inversions trop multipliées par l'abbé Genoude dans sa traduction française, comme nous le montrerons au chapitre XII. L'auteur de la polyglotte a voulu adopter le Kempis du Jésuite Sommalius, revu par Rosweide, par Bollandus, ses confrères, et corrigé par Horstius, parce que ces éditions présentent des phrases qu'il a crues allemandes. Par exemple au chapitre 1, §. 3, du livre I, on lit : *Si scirem totam Bibliam exterius*, pour conclure de là que cette diction est germanique. Il convient cependant que le mot *exterius* ne se trouve pas dans les anciens manuscrits d'Italie, sans réfléchir que cette glose est de Kempis.

Il est convenable de rapporter quelques-unes des observations critiques faites par Weigl dans ses *Animadversions*, page XXXIII, sur le texte de l'édition latine de J. B. Gence, publiée en 1826, dont il déclare avoir corrigé les erreurs, en suivant le texte du *Codex de Advocatis*, par lui reconnu le plus correct.

L'estimable chanoine de Ratisbonne convient avec nous que le texte de Gence, de 1826, est fautif; et il en donne toutes les preuves. Pour ne pas fatiguer le lecteur, nous nous bornerons à rapporter les principales :

Au chapitre 2, §. 2 du livre 1, il critique le mot *prosunt*, au lieu de *prodest*.

Au chapitre 3, §. 5, *ibid.* le verbe *recogitant*, au lieu de *recogitent*.

Au chapitre 6, §. 1, *ibid.* le verbe *conversantur*, au lieu de *conversatur*.

Au chapitre 17, le titre *De religiosa vita*, tandis que le vrai titre est *De monastica vita*.

Au chapitre 19, §. 2, *Quid ille qui raro,* au lieu de *Quid faciet ille qui raro, etc.*

Au chapitre 24, §. 1, *Non provides tibi,* omettant l'interrogation *Ut quid non prævides tibi, etc.?* et au §. 3, il démontre le non-sens de la phrase *Ibi luxuriosi et voluptatum amatores ardenti pice et fetido sulphure perfundentur furiosi sicut canes, et præ dolore, etc.,* au lieu de dire : *Ibi luxuriosi et voluptatum amatores, ardenti pice et fetido sulphure perfundentur : et sicut furiosi canes præ dolore invidiosi ululabunt.* Car les tourments infligés aux impudiques et aux voluptueux sont bien différents de ceux qui font hurler les envieux, et pendant leur vie, et après leur mort.

Enfin au chapitre 25 de ce livre I, §. 5, Gence lit : *Sic interim,* au lieu de *sic iterum ab aliis notaris.*

Au livre II, chapitre 1, §. 4, Gence dit : *Verba detrahentia,* au lieu de *verba detrahentium.*

Au livre III, chapitre 6, §. 2, on lit : *Suggestionesque,* au lieu de *suggestionemque.*

Chapitre 15, §. 1, au lieu d'*utrum spiritus bonus aut alienus,* de l'édition de Gence; dans la polyglotte on lit, d'après le *Codex de Advocatis : Spiritus bonus an malus.*

Chapitre 18, §. 2, Gence dit : *Valde mitiora,* au lieu de *valde meritoria.*

Chapitre 22, §. 1, *Præ magnitudine spiritus meus,* au lieu de *præ magnitudine illius spiritus, etc.*

Chapitre 23, §. 1, *Et in omnibus subesse,* au lieu de dire *et omnibus subesse.*

Chapitre 24, §. 1, *Nec vacuas gere,* au lieu de *nec vacuas gerere sollicitudines.*

Chapitre 32, §. 4, on lit : *Pretiosa margarita a multis abscondita,* dans l'édition de Gence : la préposition, dit Weigl, ne se trouve pas dans les meilleures éditions, et le *Codex de Advocatis* porte *pretiosa margarita multis abscondita, etc.*

Chapitre 43, §. 3, *Sine impugnatione,* au lieu de *sine pugnatione argumentorum.*

Chapitre 45, §. 4, *Ab hujusmodi famulis :* Gence défend sa correction, tandis que le sens exige *rabulis.*

Chapitre 52, §. 2, *Connumerari,* au lieu de *commorari.*

L'*Appendix ad tres priores libros, capitulum ultimum contra hujus mundi vanitates,* copié du manuscrit Lebeuf et inséré dans l'édition de Gence, a été éliminé de la polyglotte par le chanoine Weigl; car, comme nous l'avons fait observer à la page 280 du *Codex de Advocatis,* il ne présente plus le même style, la même précision, ni les sentiments qu'on admire dans le livre de l'Imitation. Il paraît être une répétition des doctrines exposées au chapitre 26 du livre troisième, et des sentences de saint Bernard; et il est possible que le chancelier Gerson, déchu de toutes ses dignités, ait reconnu la vanité de ce monde.

Quant au livre IV, le savant Weigl dit que le titre a été différemment écrit dans plusieurs manuscrits; il approuve et suit le *Codex de Advocatis,* comme le meilleur; et il commence, contre l'opinion de Gence, le chapitre 1, après le prologue, aux mots *Hæc sunt verba Christi, etc.*

Chapitre 1, §. 13, Gence a écrit, *Diffusa per orbem,* il a omis *per omnem orbem.*

Chapitre 2, §. 4, *Quam ineffabilis veritas tua,* au lieu d'*infallibilis*.

Chapitre 4, §. 2, *De nulla aliena consolatione,* au lieu de *nulla alia, etc.*

Chapitre 9, §. 6, on lit, *Iram et disceptationem*, dans l'édition de Gence, au lieu d'*iram et discrepationem*, comme dans le *Codex de Advocatis*.

Chapitre 10, §. 2, *Pejores Satanæ immissiones patiuntur,* Gence omet *et illusiones patiuntur*. §. 4, *Si hodie propter istud dimittis*, au lieu de *distuleris*. §. 7, *Qui aliter se non præparat nisi*, au lieu de *qui autem se non præparat aliter, nisi instantè festo, etc.*

Chapitre 11, §. 2, *De claritate in claritatem abyssalis Deitatis transformati, gustant Verbum Dei caro factum* : solécisme impardonnable selon Weigl, qui d'après le *Codex de Advocatis,* corrige *de claritate in claritatem abyssi Deitatis transformati gustant Verbum Dei carnem factum*.

Chapitre 12, §. 3, *Si non habes, sed magis aridum te sentis ;* Gence a corrigé ainsi à dessein, tandis qu'on lit dans plusieurs manuscrits : *si non habes devotionem sed, etc.*

Chapitre 14, §. 2, *O vera ardens fides,* au lieu de *O vere ardens fides*, d'après le *Codex de Advocatis*.

Le titre du chapitre 17 porte, selon Gence, *vehementi affectu,* au lieu de *desiderio*.

Chapitre 18, §. 1, *Tolerabilis, pia et humilis inquisitio veritatis*, au lieu de *Tolerabilis est pia, etc.* L'omission du verbe est manifeste; cependant Gence dans les notes défend sa leçon.

Nous regrettons de nouveau que le chanoine Weigl, après avoir, dans ses observations préliminaires, dé-

claré presque à chaque article qu'il adopte la leçon du *Codex de Advocatis,* après avoir fait un usage littéral de nos notes, ne l'ait pas toujours suivi dans le texte de sa polyglotte. Il a senti les discordances qui s'ensuivraient entre le latin, et les traductions qui ont été faites sur les éditions des Elzevirs et autres éditions flamandes. En conséquence, au livre I, chapitre 2 de cette polyglotte, nous lisons : *De humili sentire sui ipsius,* au lieu de *humili scire sui ipsius :* et au §. 2 il écrit : *Quiesce a nimio sciendi desiderio,* au lieu de *discendi,* ce que nous avons éclairci dans une note.

Au chapitre 13, §. 4, il approuve la leçon du *Codex de Advocatis : et pejus sævient,* et il imprime *et pejus sentiet.*

Au chapitre 16, il écrit : *Libenter habemus alios perfectos,* au lieu de *libenter videmus,* ce qui répond à l'italien, *vedere con piacere gl' altri perfetti.*

Livre II, chapitre 3, §. 1, Weigl dit : *Tene te primo in pace,* d'après l'édition de Gence, tandis qu'il avoue qu'il est bien mieux de dire : *Pone te primum,* suivant le *Codex de Advocatis.*

Chapitre 6, §. 3, *Quid de te loquantur homines,* et il ajoute que le mot *foris,* employé dans le *Codex de Advocatis* est très à propos, savoir : *extra monasterium in sæculo.*

Chapitre 8, §. 5, *In his non debet dejici,* au lieu de *non debes,* d'après le *Codex de Advocatis.*

Chapitre 12, §. 12, Il désapprouve le mot *perpetuo,* employé par à-Kempis dans son manuscrit, répété au chapitre 50, §. 3, et au chapitre 9, §. 1, livre IV; expression barbare : il approuve le mot *perpetue* du *Codex de Advocatis,* et il imprime la même faute.

Livre III, chapitre 9, §. 1. On lit dans le *Codex de Advocatis* : *Omnia ergo ad me principaliter referas, qui omnia sum, qui omnia dedi.* Ici Weigl veut qu'il faille lire *quia omnia sum.* Nous croyons que la phrase est plus expressive, sans cette conjonction inutile.

Chapitre 11, §. 3. Dans le *Codex de Advocatis* on lit : *Nec contra aliquod inconveniens murmurare*, mais notre chanoine adopte le mot *mussitare* parce qu'il est plus tudesque ; il y a donc ici de la passion pour le pays.

Chapitre 12, §. 1. La même passion entraîne Weigl à mettre : *Sed volo te non talem;* car il avoue que notre leçon, *Non enim volo te talem quærere pacem, quæ, etc.* est bien plus élégante.

Chapitre 17, §. 2. Après avoir remarqué que la leçon du *Codex de Advocatis*, qui porte *Domine, dummodo voluntas mea recta et firma in te permaneat*, est meilleure, il a suivi celle de Gence, *ad te, etc.*

Chapitre 18, §. 3. Après avoir dit que le verbe *longe retrocederent* est plus latin, il adopte la leçon *retroque manerent*, en observant qu'elle est plus allemande.

Chapitre 20, §. 2. Le docte chanoine applaudit au mot *devictus*, d'après les manuscrits *de Advocatis*, de Bobbio et de la Cava ; puis il retient le mot *dejectus* avec Gence et les éditions vulgaires.

Chapitre 21, §. 3. Le *Codex de Advocatis* dit : *præsto semper cum beatis spiritibus ;* Weigl approuve cette leçon, et il néglige le *cum*, en suivant l'exemple de Gence.

Chapitre 25, §. 2. Le manuscrit de Kempis, copié

par Gence, porte : *Si fueris in magna devotione atque dulcedine.* Weigl dit que la particule disjonctive *aut*, comme dans le *Codex de Advocatis*, serait meilleure; cependant il ne suit pas cette correction.

Chapitre 27, §. 4. Dans le *Codex de Advocatis*, on lit : *Da mihi virtutem corroborari*, on approuve cette leçon, et on omet le *mihi* pour en faire une phrase allemande.

Au chapitre 28, §. 1, on lit : *Et neminem infirmiorem te credere*, au lieu d'*inferiorem*.

Chapitre 31, §. 1. A quoi bon la conjonction dans *a perituris* et *creaturis ?* elle forme un contre-sens : cependant Weigl a suivi les éditions vulgaires et celle de Gence.

Dans le chapitre 36, §. 2, après avoir cité le *Codex de Advocatis*, où on lit : *Vana et mundana cogitantium*, il adopte dans sa polyglotte le mot *mendosa*, parce que, dit-il, ces deux adjectifs ont le même sens; ce qui n'est pas exact.

Chapitre 37, §. 4. Il a écrit : *Tentatione pulsati*, tandis qu'il approuve comme bien meilleure la leçon du manuscrit *de Advocatis*, *tentatione pulsante, etc.*

Chapitre 38, §. 2. Il a suivi la leçon vulgaire, conséquemment l'édition de Gence, en employant le mot *suffragium*, au lieu d'*auxilium*, sans observer qu'il s'agit dans ce chapitre de recourir à Dieu dans les dangers, et que le mot *auxilium* est dans ce cas employé dans la Bible, 2 Paral. XII, 7. Judith, VI, 21. Psal. LXX, 12, etc., etc.

Chapitre 42, §. 2. Il a écrit : *Quantumcumque modicum sit, si inordinate diligitur*, en omettant *quid*

avant *inordinate*, comme dans le manuscrit *de Advocatis*, qu'il déclare être meilleur.

Chapitre 46, §. 5. On lit : *Ignosce ergo mihi* dans le *Codex de Advocatis*, et après avoir approuvé cette leçon, il a suivi le texte de Gence qui porte : *Ignosce quoque mihi, etc.*

Au chapitre 48, §. 3, le bon chanoine a suivi l'édition de Gence, et a mis *horum malorum*, au lieu de *multorum laborum*, comme dans notre leçon.

Chapitre 49, §. 7. Au lieu de *prælatus sive minor*, comme dans notre édition, il a mis *sive junior*, d'après Kempis.

Chapitre 50, §. 4. On lit dans le *Codex de Advocatis* : *Pati et tribulari in mundo quotiescumque, et a quocumque, et quomodocumque*. Weigl approuve ce dernier adverbe; ensuite il ne corrige pas son édition.

Chapitre 52, §. 4. Après avoir écrit, comme Gence, *Hæc est gratum etiam unguentum*, il ajoute qu'il serait mieux de dire : *Hoc est*, d'après le manuscrit *de Advocatis*.

Chapitre 53, §. 3. Il dit qu'on devrait écrire *occultam et inordinatam*; et il a omis la conjonction dans son texte latin.

Au chapitre 54, §. 13, le *Codex de Advocatis* porte : *Multum ponderari sua gesta et dona et dicta concupiscit*. Weigl approuve ce mot *et dicta*, mais il n'en fait point usage.

Chapitre 55, §. 3. *Carne autem servio*, au lieu de *carni* que porte le *Codex de Advocatis*.

Livre IV, chapitre 1, §. 12. Après être convenu avec nous que *Missa auditur, juxta præceptum Ecclesiæ*,

il a imprimé *celebrari viderent,* pour se conformer à Gence, et aux éditions vulgaires.

Chapitre 11, §. 3. Weigl adopte les mots *remedio et refugio,* au lieu de *refrigerio,* comme nous l'avons indiqué dans les notes de l'édition latine.

Chapitre 12, §. 2. Après avoir approuvé la leçon du *Codex de Advocatis, ita te præparares, ut nihil aliud in mente haberes,* notre chanoine a suivi l'édition de Gence, *te præparares, et nihil, etc.*

Chapitre 13, §. 2. *Vere, vere tu es dilectus meus;* il critique cette répétition de l'adverbe, qui d'après le titre du chapitre est très-bien placée.

Chapitre 15, §. 1. En suivant les éditions de Gence et des Elzevirs, notre chanoine écrit : *Ac Deo terminum et modum,* au lieu de *tempus et modum.*

Le savant Weigl, après être convenu avec nous dans ses *Animadversiones,* que le traité de l'Imitation a été dicté en 1228 dans l'école de Verceil; que l'abbé Jean Gersen, qui en est l'auteur, ne voulait pas être connu; qu'on y parle des événements du temps, et des disputes religieuses entre les deux ordres mendiants; que le livre est fondé sur la règle Bénédictine, conclut en disant qu'on ne peut plus douter de la correction et de l'antiquité du manuscrit *de Advocatis,* qui a été corrigé et transcrit par un homme habile. Nous ferons observer à ce propos, que dans la préface nous avons suffisamment démontré que le *Codex de Advocatis* appartenait à cette noble famille avant l'an 1349; et que probablement l'un des deux évêques Raynier (1)

(1) *Præfatio editoris,* page v, *de Imitatione Christi, editio secunda, cum notis. Parisiis,* 1833.

ou Martin *de Advocatis,* à la fin du XIII[e] siècle ou au commencement du XIV[e], l'a fait copier pour son usage.

1837. AVOGADRO (le comte Gustave, de Valdengo et Cerione) abbé, aumônier du roi de Sardaigne, à Turin, possesseur du précieux *Diarium Josephi de Advocatis de* 1349, publia dans le journal le *Cattolico,* vol. VII de 1836, vol. VIII et IX de 1837, *Analisi della controversia sul vero autore del prezioso libro della Imitazione di Gesù Cristo,* vol. in-8°, Lugano, Veladini. (Voyez page xx de la Préface.)

Le jeune écrivain, animé du désir de contribuer avec nous à assurer à Jean Gersen de Cavaglià, abbé Bénédictin à Verceil, vers l'an 1220, le titre d'auteur de l'Imitation, a suivi la marche tracée par nous, et a employé les arguments que nous avons donnés dans l'*Histoire du Vercellais,* dans le *Mémoire* imprimé en 1827, et dans les Imitations latines de 1833, et les traductions française et italienne de 1835.

Dans un premier article du journal, pag. 156 de 1836, l'auteur commence par reprendre vivement Raynal, qui dit que les Italiens, après avoir tout inventé, tout découvert, oublient tout, et négligent la mémoire des grands hommes (1). Pour démentir le philosophe des Deux-Mondes, l'abbé Avogadro allègue que la question de l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ ne fut point oubliée par les Italiens, parmi lesquels il cite le cardinal Bellarmin, qui, dans l'édition de Rome de 1613, *De Scriptoribus ecclesiasticis,* parle en faveur de l'abbé bénédictin, Jean Gersen,

(1) Lagrangia, Denina, Bodoni, et tant d'autres, donnent raison à Raynal. Ces trois illustres Piémontais du XVIII[e] siècle sont morts hors de leur patrie.

comme véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, et il fait remarquer que dans l'édition de Lyon, 1630, pour favoriser le chancelier Gerson, l'opinion de Bellarmin fut altérée. En suivant la méthode par nous adoptée dans nos apologies en faveur de Jean Gersen, l'abbé Avogadro parle des tracasseries de Naudé et autres partisans de Kempis; mais il n'a pas distingué la décision de la congrégation de Rome, de celle donnée par le cardinal de Richelieu, et il attribue à celui-ci, non l'édition de Paris, mais l'édition de Rome : c'est peut-être une faute d'impression.

Tout ce que nous avons dit à l'égard des auteurs du XIIIe siècle qui ont cité le traité de l'Imitation, tous les manuscrits d'une date antérieure à Kempis et au chancelier Gerson, cités par nous, est répété exactement par l'abbé Avogadro, qui passe ensuite à l'examen du manuscrit d'Arone, aidé par les dissertations du feu comte Napione et par nos observations paléographiques consignées dans la préface de l'édition latine de 1833, que le jeune auteur n'a pas eu la bienveillance de citer; il aurait même pu faire mention des démarches que nous avons faites à Rome pour connaître la date du *Codex Romanus* du Vatican.

Gence, en octobre 1833, après la publication du *Codex de Advocatis*, se voyant déçu, eut recours au ridicule, et publia *Coup-d'œil* sur l'édition d'un *Codex de Imitatione Christi*, supposé du XIIIe siècle, où par de mauvais vers il attaqua l'auteur de cette édition, ainsi que l'existence du *Diarium* de 1349, duquel il résulte que Joseph *De Advocatis* donna à son frère Vincent le manuscrit dont il s'agit.

L'abbé Avogadro répond ici avec vivacité à l'auteur

du pamphlet, lui fait observer que pour contester l'identité du document par lui signé, il ne suffit pas d'employer des mots malhonnêtes, mais qu'il faut donner des preuves. Ainsi, il réfute, en le suivant pied à pied, le Dialogue de Gence; il établit la vérité de son Journal de famille, et cite un diplôme du 9 juillet 1297, où on lit le nom d'*Advocatus* et *De Advocatis,* pour prouver que sa généalogie est bien plus ancienne que Gence ne le présume.

Le respectable ecclésiastique, par cette intéressante dissertation, confirme la date de son *Diarium* de 1349, date authentiquée par sa signature dans l'acte notarié, que le président du tribunal, ainsi que l'évêque de Bielle, ont muni de leur autorité.

1837. Le père Spotorno, de la Congrégation des Barnabites, et bibliothécaire de la ville de Gênes.

Obligé, pour notre santé, de passer l'hiver de 1837 à 1838 dans cette belle ville, nous y avons fait la précieuse connaissance du savant bibliothécaire; celui-ci nous ayant fait mystère de son opinion sur l'auteur de l'Imitation, la politesse ne nous a pas permis de chercher à connaître ses secrets.

Le père Spotorno a publié, sous le nom d'*Albo Docilio,* surnom à lui donné par l'Académie des Arcades de Rome, trois lettres touchant l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ. Elles furent insérées dans le *Journal Ligurien des Lettres et des Arts,* IIe vol. de 1838, in-8°, chez Ferrando, pag. 32, 94 et 184.

Dans la première lettre, en date du 2 janvier, le père Spotorno dit qu'il a été engagé, par un noble et savant personnage, de rechercher, à la suite des publications faites par Napione et Cancellieri, le nom

du *véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ*; qu'enfin, il a réuni plusieurs notes et les écrits polémiques de plus de deux siècles, renouvelés par Gence et par le président de Gregory; et qu'à la simple lecture attentive du précieux livre, il a découvert, par une méthode géométrique, l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ.

1°. L'auteur de ce livre fut, sans contredit, un *religieux profès et cloîtré*. Voyez-en la preuve au livre III, chapitre 10, §. 2 : *Quid retribuam tibi pro gratia ista? Non enim omnibus datum est, ut omnibus abdicatis sæculo renuncient, et monasticam vitam assument*. §. 6 : *O grata et jucunda Dei servitus, quâ homo veraciter efficitur liber et sanctus! O sacer status religiosi famulatus!*

La première conséquence sera donc que l'ouvrage ne peut absolument appartenir à Jean Gerson, chancelier de l'église de Paris, qui n'a jamais professé la vie claustrale; et les éditions publiées sous son nom prouvent que les éditeurs n'ont pas lu l'ouvrage avant de le lui attribuer.

2°. L'auteur n'était pas de l'ordre de Cîteaux ni Chartreux; car, au liv. 1, chapitre 25, il n'aurait pas dit : *Attende Carthusienses, Cistercienses, et diversæ religionis monachos ac moniales, etc.*; il n'aurait pas porté pour exemple les moines de son ordre. En conséquence, l'ouvrage ne peut appartenir ni à saint Bernard de l'ordre de Cîteaux, ni à Ludolphe de Saxe, ni à Buxhaim, ni aux autres Chartreux.

3°. L'Imitation fut écrite lorsque saint François d'Assise éclatait par sa vie humble et pénitente. En preuve au chapitre 50, livre III, on cite son auto-

rité : *Quantum unusquisque est in oculis tuis* (parlant à Dieu), *tantum est et non amplius, ait humilis sanctus Franciscus*. Dans d'autres manuscrits on lit seulement *humilis Franciscus* (1), ce qui revient au même, car on ne connaissait alors que le patriarche des *Mineurs;* et de plus, saint Bonaventure rapporte que cette sentence est de saint François, qui fut mis au nombre des saints en 1228. Donc, saint Bernard, mort avant la naissance de François, ne peut avoir écrit l'Imitation.

4°. L'auteur de l'Imitation ne fut pas un moine Bénédictin; et le P. Spotorno tire ses conjectures de ce que dans tout le livre le maître des novices parle de *cellule*, de *silence*, du *supérieur* ou du *prélat* (2), mais jamais de l'*abbé*, qui est le supérieur direct des Bénédictins, et de ce qu'on cite dans le livre plusieurs saints, mais non pas saint Benoît. Cet oubli, dans un ouvrage ascétique à l'usage particulier des moines, est inexplicable et même coupable.

Il faut remarquer, dit-il, que les Bénédictins, même aux siècles les plus obscurs, ont été toujours soigneux de conserver les ouvrages de leurs confrères, ou au moins la mémoire de ceux qui les avaient composés.

(1) Nous avons prouvé, au chapitre II, que le livre de l'Imitation est un traité scolastique : il est donc possible que le maître Gersen ait ajouté dans ses derniers temps le titre de *saint*, après que le pape Grégoire IX fut venu de Pérouse à Assise prendre des informations sur les miracles de François, et l'eut canonisé sur sa tombe.

(2) Nous avons montré que le livre de l'Imitation a été tiré de la règle bénédictine. Quelle meilleure preuve aurions-nous pu donner? Dans cette règle, on parle toujours de l'obéissance au *supérieur*, au *prélat*, et le mot d'*abbé* est très-rarement employé.

Comment peut-il donc arriver que les Bénédictins aient ignoré le nom de l'auteur du très-célèbre (1) livre de l'Imitation? Car aucun scribe, ou ancien éditeur, n'a songé à l'attribuer à un moine Bénédictin.

De plus, ajoute-t-il, un manuscrit, précieux, devenu célèbre, et publié à Paris par le président chevalier de Gregory, pouvait fournir un argument (2) que l'Imitation n'a pas été composée par un Bénédictin, mais m'étant borné, dit l'auteur, à examiner l'édition vulgaire, je n'ai pas besoin d'autre preuve.

Quel est le plus grand défaut que l'auteur de l'Imitation cherche à corriger parmi ses frères, c'est incontestablement la passion des disputes scolastiques, des recherches subtiles; il veut qu'ils n'aient pas l'ambition d'être maîtres, mais qu'ils soient humbles. Ainsi, au livre I, chapitre 1 : *Quid prodest tibi alta de Trinitate disputare?... Si scires totam Bibliam exterius et omnium philosophorum dicta.* Au chap. 2, *Scientia*

(1) La célébrité n'a été acquise à ce livre ou traité scolastique qu'après la mort de Gersen, et nous avons cependant plus de quinze manuscrits anciens qui portent son nom.

(2) Le père Spotorno aurait été plus sincère s'il n'eût pas fait cette réticence. Il a probablement voulu revenir sur le chapitre 25 du livre I, où, dans notre manuscrit, on lit : *Attende Carthusienses, et Benedictinos, et Cistercienses*, pour dire qu'il aurait été inconvenant de porter pour exemple ses confrères. Mais dans la note, page 75 de l'édition latine, nous avons déjà prévenu cette objection, en prouvant que le monastère de Saint-Étienne, à Verceil, a été fondé par saint Maur, en l'année 543. Voyez *Animadversiones ad lib. de Imit. Christi, per canonicum Weigl*, 1837. *Ibi et doctissimus eques de Gregory addit : Nam Gersen erat Maurinianus, ut ipse Gence adversarius noster in sua Dissertatione anni* 1832 *nobis assentitur.*

sine timore Dei quid importat? Melior est profecto humilis rusticus, qui Deo servit, quam superbus philosophus..... Quiesce a nimio discendi desiderio..... Noli ergo extolli de ulla arte (1) *vel scientia.....* Au chapitre 3 : *Quid prodest magna cavillatio de occultis et obscuris rebus?..... Et quid curæ nobis de generibus et speciebus?.... O si tantam adhiberent diligentiam ad extirpanda vitia, et virtutes inserendas, sicuti ad movendas quæstiones, non fierent tanta mala et scandala in populo, nec tanta dissolutio in cœnobiis* (2). Au chapitre 24 : *Tunc plus lætificabit pura et bona conscientia, quam docta philosophia.*

Il n'est pas nécessaire de multiplier les citations, dit l'auteur, pour prouver que les maximes du livre tendent à réprimer les défauts de la science scolastique, arrogante et très-bruyante, à laquelle on doit ajouter l'étude des lois canoniques, d'après ce qu'on lit au chapitre 2 : *Quid te vis alicui præferre, cum plures doctiores te inveniantur, et magis in lege periti?*

Or, les Bénédictins à qui l'Occident est redevable d'avoir ranimé l'ancienne littérature sacrée et profane, s'étaient déjà, au XIIIe siècle, selon Tiraboschi (3), ralentis dans leur amour pour l'étude. Les bons moi-

(1) Dans quels monastères a-t-on cultivé les arts, et notamment exécuté les miniatures sur les plus beaux manuscrits, sinon chez les Bénédictins?

(2) Le mot *cœnobium*, employé dans la règle bénédictine, ne peut convenir à l'institution des Chanoines réguliers de saint Augustin, à laquelle notre Aristarque prétend que Thomas Gallo, supposé auteur de l'Imitation, a appartenu.

(3) Tiraboschi se contredirait en attribuant l'Imitation à l'abbé Gersen de Verceil.

nes d'ailleurs cultivaient les sciences et les lettres dans le silence du cloître, non avec l'éclat dont l'auteur de l'Imitation se plaint. Le père Spotorno fortifie son opinion par le texte du chapitre 3, livre I : *Dic mihi ubi sunt modo omnes illi Domini et Magistri, quos bene novisti, dum adhuc bene viverent, et studiis florerent* (1)? *Jam eorum præbendas alii possident, et nescio utrum de eis recogitent........ O quam cito transit gloria mundi! Utinam vita eorum scientiæ concordasset eorum! Tunc bene legissent* (2) *et studuissent.*

De ces textes l'Aristarque génois tire la conséquence que le traité de l'Imitation n'appartient pas à un Bénédictin; car, dit-il, les moines de cet ordre n'employaient pas le titre de *Maîtres;* et si les notaires dans leurs actes donnaient aux abbés le titre de *Dominus* (3), c'est parce que presque tous possédaient des fiefs, mais entre eux ils s'appelaient frères.

(1) Si le docte Spotorno avait voulu lire notre édition latine et les notes, il aurait reconnu que le mot *domini* se rapporte au docteur théologal établi dans l'église de Verceil par le bienheureux évêque Albert, en l'an 1186. Dans le premier volume de l'Histoire littéraire de Verceil, nous avons de plus indiqué que le *magister Cotta,* grand théologien, savant dans le droit canon, a été le premier théologal de la cathédrale, et que, d'après Calmet, le mot *præbenda* est un mot du XIIIe siècle, qui signifie la portion assignée aux moines Bénédictins, après l'institution des commendes.

(2) Quant au mot *legissent*, il se rapporte aux maîtres, qui donnaient des leçons aux novices.

(3) Le titre de *dominus* a toujours été propre aux Bénédictins; et encore à présent, tandis que les Franciscains et les Dominicains s'appellent *frères*, les enfants de saint Benoît retiennent le titre de *dom*, tant en Italie qu'en Espagne, et jadis en France.

Il conclut de tout ce qui précède, que l'ouvrage n'a pas été composé par un Bénédictin, ni par un Chartreux, ni par le chancelier de Paris Gerson, ni par l'abbé Jean Gersen, ni même par Thomas à-Kempis; mais il espère, dans une autre lettre, trouver un religieux savant dans l'Écriture sainte, célèbre en ascétique, qui portait le titre de maître, qui pouvait accepter une prébende, un ami de saint François, enfin un homme qui convienne aux textes par lui cités dans le livre de l'Imitation. Toutes ces belles promesses sont faites dans la lettre datée de Gênes, le 2 janvier 1838.

Signé, *Il vostro* ALBO DOCILIO.

Seconde lettre sur l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ.

Si l'auteur de ce traité fut un religieux cloîtré, non un mendiant, ni un moine Bénédictin, dans quel institut religieux le trouverons-nous, puisqu'il est certain que l'Imitation de Jésus-Christ était très-connue dans le xv[e] siècle avant l'institution des Clercs réguliers? Après avoir posé cette question, l'Aristarque se contredit en avançant que l'auteur doit être un Chanoine régulier de quelque congrégation dont on ignore le fondateur, mais que les rois de France favorisaient; il ajoute qu'on donnait anciennement le titre de *prélat* au chef d'une congrégation, et que les membres possédaient des prébendes; en preuve, il cite le chapitre 3 du livre III : *Et pro modica præbenda* (1)

(1) *Præbenda dicebatur stipendium quod magistris et doctoribus assignabatur in monasteriis; sed in concilio Trevirensi an.* 1227, *can.* III, *statutum fuit ut præbendæ in communitatem redigantur.*

longa via curritur, en ajoutant que les Chanoines réguliers ont été toujours jaloux de se conserver ce droit aux prébendes.

L'auteur, revenant sur le chapitre 25 du livre I de l'Imitation, où il est dit : *Attende Carthusienses, Cistercienses, et diversæ religionis monachos et moniales,* demande quel pouvait être alors l'institut religieux différent de celui des Bénédictins primitifs ou réformés, qui tous suivent la règle de saint Benoît. Il ne trouve alors de moines de religion différente (1) que les *Chanoines réguliers;* et il en conclut qu'il appartenait plutôt à un Chanoine régulier de critiquer son propre ordre, qu'à un Bénédictin.

Afin de faire valoir de plus en plus son opinion, il s'attache, 1°. aux mots *raro exeunt,* pour nous dire qu'en 1230, époque de la vie de l'abbé Jean Gersen, à Verceil, la plus grande partie des moines vivaient en solitude, tandis que les Chanoines réguliers suivaient la vie libre des Chanoines séculiers; 2°. aux mots *abstracte vivunt,* en faisant observer que tous les moines vivent dans des lieux solitaires, loin du bruit du monde; mais qu'il n'est pas ainsi des Chanoines réguliers, qui, d'après leur règle, doivent vivre au milieu du peuple; 3°. *grosse vestiuntur,* ce qui se rapporte au chapitre 24 précédent, où il est dit:

(1) Si le père Spotorno eût lu notre Histoire Vercellaise, il aurait trouvé qu'en 1142, saint Guillaume fonda les moines de *Monte-Vergine;* qu'en 1144, le bienheureux Orico fut l'instituteur des Frères Humbles à Verceil; qu'en 1205, saint Albert, évêque de Verceil, ensuite patriarche de Jérusalem, donna des règles aux Carmes. Tous ces faits sont bien antérieurs à l'institution des Chanoines réguliers.

Tunc splendebit habitus vilis, et obtenebrescet vestis subtilis. Or, dit-il, ces expressions ne peuvent convenir à aucun des Bénédictins, car tous portent des habits grossiers, au lieu que les Chanoines réguliers ont des robes très-élégantes, des rochets à manches étroites avec la chape en hermine; tel est l'habit qui sera réprouvé au jugement de Dieu (1); 4°. *Mature surgunt, et orationes prolongant.* Les moines, même dans les derniers temps, dit-il, lorsqu'ils étaient moins nombreux, ont conservé l'habitude de se lever la nuit pour psalmodier et réciter leurs prières (2), qui les occupaient pendant huit heures et plus de la journée. Donc, l'auteur ne fut pas un moine Bénédictin, mais bien un Chanoine régulier, qui, ayant perdu l'habitude de faire l'office dans la cathédrale, négligeait l'observation de sa règle.

Dans une troisième lettre, ajoute-t-il, je donnerai le nom de l'auteur. En attendant, il faut remarquer, 1°. qu'on ne peut point reprocher aux Bénédictins (3)

(1) Comment Dieu pourrait-il réprouver le vêtement des Chanoines réguliers, si depuis tant de siècles il a été approuvé par les papes et par les conciles?

(2) Cette assertion est gratuite, car on connaît par l'histoire que la règle s'étant relâchée, ce désordre donna lieu à plusieurs réformes.

(3) Il paraît que le père Spotorno oublie ici ce qu'il a dit dans le préambule de sa première lettre, savoir, qu'il examinerait toutes les polémiques qui, depuis la découverte du manuscrit d'Arone, se sont engagées entre les Bénédictins et les Chanoines réguliers, sur l'auteur de l'Imitation; et certainement ces derniers auraient bien tiré profit des citations de notre Aristarque, si on les avait trouvées solides. Comment peut-on reprocher à l'abbé Gersen de n'avoir jamais parlé de son instituteur, tandis que, de nos notes

de n'avoir pas jadis attribué à un de leurs frères l'ouvrage de l'Imitation; 2°. qu'il n'est pas étonnant que l'auteur ne parle jamais de son instituteur, car les Chanoines réguliers n'en reconnaissent aucun; 3°. que le seul Thomas à-Kempis, Chanoine régulier, pouvait le connaître; et à cette fin, pour l'honneur de son ordre, il a multiplié les copies du manuscrit de l'Imitation.

Signé, ALBO DOCILIO.

Gênes, le 16 février 1838.

Troisième lettre sur l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ.

Quel fut donc, me demanderez-vous, l'auteur très-dévot du traité de l'Imitation de Jésus-Christ?

A mon avis, dit enfin le révérend père Spotorno, ce fut le frère Thomas Gallo, Français de nation, Chanoine régulier de Saint-Victor de Paris (1), prieur

jointes à l'édition latine de 1833, il résulte que le traité de l'Imitation est appuyé sur le texte de la règle bénédictine?

(1) L'historien génois pose en fait que Gallo était Français et Chanoine de Saint-Augustin. Ni l'une ni l'autre de ces deux suppositions ne s'accordent avec notre Histoire du Vercellais.

Nous avons, à la page 296 du tome I, prouvé que *Thomas Gallo* était Vercellais; et nous avons rapporté un acte de 1338 où plusieurs individus du même nom figurent.

Nous avons aussi, par les témoignages de Villot, de Cave, d'Oudin, montré que Thomas Gallo était moine Bénédictin; et au tome IV, page 510 de notre Histoire, nous avons inséré un document daté du 7 mai 1243, où il est dit que Thomas Gallo, abbé de Saint-André, à Verceil, fut corrigé trois fois, et fut suspendu de sa dignité par l'abbé de Clairvaux, pour avoir fait remise de sa dette au rebelle Pierre Bichieri; pour avoir donné de l'argent à

de Saint-André, à Verceil, en Lombardie, personnage illustre en vertus, en prudence et en doctrine. Ce personnage était connu de saint François d'Assise, qui lui adressa le frère Antoine de Padoue pour être instruit par lui dans la théologie mystique qu'il devait adopter pour le nouvel ordre des mendiants.

Appliquez, ajoute-t-il, cette notice à l'ouvrage de l'Imitation, et vous reconnaîtrez :

1°. Que le style du livre a du français, et pour cela il fut attribué à saint Bernard et au chancelier Gerson.

2°. Que, si dans le quatrième livre on ne parle pas de la Fête-Dieu, c'est que Thomas Gallo est mort avant son institution.

3°. Que la chasuble décrite dans le même livre est l'italienne et non la française, parce que Thomas était prieur à Verceil.

4°. Que la sentence prononcée par l'humble saint François, et publiée postérieurement par saint Bonaventure, fut notifiée à Thomas Gallo, par son disciple Antoine de Padoue.

5°. Qu'il n'est pas étonnant de voir que les Chanoines réguliers flamands et autres aient multiplié

l'Empereur, au marquis Lancia et à Jean Bichieri, au préjudice du monastère. En conséquence, les ambassadeurs de la république Vercellaise furent chargés de demander au Pape de confirmer les visiteurs délégués par Grégoire de Montelongo, savoir, l'abbé de Clairvaux, l'abbé de Mirimando, près de Milan, et l'abbé de Casal-Gualone, pour procéder à la dégradation de Thomas Gallo. Or, si l'abbé de Saint-André eût été Chanoine régulier de Saint-Augustin, on n'aurait pas demandé des visiteurs Bénédictins; car la règle de ceux-ci est bien différente de celle des premiers. Le lecteur jugera de la force de cet argument.

les exemplaires du bon livre de l'Imitation, car il s'agissait du livre d'un confrère. (1)

6°. Enfin, qu'il n'est pas surprenant que les savants Bénédictins n'aient pas compté parmi leurs écrivains celui de l'Imitation, puisqu'il n'était pas moine de Saint-Benoît.

Je désire, mon ami, que vous pesiez mon opinion, et si vous avez quelque doute, je répondrai : portez-vous bien. Votre très-affectionné,

ALBO DOCILIO.

Cette lettre est sans date.

Nous lisons à la page 88 du même journal Ligurien une note très-intéressante sur les abbés de Saint-Benigne, près de Saint-Pierre d'Arena, communauté qui dépendait du célèbre monastère de *Fructuaria*, aujourd'hui Saint-Benigne, dans le Canavais.

Dans plusieurs actes de vente faits audit monastère, il résulte que l'*Abbas Guala, et fratres Albertus, Philippus Bernabovis,* n'ont jamais exprimé leur nom de famille : d'où l'auteur anonyme de cet article signé S, que nous attribuons sans difficulté au père Spotorno, tire cette conséquence. Si les Bénédictins dans leurs

(1) Thomas Gallo est mort en 1246, comme on le reconnaît par le document énoncé, et par l'inscription qu'on lit sur son mausolée dans l'église de Saint-André, à Verceil, et qui commence par ces vers :

Bis tres viginti currebant mille ducenti
Anni, cum Thomas obiit venerabilis abbas.
Primitus istius templi, etc., etc.

Or, la plus ancienne copie du traité de l'Imitation écrite par Kempis est de 1441. Avant cette époque, aucun Chanoine régulier n'a osé attribuer à Thomas Gallo l'honneur d'en être l'auteur.

actes ne prenaient pas le nom agnatique, comment peut-on attribuer, dit-il, au saint moine Bénédictin de 1230 le livre de l'Imitation en indiquant le nom de famille et la patrie, tandis que dans le Canavais on ne trouve pas la famille de Gersen ou Gessen?

Nous répondons à cette nouvelle difficulté, en faisant observer que dans plusieurs diplômes et actes par nous cités dans l'Histoire Vercellaise, on trouve le nom de famille des abbés Bénédictins qui ont gouverné les monastères de Saint-Michel ou de Sainte-Marie de Lucedio, de Saint-Étienne ou de Saint-André, à Verceil. (Voyez Della Chiesa, dans l'Histoire citée.)

1841. Nolhac (J. B. M.), membre associé de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, a publié en 1841 une dissertation intitulée : *Du livre de l'Imitation de Jésus-Christ et du siècle dans lequel vivait son auteur,* 185 pages in-8°, Lyon.

Cet écrit porte au frontispice une gravure en bois, qui représente un Bénédictin debout, ayant à ses pieds un livre, sur la couverture duquel on lit : *Divi Bernardi opera.*

Nous allons donner une idée de l'opinion de l'estimable auteur, qui dans sa conclusion, à la page 159, dit que l'Imitation est l'ouvrage d'un moine Bénédictin du XIIIe siècle.

Pour parvenir à cette conclusion (sans trop citer les notices données aux tomes I et IV de notre Histoire Vercellaise sur l'illustre moine l'abbé Gersen, et en suivant l'ordre des chapitres, et le système de notre *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation,* de 1827; et les quatre éditions de 1833 et 1835 du *Codex de Advocatis*), M. Nolhac s'est prévalu des arguments

extérieurs et *intérieurs* que nous avons exposés; et nous sommes bien satisfait qu'un littérateur domicilié à Lyon, membre de l'Académie de cette ville, lequel a pu connaître à fond la vie, les ouvrages de Jean Gerson, et les traditions sur ce vénérable chancelier de l'église et de l'Université de Paris, soit consciencieusement convaincu qu'il n'est pas l'auteur, mais seulement, comme Kempis, le copiste de ce livre d'or.

Pour combattre les deux modernes controversistes feu J. B. Gence, et M. Onésime Leroy, l'auteur de cet écrit démontre dans la première partie, que l'Imitation, après avoir été attribuée à saint Bernard, à Ludolphe de Saxe, à Jean Pomario, à Martin le Chartreux, à Kempis, à Gerson, fut enfin donnée à Gersen, abbé des Bénédictins à Verceil. Les débats polémiques roulent à présent sur les trois derniers. M. Nolhac s'est décidé pour notre abbé Gersen, qui fut à tort, dit-il, considéré comme un être imaginaire parce qu'il adopta l'humble maxime *ama nesciri;* et il combat les arguments de feu J. B. Gence, et ceux de M. Onésime Leroy, qui sans fondement, suppose que Gerson a écrit en français l'Imitation, et que son manuscrit de Valenciennes est l'original.

Le maître Bénédictin, dit-il, a écrit en latin pour ses novices, et Gerson ne pouvait pas, après les rôles politiques qu'il a remplis, employer les expressions d'un vrai moine qu'on lit dans les livres de l'Imitation. Suivant le système de M. de Gregory, dans son *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ*, de 1827, le littérateur lyonnais adopte le jugement donné en 1687 par les paléographes sur le manuscrit d'Arone, dont l'existence est reculée à l'an-

née 1387. Donc ni Kempis ni Gerson ne sont les auteurs du livre; et l'amour de la patrie française, dit-il, ne doit pas être un sentiment aveugle, il doit se lier avec le discernement et la justice. Ainsi le manuscrit de Valenciennes, qui contient deux sermons de Gerson, et les trois premiers livres en français de l'Imitation, sans indication d'auteur, prouve contre Gerson et contre M. Leroy.

Il démontre qu'il y a contradiction entre Gence qui avec Daunou prétend que Gerson a écrit l'Imitation dans les trois années de ses voyages en Allemagne, et M. Leroy qui suppose qu'il l'a écrite à Lyon.

Dans la seconde partie, ce Gersen abbé, qu'on accuse d'être un fantôme, a existé, dit M. Nolhac; et il cite Bellarmin, saint Bonaventure, etc. Il démontre que le manuscrit de Gerardmont est certainement antérieur à l'an 1400. Il suit la marche adoptée par l'auteur de l'Histoire Vercellaise : 1°. soit à l'égard de la chasuble italienne qui a la croix sur le devant; 2°. soit sur l'usage de donner la communion sous les deux espèces avant le concile de Constance, et il démontre que ni Kempis ni Gersen n'auraient eu l'imprudence de parler si vivement de cet ancien usage, regretté par les fidèles et surtout par les Bohémiens; 3°. soit à l'égard des disputes sur le mystère de la Trinité; 4°. soit sur le mérite des deux saints François et Dominique; 5°. soit en ce qui concerne l'abus de la méthode scolastique dans les écoles, et l'ardeur des étudiants à vouloir lire toute sorte de livres, par le désir de savoir; soit enfin sur l'abus des pèlerinages, qui, au XIVe siècle, avait cessé, et que Kempis et Gersen auraient mal à propos désapprouvé.

Dans la troisième partie il prouve que le maître des novices, auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, était Bénédictin. 1°. Dans le texte il parle toujours de *Prælatus*, d'après la règle bénédictine et d'après saint Bernard, tandis que les Chanoines réguliers, comme Kempis, parlent du supérieur, du prieur, d'après leur règle. 2°. L'Imitation est un résumé de la règle bénédictine (1) dont on voulait ranimer l'observance dans ces temps malheureux, et il apporte pour exemple la réformation de la discipline. 3°. Il démontre que l'auteur a puisé dans les ouvrages de saint Bernard; et ici le savant Lyonnais cite un grand nombre de passages analogues dans les deux textes, en développant une connaissance profonde des ouvrages du saint docteur. L'académicien de Lyon a cru pouvoir rapporter à saint Bernard les paroles qu'on lit au chapitre 45, livre III de l'Imitation, *Et loquebatur mirabilia*. Si M. Nolhac avait examiné le *Codex de Advocatis*, page 225, il aurait reconnu que ces mots appartiennent au très-éloquent Antoine de Padoue, qui fut à Verceil disciple de *Thomas Gallo*, et de notre abbé Gersen.

L'auteur, d'après la concordance des sentences développées dans l'Imitation avec les maximes de saint Bernard, conclut pour rejeter les opinions favorables à Kempis et à Gerson de Paris; il lui semble que la question est résolue, au moins pour les hommes raisonnables, et que le traité de l'Imitation est l'ouvrage d'un *Moine Bénédictin du XIII[e] siècle*. (*Amen.*)

1841. MICHELET (M.), membre de l'Institut, aca-

(1) Dans notre Mémoire, et plus encore dans l'édition latine, nous en avons donné les preuves.

démie des sciences morales et politiques, où, en 1838, il remplaça le comte Reinhard, Allemand, si positif dans ses recherches historiques; et il a obtenu la chaire d'histoire au Collége de France. Il vient de publier dans le quatrième volume de son *Histoire de France*, chez Hachette, contenant (voyez chapitre I, page 2) les chroniques sur les grandes crises du xv[e] siècle, savoir depuis l'an 1380, jeunesse de Charles VI, jusqu'à sa mort le 21 octobre 1422, qui fut précédée de celle de Henri V d'Angleterre, le 21 août de la même année, et de l'assassinat du duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur, exécuté par Tanneguy du Châtel, sur le pont de Montereau, le 10 septembre 1419 (1).

Le chroniqueur pousse son récit jusqu'à l'an 1429, en faisant la description de la *Danse des morts*, maladie nerveuse qui restait quand on n'en mourait point, et se tournait en danse de *Saint-Gui*.

Dans cette longue période de temps, l'auteur est obligé de parler de Gerson, chancelier de l'Église et de l'Université de Paris. Il suit exactement les faits par nous énoncés dans le chapitre VII; il n'ose pas prononcer le nom de Gerson, lorsque celui-ci, par son éloquence, poussa le Parlement et la nation à l'ingratitude, à l'oubli des services rendus à la patrie par le duc Jean-sans-Peur, dans l'expédition contre les Anglais.

(1) Il est à remarquer que Philippe-le-Bon, son fils, ne pensa qu'à venger la mort de son père; en conséquence, il haïssait Gerson, qui avait outragé sa mémoire. Comment donc pouvait-il ordonner de copier avec élégance le livre de l'Imitation de Jésus-Christ, s'il eût soupçonné que ce livre était de Gerson? Que M. Onésime Leroy y réfléchisse bien.

Pourquoi ne pas dire que Gerson, comblé de faveurs par la maison de Bourgogne, fit l'éloge funèbre (1) du duc d'Orléans; il irrita les partis, les poussa à une guerre civile, en combattant l'apologie de Jean Petit en faveur de Jean-sans-Peur, au point qu'au concile de Constance il voulait obtenir de briser le tombeau de ce docteur pour répandre ses cendres au vent.

A la page 196, sans nommer Gerson, il dit que le chancelier de Notre-Dame, parlant aussi au nom de l'Université, en 1411, s'opposa à la taxe pour la défense de la ville de Paris et déclara *qu'un roi qui opprimoit ses sujets pouvoit être déposé.*

Que Gerson ait émis cette proposition, cette doctrine révolutionnaire, l'historien le donne à entendre, lorsqu'il dit : « Gerson condamnoit dans l'État le gou« vernement populaire qu'il vouloit dans l'Église; il « étoit républicain », et à cette fin il fit donner au concile de Constance le suffrage universel à tous les ecclésiastiques qui y assistaient, pour faire déposer le pape Jean XXIII (2).

Le concile de Constance, ouvert le 5 novembre 1414,

(1) Ici l'historien fait la comparaison des orateurs du xv[e] siècle avec ceux des Assemblées constituante et législative, et de la Convention : il prétend que les hommes d'alors n'étaient pas des mercenaires, mais de jeunes docteurs; cependant il oublie qu'il a déjà dit que Jean Petit et Gerson avaient reçu des pensions, et feint d'ignorer que le moteur de l'homme, dans tous les temps, fut l'argent et le pouvoir.

(2) Voyez les ouvrages de Gerson, tome IV, et les travaux estimables que viennent de publier MM. Faugères, Schmid et Tomasy. Je parlerai ailleurs de ceux de MM. Gence, Daunou, de Gregory et Onésime Leroy, et en général des écrivains qui ont débattu la question de l'Imitation. (Note de Michelet, page 262.)

fut dominé par Gerson, appuyé par son ami Nicolas Clémangis, qui avait écrit un livre (1) *De la corruption de l'Église*, où les papes, les cardinaux, évêques, chanoines, moines mendiants, tous avaient leur part, comme dit l'historien (page 264), et on demandait la réforme (2). Martin V, à peine élevé au pontificat, la refusa à Gerson qui en fut furieux, et alors il s'en alla dans le Tyrol avec le regret de ses violences pendant le concile.

L'historien ajoute que Gerson, avant même d'entrer au concile, avait écrit à l'archevêque de Prague pour que Hus fût livré au bras séculier, disant qu'il fallait employer le *fer* et le *feu* pour détruire les hérétiques. Ceci demanderait, à notre avis, d'autres preuves que la simple assertion de M. Michelet.

N'osant pas se prononcer sur l'auteur de l'Imitation, en faveur de Gerson, à la page 384, il dit que « celui qui se blottit dans un couvent (ou pour mieux « dire monastère) de Célestins dont son frère étoit « prieur, et y expia par la docilité monastique sa do- « mination sur l'Église, goûtant la douceur de ne plus « vouloir, le bonheur d'obéir et de sentir qu'on ne « répond plus de soi; s'il reprit par intervalles cette « plume toute puissante, ce fut pour chercher le « moyen de calmer la guerre qui le travailloit encore, « pour trouver le moyen d'accorder le mysticisme et « la raison, d'être scientifiquement mystique, de dé-

(1) *De corrupto Ecclesiæ statu*, tome I, page 15.

(2) Comment Gerson, si d'accord avec Clémangis, aurait-il pu dire, au chapitre 25, livre 1 : *Attende Carthusienses, et Benedictinos, et Cistercienses, ac diversæ religionis monachos et moniales, qualiter omni nocte ad psallendum Deo surgunt.*

« lirer avec méthode. Sans doute que ce grand esprit « finit par sentir que cela encore étoit vain. On dit « que dans ses dernières années, il ne pouvoit plus « voir que des enfants. » Et il le compare à Rousseau et à Bernardin de Saint-Pierre; ce qui ne serait pas un titre canonique pour donner à Jean Gerson le nom de Vénérable.

D'après l'extrait de la vie du chancelier de l'Église de Paris que nous venons de transcrire, sans néanmoins en garantir tous les détails, les hommes rationels jugeront si Gerson a pu usurper le nom du Bénédictin Gersen, pour être cru ainsi l'auteur d'un livre tout opposé à sa conduite religieuse et politique.

Nous recevons le tome V de M. le professeur, qui contient les chroniques depuis 1422 jusqu'en 1461; et il parle *ex professo* de l'Imitation de Jésus-Christ. Voici ses arguments, page 409.

« 1°. L'Imitation ne put guère être achevée avant « le XIVe ou le XVe siècle.

« 2°. L'Imitation convient spécialement à la France.

« 3°. Comment la France devait imiter la Rédemp- « tion et la Passion. »

Ces trois arguments méritent une analyse spéciale.

« Le premier manuscrit de l'Imitation en quatre « livres que l'on connaisse, paraît être de la fin du « XIVe siècle ou du commencement du XVe, savoir, dit « M. Michelet, celui de 1421 (1), regardé par Gence

(1) L'historien n'a pas tenu compte de ce que le même Gence dit à la page lxj de sa *Descriptio historico-critica*, que le *Codex Thevenotianus* est du XIVe siècle; que le *Codex Gerardimontis* est du XIVe siècle; enfin que le *Codex Padolironis* ou *Mantuanus*

« comme le plus ancien. » Il a oublié de faire observer, 1°. que ce manuscrit fut en 1418 apporté de *Subiaco,* monastère d'Italie; 2°. qu'à la même époque Gerson se trouvait dans le monastère de Melck, où des délégués du général de l'ordre bénédictin étaient appelés par le duc Albert pour la réforme de la discipline. On peut donc croire que Gerson y aura fait la prétendue traduction des trois premiers livres avec le titre de *l'Internelle Consolation.*

L'historien de la France a bien senti qu'en avouant que l'ouvrage existait à Melck, à 250 lieues de Lyon, en 1418 ou 1421, l'auteur ne pouvait être Gerson, venu chez son frère en 1419. En conséquence, il convient avec saint François de Sales que l'auteur de ce livre d'or fut le Saint-Esprit; ensuite il dit : « L'époque n'est pas moins controversée que l'auteur et la « nation; le XIIIe siècle, le XIVe et le XVe prétendent « à sa gloire; le livre éclate au XVe, et devient alors « populaire, mais il a bien l'air de partir de plus loin, « et d'avoir été préparé dans les siècles antérieurs. »

M. Michelet n'a pas voulu s'expliquer clairement dans son texte; mais dans la note il convient avec nous qu'au XIIIe siècle, parmi les malheurs qu'entraînaient à leur suite les guerres entre l'Empereur et le Pape, entre les Guelfes et les Gibelins, il y avait en Italie deux existences, l'une guerrière, l'autre monacale, et nous avons déjà prouvé que l'abbé Gersen devait avoir essuyé ces vicissitudes; il avait senti les malheurs de la vie; et voulant être ignoré, il donna les préceptes

existait déjà en 1414, comme nous l'avons prouvé dans l'édition du *Codex de Advocatis*, de 1833, et au chap. VIII, pag. 37.

de la vie intérieure, en concluant, d'après la règle bénédictine, que *Vita boni monachi crux est*. Il s'explique plus clairement à la page 9 : « La merveille de « l'Imitation, dit-il, dans la forme où elle fut arrêtée « (peut-être vers l'an 1400), c'est la mesure et la sa- « gesse. »

En 1400, Gerson n'avait que trente-sept ans au plus, il était déjà mêlé dans les dissensions politiques; et à cet âge, avec son esprit ardent, il était incapable d'écrire un ouvrage ascétique si doux, si paisible, si humble, et qui commence par nous apprendre que tout est vanité et pure vanité.

Pour prouver que l'Imitation convient spécialement à la France, l'auteur s'attache à la version faite dans la langue du peuple, avec le titre de *l'Internelle Consolation*, « qui ne contient pas, dit notre professeur, « le dernier terme de l'initiation religieuse, le dange- « reux quatrième livre de *l'Imitatio Christi*. »

A quoi bon ces mots *initiation* et cette épithète de *dangereux*, appliqués au dernier livre, dans lequel, par la communion sacramentelle, le fidèle est confirmé dans sa foi, consolé dans les derniers moments de son passage de cette vie d'afflictions et d'envie, à cette autre vie qui fait trembler même les matérialistes?

Nous sommes bien éloignés de l'avis du professeur, qui va jusqu'à mépriser ce livre d'or, à cause de son style, de ses cadences grossières, de son latin barbare; cela prouve l'âge du XIIIe siècle en Italie. La prétendue élégance de la vieille traduction française (quoique M. Leroy pense le contraire), de cette traduction libre et amplifiée, sous le titre d'*Internelle Consolation*, démontre le goût du XVe siècle, époque de la

renaissance des lettres et des arts en France. Nous concevons que dans un pays où la langue latine était presque oubliée, et où le désir d'apprendre à lire et à écrire au retour des Croisades se faisait sentir, on a dû goûter les traductions bonnes ou mauvaises de l'Imitation de Jésus-Christ; et tout ce que dit l'historien, prouve que l'auteur du livre original est du XIIIe siècle.

Les Français ne pouvaient pas imiter la Rédemption et la Passion, en écoutant en 1405 et 1406 les prédicateurs qui ne parlaient alors que des dissensions politiques, qui ne montaient en chaire que pour maudire leurs adversaires (1); il fallait avoir recours à ce que l'auteur de l'Imitation dit au livre III, chapitre 2 : *Loquere, Domine, quia audit servus tuus;* il fallait lire la vieille traduction d'un « livre qui n'est pas natio-« nal, dit notre historien, car s'il pouvait être natio-« nal il serait plus français; mais il a eu son action en « France, et cela est visible par ses différentes versions « qu'on évalue à plus de soixante, et qui firent d'un « livre monastique un livre populaire (2). »

L'historien termine par attribuer l'héroïque conduite de la malheureuse Jeanne d'Arc, la pucelle d'Orléans, dans ses exploits admirables contre les ennemis de la France, à la lecture du livre de l'Imitation. « Car, « dit-il, l'esprit de l'Imitation fut pour les clercs pa-« tience et passion; pour le peuple ce fut action, hé-

(1) On a vu ci-dessus que l'historien reproche ces mêmes écarts à Gerson.

(2) Michelet, dans le tome III de son Histoire, avait déjà fait l'éloge du livre de l'Imitation de Jésus-Christ, comme nous l'avons remarqué à la page 2 du chapitre 1.

« roïque élan d'un cœur simple; elle fit d'une femme « un soldat. »

1841. MONFALCON (J. B.), médecin, directeur d'une édition polyglotte : *De l'Imitation de Notre Seigneur Jésus-Christ*, par Jean Gerson, traduite en français, en grec, en anglais, en allemand, en italien, en espagnol et en portugais (texte latin en regard), 1 vol. in-8°, grand format. Lyon, Cormon et Blanc, 1841. (Voyez notre Préface, page xj.)

L'auteur s'est d'abord, au frontispice, décidé pour Gerson, quoiqu'il ait écrit à Lyon, où M. Nolhac, son concitoyen, membre de l'Académie royale des sciences et lettres de cette ville, a en vain cherché des preuves pour soutenir ce paradoxe moderne, et a aujourd'hui démontré qu'un Bénédictin était le véritable auteur de l'Imitation.

Dans la préface, l'éditeur nous avertit qu'il a dans ses traductions adopté *le tutoiement* (1), ce qui n'est pas très-élégant en France, où l'on ne tutoie pas même les domestiques. On peut encore remarquer que, d'après les anciens manuscrits, l'éditeur n'ayant pas employé les mots des interlocuteurs *Dominus, Fidelis,* selon les dialogues que les glossateurs ont imaginés, il a implicitement reconnu lui-même qu'il s'agit d'un traité de morale scolastique, où le maître parle avec une réserve digniteuse à ses disciples, comme nous l'avons déjà montré au chapitre II.

Donnons maintenant une idée des opinions émises par M. Monfalcon, dans son avant-propos, qu'il inti-

(1) Cette façon de parler, employée par Corneille, n'est tolérable qu'en poésie.

tule : *Études sur l'Imitation.* « Il est incontestable, « dit-il, que le naïf et simple auteur de l'Imitation « écrivit ce livre dans la cellule d'un couvent obscur. »

M. Leroy et le bon Gence sont donc contredits dans leurs suppositions ; le premier qui prétend que Gerson a écrit l'Imitation à Bruges, l'autre à Melck. Ce serait donc après 1419, « au déclin du moyen âge (1) que le « banni par les tempêtes politiques aurait écrit à Lyon. » Cependant, le frère de Gerson, prieur des Célestins, l'a ignoré, ainsi que Dupin, éditeur exact de tous les ouvrages du chancelier de Paris.

« S'il n'était pas un moine, dit-il, cet homme « s'adressait au moins à des moines qu'il se proposait « de guider dans les difficiles sentiers de la vie spiri- « tuelle. »

Il ajoute à la page 12 : « En exposant les préceptes « qui sont particuliers à la discipline monastique, « l'auteur de l'Imitation s'abstient de trop de sévérité. » M. Monfalcon admet donc que l'auteur fut un maître des novices; or, Gerson fut pendant dix ans de sa vie le maître des enfants : *Sinite parvulos venire ad me.* Comment concilier ces allégations avec la vérité historique, avec ce que l'auteur de l'Imitation dit au chapitre 56 : *Vere vita boni monachi crux est, sed dux paradisi? Eja fratres pergamus simul.* Cette phrase ne peut convenir à un maître d'enfants, à Gerson qui a été un réfugié parmi les Bénédictins. Mais l'éditeur, tandis qu'il prouve que l'auteur de l'Imitation

(1) Nous avons prouvé, dans la *Storia della Vercellese Letteratura ed Arti*, que le moyen âge a disparu de l'horizon au XIII[e] siècle, et plus tard pour la France, à cause de son méridien, qui recule aussi les saisons de quinze jours au moins chaque année.

est un homme qui a connu le monde par les préceptes et les maximes qu'il donne, oublie que Gerson fut dans le monde bien loin de les pratiquer. En rapportant l'autorité de l'illustre Châteaubriand (page 5), il a omis le commencement du texte que voici : « N'ou-« blions pas cette espèce de phénomène du XIIIe siècle, « le livre de l'Imitation de Jésus-Christ. Comment un « moine, etc. » Cette indication de l'âge de l'auteur ne plaisait pas à M. Monfalcon, elle n'était pas favorable à son système.

Dire que « le chancelier Gerson et Silvio Pellico ont « tous les deux pris dans de longues et cruelles souf-« frances le droit d'adresser des leçons au monde, que « tous deux ont été calomniés, persécutés, bannis; « que tous deux, à l'exemple de leur divin modèle, « pardonnèrent à leurs bourreaux ; » ce parallèle n'est pas exact, car Gerson n'a pas osé retourner à Paris pour avoir péché par ingratitude envers le duc Jean de Bourgogne. Le second, condamné à mort comme conspirateur en 1821, avec le professeur Rezzi de Pavie, fut gracié peu à peu jusqu'à obtenir sa liberté.

Nous convenons avec l'auteur, que le livre de l'Imitation est un sujet d'étude des plus intéressants; et les incorrections qu'on y trouve, dues au XIIIe siècle, sont incompatibles avec l'élégance que Gerson a déployée dans ses ouvrages, d'un style bien supérieur.

L'éditeur s'étonne que dans l'Imitation on ne parle que rarement de la Vierge Marie, et il ne s'aperçoit pas qu'il prouve par là que Gerson ne peut en être l'auteur, lui qui a obtenu l'institution de la fête de la Conception, et qui a prononcé tant de discours sur ce sujet.

Nous demandons pardon à M. Monfalcon, mais le tableau de l'Enfer, de Virgile, de Dante, du Tasse et de Milton n'est pas comparable à celui de l'auteur de l'Imitation au chapitre 24 du livre 1. C'est sa traduction qui n'est pas exacte, lorsqu'il dit : « Là les furieux « tels que des chiens, et les envieux hurleront de dou« leur. » Il y a un contre-sens, car d'après le texte il faut traduire : « Et comme des chiens furieux, les en« vieux hurleront de douleur. »

Après avoir annoncé que plus de trois cents écrits ont été publiés sur la querelle qui s'était élevée touchant le véritable auteur, il conclut qu'une histoire littéraire de l'Imitation serait un travail immense et bien fastidieux. Il parle des arguments en faveur de Kempis, de ceux en faveur de Gersen, Bénédictin; enfin il rapporte les raisons en faveur de Jean Gerson, chancelier de Paris.

§. 1. Thomas à-Kempis, dont le nom est plus populaire, fut aux premières années du XVIIe siècle attaqué sur la propriété du livre de l'Imitation, que les Bénédictins attribuèrent à Gersen, abbé de Verceil; le Flamand sortit victorieux de la lutte, et conserve encore aujourd'hui une très-grande faveur en Allemagne.

Thomas a partagé seul avec saint Bernard, ensuite avec le moine Gersen pendant deux siècles, depuis 1604, lorsque le manuscrit d'Arone fut trouvé, le titre d'auteur du traité de l'Imitation; et les discussions s'engagèrent entre l'abbé Cajetani et Rosweide, Jésuite, en 1617; puis entre le Bénédictin Valgrave et le chanoine Fronteau, lequel, d'accord avec Naudé, attaqua Cajetani, et l'accusa de faux sur quatre manuscrits

par-devant le Parlement, qui, nonobstant les observations de Quatremaire, défendit en 1652 de publier l'Imitation sous le nom de Gersen, Bénédictin. Les polémiques ont continué en faveur de Kempis, et il indique Carré, Heser, Amort, Gay, Ghesquiere, Chifflet, Desbillons et Butler.

§. 2. Jean Gersen, de Canabaco, à présent Cavaglià, dans le Vercellais, Bénédictin, semble avoir aujourd'hui des droits plus légitimes que Kempis, à la gloire d'être l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, dit M. Monfalcon, mais on ne sait absolument rien sur sa vie (1). Le nom de Gersen se trouve, ajoute-t-il, sur quelques manuscrits; mais cela n'est rien pour lui. Il cite *Vercelli, Litteratura ed Arti*, sans indiquer le vrai titre ni notre nom, etc.; il confond les auteurs et les dates, et montre par là combien il est difficile de raisonner sur la littérature italienne lorsqu'on ignore l'histoire du pays.

Gersen, dit-il, après la décision du Parlement, conserva des partisans, et Kempis en perdait dans l'opinion : cependant, l'autorité de Cajetani, de Valgrave, de Bellarmin, de Mabillon, de Possevin, de Marillac, de Guerini, d'Oliverio, de Valsecchi, de Delfau, de Launoy, de Valart, de Cancellieri, de Napione, etc., n'avait nullement donné gain de cause au Bénédictin piémontais. Thomas avait perdu, mais Gerson de Paris gagnait chaque jour (2). M. de Gregory saisit la

(1) L'éditeur ne répète ici que ce qu'Amort et tant d'autres, dernièrement le vieillard Gence, ont répété, en niant l'existence de Gersen le Bénédictin, contre toute vérité, sans en donner aucunes preuves.

(2) C'est le seul Gence qui, dans l'ouvrage de Barbier, en 1812,

bannière de Gersen, selon lui abbé de Verceil de 1220 à 1240, et le présenta comme le véritable auteur, dans l'Histoire Vercellaise et dans son *Mémoire* de 1827. M. de Gregory rencontra dans Gence un rude adversaire qui défendit avec vivacité et bonheur (1) les droits de Gerson. La question était plus indécise que jamais, lorsqu'on trouva chez Techener le *Codex de Advocatis*. Après avoir rapporté les documents qui prouvent l'antiquité du manuscrit trouvé en 1830, et le nom des estimables paléographes qui ont déclaré le manuscrit du XIIIe ou XIVe siècle, l'Aristarque lyonnais revient aux mêmes objections des Kempistes, à celles de Gence et autres; il dit « que le nom de Gersen « est inconnu, qu'on a falsifié le prénom de Jean, qu'il « a eu pour père le Bénédictin Cajetani, très-peu « scrupuleux, et que rien n'est prouvé, sauf que le « nom de Gersen est écrit de différentes manières dans « le *Codex Aronensis*. »

Pour répondre à l'objection incontestable, que le livre a été écrit pour des novices, l'auteur prétend que Gerson a souvent parlé à des moines, et qu'il fut surnommé le *Docteur très-chrétien* : il ajoute que les idiotismes italiens qu'on lit dans le texte ne sont pas concluants, les citations de saint Bonaventure sont apocryphes, et la philosophie du XIIIe siècle un songe; de plus, que la décision de la savante assemblée de 1687,

renouvela la question sur Gerson, mise en avant pour la première fois en 1690, par Lamy, et par Ponsampieri en 1723.

(1) Gence fut rude, il est vrai, par ses pamphlets en vers, qu'on méprisa. Fronteau (page 84) dit : *Poetastris respondere non potui; nam si latine et poetice faciam, non intelligent; si barbare et inepte, ut illi, indignum me esse nemo non dixerit.*

qui recule la date du manuscrit d'Arone à trois cents ans, c'est-à-dire à 1387, n'est pas positive, et que Gerson s'appelait aussi abbé. Enfin, il conclut en disant que les experts qui ont jugé le *Codex de Advocatis*, ne savent rien, et que les attestations (judiciaires) sont de simples conjectures.

Avec de tels verbiages, il est facile de répondre, et de se débarrasser de l'authenticité du *Diarium de Advocatis* de 1349, des procès-verbaux, des actes notariés et des preuves authentiques, comme Gence l'a mieux fait, avec des pamphlets en vers.

§. 3. Gerson (Jean), de Paris, dont la vie fut semée d'aventures et d'événements dramatiques, était d'un bon caractère, dit M. Monfalcon ; il est né en 1373 (1), il fut l'élève de Pierre d'Ailly; et après l'assassinat du duc d'Orléans, en 1407, il éleva la voix contre Jean-sans-Peur. Persécuté après le concile de Constance, il voyagea déguisé en pèlerin, sous le nom de son frère Jean, moine (2), et se réfugia dans l'abbaye de Melck, d'où, après un séjour de plusieurs années sur la terre étrangère, il revint à Lyon; et c'est dans ce couvent des Célestins (3) qu'il traduisit en latin le livre de la *Consolation Internelle*, devenu alors le traité de l'Imi-

(1) Il se trompe de dix ans, car Jarson est né en 1363. Voyez le chapitre VII.

(2) Cette biographie est bien différente de celle que nous avons tracée : cependant elle nous apprend que Gerson a voyagé sous un faux nom et avec l'habit de pèlerin, lui qui, dans l'Imitation, désapprouverait les pèlerinages et les mensonges.

(3) Gence prétend qu'il écrivit en latin à Melck; M. Leroy, qu'il écrivit en français à Bruges; maintenant M. Monfalcon suit un système opposé. Nous avons déjà réfuté ces hypothèses; il est inutile de se répéter.

tation. Il mourut le 12 juillet 1429. Comment peut-on croire que Gerson, dont la vie fut si agitée, ait pu écrire un traité de morale si paisible et si contraire à sa vie précédente ?

Il est contre la vérité de dire que depuis deux siècles Gerson et Kempis étaient les seuls compétiteurs avant la découverte du manuscrit d'Arone, et nous l'avons démontré ; c'est ce qui résulte encore du procès porté par-devant le Parlement de Paris, où jamais Jean Gerson ne fut en cause. M. Monfalcon s'attache au manuscrit de Valenciennes, dont nous avons déjà parlé, comme aussi aux deux discours semi-politiques sur la passion de Jésus-Christ.

Si Gerson traduisit en latin, à Lyon, la *Consolation Internelle,* pourquoi, après avoir dit au chap. 56 : *La vie d'un bon chrétien, c'est la croix ;* aurait-il traduit : *Vere vita boni monachi crux est?* Pourquoi le français est-il plus développé que le latin (1) ?

On voudrait tirer de divers passages du livre de l'Imitation, des inductions favorables à Gerson ; mais on se trompe, car on n'y trouve aucun indice de ses disputes sur le mystère de l'immaculée Conception de la Vierge Marie, aucun sur la communion des séculiers sous la seule espèce du pain. A l'égard de l'avidité pour les bénéfices, comment Gerson pouvait-il l'im-

(1) Cette dissemblance du français avec le latin prouve que Gerson peut avoir fait à Melck, comme nous l'avons déjà dit, une traduction libre des trois premiers livres du manuscrit apporté alors de Subiaco ; puis il n'aura pas eu le temps d'achever son travail, car le *Codex Mellicensis I,* de l'an 1418, contient les quatre livres de l'Imitation.

prouver, puisque lui-même en donna l'exemple, et qu'il refusa de payer les taxes imposées par le Roi?

Les exercices religieux auxquels Gerson s'est dévoué n'ont rien de commun, ils n'ont aucune analogie avec ceux proposés par la règle bénédictine et inculqués par l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ. Quant aux sentences que Gence indique comme analogues à celles de l'Imitation, elles se trouvent en bien plus grand nombre dans les ouvrages de Kempis que dans ceux du chancelier Gerson.

M. Monfalcon attache beaucoup de prix à l'autorité des manuscrits; mais pour se débarrasser de ceux par nous indiqués comme existants dans les bibliothèques que nous avons visitées, il dit gratuitement qu'ils sont tous *altérés* (1) : de cette manière tout est fini.

Il nous présente comme pièce importante le manuscrit par nous décrit à la page xxviij, *Præfatio editoris*, de 1833, que nous avons appelé *Codex Leschassier, vel Gersonianus* de l'an 1472, à cause d'une prétendue miniature coloriée de Gerson, sur le premier feuillet. Le respectable Gence, propriétaire de ce manuscrit, nous l'avait fait voir en présence de M. le marquis Fortia d'Urban, dans une conférence du 23 mars 1831 (voyez page xlvj, *Præfatio editoris*), lorsqu'il désira voir et bien examiner notre manuscrit *de Advocatis* (voyez chapitre VII, page 312). Il est vrai qu'on lit ces mots au second feuillet : *Incipit liber primus magistri Johannis Gerson cancel-*

(1) Il nous semble entendre le médecin Naudé qui accusa de faux l'abbé Cajetani, secrétaire du pape Paul V, tandis qu'au contraire les soupçons tournèrent contre l'accusateur.

larii Parisiensis de Imitatione Christi, etc., et au dire de Gence, il contient les quatre livres, tandis que Gerson, selon MM. Leroy et Monfalcon, n'aurait composé en français et traduit en latin que les trois premiers.

Gence ajoute qu'après les quatre livres de l'Imitation de Jésus-Christ, le même volume contient le petit traité *De Meditatione cordis;* de plus, du même caractère : *Synonyma Isidori Hispalensis episcopi, emendata per magistrum Jacobum Lupi*. Or, le manuscrit qu'on dit écrit par Thomas Gerson, chanoine de la Sainte-Chapelle, ne pouvait être, de l'avis de Gence, antérieur à l'an 1472, et même il serait postérieur, car Lupi fut licencié en théologie à Paris en l'an 1497. Au reste, M. Monfalcon se borne à copier Gence, lequel dit que Thomas Gerson, mort vers l'an 1475, a transcrit de sa main le très-important manuscrit, qui appartenait, dans le XVIIe siècle, au magistrat Leschassier, conseiller à la Chambre des Comptes. Par la confrontation des dates, il ne paraît guère possible que ce manuscrit soit de l'écriture du neveu du chancelier de Paris.

Toutes les preuves matérielles, que M. Monfalcon prétend avoir réunies, tombent en ruine; et la prétendue probabilité que Gerson ait composé le livre de l'Imitation dans sa retraite de Lyon est démentie par la lettre de son frère, qui déclare qu'ayant prié le réfugié dans son cloître d'écrire quelque chose pour les Bénédictins, sous sa direction, il s'y refusa. Elle est aussi démentie par le catalogue des manuscrits dressé et publié par le même frère et prieur des Célestins, enfin par toutes les éditions de ses œuvres, sans excepter celle qu'a donnée en 1706 le docteur Dupin.

Dans la notice bibliographique qui complète la préface de sa polyglotte, M. Monfalcon dit que « M. Lanjuinais évaluait à plus de deux mille (en 1828) le « nombre des éditions et traductions de l'Imitation de « Jésus-Christ. Il a vu dans la bibliothèque du Vatican des traductions en toutes langues, etc. »

Nous lui ferons observer que Lanjuinais n'a jamais été à Rome, et qu'en 1828 il était déjà mort. L'historien se trompe; il a probablement mal compris ce que nous avons allégué dans notre *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation,* et que nous avons répété au chapitre IV de la première partie, page 170.

Il donne ensuite un aperçu, par âges de l'imprimerie, des plus célèbres éditions et des manuscrits, et il termine ainsi sa préface. Nous ajouterons qu'il s'est plu à copier à la lettre la description du manuscrit *de Advocatis,* que nous avons donnée en tête de notre édition, en 1833 (pages x à xiij); mais il s'est bien gardé d'exprimer que les paléographes *italiens, allemands, français* et *flamands* ont jugé ce manuscrit le plus ancien connu, et le seul à suivre.

1841. Leroy (Onésime), *Corneille et Gerson dans l'Imitation de Jésus-Christ,* vol. in-8°, qui a obtenu de l'Académie française un prix de 1 500 francs.

Nous avons, au chapitre VII, parlé de cet ouvrage, dans lequel la synthèse n'a pas été observée; où l'auteur avec saint Augustin et saint François de Sales, a mêlé J.-B. Rousseau, Voltaire, Horace, Térence, etc.

Le but de M. Leroy, qui ne se développe qu'à la page 303, est de prouver, d'après le manuscrit de Valenciennes, que Jean Gerson, chancelier de Paris, fut l'auteur des trois premiers livres français de l'Imi-

tation de Jésus-Christ; et il ne fait que répéter ce qu'il avait déjà dit dans ses *Études sur les Mystères*, page 421, où il déclare Kempis un vrai copiste, et l'abbé Gersen un être imaginaire (1).

Voyons comme M. Leroy commence son pénible travail. Il se plaît à transcrire mot à mot les beaux vers de Pierre Corneille sur l'Imitation, savoir le premier et le second livre, et le troisième jusqu'au chapitre 25, où il « s'arrête, parce que, dit-il, son « texte n'offre plus les variantes qui donnent à la partie « qui précède un intérêt particulier. » Cet intérêt même nous ne le trouvons pas dans cette volumineuse reproduction de l'ouvrage du grand poëte français mis en parallèle avec les traductions de Delmas, curé de Montauban, et de Boisville, évêque de Dijon, ni même dans les commentaires tirés des écrits du saint évêque de Genève, très-rigide envers lui même, très-tolérant envers les autres.

Quoique l'édition dont se sert M. Leroy (2) ne soit pas la même que celle de 1653 que nous possédons, cependant il faut remarquer que Corneille répète ici :

(1) En donnant, au chapitre VII (tome I, pages 322 et 332), l'analyse de cet ouvrage, nous avons rapporté les avis des savants académiciens Daunou et Villemain, sans nous arrêter sur l'*Origine du drame français*, sur le *Mystère de la Passion*, sur les *Farces et Soties*, étrangers à notre sujet.

(2) Cette édition est dédiée au pape Alexandre VII, de la famille Chigi, élevé au pontificat en 1655; elle fut publiée en 1656, in-4°, avec figures de Chauveau. Dans la préface transcrite par M. Leroy, l'opinion de Corneille en faveur de Gersen est bien plus prononcée que dans la préface de 1653, que nous avons déjà rapportée; et le lecteur pourra s'en convaincre, car ici il ne parle plus que de la gloire des deux ordres. (Voyez page 79.)

« Je ne prétends pas de donner mon suffrage parmi « tant de savants et me rendre partie en cette fameuse « querelle touchant le véritable auteur d'un livre si « saint. Que ce soit Jean Gersen, que ce soit Thomas « à-Kempis, ou quelque autre qu'on n'ait pas encore « mis sur les rangs, tâchons de suivre ses instructions, « puisqu'elles sont bonnes, sans examiner de quelle « main elles viennent... Ce m'est assez d'être assuré, « par la lecture de son livre, que c'était un homme de « Dieu et bien illuminé du Saint-Esprit. J'y trouve « certitude qu'il était prêtre. J'y trouve grande appa- « rence qu'il était *Moine.* »

Il nous paraît que cette citation n'est pas trop favorable à M. Leroy, qui, flottant toujours entre des suppositions, prétend que Gerson a commencé son ouvrage de l'Imitation en langue française, tantôt dans le court séjour qu'il fit à Bruges, à l'âge de quarante ans, tantôt dans sa retraite à Lyon (voyez page 238), à l'âge de soixante-six ans et plus. Suivons pas à pas l'écrivain, qui à la page 47 dit : « L'auteur latin fait « ici (chapitre 3, livre I, de l'Imitation) allusion aux « hérésies qui déjà répandaient le trouble dans la so- « ciété, et le relâchement dans les monastères. » Ce passage se rapporte bien plus à l'histoire du XIIIe siècle, qu'à celle du XVe siècle après le concile de Constance, et le mot *monastère* prouve que l'auteur est un moine et qu'il parle à ses frères, comme au chapitre 25 du même livre.

En citant des extraits des chapitres 17, 18 et 19 tirés de Corneille, livre I de l'Imitation, M. Leroy s'écrie : « Ce n'est ici qu'un beau débris de la vie mo- « nastique, les monuments de la piété de nos pères! »

Comment attribuer à Gerson ces monuments de la vie de nos pères, à lui qui a vécu dans le siècle des schismes et des assassinats?

A la page 107, l'auteur cite un discours de Gerson sur les *impénitents,* où nous lisons cette phrase : « Le « Seigneur leur disoit : Tu as péchié, repens-toi... Ils « luy ont répondu, ainsi que chante le corbeau, *cras,* « *cras, cras, etc.* » Cette bouffonnerie n'est pas digne des belles phrases qu'on lit dans l'Imitation.

M. Leroy, au chapitre 3, livre III, page 196, dit de nouveau, que « Dieu, par l'organe de l'auteur latin, « reproche de courir après des prébendes. » Donc l'Imitation n'a pas été écrite en français, mais en latin; elle n'est pas de Gerson, qui opta pour la prébende de Bruges, comme meilleure.

L'auteur, après le chapitre 25, livre III, de l'Imitation, traduit en vers par Corneille, passe aux *preuves entièrement nouvelles tirées du caractère de Gerson et du manuscrit de Valenciennes.* « Jean Charlier, « dit-il, page 303, après la vie la plus glorieuse et la « plus agitée, se retira dans le monastère des Célestins « de Lyon; et là, cachant son travail du jour et de la « nuit, il y termine et y met en latin, dans les dix « dernières années de sa vie, l'Imitation de Jésus-« Christ, dont il avait longtemps auparavant ébauché « en langue vulgaire et prêché les parties saillantes. « Ces faits résulteront du manuscrit de Valenciennes, « des lettres de Gerson lui-même, et de celles aussi de « son frère (1). »

(1) M. Peignot, dans son Catalogue de la Bibliothèque des ducs de Bourgogne au xve siècle, in-8°, Dijon, 1841, dit que le duc Philippe-le-Bon, né en 1396, décédé en 1467, était amateur de

Toute cette histoire est un songe. Gerson, comme nous l'avons démontré au chapitre VII, par sa vie agitée (1) à Bruges, à Paris, à Constance, n'a pu ébaucher en langue vulgaire le livre de l'Imitation, qui exige un esprit tout dévoué à Dieu, dans le silence d'un cloître : Gerson n'a pu traduire en latin ce même traité dans le monastère de Lyon ; car il refusa d'obtempérer aux désirs de son frère qui en était le prieur, et de composer quelque ouvrage pour ses moines Bénédictins. Le mot *Ama nesciri*, et tant d'autres employés par l'humble maître des novices, ont obligé M. Leroy à imaginer que Gerson a mis le plus grand mystère à son travail ; mais si nous passons d'une supposition à l'autre, sans preuves, il est facile de faire un roman et de falsifier l'histoire.

Le manuscrit de Valenciennes est postérieur à la mort de Gerson ; il ne porte pas son nom ; et nous avons déjà montré qu'on n'en peut tirer la moindre preuve en sa faveur, d'autant plus que le duc de Bourgogne le haïssait comme ayant déclamé avec violence contre la mémoire de son père, notamment au concile de Constance. L'induction tirée de la lettre du prieur son frère, où il dit que le pauvre pèlerin a composé *egregia opuscula, item libellus in quo multa brevia et utilia reperiuntur,* n'est pas logique, si l'on

livres ; qu'il a fait traduire en français les ouvrages de Gérard de Rousaillon ; et on ne parle pas, dans le Catalogue, de la traduction de l'Imitation à la date de 1462, mais bien d'un Bréviaire romain de 1460 et d'autres livres.

(1) M. Leroy fait ici un long récit des disputes, des contestations que Gerson a eues comme chancelier de l'Université ; tout est conforme à ce que nous avons rapporté au chapitre VI.

considère que l'Imitation serait le plus beau et le plus excellent écrit dont la famille de Gerson se serait glorifiée, et on n'aurait pu se contenter d'en faire *une confidence* à M. Leroy. Dire qu'il est *probable*, qu'il est *possible* que Gerson soit l'auteur du manuscrit de Cambrai ou bien du premier livre de l'Imitation, qui se trouve, *dit-on*, avec la date de 1421, dans l'abbaye de Melck en Autriche, n'est pas une allégation digne d'un historien qui aspire à siéger à l'Institut, et nous avons donné l'origine du manuscrit du monastère de Melck, où Gerson a pu lire l'un des textes les plus corrects, apporté d'Italie à cette époque. (Voyez chapitre v.)

Nous sommes d'avis, avec M. Leroy, que la diction de Gerson, ses obscurités de style ne se trouvent pas dans le traité de l'Imitation, et nous n'admettons pas le *peut-être*, que le frère Jean, ce vénérable prieur des Célestins, ait aidé le chancelier de ses conseils pour changer le style et la diction.

A la page 316, M. Leroy a la bonne foi de nous transcrire de son prétendu original de Valenciennes le §. 3 du chapitre 25, livre I, de l'Imitation; voici, dit-il, comment se termine ce traité dans le manuscrit: « Une chose est quy retrait moult de gens de « prouffit de fervente émendation, c'est horreur de « difficulté ou labeur de bataille; car vrayement ceulx « prouffitent en vertus trop plus que les autres quy « senforcent de vaincre les choses quy leurs sont grief- « ves et contraires. Resveille-toy doncques, admoneste « toy meismes, et quoy quil soit des autres, ne te mets « point en négligence; tu dois entendre queu ce fai- « sant tu prouffiteras autant comme tu feras de force

« à toy meismes. Celluy quy vit et règne sans fin nous « doinst tellement prouffiter que à sa sainte gloire de « Paradis puissions parvenir. Amen. »

Voyons-nous maintenant le texte latin du chap. 25, livre I. *Unum est quod multos a profectu et ferventi emendatione retrahit : horror difficultatis seu labor certaminis. Illi maxime præ aliis in virtutibus proficiunt, qui ea quæ sibi magis gravia et contraria sunt vincere nituntur. Nam ibi homo plus proficit, et gratiam meretur ampliorem, ubi magis se ipsum vincit et in spiritu mortificat; sed non omnes habent æque multum, etc. etc.*

L'étendue du texte latin, l'abréviation et la différence du vieux texte français prouvent que si Gerson a fait usage de l'original trouvé à Melck, ses gloses en français sont bien postérieures.

Les deux lithographies placées aux pages 332 et 336 de l'ouvrage de M. Leroy prouvent qu'il ne s'agit pas du même sujet; car dans la première, qui porte la légende suivante : *La passion de Notre-Seigneur prononchiée à Paris en léglise Saint-Bernard, par vénérable et excellent docteur en théologie maistre Jehan Jarson, chancellier de Notre-Dame de Paris*, on remarque que l'orateur est habillé en grand chancelier de l'Église, avec le bonnet garni d'hermine; tandis que dans la seconde estampe, qui porte : *Cy commencent les admonitions tirans aux choses internelles, et parle de internelle conversation*, on voit un moine à large tonsure, selon le chapitre VII de la règle de saint Benoît, quoique l'auteur de l'Imitation ait dit : *Tonsura non facit monachum*, et avec la cuculle et la robe noire, qui prêche au peuple.

« Gerson se tut bientôt après, fâché d'avoir dit des « choses curieuses (dans le sermon sur la passion) « et s'enfuit dans sa solitude de Bruges, continue « M. Leroy, page 335. C'est dans cette retraite féconde « que nous le montre la miniature peinte sur la page « même qui commence le sermon de l'*Internelle con-* « *solation.* » Nous avons déjà montré, dans la vie de Gerson, qu'il abandonna le canonicat de Bruges pour convoiter une meilleure place : ce qui est désapprouvé dans le traité de l'Imitation, chapitre 11, livre II, où il est dit que « personne n'est plus riche, plus libre, « plus puissant que celui qui sait renoncer à soi-même « et à toutes choses. »

M. Leroy convient avec nous que les deux portraits des prédicateurs ne se ressemblent pas, et il remarque aussi que *la tonsure est trop étendue;* mais pour tout concilier il dit *qu'elle exprime un détachement plus entier du monde.* Que le peintre si habile, en 1468, ait voulu figurer dans son tableau Marguerite d'Angleterre et Philippe-le-Bon, nous ne le contestons pas; mais que le Bénédictin saint Bernard ou autre, car Gersen était inconnu, puisse représenter le chancelier de l'Église de Paris, c'est ce que M. Leroy ne pourra jamais prouver, d'autant plus que deux miniatures différentes existent pour les deux manuscrits réunis dans le second et unique volume de la bibliothèque de la ville de Valenciennes.

M. Leroy est aussi d'accord avec nous (page 344), que Gerson fut rappelé à Paris, ou bien qu'il sollicita d'y revenir en 1403. Il avait donc moins de quarante ans, lorsque trois ans auparavant, il fut, par la protection du duc de Bourgogne, installé doyen de l'Église de

Bruges; et il est impossible que Gerson, ambitieux, remuant, jeune, ait pu alors concevoir un ouvrage si sublime, si plein de l'expérience du monde, comme M. de Lamartine le reconnaît en 1837, dans sa lettre transcrite à la page 325 de l'ouvrage dont nous venons de donner une analyse exacte.

1842. Géraud (Henri), employé à l'école des chartes à Paris. *Dissertation sur l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ*, dans les nos 849 et suivants du journal *L'Univers* publié à Paris, des 13 et 18 mars, 15 et 24 avril 1842.

Le jeune journaliste débute par dire que de 1615 à 1837, plus de cent cinquante dissertations ont été consacrées, en France seulement, à rechercher quel est le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ. Il assure qu'il ne vient pas ajouter une dissertation nouvelle « au nombre exorbitant dont la nomencla« ture commence à lasser la patience des bibliogra« phes; mais il se propose seulement de constater l'é« tat actuel de cette intéressante question, qui selon « lui est résolue. » Cela est bien facile à dire; voyons si l'auteur y a réussi. « L'Imitation de Jésus-Christ a été, « dit-il, de très-bonne heure traduite en français »; donc ce traité fut dès l'origine écrit en latin. Pauvre Gence! il serait désolé pour son *Internelle Consolation*, pour ce prétendu original, ce premier travail du malheureux pèlerin Gerson, qui fut écrit, dans le monastère de Melck en 1418, ou dans celui des Célestins de Lyon en 1420 ou 29, peu importe.

L'auteur de cette nouvelle dissertation nous fait observer que l'édition sans date (de Goes d'Anvers) et celle de Tholose de 1488, attribuent l'ouvrage à

Jean Gerson, mais réuni à un auteur plus célèbre, à saint Bernard. Cinq ans après, en 1493, cette *translation* de Tholose fut réimprimée à Paris, et en répétant, dit-il, que le livre était attribué à saint Bernard, au maître Gerson, l'éditeur y substitua le nom de Kempis. On reconnut donc par là, à notre avis, que la cause du chancelier de l'Église de Paris avait été abandonnée. Si l'Imitation eût été composée vers le milieu du douzième siècle, il faudrait admettre, dit l'auteur, qu'elle a été complétement inconnue pendant plus de deux siècles; et cela suffit pour exclure saint Bernard de la liste des écrivains. Cette conséquence n'est pas juste; car on voyait que le traité de l'Imitation était l'ouvrage d'un Bénédictin; mais les mots qu'on lit au chapitre 50, livre III, *ait humilis sanctus Franciscus*, montraient qu'on ne pouvait l'attribuer à saint Bernard.

Le manuscrit d'Arone, en 1604, donna lieu à des contestations entre les partisans de Kempis et les Bénédictins, qui à bon droit ont soutenu, depuis lors jusqu'à ce jour, leur confrère l'abbé Jean Gersen de *Cabanaco*, car plus de quinze manuscrits très-anciens portent son nom.

L'antiquité du manuscrit d'Arone ayant été reconnue, il est incontestable que la cause du chancelier Gerson fut dès lors abandonnée, même par les plus zélés pour l'honneur national, jusqu'aux premières années du XIX[e] siècle. C'est Jean-Baptiste Gence, qui dans ses *Considérations sur la question relative à l'auteur de l'Imitation*, en 1812, attaqua deux écrivains Italiens, et voulut faire regarder, sans aucune preuve, l'abbé Jean Gersen comme un être

imaginaire, en produisant contre lui toutes les diatribes imprimées par les Kempistes.

Notre journaliste vient de reproduire tout ce que Gence a dit jusqu'à sa mort, sans donner aucunes preuves justificatives; il est inutile de nous répéter.

Le procès-verbal du congrès tenu à Paris en 1687, dans lequel on déclara le manuscrit d'Arone plus ancien de trois cents ans, a dû frapper notre critique; mais pour s'en débarrasser il répète l'observation déjà faite par Gence, que les signatures des paléographes sont toutes d'une encre différente. Cette circonstance ne prouve-t-elle pas, dit-il, que l'opinion des signataires fut recueillie à domicile, et non mûrement formée, comme on a voulu le faire croire, dans une assemblée commune, par une discussion approfondie des caractères du manuscrit.

Si Gence, sans formalité d'assemblée, dit avoir obtenu sur les informes *fac-simile* par lui publiés du manuscrit d'Arone, les avis et les signatures de Dacier, Gosselin, Van Praët, Daunou et de M. Hase, qui ont rapporté au xve siècle ledit manuscrit, il ne faut pas déduire de ces avis (qui d'ailleurs n'ont jamais paru), que les membres très-respectables du congrès de 1687 n'ont pas examiné attentivement ce manuscrit avant d'émettre leur opinion motivée; et si les signatures sont d'une encre différente, comme on l'allègue, cela ne peut diminuer l'authenticité de l'acte; car même pour les délibérations les plus importantes, après qu'elles sont prises et arrêtées, il faut toujours laisser au secrétaire le temps de les rédiger, ensuite on envoie aux membres l'acte pour la signature.

Ainsi ce *monument capital*, reconnu pour tel par

M. Géraud, ne peut pas être écarté à son bon plaisir, et on doit le révérer. Il faut aussi respecter le manuscrit qui porte le nom de *Canabacum*, la patrie de Gersen, le manuscrit de La Cave, qui représente le Bénédictin avec sa croix, et tous les autres que nous avons décrits dans l'édition du *Codex de Advocatis*, et au chapitre VIII de cette Histoire; ou bien il faut démontrer qu'ils sont faux, comme Naudé l'a tenté sans résultat.

Vous dites, monsieur, que c'est le nom de Gerson qui fut altéré en Allemagne, en Italie, et non celui de Gersen; et nous vous répondons que Gerson était connu partout depuis le commencement du XVe siècle par ses violentes diatribes contre les papes, contre les rois, les ducs, contre les hérétiques, et qu'il était bien plus facile de se méprendre sur le nom inconnu d'un modeste et obscur *cénobite* qui recommande dans son livre l'*Ama nesciri* et de vivre dans la retraite.

Ce que l'auteur de cette discussion dit à l'égard de Thomas à-Kempis s'accorde avec Gence et avec nous; il est inutile de le répéter : nous passons à des considérations plus importantes.

Dans un autre article, M. Géraud allégue que les partisans de Gerson n'avaient pas attendu l'annonce du manuscrit de Valenciennes, pour faire honneur au chancelier du texte français de l'*Internelle Consolation*, que c'est aussi l'opinion de Lenglet. Pour appuyer cette probabilité, notre critique dit qu'on vient de trouver à la Bibliothèque royale le texte français de l'ouvrage latin *De monte Contemplationis*, que Gerson dit l'avoir écrit pour les femmes et pour ses

sœurs (1); de là il tire cette conjecture : « Ne pou« vons-nous pas croire que le chancelier avait aussi « composé pour elles l'*Internelle Consolation*, et qu'en« suite il l'aurait traduite en latin pour le clergé? »

Aux objections à l'égard de ces ingénieuses conjectures que l'auteur se fait à lui-même, 1°. sur le caractère fougueux de l'orateur aux conciles de Pise et de Constance, 2°. sur ce que l'Imitation est adressée aux moines, et que Gerson n'appartenait à aucune congrégation religieuse, pourquoi n'en a-t-il pas ajouté tant d'autres tirées de la dissemblance du style, des phrases, etc.? Cela ne lui convenait pas; car il voulait adopter le manuscrit de Valenciennes de 1462, qu'Aubert avait copié par ordre de Philippe duc de Bourgogne, qui paraîtrait ainsi avoir oublié les injures vomies par Gerson contre son père, et montrer qu'il faisait grand cas des œuvres d'un exilé, d'un ennemi. Il faut renoncer aux principes de la logique pour dire : Deux sermons sur la passion prononcés par Gerson dans l'église de saint Bernard, se trouvent réunis à trois livres de l'Imitation paraphrasés en français : donc les deux ouvrages lui appartiennent.

Pourquoi M. Leroy, au lieu de publier des fragments de la traduction de Corneille, avec des notes, dans son dernier ouvrage, n'a-t-il pas donné le texte de cette *Internelle Consolation*, que les uns prétendent avoir été composée à Bruges, les autres à Melck, les autres à Lyon?

Gerson a publié en français l'opuscule *De monte*

(1) Notez que nous avons déjà constaté que les sœurs de Gerson ne savaient pas lire.

Contemplationis, donc aussi l'Imitation. Les uns veulent que le latin soit l'original; les autres, pour la gloire de la langue française, le nient; ainsi de conjecture en conjecture, de probabilité en probabilité, on dispute sans attaquer de front le manuscrit *de Advocatis* antérieur à 1349.

Le traité de l'Imitation, selon M. Leroy, est divisé en trois sermons; le premier sermon est le texte du second livre, le second sermon correspond au troisième, et le dernier sermon au premier livre de l'Imitation. M. Géraud nous fait espérer la publication en entier de ce texte; mais cela ne donnera pas gain de cause aux Gersonistes.

« Revenons, dit M. Géraud, au manuscrit de Va« lenciennes, fait par ordre de Philippe-le-Bon. » La conjecture de M. Leroy nous semble aussi légitime qu'ingénieuse; car il brise sur les inimitiés de famille contre Gerson, et il finit par dire : « On peut croire « que le duc, en faisant exécuter le recueil dont le « manuscrit de Valenciennes forme le deuxième vo« lume, ce bon prince avait en vue de rendre un « digne hommage à la mémoire de Gerson. En admet« tant cette hypothèse, il est imposible de ne pas at« tribuer à Gerson tout ce que renferme le manuscrit « de Valenciennes. »

Nous allons de conjectures en hypothèses; et on ne prouve rien au fond en faveur de Gerson, et il n'en résulte pas même que les trois livres de l'Imitation aient été primitivement rédigés en français, et dans la forme de sermons, ni que cette rédaction ait été *probablement* faite en 1404, alors que Gerson était à Bruges, comme M. Leroy le prétend.

Ici M. Géraud doit se rappeler qu'il a avoué, au commencement, que l'Imitation fut traduite du latin original, et nous sommes de son avis. Il serait absurde, après avoir admis la différence qu'on reconnaît entre le texte latin et le texte français, de conclure ici que le seul Jean Gerson a pu être le maître de l'ouvrage *en puisant dans la langue latine le texte français de l'Internelle Consolation.*

Venons au quatrième et dernier article de cette dissertation, sur lequel on doit observer, 1°. que pour dire ici que « le manuscrit de Melck, de 1421, fut « composé et envoyé par Gerson comme un hommage « de reconnaissance aux Bénédictins qui lui avaient « offert un asile », il faut renverser le système de Gence et de tous les Gersonistes. On doit aussi accorder que les trois premiers livres du manuscrit de Melck ont été composés en deux ans, après l'arrivée de Gerson à Lyon, et que, bien qu'il ait fait cet ouvrage pour les religieux, il l'a laissé ignorer à son propre frère tout le reste de sa vie, et même à sa mort; 2°. que pour attribuer à Gerson le quatrième livre de l'Imitation, ce traité sublime de l'Eucharistie, il ne suffit pas de citer le passage *Venite ad me omnes, etc.*, employé par Gerson dans d'autres de ses ouvrages. Nous opposons à cette conjecture : 1°. Les arguments développés aux chapitres III et VII de notre Histoire, sur tout le texte latin, sur la communion sous les deux espèces; 2°. le silence du frère de Gerson, tandis que M. Géraud prétend que ce quatrième livre fut fait exprès pour les Célestins de Lyon. Gerson a mis son nom sur tous ses opuscules, et l'*Ama nesciri* ne lui est pas applicable. On ne peut pas dire non plus que Gerson ait accepté

le décanat de Bruges par humilité, car cette prébende était bien meilleure que ce qu'il possédait alors; ensuite l'ambition le fit revenir à Paris (1).

§. III.

Pour compléter ce chapitre, une tâche nous reste à remplir, celle de donner un catalogue, par ordre de dates, des controversistes indiqués dans le cours de cette Histoire, et qui ont fait imprimer des écrits touchant l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ.

Cette tâche, d'après le bibliographe Barbier, est très-difficile, et le catalogue que nous entreprenons sera toujours incomplet. Des moines Bénédictins, des Chanoines réguliers, des ecclésiastiques et des séculiers ont pris part, depuis trois siècles, aux contestations, afin de découvrir le nom du saint auteur qui dicta des maximes si utiles à tout le monde pour obtenir la paix et le bonheur.

Nous nous bornons ici à indiquer les ouvrages des auteurs qui ont plus spécialement, et *ex professo*, traité cette question de bibliographie, sans répéter les noms de plusieurs écrivains par nous déjà nommés, ou qui le seront aux chapitres XI et XII, pour avoir manifesté leurs opinions incidemment à l'égard du livre précieux de l'Imitation et de son auteur, sans en donner des preuves positives.

Parmi ces hommes savants, nous avons indiqué et indiquerons Hemeré, Morery, d'Avrigny, Pez, Beauzée, Châteaubriand, Lanjuinais, Millin, Dégérando, Labouderie, de Lamennais, l'abbé Rochette, Kératry, l'abbé Dassance, Michelet, et les auteurs du nouveau

(1) Voyez le chapitre VII tout entier.

Dictionnaire historique, publié à Turin, et terminé en 1837, chez Pomba.

Nous avons réservé pour les chapitres XI et XII les avis des personnages et écrivains distingués favorables au bénédictin Jean Gersen, abbé à Verceil, aussi bien que les décisions des Académies de Munich, en Bavière, de Milan et de Chambéri, pour compléter ainsi notre Histoire avec méthode et clarté.

CATALOGUE CHRONOLOGIQUE

DES CONTROVERSISTES LES PLUS REMARQUABLES, AVEC LA DATE DE LEURS OUVRAGES, SUR L'AUTEUR DE L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST, DEPUIS LE XVIIe SIÈCLE JUSQU'A NOS JOURS.

XVIIe SIÈCLE.

1605. — *Pour Gersen.* — ROSSIGNOLI (Bernardin), Jésuite, supérieur du collége d'Arone.

Lettres à son confrère Possevin sur le manuscrit trouvé dans la bibliothèque dudit collége.

1606. — *Gersen.* — POSSEVIN. Voyez ci-dessus, page 68.

1610. — *Gersen.* — NEGRONI (le père Jules), du collége des Jésuites, à Gênes.

Lettres sur le manuscrit d'Arone, à l'occasion de sa découverte, 1610.

1613. — *Gersen.* — BELLARMIN. Voyez ci-dessus, page 69.

1615. — *Kempis.* — ROSWEIDE (Heribert), Jésuite.

1°. Epistola ad R. Patrem Bernardinum Rossignolium, 1615.

2°. Vita Thomæ a Kempis, apud Elzevirium, 1616.

3°. Vindiciæ Kempenses pro libello Thomæ a Kempis de Imit. Christi adversus Constantinum Cajetanum. Antuerpiæ, 1617, 128 pages in-12.

4°. Commonitorium adversus Cajetani apologiam. Antuerpiæ, 1621, 93 pag. in-8°.

5°. Certissima testimonia quibus Thomas a Kempis auctor asseritur librorum de Imit. Christi; en tête de l'édition de l'Imitation de 1626, 7 pag. in-12.

1616. — *Gersen*. — CAJETANI (l'abbé Constantin).

1°. Concertatio pro Joh. Gersen auctore libri de Imit. Christi, in Codicis Aronensis editiones duplices, et a nonnullis antea Gersoni, vel a Kempis tributi. Romæ et Lutetiæ, in-12, 1616.

Voyez, à la page 30, tome I, ce que Cajetani en a dit.

2°. Pro Joh. Gersen abbate Vercellensi de Imit. Christi auctore Concertatio. Accessit apologetica responsio adversus Rosweidum. Parisiis, 1618, in-12.

3°. Apparatus ad Gersenem restitutum. — *Item*, Responsio adversus Vindicias Kempenses Rosweidi. Romæ, 1644, in-8°.

4°. Responsio apologetica pro Gersen. Romæ, 1644, in-8°, edit. secunda.

5°. Epistola Constantini Cajetani ad Quatremerium, de auctore libri de Imit. 1650.

Cette lettre a été publiée par Erhard, à Ausbourg, en 1726.

1621. — *Gersen*. — MARILLAC. Voyez ci-dessus, page 71. L'opinion de ce magistrat est citée tome I, page 22.

1627. — *Kempis*. — FERAUDI (Prosper), prêtre de Milan.

Certissima pro Thoma Kempensi argumenta, ad Ill. principem Trivultium, in præfatione edit. Romæ, 1627; traduction, 1645.

1629. — *Gersen.* — Buzellino (D. Gabriel), Bénédictin.

Lettres sur deux manuscrits de l'Imitation des années 1418 et 1430.

1630. — *Kempis.* — Bollandus (Jean), Jésuite.

Præfatio in qua libri IV de Imitatione Christi Thomæ a Kempis asseruntur.

Cette préface se trouve dans les éditions d'Anvers de 1630 et de 1634, et on l'a insérée dans les éditions d'Elzevir, sans date, et en 1658.

1636. — *Gersen.* — Besolde. Voyez ci-dessus, page 72.

1638. — *Gersen.* — Valgrave (D. François), Bénédictin.

1°. Animadversiones apologeticæ ad titulum et textum IV librorum de Imitatione Christi contra Vindiciæ Kempenses a Rosweida. Paris, Huré, 77 pag. in-12.

2°. Præmonitio ad lectorem cum corollariis, vol. in-16. Parisiis, apud Billaine, 1639.

Cet extrait du livre précédent se trouve dans une Imitation de 1639. Voyez la page 29, tome I de la présente Histoire.

3°. Épître dédicatoire à la reine Anne d'Autriche, en tête d'une édition de 1643, à Paris, chez Le Bé.

4°. Argumentum chronologicum contra Kempensem, quo Thomam a Kempis non fuisse, nec esse potuisse auctorem librorum de Imitatione Christi, adver-

sus Joan. Frontonis *Thomam a Kempis vindicatum* demonstratur. Parisiis, 1650, apud Billaine, in-12.

5°. Vita Gersenis et elogium libri, cum icone, dédiée aux Bénédictins. Paris, 1664, in-24.

1641. — *Kempis*. — FRONTEAU (Jean), Chanoine régulier de Sainte-Geneviève.

1°. Thomas a Kempis vindicatus per unum e canonicis regularibus ord. S. Augustini congregationis Gallicanæ. Parisiis, apud Cramoisy, 1641, 117 pages in-8°.

2°. Kempis vindicatus, per R. P. Frontonem, cum libris de Imitatione, et Epistolis Naudæi. Parisiis, apud Cramoisy, 1649, editio secunda.

3°. Refutatio eorum quæ contra Thomæ Kempensis Vindicias scripsere Quatremaire et Launoy (item Valgravius). Parisiis, 1650, in-8° de 110 pages.

4°. Epistolæ et Dissertationes; elles furent publiées à Vérone et à Paris, par Perner, en 1703.

5°. Argumenta duo nova, avec préface de Naudé. Voyez ce nom, ci-après, pag. 200 et suiv.

6°. De Imit. Christi. Voyez Naudé.

1641. — *Kempis*. — WERLINUS (Simon), Chanoine régulier de saint Augustin.

1°. Vindiciæ novæ Kempenses contra fratrem Valgravium, una cum libris de Imit. Christi. Monachii, apud Leyser, 1641.

2°. Simonis Werlini Rosweydus redivivus, id est, Vindiciæ Vindiciarum Kempensium pro libello Thomæ a Kempis de Imitatione Christi adversus Fr. Valgravii Præmonitionem et Cajetani duplicem defensionem, hanc Romæ, 1644, illam Parisiis, 1639, editas. Hæc,

scripta an. 1647, edita sunt Coloniæ Agrippinæ, 1649, apud Kinchium, in-12.

1641. — *Kempis.* — Carré (Thomas), prêtre, confesseur des religieuses Anglaises à Paris.

1°. En anglais, l'Imitation de Jésus-Christ avec une préface sur l'auteur. Paris, 1641, in-12.

2°. Les quatre livres de l'Imitation en français, avec une dissertation contre le Bénédictin Valgrave. Paris, 1644, in-12.

3°. Thomas de Kempis a se ipso restitutus; una cum repetitionibus Thomæ Carræi, qui sanctimonialibus Anglis Parisiensibus a sacris confessionibus est, cum præfatione G. Naudæi. Parisiis, 1651, 96 pages in-8°.

1645. — *Gersen.* — Mezler (Thomas), Bénédictin.

Epistola dedicatoria ad R. P. Uldalricum abbatem, scripta die 4 augusti 1645, en tête de son édition : De Imitatione Christi, lib. IV, elegiace redditi. Bruxellæ, editio secunda, 1649.

1645. — *Gersen.* — Ab Ecclesia ou della Chiesa (François-Augustin), évêque de Saluces.

1°. Historia chronologica cardinalium, archiepiscoporum, episcoporum et abbatum Pedemontanæ regionis. Taurini, 1645, 1 vol. in-4°.

2°. Catalogo di tutti gli scrittori Piemontesi. Turin, 1614, et 1786, chez Derossi, vol. in-4°.

Dans ces deux ouvrages, l'estimable auteur parle de Gersen, abbé de Verceil depuis 1220 jusqu'à 1240.

1646. — *Kempis.* — Chifflet (Philippe), Chanoine régulier, abbé de Balerne.

1°. Avis au lecteur sur Thomas à-Kempis, dans la préface d'une traduction française de l'Imitation de Jésus-Christ. Anvers, 1646, in-12.

2°. Copie de deux lettres écrites par M. Philippe Chifflet, abbé de Balerne, sur le véritable auteur du livre de l'Imitation, avec l'avis de Naudé sur le *factum* des Bénédictins. 1651, in-8° de 31 pages.

1649. — *Gersen.* — QUATREMAIRE (D. Robert).

1°. Johannis Gersen abbas Vercellensis, librorum de Imitatione Christi contra Thomam a Kempis vindicatum Joan. Frontæi auctor assertus. Parisiis, apud Billaine, 1649, in-8°.

L'auteur, en parlant de l'état de la question, dit qu'il y avait quatre prétendants à l'honneur d'avoir composé cet ouvrage. Il rapporte, à la page 159, un article de l'Histoire de Verceil, par Modena, où celui-ci parle de Jean Gersen.

2°. Johannes Gersen auctor librorum de Imitatione Christi iterum assertus contra Refutationem Joan. Fronteau. Parisiis, 1650, in-8°.

1650. — *Kempis.* — HESER (Georges), Jésuite.

1°. Dioptra Kempensis, qua Thomas a Kempis, Can. regul. demonstratur verus auctor lib. IV de Imit. Christi. Ingolstadii, apud Eder; *avec* Syllabus operum Thomæ. 1650, in-12.

2°. Summula apparatui Constantini Cajetani abbatis ad Joan. Gersen restitutum opposita; dans le même volume de 1650.

3°. Præmonitio nova adversus pseudo-Gersenistas, cum indice operum omnium Thomæ a Kempis. Ingolstadii 1650; item cum præfatione Naudæi. Parisiis, apud Cramoisy, 1651, in-8°.

4°. Bibliographia Kempensis, sive eorum qui dissertationibus aut libris editis Thomæ Kempensis causam adversus Gersenistas tuendam susceperunt syllabus alter, avec une préface de G. Naudé. (A la suite de l'ouvrage précédent.)

5°. Lexicon Germanico-Thomæum. Ingolstadii, 1651, in-12.

6°. Septuaginta Palmæ in laudem librorum Thomæ a Kempis. *Ibid.* 1651, in-12.

1650. — *Gersen.* — Launoy (Jean de), docteur de Sorbonne.

1°. Dissertatio continens judicium de auctore librorum de Imit. Christi. Parisiis, apud Billaine, 1649, in-8°; *item,* editio secunda, 1650, in-12; editio tertia, auctior, 1650; editio quarta, 1663; editio quinta. Coloniæ, 1732.

2°. Remarques sommaires sur un livre intitulé : *La Contestation touchant l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ* (du père de Boissy). Paris, 1652, seconde édition, 1663, in-8°.

1650. — *Kempis.* — Naudé (Gabriel), médecin et prieur de l'Artige.

1°. Pièces du procès entre Naudé, les Chanoines réguliers et les Bénédictins, savoir :

La requête servant de *factum* contre D. Roussel, D. Quatremaire et Valgrave. 1651, deuxième édition, in-4°.

Factum pour D. Placide Roussel et D. Robert Quatremaire, contre Naudé, 18 pages in-4°.

Placet imprimé des pères Bénédictins contre Naudé. 1651, 31 pages in-4°.

Raisons péremptoires de maître Gabriel Naudé, contre les Bénédictins. 1652, 50 pages in-4°.

Jugement contradictoire de nosseigneurs des requêtes du palais du Parlement de Paris. Févr. 1652, 11 pages in-4°.

Voyez des détails sur ces pièces dans la *Dissert.* de Barbier, 1812, pag. 170 et suiv.

2°. Velitatio prima Kempensis adversus Johannem de Launoy Constantiensem. Parisiis, apud Martinum, 1651, in-8°.

3°. Causæ Kempensis conjectio pro curia Romana, a Gabriele Naudæo actore, et sodales quosdam Benedictinos quinque falsitatum arcessente, scripta : ad Card. Barberinum. Parisiis, Cramoisy, 1651, in-8°.

Naudé accuse l'abbé Cajetani de faux et d'altération de manuscrits. Voyez ci-dessus, pag. 6, 55 et 58.

4°. Præfatio ad lectorem, in opere Carræi cujus titulus, Thomas de Kempis a se ipso restitutus. Parisiis, apud Viduam Blageart, 1651.

5°. Argumenta duo nova, primum Theophili Eustatii seu Raynaud Soc. Jesu, a similitudine quam habent libri IV de Imit. Christi cum aliis Canonicorum spiritualibus libris; secundum Frontonis, a frequenti in iisdem libris vitæ communis et devotorum facta mentione; quibus demonstratur adversus Pseudo-Gersenistas Thomam a Kempis esse verum auctorem de Imit. Christi, cum præfatione Naudæi. Parisiis, 1651, in-8°. Voyez FRONTEAU.

6°. Relatio Naudæi de Imit. Kristi, editio Veneta, anni 1501, et de Imitatione a Frontono publici juris facta anno 1649.

7°. Testimonium adversus Gersenistas triplex, Lucæ Holstenii, Leonis Allatii, Camilli de Capua Benedictini, ab Antonio Fr. Payen advocato in curia Romana litteris consignatum, cum præfatione Naudæi. Parisiis, apud Cramoisy, 1652, in-8°.

1651. — *Kempis*. — Hécelles (François de), Chanoine régulier de l'ordre de saint Augustin, de la congrégation de France.

1°. Apologie pour Thomas à-Kempis, insérée dans une Imitation de Jésus-Christ, publiée par Cramoisy. Paris, 1651, in-12.

2°. Apologie en faveur de Kempis, où sont contenues sommairement les principales raisons qui le maintiennent dans la possession en laquelle il est depuis deux cents ans d'auteur des quatre livres de l'Imitation de Jésus-Christ, avec une briève réponse aux prétendues raisons de ceux qui, depuis trente-quatre ans, les ont voulu attribuer à Jean Gersen; seconde édition. Paris, Cramoisy, 1651, in-8°.

1652. — *Kempis*. — Desnos (Nicolas), Chanoine régulier.

Thomæ a Kempis, pro recuperato de Imitatione Christi aureo libro Triumphus de adversariis, etc. Niverni, Fourré, 1652, in-4°.

1653. — *Pour un Moine*. — Corneille (Pierre). Voyez le §. 2, ci-dessus, page 75.

1652. — *Kempis*. — Boissy (Gabriel de), Chanoine régulier.

1°. La Contestation touchant l'auteur de l'Imitation de Jésus Christ rendue manifeste par l'opposition de

toutes les preuves proposées par les Bénédictins et les Chanoines réguliers, divisée en trois parties, avec les preuves justificatives du droit de Thomas de Kempis. Paris, Cramoisy, 1652, in-4°. Voyez LAUNOY.

1663. — *Gersen*. — LESCALE (D. Antoine), Bénédictin.

D. Calmet, dans sa *Bibliothèque de Lorraine*, Nancy, 1751, in-fol., rend compte des recherches faites en Allemagne, en 1663, par ce religieux, des différents manuscrits de l'Imitation, pour soutenir de nouveau la contestation entre les Bénédictins et les Chanoines réguliers. Cet article a dix colonnes.

1667. — *Conciliateur*. — SUAREZ (Joseph-Marie). Voyez tom. I, pag. 69, et le §. 2, ci-dessus, page 81.

1667. — *Gersen*. — ROSSOTTI (André), Bénédictin.

Syllabus scriptorum Pedemonti, ubi Gersen Joh. abbas Vercellensis inter scriptores enumeratur. Mondovi, in-4°.

1670. — *Kempis*. — ANONYME.

Thomæ a Kempis de Imit. Christi lib. IV, ex nova recensione J. Merlo Horstii, quibus accessit Dissertatio de auctore operis. Catalauni, 1670, in-12.

La Dissertation a 14 pages; c'est un abrégé des arguments du P. Heser.

1671. — *Gersen*. — DU CANGE (Charles-Dufresne.)

Glossarium Latinitatis medii ævi, 6 vol. in-fol. Voyez, ci-dessus, pag. 82.

1674. — *Gersen*. — DELFAU (François), Bénédictin.

Libri de Imitatione Christi Johanni Gerseni abbati

ord. S. Benedicti iterato adserti ex fide manuscriptorum. Parisiis, 1671, in-8°; editio secunda auctior et emendatior. Parisiis, 1674; editio tertia. Parisiis, 1712.

1677. — *Kempis*. — Testelette (Philibert), Chanoine régulier.

Vindiciæ Kempenses adversus R. P. Franciscum Delfau. Parisiis, apud Cramoisy, 1677, in-8°.

Dans la préface, il traite de fabuleux tous les Bénédictins qui parlent de l'abbé Gersen.

1677. — *Gersen*. — Mabillon (Jean), Bénédictin.

Animadversiones in Vindicias Kempenses R. P. Testelette adversus Delfau. Parisiis, apud Billaine, 1677, in-8°, et 1712, puis 1724.

1681. — *Kempis*. — Brewer (Henri), théologien.

Thomæ a Kempis Biographia, in qua ipsius natales, vita, etc., controversia super libris de Imit. Christi. Coloniæ Agrippinæ, 1681, in-8°.

1685. — *Douteux*. — Papebroch (Daniel), Jésuite.

Dissertatio an Petrus de Corbario, antipapa, credi possit auctor libri de Imit. Christi. Vide Acta Sanctorum Maii, 1685.

1687. — *Kempis*. — Du Molinet (Claude), Chanoine régulier de Sainte-Geneviève.

Avertissement des Chanoines réguliers de la congrégation de France sur le livre de l'Imitation de Jésus-Christ, juin 1687, 13 pages in-12, dans la Bibliothèque critique de Richard Simon.

Il accuse le père Mabillon d'inexpérience sur l'âge des manuscrits.

1690. — *Gersen.* — ANDRY (l'abbé Antoine).

Dissertation aur le livre de l'Imitation de Jésus-Christ et sur son auteur, servant de préface à la *Consolation intérieure*. Paris, chez Robustel, in-12.

On a voulu faire croire le Bénédictin Lamy auteur de cet ouvrage; mais la préface est signée par Andry.

1697. — *Gersen.* — AGUIRRE (Joseph Saens DE), cardinal espagnol et Bénédictin, mort à Rome, en 1699.

Prolegomena de vero auctore operis de Imitatione Christi. Romæ, 1697. Voyez le §. 2, ci-dessus, page 84.

1698. — *Gerson.* — DUPIN (Louis Ellies), docteur de Sorbonne.

1°. Dissertation sur l'auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ, dans laquelle on rapporte les contestations qui se sont élevées sur ce sujet, les raisons, les éditions et les témoignages. Paris, 1698, in-8°.

2°. Dissertatio de auctore libri cujus inscriptio de Imitatione Christi, etc. C'est la traduction latine de la précédente, revue et augmentée. Voyez *Gersoniana,* tom. I Operum Gersonii, 1706; et ci-dessus, §. 2, page 90.

XVIII° SIÈCLE.

1718. — *Conciliateur.* — VOGTIUS (Woldebrandus). Voyez, ci-dessus, page 82.

1723. — *Gerson.* — PONSAMPIERI (Lambert Cajetan).

Il publia l'Imitation en langue italienne, et traduisit la dissertation d'Andry. Lucques, 1723, in-12.

1724. — *Gersen.* — THUILLIER (Vincent), Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur.

Histoire de la Contestation sur l'auteur du livre de l'Imitation, en tête du premier volume des Ouvrages posthumes de Mabillon et de Ruinart. 1724, 54 pages in-4°.

1724. — *Gersen.* — VALSECCHI (Virginio), Bénédictin.

Giovanni Gersen, Benedittino, sostenuto autore dei libri dell' Imitazione di Cristo. Florence, 1724, vol. in-8°.

Contre la Dissertation de Ponsampieri.

1724. — *Gersen.* — ERHARD (Thomas), Bénédictin.

1°. Libri IV de Imitatione Christi Joannis Gersenii de Canabaco in versus distributi, cum præfatione de auctore, et concordantiis; quibus accedunt de Imitatione libri olim a Mezlero elegiace redditi. Augustæ Vindel., 1726, 2 vol. in-8°.

2°. Historia Concertationis, (voyez Herwin, 1726).

3°. Polycrates Gersenensis, contra Scutum Kempense, seu apologia Joh. Gersen contra Amort. Augustæ Vindel., 1729, in-8°.

1725. — *Kempis.* — AMORT (Eusèbe), Chanoine régulier de Saint-Augustin, l'un des plus constants défenseurs de Kempis.

1°. Plena et succincta informatio de statu totius controversiæ quæ de auctore libri de Imitatione Christi inter Kempis et Gersen patronos agitatur. Augustæ Vindel., 1725, in-8°.

2°. Epistola critica ad T. D. L. C. de punctis contro-

versiæ Kempisianæ præcipuis; dans le tome VIII des *Amœnitates Litterariæ*, de Schelhorn. Francfort, 1728, 52 pages in-8°.

3°. Animadversiones historico-criticæ in epistolam dedicatoriam Thomæ Mezleri Benedictini, quam præfixit lib. de Imitatione Christi; dans le tome XIII des *Amœnit. Litterar.*, 1728.

4°. Scutum Kempense, sive Vindiciæ quatuor librorum de Imitatione Christi. Coloniæ Agrip., 1728, 68 pages in-4°.

5°. Polycrates Gersenensis exauctoratus post novissimam Th. Erhardi apologiam. Monachii, 1729, 51 pages in-12.

6°. Joannes de Canabaco, ex comitibus de Canabaco oriundus, qui vulgo venditur pro auctore IV librorum de Imitatione Christi, recenter detectus a quodam Canonico regulari S. Augustini congreg. Lateranensis. Canabaci, 1760, 118 pages in-8°.

Ce titre ridicule montre qu'Amort avait la tête échauffée, et qu'il n'était pas homme de bonne société. Voyez la réponse.

7°. Anticrisis in Crisin apologeticam inscriptam : Angelus contra Michaelem, quam edidit Adolphus de Kempis (Eusebius Amort). Canabaci, 1761, 64 pages in-8°.

8°. Appendix ad Anticrisin, de palinodia cardinalis Roberti Bellarmini in favorem Kempis adversus Gersenistam Schyrensem. 1761, 16 pages in-8°.

9°. Notitia historico-critica de codice Veneto, sive Januensi, qui in controversia de auctore lib. IV de Imitatione Christi, sæpius allegari solet. Coloniæ, 1761, 64 pages in-8°.

10°. Deductio critica, qua juxta saniores criticæ leges, moraliter certum redditur Ven. Thomam Kempensem librorum *De Imitatione Christi* auctorem esse; cum responsione ad oppositiones Gersenistæ Schyrensis frivolas. Augustæ Vindelicorum, 1761, in-4°, 344 pages.

Cet ouvrage est le plus remarquable de tous ceux qui ont paru, en ce qu'il contient la carte géographique de la patrie de Kempis, et un *specimen* du manuscrit d'Arone, qui fut reproduit dans le livre *Moralis Certitudo*.

11°. Moralis certitudo pro Ven. Thoma Kempis, contra exceptiones novi Gersenistæ Ratisbonensis, et contra D. Faitam et Boudet. Augustæ Vindel. 1764, in-4°.

Les *fac-simile* de plusieurs manuscrits de l'Imitation, joints à ce livre, sont précieux.

1726. — *Gersen.* — Herwin (D. Jean), Bénédictin.

Historia Concertationis de auctore libelli de Imit. Christi gallice concinnata a R. P. Vincentio Thullerio e congregatione Sancti-Mauri, latine vero edita opera P. Thomæ Aq. Erhard. Augustæ Vindelicorum, 1726, 96 pages in-12.

1729. — *Conciliateur.* — Grancolas (Jean), docteur de Sorbonne.

Dissertation sur l'auteur de l'Imitation, en tête de sa traduction. 1729, 17 pages in-12.

Après avoir expliqué ses doutes sur l'auteur, il penche pour Ubertin de Casal.

1730. — *Gersen.* — Schelhornius (Joseph Georges).

Dissertation contre Amort, il critique son ouvrage

Deductio critica. Voyez *Amœnitates Litterariæ*, Francofurti, 1730, tome VIII.

1731. — *Conciliateur.* — LENGLET DUFRESNOY (Nicolas), docteur de Sorbonne.

Avertissement sur l'excellence et l'auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ. Paris, 1731, en tête de la traduction, 13 pages in-12; 2ᵉ édition augmentée, 14 pages grand in-12. Voyez ci-dessus, page 93.

1736. — *Gersen.* — FONTANINI (Juste), archevêque d'Ancyre *in partibus infidelium*, l'un des plus savants auteurs de son temps.

Dans son ouvrage *dell'Eloquenza italiana*, Rome, 1736, in-4°, il penche en faveur de Gersen, comme auteur de l'Imitation.

1741. — *Gersen.* — DU PLESSIS (D. Toussaint), Bénédictin. Voyez §. 2, page 95, ci-dessus.

1741. — *Gersen.* — ZACCARIA (François-Antoine), Jésuite, l'un des plus savants du dernier siècle.

Dans ses *Excursus litterarii per Italiam*, il juge, contre l'avis des paléographes français du congrès de 1687, que le manuscrit d'Arone paraît être des premières années du XVᵉ siècle.

1743. — *Conciliateur.* — BOUDET (le père Antoine), Chanoine régulier de Saint-Antoine, inséra dans le *Mercure de France*, janvier 1743, une lettre concernant la découverte d'un manuscrit de l'Imitation, daté de 1407.

Il dit que cela ne décide pas la question; cependant, à ladite époque, ni Kempis ni Gerson n'étaient en état d'écrire ce livre d'or.

1744. — *Gersen.* — Apostolo Zeno, Vénitien, très-docte, dans ses notes sur Fontanini, s'accorde avec celui-ci touchant l'auteur de l'Imitation, et aussi dans ses lettres sur l'Histoire Littéraire.

Voyez tome I, page 79.

1754. — *Gersen.* — Enriquez. Voyez le §. 2, ci-dessus, page 96.

1756. — *Conciliateur.* — L'auteur anonyme du *Traité de la discipline religieuse,* traduit du latin de Thomas à-Kempis, par un solitaire. Avignon, 1756, in-12.

Il parle de quatre prétendants, et notamment de Thomas à-Kempis.

1758. — *Gersen.* — Valart (l'abbé Joseph).

Dissertation sur l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, à la suite des éditions de Barbou, Paris, 1758, 1764 et 1773.

Voyez ci-dessus, page 80.

1758. — *Gersen.* — Remondini (Jean-Marc). Voyez tome I, page 215, et le §. 2, ci-dessus, page 97.

1758. — *Kempis.* — Gery (André-Guillaume de), Chanoine régulier.

Dissertation sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, pour servir de réponse à celle de M. l'abbé Valart, par un Chanoine régulier. Paris, Cavelier, 1758, 40 pages in-12.

1760. — *Gersen.* — Moerz (Ange) Bénédictin.

1°. Dissertatio critica, qua libri IV de Imitatione Christi Joh. Gersen de Canabaco postliminio vindicantur. Frisingæ, 1760, in-8° de 143 pages.

2°. Angelus contra Michaelem, sive crisis apologetica Angeli Mœrz, contra reverendum Michaelem Wingensem. Frisingæ, 1761, in-8°.

C'est une réponse à la satire piquante d'Amort publiée en 1760, sous le titre de *Johannes de Canabaco*, ouvrage anonyme qu'on attribua à l'abbé Michel de Kuen. (Voyez, ci-dessus, l'art. AMORT, 6°., page 206.)

3°. Crisis in Anticrisin Adolphi de Kempis, lata a P. Angelo Mœrz, ord. S. Benedicti Schyræ. Monachii, 1761, in-8°.

Réponse au livre d'Amort intitulé *Anticrisis*.

4°. Basis firma ædificii Gerseniani a F. Delfau et J. Mabillon, ann. 1674 et 1677 posita, adjectis animadversionibus novis in *Deductionem criticam* D. Eusebii Amort. Ratisbonæ, 1762, in-8°.

On attribue aussi à Mœrz ce petit ouvrage de 264 pages.

5°. Documenta historica ex Chronico Windesemensi et Chronico Montis Sanctæ-Agnetis, quibus ostenditur Thomam à-Kempis libelli de Imitatione Christi auctorem dici non debere. Ratisbonæ, 1762, 104 pages in-8°.

On croit encore Mœrz auteur de cet écrit; il a été un des plus zélés défenseurs de l'abbé Gersen.

1761. — *Kempis*. — Trautwein (Grégoire), Chanoine régulier de Saint-Augustin, publia contre Mœrz, Bénédictin :

1°. Lapsus Angeli Schyrensis in libello cui titulus, *Angelus contra Michaelem*, super auctore IV librorum *de Imitatione Christi*, detecti et castigati. Augustæ Vindel., 1761, 404 pages in-8°.

2°. Lapsus deteriores Didymi Vercellensis. Augustæ, 1761, in-8°.

1761. — *Kempis.* — WENKEROSE (Publii Virgilii), Canonici Mechliniensis, carmen laureatum in Lapsum Schyrensem. Zwollis, 1761, 24 pag. in-8°.

1762. — *Gersen.* — FAITA (D. Pierre) de Bresse, abbé des moines du Mont-Cassin.

Saggio dell' operetta intitolata *de Imitatione Christi*, volgarmente attribuita a Tommaso da Kempis; con una dissertazione sopra l'autore della medesima, ed altre aggiunte, di frate Sebastiano Bedaceta cantore Pistojese. Brescia, 1762, 49 pages in-4°.

Dans une seconde édition de 1763, Faita se déclara l'auteur. Il n'affirme plus que le livre est plus ancien que saint Bonaventure; il l'attribue à Jean Gersen en partie, et à Gerson.

1775. — *Kempis.* — GHESQUIÈRE (Joseph), ex-Jésuite.

Dissertation sur l'auteur du livre intitulé de l'Imitation de Jésus-Christ. Verceil, et se trouve à Paris, chez Nyon, 1775, in-12.

Cet écrit anonyme est précédé d'un avis de l'abbé Mercier de Saint-Léger, qui en fut l'éditeur, et d'un *specimen* d'un manuscrit de l'Imitation, daté de 1424, qui a appartenu à Van-Hulthem le Kempiste.

1775. — *Gersen.* — GOBET (Nicolas), archiviste de Monsieur.

Lettre sur le manuscrit de l'Imitation, qui est l'objet de la Dissertation de l'abbé Ghesquière.

Cette lettre fut insérée dans le *Journal Ecclésiastique* de Paris, décembre 1775. Amort étant décédé le 5 février de cette même année, les contestations ont diminué.

1776. — *Kempis.* — Feller (François-Xavier de), ex-Jésuite.

Jugement sur l'auteur de l'Imitation et sur la Dissertation de l'abbé Ghesquière.

Publié sous le nom de Flexier de Reval, dans le *Journal historique et littéraire* de Luxembourg, mars 1776.

1778. — *Gersen.* — Mullatera (Jean-Thomas), né à Bielle, dans le Vercellais, en 1735; médecin très-distingué, qui a mis en pratique l'usage du magnétisme animal, publia en 1778, *Memorie cronologiche della città di Biella.* Vol. in-4, presso Cajani; et il parle de l'abbé Jean Gersen de Cavaglià.

1780. — *Kempis.* — Desbillons (François-Joseph), ex-Jésuite.

De Imitatione Christi libri IV, ad veram lectionem revocati, et auctori suo Thomæ a Kempis denuo vindicati. Manhemii, 1780, in-8°.

A la tête du volume se trouve une dissertation de 56 pages en faveur de Kempis; et à la fin, dans un *index* de 98 pages, l'éditeur relève toutes les leçons introduites par Valart dans le texte de l'Imitation.

1785. — *Gersen.* — Chais (Jean), Bénédictin.

Deux lettres à M. l'abbé de Feller, auteur du *Journal historique et littéraire* de Luxembourg, avril et août 1785.

1788. — *Kempis.* — Godescard (l'abbé Jean-François), Chanoine, et secrétaire de l'archevêché de Paris.

Dans une note des *Vies des Pères, des Martyrs, etc.*,

il examine cette question : Thomas à-Kempis a-t-il composé ou a-t-il simplement copié le livre de l'Imitation?

Cette note se trouve au tome XI, article S. André Avellin, à Paris, 1788 : elle est inexacte.

1788. — *Kempis.* — Mercier (Barthélemi), Chanoine régulier de Sainte-Geneviève, connu sous le nom d'abbé de Saint-Léger, décédé en 1799.

Lettre au rédacteur de l'*Année littéraire*, sur deux éditions de l'Imitation de Jésus-Christ.

Ce sont celles de Beauzée et celle de Desbillons, dont il fait l'éloge. (Voyez *l'Année littéraire*, 1788, tom. I, pag. 196-205.)

XIXe SIÈCLE.

1808. — *Gersen.* — Napione (le comte Jean François), né à Turin en 1748, décédé en juin 1830, premier président des Archives royales de la cour, historien distingué. (Voyez ci-dessus, page 100.)

1°. Dissertazione epistolare intorno all' autore dell'Imitazione di Cristo. Florence, Molini, 36 pages in-8°.

2°. Dissertazione intorno al manuscritto *de Imitatione Christi*, detto il codice d'Arona. Memorie dell' Academia delle Scienze, in Torino, 1811; e Firenze, presso Landi, in-8° de 146 pages.

Il y a joint un avis sur la Dissertation de l'abbé Ghesquière.

3°. Dissertazione seconda, letta nel 1829 : negl'Atti dell'Academia di Torino.

1809. — *Gersen.* — Cancellieri (l'abbé François-

Jérôme), né à Rome en 1751, décédé en 1826; l'un des écrivains les plus universels.

Notizie storiche e bibliografiche di Gio. Gersen di Cavaglià, abbate di Santo Steffano a Vercelli, autore dell' Imitazione di Cristo. Roma, 1809, 51 pages in-8°.

1809. — *Kempis*. — Lambinet (Pierre), Prémontré.

Remarques critiques sur plusieurs éditions latines de l'Imitation, dans le *Journal des Curés*, sous les dates du 22, 26 et 28 août 1809.

Il a donné depuis deux éditions de l'Imitation, une latine, et une de la traduction de Cusson, avec les prières du P. de Gonnelieu, toutes deux stéréotypes. (Voyez l'article suivant.)

1809. — *Gerson*. — Gence (Jean-Baptiste-Modeste).

1°. Défense de l'édition latine de Beauzée, confondue dans les remarques critiques de P. Lambinet avec celle de Valart : dans le *Journal des Curés*, du 30 août, 4 et 10 novembre 1809. (Voy. ci-dessus, page 110.)

2°. Notice sur le caractère des éditions ou traductions françaises les plus remarquables de l'Imitation de Jésus-Christ qui ont paru à différentes époques. *Journal des Curés*, 13, 14, 19, 20, 27 et 28 septembre 1810.

3°. Considérations sur la question relative à l'auteur de l'Imitation et sur les discussions qui la reproduisent : jointes à la *Dissertation* de Barbier. 1812, 46 pages in-12.

4°. De l'Imitation de Jésus-Christ, traduction nouvelle, faite d'après une édition latine revue sur les textes les plus authentiques, etc. Édition stéréotype. Paris, Treuttel, 1820, in-18.

5°. De Imitatione Christi libri IV, ad pervetustum

exemplar Internarum Consolationum dictum recensiti, cum notis. Parisiis, Treuttel, 1826, in-8°.

6°. Nouvelles Considérations historiques et critiques sur l'auteur et le livre de l'Imitation de Jésus-Christ, ou précis et résumé des faits et des motifs qui ont déterminé la restitution de ce livre à Jean Gerson, chancelier de l'Église de Paris. Paris, Treuttel, 1832, 86 pages in-8°.

7°. *Liste des pièces fugitives que Gence a publiées sur cette controverse :*

1°. 1828. Dialogue des morts sur l'auteur de l'Imitation; interlocuteurs Gerson, un Fantôme, Kempis, Barbier, Lanjuinais. Paris, 6 pages in-12.

2°. 1829. Précis en vers avec des remarques sur le livre de l'Imitation de Jésus-Christ et son auteur. Paris, 20 pages in-8°.

3°. 1833. Juin. Manuscrit célèbre de l'Imitation et portrait de Jean Gerson, chancelier de l'Église de Paris, auteur titulaire le plus ancien du livre de l'Imitation de Jésus-Christ. Paris, 4 pages in-8°.

C'est une critique du *Codex de Advocatis*.

4°. 1833. Juillet. Le vrai portrait du vénérable docteur Gerson, et manuscrit précieux qui s'y rattache, avec l'indication d'un grand nombre de manuscrits de l'Imitation sous son nom, 8 pages in 8°.

Il prétend que la date du manuscrit *de Advocatis* est fausse. (Voyez la lettre du marquis de Fortia, du 11 janvier 1832, dans l'Appendice.)

5°. 1833. Octobre. Coup d'œil sur l'édition d'un *Codex de Imitatione Christi*, supposé du XIIIe siècle. Paris, 8 pages in-8°, en vers.

Gence donna aussi deux articles dans le *Journal général de la Littérature de France;* le premier au mois de novembre 1833, le second au mois d'août 1834. Il y accuse de faux le notaire de Bielle, en suivant l'exemple de Naudé.

6°. 1834. Épître en vers à un ami, sur la lithographie du portrait de Jean Gerson, et sur le manuscrit in-fol. sous le nom du chancelier, etc. Paris, 7 pages in-8°.

7°. 1834. Mars. Nouvelle Épître en vers à un ami sur la réparation du mal par la puissance du bien, etc. Paris, le 6 mars, 6 pages in-8°. — A la suite on trouve : De l'esprit et de l'âme, du sentiment et de la passion, 4 novembre 1834, 4 pages en vers.

Le vieux Gence se plaint qu'on ait miné *l'œuvre de trente ans de labeurs et de peines*.

8°. 1835. Jugements motivés sur l'âge du *Codex de Advocatis,* recueillis et publiés par Gence. Paris, Moquet, 10 pages in-8°.

9°. 1835. Biographie littéraire de J. B. M. Gence, éditeur du livre de l'Imitation, etc. Paris, Moquet, 43 pages in-8°.

Il critique le manuscrit *de Advocatis*, parle des traductions de l'Imitation, des éloges qu'il a reçus, des amis qu'il s'est acquis par ses travaux typographiques et littéraires.

10°. 1835. L'ombre d'un grand nom au personnage fictif dévoilé; extrait du Journal de la littérature française, d'octobre même année.

11° 1836. Janvier. A nos vénérables patrons Agricola Fortia d'Urban et Julie de Sainte-Colombe. Ode sur les vanités du monde et les biens de la vie à venir. Paris, Moquet, 8 pages in-8°.

Il fait l'éloge de M. Leroy (*et facti sunt amici*) pour avoir trouvé *l'Internelle Consolation* avec des sermons de Gerson, preuve

nouvelle qu'il est le « véritable auteur en latin pour ses frères, et « que lui seul pouvait le rendre vulgaire pour ses sœurs et pour « les laïques. »

12°. 1836. Juin. Jean Gerson restitué et expliqué par lui-même, dans des parallèles de passages extraits de ses OEuvres morales et du livre *De Imitatione Christi, etc.* Paris, Fournier, 40 pages in-8°.

13°. 1837. Juillet. Jean Gerson de nouveau restitué et expliqué par lui-même, ou parallèle plus ample des passages propres et semblables des OEuvres morales de Gerson avec l'Imitation de Jésus-Christ. Paris, Thomassin, 18 pages in-8°.

14°. 1837. Septembre. Supplément aux amis de Gerson, dénommés en tête du nouveau Parallèle des phrases morales de Gerson avec celles de l'Imitation. 4 pages in-8°.

15°. Addition au supplément, concernant les amis de Gerson de nouveau restitué, suivi d'un épilogue aux amis de Gerson sur les derniers interprètes de l'Imitation et sur l'Internelle Consolation, en vers. Novembre 1837, 16 pag. in-8°.

16°. 1838. Février. La grande œuvre et la longue question rappelées et résumées dans des stances (49) sur l'ancien texte *De Imitatione Christi,* suivies du *Testamentum Peregrini.* 40 pages in-8°, où il parle de tous et de tout.

Gence avoue que dans l'abbaye de Melck, où Gerson s'était réfugié en 1418, se trouvaient vingt-deux manuscrits de l'Imitation, dont un daté de 1420. Donc ce n'est pas à Lyon que ce traité a été composé.

17°. 1838. Juillet. Dernières Considérations sur le véritable auteur de la grande œuvre latine, le

pèlerin Jean Gerson, qui se décèle, non-seulement dans ses Œuvres diverses, mais dans l'Imitation elle-même, etc. Paris, 24 pages in-8°. — Édition revue et augmentée. Paris, août 1838, 23 pages in-8°.

Il répète ce qu'il a dit du *Codex de Advocatis*, parle du *Diarium* de 1349, et de l'ouvrage du chanoine Weigl.

18°. 1839. Janvier. La modulation dans la grande œuvre latine du pèlerin Jean Gerson, divisée en trois livres qui forment la Consolation intérieure, etc. 41 stances. Paris, 16 pages in-8°.

19°. 1839. Mai. Stances en quatrains libres (59), faisant suite aux dernières Considérations sur l'auteur de la grande œuvre de l'Imitation latine et sur l'Internelle Consolation, l'ancien titre de l'Imitation. Paris, 23 pages in-8°.

20°. 1839. Motifs d'unité et d'ordre dans l'édition de l'Imitation polyglotte de Lyon, sous le nom principal de Gerson, 13 stances. Paris, 8 pages in-8°.

21°. 1839. Stances aphoristiques (34) sur l'accent de la pensée et de la religion dans les progrès de la philosophie rationnelle ramenée à son principe ternaire et à la foi biblique. Paris, 15 pages in-8°.

Il parle encore de Gerson et de son ami Saint-Martin, mort en 1803. C'est le dernier ouvrage de Gence, décédé à Paris, le 19 avril 1840.

1812. — *Gerson.* — BARBIER (Alexandre), bibliothécaire de l'Empereur.

Dissertation sur soixante traductions françaises de l'Imitation de Jésus-Christ, dédiée à sa majesté l'impératrice et reine Marie-Louise. Paris, Lefèvre, 212 pages in-12.

A la suite de sa Dissertation, Barbier a inséré un catalogue

chronologique des ouvrages imprimés relatifs à la contestation sur l'auteur de l'Imitation, et un catalogue des ouvrages manuscrits relatifs à la même contestation.

1818. — *Gersen.* — De Gregory (le chevalier Gaspard), ancien président de la cour impériale de Rome, en 1814.

1°. De la culture du riz en Lombardie, 1818, vol. in-8°, chez Huzard, à Paris. Il y parle de l'abbé Jean Gersen, à la page 86.

2°. Storia della Vercellese Letteratura ed Arti, t. I, de 1819, page 302 : Biographie de l'abbé Jean Gersen de Cavaglià. Tome IV, de 1824, page 474, Supplément à l'article de l'abbé bénédictin, Jean Gersen.

3°. Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, revu et publié par les soins du comte Lanjuinais, pair de France. Paris, 1827, in-12 de 140 pages.

4°. Codex de Advocatis, sæculi XIII de Imitatione Christi, cum notis et variis lectionibus, curante equite de Gregory, J. U. doctore, præsid. hon. in suprema regia curia Aquarum-Sextiarum. Editio princeps, ad centum exemplaria. Parisiis, Didot, 1833, vol. grand in-8°.

5°. De Imitatione Christi, editio secunda, magis accurata. Parisiis, 1833, typis Didot, volume in-8°.

6°. Della Imitazione di Cristo, secondo il manoscritto de Advocatis del XIII° secolo, prima traduzione del presidente G. de Gregory. Paris, 1835, chez Didot, in-18.

7°. De l'Imitation de Jésus-Christ, d'après le manu-

scrit *De Advocatis,* du XIII[e] siècle, par le président de Gregory. 1835, chez Didot, in-18.

Toutes ces éditions, qui prouvent l'antiquité du livre de l'Imition, ont donné lieu aux petites brochures de J. B. M. Gence.

1826. — *Gerson.* — DAUNOU (Pierre-Claude-François), membre et secrétaire de l'Académie des Inscriptions, directeur des Archives de la couronne.

1°. Dissertation sur l'édition latine de l'Imitation de Jésus-Christ, publiée par J. B. Gence. 1826. Voyez le *Journal des Savants,* décembre même année.

2°. Critique du Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, par le chevalier de Gregory. Paris, 1827. Dans le *Journal des Savants,* d'octobre même année. (Voyez au chapitre XII.)

1832. — *Gersen.* — WEIGL (l'abbé Jean-Baptiste), professeur à Ratisbonne.

1°. Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, par M. de Gregory, traduction allemande avec notes. Sulzbach, 1832, in-8°.

2°. De Imitatione Christi libri quatuor, multiplici lingua nunc primo impressi. Solisbaci, 1837, grand in-8°. Voyez le §. 2, ci-dessus, pag. 129 et suiv.

1837. — *Gerson.* — LEROY (Onésime), homme de lettres.

1°. Études sur les Mystères et sur différents manuscrits de Gerson, y compris le texte primitif français (1)

(1) L'annonce de ce texte primitif français a brouillé les deux amis; car Gence, dans sa brochure de 1836, dédiée à M. le marquis de Fortia, dit que Gerson écrivit en latin, puis traduisit l'Imitation pour ses sœurs.

de l'Imitation de Jésus-Christ récemment découvert. Paris, Hachette, 1837, in-8°. (Voyez tom. I, pag. 322 et 332.)

2°. Corneille et Gerson dans l'Imitation de Jésus-Christ, par Onésime Leroy. Paris, chez Le Clere, in-8° de 412 pages. Voyez tome I, page 322, et le §. 2, ci-dessus, pag. 178 et suiv.

1837. — *Gersen.* — Monaldi (Alexandre), éditeur d'une traduction italienne de l'Imitation de Jésus-Christ. Rome, chez Marini, 1837, in-24.

1837. — *Th. Gallo.* — Spotorno (le père). Voyez tom. I, pag. 104, et le §. 2, ci-dessus; pag. 145 et suiv.

1857. — *Gersen.* — Avogadro (l'abbé Gustave), comte de Valdengo, de Cerione, etc., possesseur du *Diarium de Advocatis,* de 1349. Voyez le §. 2, ci-dessus, pag. 143.

1838. — *Gerson.* — Dupré et Faugères.

Éloges de Jean Gerson, chancelier de l'Église et de l'Université de Paris, couronnés par l'Académie Française. 1838, chez Didot, in-4°.

Voyez, ci-dessus, le chapitre VII, §. V, tome I, pag. 329 et suivantes.

1841. — *Gersen.* — Nolhac (J. B. M.). Voyez le §. 2, ci-dessus, pag. 157 et suiv.

1841. — *Gerson.* — Monfalcon (J. B.). Voyez le §. 2, ci-dessus, pag. 168 et suiv.

1842. — *Gerson.* — Géraud. Voyez le §. 2, ci-dessus, pag. 186 et suiv.

CHAPITRE X.

§. I. Précieuse trouvaille faite à Paris, en 1830, d'un manuscrit *de Imitatione Christi*, appelé par nous *Codex de Advocatis*.

§. II. Recherches faites à la Bibliothèque royale, leurs résultats, et avis obtenus sur ce manuscrit.

§. III. Documents trouvés dans les villes d'Ivrée et de Bielle sur les anciens possesseurs de ce manuscrit, et sur sa donation, en 1349, d'un frère à l'autre.

§. IV. Éclaircissements obtenus de la famille *de Advocatis*, des autorités ecclésiastiques, et correspondances entretenues à ce sujet.

§. I.

Lorsque le dimanche 11 juillet 1830, l'infortuné Charles X roi de France allait des Tuileries à Notre-Dame, avec une pompe triomphale, pour y rendre des actions de grâces au Dieu des victoires d'avoir enfin délivré les esclaves chrétiens, et détruit la piraterie barbaresque, cette honte de la civilisation moderne, par la prise héroïque de la ville d'Alger (1), on n'aurait jamais songé aux catastrophes des journées suivantes 27, 28 et 29 de ce mois, si climatérique dans l'histoire de France. On n'aurait jamais pu prévoir que les acclamations publiques, les applaudissements de toutes les classes, même des charbonniers (2), se convertiraient

(1) Voyez Projet pour cette entreprise, sous Louis XIV, in-12, Cologne, 1666, parmi les Elzevirs de la Sphère.

(2) Les charbonniers, avec leur chef en tête, étaient rangés sur le Pont-Neuf, près de la statue du bon Henri IV, et ils applaudissaient au passage du Roi et de ses augustes enfants allant à la cathédrale. L'historien Louis Leblanc, tome I, page 179, s'ap-

en des voies de fait, qui briseraient le trône de ce Roi pieux, mal conseillé, et opéreraient une révolution presque sans exemple, souillée par le sang de plus de cinq mille citoyens, qui encombrèrent tous les hôpitaux de la ville.

Étourdi d'une si sanglante (1) catastrophe, et ayant appris que le roi Charles, abandonné par ses courtisans, était près d'arriver à Cherbourg, pour passer en Angleterre, je m'étais, dans la journée du 4 août, rendu au Louvre pour y voir les dégâts que la fusillade et la mitraille avaient faits (2). Mes incommodités m'obligèrent de demander à me reposer dans la boutique en face de la colonnade, occupée par le jeune et intelligent libraire Jean Techener. Celui-ci, connaissant mon *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation*, me présenta un manuscrit sur parchemin, en me disant

puyant sur le journal *le National*, du 22 juillet 1830, ajoute: « Était-il vrai qu'un charbonnier, parlant au nom des forts de la « halle et des ouvriers du port, eût dit au Roi : Sire, le charbon- « nier est maître chez lui; soyez maître chez vous »

Voyez les avertissements donnés par le *Journal des Débats* aux ministres, les 19 et 25 juillet suivants.

(1) De Mazure, dans son *Histoire de la Révolution d'Angleterre de* 1688, publiée à Paris en 1825, avait fait voir la tendance de la nation française à imiter les révolutions anglaises

(2) M. Leroy, à la page 422 de ses *Études sur les Mystères*, en parlant de M. de N....y, dit : « Plus occupé d'un problème à « résoudre, que de la révolution de juillet, dont il est à cent « lieues. » Page 423, il ajoute : « Notre Gerseniste, plus heureux « cent fois (nous avouons qu'il a dit vrai) que si un portefeuille « lui était tombé dans les mains, etc. » L'homme sage, le critique poli jugera de ces phrases vides de sens, déjà combattues à la page xix de notre préface.

qu'il l'avait acquis en juin précédent, dans un voyage à Metz, de Lévi libraire, qui l'avait, dit-il, acheté d'un Italien (1).

Je refusai, au premier moment, de prendre en main le manuscrit, en disant que j'avais bien d'autres choses à penser, que je ne voulais plus ni écrire, ni répondre aux diatribes, aux pamphlets en vers et en prose qu'on avait imprimés sur cette sérieuse question historique.

Le complaisant libraire insista; je répondis à sa politesse et j'examinai le manuscrit, qui est de format presque carré, de la dimension des trois *fac-simile* placés aux chapitres v et xi.

Ce ne fut pas sans étonnement que dans l'intérieur de la première planche en bois de la couverture du manuscrit, relié d'après l'ancien usage avec deux ressorts en fer, je lus les signatures autographes suivantes.

1°. 1550. 3 *Maij, ad usum Dom. Hieronymi* (2) *de Advocatis, civis Yporediæ.*

2°. *Ad usum quoque Paraclitum* (3) sans autre indication, d'une écriture gothique.

3°. *Ad usum Hieronymi;* ce nom fut barré, et on

(1) Voyéz la Notice du 28 février 1842, envoyée par monseigneur l'évêque d'Ivrée, et insérée dans l'Appendice.

(2) Ce personnage était probablement le neveu et le filleul du chanoine Jérôme, qui, depuis 1527, possédait le manuscrit. Celui-ci étant décédé en 1549, le neveu s'empressa d'en prendre possession.

(3) *Paraclitus autem Spiritus sanctus.* Joann. xiv, 26. Nous avons trouvé un Avogadro (Esprit) à l'an 1415, probablement le possesseur du manuscrit à ladite époque.

lit : *Federici Advocatis Ceridoni* (1) *scripsi* 1568. 4 *die Maij*.

4°. *Ad usum Hieronimi Advocatis.*

La lecture de ces différentes signatures autographes réveillèrent ma curiosité; car l'illustre famille *de Advocatis*, aujourd'hui *Avogadro*, de ces anciens défenseurs de l'Église de Verceil, habite le Piémont.

Je me mis alors à examiner avec plus d'intérêt ce manuscrit, d'une écriture nette, ronde, plus lisible, plus belle que celle de tous les manuscrits examinés auparavant à la Bibliothèque royale, en 1826, avec l'assistance de l'abbé de Lespine, lorsque je rédigeais le *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation*, publié en 1827.

M. Techener m'engagea à emporter le manuscrit, en me disant qu'il désirait me le vendre. J'acceptai l'offre, et en le parcourant chez moi avec calme, je lus, d'une écriture plus moderne, le traité *De Meditatione Cordis* (2) du chancelier Gerson, sur le cahier

(1) Le village de Cerione, l'ancien *Cæsarianum* des Romains, où existaient les riches mines d'or dont parle Durandi dans son Histoire. Ce village a toujours, depuis le XIVe siècle, appartenu aux Avogadro; et Vincent, en 1349, le 15 de février, lorsqu'il reçut ensuite du partage le livre précieux de l'Imitation de Jésus-Christ, habitait à Cerione. Le même livre fut conservé par ses descendants, qui ont transporté leur domicile dans la ville d'Ivrée, à six lieues de distance de leur habitation de famille, comme il appert du document de 1842, inséré dans l'Appendice.

(2) Ce traité fut imprimé en Italie en 1485, à Bologne, par Deonisio, et il est probable que l'écriture est du XVe siècle, peu de temps avant l'invention de l'imprimerie, comme les experts l'ont jugé. Voyez, au chapitre XI, la planche n° VI.



de parchemin blanc, et enfin les notes originales suivantes sur les dernières pages.

1°. *Nota quod de anno* 1527 *furmentum valuit florenos duodecim ad omnem cursum; aliqui fuerunt qui vendiderunt duodecim cum dimidio pro singulo sextarjo.*

Item siligo valuit florenos undecim ad omne cursum. Milium florenos octo. Ciceri scutos duos solis. Fabe florenos novem cum dimidio. Melica (1) *florenos sex.*

Item in dicto anno Hispani fuerunt Romo, et dicta civitas Rome fuit sacheziata, duravit saccum decem dies, postea ipsi fuerunt Gubernatores Rome Hispani, et hoc fuit die 16 *maij* (2).

(1) Dans une note de notre livre *de la Culture du riz*, Paris, 1818. in-8°, nous avons prouvé que le maïs ou blé de Turquie fut, dans le XIII[e] siècle, apporté en Piémont par le chevalier Beccaria Incisa, à son retour, avec le duc Boniface de Montferrat, de la croisade en Natolie; et il donna à ses paysans d'Incisa un petit sac *ex semine aureo partim albo, vulgo melica,* comme on lit dans la charte conservée dans les archives de la commune. Ce fait fut mis en doute par MM. Cuvier et Humboldt; mais, en 1829, nous avons donné de nouvelles preuves dans une dissertation sur la culture du maïs, in-8°, dédié à S. A. R. madame la duchesse de Berry. Colomb découvrit l'Amérique en 1495, et, en 1527, on vendit la *melica*, le maïs, ou blé de Turquie, ou sarrasin, en abondance sur le marché d'Ivrée, à 6 florins la mine. Ce fait prouve l'antériorité de cette culture, et l'impossibilité en trente années, depuis la découverte du Nouveau-Monde, de la propager en Piémont.

(2) Le connétable de Bourbon prit réellement Rome ce même jour, et le bon Chanoine l'a noté sur son livre de l'Imitation de Jésus-Christ, comme une chose mémorable, ainsi que le prix des denrées, très-élevé, à cause de la famine qui régnait alors en Italie.

Iste liber est ad usum mei Hieronimi de Advocatis e dominis Cerridonij canonici Ypporediensis.

Item in dicto anno ut supra furmentum valuit scutos tres solis pro singulo sextario, et siligo flor. duodecim pro singulo sextario.

2°. *Incurrunt aliud Paulus... meditantes de Solio.*

3°. *Librum possedere Hieronymum* (ce nom étant effacé on lit au-dessus) *Federicum Advocatum.*

4°. *Librum possidere Hieronimum Advocati.*

5°. *Iste devotissimus liber concessus est ad usum Fratr. Johannis de Pasqualibus ordinis Minorum* (1).

Cette dernière signature, très-rapprochée des caractères du manuscrit, nous paraît la plus ancienne; ce que confirment les expressions *ad usum,* écrites par un de ces bons Franciscains, qui au temps de Jean de Parme, au XIVe siècle, mettaient en doute si les aliments que les frères Mineurs portaient à leur bouche pouvaient se dire leur propriété; car tout n'était que pour l'usage, comme nous l'avons déjà fait observer au chapitre III, page 109.

Nous avons constaté qu'il existe dans le Vercellais plusieurs familles de *Pasqualibus* aujourd'hui *Pasquali,* mais il nous fut impossible de remonter à la source; seulement il est prouvé que cette famille est très-ancienne. (Voyez dans l'Appendice.)

Étant convaincu par de tels témoignages que le manuscrit mis entre mes mains par la Providence avait

(1) L'abbé Pezzana, bibliothécaire impérial à Parme, dans sa lettre du 9 janvier 1832, pense que ce Jean *Pasquali* était du XIVe siècle. Cette opinion est confirmée par le document que nous avons obtenu de la bonté de l'évêque d'Ivrée. Voyez, dans l'Appendice, le document de 1842.

appartenu à la famille des Avogadro, Vercellais, seigneur de Valdengo et Cerione, d'après la signature du chanoine Jérôme, donnée en 1527, je me suis avant tout empressé de devenir propriétaire du manuscrit pour un prix convenu et payé à M. Techener, qui m'a expédié plus tard son certificat (1) constatant la vente.

Quoique l'obligeant libraire ait fait toutes ses diligences pour connaître de quelle manière le manuscrit était venu en France, ce n'est que récemment par les notices reçues d'Ivrée (voyez l'Appendice) qu'on a lieu de croire que le dernier préfet du département de la Doire en fut le possesseur.

§. II.

Content de cette trouvaille je me suis rendu le 9 août à la Bibliothèque royale des manuscrits, et là, MM. Champollion-Figeac, conservateur, qui était de service; Hase, adjoint; l'abbé de Lespine, Pâris, Guérard, Audifred, eurent la complaisance de procéder à la comparaison de mon manuscrit que j'ai appelé de suite *De Advocatis*, du nom des anciens possesseurs, plutôt que du mien, avec plusieurs autres manuscrits de l'Imitation des XIIIe et XIVe siècles; et nous avons alors reconnu les faits suivants :

1° Le *Codex Padolironis*, n° 1556, qui a appar-

(1) Déclaration annoncée à la page XIX de la préface de cette Histoire, tome I : « Je, soussigné, déclare avoir acheté, en la ville « de Metz, chez M. Lévi, libraire, un petit manuscrit sur parche- « min contenant les quatre livres de l'Imitation de Jésus-Christ, « que j'ai vendu le 4 août 1830, à M. le président de Gregory. « Paris, le 2 octobre 1832. » J. TECHENER.

tenu au très-ancien monastère des Bénédictins, placé entre les fleuves Pô et Lirone, dont la première page est en parchemin : ce manuscrit décrit au chapitre VIII, page 37 ci-dessus, présente beaucoup de ressemblance pour le caractère et pour les abréviations avec notre manuscrit.

2°. Le *Codex Cavensis*, enregistré au n° 1558 *bis*, ainsi appelé parce qu'il a appartenu au monastère de ce nom, près de Naples : confronté avec le nôtre, il fut trouvé très-ressemblant par les lettres, les abréviations et les majuscules. Voyez le *fac-simile*, chapitre VIII, page 41.

3°. Le *Codex Bobiensis*, n° 1555, apporté ensuite en France par Mabillon : l'examen montre qu'il est postérieur au *Codex de Advocatis*, attendu que les *m* sont plus pointues, les lettres moins rondes, et que les gloses y sont multipliées. Voyez page 36.

4°. Le *Codex Allatianus*, sous le n° 1560, écrit sur papier, fut reconnu aussi postérieur à notre manuscrit. Voyez la planche, page 40, tome II.

5°. Le *Codex Parisiensis secundus*, in-4°, sous le n° 3591, est rapporté par les savants auteurs du catalogue de la Bibliothèque au XIVe siècle, mais il est aussi d'une écriture bien postérieure. Voyez chap. V, page 179.

6°. Ayant demandé le manuscrit n° 837, écrit par le moine *Ludovicus de Monte*, en 1400, on a été convaincu, par la confrontation des lettres, d'une notable différence entre les écritures italiennes et allemandes; celles-ci sont plus gothiques et plus remplies d'abréviations.

Nous avons enfin obtenu de la complaisance de

M. Champollion un manuscrit italien qui finit par ces mots : *Explicit tertia et ultima cantica Comedie Dantis Alligeris de Florentia. Deo Gratias. Scripto per mano di me Paolo di Ducio Tosi de Pisa, negli anni Domini* XCCCIII *a di* XXX *ottobre; è il detto libro del nobile huomo Francesco di Bartolomeo de Petruccii da Scienna : nel tempo che egli era honorevole executore della cita di Pisa, lo fece scrivere.*

Procédant à l'examen des caractères, de l'avis des personnages susnommés, on a reconnu que le manuscrit *Avogadro* est antérieur à tous les autres. L'abbé de Lespine, homme très-habile en cette matière, et alors le plus ancien employé de la Bibliothèque, jugea que le manuscrit *de Advocatis* a été écrit en Italie, et qu'il est le plus ancien connu parmi ceux de l'Imitation de Jésus-Christ (1).

Après cette séance faite avec les employés de la Bibliothèque, nous nous empressâmes de consulter les hommes les plus expérimentés en paléographie, et premièrement M. Étienne Quatremère et M. Van Praët, membres de l'Académie des Inscriptions, qui

(1) Postérieurement, la Bibliothèque royale a fait l'acquisition du manuscrit suivant, sur papier in-folio, qui se termine par cette souscription : *Explicit primus, secundus et tertius liber Dantis Aldeglerii de Florentia, scriptum per me Franciscum magistrum Andree de Urbinate, sub anno millesimo trecentesimo octogesimo nono.* Nous avons, le 16 février 1841, avec M. Champollion, procédé à la confrontation de plusieurs lettres demi-majuscules, notamment les *S* et les *V*, qui sont parfaitement ressemblantes avec celles du *fac-simile* du manuscrit *de Advocatis*, de même que les *M*, les *N* et autres cursives. Par la forme de l'écriture des deux manuscrits de Dante, on peut se fixer sur la paléographie des XIIIe et XIVe siècles, notamment pour l'Italie.

le 3 septembre suivant, dans la Bibliothèque de l'Institut, affirmèrent que le manuscrit *de Advocatis* ne pouvait avoir été écrit au plus tard que vers l'année 1380.

Le samedi 18 septembre, ayant apporté notre manuscrit dans la salle des conférences à la Bibliothèque royale, où furent présents MM. Van Praët, conservateur; l'abbé Marzan, professeur à Padoue, et Parison, savant distingué; ces deux derniers, invités par M. Van Praët à donner leur avis sur l'âge de notre manuscrit, tombèrent d'accord qu'il porte tous les caractères du XIVe siècle, et qu'il a été écrit au plus tard vers la moitié de ce siècle.

Le mercredi 17 novembre 1830, nous présentâmes le manuscrit à M. Saint-Martin, conservateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, lequel, au premier coup d'œil, déclara que l'écriture était italienne et du XIIIe siècle. L'autorité de ce savant, que le *choléra morbus* frappa en 1832, à Paris, fut appuyée par M. Charles Nodier, bibliothécaire, son collègue, alors malade, et que je visitai le même jour dans sa chambre; il m'assura que le manuscrit ne pouvait être que du XIIIe siècle, écrit en Italie, ce qu'il a confirmé par une déclaration que nous rapporterons à sa place.

L'avis des savants que nous venons de nommer, partagé par les libraires Merlin, Tilliard père et Barrois, et par notre ami l'abbé Mablin, professeur à l'École normale, sous-bibliothécaire de Sorbonne, lesquels, après un mûr examen, ont décidé que le manuscrit *Avogadro* était du XIVe siècle au plus tard. Pénétré de la maxime légale, *verba volant, scripta*



manent, nous ne produisons au chapitre XI, que des avis par écrit que les savants en paléographie déjà nommés nous ont offerts, prêt à faire voir les autographes à ceux qui le désireront. Cette maxime n'a pas été employée utilement par J. B. Gence dans sa brochure intitulée : *Jugements motivés sur l'âge du* Codex de Advocatis, imprimée en 1835. Le bon Gersoniste cite en l'air, contre les *specimens* par nous publiés en 1833, l'autorité de MM. Daunou, Petit-Radel, Van Praët, Hase, etc., qui ne lui ont pas donné de certificat.

§. III.

Muni de toutes ces autorités, nous les avons alors consignées jour par jour dans des feuillets joints au manuscrit maintenant déposé aux archives de l'église métropolitaine de Verceil, comme il appert par procès-verbal du 30 septembre de l'an 1836; et puis nous avons suivi l'enquête, afin de connaître les possesseurs du *Codex de Advocatis*, leurs qualités, leur âge, et de savoir si dans les familles *de Advocatis* établies à Turin, à Bielle et à Verceil il existait quelques renseignements sur l'époque de la possession primitive de ce précieux manuscrit de l'Imitation.

Dans notre *Histoire des Lettres et des Arts du Vercellais*, nous avions déjà fait connaître les *de Advocatis*, en langue italienne *Avogadro*. Dans le moyen âge, ils tirèrent leur nom de la défense qu'ils prêtèrent à l'Église dont ils étaient les *avocats*, et furent très-puissants depuis le VIIe siècle. Nous avons, à ladite époque, parlé du bienheureux *Isidore de Advocatis Ceridonii*, qui fut illustre en sainteté et en science. Nous avons au XIIe siècle nommé la bien-

cathédrale d'Ivrée, le 19 mai 1524, qu'en 1529 il fut promu en dignité, et qu'il est mort en 1549. La seconde note nous apprend de plus, que le chapitre de la cathédrale d'Ivrée, durant le XVIe siècle, a enregistré dans son nécrologe quatre chanoines de la famille Avogadro, savoir Antoine, Jérôme, Hugues et César; et il est dit que de 1499 à 1581, cinq évêques de la famille Ferrero, de Bielle, ont successivement occupé la chaire épiscopale, et qu'ils ont donné des canonicats à leurs concitoyens les *de Advocatis* désignés ci-dessus. On indique de quelle manière le précieux manuscrit *de Advocatis* est passé en France dans ces derniers temps de révolutions et de déplacements.

Il est donc certain qu'aux premiers jours du XVIe siècle, et postérieurement encore, en 1568, le manuscrit dont il s'agit était possédé par des Avogadro de la famille de Cerione. En même temps, nous avons cru utile d'écrire, de Paris, plusieurs lettres en mars 1831, aux chefs des familles Avogadro domiciliés à Turin, à Verceil et à Bielle, pour savoir si dans les registres de leurs archives, on trouverait quelques renseignements sur ce précieux manuscrit.

Nous n'avons qu'à nous louer de l'intérêt que tous ont mis à faire des recherches; mais il appartenait à la famille Avogadro de Bielle, qui possède encore aujourd'hui les fiefs de Valdengo et de Cerione, de satisfaire pleinement nos désirs, et de compléter nos recherches historiques. Nous devons à l'urbanité de MM. le comte Crispin, et son petit-fils, Gustave Avogadro, domiciliés à Bielle, d'avoir trouvé et de nous avoir transmis la pièce suivante, écrite par un notaire royal, dûment approuvée et certifiée par le

même comte Gustave de Advocatis, et par deux témoins; de plus légalisée par le préfet du tribunal civil de la ville et par son greffier.

Nous donnons ici la copie textuelle de cette pièce importante :

Anno Domini 1831, *die* 25 *Novembris, in civitate Bugellæ, olim Vercellensis ditionis* (1), *ego infrascriptus Ignatius Dionisio notarius regius attestor, quod in libro manuscripto nobilis familiæ* De Advocatis Valdenghi, Vilani, Montis Caballi, Cerridonji, Quereniæ, Ceretti, Maxaxiæ, etc., *quem nobis obtulit clarissimus comes Gustavus Avogadro De Advocatis Valdenghi leguntur sequentia :*

§. 1. (Sic incipit :) Die 7ma Martii an. 1345 nevicavit multum in castello Valdengi, ac facit tempus horribile, res insolita fere hoc tempore.

8va Meus Maxarius a latronibus rediens a Platto (2) assassinatus (3) fuit, vulneratus fuit.

(1) Cela résulte 1°. d'un diplôme de l'an 826, de *Ludovicus Pius et Lotharius : ibi pagus Bugellensis quod pertinet ad comitatum Vercellensium*. Voyez Durandi, *Alpi Graie*, chap. IX, page 107; 2°. d'un diplôme d'Othon, de 999; 3°. d'une confirmation de 1252, par laquelle Frédéric Ier, empereur et roi des Romains, donna à l'évêque de Verceil le haut domaine seigneurial sur la ville de Bielle et son territoire. Cette juridiction fut confirmée en 1263, par le légat apostolique Grégoire de Monte-Lungo.

En l'année 1379, la maison de Savoie signa la convention par laquelle les seigneurs feudataires de Bielle se sont donnés au comte Amédée VI de Savoie. Voyez Durandi, *Della Condizione del Vercellese*, in-8°; *Alpi Graie e Pennine; Storia della Vercellese Letteratura*, tome IV, page 513, partie documentale.

(2) Aujourd'hui Piatto, petit village près de Valdengo.

(3) Le mot *assassinatus* correspond ici au vol à force ouverte, sur une route, par des assassins.

§. 2. Laus Deo in nomine Domini. Amen.

Die 11ma mensis Februarij an. 1349. Hodie mea mulier hora septima matutina genuit filiam : nominata fuit Catharina, fuerunt Patrini cognatus meus, et mulier sua.

12ma Pluvia maxima hodie cadit, Cibia (1) inondavit meum pratum Olmetti, et eradicavit multas arbores, grave damnum attulit.

13ma Sequitur pluvia et inondatio. Vicarius perpetuus Parochiæ Sancti Blasij Valdenghi obijt in odore sanctitatis D. Lexona (2) Carolus.

15ta Die Dominica (3) mensis februarji post divisionem factam cum fratre meo Vincentio qui Ceridonji abitat, in signum fraterni amoris quod hoc temporalibus tantum impulsus negotis feci, dono ili preciosum (4) Codicem de Imitatione Xρti quod hoc ab agna-

(1) Torrent rapide qui passe près de Valdengo et de Cerreto, dans l'arrondissement de Bielle.

(2) La famille Lessona est très-répandue dans le Biellais.

(3) Voyez, à la planche IV, le *fac-simile* de cet article du journal de famille très-intéressant, que nous avons fait graver dans le même format, et tel qu'il nous a été envoyé par M. le comte Avogadro, certifié par lui, par deux témoins, par le notaire Dionisio, par le préfet du tribunal et son greffier, et dernièrement encore par le vicaire capitulaire, ensuite par monseigneur l'évêque de Bielle. Le notaire, en copiant, a pris la date 15 pour 14, car le chiffre 5 des anciens ressemblait au 4; mais les trois *fac-simile*, obtenus par un calque fidèle, ont levé tout doute, quoi que Gence ait pu alléguer.

(4) L'emploi abusif des lettres C et T dans l'écriture, dit le docte Trombelli, est propre aux XIIIe et XVe siècles. Ce furent Pétrarque, Boccace, le Dante, qui s'efforcèrent de rétablir l'orthographe romaine. Voyez le chapitre XI.

SPECIMEN DIARII AB AN. 1345 ad 1350.

Ioseph De advocatis 1349

1 G. Die Dominica mensis februarii post divisione facta cum fratre meo Vuectio quod clericus ei ... abiit in signum fraterni amoris quod hoc temporalis ... tamen ... ipulsus negotiis feci domino ... preciosus ... ex de imitatione expr. quod hoc ab agribus meis longa manu teneo nam nonnulli antenates mei plurius iam recorderunt.

Bugellæ die 29 martij — In quorum fidem
Gustavus de Advocatis
1832

tibus meis longa manu teneo nam nonnulli antenates mei hujus jam recordarunt. (Planche IV.)

Versus finem ultima capita Diarij recensentur.

Anno 1350, die 4 julij, tempestas maxima devastavit omnes colinas Cossati (1) multumque damnum inferit.

12ma Mea mulier correpta fuit gravi morbo accidentali de Apoplexia.

Explicit hisce verbis finis illorum quæ remanent hujus Diarij.

Hæc omnia continentur in manuscripto lacero foliato quem Joseph de Advocatis appellat suum Diarium (2) *et in quo notabat omnia quæ ipsi eveniebant mercuriales, aliaque ejusmodi.*

Per copia conforme desunta dall' originale presentatomi.

Ignazio Dionisio † *notajo.*

Omnia supra contenta ex meo libro familiæ excerpta, authenticam hanc copiam affirmo et testor. In quorum fidem datum Bugellæ die 25 novembris 1831.

Comes Gustavus Avogadro de Valdengo †.

(1) Le vin du territoire de Cossato est le plus généreux de là province; il est fort estimé.

(2) Voyez, ci-après, la description donnée par le même notaire de cet intéressant Journal. Nos aïeux étaient dans la bonne habitude, avant la découverte de l'imprimerie et avant la spéculation des gazettes, de tenir un journal chronologique des événements les plus remarquables. Le célèbre historien Muratori en donne des exemples; et Polybe, au livre v de son Histoire, atteste que cette pratique était usitée chez les Romains, nos devanciers.

Authenticam esse nos infrascripti testes etiam affirmamus.

MASSERIO AVENTURA-FELIX, *testis* †; CERUTI JOSEPH, *testis* †.

Visto per legalizzazione della sottoscrizione in forma authentica qui contro esistente del signor Ignazio Dionisio notajo esercente in questa provincia, Biella li 25 *novembre* 1831.

C. SIMONINO, *prefetto* (1).
GAMBAROVA † *segretario assunto.*

Nous avons postérieurement demandé de connaître en détail la description de ce très-ancien et précieux document, qui est maintenant conservé avec soin dans les archives de la famille susdite, et nous avons obtenu l'acte supplémentaire suivant :

Descriptio Diarij Josephi de Advocatis. Lacerum illud videtur pene in omnibus folijs; superest ab anno 1345 *usque ad annum* 1350, *nec in hisce annis integrum, nonnulli menses tantum.*

Nullæ adsunt adnotationes; solum in margine aliquando invenitur vox Diarium, *nomen* Joseph de Advocatis *aliaque plura nomina nihil significantia, necnon verba ad nihil necessaria; in simplici charta* (2) *exaratus est. Datum Bugellæ,* 31 *januarij* 1832.

IGNATIUS DIONISIO † *notarjus.*

(1) Le préfet (on nomme ainsi le président) du tribunal de première instance, ayant légalisé la signature du notaire royal, cette pièce fait foi en justice dans tous les pays du monde; elle ne peut être arguée de faux.

(2) L'invention du papier de chiffons remonte au IXe siècle,

Visto per legalizzazione, il primo di febbrajo.

C. Simonino, *prefetto* †. Gambarova, *segretario, ut supra, etc.*

D'après l'exhibition d'un tel acte authentique, d'après la publication du *fac-simile* de cet ancien Journal tenu par un membre de la famille même des Avogadro de Valdengo et Cerione, qui ont signé sur le manuscrit qu'ils en sont les possesseurs depuis 1527, nous avions cru avoir donné une preuve légale incontestable de l'antiquité de ce manuscrit, qui remonte au delà de la naissance de Jean Gerson chancelier de l'Université de Paris, et du Chanoine régulier Thomas à-Kempis. Mais, Gence, dans ses *Nouvelles Considérations*, 1832, page 86, avait dit : « Si M. de Gregory « publie une édition de son manuscrit *de Advocatis*, « anonyme et sans date, et s'il le prétend antérieur à « l'âge de Gerson, il devra sans doute justifier sa pos- « session ancienne, non par des assertions ou par des « autorités postérieures, mais par des témoignages et « des preuves directes ; il devra de même justifier les « leçons nouvelles qu'il introduirait dans le texte, « non pas seulement par un seul manuscrit, mais par « le plus grand nombre de manuscrits anciens, d'ac- « cord entre eux, et avec le sens et l'esprit du texte et « des citations qui s'y rencontrent, comme nous l'a- « vons fait et dû faire dans notre édition. »

parce qu'alors le parchemin était rare. On inventa au XIII[e] siècle le papier de lin; et ce qui atteste la sincérité de ce document, selon Trombelli, c'est la manière d'exprimer les jours; du chiffre 5, qui est semblable à un 4; de l'orthographe, où la lettre C est employée au lieu du T; de la latinité corrompue des noms propres de localités; enfin des termes et mots inusités.

Au moment que J. M. Gence imprimait ses *Considérations,* et qu'il nous donnait cet avis, nous avions déjà obtenu de l'ancienne famille Avogadro de Cerione les témoignages et les preuves directes que notre manuscrit était en sa possession en 1349, fait légalement constaté et mis hors de doute par le Journal de Joseph *de Advocatis,* écrit au XIV[e] siècle, selon l'usage de ce temps-là. (Voyez la *Dissertation Avogadro,* page 144.)

Étant empêché de rentrer en France à cause de l'horrible fléau du *choléra morbus,* nous restâmes à Turin; et aidé par le savant abbé Bric, professeur et directeur des conférences au séminaire de la métropole, nous nous occupâmes à rédiger les notes et les variantes, sur les différents anciens manuscrits cités et rapportés dans notre édition du *Codex de Advocatis* de 1833 : cette édition, d'après l'avis de l'Académie de Munich, doit être regardée comme la plus complète et la plus exacte.

On croyait généralement que le gersoniste Gence aurait été satisfait de notre *Præfatio editoris,* et de la concordance du texte du manuscrit *De Advocatis* avec les plus anciens manuscrits connus, de l'aveu des experts en paléographie, qui ont jugé notre manuscrit antérieur à l'existence de Gerson et de Kempis. On ne put voir sans surprise que dans des pamphlets en vers de treize et quatorze syllabes, et non plus avec des écrits sérieux et raisonnés, Gence s'inscrivît en faux contre les signatures du notaire, du respectable comte Gustave Avogadro, possesseur du *Diarium de Advocatis,* contre les deux témoins signataires, et contre la légalisation du président du tribunal et du greffier. Il allégua qu'en Italie on pouvait trouver de faux té-

moins (1) : allégation hasardée sans fondement, car personne n'avait intérêt à cet acte criminel, tandis que par délicatesse nous nous sommes abstenu d'aller nous-même sur les lieux constater la forme du *Diarium*, et y faire les remarques paléographiques utiles à notre objet. La sincérité du *Diarium de Advocatis* qu'on veut accuser de fausseté, est confirmée par le texte littéral de la donation du manuscrit de l'Imitation de Jésus-Christ, faite par Joseph Avogadro de Valdengo à son frère de Cerione.

1°. Le 15 février était un jour de dimanche en l'année 1349, et le *fac-simile* montre de quelle manière nos aïeux faisaient le chiffre 5, qu'on peut confondre avec le chiffre 4, comme de nos jours on confond aisément le 3 avec le 5, etc.

2°. Les mots *temporalibus tantum impulsus negociis*, démontrent qu'une des demandes de Vincent, dans les conditions du partage, était d'obtenir le manuscrit de l'Imitation. Joseph, pour éviter tout soupçon de simonie en cédant un tel livre, déclara qu'il accédait *in signum fraterni amoris*.

3°. L'orthographe de ce vieux journal de famille, sa latinité attestent son âge du XIVe siècle.

4°. Vincent Avogadro apporta dans son village de Cerione le précieux manuscrit obtenu en partage; et en 1527 le manuscrit appartenait à Jérôme Avogadro

(1) Les statistiques criminelles présentent certainement plus de faux dans les pays où la cupidité pour l'argent, les principes du matérialisme et l'indifférence pour la religion, sont plus répandus, que chez un peuple agricole, où les propriétés sont partagées entre les citoyens, et où on ne dira pas : *Latifundia rempublicam perdiderunt.*

ex dominis Cerridonij, et ensuite à d'autres individus de la même famille.

Que peut-on objecter à ces documents, puisqu'ils se lient aux avis des paléographes qui attestent l'antiquité de notre manuscrit? (Voyez ci-après, chapitre XI.)

§. IV.

Pour compléter l'histoire de l'origine et de la sincérité du *Codex de Advocatis*, pour justifier les démarches faites par nous à ce sujet, nous allons produire l'extrait de la correspondance entretenue depuis 1831 avec la famille Avogadro et avec les personnes qui ont eu la bonté de nous aider. Les lettres originales seront fidèlement rapportées dans l'Appendice et en leur langue respective.

Lorsque nous fûmes assuré qu'en 1527 le chanoine Jérôme *De Advocatis* était existant à Ivrée, nous nous empressâmes, à notre arrivée dans la ville de Crescentino, venant des eaux d'Aix, d'écrire à M. l'intendant Piacenza, ancien collègue domicilié à Bielle, en le priant de nous procurer des renseignements sur la famille du chanoine Jérôme Avogadro, se qualifiant de seigneur de Cerione, et de savoir si on avait quelque connaissance d'un ancien manuscrit de l'Imitation qui devait avoir appartenu à ses aïeux. Les soins et les recherches de ce bon ami nous procurèrent une aimable lettre de M. l'abbé, comte Gustave *De Advocatis*, Avogadro, petit-fils du comte Crispin, seigneur de Valdengo et Cerione, lequel nous notifia qu'il existait dans ses archives un très-ancien Journal de famille tenu par Joseph *De Advocatis*, depuis 1345 jusqu'à 1350, où à la date du 14 février 1349 (ayant pris le 5

pour un 4), jour de dimanche, Joseph déclarait avoir donné à son frère Vincent, domicilié à Cerione, un ancien manuscrit de l'Imitation de Jésus-Christ. Nous avons de suite demandé un extrait de la partie de ce vieux Journal qui concernait cette donation, et nous l'avons obtenu par acte public du 25 novembre 1831, tel que nous l'avons publié en 1833, et qu'on l'a vu au §. 3, ci-dessus, pag. 237.

Empressé de faire part de cette heureuse trouvaille à M. le marquis de Fortia, qui portait intérêt à nos recherches, nous lui envoyâmes une copie de l'extrait même du *Diarium*, signée du notaire Dionisio. Par sa lettre de Paris, en date du 11 janvier 1832 (1), il nous fit observer que le 14 février 1349 n'était pas un dimanche, mais un samedi; il ajoutait : « M. Gence « vous prie de lire avec attention son Mémoire, sur- « tout à la page 29. » Je lui répondis le 25 février suivant, que cette brochure de Gence n'était pas trop polie, et je me suis plaint du titre méprisant qu'il me donnait (page 52) de laïque piémontais.

Nous avions déjà demandé par lettre, qu'on envoyât ou un *fac-simile* de cet article du Journal, ou bien l'original même, dans notre demeure à Turin, où nous passâmes l'hiver par raison de santé. Mais par sa lettre du 3 janvier 1832, le comte Gustave Avogadro répondit qu'il n'avait pas la force de calquer le manuscrit, et qu'il ne pouvait se dessaisir d'une pièce si précieuse pour la famille.

Ayant de nouveau, le 10 du même mois, fait de vives instances à M. le comte Crispin Avogadro de

(1) Voyez cette lettre dans l'Appendice, à sa date.

Valdengo, aïeul de Gustave, il nous répondit le 13 suivant, « qu'attendu son âge avancé, il avait confié « les archives de sa famille à son petit-fils, et que si je « désirais le *Diarium de Joseph de Advocatis*, de « 1349, il me l'enverrait de nouveau tout entier, copié « par un notaire. »

Sur notre demande, nous reçûmes une copie sur papier timbré, rédigée le 29 janvier 1832, en la ville de Bielle, par le notaire Dionisio, légalisée par le préfet du tribunal, contenant l'extrait complet du vieux Journal, qui commence en 1345, 1349, et se termine en 1350. Le comte Gustave Avogadro fut même assez complaisant pour nous tracer la première ligne du Journal : *Die 7 martii nevicavit multum in castello Valdengi, et facit tempus orribile*, en imitant le caractère gothique de l'original (1).

Postérieurement il m'envoya, avec sa lettre du 30 mars 1832 (2), un *fac-simile* sur papier végétal, où on lit en gothique le nôm de *Joseph de Advocatis* et les années 1345, 1349 et 1350, avec le certificat suivant : *Hæc tantum innuisse sufficiat de donatione Codicis Avogadro, veraque esse, originalique convenientia affirmo, hisque solum omnis est præstanda fides. Bugellæ, die 29 martii. In quorum fidem, etc.*

GUSTAVUS DE ADVOCATIS, 1832.

On ne pouvait désirer une attestation plus complète. Cependant, n'ayant pas eu sous les yeux le Journal dont il s'agit, avant d'en faire graver le *fac-simile*,

(1) Voyez ci-dessus, page 237, les deux actes signés *Dionisio*, notaire.

(2) Voyez l'extrait de cette lettre dans l'Appendice.

nous avons écrit le 4 avril 1832 au respectable chanoine Morra, vicaire capitulaire à Bielle, et nous l'avons prié de vérifier lui-même les deux dates de 1349 et du 15 février. L'aimable Chanoine répondit le 18 mai (1) suivant, qu'il avait reçu très-tard notre lettre, qu'il n'avait pas encore vu le Journal *De Advocatis;* mais, au nom de l'abbé Gustave Avogadro, il assura que « le *fac-simile* était vraiment fidèle, et « que par conséquent je pouvais le faire graver en « toute confiance. »

En date de Bielle, le 18 mai, le comte Avogadro nous écrivit qu'il avait reçu par le chanoine Morra la notice par nous publiée sur l'abbé bénédictin Jean Gersen...., et à l'égard du *Diarium*, il nous assura que « le *fac-simile* du Journal certifié par lui et par « deux témoins, joints au notaire Dionisio, ne pouvait « être contesté; qu'en tout cas il était content d'être « pris pour menteur par le public lettré, et qu'il en « prenait fait et cause à ma décharge. »

Cette lettre était en réponse à ce que nous lui avions annoncé, savoir que Gence alléguait qu'en Italie on trouve de faux témoins et de faux notaires. Il est vrai que pour une simple dispute littéraire on ne se soucierait pas en France de commettre un faux, à moins qu'il n'y eût beaucoup d'argent à escroquer; mais quel intérêt avait la maison Avogadro d'expédier un faux certificat et de supposer un vieux journal?

Nous étions tranquilles depuis cette correspondance, lorsqu'au moment de rentrer en France, notre santé se trouvant rétablie, le 17 juillet 1832, le cha-

(1) Voyez la correspondance originale dans l'Appendice.

noine Morra, vicaire capitulaire de Bielle, nous écrivit la lettre suivante (1) :

Bielle, 17 juillet 1832.

« Monsieur le Président,

« Je viens à l'instant d'obtenir le *fac-simile*, que « j'ai trouvé parfaitement conforme à l'original après « l'avoir collationné. Je me fais un plaisir de vous le « transmettre, monsieur le Président, avec les dimen- « sions du *Diarium* par vous désirées.

« Vous laisserez un précieux monument à la famille « Avogadro, si vous soignez la gravure du *fac-simile* « précité.

« Je me réjouis bien de cœur avec vous, monsieur, « de l'efficacité des soins que vous prenez en faveur « de la société et de la religion. Et en désirant de « nouvelles occasions de pouvoir vous obliger, je « m'empresse de vous renouveler les assurances de « ma haute considération.

« Très-dévoué et très-humble serviteur,

« *Chanoine-Trésorier*, Morra.

« *P. S.* Le comte Avogadro et l'Abbé vous présen- « tent leurs respects. »

A peine avions-nous lu cette lettre très-satisfaisante, que nous en reçûmes une autre de l'abbé Gustave Avogadro, de la même date; nous en donnons ici l'extrait :

(1) Elle fut insérée, en 1835, dans nos deux éditions de l'Imitation, française et italienne. Voyez l'Appendice.

Bielle 17 juillet 1832 (1).

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« Le chanoine Morra m'a communiqué le dessein « que vous avez d'obtenir un *fac-simile* plus détaillé. « J'ai suivi l'orthographe du *Codex de Advocatis*, la « longueur des lignes, le format des pages, et j'ai « aussi, pour plus de clarté, mis les interlignes. Je « voudrais faire plus, si je pouvais, pour vous obliger.

« Mes recherches sur l'arbre généalogique de ma « famille se continuent, mais je ne puis jusqu'ici l'ob- « tenir au delà de l'an 1400; cependant je continue- « rai, etc.

« Votre très-dévoué serviteur,

« GUSTAVE AVOGADRO. »

A notre arrivée à Paris, nous avons reçu une nouvelle lettre du même abbé Avogadro, timbrée de Bielle, le 31 juillet, et sans date, dans laquelle il nous annonce, 1°. qu'il a reçu le *Specimen Codicis de Advocatis* et *Codicis Aronensis*, qu'il nous avait demandé à Turin; 2°. qu'il a aussi reçu l'acte de l'hommage fait en 1404, par Martin Avogadro, pour les fiefs de Valdengo, Vigliano, etc., envers le comte Amédée VIII de Savoie, que nous avions obtenu aux Archives royales, dites de *la Chambre des Comptes*, par le directeur de ces précieuses Archives, le maître auditeur Régis (2), qui s'occupait avez zèle à les mettre en meilleur ordre.

(1) Voyez, dans l'Appendice, ces lettres en langue italienne.

(2) Nous venons d'apprendre la mort de ce digne ami, qui est décédé cette année 1842.

Il nous dit, « qu'ayant examiné les deux *fac-simile*, « il a reconnu que le manuscrit Avogadro est anté- « rieur de deux cents ans à celui d'Arone. Il nous en- « voie le *specimen* d'un ancien bréviaire de sa famille, « qu'on dit être de 1220 à 1300, dont l'écriture est « conforme au *Codex de Advocatis;* et il nous fait « observer qu'on n'y trouve pas le *Stabat Mater*, « composé par Jacopone da Todi, mort en 1306; ce « qui prouve son antiquité. »

Avec de telles assurances, et muni de trois calques du *fac-simile* du *Diarium* tout à fait exacts, nous étions occupés de la publication du *Codex de Advocatis;* d'abord de l'impression du texte littéral du manuscrit avec l'ancienne orthographe, ensuite d'une seconde édition correcte, avec les notes et les variantes, telles que nous les avons offertes en 1833, lorsque le comte Gustave Avogadro nous écrivit de Bielle le 11 décembre 1832 (1), que d'après notre lettre du 2 février même année, sur les doutes élevés à l'égard du chiffre arabe 14 ou 15 février, le dimanche jour de la donation du manuscrit de l'Imitation d'un frère à l'autre *De Advocatis*, en 1349, il avait bien reconnu qu'il faut lire 15 février. « Il était important de vous « donner ce renseignement, dit-il, et la politesse m'o- « blige à le transmettre à celui qui travaille avec tant « de gloire pour assurer à notre patrie le plus éclatant « fleuron qu'on voulait lui ôter, etc. »

Animé de plus en plus par cette lettre, et assuré d'avance qu'on avait mal compris l'ancien chiffre 5, nous avons accéléré notre édition, qui parut le 11 août

(1) Voyez la lettre dans l'Appendice.

1833. Ayant fait tirer à part quelques exemplaires de la préface, nous l'avons envoyée à l'abbé Avogadro, qui, le 12 novembre 1833, nous a remercié, en ajoutant, « que la dispute qui dure depuis trois siècles « sur l'auteur de l'Imitation était tout à fait terminée; « et que le manuscrit publié, par son antiquité, par « son écriture du XIIIe siècle, selon l'avis des plus illus- « tres paléographes, ne laissait aucune prise aux Kem- « pistes ni aux Gersonistes. » (Voy. chap. IX, p. 144.)

Telle est la sincère histoire de l'origine du manuscrit *De Advocatis* et des recherches faites après que nous l'eûmes acheté. Nous offrons avec plaisir l'examen des pièces et documents originaux, qui seront avec le temps déposés dans les Archives de la cathédrale de Saint-Eusèbe de Verceil, auprès du même manuscrit *De Advocatis;* car nous désirons que la sincérité et la bonne foi mises dans nos recherches historiques, ne puissent être attaquées par des envieux ou par des sophistiqueurs.

Dans les préfaces latines des deux éditions, nous avions promis, avec l'assistance de Dieu, de publier des traductions, une italienne, l'autre française, à l'usage des dames chrétiennes; et au milieu des tourments d'une atroce maladie, nous l'avons exécuté en décembre 1835. Par des pamphlets distribués à la main, nos adversaires attaquaient l'authenticité du *Diarium*, et la date de la donation du manuscrit *De Advocatis*. Le 24 mai 1835, nous nous adressâmes au nouvel évêque de Bielle, en lui demandant un acte authentique, afin de prouver de plus en plus que le même manuscrit *De Advocatis* appartenait à cette noble famille vercellaise depuis l'an 1349, conséquem-

ment bien avant la naissance de Jean Gerson et de Thomas à-Kempis, comme on l'a déjà remarqué. Nous avons reçu du respectable évêque le certificat publié daus nos deux traductions, accompagné de la lettre suivante, que nous croyons devoir traduire ici littéralement :

Bielle, 4 octobre 1835.

« TRÈS-ILLUSTRE SEIGNEUR,

« Je me trouve enfin en état de vous répondre, « monsieur, au sujet du manuscrit de l'Imitation. « L'absence de l'abbé Gustave Avogadro est cause du « retard.

« J'ai l'honneur de vous expédier un nouveau *fac-« simile* copié récemment, et par moi, *in quantum « possum*, muni du certificat d'authenticité, car cette « légalisation n'appartient pas à la chancellerie ecclé-« siastique, mais à la civile, etc.

« *Signé*, ✝ JEAN-PIERRE, *évêque.* »

Pièce annexée à la lettre, et conservée en original d'après un nouveau calque.

« 15 Die Dominica mensis februarij post divisionem « factam cum fratre meo Vincentio qui Ceridonij abi-« tat, in signum fraterni amoris, quod hoc tempora-« libus tantum impulsus negotis feci, dono ili precio-« sum Ccem de Imitatione Xρti, quod hoc ab agnatibus « meis longa manu teneo (1), nam nonulli autenates « mei hujus jam recordarunt.

(1) Voyez le calque sur l'original envoyé par le comte Avogadro, en date du 29 mars 1832, accompagné d'une lettre datée de Bielle, le 30 du même mois. Voyez aussi la planche IV.

« Extractum ex Diario familiæ De Advocatis, ex-
« traxit Gustavus de Advocatis, 1835.

« Universis et singulis testamur, illustrissimum « comitem, ac sacræ theologiæ doctorem clericum « Gustavum De Advocatis hujus civitatis, qui ante- « scriptam particulam ex Diario familiæ De Advocatis, « quod ipse revera possidet, extraxit, ac subscripsit, « fide dignum esse in judicio et extra. Datum Bugellæ, « e palatio nostro episcopali, die 1 octobris 1835.

« † JOHANNES PETRUS, *Episcopus Bugellensis*.
« *Presbyter* F. MAGGIA, *Procancellarius*. »

Cette attestation du respectable Évêque concorde exactement, 1°. avec l'extrait du même *Diarium Josephi de Advocatis*, dressé par Ignace Dionisio, notaire royal en la ville de Bielle, légalisé par le préfet et le greffier du tribunal civil de la même ville, et qui fut imprimé dans l'édition latine publiée en 1833; 2°. avec les deux autres calques précédents que nous conservons, l'un obtenu du comte Gustave Avogadro, l'autre par le chanoine Morra, vicaire capitulaire de l'église de Bielle, et qui sont parfaitement conformes au calque primitif fait sur le vieux Journal. Nous avions sujet d'espérer que cette nouvelle preuve aurait été convaincante pour lever toute sorte d'opposition de la part des partisans de Gerson et de Kempis, qui contestent à notre Bénédictin, le vénérable Jean Gersen, le mérite d'avoir composé l'un des plus excellents traités de morale chrétienne; mais de nouveaux écrits nous obligent à publier cette Histoire :

1°. M. Onésime Leroy annonce un manuscrit sans date, trouvé à la bibliothèque de Valenciennes, qu'il

prétend être l'original du traité en vieux français, écrit par Jean Gerson à l'usage de ses sœurs qui ne savaient pas lire (1) : roman idéal, que nous avons combattu, quoiqu'il ait été jugé digne d'un prix Monthyon par l'Académie française.

2°. La publication faite par un anonyme, qui, dans la ville de Rome (2) en 1837, chez Salviucci, publia l'Imitation en latin sous le nom de Thomas à-Kempis, telle que le père Rosweide, Jésuite, l'a donnée, comme on l'a vu au chapitre VI de cette histoire.

Il nous reste à présent, pour compléter la preuve de l'antiquité du manuscrit *De Advocatis*, à examiner le même manuscrit d'après les règles de l'art paléographique, art difficile, que Mabillon, et plus encore Trombelli, ont déchiffré, mais de différentes manières; car il y a si peu de dissimilitude entre les écritures du XIIIe et du XIVe siècle en Italie, qu'il est difficile, par le simple examen, d'assurer la date des manuscrits, et de porter un jugement consciencieux et critique : ce que nous avons plus d'une fois éprouvé dans nos recherches, tant à Rome qu'à Turin et à la Bibliothèque royale de Paris, la plus riche en manuscrits. Nous ne voulons

(1) Voyez le chapitre VII, tome I, page 320, note 1.

(2) Lettre de son éminence le cardinal Emmanuel de Gregorio, datée de Rome, le 28 octobre 1837, à M. le président de Gregory, à Paris.

« Sono anch'io rimasto stupefatto che continuisci la ristampa « della Imitazione di Cristo sotto il nome di Kempis, senza farsi « carico che n'esistevano li codici tanto prima che nascessero To- « maso de Kempis e Gio. Gersone.

« Le di lei osservazioni sulla lettera del sig. Onesimo Leroy, « sono convincenti per chi non ha spirito di partito; ma quando « li letterati lo han' preso, non sogliono essere molto docili. »

pas croire qu'on puisse trouver aujourd'hui, après tant d'études paléographiques, une tête singulière telle que celle du savant Jésuite B. Germon, du XVII[e] siècle, lequel, pour se faire un nom, attaqua Dom Mabillon au sujet de sa *Diplomatique*, en disant que toutes ses règles étaient incertaines, et qu'elles ne méritaient aucune confiance (1). Le savant Bénédictin ne répondit à cette attaque que dans le *Supplément à sa Diplomatique*, sans nommer son adversaire; car Mabillon détestait les disputes, et ne les croyait bonnes à rien. Passons donc à éclaircir le fait de l'antiquité du *Codex de Advocatis*, en suivant les règles de l'art paléographique du docte Bénédictin et des autres savants qui nous les ont tracées.

CHAPITRE XI.

§. I. Examen paléographique du manuscrit *de Advocatis de Imitatione Christi*.

§. II. Certificats donnés par des experts en paléographie de diverses nations, sur l'âge de ce manuscrit.

§. III. Opinions d'hommes savants favorables à Jean Gersen, abbé bénédictin à Verceil.

§. IV. Avis émis par différentes Académies sur l'âge du *Codex de Advocatis*, et sur l'auteur de l'Imitation.

§. I.

Le précieux manuscrit *De Advocatis* de l'Imitation de Jésus-Christ a été ainsi nommé par nous, à cause des nombreuses signatures originales apposées par

(1) Voyez la seconde dissertation de Napione de 1825, où il combat l'allégation de Germon, chapitre IX, page 107.

plusieurs personnages de l'illustre famille Avogadro, soit aux premiers, soit aux derniers feuillets du manuscrit, comme on l'a vu ci-dessus. Nous aurions été en droit de l'appeler de notre nom, *Codex Gregorianus*, la Providence nous l'ayant fait connaître, et l'ayant acquis nous-même du libraire Techener de Paris; mais nous avons volontiers sacrifié cette gloriole, en vue de la propriété qu'en ont eue originairement Joseph et Vincent *De Advocatis* de Cerione.

Nous avons déjà mentionné, au chap. VI, pag. 176, le *Codex de Advocatis* parmi les manuscrits anonymes, parce que le nom de l'auteur n'y est exprimé dans aucun endroit, en nous réservant d'en donner ici la description détaillée, pour suppléer à la simple note qu'on a vue au chapitre II, page 41.

Commençons par les titres des quatre livres, tels qu'ils se trouvent écrits dans le texte original du *Codex de Advocatis, editio princeps*, avec l'orthographe du temps.

1°. *Incipit libellus de Imitatione Xpti, et contemptu mondi* (1) *omniumque eius vanitatum capitulum primum*, et un peu après : *Ista est summa sapientia per contemptum mondi tendere ad regna celestia. Vanitas igitur est divitias*, etc. etc.

2°. *Incipit liber de interna conversatione.*

3°. *Incipit liber tercius de interna consolatione.*

4°. *Liber IIIJ* (2) *de devota exhortatione ad sa-*

(1) Nous avons déjà dit que notre manuscrit présente l'orthographe de la corruption de la langue latine, comme on le voit ici.

(2) Un vrai signe de l'antiquité du manuscrit est le prolongement de la dernière unité; on le remarque aussi dans plusieurs inscriptions romaines.

SPECIMEN CODICIS DE ADVOCATIS.

Ex Lib. III Cap. 23.

sic i loco pmo atqz ita libent despicabilis et abiectus nulli qz nois et fame
sic ceteris honorabilior et maior i mondo. Da voluntas tua et amor honoris
tui o excedeat dz et plus cu consolationi magis qz placet qz o bnficia sibi
data vel danda. De 4or magna iportantibus pacem. Capm 23m

Fili nuc docebo te via pacis et vere libertatis. Fac dne qd dicis
qz h mi e grati audire. Stude fili alterius potius facere vo
luntate qz tua. Elige semp minus qz plus hre. Quere semp ifferiore
locu et omnibz subee. Opta semp et ora, vt voluntas dei integre i te
fiat. Ecce talis homo ingredit fines pacis et quietis. Dne sermo
tuus iste brevis multu cotinet pfectionis. Parvus e dictu, sz plenus
sensu et vber i fructu. Nam si possz a me fidelr custodiri no deberet
tam facile i me turbatio oriri. Nam qtiens me i pacatu sentio et
gravatu ab hac doctrina me recessisse invenio. Sz tu q o potes et aie
pfectu semper diligis adauge maiore gram vt possim tuu complere sermo
ne et meam pficere salutem. Oratio ctra cogitationes malas

Dne deus meus ne elongeris a me deus meus i auxiliu meu respice
Qm i me surrexerunt cogitationes varie et timores magni affligen
tes aiam mea. Quo pertransibo illesus? Quo pfringam eas? Ego inqt
ante te ibo et gloriosos tre humiliabo. Apera ianuas carceris et archana secretorum
revelabo tibi. Fac dne vt loqris et fugiant a facie tua omnes iniquie
cogitationes. Hec e spes et vnica consolatio mea ad te i omni tribu
latione confugere et cofidere ex intimo i vocare et patienter cosolatione
tua expectare. Oratio pro illuminatione mentis.

Clarifica me bone yhu claritate eterni luminis. Educ de habitaculo
cordis mei tenebras vniversas. Cohibe evagationes multas et
ellide vim facientes temptationes. Pugna pro me fortiter et expugna
malas bestias. concupiscentias dico illecebrosas. vt fiat pax i virtute tua
et habundantia laudis tue resonet i scta, hoc e, i cosciam pura. Impera aula
ventis et tepestatibz. dic mari quiesce. dic aquilloni ne flaveris et erit
tranquilitas magna. Emitte lucem tua et veritate ut luceant sup tra, qz tra suz
ianis et vacua donec illuies me. Effunde gram tua desup pfunde
cor meu gra celesti, ministra devotionis aqs ad irrigandu faciem terre
ad pducend fructum bonum et optimum. Elleva mente pssam mole peccatoru et ad

Praeses De-Gregory direxit. *G. A. Sasso Taurini incid.*

cram corporis Xpti comunionem. Vox Christi dicit : Venite ad me omnes.

La rubrique des chapitres et des livres qu'on lit à la fin du manuscrit contient quelques variantes, savoir :

Hec sunt rubrice primi libri. De Imitatione Xpti (1) *et contemptu omnium vanitatum capitulum primum ;* à la fin : *Capitulum vigesimum quintum*, en toutes lettres.

Hec sunt rubrice secundi libri De Interna Consideratione caput primum.

Hec sunt rubrice tercij libri. De interna Xpti locutione ad animam fidelem cap. primum.

Hec sunt rubrice quarti et ultimi libri. Cum quanta reverentia Xptus sit suscipiendus capitulum primum. Explicit liber quartus et ultimus de Sacramento altaris.

Le format de ce beau manuscrit, qu'on peut voir dans les archives de l'église métropolitaine de Verceil, est in-12, presque carré, de la même dimension que la Planche n° V, qui porte le titre suivant : *Ex libro III, cap.* 23. On a choisi ce chapitre du manuscrit, comme le plus propre à en faire connaître l'âge, 1°. par les trois grandes lettres *Fili. Domine. Clarifica,* lesquelles lettres n'ont point d'ornements en or ni d'arabesques, comme on le pratiquait dans les xve et xvie siècles (2), même après l'invention de l'imprimerie.

(1) L'emploi du *rho* dans le mot *Christus* constate encore l'antiquité de notre manuscrit.

(2) Trombelli, d'après sa longue pratique, assure que les ornements et la dorure des lettres initiales n'ont été pratiqués dans les

2°. Les corrections marginales qu'on lit dans la même page du chapitre 23 prouvent que le *Codex de Advocatis* est la copie d'un autre manuscrit bien plus ancien, et que cette copie est collationnée avec attention.

Quant à la couverture ancienne que nous avons recommandé de conserver soigneusement, elle est en bois blanc doublé de parchemin, avec des ressorts en fer pour ouvrir le livre, qui avait aussi un fermoir dont il reste des vestiges. La copie fut commencée à deux colonnes, comme nous l'avons déjà expliqué (1); ensuite, soit par caprice, soit par ordre, elle fut continuée et écrite à longues lignes jusqu'à la fin, comme on le voit par les planches V et VI, gravées à Turin par l'habile Sassi, de Milan.

L'écriture est en caractères italiques, nouveaux et ronds, sur parchemin très-blanc (2), très-fin, et dont les feuillets sont tous uniformes, sans défauts ni taches.

petits formats des livres qu'au xve siècle : ainsi la grande lettre Q de notre manuscrit (voyez tome I, page 176) prouve, par sa simplicité, ce que le célèbre paléographe nous apprend sur l'antiquité du manuscrit.

(1) Voyez, au chapitre v, page 176, planche I. M. Champollion-Figeac, conservateur-administrateur des manuscrits à la Bibliothèque royale, nous a conseillé de faire graver cette planche; car le format est un indice d'antiquité. Trombelli atteste que c'était la pratique ancienne.

(2) Trombelli déclare que les manuscrits, depuis l'an 1000 jusqu'au xve siècle, sont écrits sur du parchemin plus fin et plus blanc. L'autorité de ce savant ne peut être contestée; elle est appuyée par d'autres paléographes, et nous invitons les curieux, en passant à Verceil, à aller visiter notre manuscrit aux archives de l'église métropolitaine. Voyez l'acte de dépôt dans l'Appendice.

Le copiste s'est servi évidemment de plumes d'argent ou de métal, comme on le pratique aujourd'hui; car aux endroits où les mots sont usés, où l'encre a disparu, on lit encore la trace des lettres gravées sur le parchemin, de manière qu'avec l'aide d'une loupe et l'assistance de personnes très-habiles, nous avons pu publier le manuscrit tel qu'il est, dans notre *Editio princeps* qui représente l'original.

Les abréviations sont très-rares dans notre manuscrit, quoique leur usage ait été introduit (1) particulièrement au XIIIe siècle par les écoliers pressés de suivre la dictée des professeurs dans l'Université de Verceil, alors fondée par les chefs de cette république. Ces mêmes abréviations furent postérieurement encore adoptées par les copistes de profession, pour gagner ainsi plus d'argent, épargner du temps (2) et économiser aussi le parchemin devenu très-rare, au point qu'on effaçait d'anciens ouvrages d'auteurs grecs ou latins, pour écrire par-dessus des livres d'église, des antiphonaires, etc.

Cette barbarie est aujourd'hui avérée par la grande quantité des palimpsestes, dans lesquels le cardinal Ange Mai, l'abbé Peiron, de Turin, et d'autres savants paléographes ont retrouvé bien des ouvrages précieux de la littérature grecque et romaine, que par leurs

(1) Charlemagne a protégé la calligraphie, et dans les monastères on adopta alors l'écriture petite romaine. Voyez le tableau IV de notre *Istoria della Letteratura*, page 196.

(2) Le professeur Michelet est d'accord avec nous; il dit qu'au XVe siècle la transcription des livres populaires fut rapide; les scribes faisaient fortune, non la belle main, mais la plus agile. *Histoire de France*, tome V, page 14.

veilles et leurs fatigues ils ont rendus aux lettres, à l'histoire, et aux arts.

Dans les monastères (1) la calligraphie était l'occupation d'une certaine classe de personnes, comme l'affirme Calmet, d'après le chapitre 33 de la règle de saint Benoît, où il est dit que le moine ne possède pas même les tablettes ni la plume de fer dont il se sert pour écrire.

L'antiquité du manuscrit *De Advocatis* est prouvée, non-seulement par les lettres majuscules déjà indiquées, mais aussi parce qu'il fut commencé à deux colonnes (2), à l'exemple du précieux Évangéliaire de saint Eusèbe, conservé à Verceil. Trombelli tient beaucoup à ce caractère d'antiquité d'un manuscrit; et nous avons déjà donné, à la page 361 du tome I, la raison très-probable du changement suivi dans la distribution des pages.

Une autre marque d'antiquité, c'est que dans les premiers chapitres jusqu'au quatrième du premier livre, et depuis le huitième jusqu'au treizième, le copiste a employé la numération romaine; et pour tous les autres chapitres il s'est servi des chiffres arabes, à l'exception du chapitre dix-huitième qui est indiqué en toutes lettres.

Ceux qui contestent l'ancienneté du manuscrit *De Advocatis* prétendent tirer de l'emploi des chiffres arabes un puissant argument en leur faveur. Ils disent

(1) L'émigration des Grecs chassés par les Turcs apporta en Italie le goût des arts, et l'abbé du monastère du Mont-Cassin anima les jeunes moines à les cultiver. Voyez *Vetera Monumenta*, tom. II, cap. 9.

(2) Voyez la planche, tome I, page 176.

que l'usage de ces chiffres est bien postérieur au XIIIe siècle, même au XIVe; mais nous répondons, 1°. que Gerbert, célèbre mathématicien, appelé le Varron du Xe siècle, et qui devint pape sous le nom de Silvestre II, avait déjà, en l'année 999, fait usage des chiffres arabes;

2°. Que le moine Guido d'Arezzo, le père de l'harmonie musicale, pour avoir trouvé les cinq premières notes dans l'*Ut queant laxis, resonare fibris, etc.*, fit aussi au XIe siècle usage des chiffres arabes, comme l'histoire nous l'apprend.

Enfin, Fibunacci, dit Léonard de Pise (1), très-riche négociant, a été le premier qui ait appliqué en l'année 1180 les chiffres arabes au calcul, comme le chevalier Paravey, et avant lui le docte Trombelli l'ont démontré.

Il n'est donc pas bien extraordinaire que les copistes dans notre manuscrit *De Advocatis* (car il résulte du *fac-simile* qu'il a été écrit par plus d'une main) aient, selon leur caprice, fait usage vers la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe, tantôt des chiffres arabes, et même aient souvent exprimé en toutes lettres le numéro des chapitres, puisque l'usage des chiffres arabes, ainsi qu'on vient de le dire, avait été, depuis deux siècles, introduit en Italie comme le plus commode et le plus facile dans les opérations commerciales.

(1) Dans l'*Histoire des Sciences mathématiques*, Paris, 1838. in-8°, il est dit que Léonard fut le premier, dans son *Abacus*, à parler *de cognitione novem figurarum yndorum ;* mais M. Chasles prétend que le malheureux Boëce, au VIe siècle, connaissait déjà les chiffres arabes : ce qui est sujet à contestation.

1°. L'antiquité de notre manuscrit est de plus en plus prouvée par l'inspection des lettres I qui n'ont jamais de points (1), et sont rarement surmontés de petites virgules transversales. Nous remarquons ici avec Mabillon, Struvius, Amort, Claude Du Molinet, et récemment avec le docte Fumagalli que ces virgules furent employées par nécessité lorsqu'il s'agit de séparer l'I des M et des N, et d'éviter ainsi la confusion dans l'écriture, comme on le reconnaît à l'inspection des *fac-simile* ci-joints, Planches I, V, VI.

C'est pour cela que dans notre *editio princeps* nous avons fait remarquer que la lettre J est d'ordinaire employée conjointement avec la lettre I dans les manuscrits du XIIIe siècle. Ainsi nous lisons *Desiderijs, Eija, etc.*, à la page 22 de notre édition originale, ce qui indique l'antiquité du manuscrit, comme le baron Vernazza, bibliothécaire de l'Université royale, l'a déclaré en sa qualité d'expert en paléographie dans une lettre de 1783, où il atteste qu'il a toujours trouvé la lettre I et J réunies dans les plus anciens manuscrits.

2°. Il faut remarquer encore que dans aucun des trois *fac-simile* du *Codex de Advocatis*, tome I, page 176, et dans les deux ci-joints, on ne trouve pas que les lettres F et S se prolongent (2) au-dessous de la ligne,

(1) Amort, *Moralis Certitudo*, page 9, dit qu'avant l'an 1250 on ne mettait pas de points, et rarement des virgules, sur la la lettre I; et Trombelli ajoute qu'on peut déterminer l'usage des points au XIVe siècle. C'est aussi l'avis de Napione, dans sa première Dissertation sur le manuscrit d'Arone.

(2) L'autorité de Trombelli vient à notre appui sur cette remarque, de même qu'à l'égard de la lettre A, qui, vers la fin du XIIIe siècle, était pratiquée d'après notre manuscrit.

SPECIMEN CODICIS DE ADVOCATIS.

Ex Rubrica libri IV.

& suspirio abnegationis acquirit Cap. 16. De necessitates nrao
xpo aperire & gram eius postulare debemus Ca. 17. De ardenti
amore & vehementi affectu suscipiendi xo pm Cap. 18. De homo no
sit curiosus scrutator sacramenti sed humilis imitator xo subdendo sensum suu
sacre fidei

Expliat liber quartus & vltimus de sacramento altaris.

Incipit tractatus de meditatione cordis cap. pm.

MEditatio cordis mei in conspectu tuo semp. Felix
qui cu propheta pot ex sententia dicere. Hoc ystud deo
Sed videamus in primis quid sit meditatio cordis: no pro
carnali solo sed spuali corde. Est aut meditatio vehemens
cordis applicatio ad aliquid investigandu & inveniendu
Et hec applicatio cordis bt difficultate que quoque maior
e quoque minor. Quod ut intelligat presupponat ex creditis
& ab experientia cor nrm conditum ee et tres hre spes
oculorum mentales occulos ronales occulos sensuales. Et ex
illis est utrobique vnus occulus cognitione, alius i affec-
tione. Fidat hec distinctio in altera qua dicimus
hoiem hre portione seu faciem ronis duplicem quarum sup-
ior convertitur ad leges eternas. altera ad tprales. Neutra

Praeses De-Gregory direxit.

G. A. Sasso Taurini incid.

comme dans les manuscrits d'un âge postérieur et plus moderne. Ainsi, tandis que dans les six dernières lignes du traité de l'Imitation (Planche VI) les F et les S ne dépassent point leur ligne; dans le traité de *Meditatione cordis*, le copiste a suivi une méthode contraire; ce qui prouve la disparité d'âge des deux manuscrits.

Il était nécessaire de donner ce *fac-simile*, dont la seule inspection répond aux observations de Gence, lequel prétendit (1) que les deux manuscrits, le premier de l'Imitation, et l'autre de Gerson, étaient du même âge, par cela seul, disait-il, qu'ils se trouvent dans le même volume. Il n'a pas voulu, en examinant notre manuscrit original, que nous lui avons communiqué en présence de M. le marquis de Fortia, convenir de la dissemblance des deux écritures, la première ronde et romaine, la seconde cursive et française; l'une du XIII[e] ou du XIV[e] siècle, l'autre du XV[e], comme les experts ci-après nommés l'ont déclaré.

Le même argument de Gence a été adopté comme nous l'avons déjà rapporté, à l'égard du manuscrit de Valenciennes. Il contient deux discours du chancelier Gerson, et trois livres de l'Imitation; on prétend de là tirer un argument pour attribuer le tout à Gerson : ce que nous avons pourtant contesté au chapitre VIII.

3°. D'après les règles posées par Trombelli, notre manuscrit est du XIII[e] siècle, parce que les mots sont séparés, et qu'ils ne présentent point à la fin des abré-

(1) Voyez ci-dessus, tome I, page 361.

viations; mais les lettres finales ont été exprimées, contrairement à ce qui fut pratiqué dans les écritures postérieures au XIVe siècle, où les finales sont remplacées par des virgules ou d'autres marques. Nous avons donc le droit de déclarer le *Codex de Advocatis* l'un des plus anciens connus, d'après l'autorité même du chanoine Amort, qui reconnaît formellement que les manuscrits antérieurs au XVe siècle n'ont presque pas d'abréviations.

4°. On trouve souvent dans notre manuscrit des corrections à la ligne, et le mot sur lequel le copiste s'est trompé n'est pas effacé, mais indiqué par des points au-dessous : ce qui prouve, comme on l'a dit, que le livre a été copié sur un original bien plus ancien.

5°. Le chapitre 39 du livre III, dont le titre est *Quod homo non sit importunus in negotiis*, avait été oublié par le scribe; ce chapitre a été admirablement transcrit à la fin de la page en lettres microscopiques, et on lit à l'œil nu : autre preuve que le manuscrit a été soigneusement collationné sur l'original.

6°. L'omission des lettres doubles, qu'on observe dans notre manuscrit montre qu'il appartient au XIIIe siècle; de même que l'incertitude du copiste en écrivant *Xρtus, Cρtus, Cristo, Yhesu, caritas, No* pour *Non, To* pour *Totam;* car Trombelli affirme que tel était l'usage de ce siècle, usage qui continua jusqu'au XVe.

7°. Ceux qui voudront examiner nos deux éditions latines, et notamment l'*Editio princeps Codicis de Advocatis,* reconnaîtront que le livre quatrième a été indiqué par quatre unités romaines, dont la dernière a été prolongée au-dessous de la ligne, à l'exemple des

inscriptions, et selon le type des monnaies frappées aux XIIIe et XIVe siècles.

8°. L'orthographe de notre manuscrit, que nous avons eu à cœur de conserver dans l'édition primitive (1) prouve encore son antiquité et la corruption de la langue latine par des mots vulgaires, *Mondus, Malicia, Pacientia, Ociosi, Dilligentia, Leticia, Pernitiem, Pernitiosa* (2), *Tercius, Tenatius, Cicius, Legiptime, Licentiatis, Dampnatis, Temptationem, etc.*, corruption propre au XIIIe siècle, comme Napione l'atteste, d'après Trombelli, dans sa Dissertation de 1810.

Nous lisons ces mots corrompus dans un diplôme de Louis de Savoie, du mois de décembre 1285, où l'on trouve, *Indicione, Peticionem, Etiam, Pacionibus*, et autres semblables comme dans le manuscrit *de Advocatis*. Cette corruption de la langue latine fut bien plus forte dans le XVe siècle, et nous l'avons reconnue

(1) Elle est décrite à la page 88 du premier volume.

(2) La lettre T employée pour le C est un grand et solide argument pour prouver qu'un manuscrit est antérieur au XIVe siècle; ensuite tous ces barbarismes empruntés à la langue vulgaire du XIIIe siècle montrent que le livre fut copié par un Italien, et probablement à Verceil, par ordre de l'un des évêques, Martin ou Rainier *de Advocatis* (voyez *Præfatio Editoris*, dans l'édition latine, page v); ce que prouvent aussi les règles données par Trombelli pour connaître les manuscrits, comme on l'a vu au chap. VIII de cette Histoire, au sujet du *Codex Aronensis*, qui évidemment est moins ancien que le nôtre, au dire des paléographes.

Voyez aussi la page 351 du *Codex de Advocatis*, où nous avons réuni les mots de la langue latine déjà corrompus au XIIIe siècle. Ainsi les mots *mondanus, mondet, mondus*, etc., sont bien antérieurs à l'orthographe du XVe siècle, dit le savant Trombelli, et nous ne les trouvons pas dans les manuscrits de Gerson de Paris.

dans un manuscrit de saint Antonin, avant qu'il fût évêque de Florence, écrit en italien avec l'orthographe suivante : *Prudentia, Afflictione, Adversitate, Fructi, Paradixio* ou *Paradisio, La Santa Madre gesia, Dedicatione de Sancto Michaelle, etc.*, lesquelles paroles sont aussi une preuve de la naissance, à cette époque, de la très-douce et harmonieuse langue italienne.

9°. L'adverbe indicatif du temps est exprimé dans le *Codex de Advocatis* par le mot *Cum* et non *Quum* : par conséquent on dit *cum temptamur*, ce qui est, d'après Quintilien, livre 1, chapitre 8, analogue à l'ancienne construction et à la phrase romaine.

10°. Les diphthongues n'ont été employées que rarement dans notre manuscrit; on sait d'ailleurs que les lettres doubles ne furent pas en usage depuis l'année 1200 (1) jusqu'au xve siècle, parce que les étudiants, dans l'école, écrivaient avec précipitation, et ne croyaient pas les diphthongues nécessaires pour l'intelligence de la phrase.

11°. Nous ferons observer encore que l'emploi très-prudent des virgules et l'absence totale des points d'exclamation indiquent l'ancienneté de notre manuscrit; car ces signes ne furent employés qu'au xve siècle, comme Le Clerc l'affirme, et avec lui Napione.

12°. Les points interrogatifs, dans notre manuscrit, sont employés et placés transversalement selon l'usage ancien, que Trombelli dit remonter plus haut que le xie siècle.

(1) Telle est l'opinion de Trombelli, que nous avons adoptée, en faisant observer que l'usage des diphthongues a repris après 1400, soit dans les écoles, soit dans les actes des notaires, et même dans les bulles des papes.

Nous renvoyons nos lecteurs à l'*Editio princeps* du manuscrit *de Advocatis*, où nous avons donné aussi l'*Elenchus continens vocabula corruptæ linguæ latinæ, quæ in Codice de Advocatis extant* : il serait trop long de le répéter ici, et d'indiquer l'origine de ces mots; ce que nous avons fait dans des notes. On trouvera le mot *Zenobita*, et l'emploi de la lettre Z au lieu de la lettre C, ce qui fait présumer que le copiste était de Venise où le Z est en usage, et le B à la place du P dans *Baptista*, comme on prononce en Lombardie.

Dans son écrit intitulé *Jugements motivés sur l'âge du Codex de Advocatis*, Gence, voulant affaiblir l'opinion des savants qui ont jugé ce manuscrit antérieur au XIV[e] siècle, nous oppose :

1°. Le dire de personnages estimables : mais nous avons déjà publié leurs avis, qui contredisent l'allégation de Gence;

2°. Les déclarations signées par MM. Tourlet, Villenave, Johanneau, Guillon, Baldoni et Labouderie; mais nous devons remarquer que leurs raisons ne sont pas tout à fait décisives, ils ne donnent point de motifs péremptoires et auxquels nous n'ayons répondu d'avance dans la préface de l'édition latine.

Les trois *fac-simile* que nous présentons ici montreront, à la simple vue, aux experts en diplomatique, 1°. que les petits points sur les *i* sont une marque de l'antiquité du manuscrit; 2°. que ce qui exclut tout soupçon de contrefaçon, ce sont les corrections marginales et l'addition du chapitre 39 dans ce manuscrit; 3°. que la seule inspection, sans lunettes, des deux manuscrits d'Arone et *de Advocatis* prouve l'antiquité de ce dernier; 4°. qu'il est insoutenable de pré-

tendre apercevoir du gothique dans l'écriture du *Codex de Advocatis;* 5°. que si M. Baldoni se fût donné la peine d'aller visiter les deux Dante par nous cités, à la Bibliothèque royale, il aurait bien reconnu leur ressemblance avec notre manuscrit. Enfin, l'abbé Labouderie commence par persuader Gence, à l'égard de la dissemblance de l'écriture du traité *de Meditatione cordis,* qui est postérieure à celle de l'Imitation, et quant aux chiffres arabes qu'on trouve avec les romains, nous avons Trombelli pour nous défendre.

Mais, en dernière analyse, puisqu'on ne peut contester que Joseph *de Advocatis* a donné à son frère Vincent, en 1349, le manuscrit dont il s'agit, à quoi bon se tourmenter pour attribuer à à-Kempis ou à Gerson un ouvrage écrit avant qu'ils fussent venus dans cette vallée de larmes, d'intrigues et d'ambitions?

Le bruit s'était répandu qu'un manuscrit très-ancien de l'Imitation avait été trouvé et que nous l'avions acheté du libraire Techener; plusieurs personnes demandèrent à voir cette trouvaille. Avant tout J. B. Gence, le défenseur constant du chancelier Gerson, l'a eu dans les mains, comme nous le dirons plus bas; il fut obligé de le reconnaître antérieur au manuscrit de la Cava, et d'avouer que c'était une copie d'un manuscrit plus ancien.

Il serait superflu de rapporter ici les noms de tant de visiteurs qui l'ont examiné à différentes époques. Nous signalerons seulement MM. Bernet, archevêque d'Aix en Provence, l'évêque de Nilopolis, vicaire apostolique de l'Océanie; les abbés Caron, Gosselin, de Sambucy, Labouderie, Estrayer, Crozes, Dassance;

les comtes Valmachi, Cambray correspondants de l'Institut de France; MM. Hagberg, professeur d'histoire à Upsal; Picot, Leclerc, Blot, Chasles, Delandine, etc.; lesquels tous, et même, entre eux, ceux qui avaient une opinion formée pour le chancelier Gerson furent obligés de reconnaître l'antiquité de notre manuscrit, et que depuis 1527 il a appartenu, sans interruption, à la famille Avogadro, comme le prouvent les signatures autographes existantes sur le livre même; signatures que nous avons fidèlement transcrites, et imprimées dans l'édition latine et au chapitre précédent de cette Histoire.

§. II.

Les certificats des experts en paléographie, dont les noms suivent, ont été donnés par écrit, et nous en conservons les authographes (voyez l'édition latine). Le premier est du savant M. Nodier, maintenant de l'Académie française (1), lequel après avoir examiné le manuscrit, nous envoya la déclaration suivante :

I. 1830, 17 novembre, Paris. Je ne doute pas que le manuscrit de l'Imitation dit *de Advocatis*, que m'a communiqué M. le président de Gregory, ne soit de la fin du treizième siècle, ou au plus tard du commencement du quatorzième. Je le regarde comme infiniment précieux. Paris, 17 novembre 1830.

Charles NODIER, *Bibliothécaire de l'Arsenal.*

II. 1831, 26 janvier, Paris. Je soussigné, ayant

(1) Ce savant distingué a été reçu, à la fin de 1833, membre de l'Académie Française à la place de Laya, décédé.

examiné avec soin le manuscrit *de Advocatis* sur l'Imitation de Jésus-Christ, qui m'a été présenté par M. le président de Gregory, je déclare qu'il m'a paru ne pouvoir être que du XIIIe siècle, au plus tard du commencement du XIVe siècle, sauf la seconde partie *de Meditatione cordis*, qui est d'une époque postérieure; et cette opinion est fondée sur l'examen que j'ai fait d'autres manuscrits latins écrits en Italie. (Daté *ut supra*.)

Le chevalier MARCEL, *ancien Directeur de l'Imprimerie impériale.*

III. 1831, 4 martii, Parisiis. Codicem Ms. continentem librum de Imitatione Christi, vulgo Thomæ a Kempis, vel Johanni Gersonio adscriptum, sub finem sæculi decimi tertii exaratum esse testantur characteres nitidissimi, qui proxime accedunt ad litteram Bononiensem, vel saltem italicam hujus ævi. Datum Parisiis, IV kalend. martij, 1831.

Augustinus THEINER, *Breslaviensis, I. U. Doctor.*

IV. 1831, 4 martii, Parisiis. Prior hujus codicis pars ad sæculum XIII mihi pertinere videtur; posterior vero pars, utpote quæ non charactere gothico, sed a manu italica exarata est, ad sæculum XVI. Datum ut supra.

Ferdinandus HAUTHAL, *Doctor philosophicus.*

V. 1831, 23 mars, Paris, Chaussée-d'Antin, rue de La Rochefoucauld, n° 12. Je certifie que ce matin, dans une conférence à laquelle j'ai assisté, entre M. le président de Gregory et M. Gence (1), pour examiner le

(1) Peut-on exiger plus de bonne foi? J'ai mis dans les mains

manuscrit *de Advocatis,* de l'Imitation de Jésus-Christ; après une discussion approfondie et un long examen, M. Gence a reconnu que ce manuscrit, antérieur au manuscrit de la *Cava,* et italien comme ce manuscrit, était du commencement du XVe siècle, signé *le Marquis de Fortia d'Urban*. Il a été reconnu de plus, que le manuscrit *de Advocatis* appartenant à M. de Gregory n'étant qu'une copie (1), représentait nécessairement un manuscrit encore plus ancien.

Le Marquis DE FORTIA.

VI. 1831, 2 juillet, Paris. M. le président de Gregory m'a montré un petit volume sur parchemin contenant l'*Imitatio Christi*. L'écriture paraît être du XIVe siècle; sa forme cursive semble appartenir à l'Italie. A la suite de ce traité latin est un autre traité, aussi sur parchemin, dont l'écriture paraît être du commencement du XVIe siècle. Daté *ut supra*.

J. A. BUCHON, *ex-inspecteur des archives départementales et communales*.

VII. 1831, 25 settembre, Torino. La scrittura del codice membranaceo *de Imitatione Christi*, detto *de Advocatis,* a me pare accostarsi a quella ch'era in uso

du plus acharné des opposants le manuscrit *de Advocatis*, et j'espère bien ne mettre jamais de chaleur dans mes écrits polémiques.

(1) Le manuscrit de La Cave, dont nous avons donné le *specimen,* est aussi ancien que le manuscrit de Bobbio; ce qu'on reconnaît par l'écriture. Celui-ci a été jugé antérieur de trois cents ans dans le congrès de 1687. Il faut donc admettre que le manuscrit *de Advocatis*, d'après M. Gence, est aussi bien antérieur à l'an 1387, et que le *Diarium de Advocatis* de 1349 est sincère et digne de foi.

sul finire de secolo XIV (l'anno 1390 al 1410) e principio del seguente. In fede, Torino, 25 septembre 1831.

Professore, C. GAZZERA (1).

VIII. 1831, 26 settembre, Torino. Il sottoscritto crede, che il codice *de Imitatione Christi* detto *de Advocatis* presentatogli dal signor cavaliere de Gregory sia scritto al principio del secolo XIV, cioè prima della metà dello stesso secolo (an. 1350): in fede ut supra.

Intendente cavaliere DATTA, *regio Professore di paleografia.*

IX. 1832, 26 giugno, Modena. Reale Academia di scienze, di lettere ed arti di Modena. Invitati noi sottoscritti a dare la nostra opinione intorno alla età del *Specimen codicis de Advocatis*, avendolo riscontrato con altre indubitate scritture sembra potersi affermare, che l'età del codice in questione è senza dubbio anteriore al secolo XV, nè sarebbe forse distituita di fondamento, la congettura che retrotraesse anche d'un altro secolo una simile antichità. Modena ut supra.

Signati : LOMBARDI (2), PARENTI, D. Celestino CAVEDONI, *socii della prefata Accademia.*

(1) L'abbé Constance Gazzera est le secrétaire de la classe des sciences morales, historiques et philologiques de l'Académie royale des Sciences, à Turin, professeur de philosophie, sous-bibliothécaire et secrétaire de la députation des études d'histoire nationale.

(2) Ayant envoyé à l'abbé Lombardi, continuateur de l'Histoire littéraire de Tiraboschi, et bibliothécaire du duc de Modène, le *fac-simile* de la première colonne du *Codex de Advocatis*, que nous venons de faire graver, il déclare, dans sa lettre du 31 juil-



X. 1832, 6 septembre, à Lyon. Moi soussigné, ancien directeur du Musée de Lyon, je suis d'avis, d'après la connaissance que j'ai acquise des écritures anciennes, que le *Codex de Advocatis* en parchemin très-fin, possédé par M. de Gregory, président, contient les quatre livres de l'Imitation de Jésus-Christ, dont l'écriture me paraît être du XIII[e] au XIV[e] siècle. Qu'ensuite se trouve dans le même Code un manuscrit de Gerson, intitulé *de Meditatione cordis*, d'une écriture postérieure d'environ deux cents ans. De plus, ayant vu un *fac-simile* du célèbre Code d'Arone, il me semble postérieur par la forme de ses caractères à celui *de Advocatis*. Donné à Lyon, ut supra.

Le chevalier ARTAUD, *correspondant de l'Institut à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*

XI. 1832, 14 septembris, Parisiis. Quum vir clarissimus Præses de Gregory mihi Parisiis summa cum humanitate suos *de Christi Imitatione* apparatus monstraret, inter scrinia litteraria ejus vidi quemdam codicem qui *de Advocatis* vulgo dicitur; cumque a me petivisset quid de hujus libri manu exarati ætate sentirem, re serio perpensa, respondi ad finem sæculi XIII aut ad initium sæculi XIV eumdem pertinere.

Baro DE REIFFENBERG, *Professor in Academia Lovaniensi. Unus e Galliæ Bibliophilis.*

XII. 1832, 30 settembre, Parigi. Avendo con diligenza esaminato il codice manoscritto in pergamena

let 1841, que ce même *fac-simile* est tout-à-fait conforme à celui du chapitre 23, déjà publié à la page XLVI de l'édition latine, et qu'il se reporte à sa déclaration précédente à l'égard de l'âge du manuscrit. Voyez tome I, page 176.

il quale contiene l'*Imitazione di G. Cristo,* in latino, mentre posso assicurare che il medesimo è sicuramente anteriore al secolo XV, credo di doverlo giudicare come appartenente piuttosto al secolo XIV che al XIII, e che sia perciò quel medesimo che apparisce essere stato donato nel 1349 da Giuseppe Avvocati al fratello, come risulta dall' articolo del Diario della detta famiglia, che mi è stato mostrato. Parigi, ut supra.

Giuseppe MOLINI, *Bibliotecario di S. A. I. R. il Granduca di Toscana.*

XIII. 1832, 4 dicembre, Milano. Al solo confronto dei due *fac-simili* (inviati dal Cav. de Gregory) non esiterei a dare la preminenza d'anteriorità al codice *de Advocatis* sull' *Aronese.* I caratteri quadrati e tendenti all' obliquo dalla sinistra alla destra, la maggiore loro nitidessa, la maggiore semplicità delle abbreviature, ed il minore numero di nessi, sono le ragioni, per le quali questo codice mi sembra appartenere al secolo XIII od al principio del XIV. Quei caratteri sono di fatto pressochè conformi a quelli d'un *Stazio* codice rarissimo in pergamena, di forma stretta e lunga, che si conserva in questa I. R. Biblioteca e che sicuramente appartiene all' epoca anzidetta. Quanto poi al codice *Aronense,* la sola ispezione di que' suoi caratteri già tendenti al *gotico* basta per farlo giudicare di non poco inferiore al codice *de Advocatis.* Quanto al trattato *de Meditatione cordis,* esso nella forma de' suoi caratteri, presenta una fisonomia ben poco antica, e quindi non esiterei a crederlo posteriore anche al secolo XV in ciò almeno che risguarda la scrittura. Trovo perciò probabilissimo che esso

stato sia molto posteriormente aggiunto al codice *de Advocatis,* profittando delle pergamene che in questo rimaste erano in bianco.

Eccole, signore Cavaliere, la mia opinione sui due *fac-simili.*

Robustiano GIRONI, *Bibliotecario della Imperiale Reale Biblioteca di Brera.*

XIV. 1833, Parisiis, kalend. maiis. Codex Imitationis Christi *de Advocatis,* cujus hodie possessor est illustris Eques de Gregory, scriptum esse judico ante finem sæculi decimi tertii, id quod et interna et externa argumenta evidenter probant. Parisiis, ut supra.

Frider. DUBNER, *Doctor philosophiæ.*

XV. 1833, 7 maii. Cod. *de Advocatis* membranaceum continentem Imitationem Jesu Christi, sæculo XIII exeunte, vel XIV inchoante, me judice, scriptum esse, viro nobilissimo Equiti de Gregory, penes quem nunc est, libentissime significavi.

Theobaldus FIX.

Parisiis, die 7 mensis maii.

XVI. 1833, Parisiis. Libri de Imitatione Christi codicem *de Advocatis* pertinere ad exitum sæculi decimi tertii, vel ad decimi quarti sæculi initium mihi videri, petente a me illustrissimo Equite de Gregory, his litteris testor.

Signatum : *Ludov.* DE SINNER, *philosophiæ Doctor.*

Datum Parisiis, die v ante idus junii 1833.

XVII. 1835. Nous avions demandé à l'Académie de la *Crusca,* de Florence, son avis sur les *fac-simile* envoyés, et nous avons reçu de M. Becchi, son se-

crétaire, la réponse suivante, déjà publiée dans notre traduction italienne de l'Imitation de Jésus-Christ. Paris, 1835.

Al chiarissimo signore G. de Gregory, Presidente onorario della corte d'Aix, a Parigi.

Firenze, 4 gennaio 1835.

CHIARISSIMO SIGNORE,

L'Accademia della Crusca ha accolto con vivo gradimento il suo latino discorso sull' autor del libro della Imitazione di G. Cristo, e d'esso le rende i più sinceri ringraziamenti. Non è cortese l'Accademia alla sua dimanda, perchè una massima, che stabilì fino da lunghissimo tempo, e che non ha mai violata, le proibisce di dare guidizio delle opere altrui fuori della circostanza de' concorsi quinquennali; ma perocchè ad alcuno de' suoi non è vietato il farlo di privato sentimento, non voglio tacere, che dopo la lettura del suo bellissimo discorso, sono anch' io dell'avviso che *Giovanni Gersen* Benedettino sia da riguardarsi per l'autore del trattato *de Imitatione Christi*. Intanto mi reco a onore di potermi dichiarare colla maggior stima e considerazione.

Suo umiliss. e devotiss. servitore,
Frottuoso BECCHI, *segretario* (1).

XVIII. 1838, 12 settembre, Tortona (2). Presentatomi dal signore Teologo Cantù lo *specimen codicis de Advocatis*, senza più oltre leggere, appena dato un

(1) Cet illustre écrivain vient de mourir; son opinion était d'une grande autorité.

(2) L'auteur de cet avis l'a adressé à S. Excellence monseigneur Negro, évêque de Tortone.

colpo d' occhio sui caratteri, sulle lettere majuscole, e sulle abbreviature, lo riconobbi lavoro del secolo XIII. Leggendo poi la lettera coll' annunzio del chiarissimo signore cavaliere Presidente de Gregory, trovai il mio giudizio coerente a quello del medesimo celebre letterato.

Non posso, monsignore mio veneratissimo, dare un giudizio paleografo, perchè nel nostro archivio non abbiamo altro, che instrumenti e brevi pontifici del secolo XIII a caratteri ben diversi, se non che parecchi contengono soltanto lettere majuscole identiche al codice *de Advocatis*. Per fare un giusto confronto bisognerebbe che avessimo antifonarj, lezionarj, e codici manoscritti di quel secolo, perchè questo modo di scrivere era proprio de Monaci nel copiare, o nello scrivere codici membranacei.

Io intanto giudicai il codice *de Advocatis* appartenere al secolo XIII, in quanto che ne ho veduto alcuni manoscritti nella Medicea, e qualcuno nella Estense, nell'Ambrosiana, e negl' archivi de' monaci di Roma, con caratteri identici, e con abbreviature proprie del secolo XIII. Ecco, Eccellenza Reverendissima quanto posso dire sul codice *de Advocatis* dall'erudito Presidente pubblicato. Gradisca intanto l'onore che ho di protestarmi con vero cuore, e con più umile ossequio, affettuoso sentimento di rispettosa venerazione.

Divotissimo ed obbedientissimo servo,

Canonico Giuseppe BOTTAZZI (1).

(1) Ce docte ecclésiastique a fait de longues études de paléographie; il est historiographe royal, membre de plusieurs académies, et de la société formée à Turin pour les monuments historiques;

XIX. 1841. Lisbonne, le 26 juin. Certificat de M. Aurélien Basto, premier secrétaire des Archives royales, et l'un des plus habiles en diplomatique, auquel on envoya (1) les quatre *fac-simile* suivants :

N° 1. Specimen *Cod. de Advocatis*, ex libro I, cap. 1, à colonnes. Voyez tom. I, pag. 176.

N° 2. *Idem*, ex cap. 23, lib. III. Tom. II, pag. 257.

N° 3. Specimen *Cod. Aronensis, idem*. Ibid., pag. 8.

N° 4. *Ex Rubrica Cod. de Advocatis*. Pag. 263.

Quant aux n°s 1, 2 et 3, dit-il, et aux cinq premières lignes du n° 4, je suis porté à croire qu'ils ont été écrits vers la fin du XIVe ou au plus tard vers le commencement du XVe siècle, en ce que l'écriture française (2) avec les initiales onciales qu'on y em-

publication qui se distingue par l'élégance typographique, et dédiée au Mécène Charles-Albert, roi de Sardaigne.

(1) Nous devons cette correspondance à l'amabilité de M. le vicomte de Santarem, ancien ministre de Portugal, savant distingué; nous lui devons aussi la traduction fidèle du certificat de M. Basto, écrit en langue portugaise.

(2) Ce savant, un des plus habiles du royaume en diplomatique, est d'accord avec l'abbé Gazzera ; mais ne sachant pas d'où venait le manuscrit *de Advocatis*, et à qui il était attribué, il l'a cru écrit en France ; ce qui n'est pas, sûrement. Cet avis fut demandé à M. Basto par son excellence M. de Macedo, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, auquel, dans sa lettre du 20 juin, il fit observer qu'il est difficile de donner un avis en telle matière; car un genre d'écriture se conserve souvent à travers des siècles, et ne change ni ne se modifie que graduellement, presque toujours d'une manière imperceptible.

En outre, l'écriture de chaque page présente des différences considérables, si on la rapproche de celle des autres; différences qui sont toutes en dehors des règles générales de la paléographie.

Ce qu'il y a de commun entre elles ne peut se fixer avec exac-

ployait, démontrent que les *fac-simile* ne sont pas du XIIe ni du XIIIe siècle; car les caractères commençaient déjà à décliner. Quant à ce qui regarde la dernière partie du n° 4, il est évident qu'elle fut écrite bien postérieurement aux autres, mais peut-être ne dépasse-t-elle pas de beaucoup le commencement du XVIe siècle.

AURELIANO BASTO.

Lisbonne, 26 juin 1841.

XX. 1841. Gênes, le 3 août. Specimen *Codicis de Advocatis*, qui aureum librum de Imitatione Christi continet, duabus plagulis æneis incisum, diligenter inspexi. Formas et nexus litterarum contuli cum codicibus manu exaratis sæculis XIV et XV hujus bibliothecæ urbanæ; neque neglexi chartas et diplomata quæ in eadem bibliotheca asservantur.

Comparatione caracterum facta, et iis omnibus consideratis de quibus diplomaticæ scriptores agunt, in hanc denique sententiam descendi : *Codicem de Advocatis, manu exaratum fuisse ante annum MCCCC, sive seculo XIV*. Ita me sentire profiteor illis motus rationibus, quæ animum neque rei omnino ignarum neque veritatis quæsitorem indiligentem impellere debent.

Dat. Genuæ ex bibliotheca urbis publica, III non. mensis augusti MDCCCXLI.

Sacerdos JO. BAPTISTA SPOTORNO, *Biblioth. Genuensis Præfectus*.

titude, que par le moyen des rapports que les mêmes écritures ont avec les nations auxquelles appartient le paléographe qui a fixé ces règles.

XXI. 1841. 18 octobre, Venise. Abbiamo esaminato, noi sottoscritti i due *fac simili del Codice de Advocatis* dell' Imitazione di Cristo; il primo inciso ed impresso dal Molini, in Parigi 1841; l'altro da G. A. Sassi a Torino; e giudichiamo che ambedue siano della fine del secolo XIII. Il nostro giudizio è appoggiato a più codici di questa Marciana biblioteca, li quali, sebbene non tutti eseguiti in un luogo od in una provincia, nondimeno tengono una impronta uguale di quel secolo. Propinando dal dire, che le abbreviature di questi *fac-simili* sono quelle stesse usate generalmente allora, le quali sono maggiori o minori secondo il capriccio de' copiatori, vedesi che il *Codice de Advocatis* fu scritto allorachè andava cessando il carattere romano, ed a poco a poco introducevasi il gotico o teutonico. Le parole conservano in genere una rotondità romana; ed un principio di gotico vedesi nel cominciamento di alcune parole, e nelle iniziali interne. Le iniziali poi grandi esteriori, cioè il Q, l'F, il D, ed il C hanno della forma gotica, e sono esse posteriori a tutta l'altra scrittura, sendo noto, che gli ammanuensi lasciavano per lo più un vacuo per porvele dopo. In questo nostro giudizio concorse anche il dottissimo signor dottore Heyse, il quale ora studia in questa biblioteca, interpellato da noi; ma egli riflettè assai giustamente, e noi dobbiamo convenirvi, che un giudizio esatto non si potrà mai dare, se non esaminando attentamente gli originali; perchè i *fac-simili* sono più o meno infideli, e perchè la carta, se non è membranacea, ed il luogo ove fu scritto il codice se si può scoprire, servirebbero d'una

facilità maggiore a stabilirne almeno approssimativamente l'epoca.

All' original. *Il cav. Biblioth.* P. Bettio, Emmanuele Cicognara, *Segretario d'Appello, Consigliere straordinario Accademico.*

Venezia, 18 ottobre 1841.

Ceux qui, pour leur satisfaction, désirent lire les certificats autographes, n'auront qu'à nous prévenir, et nous nous ferons un vrai plaisir de les leur mettre sous les yeux avant d'en faire l'envoi aux archives de l'église métropolitaine de Verceil, pour y être à perpétuité conservés avec le manuscrit *De Advocatis*, comme pièces à l'appui et éclaircissements.

En résumé, nous avons quatorze signatures d'hommes savants qui ont jugé et certifié que notre *Codex de Advocatis* appartient au XIIIᵉ siècle. Ces respectables experts sont MM. Nodier, Marcel, Theiner, Hauthal, Artaud, Reiffenberg, Gironi, Fix, de Sinner, Becchi, Bottazzi, Spotorno, Bettio et Cicognara.

Nous en avons huit qui limitent l'âge du manuscrit entre les premiers et les derniers jours du XIVᵉ siècle, et non postérieurement. Ces savants sont : MM. Buchon, Datta, Gazzera, Lombardi, Parenti, Cavedoni, Molini, et Basto Portugais.

Nous aurions pu obtenir d'autres attestations, mais à quoi serviraient-elles? L'acte de donation de Joseph Avogadro à son frère Vincent, en 1349, le 15 février, du manuscrit de l'Imitation, existe; il ne peut être contesté.

§. III.

Transcrivons maintenant les avis qu'ont émis sur l'auteur de l'Imitation les hommes savants qui ont pris intérêt à nos publications.

1824. L'abbé Jean-Nicolas FERRERO, chanoine, théologal et curé à Montanaro, dans le Canavais, fut le premier qui eut la bonté de nous envoyer des notes très-savantes sur l'auteur de l'Imitation. Il nous fait observer que toute dispute devait être terminée à la vue du manuscrit d'Arone et des dissertations publiées pour constater que Jean Gersen, abbé Bénédictin, était le véritable auteur, comme le comte Napione et l'abbé Cancellieri l'ont aussi démontré. Les Français, dit-il, ambitieux de la gloire de leur nation, soutiennent cependant encore le chancelier Gerson, et allèguent, sans en donner des preuves, que l'existence de cet abbé vercellais est problématique.

Les deux articles *Gersen* et *Gerson*, rédigés par M. Gence, qu'on lit dans le tome XVII de la *Biographie universelle*, devraient être analysés avec méthode et clarté, et vérifiés. Un examen attentif sur les ouvrages du chancelier Gerson serait à cette fin très-nécessaire, aussi bien que le résumé de plusieurs circonstances de sa vie, du temps où il a vécu, des lieux et des positions dans lesquels il s'est trouvé. On pourrait aussi examiner la dissemblance des expressions et les sentiments manifestés par Gerson, qui sont en opposition avec ce qu'on lit dans le livre de l'Imitation, et on verrait que M. Gence a mal tiré ses arguments en faveur de son concitoyen.

Montanaro, le 29 juillet 1824.

A M. le chevalier de Gregory, auteur de la très-estimable *Histoire de la Littérature et des Arts Vercellais*.

A l'original. Le Chanoine et Théologal Jean-Nicolas Ferrero, Curé dudit bourg, en attestation d'ancienne et sincère amitié et reconnaissance.

1825. Guérard (M. Benjamin), employé à la bibliothèque des manuscrits, actuellement membre ordinaire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur de paléographie, etc., etc.

A Monsieur de Gregory.

Je viens, d'après votre invitation, de rechercher à la Bibliothèque du Roi les manuscrits latins de l'Imitation de Jésus-Christ qu'elle possède. Le nombre en est beaucoup plus considérable que celui que vous indiquez dans votre notice.

L'ancien fonds du Roi en renferme cinq, et le nouveau fonds treize. Voilà la note de chacun de ces manuscrits :

Ancien fonds, nos 2922, 2980, 2591, 2592, 3629.

Saint-Germain, nos 537, 1554, 1555, 1555 *bis*, 1556, 1557, 1558, 1559, 1559 *bis*, 1560, 1562.

Supplément latin, nos 165-14, La Vallière, n° 468 (nouveau, n° 126).

Parmi ces manuscrits, il en est quatre qui me paraissent venir plus particulièrement à l'appui de l'opinion que vous défendez, les manuscrits Saint-Germain, nos 1556 et 1558, qui sont du xve siècle, portent tous deux cette souscription : *Explicit liber quartus Johannis Gersen de Sacramento Eucharistie.*

Le n° 1556 a, en outre, ce titre : *Incipit liber*

Johannis Gersen primus de contemptu mundi et de Imitatione Christi, titre qui se trouve aussi en tête du manuscrit de La Vallière (1), n° 468. Ce sont trois nouveaux manuscrits à ajouter au petit nombre de ceux qui désignent Jean Gersen pour l'auteur de l'Imitation. Mais le manuscrit de Saint-Germain, n° 1560, est encore plus favorable à votre cause, en ce qu'il lève l'équivoque à laquelle la ressemblance des noms pourrait donner lieu. Il ne permet plus d'arguer d'altération de l'orthographe, et du facile changement d'une voyelle en une autre. Ce manuscrit porte au titre : *Incipit tractatus Johannis de Canabaco de Imitatione Christi et de contemptu omnium vanitatum mundi, et dividitur in quatuor libros*. Il est du xve siècle (2), et renferme trois chapitres de plus que les quatre exemplaires du même ouvrage.

Il n'est pas possible de rapporter à Jean Gerson la dénomination de *Johannes de Canabaco*, et il est certain qu'elle appartient à Jean Gersen, qui était de Canabaco ou Cavaglià, ainsi que vous le prouvez dans votre Histoire du Vercellais. J'ignore si la circonstance particulière que nous offre ce dernier manuscrit est

(1) Il est également du xve siècle.

(2) M. Guérard n'avait pas encore observé qu'à la fin on lit, d'une écriture très-ancienne : *Iste liber est monachorum congregationis Sanctæ Justinæ de observantia deputatus monasterio Sancti Benedicti de Padolirone, signatus* n° 950.... 414, année qui, d'après Lubin, fut probablement celle de la réunion de ce monastère. En tout cas, il est antérieur à la retraite de Gerson au monastère des Célestins, à Lyon, où, d'après Gence, il aurait composé le livre de l'Imitation, comme nous l'avons montré au chapitre VIII.

un nouvel argument à ajouter à ceux que vous avez rassemblés dans votre notice; peut-être l'avez-vous déjà rapporté. N'ayant pas sous les yeux votre ouvrage je ne puis juger de l'importance que vous attachez à ma découverte, si c'en est une.

Mais il est une considération d'un autre genre qui paraît d'un grand poids dans la question qui vous occupe, c'est qu'il n'est guère vraisemblable qu'on ait attribué à un moine obscur, et nullement connu d'ailleurs par aucun écrit, un ouvrage aussi marquant que l'Imitation, qui aurait été composé par un auteur aussi célèbre que Jean Gerson.

Je ne parle pas de Thomas à-Kempis, qui paraît avoir été mis hors de cause par les savants modernes qui se sont occupés du sujet que vous traitez aujourd'hui.

N'est-il pas plus naturel au contraire de croire qu'on a dépouillé un pauvre abbé sans prétention, et tout à fait étranger aux affaires du monde, pour enrichir un personnage presque son homonyme, qui brillait sur la scène publique, tenait toute la chrétienté attentive à ses discussions dans les conciles de Pise et de Constance, et bravant la colère du duc de Bourgogne pour défendre la justice, se faisait admirer au milieu d'une assemblée d'évêques et de docteurs, en foudroyant les propositions homicides de l'apologiste du meurtre du duc d'Orléans? N'oublions pas que Gerson était un homme public, un écrivain fameux pour le nombre et l'importance de ses ouvrages auxquels d'ailleurs il a mis son nom (1), un docteur placé à la tête de la

(1) Comment aurait-on pu lui contester le livre de l'Imitation,

littérature et des savants de son siècle, en un mot un homme connu dans l'Europe entière et familier à tous les travaux comme à tous les genres de gloire; on ne prête guère qu'aux riches, et Jean Gersen n'avait aucun titre ni aucun crédit. Borné à l'accomplissement des devoirs rigoureux de son état, il ne songea pas à étendre sa réputation au delà des murs de son cloître; entièrement tourné vers le ciel, il vécut sans s'inquiéter du bruit que son nom pourrait faire dans le monde; et content d'avoir enseigné et pratiqué la plus sublime morale, il mourut sans revendiquer le vain honneur à ses yeux d'un ouvrage immortel.

Vous voulez, monsieur, qu'on restitue au pauvre son bien, et quoique la cause que vous défendez soit pour nous une cause nationale (1), je ne doute pas que les Français, après avoir lu votre notice, ne répudient un honneur acquis aux dépens de la modestie, de la charité et de toutes les vertus chrétiennes.

Je suis, monsieur, avec le plus profond respect, votre très-humble serviteur,

Signé, Guérard.

Paris, le 9 octobre 1825.

1826. Lanjuinais (le comte Jean-Denis), pair de

qui certainement serait le plus beau de ses ouvrages, s'il en était l'auteur?

(1) On ignore que, depuis 1800, je fus attaché à la magistrature française, et déclaré avoir toujours été Français par Louis XVIII; que, chargé du recouvrement des créances, en Italie, envers le Trésor, je n'ai fini qu'en 1824 ma mission, qui a valu le versement de plus d'un demi-million; et qu'en m'occupant d'une polémique littéraire, je ne crois pas faire tort à ma patrie. (*Note de l'Auteur.*)

France, de l'Académie des Inscriptions et de la Société Asiatique, décédé à Paris le 13 février 1827.

Ce savant était bien prononcé en faveur de l'abbé Jean Gersen (1). Après avoir lu le *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ*, par le chevalier de Gregory, il avait bien voulu se charger de surveiller l'édition; mais sa santé l'en empêcha. Pendant un voyage que M. de Gregory fit à Verceil, en 1826, il put seulement traiter, avec le libraire Pâris, des conditions de l'impression, comme on le voit dans la lettre suivante, dont le *fac-simile* est joint au même livre publié en 1827.

Beaumarchais, 18 octobre 1826.

J'ai rendu compte à M. de Gregory de l'état de l'impression de son Mémoire sur Gersen, et je l'ai engagé à vous laisser disposer du temps de la publication, à la remettre en décembre. Je joins ici sa lettre, pour vous engager à lui adresser, à ses frais, un exemplaire à Turin. Je ne crois pas que vous vous y refusiez. Vous verrez dans cette lettre qu'il prépare un autre ouvrage sur le Code Pénal (2), que vous pourriez lui demander à publier. Il n'arrivera, pour passer six mois à Paris, qu'en novembre prochain. Son adresse est à Turin, poste restante. Salut et civilités. Je ne serai à Paris qu'à la fin de novembre.

Comte LANJUINAIS, *pair de France*.

(1) Voyez la Dissertation sur l'abbé Gersen, auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, dans le *Moniteur* de 1811.

(2) Le *Projet de Code pénal universel, suivi du Système pénitentiaire*, a été publié en 1832, en 1 vol. in-8°, chez Videcoq, place du Panthéon, à Paris.

Voyez, ci-après, chapitre XII, l'avis donné par le *Constitutionnel*, journal politique et littéraire, de Paris, le 19 octobre 1828.

1832. L'ÉCUY (Jean-Baptiste), docteur de Sorbonne, ancien abbé général de Prémontré, chanoine de Paris.

Cet estimable auteur a publié, en 1832, un *Essai sur la vie de Jean Gerson, chancelier de l'Église et de l'Université de Paris*, 2 vol. in-8°. Dans la section IX de son ouvrage, il donne une liste exacte des diverses éditions des ouvrages du chancelier, qui mourut peu de temps avant la découverte de l'art de l'imprimerie.

A la tête de l'édition de Dupin, dit l'abbé L'Écuy, se trouvent les *Gersoniana*, divisés en quatre livres. Le troisième présente un catalogue de tous les écrits de Gerson. « A la suite, continue l'auteur, se trouve une « dissertation fort étendue sur l'auteur du livre de « l'Imitation, que quelques écrivains, et même tout « récemment encore un moderne, ont attribué à « Gerson. Le résultat d'un examen approfondi de « cette question longtemps débattue, est que le véri- « table auteur de ce livre admirable est encore incer- « tain (1). »

Il faut remarquer que la publication du *Codex de Advocatis* n'a eu lieu qu'en août 1833, et c'est alors que le vénérable docteur de Sorbonne nous attesta sa conviction en faveur de l'abbé Jean Gersen de Verceil.

Cependant, l'auteur, en donnant, en 1832, une

(1) *Essai*, sect. IX, tom. II, pag. 291.

idée sommaire des ouvrages de Gerson contenus dans chaque volume de l'édition de Dupin, n'a point attribué au chancelier l'honneur d'avoir composé le plus beau livre qui existe après l'Évangile.

Ainsi, dans la liste des ouvrages de Gerson, il rapporte un *Traité de la Communion sous les deux espèces,* écrit à Constance, d'après le désir du concile, à propos de l'usage du calice réclamé par les frères de Bohème. Gerson y montre que rien, dans la sainte Écriture, n'en prouve la nécessité, et que l'Église, juge infaillible en pareille matière, ayant cessé, pour des bonnes raisons, d'administrer aux laïques l'Eucharistie sous les deux espèces, il faut lui obéir.

Nous convenons qu'il faut obéir; mais, ainsi que nous l'avons déjà fait observer, Gerson aurait-il pu prudemment rappeler aux fidèles l'ancien usage de la communion sous les deux espèces exprimé au livre IV de l'Imitation, dans plusieurs passages, comme encore subsistant?

Dans le traité de l'*Art d'entendre les Confessions,* le chancelier établit différentes règles pour la conduite des confesseurs; et dans un autre *De modo inquirendi peccata,* il indique les sages précautions à prendre pour faire confesser aux pénitents les péchés de mollesse, matière si délicate, dit un écrivain, que Gerson aurait mieux fait de ne pas en parler. Matière, disons-nous, qui répugne aux maximes données par le véritable auteur de l'Imitation. Dans le traité de la *Flagellation,* que Gerson a écrit contre la société qui se livrait à cet acte de pénitence prêché par saint Vincent-Ferrier, le chancelier de Paris se trouve en opposition avec le chapitre 52, livre III, de l'Imitation, où le dis-

ciple dit : *Unde nihil dignus sum, quam flagellari et puniri, quia graviter et sæpe te offendi, et in multis valde deliqui.*

Gerson, dit encore son biographe, était contraire aux études dans les monastères; et la règle de saint Benoît, souvent citée par l'auteur de l'Imitation, parle souvent de l'occupation et de la lecture, etc. Il est pénible de suivre l'abbé de Prémontré dans l'analyse des ouvrages ascétiques, des poésies latines du Chancelier. Nous ferons observer seulement que les vers sur le voyage de Joseph et de Marie, en Égypte, avec l'enfant Jésus, sont d'une élégance latine qui n'a rien de commun avec la diction simple, la phrase humble, de l'auteur de l'Imitation (1).

1835. M. Buchon, homme de lettres très-distingué, donnant dans le *Panthéon littéraire* (2) une notice sur l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, par frère Jean Gersen, dont le nom a été mis en tête de toutes les pages pour qu'on ne prenne pas l'équivoque sur le véritable auteur, s'explique en ces termes :

Jean Gersen naquit à Cavaglià près de Verceil en Piémont, sur la fin du XIIe siècle. Il entra de bonne heure dans le monastère bénédictin de Saint-Étienne de la Citadelle, et en devint abbé. L'histoire de ce couvent apprend qu'il en fut le quatrième abbé de 1220 à 1245.

Tout ce qu'on peut savoir de lui, c'est qu'il paraît avoir été lié d'amitié avec saint François d'Assise,

(1) Voyez L'Écuy, page 317.

(2) Voyez le *Panthéon littéraire,* littérature latine, philosophie chrétienne d'ouvrages mystiques, traduits du latin en français, page 27. Paris, chez Desrez, 1835, grand in-8°.

né en 1182, instituteur de l'ordre des Franciscains, en 1210, et mort en 1226; et avec saint Antoine de Padoue, né à Lisbonne en 1195, élevé à Verceil, et mort en 1231.

M. le président de Gregory, dans son *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ*, et dans son *Istoria della Vercellese Letteratura ed Arti*, a prouvé, ce me semble, d'une manière fort satisfaisante, que c'était à ce moine piémontais, du milieu du XIIIe siècle, qu'il fallait attribuer ce bel ouvrage. Quelques savants l'ont attribué à Thomas à-Kempis, Chanoine régulier de Saint-Augustin, né à Cologne, en 1380, mort en 1471. Il y a même en faveur de cette opinion un arrêt du Parlement de Paris, rendu en 1652, dans une querelle entre les chanoines Augustins et les moines Bénédictins qui l'attribuaient à notre Jean Gersen, ayant aussi en leur faveur l'avis d'une congrégation de cardinaux donné à Rome le 14 février 1639. Mais ni l'avis des cardinaux, ni l'arrêt du Parlement ne peuvent avoir d'autorité dans l'examen d'un fait historique.

La première édition de l'Imitation donnée au XVe siècle, à Anvers, était faite sur un manuscrit de cette ville de l'an 1441, sur lequel on lisait : *Finitus et completus anno Domini 1441 in vigilia S. Jacobi apostoli, per manus fratris Thomæ Kempis, ad laudem Dei, in monte Sancte-Agnetis.*

Cette phrase, où Thomas à-Kempis se présente uniquement comme copiste de ce volume, et non comme l'auteur de l'ouvrage, a été la source de toutes les erreurs suivantes.

Quelques autres personnes trompées par la confor-

mité du nom, l'ont attribué à Jean Charlier, dit Gerson, du nom d'un village dans le diocèse de Reims, né en 1363, devenu chancelier de l'Université de Paris, et mort en 1429 à Lyon dans le monastère des Célestins.

Depuis la publication de son *Mémoire* en faveur de Jean Gersen, M. de Gregory a fait à Paris l'acquisition d'un manuscrit plus ancien que tous les autres connus, et dont la date paraît être de la fin du XIIIe siècle. Un témoignage intéressant est venu fortifier les opinions de M. de Gregory sur l'antiquité de ce manuscrit. Ce petit volume porte sur l'intérieur de la reliure des deux côtés plusieurs noms des membres de la famille *de Advocatis* écrits au XVe et au XVIe siècle, et on lit dans un Journal ancien conservé dans cette famille vercellaise, à l'année 1349, *Diarium Josephi de Advocatis,* 15 *die Dominica mensis februarii, etc.*, et il transcrit le passage entier rapporté ci-dessus, pag. 238.

Ce livre contient un traité de morale qui devait être expliqué et dicté dans les écoles, et qui avait pour but principal de réformer la discipline ecclésiastique, alors fort relâchée. La mansuétude et la pureté de la morale en ont fait le manuel indispensable de la morale religieuse dans tous les siècles qui ont suivi.

Des milliers d'éditions ont été faites dans tous les pays, et continuent chaque jour à s'en faire. Les deux meilleures données sont de M. Gence, en 1826, et de M. de Gregory, *Codex de Advocatis*, 1833.

Les manuscrits s'en trouvent dans toutes les bibliothèques publiques; et quant aux traductions, elles sont innombrables, dans toutes les langues. Nous en avons plus de cent peut-être en français, au nombre des-

quelles figure celle de M. l'abbé de La Mennais, et M. de Gregory en a imprimé deux traductions l'une française, l'autre italienne. Paris, Didot, 1835.

Celles des traductions qui se lisent avec le plus de plaisir sont encore celle de Beuil, c'est-à-dire le Maistre de Sacy, et de M. Beauzée, toutes deux ne contenant qu'une reproduction fidèle du texte. Celle de Beuil a vieilli; j'ai préféré celle de Beauzée, dont le style est suave et pur; c'est celle que je reproduis.

J. A. C. Buchon.

1836. Opinion de l'éditeur du *Nouveau Dictionnaire historique, biographique, classique*, publié à Turin, vol. IV, 1836, article Rossignoli (Bernardin), Jésuite Piémontais, né à Ormea, et décédé à Turin en 1613, qui fut un homme de lettres très-distingué. Son ouvrage *De disciplina Christianæ perfectionis, libri V*, a été traduit en français par Robert Charpentier. Ce religieux devint célèbre pour avoir écrit, en 1604, une lettre à son confrère Possevin, sur le précieux manuscrit de l'Imitation trouvé dans le collége d'Arone, et qui y fut apporté en 1579, par le novice André Maggioli, de la ville de Gênes. (Voyez chapitre viii et l'Appendice.)

Ce manuscrit servit beaucoup à établir, sur un fondement certain, l'opinion que le véritable auteur du traité de l'Imitation est l'abbé Jean Gersen, moine Bénédictin à Verceil. M. Gence, Français très-zélé pour le chancelier Jean Gerson, l'a contesté de nouveau; mais ses *Considérations* déjà affaiblies par le *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ*, publié à Paris en 1827, par M. le cheva-

lier de Gregory, sont tout à fait ruinées par la publication du célèbre manuscrit *de Imitatione Christi* dit *Codex de Advocatis sæculi* XIII, publié à Paris, en 1833, par les soins et avec les annotations du même chevalier président de Gregory, Vercellais. Il résulte des documents authentiques qu'avant la naissance du chancelier Gerson et de Thomas à-Kempis, ce même manuscrit a été donné en 1349 par Joseph *de Advocatis*, aujourd'hui Avogadro, de Valdengo et Cerione, à son frère Vincent en la ville de Bielle.

1836. Lettre de S. Eminence le cardinal Emmanuel de Gregorio (1), Secrétaire des Brefs, à Rome.

Al cavaliere de Gregori Presidente alla corte d'Aix di Provenza, a Vercelli.

Roma, 20 ottobre 1836.

ILLUSTRISSIMO SIGNOR PREGIATISSIMO AMICO,

Ora che il sò felicemente giunto in Patria, come dalla sua gentilissima dei 30 settembre, rispondo a questa, ed alla precedente delli 26 luglio, e comincio dalle più cordiali congratulazioni per il prospero stato di salute, per l'ottimo viaggio et per l'adempimento del voto, con avere solennemente consignato al ca-

(1) Dans l'Histoire Vercellaise, tome III, XVIIe siècle, page 113, nous avons dit que le comte Joseph de Gregori, ministre des finances du grand Charles-Emmanuel III de Sardaigne, à Turin, fut, par lettre du 22 juillet 1755, reconnu comme agnat par le marquis de Squillace Léopold, alors ministre en Espagne, et père du cardinal Emmanuel. Celui-ci, par lettre du 28 octobre 1837, nous a appris que son frère le cardinal Jean, décédé à Rome en 1792, signait *de Gregori* dans tous les actes, de manière que la finale de l'I et de l'O a varié dans le nom de famille.

pitolo metropolitano il prezioso codice manoscritto *de Advocatis de Imit. Christi*, che per quanto è possibile resta garantito dal non varcare più le Alpi, aggiunge decoro ed onore a quell' archivio metropolitano, e dà alla republica letteraria il campo di potere sostenere, dopo tante controversie, che l' *Italiano P. Abbate Gersen* è l'autore dell' incomparabile Imitazione di Cristo, da tanti Santi venerata dopo la sacra Scrittura per norma della loro vita. A lei ne siano lodi, e gloria eterna....

Io sono incantato de suoi talenti, del buon uso che ne ha fatto, e del suo zelo per la Chiesa, e sane dottrine della medesima. È perciò che ai sentimenti di rispetto, la prego permettermi che aggiunga quelli dell' amicizia coi quali a sua disposizione mi dichiaro,

Di vostra Signoria illustrissima,

Servitor vero ed amico,

Card. E. DE GREGORIO.

1837. Opinion de M. Monaldi (Alexandre), éditeur *Della Imitazione di Cristo libri quattro*. Roma, MDCCCXXXVII, vol. in-36. (Voyez aux chap. VIII et IX.)

L'ÉDITEUR dit : En tête de ce livre très-précieux, si vous ne lisez pas, selon l'usage, le nom de Thomas à-Kempis, vous devez m'en savoir bon gré, et me rendre grâces au lieu de me condamner. En effet, ce n'est plus maintenant une vraisemblance probable, mais c'est une vérité historique que le traité de l'Imitation de Jésus-Christ fut composé et mis au jour vers la moitié du XIII[e] siècle, par Jean Gersen, abbé du monastère Bénédictin de Saint-Étienne, à Verceil en Lombardie.

Ainsi argumentait déjà le vénérable cardinal Bellar-

min, dans son ouvrage *De Scriptoribus Ecclesiasticis*, article *Joannis Gersen*.

Ainsi, il y a un siècle et demi que cela fut démontré par Mabillon et par d'autres savants Bénédictins français, italiens et allemands, lesquels ont apporté des preuves incontestables, et notamment l'existence de trois manuscrits tous bien anciens, savoir : 1°. celui d'Arone ; 2°. celui du monastère de Saint-Jean-l'Évangéliste, de Parme ; 3°. celui de Saint-Colomban, de Bobbio.

Ainsi, plus récemment, le chevalier Galeani Napione, et après lui l'abbé François Cancellieri, ont écrit leurs savantes dissertations.

Ainsi, enfin, de nos jours, le chevalier de Gregory l'a prouvé jusqu'à l'évidence dans son *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ*.

Cet ardent amateur d'antiquités a encore retrouvé un manuscrit inconnu de l'Imitation de Jésus-Christ, qui appartenait autrefois à la très-ancienne famille *de Advocatis*, écrit dans sa langue originale latine, et qu'il publia à Paris, en 1833.

Dans cette édition, l'auteur a transcrit un vieux Journal conservé dans la même famille *de Advocatis*, où on lit sous la date « du quinze février treize cent « quarante-neuf, que le noble Joseph de Advocatis a « donné à Vincent son frère, en témoignage d'amour « fraternel, le précieux livre de l'Imitation de Jésus-« Christ, qu'il possédait par héritage de ses ancêtres. » Il suit de là que le même manuscrit est de beaucoup antérieur à l'an 1349, et que par conséquent l'Imitation de Jésus-Christ doit avoir été composée avant cette époque.

Comment donc, me direz-vous, tant de personnes ont-elles pu croire que l'auteur fut Jean Charlier, surnommé Gerson, chancelier de Paris, né en 1363, et que tant d'autres l'ont attribué à Thomas de Kempis, qui vint au monde en 1380?

Je vous en dirai brièvement la raison. Le Parisien Gerson, durant les trois années qu'il demeura en Allemagne, caché dans le monastère de Melck (1), s'occupa de la traduction de l'Imitation, et il l'a fait connaître à sa nation sous le titre : *De la Consolation Internelle*.

Quant à Kempis, il a copié plus d'une fois l'Imitation, plaçant au bas (comme à un Missel et à une partie de l'Écriture sainte pareillement copiés par lui) cette phrase : *Finitus et completus, anno Domini 1441, per manus fratris Thomæ a Kempis in Monte S. Agnetis prope Zwoll.* C'est là, d'après l'avis des érudits, le motif raisonnable et fondé de cette double erreur.

Je dois cependant faire observer, avec quelques savants, que le Bénédictin Gersen, quoique abbé de Verceil en Lombardie, était sans doute d'origine tudesque, et probablement Bavarois, comme Weigl le dit dans la préface latine de sa polyglotte de l'Imitation; et entre autres preuves, on doit signaler les nombreux idiotismes tudesques que l'on trouve mêlés çà et là dans son style latin.

ALEXANDRE MONALDI.

(1) Nous renvoyons l'éditeur romain au chapitre v de notre Histoire, où il est dit qu'en 1418, à Melck, on copiait l'Imitation de Jésus-Christ sur un autre manuscrit venu de Subiaco en Italie.

1838. Lettre de Mgr. Negro, évêque de Tortone, du 17 septembre 1838, à M. le chevalier de Gregory, Président honoraire de la Cour royale d'Aix, à Paris.

ILLUSTRISSIMO E CARISSIMO SIGNOR PRESIDENTE, etc.

Ho fatta con premura la commissione di Vostra Signoria appresso al nostro canonico Botazzi, ed ecco la risposta.... (Voyez §. 2, pag. 276.) Io credo sul punto storico dalla Signoria Vostra con impegnatissimo zelo e sovra tutto con tanta forza di ragioni ventilato e discusso, io credo che a quest' ora ogni spirito non fortemente preoccupato ha preso il di lei partito.

Ma in Francia vi sarà del da fare per tacitare la prevenzione nazionale che si sente ferita; anche di questo si vede quanta forza essa abbia per oscurare le stesse cose le più chiare.

Checchè ne sia, sento con piacere che ella tuttora si occupi di tale argomento che ove venga a campeggiare, come stà realmente, non poca gloria fa reverberare sulla nostra Vercelli.

Nel ringraziarla poi *effuso corde* della buona memoria che la Signoria Vostra degnasi di conservare per la mia persona, mi reco, ec. ec.

Divotissimo ed obbedientissimo servitore,

† GIOVANNI, *Vescovo.*

Tortona, li 17 settembre 1838.

§. IV.

1834. 1er février. Avis de l'Académie royale des Sciences de Munich, en Bavière, mentionné à la page 2

de la préface. Extrait du protocole de la séance de la classe philosophique et philologique de l'Académie royale Bavaroise des Sciences de Munich, tenue le 4 janvier 1834.

Rapport de M. le Conservateur et professeur-docteur Schmeller, sur la communication de M. le Président de Gregory, concernant la plus récente découverte du véritable auteur du traité De Imitatione Christi.

M. le président de Gregory a fait l'acquisition d'un manuscrit de ce traité, provenant de la possession de la famille *de Advocatis*, et de laquelle possession *Joseph de Advocatis* certifie, en y ajoutant le chiffre de l'an 1349, avoir fait présent à son frère, à l'occasion d'un partage, de ce *Codex* manuscrit, comme une très-ancienne propriété de famille. Par ce moyen, ce manuscrit remonte au delà de l'époque de Thomas de Kempis et du chancelier Gerson, auxquels on l'attribue communément dans la controverse sur l'auteur. Il en résulte qu'un certain *Johannes Gersen*, abbé d'un monastère de Bénédictins à Verceil, dans plusieurs manuscrits, et notamment dans un d'Arone, en est cité comme l'auteur.

Arrête..., sur la proposition de M. le référendaire, d'envoyer ce rapport à M. de Gregory, de le remercier de la communication de son opinion, en le félicitant, de la part de l'Académie, d'une découverte faite si à propos, qui termine enfin une dispute qui n'a duré que trop longtemps.

———

Rapport (1) *de M. le Conservateur et professeur-docteur Schmeller, sur la découverte faite tout récemment du véritable auteur du traité* De Imitatione Christi, *par M. le Président de Gregory, à Paris.*

Le traité aussi pieux que spirituel de l'Imitation de Jésus-Christ, traité qui ne respire qu'abandon et humilité, est notoirement devenu dans ces derniers temps une pomme de discorde par la vanité des corporations ecclésiastiques.

L'auteur, conformément à l'esprit de son ouvrage, et à la maxime : *Non quæras quis hoc dixerit, sed quid dicatur attende* (libro I, cap. v), ne s'est pas nommé. Il ne paraît pas même qu'il ait fait précéder son traité d'un titre positif.

Pour bien distinguer ce même traité de beaucoup d'autres d'une matière semblable, les copistes crurent devoir suppléer à ce que l'auteur avait omis lui-même dans une pieuse intention. Des copistes des premiers temps ont pu encore se tenir à des traditions verbales; mais ensuite d'autres copistes se sont permis de substituer des conjectures à des données certaines.

Aux premières époques de l'imprimerie, on ne regardait pas de si près sur le choix et la critique des manuscrits des ouvrages existants que l'on voulait multiplier par la presse. Si une erreur écrite a trompé quelques-uns, une erreur imprimée était capable d'induire en erreur des milliers.

(1) Ce rapport a été traduit littéralement de l'allemand par la complaisance de M. le baron Pfeffel, ministre plénipotentiaire du roi de Bavière à Paris; ensuite revu et collationné par les interprètes du ministère des affaires étrangères. (*Note de l'Auteur.*)

C'est ainsi qu'un *Codex d'Anvers,* qui finit par ces mots : *Finitus et completus anno Domini* MCCCCXLI (1441), *per manus Fratris Thomæ a Kempis in Monte Sanctæ Agnetis, prope Zwoll,* a donné occasion à une série d'éditions qui ont paru en Allemagne depuis 1472, dans lesquelles ce Thomas (né en 1380, à Kempen, décédé comme Chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, au monastère de Sainte-Agnès, près de Zwoll, le 25 juillet 1471, qui, d'après le sens clair de ces mots, n'avait fait que copier ce livre, comme bien d'autres livres, est désigné comme son véritable auteur.

D'autres, surtout les manuscrits que l'on rencontre en France, qui attribuent cet ouvrage au célèbre chancelier *Joannes Charlier,* de Paris, communément appelé Gerson (d'un village près de Reims, où il était né en 1363), donnèrent lieu aux éditions imprimées, dans lesquelles *Joannes Gerson, Cancellarius Parisiensis,* en est nommé l'auteur.

Plus tard, au commencement du XVIIe siècle, on devint un peu plus attentif sur ces manuscrits, notamment sur le manuscrit d'Arone, dans lequel un *Abbas Joannes Gersen,* et non pas *Gerson,* et encore moins *Cancellarius Parisiensis,* mais abbé d'un monastère de Bénédictins, à Verceil, est indiqué en être l'auteur; et c'est aussi sous ce dernier nom qu'il en parut ensuite des éditions.

Il s'ensuivit donc une vive controverse entre les Chanoines réguliers qui entrèrent en lice pour leur confrère *Thomas à-Kempis,* et les Bénédictins qui combattirent pour leur abbé *Joannes Gersen;* controverse qui, à Paris, devint un procès en forme devant le

parlement, et fut aussi suivie avec beaucoup de chaleur en Bavière, savoir : à Landsperg, Polling, Ottobauren, Wessobrun, Scheyern, etc.

Cependant cette dispute ramena de plus en plus à ce qui pouvait seul conduire à une décision, savoir, à la réunion et comparaison de la plus grande quantité de manuscrits aussi anciens que possible, qui indiquent l'auteur et qui portent une date.

Il se trouva successivement divers manuscrits dont l'âge probable est reporté, selon l'opinion du savant Mabillon (1), au delà du temps de célébrité et même au delà de l'existence en vie, et de Thomas à-Kempis et du chancelier Gerson ; mais aucun de ces manuscrits n'était même d'une date irrécusable, et le public s'en tenait définitivement à son Thomas à-Kempis, ou bien à son chancelier Gerson, jusqu'à ce que, dernièrement, les droits de Gersen (de *Canabaco* ou *Caballiaca*, aujourd'hui *Cavaglià*, dans le Vercellais), qui fut, depuis 1220 jusqu'à 1240, abbé du monastère de Bénédictins de Saint-Étienne de la citadelle, à Verceil, et qui, en sa qualité de directeur des novices, a enseigné et dicté ce traité à ses élèves, droits qui avaient été éclipsés par le nom plus célèbre de Gerson, furent relevés par le Président de Gregory, à l'occasion de son *Istoria della Vercellese Letteratura ed Arti*. Turin, 1819 et 1824, in-4°, tom. I, p. 302, et tom. IV, p. 473.

(1) Dans les congrès des 14 août 1671 et 28 juillet 1687, on décida que le manuscrit d'Arone, apporté à Paris par Mabillon, avec d'autres manuscrits italiens, remontait à trois cents ans. Voyez les protocoles, pages 30 et 58 de la préface, édition de 1833, *De Imitatione Christi, Codex de Advocatis sæculi XIII*. Paris, Didot.

Les recherches de M. le Président de Gregory, sur ce point, furent publiées l'an 1827, séparément, sous ce titre : *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, par G. de Gregory, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre de plusieurs Académies, revu et publié par les soins de M. le Comte Lanjuinais, pair de France.* Paris, vol. in-12. Ce Mémoire a été depuis traduit en allemand, et publié avec beaucoup de notes et additions, par notre compatriote M. Jean-Baptiste Weigl, recteur et professeur du lycée de Ratisbonne, sous ce titre : *Mémoire sur le véritable auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ, etc.* Sultzbach, librairie Seidel, 1832, in-8°.

M. le traducteur a cherché à compléter le titre des manuscrits connus jusqu'à ce jour, par l'énumération de ceux qui se trouvent en Bavière, notamment dans la Bibliothèque royale ; il a émis en même temps l'idée que ce Gersen, quoique abbé d'un monastère italien, pouvait être un Allemand de naissance (1) ou d'origine.

En effet, ce nom, à la vérité, a plutôt un son allemand qu'italien ; on serait tenté de penser à un génitif du nom de famille (2). On trouve encore au sud et à l'est du Monte-Rosa (3), dans les communes de Ma-

(1) Voyez l'Histoire de Verceil, où il est démontré que plusieurs familles allemandes, teutoniques et du Nord sont venues en Lombardie. N. A.

(2) *Gerse*, nominatif; *Gersen*, génitif, d'après la déclinaison de la langue allemande. N. A.

(3) Le Monte-Rosa était la limite du département de la Sésia, dont Verceil était le chef-lieu, de 1800 à 1814, sous l'empire français.

cagnana, d'Allagna et Gressonnay, et pas très-loin de Verceil, et entièrement séparées des Allemands du Valais par une population italienne, près de neuf mille âmes qui ont conservé la langue allemande jusqu'à ce jour. (Louis, baron de Walden. *Voyage au Monte-Rosa*. Vienne, 1834, page 77.)

En attendant, un hasard heureux mit M. le Président de Gregory dans le cas de compléter la preuve en faveur de l'abbé Gersen, d'une manière qui ne laissera rien à désirer.

Il trouva, le 4 août 1830, chez le libraire J. Techener, à Paris, un manuscrit sur parchemin du traité *De Imitatione Christi*, que celui-ci avait acheté à Metz, et il en fit l'acquisition. Il lut, avec une agréable surprise, entre diverses autres notices de 1527, 1550, 1568, les noms des possesseurs de cette époque et des possesseurs antérieurs, tous membres de l'ancienne famille Vercellaise *de Advocatis*, inscrits sur l'intérieur des couvertures de bois. Il fit part, sans perte de temps, de cette découverte aux descendants de cette maison, qui font actuellement leur résidence à Bielle (*Bugellæ*), savoir : à M. le comte Avogadro (*de Advocatis, Valdenghi, Ceridonii, etc.*) (1).

On trouva dans les archives de cette famille un vieux journal (*Diarium*) écrit sur du papier, appartenant à un *Joseph de Advocatis*, où on lit à l'année 1349, à la date du 15 février, ce qui suit : 15. *Die Dominica mensis februarii post divisionem factam cum fratre meo Vincentio qui Ceridonij abitat in signum fra-*

(1) L'an 1527, le chanoine Jérôme Avogadro, des seigneurs de Cerione (*Ceridonii*), atteste que le livre lui appartenait.

terni amoris, quod hoc temporalibus tantum impulsus negotis feci, dono ili preciosum Codicem de Imitatione Xρti, quod hoc ab agnatibus meis longa manu teneo, nam nonulli antenates mei hujus jam recordarunt. Cette notice a été communiquée par un *fac-simile* dûment légalisé à M. le Président de Gregory, qui en tire avec raison la conséquence que le manuscrit qu'il a acheté ne peut être que celui qui a passé de père en fils dans la famille *de Advocatis*, et qui dans tous les cas n'a pu être écrit plus tard qu'en 1349, époque à laquelle ni Thomas de Kempis, ni Jean Gerson n'étaient pas même parmi les vivants; et que, par conséquent, la désignation de *Joannes Gersen, Abbas Vercellensis*, que portent d'autres anciens manuscrits, quoiqu'il y ait moins de certitude à rapporter leur date à la première moitié du XIVe siècle, doit être la seule vraie.

M. le Président de Gregory va publier une nouvelle édition du livre *De Imitatione Christi*, sur le base de ce *Codex Advocadrensis*, qui, d'après l'avis des experts en paléographie et manuscrits, de Paris et autres nations, doit être attribué au XIIIe siècle plutôt qu'au XIVe, et qui fournit le texte plus exact que d'autres.

M. le président de Gregory a communiqué provisoirement la première bonne feuille qui contient la *Præfatio Editoris* et l'histoire de cette heureuse trouvaille, avec les *fac-simile*, tant de ce manuscrit que du journal (*Diarium de Advocatis*) dont il s'agit, à l'Académie royale, qui, d'après ce qu'elle a sous les yeux, ne peut que tomber d'accord avec les conclusions de M. le Président de Gregory, ne peut que le remercier de sa communication, et le féliciter sur cette

heureuse découverte, qui termine sans doute des débats qui n'ont duré que trop longtemps.

Signé, SCHMELLER.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

La classe de philosophie et de philologie de notre Académie royale des Sciences a entendu avec intérêt le rapport qu'un de ses membres lui a fait dans la séance du 4 janvier sur le Mémoire que vous avez fait l'honneur de lui adresser, concernant l'auteur de l'ouvrage sur l'Imitation de Jésus-Christ.

Dans l'extrait du protocole que j'ai l'honneur de joindre à ma présente, elle me charge de vous féliciter en son nom, d'avoir fini et décidé une question importante, qui, trop longtemps, resta indécise, et de vous remercier de votre intéressant Mémoire.

Je m'acquitte de cette commission, et je joins copie du rapport présenté à la classe par M. Schmeller. Je vous prie d'agréer les expressions de la plus haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Président, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

FRÉDÉRIC THIERSSK,

Secrétaire de la première classe de l'Académie des Sciences de Munich.

Munich, 1er février 1834 (1).

1834, octobre. Avis des académiciens de Milan, rédacteurs du journal *La Biblioteca Italiana*, à l'égard

(1) Ce paquet, parti de Munich le 14 juillet, arriva à Paris le 20 du même mois 1834, franc de port.

du véritable auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ (1). Traduction de l'article inséré au n° LXXVI du journal, publié en octobre 1834, à Milan.

Codex de Advocatis sæculi XIII *de Imitatione Christi, etc.*

Aucun livre d'ascétique et d'une piété véritable n'a probablement excité tant et de si vives disputes parmi les chrétiens, notamment parmi les ordres monastiques, qu'en a provoqué le livre de l'Imitation de Jésus-Christ, le livre le plus beau, le plus saint qui soit sorti de l'intelligence humaine, puisque l'Évangile ne fut pas son œuvre. Ce livre faisait jadis les délices des saints Charles Borromée et Ignace de Loyola, qui le portaient dans leur poche constamment, comme leur fidèle compagnon et un ami inséparable. Les cardinaux Baronius et Bellarmin, en parlant du livre de l'Imitation, attestent qu'on ne peut le lire sans en tirer tous les jours quelque instruction utile.

Leibnitz lui-même, Fontenelle et Pierre Corneille, vantèrent tous ce livre comme le plus excellent traité de morale.

Il n'est pas étonnant qu'on ait fait *deux mille* éditions et plus de l'Imitation, et qu'il ait été traduit en presque toutes les langues. Il n'est pas non plus étonnant que plusieurs villes prétendent avoir vu naître et que plus d'un cloître se vante d'avoir instruit l'auteur d'un si précieux ouvrage, qui nous console dans les misères de cette vie, et qui nous arrache, pour ainsi dire, aux vanités du monde.

Les Allemands, inventeurs du très-noble art de

(1) Voyez tome I, page 36.

l'imprimerie, attribuèrent à leur compatriote Thomas de Kempis le livre de l'Imitation de Jésus-Christ, dans les premières éditions, et cela certainement par un malentendu; car dans le manuscrit d'Anvers de 1441, sur lequel ils publièrent le livre, on lisait la signature suivante, écrite par le copiste : *Finitus et completus anno Domini* 1441, *per manus fratris Thomæ Kempis, in monte Sancti Agnetis.*

Il est évident, par ces souscriptions, que le nom du scribe a été pris pour celui de l'auteur; cette équivoque paraît d'autant plus étrange, que Kempis a écrit la même souscription à la fin d'une Bible en date de 1439, qu'on conserve dans la ville de Cologne, et aussi à la fin d'un Missel en 1414. Ces signatures démontrent clairement que Thomas Kempis a été le copiste, et que jamais il ne fut l'auteur de ces livres.

Par une équivoque d'orthographe, les Français, toujours inexacts en écrivant les noms propres, ayant lu sur différents manuscrits le nom abrégé de *Gersen,* ou simplement *Gers.* ont attribué de suite ce précieux livre à Jean Gerson, célèbre chancelier de l'Université de Paris, et docteur en théologie. Voyant encore que le premier feuillet de deux manuscrits des années 1460 et 1472 *De Imitatione Christi,* portait l'image du même Gerson, ils appelèrent ces mêmes manuscrits *Codices Gersoniani,* et ils les publièrent sous le nom de leur concitoyen, se glorifiant de posséder le plus beau fleuron de la morale chrétienne.

Mais ces vanteries des Français et des Allemands tombent d'elles-mêmes quand on considère que le chancelier de Paris naquit en 1363, et Thomas de Kempis Chanoine régulier en 1380; tandis que le livre

de Imitatione Christi était lu et apprécié par les gens pieux, depuis un siècle, notamment dans la péninsule italienne. Nous ne parlerons pas de l'opinion de ceux qui attribuent à saint Bernard le livre de l'Imitation; car elle n'a eu que peu d'adhérents, et les éditions et traductions faites en France avec le nom de ce saint ne présentent point une autorité recevable.

Le Jésuite Bernardin Rossignoli, décédé à Turin, en 1613, fut le premier qui rendit l'ouvrage de l'Imitation à son véritable auteur. Ce respectable père, en l'année 1604, trouva dans la bibliothèque du collége d'Arone, petite ville sur le Lac Majeur, diocèse de Novare, un manuscrit sur parchemin, de format presque carré, avec le titre suivant : *Incipiunt capitula primi libri abbatis Johannis Gesen de Imitatione Christi, et contemptu omnium vanitatum mundi.* Ce nom de *Gesen* est répété en tête des trois autres livres, et à la fin on lit ces mots : *Explicit liber quartus et ultimus abbatis Johannis Gersen de sacramento altaris.* Ce manuscrit avait été transporté de Gênes à Arone en 1574 par le père Maggioli Jésuite, et il se trouve maintenant déposé dans la Bibliothèque royale de l'Université à Turin.

Après cette trouvaille précieuse le zélé Constantin Cajetani, abbé du mont Cassin, et bibliothécaire au Vatican, donna la première édition du manuscrit d'Arone, laquelle fut dédiée au pape Paul V, qui l'approuva. Le savant éditeur, dans sa préface, a exposé et confirmé les arguments du père Rossignoli à l'égard du véritable auteur, le Bénédictin Jean Gersen, dont il a inscrit le nom sur le frontispice du livre. Cette publication donna lieu à de vives et chaudes contesta-

tions entre le même Cajetani et le Jésuite allemand Rosweide, défenseur de Kempis, son concitoyen. Les pères Delfau, Mabillon, Bénédictins, et le père Du Molinet, savant antiquaire de la congrégation de Sainte-Geneviève, prirent part à ces disputes. Tandis qu'on disputait ainsi sur le véritable auteur de ce célèbre ouvrage ascétique, on publiait à Paris, en 1621, la traduction française, que le célèbre Michel de Marillac, depuis garde-des-sceaux de France, fit sur l'édition latine du manuscrit d'Arone.

Cette traduction littérale, et conforme à l'esprit du texte, a eu plus de cinquante réimpressions; et probablement personne ne pouvait prononcer un jugement plus équitable sur la contestation qui existait entre des Français, que ce pieux et très-savant magistrat. Il s'exprime avec sincérité dans sa seconde édition, en 1630, qui ne fut point anonyme comme la première, mais qui porte son nom et ses qualités.

« L'auteur, dit Marillac, a été un moine Bénédictin, « et jamais à-Kempis ni Gerson; et c'est l'équivoque « du nom, et l'analogie entre Gersen abbé et Gerson « chancelier, qui a fait attribuer le livre à ce dernier. « L'auteur fut un Italien, comme le prouvent les mots « d'italien vulgaire, latinisés, qu'il a employés. Ce « moine a vécu dans le XIII[e] siècle; c'est ce qui résulte « des conférences de saint Bonaventure, et de l'office « du Saint-Sacrement composé par saint Thomas d'A- « quin, où les livres de l'Imitation sont cités et tran- « scrits. »

Nonobstant plusieurs témoignages en faveur de l'abbé Gersen, on disputait encore sur l'auteur du livre de l'Imitation, lorsque le chevalier de Gregory publia

l'Histoire de Verceil, sa patrie, dans laquelle il a démontré que le véritable auteur de ce livre a été précisément le moine Jean Gersen de *Cabanaco*, aujourd'hui Cavaglià, village dans le Vercellais; ce pieux et docte Bénédictin qui depuis l'an 1220 jusqu'à l'an 1240 fut abbé du célèbre monastère des Bénédictins dans la même ville de Verceil, et qui est très-digne d'être compté parmi les plus grands saints et les plus célèbres pères de cet ordre qui a si bien mérité de la religion et des sciences.

M. de Gregory observa, premièrement, que plus de *cinq* manuscrits très-anciens portent le nom de Gersen, et que l'un d'eux désigne sa patrie en mettant *Joan. de Cabanaco*. Il observa, en second lieu, que le livre de l'Imitation a été écrit en forme de traité par un moine Bénédictin à l'usage de ses novices.

Après avoir ainsi démontré que l'abbé *Gersen de Cabanaco* ou *Cabaliaca* n'est pas un être imaginaire, comme l'avait prétendu M. Gence, de Paris, dans un écrit publié sur cette question, M. de Gregory a établi, par des arguments très-solides, que ce traité fut composé entre les années 1220 et 1240 dans le monastère de Verceil, où, à ladite époque, les études et les colléges furent transférés de l'Université de Padoue. Tous ces arguments, mis en avant par M. de Gregory, furent ensuite confirmés par l'autorité du savant comte Lanjuinais, pair de France, membre de l'Institut, qui prêta à l'auteur son assistance dans le *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation*, publié en 1827.

Le problème historique sur le véritable auteur du livre de l'Imitation était donc résolu avec des preuves évidentes et incontestables, lorsque le même cheva-

lier de Gregory eut le bonheur d'acheter à Paris un manuscrit du même livre de l'Imitation écrit sur parchemin très-fin et très-blanc, relié en bois, selon les anciens usages.

Ce manuscrit précieux appartenait anciennement à la famille *de Advocatis,* aujourd'hui *Avogadro,* l'une des plus anciennes et des plus illustres du Vercellais, qui depuis le VIIe siècle a fleuri par la piété et par la doctrine.

Que ce manuscrit provienne de la famille *de Advocatis*, cela est prouvé authentiquement par diverses notes écrites de mains différentes et très-anciennes, sur l'intérieur des tablettes de sa couverture, et sur la dernière feuille de parchemin, qui était restée blanche.

Or, 1°. la forme des caractères de ce rare manuscrit, dont on a donné des *fac-simile* dans la préface de l'édition publiée en 1833; 2°. l'orthographe employée qui porte les signes de la corruption de la belle langue latine; 3°. le sens, qui est plus clair et plus conforme à l'esprit de l'auteur; enfin plusieurs autres raisons graves et spéciales démontrent jusqu'à l'évidence que le *Codex de Advocatis* a été écrit dans le XIIIe siècle, qu'il est conséquemment le plus ancien des manuscrits de l'Imitation, et qu'on peut le considérer sinon comme autographe, au moins comme une copie tirée sur l'autographe même du moine Gersen.

Quant à l'édition de M. de Gregory, elle est préférable à toutes les autres, soit pour l'élégance typographique, soit pour les savantes notes critiques dont il l'a enrichie, soit par la docte préface de l'éditeur, dans laquelle il a détaillé, avec intelligence, tous les manu-

scrits et les éditions anciennes de l'Imitation avec des notes bibliographiques.

M. de Gregory a donc rendu un service très-grand et très-utile non-seulement à la religion, mais aussi à la bibliographie; et pour ce motif il mérite la reconnaissance, non-seulement des savants, mais aussi des personnes pieuses. Il mérite en particulier la reconnaissance des Italiens, en faveur desquels il a revendiqué un livre qui tient le premier rang parmi les ouvrages d'ascétique et de morale chrétienne.

L'abbé ROBUSTIANO GIRONI, *membre de l'Institut impérial et royal de Lombardie, bibliothécaire de Brera à Milan.*

1836. Décembre. Avis donné par l'Académie des Sciences et Arts de la Savoie, séante à Chambéry, sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ.

Rapport lu à la Société royale Académique de Savoie, dans sa séance du 2 décembre 1836, par le Secrétaire perpétuel, sur une communication faite par M. le Président de Gregory, inséré au tome VIII des Mémoires de la Société.

M. le Président de Gregory a transmis à la Société un exemplaire de la préface qu'il a publiée en tête de l'édition *princeps* du manuscrit de l'Imitation de Jésus-Christ, dont il est en possession. Vous m'avez chargé, Messieurs, de vous faire un rapport au sujet de cette communication, je vais tâcher de m'acquitter de cette honorable commission; et je le ferai avec d'autant plus d'empressement et de satisfaction, qu'il s'agit de la

solution définitive d'une question discutée depuis si longtemps, et qui, jusqu'ici, n'en était pas plus avancée. Il n'est peut-être aucun point d'histoire littéraire qui ait excité plus de recherches et autant exercé la critique, que la question de savoir quel est le véritable auteur du beau livre de l'*Imitation de Jésus-Christ.* Dom Thuillier, religieux Bénédictin, avait fait mention de quarante-quatre ouvrages sur cette question; un ecclésiastique flamand, Henri Vander-Block, en avait compté quatre-vingt-neuf; M. Barbier, bibliothécaire français, en a compris plus de cent dans son catalogue raisonné; et M. Charles Brunet en porte le nombre à plus de cent vingt dans son *Dictionnaire Bibliographique*, publié en 1821.

M. le comte Napione, membre de l'Académie royale des Sciences de Turin, a publié sur le même sujet deux dissertations, dont il a lu la seconde dans la séance de cette Académie du 16 juin 1825.

On sait que les opinions ont beaucoup varié sur le point dont il s'agit. Les Flamands ont fait honneur de l'Imitation de Jésus-Christ à Thomas à-Kempis. Ce sentiment avait assez généralement prévalu, comme on le voit par les nombreuses éditions publiées sous ce nom. Quelques auteurs ont attribué ce livre à saint Bernard, d'autres à Jean Gersen, abbé d'un monastère de Bénédictins à Verceil. Parmi ces derniers, on compte, entre autres critiques distingués, Bellarmin et Mabillon. C'est sous le nom de Jean Gersen que l'auteur de l'Imitation est désigné à plusieurs reprises dans le célèbre manuscrit d'Arone. Plusieurs écrivains français ont donné pour auteur de ce livre Jean Charlier, dit Gerson, chancelier de l'Université de Paris,

né en 1363. Cette opinion a été adoptée par Jacques de Sainte-Beuve, par Charles Labbé, par Dupin, plus récemment par M. Barbier, et particulièrement par M. Gence dans ses *Considérations,* mises à la suite de la *Dissertation* de M. Barbier sur les traductions françaises de l'Imitation. Postérieurement M. Gence a cru avoir confirmé ce sentiment par de nouvelles preuves (1).

Le comte Napione pensait avoir prouvé, dans une première dissertation, que le véritable auteur de l'Imitation était Jean Gersen, religieux Bénédictin du monastère de Saint-Étienne de Verceil. Ayant été contredit par M. Gence, il avait entrepris la seconde dissertation dont nous avons parlé, dans laquelle, reproduisant ses premiers arguments, il y ajoutait de nouveaux développements et les fortifiait de nouvelles considérations. Ayant appris que M. Gence préparait une édition de l'Imitation de Jésus-Christ avec d'amples explications à l'appui de son opinion en faveur du chancelier de Paris, M. Napione jugea devoir suspendre la publication de sa seconde dissertation. L'édition de M. Gence a paru en 1826. Le comte Napione, dans un appendice mis à la suite de sa seconde dissertation, dit qu'ayant attentivement examiné cette édition, il n'a point trouvé que l'auteur eût traité de nouveau le fond de la question, mais qu'il s'est borné à répéter incidemment ses objections tendantes à faire révoquer en doute l'ancienneté du manuscrit d'Arone, objections auxquelles M. Napione dit avoir déjà répondu.

(1) Voyez les articles *Gersen* et *Gerson* dans la Biographie universelle.

Dans les écrits de M. Napione, dont nous venons de parler, l'auteur s'était attaché à établir, entre autres points, 1°. qu'il a existé des manuscrits du livre de l'Imitation de Jésus-Christ antérieurs à celui d'Arone; 2°. que le manuscrit même d'Arone est très-probablement antérieur au temps où ont vécu Thomas à-Kempis et le chancelier Gerson; 3°. qu'ainsi ni l'un ni l'autre n'a pu être l'auteur de l'Imitation; 4°. que Jean Gersen, abbé du monastère de Saint-Étienne de Verceil, que l'on a traité de personnage imaginaire, a réellement existé, comme il est prouvé par une note de l'an 1247, où se trouve le nom de Jean Gersen au nombre de ceux de plusieurs religieux du même monastère; 5°. enfin, que c'est à ce Jean Gersen que doit être attribuée la composition du livre admirable qui a fait le sujet de tant de recherches.

La célèbre question dont il s'agit paraît aujourd'hui définitivement résolue, comme l'a déjà annoncé le *Propagatore a Torino*, dans un article relatif à la traduction de l'Imitation publiée en 1835, par M. le Président de Gregory. Je vais d'abord traduire ici textuellement cet article du *Propagateur*.

Extrait du n° 37 *du* Propagatore religioso, *du* 17 *octobre* 1836.

« Le comte Napione et le chevalier de Gregory ont écrit à diverses époques sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, et ont prouvé tous les deux que les Français ont attribué à tort cet ouvrage à Jean Gerson, chancelier de l'Université de Paris, ainsi que les Flamands qui en ont fait honneur à Thomas à-Kempis. Les Français ont trouvé des manuscrits

avec le nom de Jean Gersen; et lors de l'invention de l'imprimerie, croyant que le nom de Gersen avait été mal copié, ils ont changé l'*e* en *o*, et ont imprimé le livre sous le nom de leur compatriote. Des imprimeurs allemands ayant eu dans les mains le manuscrit d'Anvers de 1441, à la fin duquel on lit *qu'il a été écrit de la main de Thomas à-Kempis*, ils ont donné l'écrivain copiste pour le véritable auteur.

« Le chevalier de Gregory, animé de l'amour de la vérité et du désir de revendiquer en faveur de l'Italie l'auteur du *plus beau livre sorti de la main des hommes*, a écrit et publié en 1827 un *Mémoire sur le véritable auteur de ce livre*, et a démontré, par l'analyse qu'il en fait, que l'auteur était un moine Bénédictin italien; et par des preuves lumineuses, tant intrinsèques qu'extrinsèques, il a combattu les raisons alléguées sur ce point historique par les auteurs français et flamands.

« De nouvelles dissertations polémiques ont été publiées par les partisans de Gerson; mais la Providence a voulu favoriser les recherches laborieuses de l'historien Vercellais, qui, le 4 août 1830, a trouvé à Paris, chez le libraire Jean Techener, un manuscrit en parchemin très-fin, qui est prouvé, par diverses inscriptions, avoir appartenu à la noble famille Avogadro de Verceil, et particulièrement en 1527 à Jérôme Avogadro, chanoine de la cathédrale d'Ivrée, comme il a été authentiquement vérifié.

« M. de Gregory a publié ce manuscrit en latin, avec des notes et des variantes (1 volume grand in-8°); et il en a fait deux traductions française et italienne,

toutes deux en petit format (petit in-18), dédiées aux dames chrétiennes.

« Nous croyons à propos de citer à ce sujet le passage suivant d'un rapport fait à la célèbre Académie royale de Munich, que l'éditeur a mis en tête de la traduction française, comme décidant toute la question (1). »

Dans la préface publiée par M. de Gregory, on voit que diverses inscriptions contenues dans le manuscrit qu'il a acquis du libraire Techener, ayant en effet prouvé d'une manière incontestable qu'il avait appartenu à la famille Avogadro (*de Advocatis*) de Verceil, M. de Gregory s'est occupé de rechercher l'origine de la traduction de ce précieux manuscrit. Il a obtenu de MM. Crispin et Gustave Avogadro de Valdengo, un extrait authentique signé par le notaire Ignace Denis, d'un Journal tenu par Joseph de Advocatis, dans lequel celui-ci consignait jour par jour ce qui lui arrivait et ce qui lui paraissait remarquable. Cet extrait comprend des détails depuis l'an 1345 jusqu'à 1350 (2).

M. de Gregory a donné le *specimen* de cet article, dont l'exactitude est certifiée par M. le comte Gustave de Advocatis, sous la date de Bielle, du 29 mars 1832. Il a également donné un *specimen* sur l'Imitation, tiré du livre III, chapitre 23, et une description détaillée de ce manuscrit, qui est d'une petite dimension et d'une forme élégante et presque carrée. Il est écrit en caractères gothiques nouveaux et ronds, dont l'usage date

(1) Nous omettons ce rapport : on l'a vu dans son entier ci-dessus, pages 298 et suiv.

(2) Le rapporteur copie fidèlement l'acte notarié qu'on a vu au chapitre X, page 237.

du xii[e] siècle, tracé avec un style de fer ou d'argent, et presque sans rature. La lettre I n'y porte jamais de point; les accents y sont très-rares; les lettres F et S ne s'étendent point au-dessous des lignes. Les lettres majuscules dans les mots *fili*, *Domine*, *clarifica*, démontrent l'ancienneté de ce manuscrit, comme il est manifesté par beaucoup de pièces diplomatiques des Archives royales de Turin. Une particularité remarquable est l'omission faite par le copiste du chapitre 39 du livre III, *Quod homo non sit importunus in negotiis*. Ce chapitre a été rétabli au bas de la page en caractères microscopiques, ce qui fait voir que ce manuscrit avait été collationné avec le manuscrit antérieur sur lequel il a été copié. M. de Gregory expose ici en détail les indices paléographiques de l'ancienneté de ce manuscrit.

A la suite de l'attestation du notaire Ignace Denis, signée par plusieurs témoins et légalisée par le Juge-mage de Bielle, et au sujet, tant des inscriptions qui établissent l'ancienne propriété du manuscrit dans la famille *de Advocatis*, que du jugement porté par plusieurs savants paléographes qui en ont examiné l'écriture, M. de Gregory s'exprime comme il suit :

Quid adhuc objici poterit huic patrio, atque inconcusso documento, cui respondent subscriptiones et vario charactere, et varia manu et varia ætate a DD. de Advocatis, in tabula lignea, vel in ipso codice apposita?

Quid refragari possit judicio adeo doctorum hominum, qui scripturam codicis seculo XIII vel ineunti XIV adsignarunt?

Gersoniani igitur Kempensesque.... valete.

Il résulte des détails que je viens d'exposer et d'autres plus nombreux, dans lesquels les bornes d'un rapport ne me permettent pas d'entrer, que le comte Napione avait déjà, sinon démontré d'une manière péremptoire, du moins porté au plus haut degré de probabilité, 1°. que le traité de l'Imitation de Jésus-Christ avait été composé dans le XIIIe siècle ou au commencement du XIVe, et par conséquent bien antérieurement au temps où ont vécu le chancelier Gerson et Thomas à-Kempis; 2°. que l'Imitation de Jésus-Christ ne pouvait être attribuée qu'à Jean Gersen, moine Bénédictin de Verceil, qui en est désigné pour l'auteur dans plusieurs manuscrits, dont deux cités par Muratori, dans ses *Antiquités Italiennes du moyen-âge;* un autre de 1465, un par Fontanini dans la bibliothèque de Saint-George Majeur de Venise, et surtout dans le célèbre manuscrit d'Arone, qu'une assemblée de savants antiquaires français, tenue en 1687, à Saint-Germain-des-Prés, a regardé comme ayant à cette date déjà plus de trois cents ans, ce qui remonte au moins à une époque où le chancelier de Paris n'avait encore qu'une vingtaine d'années, et où Thomas à-Kempis ne pouvait avoir au plus que cinq ou six ans.

Vous avez vu aussi, Messieurs, que l'heureuse découverte de M. le Président de Gregory est venue confirmer, par des preuves aussi décisives qu'inattendues, le résultat des savantes recherches du comte Napione, en produisant un manuscrit de l'Imitation, prouvé d'une manière irrécusable avoir appartenu en 1349 à la famille *de Advocatis,* de Verceil, qui le possédait depuis longtemps avant cette date, déjà assez remarquable par elle-même. Et l'on voit que dès lors il ne

reste aucune objection raisonnable à élever contre le sentiment déjà adopté par Bellarmin, Mabillon et d'autres savants critiques qui attribuent l'Imitation à Jean Gersen, abbé du monastère de Saint-Étienne de Verceil, dont le nom se trouve, comme on l'a vu plus haut, dans une note de l'an 1247, parmi ceux d'autres religieux de ce monastère.

Ainsi est en effet terminé ce long débat qui a été signalé par les recherches, les conjectures et les critiques d'un si grand nombre d'écrivains.

J'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, d'adresser à M. le Président de Gregory des félicitations sur son importante découverte, et des remercîments pour la communication qu'il en a faite à la Société.

Signé, RAYMOND.

N. B. La Société s'est empressée de nommer M. de Gregory membre correspondant, par lettre d'avis du 13 mars 1837.

Signé, RAYMOND.

1836, décembre. Avis des savants Italiens, rédacteurs de la *Bibliothèque Italienne*, voyez tome I de cette Histoire, page 36.

Nota. L'article suivant est un compte-rendu 1°. de la traduction italienne de l'Imitation, par M. le président de Gregory, Paris, 1835, in-18 de 361 pages; 2° de la traduction française, Paris, 1835, in-18 de 386 pages (1); 3°. d'une traduction italienne du même livre, par le docteur Acquistapace, Milan, 1836, in-12.

(1) Il est à remarquer qu'entre le texte de la traduction française et celui de l'italienne, il se trouve une différence de 22 pages;

Dans le tome LXXVI, page 37 de notre journal, nous avons donné notre avis sur les deux éditions latines des livres de l'Imitation de Jésus-Christ publiées avec des notes et variantes par M. le Président de Gregory, et nous avons rapporté les motifs qui induisaient le savant éditeur aussi bien que nous à croire sans aucun doute :

1°. Que le véritable auteur de ce traité a été le moine Jean Gersen de Cabanaco, aujourd'hui Cavaglià, village dans le Vercellais, homme sage et pieux, qui depuis l'an 1220 jusqu'à 1240 fut abbé du monastère des Bénédictins de Saint-Etienne en la ville de Verceil;

2°. Que le manuscrit acheté en 1830 à Paris par le même chevalier de Gregory, manuscrit qui a appartenu anciennement à la très-illustre famille des *Advocatis* ou *Advocati*, devait être considéré comme le plus ancien des manuscrits de l'Imitation, et vénéré sinon comme autographe, au moins comme une copie exécutée dans le XIII[e] siècle, sur l'autographe même du moine Jean Gersen. Tel fut aussi le jugement émis par différents savants italiens et ultramontains, et en particulier par les Académies de Munich en Bavière et de l'impériale-royale de Modène.

Le Président de Gregory eut ensuite la satisfaction de voir ses deux éditions latines accueillies avec bonté par Sa Sainteté Grégoire XVI, qui, par son bref du 19 juin 1835, daigna manifester à l'éditeur son approbation, et le nommer chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand.

ce qui prouve la richesse de la langue italienne, laquelle est aussi laconique que la latine, comme le célèbre Davanzati l'a démontré dans sa traduction de Tacite en italien. (*Note de l'Éditeur.*)

Toutes ces raisons montrent que l'on devrait à présent, dans les nouvelles éditions de l'Imitation, écarter le nom de Thomas à-Kempis, et y substituer celui du véritable auteur Jean Gersen, Bénédictin. Nous avons donc été surpris qu'en Italie on ait nouvellement publié un prospectus de souscription pour une nouvelle et élégante édition du précieux livre de l'Imitation, encore sous le nom de Thomas à-Kempis dans la ville même de Rome.

Le chevalier de Gregory, encouragé par l'honneur qu'il a reçu de la bienveillance du Pontife romain, et voyant aussi que son précieux manuscrit *de Advocatis* avait obtenu un bon accueil des savants, entreprit les deux traductions que nous annonçons à présent, et il les a dédiées *aux dames chrétiennes* (1). Ces traduc-

(1) On s'est servi de cette désignation générale, parce que les protestants font aussi usage de l'Imitation. Le pasteur Pierre Point en a donné, en 1685, une bonne édition, imprimée plus de douze fois, mais dont le texte a été altéré, surtout au quatrième livre, et notamment au chapitre I, où Jésus-Christ a dit : « Le pain que « je vous donne, c'est ma chair pour la vie du monde. Celui qui « mange ma chair et boit mon sang, demeure en moi et moi en « lui. » Ce qui est considéré par les catholiques comme une réelle réception du corps et du sang de Jésus-Christ, n'est pour les protestants que comme une participation intérieure à l'esprit de Jésus-Christ, contre le texte littéral des quatre évangélistes, et du chapitre XI de la première de saint Paul aux Corinthiens. Au chapitre IV, §. 2, l'auteur dit de plus : « Seigneur, je crois que vous « êtes réellement présent ici dans le sacrement comme Dieu et « Homme » ; et dans une note de l'édition latine, nous avons fait observer que celui qui croit le plus n'est point trompé : ainsi les catholiques, qui croient à la transsubstantiation et à la réception réelle du corps et du sang du Seigneur, ne peuvent se tromper ni

tions nous ont paru rédigées avec simplicité et clarté, en suivant fidèlement le texte latin du manuscrit *de Advocatis* autant qu'il a été possible. Le chevalier de Gregory a donc bien mérité de l'Italie, pour avoir revendiqué en sa faveur l'auteur du très-célèbre livre de l'Imitation de Jésus-Christ; il a aussi bien mérité de la religion et de la morale, en traduisant ce livre dans les deux langues modernes les plus élégantes et les plus connues. Il a aussi bien mérité de Verceil, sa patrie, ayant, en septembre dernier, déposé le précieux manuscrit *de Advocatis* dans les archives de l'église métropolitaine de cette ville.

La traduction du docteur Acquistapace, justement dédiée à M. Rossi, curé de l'église des Saints-Apôtres et Saint-Nazaire, nous paraît aussi très-belle, par sa simplicité et sa clarté; mais au lieu de suivre le texte du manuscrit *de Advocatis,* il a voulu suivre le texte latin de l'édition Bodonienne de Parme, de l'an 1793, pour les motifs suivants, que nous croyons convenable de rapporter ici textuellement.

« J'ai trouvé, dit-il, des variantes très-importantes:
« 1°. Dans tous les autres exemplaires latins que j'ai
« pu voir, même dans l'édition première du manuscrit
« *de Advocatis,* au livre II, chapitre 10, §. 2, on lit:
« *Semper enim debetur gratia digne gratias referenti.*
« Il me paraît que cette sentence, absurde en elle-
« même, est aussi tout à fait contraire à la doctrine
« de l'auteur du livre, lequel partout atteste que la

s'écarter de la vraie croyance, parce qu'ils croient plus que les protestants; car dans le plus existe le moins, dans la réception réelle est contenue la participation intérieure.

« grâce n'est pas une obligation, mais bien un don du « Seigneur. Dans l'édition de Bodoni on lit : *Semper « enim datur gratia digne gratias referenti* (1). En « second lieu, on reconnaît dans Bodoni un sens meil- « leur et plus juste dans les variantes; en troisième « lieu, je trouve aussi une division différente de plu- « sieurs chapitres, plus conforme aux matières; en « quatrième lieu, le livre troisième est écrit par dia- « logues de Dieu avec l'Ame fidèle; ce qui donne au « discours de la vivacité, de la force, de l'intérêt, qui « touche véritablement et émeut le cœur; enfin, dans « l'édition de Bodoni, on lit tout ce qui existe dans « les autres. Cependant au livre troisième à la fin du « chapitre v, il dit : *Ici dans les manuscrits manque « au moins un feuillet*. En tête du chapitre vi, il ré- « pète : *Ici manque le commencement du chapitre*. « A la fin du chapitre xxv, il répète encore : *Ici il « paraît manquer quelque chose*. A la fin du cha- « pitre xxxiv, il dit : *Ici manque au moins un feuil- « let*. Et au commencement du chapitre xxxv, il « dit encore : *Ici manque le commencement du cha- « pitre*. »

Telles sont les raisons pour lesquelles le docteur Acquistapace a jugé à propos de ne pas s'éloigner du texte de l'édition Bodonienne.

Cependant il nous semble que de tels motifs ne sont pas assez importants ni assez impérieux pour déter-

(1) Le manuscrit *de Advocatis* porte : *Semper enim debetur gratia digne gratias agenti sive referenti*, que nous avons traduit : « Car la grâce est toujours due à celui qui accepte et qui reconnaît « dignement la grâce. » Ce qui arrive tous les jours dans la société, où l'on se trompe et où l'on fait du bien à des ingrats.

miner un éditeur à préférer le texte de Bodoni à celui du *Codex de Advocatis*. En effet, on peut répondre à la première considération, que le verbe *debetur* du §. 2, chapitre 10, livre II, doit être entendu généralement, et pris comme un développement de l'article précédent, qui se rapporte tout à Dieu, seul donateur de la grâce. Il paraît donc que l'auteur parlait ici comme un maître à ses novices; car on ne peut plus douter que ce livre, ou traité de l'Imitation, n'ait été un manuel ou catéchisme pour les jeunes gens initiés à la vie monastique (1), après avoir démontré auparavant « que les dons de la grâce ne peu« vent découler en nous, parce que nous sommes in« grats envers leur auteur », il a voulu expliquer cette maxime par un exemple de ce qui arrive parmi les hommes, et dans la vie sociale; savoir « que la grâce « est toujours due à celui qui accepte et qui reconnaît « dignement (2) les grâces ou les bienfaits. »

Le verbe *debetur* doit donc être pris dans un sens large, comme la passivité même du verbe l'indique, et il ne peut absolument se rapporter à Dieu. Il nous semble aussi que le docteur Acquistapace ne s'est pas conformé fidèlement dans sa traduction au texte publié par Bodoni. En effet, il a traduit « Dieu donne tou-

(1) Le savant rédacteur de cet article, l'abbé Gironi, conseiller impérial, directeur de la Bibliothèque royale de Milan, membre de l'Institut Lombard, est absolument de notre avis, que le livre de l'Imitation est un traité de morale, comme nous l'avons montré au chapitre II.

(2) Cette pensée de l'auteur a été prise d'un sermon de saint Bernard, où il dit : *Devote gratias referenti non immerito ampliora beneficia promittuntur; sicut e contrario accipiendis indignus est, qui fuerit de acceptis ingratus.*

« jours la grâce à celui qui correspond à la grâce »; attribuant à Dieu seul ce qui dans le texte est indiqué en général par le verbe *datur* : il a aussi oublié d'ajouter l'adverbe *digne*, ou *dignement*, comme on lit dans l'édition de Parme. Nous concluons de là que le mot *debetur*, bien loin d'être une faute, est conforme à l'esprit du livre.

Nous ne comprenons absolument pas les motifs qu'a eus le docteur Acquistapace de choisir l'édition Bodoni comme présentant un sens meilleur et plus juste dans ses variantes, et une distribution plus raisonnable des chapitres. Nous aurions bien désiré connaître les raisons de ce choix ; mais il n'a pas jugé à propos de les exposer.

A l'égard des dialogues dont il parle en quatrième lieu, nous les trouvons très-clairement indiqués (1) dans le manuscrit *de Advocatis* d'une manière pathétique, qui donne de l'âme et de la force; ils sont remplis d'une très-agréable douceur.

En dernier lieu, les lacunes indiquées dans le texte qu'il a suivi ne nous semblent pas exister dans le manuscrit *de Advocatis ;* car son chapitre 5 du livre III, collationné avec l'édition de Bodoni, montre que le feuillet qui manque à cette dernière se trouve tout entier dans l'édition du chevalier de Gregory.

Dans le manuscrit *de Advocatis* on lit aussi le com-

(1) Nous avons, dans l'édition latine, et dans les observations à la fin des deux traductions, démontré que dans les plus anciens manuscrits de Bobbio, de La Cave, etc, ni dans les premières éditions du XV[e] siècle, on ne trouve pas les noms des interlocuteurs, comme *le Seigneur, le Disciple, le Fidèle.* Ce sont des additions d'éditeurs modernes.

mencement du chapitre 6, même livre III, qui manque dans l'édition de Bodoni ; et l'édition du chevalier de Gregory se trouve avoir réellement complété toutes les omissions qu'on aperçoit dans les éditions faites sur d'autres manuscrits.

Nous sommes donc d'avis que le texte Vercellais, doit être, à juste titre, préféré au texte de l'édition de Parme (1). Il faut néanmoins ajouter que tout en admirant la belle exécution et le luxe typographique des éditions de Bodoni, il ne faut pas les prendre pour des modèles de correction ; car toutes n'ont pas été faites sur des textes authentiques et sans fautes, ou sans imperfections.

Toutefois le docteur Acquistapace a, par sa traduction, rendu service à la morale et à la piété chrétienne ; et nous voyons avec plaisir que presque à la même époque on a publié trois traductions de ce célèbre traité, qui a fait les délices des plus grands saints ; d'un livre qui dans chaque sentence contient des maximes de la morale la plus pure, et qui fut jugé le livre le plus beau qui soit sorti de la main de l'homme, puisque l'Évangile n'est pas un ouvrage humain.

GIRONI.

Summorum Pontificum Pii VII et Gregorii XVI testimonia.

Nous terminerons ce paragraphe en ajoutant, 1°. l'autorité du Pontife romain d'honorable mémoire Pie VII, qui, en 1810, daigna, de Savone, exprimer

(1) Cette édition, que Bodoni a dédiée, en 1793, à Louis de Bourbon, duc de Parme, grand-père du duc de Lucques actuel, a été copiée sur celle de Valart. Il ne pouvait plus mal choisir.

au chevalier Napione, membre de l'Académie impériale des Sciences et Lettres de Turin, sa reconnaissance pour l'offrande qu'il lui avait faite d'une Dissertation lue à l'Académie sur Colomb (1) et sur Jean Gersen, auteur de l'Imitation de Jésus-Christ.

Ad augendam patrii nomnis gloriam viros tot orbe celeberrimos Christophorum Columbum, et admirandi operis de Imitatione Christi auctorem, Pedemontio strenue feliciterque asseruisti, etc.

2°. Les éloges donnés par Sa Sainteté régnante Grégoire XVI, à nos éditions de l'Imitation de Jésus-Christ, *Codex de Advocatis sæculi* XIII.

Dilecto Filio Equiti Gaspari de Gregory, Præsidi honorario regiæ supremæ Curiæ Aquis-Sextiis.

Dilecte Fili, Salutem et Apostolicam Benedictionem. Gratum quidem atque jucundum Nobis esse solet honorum munera, et præcipua Nostræ benevolentiæ testimonia iis præsertim tribuere Viris, qui ingenio, et eruditione præstantes, religione, et moribus commendati, atque huic Petri Cathedræ vel maxime addicti, rei Christianæ et Civili magno sunt ornamento. Nobis sane perspectum est te rebus optimis institutum, morum probitate spectatum, atque honorificum juris dicundi

(1) En 1837, le 17 avril, en allant de Gênes à Savone, Acqui, Alexandrie et Verceil, nous nous sommes arrêté au petit village de Cogoleto, pour visiter la maison où Colomb est né, en 1442. Il découvrit le Nouveau-Monde en 1492, et mourut en 1506, à Valladolid. On écrivit sur son tombeau, très-modeste : *Colombo ha dato ai re di Leone e di Castiglia un nuovo Mondo.* La famille Colomb existe à Castagnola, dans le Montferrat, et il paraît que le père du grand navigateur fut négociant sur la rive occidentale de Gênes.

munus jam obeuntem, plura tuæ doctrinæ specimina præbuisse in operibus quæ in lucem edere es aggressus, in primis vero Vercellensem Historiam, et Codicem *de Imitatione Christi*, ac Romanis etiam Pontificibus Prædecessoribus Nostris offerre voluisti. Quum autem ad tot egregias animi, ingeniique dotes summum adjungas in Catholicam religionem studium, quam semper tueri tuis scriptis ostendisti, et singulare in Nos et hanc Apostolicam Sedem obsequium, statuimus aliquam propensæ in Te voluntatis Nostræ significationem tibi tribuere, etc. etc. Te equitem S. Gregorii Magni hisce litteris renunciamus, etc.

Datum Romæ apud S. Petrum sub annulo Piscatoris die XIX junii, 1835. Pontificatus Nostri an. V.

E. card. DE GREGORIO.

CHAPITRE XII.

§. I. Extraits d'articles de journaux concernant l'auteur du *Mémoire sur l'Imitation* et du *Codex de Advocatis*, publiés en 1827 et 1833.

§. II. Dissertations de l'académicien Daunou sur le même sujet, insérées au *Journal des Savants*.

§. III. Tableau des solécismes et barbarismes existant dans les manuscrits attribués à Thomas à-Kempis et au chancelier Gerson.

§. IV. Préférence accordée au texte du *Codex de Advocatis* sur les autres manuscrits de l'Imitation de Jésus-Christ.

§. V. Aperçu des gloses qu'on lit dans différents manuscrits.

§. VI. Discordances remarquables parmi les traductions de l'Imitation.

§. I.

Le premier des journaux qui ait annoncé notre Mémoire de 1827 sur le véritable auteur du traité de

l'Imitation de Jésus-Christ, a été la *Revue Encyclopédique*, journal littéraire dont on regrette la cessation.

I. 1827. Juin. Paris, Revue Encyclopédique, vol. in-8° (1), sur le livre de M. le chevalier de Gregory, avec le titre : *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ.*

L'Imitation de Jésus-Christ a été composée vers l'an 1240, longtemps avant l'invention de l'imprimerie, par l'abbé Jean Gersen, Bénédictin de Cabaliaca, aujourd'hui Cavaglià, abbé de Saint-Étienne de la citadelle, à Verceil, en Lombardie. L'auteur n'a pas voulu y placer son nom, parce que cela n'était pas d'usage parmi les anciens religieux, et pour être conséquent à ses principes et à sa doctrine. Jamais trésor n'a été autant disputé parmi les peuples et surtout parmi les différents ordres monastiques. Chaque ville prétendait avoir vu naître, chaque monastère voulait avoir nourri dans son sein l'auteur d'un ouvrage plein d'onction et de piété qui nous console et nous détache des vanités du monde.

M. de Gregory, Vercellais, a publié en italien l'Histoire littéraire de sa patrie, en quatre volumes in-4°, ouvrage plein d'érudition et composé avec beaucoup de méthode et d'exactitude. Il y a parlé en détail de Jean Gersen, et a démontré clairement son existence. Il a achevé de la prouver dans l'ouvrage que nous annonçons ici, et qui est le dernier auquel feu M. Lan-

(1) Voyez, au tome XXX, 5 avril 1826, la notice de feu Alexandre Barbier sur les nouvelles traductions de l'Imitation de Jésus-Christ.

juinais ait donné ses soins, en sorte qu'il est pour ainsi dire le testament littéraire de ce savant respectable.

L'opinion de M. de Gregory n'est pas la première que l'impression nous ait transmise. Les Allemands, qui avaient inventé ce bel art, reproduisirent d'abord un manuscrit qu'avait copié leur compatriote Thomas à-Kempis, qui y avait mis son nom. Celui de Gerson lui fut substitué bientôt après par les Français. L'humble religieux de Verceil était bien moins connu que Jean Charlier, dit Gerson, célèbre chancelier de l'Université de Paris. Il n'avait pas voulu se nommer en tête de son ouvrage, parce que cela n'était pas en usage parmi les anciens religieux, et qu'il était conséquent à ses principes et à sa doctrine.

Le Jésuite Bernardin Rossignoli, mort à Turin, en 1613, fut le premier qui rendit enfin l'ouvrage à son véritable auteur. Il trouva dans la bibliothèque du collége d'Arone un manuscrit sous ce titre : *Incipiunt capitula primi libri abbatis Johannis Gesen de Imitatione Christi*. Ce nom de Gesen ou Gersen se trouve répété en tête des trois autres livres de l'Imitation dans ce manuscrit terminé par ces mots : *Explicit liber quartus et ultimus abbatis Johannis Gersen de Sacramento altaris*.

Ce fut d'après ce manuscrit que Constantin Cajetani, bibliothécaire du Vatican, donna, en 1616, une édition sous le nom de Jean Gersen, avec une dissertation qui produisit et fortifia les arguments du père Rossignoli. Dès l'année suivante, le Jésuite allemand Rosweide publia ses *Vindiciæ Kempenses* contre Cajetani, pour défendre l'opinion qui attribue l'Imi-

tation à Thomas à-Kempis, sans même faire mention de Gersen.

Une querelle très-vive s'éleva entre Cajetani et Rosweide sur ce sujet, et le père Delfau la termina par une dissertation placée à la suite de son édition de l'Imitation, en 1673 et 1674, imprimée plusieurs fois.

Le sage et savant Dom Mabillon vint encore fortifier par son suffrage en 1677 les adversaires de Thomas à-Kempis et les partisans de Jean Gersen; le père Molinet, savant antiquaire de la congrégation de Sainte-Geneviève, essaya de le réfuter dans une dissertation, mais il n'était pas de force à soutenir une telle discussion.

L'honneur français vint se mêler à cette querelle, et voyant que Thomas à-Kempis ne pouvait soutenir la concurrence contre Gersen, il voulut en profiter pour affirmer que le nom de Gersen était celui d'un être imaginaire, et qu'il fallait lire Gerson.

Mais était-il vraisemblable qu'un nom très-obscur eût été substitué à un nom aussi connu que celui du chancelier de l'Université de Paris? Pouvait-on croire que le frère de ce chancelier, qui avait composé le catalogue de ses ouvrages, eût oublié celui qui devait lui faire le plus d'honneur? Était-il vraisemblable que les œuvres de Gerson, ayant été réunies en quatre volumes in-folio l'an 1488, l'éditeur eût négligé de l'y insérer?

La simple allégation, que la seule ignorance d'un scribe a pu changer le nom de Gerson en celui de Gersen, est victorieusement combattue dans le livre que nous annonçons.

Le savant auteur y démontre :

1°. Que plus de cinq manuscrits très-anciens portent le nom de Gersen, et que l'un de ces manuscrits porte le nom de *Jean de Cabanaco*.

2°. Que ce livre a été composé en forme de traité par un moine Bénédictin, à l'usage de ses novices.

3°. Que ni Jean Gerson ni Thomas à-Kempis ne peuvent en avoir été les auteurs.

M. de Gregory, après avoir ainsi prouvé que l'abbé Gersen de *Cabanaco* ou de *Cavaglià* n'est point un être imaginaire, ainsi que l'avait pensé M. Gence, qui s'est beaucoup occupé de cette matière, démontre (1) évidemment que le traité de l'Imitation a été composé entre les années 1220 et 1240, à Verceil, où l'Université et les colléges de Padoue avaient été transportés.

Ses preuves sont tirées des différents manuscrits trouvés dans la Bibliothèque du Roi, à Paris même; elles le sont aussi des doctrines, des disputes et des usages relatifs à la communion sous les deux espèces qui étaient pratiquées au XIIIe siècle. Ces usages étaient abolis au temps de Gerson et d'à-Kempis. Enfin, le traité de l'Imitation a été lu et cité par plusieurs auteurs des XIIIe et XIVe siècles, tous antérieurs aux deux concurrents qu'on lui oppose.

La critique très-bien motivée que M. de Gregory a faite, page 185 de son ouvrage, dans un supplément daté du 10 février dernier, de l'édition latine du livre *de Imitatione Jesu Christi*, par M. Gence, nous dispense de toute autre observation à ce sujet.

(1) Dans la note sur le *Génie du Christianisme*, où le présent article a été rapporté, on a changé cette phrase : *M. de Gregory établit d'une manière évidente que le traité, etc.*

La France peut se glorifier de tant d'autres ouvrages, qu'elle n'a nullement besoin d'usurper la gloire qui résulte d'un livre dont la Lombardie s'honore avec raison. Plusieurs savants et des hommes très-distingués ont avoué qu'ils étaient convaincus par les arguments de M. de Gregory ses preuves et ses citations données avec le plus grand soin, ne paraissent plus laisser lieu à aucun doute raisonnable. Il y a déjà bien longtemps que le procès a été jugé par un homme important, Michel de Marillac, garde des sceaux de France, qui publia en 1621 une traduction très-estimée alors de l'Imitation de Jésus-Christ, et qui était assurément bien en état de juger cette question; il s'exprime ainsi : « L'auteur fut un moine Bénédictin « et non à-Kempis ni Gerson, et l'erreur du nom « s'est propagée dans le peuple par l'analogie entre « Gersen abbé et Gerson chancelier; l'auteur a été un « Italien, comme le prouvent les mots d'italien vul- « gaire latinisés. L'auteur a vécu dans le XIIIe siècle « comme il résulte des collations de saint Bonaventure, « et de l'office du Saint-Sacrement, composé par « saint Thomas-d'Aquin, où les livres de l'Imitation « sont cités et copiés. »

La solution de ce problème historique est importante; car la connaissance de l'auteur du livre de l'Imitation, ainsi que du temps auquel il a vécu, est absolument nécessaire à ceux qui veulent bien comprendre un ouvrage dont la lecture est si répandue.

Signé, le Marquis DE FORTIA.

II. 1827. Août. *Annales de la littérature et des arts*, par le baron Trouvé. — Sur le livre intitulé :

Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, par G. de Gregory.

Jamais trésor, dit-il, n'a été autant disputé parmi les peuples, et surtout parmi les différents ordres monastiques, « que le plus beau livre qui soit sorti de « la main des hommes, puisque l'Évangile n'en est « pas. » Chaque ville prétendait avoir vu naître, chaque monastère voulait avoir nourri dans son sein l'auteur d'un ouvrage plein d'onction et de piété qui nous console et nous détache des vanités de ce monde.

M. de Gregory, qui a publié en italien l'Histoire littéraire de sa patrie, en quatre volumes in-4°, remplie d'érudition et composée avec beaucoup de méthode et d'exactitude, y a parlé en détail de Jean Gersen, Bénédictin de Cabaliaca, aujourd'hui Cavaglià, abbé de Saint-Étienne, de la citadelle, à Verceil, en Lombardie, comme étant le véritable auteur de l'Imitation. Il y a démontré clairement l'existence de ce religieux, etc., comme dans l'avis précédent. La solution de ce problème historique est importante, car la connaissance de l'auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ, ainsi que du temps auquel il a vécu, est absolument nécessaire à ceux qui veulent bien comprendre un ouvrage dont la lecture est si répandue, et ne peut jamais cesser de l'être.

P. S. Du 27 août 1827. — *L'Ami de la Religion* du 18 de ce mois, annonce l'ouvrage de M. de Gregory et celui de M. Gence; l'auteur de cet article assez étendu semble n'avoir pas été persuadé ni pour l'un ni pour l'autre, il préfère l'opinion de ceux qui attribuent l'Imitation à Thomas à-Kempis; mais ce qui lui fait croire, et ce qui nous paraît à nous, prouve le



contraire; car si cet écrivain avait composé l'ouvrage, y aurait-il mis son nom, lui qui s'annonce pour vouloir être inconnu?

Le marquis DE FORTIA.

III. 1827. *L'Ami de la Religion*, du 18 août, n° 1359, par M. Picot (1). — *De Imitatione Christi libri IV, studio J. B. M. Gence, Parisiis.*

Les Bénédictins s'appuient au manuscrit d'Arone pour donner à leurs confrères le traité de l'Imitation. Toutefois, que d'autorités pour ce Gersen! Nous avons Cajetani, Valgrave, Delfau, Mabillon, le cardinal d'Aguirre, et dans les derniers temps, MM. de Gregory, Napione et Cancellieri; il paraît dans ce moment même un *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation*, par M. de Gregory, qui est Vercellais, et qui a fait beaucoup de recherches sur l'histoire de sa patrie; il revendique pour elle l'honneur d'avoir possédé l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ. Cet auteur était, selon lui, Jean Gersen, abbé de Saint-Étienne, à Verceil.

Enfin, M. de Gregory fait dans son livre la critique de l'édition latine de M. Gence. De tels hommes se laissent-ils influencer par des petits motifs d'affection pour un ordre ou pour un pays? Faut-il absolument, parce qu'on est Bénédictin ou d'Italie, qu'on adopte l'opinion qui fait un Bénédictin italien auteur de l'Imitation?

(1) M. Gence ôte l'Imitation au bon Kempis, et la donne au docteur Gerson. Le premier n'était, suivant lui, qu'un habile copiste, qui excellait à transcrire des manuscrits, mais qui était incapable de composer l'Imitation.

De même, parce qu'on est Français, est-on obligé de proclamer Gerson comme auteur de ce livre? Personne n'honore plus que moi (dit le rédacteur) le caractère de Gerson; il fut pieux, il fut savant, il montra du zèle dans les malheurs de l'Église; mais n'y a-t-il pas un peu d'amour-propre national dans les éloges qu'on lui décerne? N'est-il pas remarquable que dans le grand nombre d'écrivains, qui, depuis deux siècles, ont fait des recherches et des dissertations sur ce sujet, il n'en est que quelques-uns qui se soient déclarés en faveur du chancelier?

On cite Pierre Corneille, un avocat nommé Labbé, le savant Langlet-Dufrenois, un ou deux auteurs peu connus, et enfin, M. Gence. Il est vrai que celui-ci a soutenu cette cause avec un redoublement d'efforts, et qu'il a fait des recherches importantes, mais il y reste des difficultés à éclaircir. Comment Gerson n'a-t-il pas réuni plus de suffrages? Pourquoi ne s'est-il pas déclaré comme l'auteur du livre? Pourquoi ses amis et ses disciples ne le lui ont-ils pas formellement attribué? Comment le docteur Dupin, dis-je, n'a-t-il pas fait entrer l'Imitation dans son édition de 1706, des œuvres de Gerson, en 5 volumes in-folio? Avait-il aussi des doutes, ou n'osait-il fronder l'opinion générale qui attribuait ce livre à Kempis?.........

N. B. A la lecture de cet article, nous avons, par la lettre du 26 août 1827, prouvé à M. Picot, rédacteur de ce journal, que notre dissertation polémique en faveur de Gersen, Bénédictin, était fondée sur l'autorité des *documents* et des plus estimables écrivains, saint Bonaventure, saint Thomas, les cardinaux Baronius, Bellarmin, d'Aguirre, Enriques, Ma-

billon, Massillon, etc., etc.; et que, si comme Député au Corps législatif, nous avons en 1810 entrepris l'histoire littéraire de notre pays natal pour le défendre des injures contenues dans l'article *Rizières,* du projet du Code rural, le calme de jugement contracté par une longue et honorable magistrature nous avait appris à chercher toujours la vérité et à éloigner de nous tout esprit de prévention. *Amicus Plato, sed magis amica veritas.*

IV. 1828. Le journal *le Constitutionnel,* de Paris, du 19 octobre, dit : Il vient de paraître un ouvrage de M. de Gregory, revu et publié par M. le comte Lanjuinais, intitulé : *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ.*

Les dernières veilles du noble pair ont été consacrées à un travail auquel il attachait une grande importance. Il n'a jamais existé, dit-il, un trésor qui ait été plus disputé parmi les peuples, parmi les différents ordres religieux que le livre de l'Imitation, car chaque ville prétendait avoir vu naître, chaque monastère avoir nourri dans son sein un philosophe si estimable et si chrétien. M. le comte Lanjuinais résout la question.

L'espace nous manque pour donner ici l'analyse d'un ouvrage qu'on ne peut bien juger qu'en le lisant, et dans lequel la vaste érudition se trouve unie à la pureté du style (1), et à une grande force dialectique.

Tous les savants, les théologiens et les gens du monde qui ne sont pas étrangers aux matières religieuses, doivent se procurer un ouvrage qui occupa

(1) Le rédacteur de l'article du *Journal des Savants,* octobre 1837, dit le contraire. Voyez ci-après.

les derniers moments du grand citoyen que la France regrette.

Le rédacteur en chef, BUCHON.

V. 1828. La *Gazette de Lyon,* n° 976, des 2 et 3 novembre, au rédacteur de la *Gazette universelle.*

MONSIEUR,

Permettez-moi de recourir à votre estimable journal pour revendiquer en faveur d'un ami respectable le mérite d'une recherche laborieuse et d'une découverte littéraire qui semble lui être disputée par le rédacteur d'un article inséré le 19 du mois dernier dans le journal *le Constitutionnel* de Paris.

Ce journal annonce un Mémoire de M. de Gregory, revu et publié par M. le comte Lanjuinais, sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ; et après avoir dit que beaucoup de villes et de monastères prétendaient à l'honneur d'avoir nourri dans leur sein ce philosophe si chrétien, le journal ajoute: M. le comte Lanjuinais résolut la question. Cette phrase est une inconséquence qui peut inculquer une idée fausse à des lecteurs peu réfléchis.

Il est évident que c'est l'auteur du Mémoire et non son éditeur qui a décidé la question. Du reste, ce Mémoire, fort curieux, qui paraît mettre hors de doute que l'admirable ouvrage de l'Imitation de Jésus-Christ a été composé par l'abbé Bénédictin Gersen, de la ville de Verceil, en Lombardie, n'est qu'un extrait de l'*Histoire de la littérature Vercellaise,* qui vient d'être publiée à Turin, en 1824, par M. le chevalier de Gregory, Président honoraire de la Cour



royale d'Aix, en Provence, ouvrage très-estimé en Italie, et dont il est à désirer que la littérature française s'enrichisse bientôt.

Un de vos abonnés.

VI. 1833. La *Revue Encyclopédique* de juillet et août, tome LIX, volume in-8°, Paris. — *De Imitatione Christi, et contemptu mundi omniumque ejus vanitatum, libri IV, Codex de Advocatis, sæculi XIII. Editio secunda cum notis et variis lectionibus, curante equite G. de Gregory. Parisiis, typis fratrum Firmin Didot,* MDCCCXXXIII.

Si nous annonçons cette dernière édition d'un traité qui est en possession d'en fournir un si grand nombre, et depuis si longtemps, c'est que les circonstances qui accompagnent celle-ci en font presque une nouveauté. Nous ne parlerons pas du livre, tout le monde le connaît : c'est la conséquence des principes chrétiens dans leur dernière rigueur, le détachement du monde, le manuel de la vie monastique; et, tout le monde aussi en conviendra, c'est un grand livre. Nous voulons seulement rappeler ici quelques mots de son histoire, et faire connaître au public l'heureuse lumière que viennent d'y répandre les recherches de M. de Gregory. On sait que, malgré l'immense célébrité de cet ouvrage, on n'avait jamais pu fixer d'une manière authentique et précise le nom de son auteur; il ne manquait cependant pas de concurrents, soutenus par les uns, rejetés par les autres, mais sans preuves bien solides d'aucune part. On eût dit que l'auteur, afin de compléter ses leçons par son exemple, avait divinement réussi à se dérober à la gloire mondaine dont

la postérité couvrait son œuvre. Sur les anciens manuscrits on trouvait tantôt le nom de saint Bernard, tantôt celui de Thomas à-Kempis, ailleurs ceux de Jean Gerson, chancelier de l'Église de Paris, et de Jean Gersen, abbé du monastère bénédictin de Saint-Étienne, à Verceil. Le nom de saint Bernard paraissait généralement assez aventuré en cette affaire, et la discussion se tenait d'ordinaire entre Gerson et à-Kempis; mais voici que maintenant il paraît que c'est à Jean Gersen qu'il faut décidément rapporter tous les hommages. Nous avons déjà rendu compte, dans cette *Revue*, des investigations de M. de Gregory, au sujet de l'abbé de Verceil (*Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ*. Juin 1827), et il faut avouer que les raisons dont son opinion était dès lors appuyée lui donnaient une force imposante; mais, pour cette fois, si le fondement nouveau sur lequel il s'établit n'est pas une certitude parfaite, c'est au moins une probabilité qui en est bien voisine. Le hasard a fait tomber entre ses mains un manuscrit de l'Imitation de Jésus-Christ, sans nom d'auteur, il est vrai, mais d'une haute importance par la date que fournissait la forme de l'écriture. Présenté à l'examen des personnes les plus versées dans les connaissances paléographiques, toutes se sont empressées de reconnaître que le manuscrit était du XIIIe siècle ou tout au plus des premières années du XIVe, et d'en signer l'attestation. Or, Jean Gerson est né en 1363, Thomas à-Kempis en 1380; ils appartiennent à la fin du XIVe siècle : donc l'Imitation de Jésus-Christ leur est antérieure. Sur les dernières pages du manuscrit se trouvaient quelques lignes d'une écriture plus mo-

derne, indiquant qu'en 1527 ce manuscrit avait été en la possession de Jérôme de Advocatis, chanoine à Ivrée; des annotations subséquentes montraient qu'il avait successivement appartenu à d'autres personnes de cette même famille, qui de temps immémorial est une des plus célèbres de la ville de Verceil. Jaloux de connaître si ce manuscrit, après avoir écarté Jean Gerson et Thomas à-Kempis, ne pourrait pas le mener sur quelque voie favorable à l'illustre abbé de Verceil, M. de Gregory écrivit à la famille de Advocatis, qui existe encore, pour la prier de chercher dans ses papiers, et de tâcher d'y découvrir quelque indice relatif à la possession primitive de ce manuscrit. Après bien des recherches infructueuses, on trouva enfin, sur un vieux journal de maison, comme on en tenait souvent alors, une note disant que ce manuscrit, qui passait de mains en mains dans la famille depuis une longue suite d'années, avait été cédé par Joseph de Advocatis à son frère Vincent; la note était de 1349. Le manuscrit, qui existait depuis si longtemps dans la famille, puisqu'il avait appartenu aux ancêtres, était donc bien réellement du XIII[e] siècle; et, suivant toute probabilité, originaire de Verceil. Voici cette note, dont M. de Gregory donne un *fac-simile*, et dont il a eu soin d'appuyer l'authenticité par les preuves notariées les plus exactes :

Die undecima mensis februarii ann. 1349. *Hodie mea mulier hora septima matutina genuit filiam; nominata, etc.*

XV die Dominica mensis februarji post divisionem factam cum fratre meo Vincentio qui Ceridonji abitat in signum fraterni amoris quod hoc tempora-

libus tantum impulsus negotis feci, dono ili preciosum codicem de Imitatione Xρti quod hoc ab agnatibus meis longa manu teneo nam nonnulli antenates mei hujus jam recordarunt.

La découverte de ce précieux manuscrit de la famille de Advocatis augmente donc singulièrement la valeur des raisons qui militaient déjà en faveur de Jean Gersen, abbé de Verceil, vers 1240. Il semble même, indépendamment de toute autre considération, que, lorsque l'on a bien lu l'Imitation de Jésus-Christ, on serait tenté d'affirmer *à priori* qu'elle est l'œuvre d'un moine Bénédictin. Tous les préceptes qu'on y trouve, en effet, constituent véritablement l'essence philosophique de la règle de saint Benoît; c'est un résumé de la théorie du monachisme. M. de Gregory conjecture, non sans quelque apparence de vérité, que ce petit écrit formait peut-être le texte de l'un des enseignements qui se faisaient alors dans la célèbre Université de Verceil.

Ce manuscrit si précieux, et je voudrais presque dire si nouveau par son antiquité même, est le fondement de l'édition que nous annonçons. Le texte est accompagné de notes nombreuses, et toutes les variantes qui se trouvent dans les divers manuscrits sont rapportées avec exactitude. Le format et l'impression sont sur le modèle des classiques latins de Lemaire; ce qui est assez dire que l'ouvrage est d'une apparence belle et sévère; il est orné de plusieurs *fac-simile* fort bien exécutés d'après les manuscrits qui portent le nom de Jean Gersen, et d'un portrait de cet abbé d'après une peinture qui existe en Italie. Il y a même, à ce sujet, une vérification assez curieuse. On savait qu'il existait

un ancien manuscrit italien portant en tête la figure d'un moine vêtu du costume bénédictin. M. de Gregory avait fait d'inutiles recherches au monastère de *la Cava*, près de Naples, pour le découvrir, lorsque M. Guérard, en feuilletant les manuscrits de la Bibliothèque royale, le trouva par hasard parmi ceux de Saint-Germain-des-Prés, et en fit part à M. de Gregory. La figure, peinte, suivant l'usage, dans la première capitale du feuillet initial, était précisément celle de l'abbé de Verceil. La tête est d'un beau caractère, le capuchon rabattu en arrière laisse apercevoir tout le crâne, et le visage est d'une expression de sainteté remarquable. Nous avons donc aujourd'hui, non-seulement le nom, mais encore les traits véritables de ce personnage si longtemps mystérieux et inconnu. Le public rendra justice à M. de Gregory, pour les soins et la conscience qu'il a mis dans ses érudites recherches, et conviendra qu'il a fait ici deux bonnes choses, la première, de découvrir le manuscrit *de Advocatis ;* et la seconde, de le publier. Pour nous, tout en donnant nos éloges au bibliophile, nous croyons pouvoir assurer à l'éditeur qu'avant peu son livre sera devenu une nécessité de toute bibliothèque un peu sérieuse, et que toute peine aura ainsi sa récompense. J. R.

VII. 1833. *L'Ami de la Religion,* du 12 novembre. — *De Imitatione Christi Codex de Advocatis, sæculi XIII. Editio secunda, curante equite de Gregory ; in*-8°.

La controverse sur l'auteur de l'Imitation recommence avec une nouvelle force. M. Gence croyait l'a-

voir terminée par son édition latine de l'Imitation, où il passe en revue les manuscrits et les éditions les plus célèbres, et par ses *Nouvelles Considérations*, dont nous avons parlé nos 2021 et 2034. On sait que M. Gence refuse également à Kempis et à Gersen la gloire d'avoir composé l'Imitation; il donne ce livre à Gerson. M. de Gregory, de Verceil, président honoraire à la cour royale d'Aix, avait déjà traité cette question dans son *Histoire de la littérature de Verceil*, en 4 vol. in-4°, imprimés à Turin de 1819 à 1824. Depuis, il avait paru de lui un *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation*, revu et publié par Lanjuinais, 1827, in-12. Aujourd'hui, M. de Gregory se présente avec de nouvelles armes qu'il regarde comme décisives. Il a découvert un manuscrit jusqu'ici inconnu des savants. Le 4 août 1830, il a acheté à Paris du libraire Techener un manuscrit sur parchemin, contenant les quatre livres de l'Imitation, et que Techener avait acheté à Metz du libraire Lévi. Comment Lévi avait-il ce manuscrit, c'est ce qu'on n'a pu vérifier. Mais on voit par différentes notes que ce manuscrit avait appartenu à la famille Avogadro, de Verceil, et qu'il était depuis longtemps dans cette famille. Dans un espèce de journal de la famille Avogadro, il est parlé, sous l'an 1349, d'un manuscrit de l'Imitation qu'un Avogadro tenait *de longue main* de ses ancêtres, et dont il faisait présent à un de ses frères. Ceci trancherait la question; car, si l'Imitation existait en 1349, et qu'un manuscrit de ce livre existât *de longue main* dans une famille, il est évident que l'ouvrage ne peut être de Gerson, qui ne naquit qu'en 1363, ou d'à-Kempis, qui ne naquit qu'en 1380. Ger-

sen était du siècle précédent, et était abbé de Saint-Étienne de Verceil de 1220 à 1240. M. de Gregory a fait examiner son manuscrit par plusieurs savants français et étrangers, qui, au caractère de l'écriture, ont cru reconnaître qu'il était de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe. C'est l'opinion de MM. Nodier, Marcel, Buchon et Artaud, et de dix littérateurs italiens ou allemands. M. de Gregory a joint leurs témoignages à sa préface.

Il ne s'en tient pas là, et, à l'exemple de M. Gence, il donne une description des manuscrits de l'Imitation. D'abord il examine les manuscrits du XVe siècle sans nom d'auteur. Le premier est son manuscrit Avogadro, qui est en petit caractère, avec beaucoup d'abréviations. MM. Lépine, Guérard, Audiffret, et autres gardes des manuscrits de la Bibliothèque du roi, ayant comparé, le 9 août 1830, le manuscrit Avogadro avec ceux de la Cava, de Bobbio, de Biscia, de Mantoue et autres qui avaient été rapportés d'Italie par Mabillon en 1686, et avec le fameux manuscrit de Gerardmont décrit dans l'acte de 1671 et assigné à l'an 1400, ont estimé que ce manuscrit leur était antérieur. M. de Gregory passe en revue trente manuscrits du XVe siècle sans nom d'auteur. Il cite quatre éditions du même siècle, également sans nom d'auteur, trois manuscrits et sept éditions qui attribuent l'ouvrage à saint Bernard, neuf manuscrits et huit éditions qui l'attribuent à Thomas à-Kempis, cinq manuscrits et douze éditions qui le donnent à Gerson, et quinze manuscrits qui portent le nom de Gessen, ou Gersen, ou Gersem. De cet examen, M. de Gregory conclut que plusieurs manuscrits dont l'authen-

ticité n'est pas douteuse ne portent aucun nom d'auteur, qu'aucun manuscrit ne porte le nom d'à-Kempis avant 1441, et aucun celui de Gerson avant 1460.

Le savant auteur ne manque pas de tirer avantage de l'examen de treize manuscrits fait en 1671 à Paris par plusieurs savants, et de l'examen que d'autres savants firent en 1687 des manuscrits d'Arone, de Parme et de Bobbio.

M. de Gregory donne ensuite le texte de l'Imitation d'après le manuscrit Avogadro. Il indique soigneusement les variantes des principaux manuscrits et des éditions les plus connues. Ce travail paraît fait en conscience et par un homme qui a bien étudié l'Imitation, et qui a fait de grandes recherches sur le texte de cet incomparable ouvrage. Il faut parcourir l'édition pour se faire une idée de ce travail. L'éditeur cite les passages de l'Écriture auxquels l'auteur de l'Imitation fait allusion.

Enfin, il ne néglige rien pour éclaircir le texte, et compare les préceptes qu'on y trouve avec ceux de la règle de saint Benoît. Tout cela fait le sujet d'un grand nombre de notes, qui sont en latin comme le texte.

L'éditeur avait publié une première édition avec l'ancienne orthographe, mais à cent exemplaires seulement, et pour satisfaire la curiosité des bibliophiles. Celle-ci est plus soignée et purgée des fautes qui appartiennent au XIII[e] siècle. A la fin, on trouve une liste des locutions d'un latin peu correct qui se trouvent dans le manuscrit Avogadro.

Ce manuscrit a été offert par M. de Gregory au cha-

pitre de la cathédrale de Verceil, pour être conservé dans ses archives. Il est de forme carrée, de caractère gothique nouveau et rond, presque sans ratures. Il paraît avoir été écrit avec une plume de fer ou d'argent. L'éditeur fait différentes remarques sur le caractère de l'écriture, sur la ponctuation, sur l'orthographe, sur les abréviations, sur les corrections qui se trouvent en marge. Il trouve dans tout cela des preuves de l'antiquité du manuscrit.

Six gravures offrent le portrait de l'abbé Gersen, trois *specimen* du manuscrit Avogadro, un *specimen* du manuscrit d'Arone, et des *specimen* de quatre autres célèbres manuscrits.

Nous ne savons si M. Gence répondra à ces nouvelles objections contre son système. Nous voyons qu'il a eu connaissance du nouveau manuscrit, qui a été examiné dans une conférence entre M. de Gregory et lui. Il a reconnu, dit-on, que ce manuscrit, antérieur au manuscrit de la Cava, était du xve siècle, et, n'étant qu'une copie, représentait nécessairement un manuscrit encore plus ancien.

Nous avons cru que ces détails sur un ouvrage si cher aux amis de la religion et sur son auteur ne pourraient paraître indifférents à nos lecteurs.

VIII. 1834. *L'Ami de la Religion,* du 27 novembre, répété dans l'*Univers,* du 28 novembre 1834.

M. le Président de Gregory, qui a publié une édition de l'Imitation d'après le manuscrit Avogadro, de Verceil, ayant envoyé aux Académies d'Italie, d'Allemagne et d'Angleterre la préface où il développe ses motifs pour attribuer l'Imitation à Gersen, l'Acadé-

mie royale de Munich s'est occupée de cette question dans sa séance du 4 janvier dernier. Le conservateur et professeur Schmeller a fait un rapport sur le travail de M. de Gregory. Il a donné rapidement l'histoire de la controverse sur l'auteur de l'Imitation. Le public, dit-il, s'en tenait à Thomas à-Kempis ou au chancelier Gerson, quand depuis quelque temps les droits de Gersen ont été soutenus avec habileté et persévérance par M. de Gregory. Son *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation,* publié à Paris en 1827, a été traduit en allemand par M. Jean-Baptiste Weigl, recteur et professeur du Lycée de Ratisbonne; Sultzbach, 1832, in-8°. M. Schmeller parle surtout, comme cela devait être, de la découverte du manuscrit Avogadro et du journal de cette famille, qui fait remonter l'existence du manuscrit à l'année 1349, ce qui contredit toutes les idées des savants sur l'époque où fut rédigée l'Imitation. Nous ne reproduirons pas ici toutes les preuves qu'a données M. de Gregory en faveur de son opinion; nous les avons exposées dans ce journal, en rendant compte de son édition de l'Imitation d'après le manuscrit Avogadro. Nous dirons seulement que le professeur Schmeller paraît adopter pleinement le sentiment de M. de Gregory. Il a terminé son rapport en disant que l'Académie ne pouvait que tomber d'accord avec les conclusions de l'auteur, le remercier de sa communication, et le féliciter sur l'*heureuse découverte qui termine sans doute de trop longs débats*. Tels sont en effet les termes de la délibération prise le 4 janvier par la classe philosophique et philologique de l'Académie royale des Sciences de Munich. La délibération et le rapport ont été envoyés

à M. de Gregory par M. Thiessk, secrétaire de la première classe de l'Académie.

IX. 1834. Journal allemand de Leipsick, *Le Neve Jahrbucher*, rédigé par les docteurs Seebod et Christian, vol. in-8°. — *De Imitatione Christi et contemptu mundi omniumque ejus vanitatum libri IV Codex de Advocatis sæculi XIII, secunda editio cum notis et variis lectionibus curante Equite G. de Gregory J. U. D. præside hon. in suprema regia curia Aquarum Sextiarum, 1833, Parisiis typis Firmin Didot.*

Une des plus remarquables controverses bibliographiques dont se soit pendant des siècles occupée la jalousie des nations, et qui fut même soumise à des conciles, est celle élevée sur le véritable auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ.

Ce livre n'expliquerait pas le vif intérêt qu'il inspire, et son immense propagation, si on ne savait combien peu le texte de la Bible était répandu parmi la masse des catholiques.

Actuellement et entre protestants il ne peut plus être question que du point bibliographique que M. de Gregory paraît avoir décidé à jamais.

Parmi les prétendants, saint Bernard et Thomas à-Kempis ont cédé la place depuis longtemps; il ne restait plus que le chancelier de Paris Gerson et l'abbé des Bénédictins Gersen. L'opinion de Gence, qui attribue l'ouvrage à Gerson, a trouvé des partisans, grâce au zèle passionné avec lequel on a soutenu cette version depuis quelques années.

Ebert, dans son *Dictionnaire Bibliographique*, mais précédemment déjà M. de Gregory dans son

ouvrage *Istoria della Vercellese letteratura ed arti*, Turin, 4 vol., 1819-1824; et dans celui, *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation, etc.*, Paris 1827, eussent, s'ils avaient été plus connus, évité aux bibliographes de nombreuses recherches et fourni des preuves contre Gerson.

A présent, l'heureuse découverte du plus ancien codex de l'ouvrage (à ce qu'il paraît) a mis fin à la discussion en ce qui regarde le chancelier de Paris. C'est M. de Gregory qui a découvert, en août 1830, chez M. Techener, antiquaire à Paris, un manuscrit de l'Imitation qui paraît appartenir au XIII[e] siècle et qui porte sur un des côtés de la couverture une série de noms de la famille *de Advocatis*, actuellement Avogadro, qui en était désigné comme propriétaire.

Après bien des recherches, M. l'éditeur réussit à trouver dans des papiers de famille des Avogadro quelques feuilles sauvées par hasard des années 1343 à 1350, dont on communique le morceau suivant en facsimile, *Joseph de Advocatis* 1349, 15 *die Dominica mensis februarii, etc.* (Voyez au chapitre XI, page 238.)

Il est donc clair comme le jour que ce livre ne peut être l'ouvrage de Jean Jarson, qui n'est venu au monde qu'en l'année 1363, et encore moins de Thomas à-Kempis qui n'a vu le jour qu'en 1380. Mais ce qui est inexplicable, c'est que Gence ait déjà pu éluder des témoignages, comme par exemple, celui du propre frère de Gerson, dans sa *Biographie* de 1423, *alii autem tractatus qui sibi nonnumquam tribuuntur exstant, ut est libellus de contemptu mundi, quem tamen constat a quodam Thoma Canonico regulari* (*a Kempis*) *editum*. La dernière erreur provient,

comme on le sait, de la masse de copies de l'exemplaire écrit de la propre main de Kempis, car il existe encore des *Codex* avec la souscription : *Finitus et completus per manus fratris Thomæ Kemp in monte S. Agnetis prope Zuvall.*

D'après l'acte de donation ci-dessus relaté on peut dispenser M. de Gregory de produire toutes les autres raisons qui ne permettent pas d'attribuer l'ouvrage au chancelier Gerson et que M. de Gregory possède en grand nombre.

Mais cette question ayant été le sujet d'une controverse contre M. Gence, qui ne peut lui-même se défendre de certaines assertions déplacées, il est résulté cela de fâcheux, que les preuves en faveur de l'abbé Bénédictin Gersen ont été dispersées dans l'ouvrage de M. de Gregory.

Nous allons reproduire ici les principaux documents :

1°. Il est hors de doute que l'auteur de l'Imitation ne soit un Bénédictin, car les principes émis dans ce livre sont absolument ceux de la *Regula S. Benedicti;* la preuve en résulte de toute l'édition par la comparaison de plusieurs passages littéralement empruntés à la *Regula.*

2°. L'ouvrage a dû paraître sous l'anonyme, à cause de la règle de l'ordre *Ne quid præsumat Monachus habere proprium.* Déjà Calmet avait dans sa *Regula S. Benedicti,* démontré qu'aucun ordre n'avait publié plus d'ouvrages anonymes que celui des Bénédictins. Les plus anciens manuscrits ne portent pas de noms d'auteur, et ceux de Bernard, Gerson et Kempis ne paraissent que quelque temps après le commencement du xve siècle.

3°. Le *Codex Aronensis*, qui d'après le *fac-simile* appartient évidemment au premier quart du XIVe siècle, porte cinq fois l'inscription : *Liber abbatis Joh. Gersen*. D'autres manuscrits qui portent son nom sont plus modernes, mais plusieurs d'entre eux sont, sans aucun doute, plus anciens que tous ceux qui ont les noms sus-mentionnés. Il reste encore à rendre compte du travail de M. de Gregory en lui-même et du contenu des pièces justificatives.....

Depuis la page xlv jusqu'à la page lxij, on trouve encore les jugements recueillis de beaucoup de savants sur l'antiquité du *Codex de Advocatis*, lesquels se prononcent tous pour le XIIIe siècle ou le commencement du XIVe, à l'exception du seul Gence, qui ne veut reconnaître que le XVe siècle. En outre des pièces sur les principaux manuscrits, et enfin l'acte du chapitre métropolitain de Verceil, qui remercie M. de Gregory du cadeau qu'il lui fait du *Codex de Advocatis*, on trouve partout de savantes et intéressantes notices sur différents détails.

Le texte du livre est exactement pris d'après le *Codex de Advocatis*, comme étant le plus ancien document et a, par là, étonnamment gagné; beaucoup de passages inintelligibles ou tronqués ont reçu de la précision et du sens.

Les manuscrits dont les *fac-simile* ont été produits, ont été comparés aussi par M. de Gregory qui en a également signalé les principales leçons. Pour l'histoire de l'ouvrage, le *Codex de Bobbio* est remarquable en ce qu'il contient un grand nombre d'additions qui ont été intercalées. Outre l'édition de Milan, de 1488, on n'a comparé que des éditions récentes

pour prouver combien le texte avait gagné par le *Codex de Advocatis*.

Pour l'explication, M. de Gregory a d'abord donné une riche concordance des textes de la Bible, puisés principalement dans l'édition d'Enriquez, ensuite les passages les plus importants des Pères de l'Église; mais, ce qui appartient surtout à M. de Gregory, ce sont les passages de la *Regula S. Benedicti* et des conciles, notamment ceux du concile de Trente que M. de Gregory a cités ou transcrits. Ensuite il a donné beaucoup de savants renseignements sur la vie monacale, sur l'enseignement et les usages religieux; il a comparé les passages du Dante, qui paraît avoir puisé quelques faits dans l'Imitation.

Le tout est terminé par une riche table des matières, parfaitement coordonnée et qui permet de trouver facilement chaque maxime du livre.

Si c'était ici le lieu de se livrer à des discussions critiques sur les détails, il y aurait matière à beaucoup d'observations. Plusieurs fois on aurait dû préférer la leçon des autres manuscrits à celle du *Codex de Advocatis*. M. de Gregory ne l'a fait que là où les fautes étaient palpables; mais déjà l'assonance ordinaire dans les maximes principales, souvent même la rime entière, sur laquelle M. de Gregory n'avait donné aucun avertissement, aurait dû lui faire penser que l'ordre des mots fournis par les autres manuscrits n'aurait pas dû être changé. Cependant, les résultats bibliographiques, les recueils critiques, les éclaircissements précieux, le texte puisé aux plus anciennes sources et la belle et correcte impression assurent à

l'ouvrage une valeur réelle et à son auteur la gratitude des savants. Freidrich Dubner.

X. 1836. *L'Ami de la Religion,* du 19 janvier. — *De l'Imitation de Jésus-Christ et du mépris du monde et de toutes ses vanités, d'après le manuscrit* de Advocatis *du* XIIIe *siècle, par le président de Gregory.*

M. le Président de Gregory, après avoir publié une édition latine de l'Imitation, suivant le manuscrit *De Advocatis,* a voulu en publier simultanément deux traductions, l'une française, l'autre italienne. Il a dédié ces traductions aux Dames chrétiennes. Il suit constamment le manuscrit dont on lui doit la découverte, et indique par une étoile les endroits où le texte du manuscrit diffère de ceux connus jusqu'à ce jour. Deux étoiles indiquent la suppression des phrases *introduites,* dit M. de Gregory, *dans les autres manuscrits par à-Kempis, Gerson, et autres copistes.*

On sait que M. de Gregory donne l'Imitation à Jean Gersen, abbé de Verceil, et qu'il fait remonter l'Imitation au XIIIe siècle. Il développe les preuves de son opinion dans son édition latine dont nous avons rendu compte dans ce journal. Depuis, nous avons fait connaître l'avis de l'Académie de Munich sur l'auteur de l'Imitation et sur l'époque où ce livre était déjà répandu. M. de Gregory a cru devoir joindre à sa traduction l'avis motivé de cette Académie. Il y a joint un certificat de M. l'Évêque actuel de Bielle sur l'antiquité du manuscrit de la famille Avogadro. Il espère que ces pièces feront cesser toute opposition de la part des partisans d'à-Kempis ou de Gerson.

L'éditeur a voulu suivre autant que possible la ponctuation de son manuscrit. Il a omis les points d'exclamation qui étaient inconnus au XIII[e] siècle en Italie. Il n'a pas cru devoir exprimer en caractères italiques les passages tirés de l'Écriture, et a aussi omis dans les deux derniers livres les noms de *Jésus-Christ* ou *le Seigneur*, et *le fidèle* ou *le disciple*, qui ne se trouvent pas dans les anciens manuscrits ni dans les éditions du XV[e] siècle.

On ne peut qu'applaudir au zèle de M. de Gregory pour faire connaître et répandre l'Imitation. Ce zèle lui a attiré une distinction bien flatteuse. Le Saint-Père, auquel il avait fait hommage de ses deux éditions latines de l'Imitation, l'a félicité de son travail par un bref du 19 juin dernier, et l'a nommé chevalier de l'ordre pontifical de saint Grégoire-le-Grand.

La traduction italienne est faite sur le même plan que la traduction française; mais, au lieu du rapport de l'Académie de Munich, sur l'édition *de Advocatis*, M. de Gregory a inséré en tête de cette traduction un article du tome LXXVI de la *Bibliothèque italienne*, qui a paru à Milan en octobre 1834. Cet article est de M. l'abbé Gironi, bibliothécaire à Brera, qui s'y déclare tout en faveur de Gersen.

XI. 1836. *Il Propagatore religioso* (maggio). Torino. — *Osservazioni sulla lettera del sig. Onesimo Leroy, di Parigi, colla quale annunzia* (1) *al sig. de La Martine di avere trovato in Valenciennes un manoscritto originale del libro* de Imitatione Christi,

(1) Cette lettre a été traduite, et insérée dans le rapport de M. Raymond à l'Académie de Chambéry. Voyez au chapitre XI.

col quale egli pretende che venga tolto ogni dubbio che l' autore di questo libro non sia stato Gerson, cancelliere dell' Università di Parigi. Questa lettera fu pubblicata in molti giornali francesi e segnatamente nel Journal des Villes et Campagnes, 5 *maggio ultimo, e successivamente nella* Gazette de France, *il* 7 *del medesimo mese* 1836.

XII. 1836. *Journal des Débats* du 20 septembre, extrait du long article favorable à l'abbé Gersen, Bénédictin à Verceil, rédigé par le spirituel docteur Philarète Chasles, aujourd'hui professeur au collége de France. — *De Imitatione Christi*, édition nouvelle, publiée sur un manuscrit original, par M. de Gregory, Président de la Cour royale d'Aix.

L'*Imitation du Christ* est un de ces livres d'époque qui influent sur les masses en de certaines circonstances données, et qui résument un état de civilisation morale et intellectuelle. Lorsqu'on les considère à distance, on est tout étonné de l'effet qu'ils ont produit....

Sa destinée a été singulière. L'auteur du livre était si pénétré du principe qu'il inculquait, qu'il s'est renfermé dans une obscurité dont le cours des ans ne l'a pas fait sortir. On ferait une bibliothèque des volumes écrits sur le véritable auteur de l'Imitation et des querelles littéraires que ce problème insoluble a suscitées. Quand le livre fut devenu populaire, quand ce fut le manuel reconnu de la piété européenne, toutes les corporations religieuses prétendirent que l'auteur était un de leurs frères; et ce livre de douceur, d'abnégation et d'héroïsme chrétien devint une pomme de discorde pour les moines de tous les ordres.

Pour comprendre l'importance de ces querelles, il faut se souvenir que la république chrétienne depuis le moyen âge s'était divisée en une foule de groupes, véritables républiques isolées qui avaient leurs passions très-vivaces, leur amour-propre très-actif et leurs rivalités que la charité chrétienne n'éteignait pas....

Ils regardèrent à-Kempis, qui avait copié l'Imitation, comme le véritable auteur de ce livre, et une série d'éditions publiées en Allemagne depuis 1472, propagea cette erreur, d'autant plus facile à accréditer, que Thomas à-Kempis avait fait plusieurs ouvrages mystiques. Pendant que les Chanoines augustins attribuaient à un de leurs saints cette œuvre célèbre, les copistes de l'Université parisienne faisaient le même honneur au célèbre Gerson, dont le nom véritable était Jean Charlier. Plusieurs manuscrits portent, en effet, les noms de *Joannes Gerson, cancellarius parisiensis*. La dispute se compliqua lorsqu'on découvrit que certain manuscrit portait, non pas Jean Gerson, chancelier de l'Université de Paris, mais Jean Gersen, Bénédictin, abbé du monastère de Verceil. Quelques éditions parurent avec cette dernière indication. Bénédictins, Augustins, Universitaires, combattirent pour leur héros.

Il était réservé à M. de Gregory de terminer cette grande querelle. Un abbé inconnu, du monastère de Verceil, a créé ce livre remarquable. Voici l'édition la plus pure, la meilleure, la plus soigneusement revue et commentée de l'ouvrage célèbre. Tant que l'on a pris l'Imitation du Christ pour un monument de la foi, pour un modèle et un type, on s'est contenté de

le réimprimer et de le traduire, souvent très-inexactement; maintenant que le siècle sceptique s'est éloigné surtout de l'humilité recommandée par l'abbé de Verceil, l'œuvre est retombée dans le domaine de l'art, l'érudition s'en est emparée.

On a fait souvent l'histoire littéraire; on n'a pas fait l'histoire des livres. C'est que les livres ont une âme, et cette âme on l'oublie. Comment le petit traité d'Épictète a-t-il gouverné pendant trois ou quatre siècles les âmes stoïques de l'antiquité? Quelle influence de même nature a exercée le Chinois Con-Fut-Zée? Dites-nous la portée morale de Voltaire au XVIII[e] siècle? Enfin, de quelles ailes vastes et chrétiennes l'Imitation du Christ a-t-elle couvert et comme couvé le moyen âge? Ces questions sont belles, nobles et plus que littéraires. On nous a fatigués de commentaires sur la rhétorique, sur les métaphores et sur les synecdoches. On nous a ennuyé de dissertations très-subtiles sur la position des mots, sur l'emploi des épithètes. Parlez-nous un peu des choses.

Sous le rapport littéraire et académique, l'Imitation du Christ est peu de chose. Le style en est lent, triste, monacal; mais comme monument historique, c'est quelque chose de grand et de curieux que l'Imitation du Christ. Si l'on compare son influence à sa simplicité, on reconnaîtra qu'en effet il y a une sorte d'analogie entre ce livre et le Christ qui lui a servi de modèle et de sujet d'étude.

C'est par cette même voie, c'est de cette manière calme, chaste, secrète, triste et humble, que le christianisme lui-même a grandi. L'esprit monacal n'a pas d'autre épopée que l'Imitation du Christ; et comme

l'esprit monacal a régi l'Europe moderne concurremment avec l'esprit féodal, l'Imitation du Christ aura, même pour l'historien sceptique, tout l'intérêt d'un monument (1). Cs.

XIII. 1837. *Paris and London Advertiser*. Paris, du 17 au 23 décembre, n° 136. — *Recherches Bibliographiques sur le véritable auteur de* Imitatione Christi.

Le plus beau livre qui soit sorti de la main de l'homme, livre qui a reçu depuis l'invention de l'imprimerie plus de deux mille éditions, et qui fut traduit du latin en toutes les langues vivantes et mortes, qui fut depuis l'an 1604 l'objet de discussions littéraires pour en connaître le véritable auteur; ce livre est le traité qui a pour titre : *De Imitatione Christi et Contemptu Mundi omniumque vanitatum ejus libri IV*.

Les Allemands de la congrégration des chanoines de Saint-Augustin l'attribuèrent à leur confrère Thomas à Kempen, né en 1380; car le manuscrit d'Anvers porte qu'il fut écrit par lui en l'année 1441.

Les Français le donnent à leur conational Jean Ger-

(1) M. Philarète Chasles, après avoir fait cet éloge de l'abbé Gersen, a donné, dans le même *Journal des Débats* du 10 août 1838, l'extrait de l'éloge du chancelier de Paris, Jean Gerson, dont le prix fut, dans la séance publique du jour précédent, accordé à MM. Faugères et Lasalle, 6 000 francs à partager, le Roi ayant doublé le prix de 3 000 francs, sur l'instance de M. Salvandy, ministre de l'Instruction publique et président de l'Académie française (voyez tome I, page 329). Il est à observer que M. Chasles dit « que Gerson est l'admirable anonyme qui dut écrire l'Imitation de Jésus-Christ. »

son, né en 1363, et qui fut chancelier de l'Université de Paris, d'après un manuscrit de l'an 1460, sur lequel se trouve son portrait, et d'après plusieurs manuscrits où on lit le nom de *Jean Ges. Ger. Gessen, Gersen,* que les premiers imprimeurs ont interprété par celui de Gerson, célèbre dans les disputes politiques au XVe siècle, soit en faveur, soit contre le duc de Bourgogne, et particulièrement au concile de Constance contre les calixtins et les papes, qu'il déclara illégalement élus. On a trouvé en 1604, et on a produit le manuscrit d'Arone sur l'Imitation dans les congrès des savants tenus à Paris, en 1671 et en 1687, par-devant l'archevêque de Paris, où on lisait cinq fois le nom d'*Abbatis Johannis Gersen,* et on a jugé ce manuscrit du XIVe siècle, ainsi antérieur aux époques auxquelles Gerson et Kempis auraient pu composer le précieux traité de l'Imitation. On a ensuite démontré que cet abbé Jean Gersen avait existé, et que depuis 1220 à 1240, il fut abbé Bénédictin de la réforme de Saint-Maur, dans le monastère très-célèbre à Verceil, sous le titre de Saint-Étienne de la Citadelle, et dont on trouve encore des décombres.

Cependant, des opposants, des partisans de Kempis, copiste, et de Gerson, traducteur en français du même ouvrage, continuaient à soutenir leurs opinions, et dernièrement encore M. Onésime Leroy prétendait, avec des probabilités, et sans donner des preuves, que Gerson et non Gersen, est l'auteur de ce précieux traité, par lui écrit en gaulois, ensuite traduit en latin vers l'an 1420, lorsque, persécuté par le duc de Bourgogne, il s'était réfugié à Lyon, dans le monastère des Célestins, où son frère Jean était prieur.

M. le Président de Gregory, 1°. dans son *Histoire littéraire du Vercellais*, en 1824; 2°. dans un *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation*, en 1827, avait déjà prouvé que le moine Jean Gersen était le véritable auteur, et qu'à son nom inconnu et trouvé par abréviation ou en toutes lettres sur différents manuscrits qu'il énuméra jusqu'au nombre de quinze, on a substitué celui de Gerson par le seul changement d'une lettre, savoir : de l'E en O, chose qui arriva bien souvent dans des circonstances semblables. C'est en 1830, le 4 août, que dans le dépôt du libraire Techener on a trouvé un manuscrit en parchemin très-fin contenant les quatre livres de l'Imitation de Jésus-Christ. Ce précieux manuscrit a été acheté par M. de Gregory, et il a reconnu par différentes notes de 1527 et 1650, que ce manuscrit a appartenu aux différents individus de la famille très-ancienne des comtes de Advocatis (aujourd'hui Avogadro), seigneurs de Cerione, de Valdengo, etc., etc. M. de Gregory, après plusieurs recherches et demandes pour constater la provenance de son manuscrit qu'il appela *Codex de Advocatis* plutôt que *Codex Gregorianus*, en étant le propriétaire, est parvenu à obtenir de M. le comte Gustave Avogadro, seigneur de Cerione et de Valdengo, l'extrait d'un ancien *Diarium* de sa famille, depuis 1343 à 1350, où sont annotés jour par jour les événements de l'époque; et au 15 février 1349, on lit que *M. Joseph de Advocatis donna à son frère Vincent, domicilié à Cerione, le manuscrit précité à l'occasion d'un partage de biens, en déclarant que depuis longtemps il était conservé dans sa famille.* M. de Gregory publia à cent exemplaires ce manuscrit

avec l'orthographe propre, chez Firmin Didot, volume in-8°, 1833; ensuite, en corrigeant l'ancienne ponctuation et l'orthographe, il publia une seconde édition enrichie de notes et de variantes, avec les avis des Académies et de quinze savants experts en paléographie. Il publia encore des traductions littérales de l'édition latine, deux vol. in-18, 1835, en français et en italien, dédiées aux Dames chrétiennes, et y joignit le certificat du respectable évêque de Bielle, qui a constaté l'existence et la lettre du journal de 1349, où un frère donna à l'autre le précieux manuscrit de l'Imitation.

On avait cru sans réplique tous ces faits historiques légalement prouvés, lorsque M. Onésime Leroy, dans une lettre à M. de Lamartine, publiée dans les journaux des *villes et campagnes* du 5 mai 1837, et *Gazette de France* du 7 du même mois, prétendit avoir *trouvé dans la bibliothèque de Valenciennes le manuscrit contenant le texte primitif de l'Imitation, composé d'abord en français par Gerson pour ses sœurs, et copié par ordre du bon duc de Bourgogne.* Ce bon duc qui fit assassiner le duc d'Orléans (1).

On aurait cru toute dispute terminée, mais M. Leroy vient de publier un livre in-8° avec le titre : *Études sur les Mystères et sur le texte primitif français de l'Imitation de Jésus-Christ,* où, à force de probabilités, il croit démontrer que Gerson, de Paris, a écrit ce livre en gaulois pour plaire à ses sœurs, et qu'ensuite il l'a traduit en latin tel qu'il fut publié en 1826, par M. Gence.

(1) On a répondu à cette lettre par l'article précité, n° XI.

Rien de plus étrange que cette idée tout à fait dépourvue de fondement et de critique; car, à la simple lecture de quelques passages du texte latin et de la traduction, on reconnaît la vérité. Par exemple, à la page 462, M. Leroy rapporte l'article suivant du texte du manuscrit de Valenciennes, au chapitre 1, v. 2, livre II : *Metz donc en Dieu toute ta fiance. Tu n'as point icy la cité permanente; et, en quelque lieu que tu sois, tu y es estrangier et pèlerin, et n'auras jà repos se en toy-même tu n'es uni à notre Seigneur Dieu.*

M. Gence, dans son édition de 1826 : *De Imitatione Christi ad perfectum exemplar internarum consolationum*, dit : *Pone totam fiduciam tuam in Deo et sit ipse timor tuus et amor tuus; ipse pro te respondebit et faciet bene sicut melius fuerit. Non habes hic manentem civitatem et ubicumque fueris extraneus es et peregrinus, nec requiem aliquando habebis nisi Christo intime fueris unitus.*

De la confrontation du texte latin on voit clairement que Gerson fut plus précis dans sa traduction, et que la supposition de M. Leroy tombe d'elle-même.

L'éloquence de Gerson, dans son traité *de Pueris ad Christum trahendis,* rapporté à la page 442, par Leroy, ne présente pas cette douce simplicité qu'on trouve dans le livre de l'Imitation de Jésus-Christ. Gerson est plus vif, plus ardent dans ses expressions, il est encore plus élégant. Enfin, l'humble moine, auteur du livre ascétique, ne fut certainement pas, comme Leroy s'exprime, *un puissant chancelier de Notre-Dame et de l'Université de Paris, l'oracle des conciles, l'arbitre des rois et des papes, enfin l'effroi*

de Jean-Sans-Peur. Un tel homme, qui fut si violent contre le duc de Bourgogne, n'a pu changer aussitôt de style et de sentiment. Il n'aurait jamais fait allusion de son nom à celui de Gersan, premier enfant de Moïse, allusion orgueilleuse dans ses discours. Il n'aurait pas été si véhément contre Urbain VI, ni si contraire à l'autorité des papes en ses diatribes prononcées en 1395, où il s'exprime dans ces termes: *Est aussi icy reprise la rigoureuse présomption d'aucuns souverains qui au premier fourfait lanchent l'épée de excommunication ou de autre punigtion et coppent l'oreille des subjets par laquelle j'entens obéissance.*

Comment peut-on soutenir encore aujourd'hui un paradoxe que Gerson, de Paris, ait composé l'Imitation originale en français, tandis que le manuscrit de Valenciennes paraît être une traduction du latin des trois premiers livres, car le dernier manque? Comment veut-on contester, après les actes judiciaires et les certificats du respectable Évêque de Biella, qu'en 1349 le manusorit *de Advocatis* ne se trouvât dans les archives de cette ancienne famille?

M. de Gregory fut dévoué à la France depuis 1798, par suite de l'occupation de son pays par les armées de la République; il a toujours exercé des premières fonctions dans la magistrature : *Il n'a pas brigué des places honorifiques ni financières, il ne s'est même pas occupé de la révolution de juillet,* comme dit fort bien M. Leroy, à la page 422; mais il s'est contenté d'une modeste retraite pour se consacrer à l'histoire littéraire de son pays et se donner à la vie privée.

XIV. 1838. *L'Ami de la Religion*, du 29 mai. — *Etudes sur les mystères et sur divers manuscrits de Gerson, y compris le texte primitif français de l'Imitation de Jésus-Christ, récemment découvert* par Onésime Leroy. In-8°.

Depuis quelques années, une curiosité infatigable explore avec ardeur les monuments, les chroniques et les manuscrits du moyen âge. On s'est flatté, avec quelque raison, de découvrir dans ces mines trop longtemps dédaignées, de nouveaux trésors capables d'enrichir le talent; et des écrivains distingués, joignant à beaucoup d'érudition les ressources d'une imagination vive et brillante, ont ainsi donné à leurs recherches un nouveau degré d'intérêt, et ce charme qui se rattache aux vieux souvenirs de notre histoire.

M. Onésime Leroy prouve très-bien dans ses *Mystères* que les faits et la morale sublime de l'Évangile furent chez nous et dans toute l'Europe moderne les premiers sujets de représentations, ou plutôt de solennités bien autrement religieuses que celles des anciens Grecs....

M. Onésime Leroy traite enfin de l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ. Cette question a vivement agité le monde savant depuis son origine; et de nos jours, M. Gence et M. de Gregory se sont signalés par leur ardeur, l'un à soutenir les droits de Gerson, chancelier de l'Université de Paris, l'autre à réclamer en faveur de Gersen, abbé de Verceil, la gloire d'avoir produit *le plus beau livre qui soit sorti de la main des hommes*. Que les Français penchent en faveur de Gerson, c'est fort naturel, pourvu que les Français citent à l'appui de leur opinion des raisons solides et con-

cluantes. D'après de savants critiques, M. Gence a détruit les arguments dont s'étayaient les partisans de Thomas à-Kempis et de Gersen. Ne pourrait-on pas induire de leur aveu que par là même il a rétabli les droits de Gerson, puisque la controverse flotte indécise entre ces trois auteurs? M. Onésime Leroy se déclare à son tour le champion de l'illustre chancelier de l'Université de Paris. D'abord, il écarte Thomas à-Kempis, parce que le premier manuscrit signé de cet auteur n'est que de 1441, et qu'il en existe un autre antérieur sans nom d'auteur, appartenant à l'abbaye de Saint-Trond et que M. Onésime Leroy a acheté au mois d'août 1836 chez un libraire de Gand. D'ailleurs si Kempis était l'auteur de l'Imitation, l'eût-il signée, lui qui demande à Dieu, livre III, chapitre 15, de rester inconnu : *Da mihi nesciri?* C'est donc en qualité de copiste, et non d'auteur, qu'il a apposé son nom au manuscrit.

Mais ce qui paraît à M. Onésime Leroy décider le procès en faveur de Gerson, c'est qu'il a trouvé dans un manuscrit de la Bibliothèque de Valenciennes deux sermons inédits et français, *moult et solempnellement prononchez en l'église Saint-Bernard à Paris, par vénérable et excellent docteur en théologie, maistre Jean Jarson, chancelier de Notre-Dame de Paris;* ensuite le texte de l'*Internelle consolation,* moins des détails assez nombreux, et d'un style où rien ne sent la copie et l'addition explétive, le tout grossi l'an 1462 par David Aubert, et par commandement du duc de Bourgogne, Philippe Ier. M. Leroy est persuadé que l'*Internelle consolation* est l'original des trois premiers livres de l'Imitation. Car, dit notre auteur, si

elle n'en était qu'une traduction française, en eût-on retranché des pensées excellentes et un livre sublime? Pourquoi aussi en eût-on changé l'ordre, de manière que le premier livre se trouve être le troisième, et le deuxième le premier? Les *Études sur les mystères* contiennent la péroraison d'un sermon de Gerson sur la *Passion*, qui est très belle et qui est rapprochée, presque à chaque ligne, de quelque passage de l'Imitation; d'où on doit tirer la conséquence que si Gerson n'est pas l'auteur du livre immortel, il l'a du moins connu, apprécié :

« Eh bien! répond M. Leroy, dans plusieurs de ses opuscules où il mentionne les livres pieux dont il conseille la transcription ou la lecture; de plus, dans une lettre au prieur des Célestins, où il nomme les meilleurs ouvrages qui peuvent leur être donnés, il en recommande un grand nombre, dont quelques-uns assez médiocres, et il ne dit pas un mot de l'Imitation de Jésus Christ, qui, suivant nos adversaires (1), existait depuis si longtemps! Et personne n'en a parlé antérieurement! » Ce silence absolu sera-t-il un argument suffisant pour porter la conviction dans tous les esprits? Nous ne le pensons pas, et nous engageons M. Onésime Leroy à le compléter dans son travail sur le texte primitif français de l'Imitation qu'il se propose de publier; et pour ne pas déroger aux droits de la critique, nous lui conseillerons d'éviter toute di-

(1) M. l'Abbé se déclare Gersoniste; et en lisant le sermon sur la Passion, où Gerson se récrie contre le Pape, il n'a pas, de cette diatribe contre le chef de l'Église romaine, déduit avec nous que l'auteur de l'Imitation n'aurait jamais donné dans de tels excès. Voyez chapitre VII, pages 270 et 322.

gression qui délasse quelquefois agréablement le lecteur, mais qui plus souvent l'écarte de sa véritable route. Les *Études sur les mystères* ne sont pas toujours exemptes de ce défaut, quoiqu'on y trouve avec plaisir des faits curieux, des anecdotes, des saillies, des parallèles. C'est ainsi qu'à propos des manuscrits de la *Passion*, dans les provinces du Nord, M. Leroy parle de onze religieuses « qui marchaient saintement au supplice, soutenues par leur foi, et peut-être aussi, dit-il, par l'exemple de la supérieure des Ursulines, mère Clotilde (qu'on me pardonne de nommer ici la tante de mon père) : je la vois encore sur l'échafaud à genoux, la dernière, lui racontait un vieillard; je crois voir encore cette femme intrépide, encourageant ses Sœurs, et chantant avec elles les louanges de Dieu, jusqu'au moment où l'on n'entendit plus, dans toute la ville, qu'un silence de consternation. Là aussi les chants avaient cessé. »

Nous répétons en finissant le conseil que nous avons donné à M. Onésime Leroy, de développer et de compléter dans son travail sur l'Imitation les preuves dont il ne nous offre encore que quelques échantillons dans ses *Études sur les mystères*. On gagne toujours à méditer sur l'Imitation ; un parfum de piété s'exhale de ce livre; et ceux qui ne seront pas convertis par la force des arguments de l'auteur ne pourront s'empêcher de rendre hommage à son zèle, à son talent et à son excellent esprit.

L'abbé Dassance.

XV. 1839. *L'Ami de la Religion*, n° 3125, Paris, du 18 mai. On a publié à Sulsbach, en Bavière, en 1837,

une édition de l'Imitation en sept langues, savoir : en latin, en italien, en espagnol, en français, en allemand et en grec. L'éditeur est le chanoine Jean-Baptiste Weigl, chanoine de Ratisbonne. Il y a joint des notes, des variantes. On voit, par sa préface et par ses observations sur le texte, qu'il a donné la préférence au *Codex de Advocatis*, du XIII[e] siècle, publié par M. le Président de Gregory avec des notes, en 1833, chez Firmin Didot. Il adopte l'opinion que l'auteur de l'Imitation fut Jean Gersen de Canabaco ou Cavaglià, abbé du monastère de Saint-Étienne de Verceil, de 1220 à 1240. Il regarde comme prouvée la thèse que M. de Gregory a soutenue à cet égard. Mais lui aussi a cédé à l'impulsion de l'esprit national, et comme le nom de Gersen paraît plus allemand qu'italien, il veut que l'auteur fût Bavarois, sans faire réflexion qu'au pied du Mont-Rosa, à vingt lieues de Verceil, il existe une population de 9,000 âmes qui parlent l'allemand, et que depuis Henri II, duc de Bavière en 1002, la Lombardie éprouva des invasions bavaroises.

§. II.

EXTRAIT DU JOURNAL DES SAVANTS DE DÉCEMBRE 1826.

Article de M. le chevalier Daunou (Pierre-Claude-François), ancien Oratorien, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, sur l'édition latine de l'Imitation de Jésus-Christ, publiée par son ami J. B. Gence, vol. in-8°, Paris, chez Treuttel et Würtz, 1826. Voyez la préface, page xvj, au chapitre 11, page 43; chapitre 9, page 221.

Le livre de l'Imitation, dit-il, a reçu partout de

justes hommages et n'a excité aucune querelle théologique; mais il a donné lieu à des controverses littéraires qui durent encore. La question de savoir quel est l'auteur de cet ouvrage a été débattue à plusieurs reprises, au XVII[e] siècle, au XVIII[e] et depuis 1808. On comptait en 1812 plus de cent Dissertations publiées sur ce sujet, à partir de 1615; et comme il y a même des histoires de cette contestation, nous ne parlerons ici que des deux écrivains qui s'y sont le plus récemment engagés : M. Gence, en divers écrits et dans le volume que nous annonçons; et M. de Gregory dans l'histoire littéraire de Verceil qu'il vient de mettre au jour (1).

M. de Gregory attribue l'Imitation à Jean Gersen, né à Cavaglià au commencement du XIII[e] siècle, religieux de l'ordre de Saint-Benoît et abbé du monastère de Saint-Étienne à Verceil, entre 1220 et 1245. C'est l'opinion qu'ont soutenue D. Constantin Cajetan, Valgrave, Mezler, D. Quatremaire, D. Delfau, D. Mabillon, le cardinal d'Aguirre, Valart, et dans ces

(1) L'ouvrage de M. de Gregory a été publié en 4 volumes in-4°, divisé en 6 livraisons, depuis 1819 jusqu'à 1824, chez Chirio et Mina, à Turin. L'auteur présenta, le 9 décembre 1822, au savant Louis XVIII, à monseigneur le duc d'Orléans, à madame la duchesse de Berry, les trois premiers volumes; et au pieux Charles X, trois jours après son sacre, à Reims, la dernière livraison, contenant l'histoire du XVIII[e] siècle. Si un ouvrage imprimé à Turin, plus proche de Paris que Pau et Marseille, n'a été connu par l'encyclopédique Daunou qu'en 1826, comment pouvons-nous croire que le manuscrit de l'Imitation de Jésus-Christ, après 1429, époque de la mort de Jean Gerson, ait été connu par Hosanne Andreassi, à Mantoue? Voyez chapitre IV, page 163, chapitre VI, page 228, et l'Appendice. (*Note de Gregory.*)

derniers temps, MM. Napione et Cancellieri. En reproduisant les arguments de ces auteurs, M. de Gregory y joint quelques détails sur les abbayes et les abbés de Verceil, et sur les manuscrits qui portent le nom de Gersen. Il insiste particulièrement sur celui d'Arone, qui se trouve aujourd'hui à Turin et qu'il croit très-ancien; ce manuscrit ayant été apporté à Paris en 1686, fut examiné par plusieurs savants, Sainte-Beuve, le président Cousin, Du Cange, Eus. Renaudat, Baluze, Dupin, le P. Hardouin, Casimir Oudin, etc., qui, dans une sorte (1) de procès-verbal, daté du 28 juillet 1687, le déclarèrent âgé de trois cents ans au moins, *non videtur inferior annis trecentis,* ce qui le ferait remonter à 1387, époque assez éloignée encore de celle où l'on place Gersen.

Mais M. Gence a obtenu de M. Vernazza, bibliothécaire de Turin, des *fac-simile* (2) de six pages de ce manuscrit d'Arone, et les a soumis à l'examen de MM. Dacier, Gosselin, Van Praët, Hase, de l'Espine, Méon, Raynouard, Petit-Radel, etc., qui tous y ont reconnu une écriture soit des premières années du xve siècle, soit du milieu de ce siècle, soit même de 1460 à 1470. Telle avait été déjà l'opinion de J. Hartzheim, d'Eus. Amort, et surtout de F. A. Zaccaria,

(1) Le procès-verbal est authentique; il est facile de le lire dans les cartons de la Bibliothèque royale, et nous l'avons examiné.
(*N de G.*)

(2) Nous avons déjà fait observer que, sur les *fac-simile* n° 6, gravés à l'eau-forte par l'avocat Costa, élève de Vernazza, il est impossible de donner un avis, car ils sont griffonnés et informes. En effet, Gence n'a jamais obtenu des personnages indiqués le moindre certificat, *gratis asseritur.* (*N. de G.*)

qui s'exprimait en ces termes : *Il codice di Arona è certamente scritto entro al quindecimo secolo...; se avrei ad avanzare qual che congettura* (1), *lo direi più tosto dopo, in mezzo del secolo XV, che su principj del medesimo secolo.*

Nous croyons que les lecteurs en jugeront de même, en jetant les yeux sur ces six pages que M. Gence a fait lithographier (2), pour peu qu'ils fassent attention à la forme des chiffres arabes, aux abréviations, et aux points placés sur les *i* bien plus souvent que dans les manuscrits antérieurs à 1400.

Il est permis de s'étonner que M. de Gregory ait cru pouvoir encore se prévaloir de la citation qui est faite du livre de l'Imitation dans un prétendu sermon de saint Bonaventure. Il a été reconnu (3) depuis longtemps que les huit conférences *ad Tolosanos* attribuées en 1486 à ce théologien célèbre ne sont pas de lui. Ubertin et Bernardin de Sienne, qui ont vécu bien après sa mort, y sont pareillement cités. Ce qui nous

(1) L'avis de Zaccaria, ex-Jésuite, historien Kempiste, ne peut prévaloir sur le jugement donné en 1687, par tant de savants célèbres ; mais malheureusement l'esprit de parti a souvent prévalu sur l'amour de la patrie; nous en avons des preuves. (*N. de G.*)

(2) Les six pages ne sont pas lithographiées, elles sont (nous le répétons) sur cuivre, mal, très-mal exécutées. Qu'on confronte les *fac-simile* de l'édition de Gence avec le *fac-simile* de la *tab. IV*, page xxxij, du *Codex de Advocatis*, et avec celui de la page 8, chapitre VIII, et on reconnaîtra que le *Codex Aronensis* ne présente ni points sur les I, ni abréviations trop fréquentes; quant aux chiffres arabes, nous avons prouvé qu'ils étaient en usage en Italie au XIIe siècle, et même auparavant. (*N. de G.*)

(3) Cette prétendue reconnaissance a été contestée et désapprouvée au chapitre IV, page 152. (*N. de G.*)

parait au contraire fort remarquable, c'est qu'il n'est fait mention de l'Imitation dans aucun livre du XIVe siècle (1). Toutefois pour montrer que cet ouvrage a été composé au XIIIe siècle en Italie, M. de Gregory rappelle ces paroles du livre IV chapitre 5 : *Sacerdos sacris vestibus ornatus..... Habet ante se et retro dominicæ crucis signum..... ante se crucem in casula portat..... post se cruce signatus est;* et il assure que la chasuble des prêtres français du moyen âge n'avait pas de croix par devant : une figure peinte sur un manuscrit lui en fournit la preuve. A vrai dire, ce sont là des points difficiles à bien éclaircir. Il n'est pas certain que la double croix ne fût usitée qu'en Italie; elle a été distinctement reconnue par M. Mongez en 1776 (journal de Verdun, avril, page 281) sur la chasuble de saint Edmond de Cantorbéry, qui se conservait à l'abbaye de Saint-Jacques, à Provins (2); et cette observation a été recueillie par M. Gence, pour servir à l'explication particulière de ce passage de l'Imitation.

MM. Gence et de Gregory s'accordent du moins à dire que Thomas Hæmmerchen ou Hæmmerlein, ou Malleolus, dit à-Kempis, parce qu'il était né à Kempen, près de Cologne, vers 1381, n'a été que le copiste d'un si bel ouvrage. Ils interprètent ainsi, et non sans raison, la souscription : *finitus et completus per manus fratris Thomæ à-Kempis, anno* 1441.

Cependant *à-Kempis* a véritablement composé d'au-

(1) Que diront les Gersonistes des passages du Dante par nous cités? (*N. de G.*)

(2) Mongez a protesté contre cette allégation ; il nous l'a déclaré plus d'une fois. (*N. de G.*)

tres écrits, et son nom est celui qui a été le plus ordinairement attaché aux quatre livres de l'Imitation. Rosweide, Werlin, Feraudi, Phil. Chifflet, Fronteau, Naudé, Hesert, Theoph. Raynaud, Eus. Amort, Desbillons, Ghesquière....., l'en ont déclaré l'auteur, et ont cru le prouver d'une manière péremptoire. Il y a même un jugement de la chambre des requêtes du parlement de Paris, rendu, après six audiences le 12 février 1652, qui sur la contestation mue entre les Chanoines réguliers de Saint-Augustin et les religieux Bénédictins, ordonne que les livres de l'Imitation seront dorénavant imprimés au nom de Thomas à-Kempis, Chanoine régulier, et fait défense de les imprimer sous le nom supposé de Jean Gersen, Bénédictin. Cet usage du pouvoir judiciaire était si étrange, que la dispute ne tarda point à se rallumer. Richelieu s'était conduit plus sagement en 1640, lorsqu'il prescrivait de ne mettre aucun nom d'auteur à la tête de l'édition in-folio de l'Imitation qui sortait des presses du Louvre. On en a depuis fort souvent usé de même, et pour n'en citer qu'un exemple, l'édition donnée à Rome en 1804, à l'imprimerie de la Propagande, est encore sans nom d'auteur (1). Il n'y en a pas non plus au frontispice de celle de M. Gence.

Cependant un nouvel éditeur est persuadé que l'ouvrage est dû à la piété et aux talents de Jean Charlier de Gerson, chancelier de l'Université de Paris; que le nom de Gersen n'a jamais été dans les manuscrits du

(1) Voyez, au chapitre v, l'énorme quantité de manuscrits et d'éditions anciennes qui sont anonymes, ainsi que les deux éditions de luxe publiées l'une par Bodoni, à Parme, et l'autre par Firmin Didot, à Paris, grand in-folio. (*N. de G.*)

xv[e] siècle qu'une altération du nom de Gerson, et, s'il faut le dire, que le prétendu abbé de Saint-Étienne de Verceil est un personnage tout-à-fait imaginaire (1). Quoique cette dernière conclusion puisse paraître un peu rigoureuse, il est certain qu'on manque de documents authentiques et précis sur la vie de ce Bénédictin, et il faut bien que Tiraboschi en ait jugé ainsi, puisqu'il ne lui a pas accordé la plus légère mention dans les Annales littéraires de l'Italie au XIII[e] siècle. Toutefois, parmi tant d'écrivains qui depuis 1615 ont discuté sur ce sujet, il en est bien peu qui se soient ouvertement déclarés pour Gerson, nous n'aurions guère à nommer comme tels, que Pierre Corneille (2), dans l'avant-propos de sa traduction en vers; Charles Labbé, avocat, Lenglet-Dufresnoy, un Bénédictin italien appelé Faita qui avait été d'abord d'un tout autre avis (3), et enfin M. Gence. Mais d'un autre côté, la plupart

(1) Cette allégation gratuite est celle d'Amort et des Kempistes; et quant à la prétendue altération de nom, nous avons démontré qu'elle a eu lieu au préjudice de l'abbé Gersen, de cet humble moine Bénédictin, jusqu'à l'époque de la découverte du manuscrit d'Arone. (*N. de G.*)

(2) Dans la belle édition de 1653, Corneille ne parle pas de Gerson, et il ne veut point examiner si Jean Gersen ou Kempis sont les auteurs de ce beau livre. Il y trouve des apparences qu'il était moine. Voyez au chapitre IX de notre Histoire. (*N. de G.*)

(3) Faita a toujours combattu Amort le Kempiste; et lorsqu'il dit, dans l'édition de 1662, que la première édition imprimée à Venise fut sous le nom de *Gerson, cancellario Parisiensi,* et non sous celui de Kempis, on ne saurait l'accuser de contradiction, car il a toujours indiqué Gersen comme le véritable auteur. (*N. de G.*)

des copistes (1), des éditeurs et des traducteurs avant 1615 avaient spécialement désigné le chancelier de l'Université de Paris tant par cette qualité même, que par son nom propre. On en trouve la preuve dans les notices des manuscrits et des éditeurs qui composent les préliminaires du volume dont nous rendons compte. Il est probable qu'exilé, réfugié en Bavière, puis en Autriche, Gerson dans ces temps de schisme et de calamité s'est consolé de ses infortunes personnelles en composant son traité *De consolatione theologiæ* et celui qui a pour titre *De Imitatione Christi* ou *Internarum consolationum* (2); l'un et l'autre sont réunis dans un manuscrit de 1421 trouvé en 1517 à l'abbaye de Melck en Autriche, et plusieurs autres copies de ses derniers écrits se conservent dans le même monastère. Nous devons indiquer aussi le manuscrit dit de *Grandmont* ou *Girardmont* que possède aujourd'hui la Bibliothèque du Roi; c'est le *pervetustum exemplar* qui a servi de premier type à l'édition de M. Gence. Il a passé quelquefois

(1) Parmi ces copistes, on indique Thomas Gerson, neveu du Chancelier, et Chantre de l'église de Saint-Martin de Tours. Il se peut qu'il ait fait plus que transcrire l'Imitation, qu'il l'ait *traduite en français;* mais c'est sans raison, et même sans la moindre apparence, qu'on s'est quelquefois figuré qu'il en était le véritable auteur, et qu'il l'a, par humilité, attribué à son oncle. (*N. de G.*)

(2) Gence et Daunou ne sont pas d'accord avec M. Onésime Leroy, ni même entre eux (voyez chap. v, page 180; chap. vii, page 294; voyez la déclaration Rainerii dans l'Appendice). Ce qui est sûr, c'est qu'à Melck fut alors apporté de Subiaco (du monastère berceau de l'ordre) un précieux manuscrit de l'Imitation, que Gerson, qui y était réfugié, aura copié ou traduit. (*N. de G.*)

pour le plus ancien de tous à cause de la note suivante qui se lisait, dit-on, au dernier ou avant-dernier feuillet depuis longtemps arraché. *Hic liber conscriptus fuit a fratre Lude de Monte qui obiit ante annum millesimum quadringentesimum.* Ces paroles offriraient une difficulté grave et favoriseraient l'opinion qui donne à l'ouvrage une plus ancienne date, si elles étaient bien authentiques. Mais d'abord M. Gence croit possible (1) que la note contînt avec le mot *quadringentesimum* quelque autre nom de nombre, par exemple *quadragesimum,* qu'on aura négligé de transcrire. En second lieu, un prieur de Grandmont, auparavant bibliothécaire, a écrit vers 1652 que depuis deux ans ce livre, tombé en mauvaises mains, avait perdu la page où le nom du copiste avait été écrit en lettres rouges, mais sans indication expresse de l'année où s'était faite cette copie. L'écriture enfin a paru n'être que du xve siècle, de 1430 à 1440, aux experts qui l'ont examinée dans ces derniers temps. M. Gence a collationné et décrit beaucoup d'autres exemplaires manuscrits, ainsi que les anciennes éditions, dont la première est sans date et passe pour avoir été publiée à Augsbourg en 1471. Le nom de Gerson se lit sur la seconde, qui est datée de 1483 à Venise. Entre les suivantes, le nouvel éditeur a particulièrement consulté celle des Elzevirs, sans date, qui est fort recherchée, celle de Valart, malgré les leçons hasardées qu'elle présente, mais plus encore celles de Desbillons

(1) *Hoc erat demonstrandum?* Pour débiliter le certificat du notaire de 1653, que nous avons transcrit dans l'Appendice.
(*N. de G.*)

et de Beauzée. Il a eu recours aussi, pour fixer le sens de quelques textes, à la version en prose latine classique de Sébastien Castalion, à celles de Graswinkel en vers latins, de Georges Mayer en grec, du cardinal Henriquez en italien, et à diverses traductions françaises. Il a eu même occasion de parler de celle que l'on continue d'imprimer sous le nom du père Gonnelieu, et qui, arrangée par le libraire Cusson, n'est souvent qu'une copie de celle de Sacy (1).

Il ne faut pas confondre avec les pures et simples versions le livre français intitulé l'*Internelle Consolation*, et imprimé à Paris, vers l'année 1486. Malgré la ressemblance très-sensible des trois parties de ce livre avec les trois premiers du traité *de Imitatione Christi*, et quoique le fond soit évidemment le même de part et d'autre, la différence n'est pas seulement dans le titre, elle est aussi dans le nombre et l'ordre du livre. L'ouvrage français a un chapitre entier de plus qui a été, ainsi que ceux qui le précèdent, traduit du latin (2), et qui se lit dans cette langue et sous le titre d'Appendice, à la suite du livre III *de Imitatione* dans l'édition de M. Gence. L'ouvrage français a-t-il été rédigé en même temps que le texte latin, et

(1) Après tout cet appareil de manuscrits et d'éditions, on n'a qu'à lire les notes et variantes de notre *Codex de Advocatis de Imit. Christi*, publié dans le format des classiques latins du feu professeur Lemaire, pour voir les fautes que le bon Gence a commises. (*N. de G.*)

(2) Vous admettez donc que l'Imitation originale fut en latin, et que la traduction française a été faite avec des variantes et avec le chapitre LX, qu'on trouve seul en latin dans le *Codex Lebeufiensis*. Or, réconciliez-vous avec M. Leroy. (*N. de G.*)

pour servir à une classe particulière de lecteurs? Est-ce au même auteur qu'il convient de l'attribuer, ou n'est-ce qu'une sorte de traduction libre qui n'a pas été faite sous ses yeux? Pourquoi le quatrième livre n'y est-il pas compris? On n'a pu éclaircir ces questions (1), qui sont en effet assez difficiles à résoudre, parce qu'il ne reste guère d'anciens manuscrits de l'*Internelle Consolation*, quoiqu'on sache par des témoignages qu'il en existait un grand nombre au milieu du xv[e] siècle. Si l'on avait plus de renseignements sur l'origine de ce livre français ils pourraient jeter quelque lumière sur les questions de savoir en quel siècle, en quel pays et par qui l'ouvrage latin a été composé. Dans l'état présent des documents, l'opinion embrassée par M. Gence est à ses yeux la seule soutenable. Toutefois, l'on n'explique pas très-bien pourquoi Gerson ne s'est pas déclaré l'auteur d'un tel livre (2), ou du moins pourquoi ses amis et ses disciples ne le lui ont pas plus expressément attribué. Dupin n'a point osé comprendre l'Imitation dans l'édition qu'il a donnée de toutes les œuvres de Gerson, en 5 vol. in-fol.; et cette omission est d'autant plus étonnante, que, selon M. Gence, Dupin est à compter, avec Sainte-Beuve (3), parmi les théologiens français qui

(1) M. Onésime Leroy répondra à tout avec son manuscrit de Valenciennes sans nom d'auteur, etc. etc. (*N. de G.*)

(2) Tandis que tous les autres ouvrages portent ou manifestent qu'il en est l'auteur. C'est là le nœud gordien, et l'*ama nesciri* n'est pas le sabre propre à le couper. (*N. de G.*)

(3) Dupin et Sainte-Beuve ont signé le procès-verbal du 28 juillet 1687; ils furent d'avis, avec les autres savants paléographes, que le manuscrit d'Arone était antérieur à l'âge de Gerson. Donc la question est décidée. (*N. de G.*)

étaient disposés à faire honneur de ce chef-d'œuvre de genre ascétique au pieux et savant chancelier de l'Université, défenseur des maximes et des immunités de l'Église de France.

L'édition nouvelle des quatre livres *de Imitatione Christi* se recommande par la pureté du texte, par l'indication des passages de la Bible, des Pères de l'Église, et même des auteurs profanes que l'auteur (il a voulu dire l'éditeur) transcrit sans en avertir, ou auxquels il fait allusion, par des excellentes notes qui comprennent avec les variantes toutes les observations philologiques et historiques qui peuvent être de quelque utilité, par des prolégomènes instructifs, enfin par trois tables fort méthodiquement rédigées, etc. L'ouvrage est correctement imprimé, et n'est pourtant pas exempt de fautes; M. Gence en a déjà lui-même remarqué d'assez graves (par exemple, ligne 6 de la page 256), mais elles sont peu nombreuses, et disparaîtront aisément dans les prochains tirages de cette édition stéréotype.

C'est surtout pour un texte aussi clair que celui de l'Imitation que le plus court commentaire est le meilleur, mais M. Gence a-t-il resserré le sien en d'étroites limites? Il s'est dispensé même de fixer le sens de certains passages (1) quand ils devaient être expliqués dans l'une des tables qui terminent le volume. Par exemple, livre 1, chapitre 3, l'auteur dit, en parlant des docteurs et professeurs : *Utinam vita eorum scientiæ eorum concordasset? Tunc bene studuissent*

(1) Cependant son édition a été déclarée bonne et valable pour être admise dans les écoles publiques, pour l'usage des classes. (*N. de G.*)

et legissent. Il n'y a point de note sur cette ligne, quoiqu'elle ait été entendue en deux sens très-divers par les traducteurs. La plupart, comme le prétendent Gonnelieu (1) et Beauzée, ont écrit : « C'est alors qu'ils « auraient fait de bonnes lectures et de bonnes études »; ou bien : « alors ils auraient utilement lu et étudié. » D'autres, au contraire, en conservant l'ordre des deux mots *studuissent* et *legissent*, ont traduit : *alors ils auraient bien étudié et bien enseigné*; ou, pour citer la version de M. Gence lui-même : *c'est alors que leurs études et leurs leçons eussent été utiles*. Et nous sommes persuadé qu'en effet *legere* signifie en cet endroit professeur (2), donner des leçons publiques. Aussi Gence renvoie-t-il à ce texte, lorsque, dans son *Index grammaticus*, il dit : *legere pro edocere*. Il a d'ailleurs assez fait entendre, par une de ses notes précédentes, qu'il s'agit ici de cette fonction, car au mot *et* (*dum magistri*) *in studiis florent*, il recommande de ne pas lire *et studiis florent*, comme dans le manuscrit d'Anvers (il aurait pu ajouter : et comme dans d'autres éditions); il trouve dans les plus anciens manuscrits *in studiis*, et il maintient cette leçon en observant que ces mots ne veulent pas dire *studiis suis*, mais *in scholis Academicis, etc.*

Quand nous ne serions pas retenu par la crainte de trop étendre cet article, il ne nous serait pas possible d'ajouter beaucoup de réflexions critiques, car M. Gence nous en fournirait rarement la preuve.

(1) Il convient avec nous que Gonnelieu n'a pas fait la traduction, mais bien des notes et des méditations. (*N. de G.*)

(2) Vous convenez donc que Gersen était aussi professeur à l'Université de Verceil. (*N. de G.*)

Peut-être serait-il permis de désirer dans les prolégomènes un peu plus de développements : une concision extrême y nuit à la pureté et à la grâce de la diction. Mais ce volume est le fruit d'un long (1) travail ; l'éditeur n'a négligé aucune recherche relative à l'histoire, au texte et à l'interprétation des quatre livres de l'Imitation. Cette édition, véritablement critique et classique, remplacera celles de Beauzée et de Desbillon, surtout celle de Valart, qui n'a été que trop accréditée, et dont on a paru consacrer les infidélités en les reproduisant par une erreur déplorable dans les magnifiques éditions de Didot et de Bodoni. On doit aussi à M. Gence, depuis 1820, une traduction très-bonne en français de cet ouvrage.

DAUNOU.

A M. Daunou, de l'Académie des Inscriptions, un des rédacteurs du Journal des Savants.

Paris, 24 janvier 1827.

MONSIEUR LE CHEVALIER,

Je viens de lire dans le *Journal des Savants* de décembre dernier l'annonce signée par vous, Monsieur le Chevalier, concernant le livre que le savant M. Gence vient de publier avec le titre *De Imitatione Christi libri IV*, Parisiis, 1826, à propos duquel vous avez la bonté de parler de ma personne. Je dois vous prier de me permettre de rectifier quelques omissions. Dans mon premier volume de l'*Histoire des Lettres et des Arts du Vercellais*, publié à Turin, en 1819, et dans

(1) Gence a continué le travail de son ami Larcher. Voyez chapitre IX, page 115. (*N. de G.*)

le supplément au quatrième volume de 1824, in-4°, avec soixante-dix gravures, j'ai parlé de l'auteur du précieux livre de l'Imitation que j'attribue à un Bénédictin du XIIIe siècle, qui était né à *Canabaco* ou *Cabaliaca,* aujourd'hui Cavaglià, dans le Vercellais, et qui fut, de 1220 à 1240, abbé du monastère de Saint-Étienne de la Citadelle, à Verceil.

Ces deux articles traduits en français de l'original italien vont paraître sous le titre de *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ*, par G. de Gregory, *revu et publié par les soins de M. le comte Lanjuinais, pair de France,* vol. in-12, Paris, 1827. Ce livre était à mon retour d'un voyage en Italie à la dernière feuille d'impression, mais la mort du respectable savant votre collègue à l'Institut, arrivée le 13 de ce mois, fut un motif de retard.

Vous y verrez, Monsieur, que j'ai prévu toutes les difficultés que vous venez d'annoncer, et que par un supplément du 10 de ce mois, j'ai répondu de suite aux allégations et aux arguments de M. Gence votre ami, qui, dans sa *Descriptio historico-critica,* en tête de son livre latin, attribue au chancelier Jean Gerson, de Paris, l'ouvrage de l'Imitation de Jésus-Christ.

Qu'il me soit permis de répéter ici que dans ledit ouvrage historique, volume I, page 302, et vol. IV, page 473, je n'ai pas seulement appuyé mes allégations sur l'autorité de tant d'illustres écrivains, et entre eux du cardinal Bellarmin, du savant Du Cange, lesquels ont soutenu que Jean Gersen, abbé Bénédictin, et non pas Jean Gerson, chancelier de Paris, fut le véritable auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ; mais j'ai produit dans le supplément au dernier vo-

lume de l'histoire précitée de nouvelles preuves *extrinsèques* tirées de plusieurs manuscrits, et *intrinsèques* tirées de l'analyse même du livre de l'Imitation, ce qu'aucun controversiste n'avait encore exécuté, comme vous en serez convaincu, par la lecture de mon Mémoire.

Je me bornerai ici à vous prier d'examiner les arguments donnés au tableau 4 du XIIIe siècle de ladite histoire de Verceil, et vous reconnaîtrez, 1°. que j'ai prouvé, par des documents, que Thomas Gallo (1) était Vercellais, et que le monastère de Saint-André fut fondé à Verceil, en 1219, par le cardinal Guala Bicchieri. Cet illustre Vercellais, en 1208, vint en France comme légat du pape Innocent III, auprès de Philippe-Auguste; il était accompagné de sept abbés Bénédictins pour remplir deux importantes missions, touchant la réconciliation du Roi avec sa femme légitime et la réforme du clergé de France.

Vous lirez que j'ai démontré jusqu'à l'évidence que le monastère de Saint-André à sa fondation n'a pas été habité par des Chanoines réguliers de Saint-Victor, comme vous le supposez, mais bien par des Bénédictins de la réforme de Cîteaux, et Thomas fut le premier abbé, comme les historiens Cave, Oudin et autres l'affirment. C'est au XVe siècle que les Chanoines réguliers de Saint-Augustin furent admis à remplacer les

(1) A la page 297 du tome IV de notre Histoire, nous avons dit que *Lucius Pontius Gallus*, grammairien Lombard, contemporain de Cicéron, fut compris dans les histoires littéraires de France, parce qu'il avait le nom de Gallus. A cet égard, Tiraboschi ajoute qu'il est commode de trouver des arguments de gloire.

Bénédictins. Vous trouverez ensuite dans mon Histoire, tome I, page 354, que le monastère de Saint-André, de Verceil, de l'ordre de Cîteaux, payait avant l'an 1464, époque de sa suppression, la taxe à Rome de 329 florins, ainsi qu'il résulte d'un ancien manuscrit de la bibliothèque du Vatican.

2°. Que l'abbé Thomas Gallus fut, en 1243, trois ans avant sa mort, jugé par des abbés Bénédictins délégués par le Pape et destitué, ce qui est prouvé par le document authentique rapporté à la page 510 du IVe volume de l'histoire Vercellaise susdite.

3°. Que Thomas Gallus ayant survécu à son disciple saint Antoine de Padoue, se recommanda à lui dans ses malheurs; enfin qu'en l'an 1315, parmi les *Credenziari*, conseil de la ville de Crescentino, alors forteresse bâtie par les Vercellais Guelfes, on lit les noms de Thomas Gallus, de Petrus Gallus et Ruffinus Gallus, ce qui prouve qu'il ne s'agit pas d'un Français, mais d'une famille Vercellaise dont il y a encore des descendants.

A l'égard de Jean Gersen, abbé de Verceil, s'il n'a pas été désigné par Tiraboschi comme auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ, ce n'est pas une raison suffisante pour l'exclure d'en être le propriétaire, car le savant historien de la littérature italienne a laissé de côté tous les ouvrages anonymes, et c'est dans la bibliographie de Pizzi que vous lirez le livre de l'Imitation parmi les autres traités de l'abbé Gersen, Bénédictin, et, entre autres, celui qui a le titre de *Tractatus Domini Johannis abbatis de professione monachorum*.

J'ai répondu d'avance, Monsieur, dans *le Mémoire*

sur le véritable auteur, à tous les doutes par vous élevés; je conviens avec vous que non-seulement Dupin avait omis de porter le traité de l'Imitation de Jésus-Christ parmi les ouvrages soigneusement rassemblés du théologien Gerson, chancelier de Paris, mais je dirai encore que j'ai observé que ce précieux traité n'existait pas même dans la collection la plus ancienne des ouvrages manuscrits de Gerson qu'on possède à la bibliothèque Mazarine et qu'on regarde comme autographe.

Je vous prie de lire mon *Mémoire,* de m'honorer de votre jugement et de vouloir bien insérer la présente lettre dans le premier numéro du *Journal des Savants*. J'ai l'honneur, etc. De Gregory.

La réponse à cette lettre fut la critique insérée dans le *Journal des Savants* d'octobre et de novembre 1827.

Nous devons avant tout déclarer que le savant Aristarque nous fait souvent dire ce qui ne se trouve pas dans notre *Mémoire sur le véritable auteur;* il a suivi l'exemple d'Andry de Boisregard, qui en 1693, dans la suite des *Réflexions critiques,* se prit à critiquer la traduction de l'Imitation de Jésus-Christ, publiée à Paris, en 1690, par l'abbé Dumas. Barbier remarque qu'Andry citait à faux la traduction susdite, de manière que les reproches qu'il lui adresse sont souvent sans objet. Voyez Dissertation sur les 60 traductions, pag. 49.

Extrait du Journal des Savants, de 1827, octobre, à la page 622, article du même chevalier Daunou, membre de l'Institut, sur le livre de M. le chevalier de Gregory, *Mémoire sur le véritable auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ,* vol. in-8°, Paris 1827,

vol. in-12, 140 pages, imprimerie Dubreuil, avec une vignette au frontispice et un *fac-simile* d'une lettre de M. Lanjuinais. Voyez chapitre 11, page 45; chapitre 9, page 221.

« En rendant compte (1) de l'édition de l'Imitation donnée l'an dernier par M. Gence, nous avons dit que M. de Gregory, dans son *Histoire littéraire du Vercellais*, attribuait ce livre célèbre à Jean Gersen, Bénédictin, abbé de Saint-Étienne de Verceil, au XIIIe siècle. Pour mieux exposer les motifs de cette opinion, M. de Gregory a publié en langue française un Mémoire dont nous allons d'abord indiquer le plan et les principaux détails, sans y mêler aucune observation critique. Nous reviendrons ensuite sur quelques articles.

« L'auteur, après avoir annoncé qu'il déduira ses preuves du livre même, moyen que jusqu'à ce jour, dit-il, aucun critique n'a employé, divise sa dissertation en trois parties (2). Il prouvera 1°. Que l'Imitation a été composée par un Bénédictin italien; 2°. Que ce moine est Jean Gersen; 3°. Qu'il est temps de faire cesser les doutes et les disputes en faveur de Gerson et de Thomas à-Kempis.

« Selon M. de Gregory, l'Imitation de Jésus-Christ est un traité de morale dont le premier livre a été rédigé *pour des novices;* le second, plus élevé, traite de la vie *internelle* et spirituelle; le troisième décrit

(1) Voyez le cahier de décembre 1826, pag. 747-754.

(2) Ici le journaliste néglige de parler de l'Introduction, des faits qui y sont énoncés, et des personnages qui ont communiqué leurs lumières à M. de Gregory, notamment le marquis de Fortia, son bon ami.

les tourments de l'ambition et des désirs du cœur; dans le quatrième, le maître des novices enseigne comme on doit participer au plus grand des mystères..... »

Ici le savant rédacteur de ce long article fait l'analyse de l'ouvrage, il rapporte nos preuves d'alors, répétées aujourd'hui aux chapitres II et III de cette Histoire afin de démontrer que le véritable auteur du traité de l'Imitation de Jésus-Christ est un moine Bénédictin, qu'il était Italien, et qu'il se nommait Jean Gersen de Cabanaco. L'Aristarque français a omis cependant plus d'un argument qui était contraire à son opinion arrêtée d'avance.

En preuve, à la page 15, nous avions remarqué que le mot *accidiosus* est applicable à cette paresse, à cette mélancolie que Ducange assigne aux moines; pourquoi le docte Daunou a-t-il voulu passer sous silence l'examen par nous fait des Missels manuscrits de la Bibliothèque royale afin de constater la différence entre la chasuble française et italienne?

Nous avions, au chapitre II de notre Mémoire, prouvé par des exemples, comment, par la conformité des noms, de style, d'opinion, l'ouvrage d'un auteur fut attribué à un autre; mais le rédacteur de l'article ne fait aucun cas de nos arguments, et se borne à critiquer les notions par nous données de l'existence en vie d'un moine Jean Gersen, notions répétées au chapitre VIII.

A l'égard des preuves *extrinsèques* et *intrinsèques* par nous déployées depuis la page 55 à 98 afin de prouver que le livre de l'Imitation a été composé dans le XIIIe siècle, par le maître des novices, le professeur

Jean Gersen, elles furent, par l'intelligent journaliste, résumées à sa manière, et nous croyons inutile de fatiguer le lecteur en répétant ici ce qu'on peut lire aux chapitres III, IV et V de cette Histoire.

Le troisième chapitre de notre *Mémoire* de 1827 contient les preuves contre Thomas à-Kempis et contre le chancelier Jean Gerson; ici le docte Daunou continue sa critique, disant :

« Nous ne nous arrêterons point à ce qui regarde Thomas à-Kempis, à qui cet ouvrage n'est plus guère attribué aujourd'hui. Deux articles sont seulement à noter dans cette dernière partie de la dissertation. L'auteur dit que Kempis était qualifié *superior*, non *prælatus* de sa communauté de Chanoines réguliers; et il répète, d'après le Jésuite Somaglio, que les Algiens possédaient une version turque de l'Imitation et en faisaient plus de cas que des livres du Prophète.

« Il nous reste, dit-il, à parler d'un supplément daté du 10 janvier 1827, avec l'épigraphe : *facile est inventis addere*, et auquel a donné lieu l'édition de l'Imitation, publiée par M. Gence. Cet éditeur, est-il dit, met en principe que Gerson a composé son traité dans un monastère de Lyon : or, la retraite du chancelier chez les Célestins de cette ville est postérieure aux années 1417 et 1421, dates des deux manuscrits de l'ouvrage. Une autre copie, celle qui vient de Leone Allacci, a été apportée d'Italie à Paris, et n'est pas d'une écriture allemande : ainsi M. Gence est dans l'erreur quand il fait correspondre à Rosbach les mots de Canabaco qui s'y lisent. Les lettres *Gers.* dans le manuscrit de Salzbourg ne sauraient non plus indiquer Gerson puisqu'on trouve à la fin *Explicit*.....

per fratrem benedictinum. A l'égard du manuscrit de Gerardmont, M. de Gregory s'autorise de nouveau de l'acte notarié de 1663. Il affirme que le manuscrit dit de Thevenot est incontestablement du XIVe siècle; il rappelle aussi et le procès-verbal de 1687, relatif au manuscrit d'Arone, et le bénédictin noir, peint dans l'intitulé du *Codex Cavensis*, n° 1555 *bis* et d'autres détails déjà plusieurs fois exposés. Il ajoute que Jean Gersen est reconnu pour saint, soit par la tradition populaire, soit par les anciens historiens, et que cette qualité ne convient point à Gerson, attendu que sa vie et son ambition lui en ôtent le mérite; enfin il déclare qu'ayant examiné les variantes et les citations de M. Gence, il a reconnu : 1°. Que le texte le plus fidèle est toujours celui de Leone Allacci (1) avec le n° 1560 de la bibliothèque du Roi; 2°. Que les citations ont souvent très-peu de rapport entre l'Écriture sainte et le texte de l'Imitation.

« Tel est le précis de la dissertation de M. de Gregory, qui dans sa *Storia della Vercellese letteratura ed arti*, avait exposé la plupart de ses idées. Pour les mieux répandre, il a cru devoir les reproduire avec quelques additions en français quoiqu'il ne paraisse pas que notre langue (2) lui soit très-familière. Trop d'incorrections et de fautes typographiques autorisent à penser que M. Lanjuinais, dont l'honorable carrière s'est terminée le 13 janvier dernier, n'a pu donner à cette publication les soins que promettait sa lettre du

(1) *N. B.* Le *Codex de Advocatis* n'a été trouvé que le 4 août 1830, jugé ensuite par l'Académie de Munich comme le plus correct, le plus ancien et le seul à suivre. D. G.

(2) Voyez la Préface et la lettre de M. le comte d'Hauterive. D. G.



13 octobre 1826 et qui sont annoncés au frontispice du Mémoire. Les principaux arguments de l'auteur, en faveur de Gersen, sont ceux qu'ont développés, dans le cours des deux derniers siècles, Constantin Cajetani, Valgrave, Mezler, Quatremaire, Delfau, Valart, et depuis 1800 MM. Cancellieri et Napione. Toutefois M. de Gregory en y joignant des observations nouvelles, tant sur certains textes de l'Imitation, que sur quelques manuscrits de cet ouvrage, a de plus disposé les preuves de l'opinion qu'il soutient dans un ordre qui pourrait sembler plus méthodique, s'il n'entraînait à chaque instant la répétition de mêmes détails.

« Nous ne discuterons pas toutes ces preuves, mais nous examinerons les plus spécieuses dans notre prochain cahier. DAUNOU. »

1827. Novembre, *second article*, page 643 à 649.

« En donnant dans notre précédent cahier un précis du Mémoire de M. de Gregory nous avons laissé voir que nous ne partagions pas son opinion (1). Nous devons aujourd'hui exposer ou plutôt indiquer les motifs qui nous la font révoquer en doute. Les bornes qui nous sont prescrites ne nous permettront pas de traiter dans toute son étendue la question de savoir si l'Imitation de Jésus-Christ est l'ouvrage de Jean Gersen. Il nous faudrait reproduire ce qu'ont écrit contre cette hypothèse, d'une part, les partisans de Thomas à-Kempis tels que Rosweide, Amort, Desbillons, Ghesquière, Géry, etc., de l'autre ceux de Gerson et

(1) Ne pas partager une opinion, et altérer le texte de l'ouvrage qu'on veut combattre, sont deux choses différentes. D. G.

spécialement M. Gence. M. de Gregory a tenu peu de compte de leurs objections; il les a presque toutes laissées sans réponse (1) et n'a guère discuté que celle qui concerne la citation du livre de l'Imitation dans une prétendue conférence de saint Bonaventure.

« Nous ne relèverons pas quelques erreurs légères et sans conséquence, comme celle qui consiste à compter Ludolphe de Saxe et un Chartreux Martin parmi les auteurs auxquels l'Imitation a été attribuée. Ludolphe n'a jamais été cité que comme ayant traduit cet ouvrage en allemand, et les Chartreux désignés comme l'ayant composé sont l'anglais Hilton et Kalkar de Cologne. On peut demander aussi comment Thomas, surnommé à-Kempis à cause de Kempen, ou plutôt Campen, lieu de sa naissance, était né à Dancetry (2) on sait qu'il a étudié à Daventrie ou Daventer. Il serait superflu d'ajouter que saint Thomas n'est point l'Instituteur de la fête (3) du Saint-Sacrement etc. Nous ne devons nous arrêter qu'aux articles qui tiennent au fond de la question.

« Quoiqu'il se rencontre dans le premier et dans le

(1) Dans un petit livre de 140 pages, publié en notre absence de Paris, ont ne pouvait pas tout dire; mais on a apporté de nouvelles preuves. D. G.

(2) A la page 99, on a dit *a patria Kempen;* donc on n'a pris Deventer que pour le lieu des études, et la susceptibilité du critique est déplacée. D. G.

(3) Nous avons seulement, à la page 94, dit que saint Thomas, dans l'opuscule 57 sur la Fête-Dieu, avait pris du livre IV de l'Imitation. Il est facile de faire dire à un auteur ce qu'il n'a pas dit; de lui attribuer des erreurs lorsque, par esprit de parti, on a fait disparaître deux cents exemplaires, et presque la moitié de son édition de 1827. D. G.

troisième livre de l'Imitation des maximes particulièrement applicables à la vie monastique (*bonne admission*) cet ouvrage a été plus généralement considéré comme le meilleur traité de morale chrétienne à l'usage de tous les fidèles. Ce nom de *Tractatus*, dans l'intitulé de certains manuscrits, au lieu de *liber* ou *libellus*, que portent les autres, n'appartient point exclusivement aux livres scolastiques; et il suffit d'ailleurs de comparer l'ouvrage avec tous les monuments qui subsistent de l'enseignement usité dans les écoles du XIII[e] siècle, surtout jusqu'en 1250, pour reconnaître qu'il n'en offre aucunement le caractère (1). M. de Gregory y voit tantôt une instruction donnée par un maître des novices dans l'intérieur d'un monastère de Saint-Étienne de la Citadelle, tantôt des leçons débitées ou dictées à des étudiants de toutes nations, anglaise, française, espagnole, par le professeur de morale de l'Université de Verceil; il nous semble difficile de concilier ces deux aperçus. Le fait est qu'au troisième et au quatrième livre le maître est Jésus-Christ même. *De interna Christi locutione ad animam fidelem*. Ces instructions divines ne sont interrompues que par les réponses ou les questions du disciple : *Loquar ad Dominum meum*. Y a-t-il rien qui ressemble aux argumentations (2) *scolastiques*.

(1) Vous dites qu'il est un traité de morale à l'usage de tous les fidèles, puis vous décidez qu'il n'est pas un traité scolastique, sans en donner de preuves, sans démontrer qu'un professeur claustral ne pouvait aussi appartenir à l'Université de Verceil. D. G.

(2) On voit que l'Aristarque Oratorien a étudié la logique aristotélique, par le *probo majorem, nego minorem*, sans observer que les maximes dictées par le Bénédictin Gersen sont positives, et

« Le XIII[e] siècle est si peu l'époque de la naissance des trois idiomes, italien, espagnol et français, que M. de Gregory dit lui-même que le *vulgaire* était déjà enraciné en 1220 ou 1240. Il existe des monuments de notre langue fort antérieurs à cet âge, et le droit d'aînesse que l'auteur revendique pour l'italienne (1), pourrait être contesté. On compterait dans l'Imitation au moins autant de gallicismes que d'italianismes. L'index *grammaticus* de M. Gence en fournit la preuve, *sententiare*, sentencier, *rehabere*, ravoir, etc., etc. Notre mot *assez* a été quelquefois employé au moyen âge dans le sens de *multum* ou mult et d'*assai* des italiens. La proposition *per* a pris aussi en certaines rencontres (2) une signification voisine de celle de *pour* et d'ailleurs quand l'auteur de l'Imitation dit *Amor vult esse liber, et ab omni mondana affectione alienus ne per aliquod commodum temporale implicationes sustineat, aut per incommodum succumbat,* il n'est pas certain que *per* corresponde à *pour* plutôt qu'à *par*. L'argument tiré de la chasuble n'est pas non plus péremptoire, puisque la *casula* italienne n'avait point de croix sur le dos, et que ce signe ne s'apercevait par derrière que sur le col de l'étole, ce qui exige au moins une explication un peu forcée des

que la méthode du dialogue est la plus propre à faire impression. Voyez §. 2, chapitre III de cette Histoire. D. G.

(1) Les sophistes contestent le tout ; mais nul doute qu'au XIV[e] siècle, Dante, Boccace et Pétrarque ont bien plus perfectionné, non le patois vulgaire, mais la langue italienne, que les classiques Espagnols et les Français ne l'ont fait deux siècles après. D. G.

(2) Dans cette pédanterie grammaticale et paradoxale, nous rencontrons plutôt la plume du Gersoniste Gence que celle de l'Aristarque français. D. G.

mots *post se cruce signatus est*, dans lesquels il serait bien plus naturel (1) de sous-entendre *in casula* après qu'il a été dit *ante se crucem in casula portat*. A la vérité cet argument se trouve dans les lettres attribuées à Ganganelli, depuis Clément XIV; mais outre que cette autorité respectable ne déciderait point une telle question, il s'en faut que l'authenticité de ces lettres soit généralement reconnue. Les auteurs de l'art de vérifier les dates (tome I, page 349) la révoquent en doute, d'après le témoignage d'un des leurs, qui, disent-ils, *est allé à la source*. Lorsque Caraccioli, sommé de produire les originaux, fit imprimer en 1777 un prétendu texte italien, on ne put y voir qu'une traduction de ce qu'il avait publié en français en 1775 et 1776.

« La *Biographie universelle* ne décide rien sur la patrie de Thomas Gallo; elle dit qu'on peut douter si ce nom indique une origine française ou si c'est un nom de famille italienne. Tiraboschi avait dit plus positivement : *Egli è detto or dalla sua patria Tommaso Gallo* (2), *ora dal suo monastero Tommaso Vercellese*. Les monuments cités par Tiraboschi et aupa-

(1) De cette manière, il est facile de se débarrasser des difficultés. Voyez la Dissertation de décembre 1826, *Journal des Savants*, page 749. Que la chasuble française n'ait et n'ait jamais porté la croix sur la poitrine, est une chose de fait, et la contestation sur les lettres du pape Ganganelli ne fait rien à la réalité. Voyez chapitre III, où nous avons donné des preuves incontestables. D. G.

(2) La patrie de Thomas Gallo ne peut être que Crescentin, où nous lisons en 1315, parmi les notables, *Thomas Gallus*, *Ruffinus Gallus* et *Petrus Gallus*; et Tiraboschi dit à propos qu'on prend souvent les noms de famille pour des noms de nation, pour se faire gloire. Voyez pag. 386. D. G.

ravant par Oudin, prouvent que ce Gallus avait été Chanoine régulier de Saint-Victor, à Paris, qu'il a gouverné à Verceil une abbaye de Chanoines réguliers, non de Bénédictins, et qu'il n'est mort qu'en 1246. Mais aucun écrivain du XIIIe siècle ni du XIVe n'a eu connaissance de Jean Gersen, dont le nom ne figure nulle part, non plus que l'Imitation dans la volumineuse Histoire de la Littérature italienne, par Tiraboschi. Il n'y est pas davantage question de Jean de *Cabanaco,* nom qu'Holstenius regardait comme une altération de Jean de *Tambaco,* auteur de livres mystiques au XIVe siècle.

« Parmi les réponses que M. de Gregory adresse à ceux qui ne croient pas que Gersen ait composé l'Imitation ou qui contestent même l'existence de ce personnage, nous ne distinguons qu'une seule assertion nouvelle qui ait quelque importance, savoir que M. Durandi, dans un entretien avec les Académiciens de Turin et avec M. de Gregory lui-même, s'est souvenu d'avoir lu, vers 1756, le nom de Jean Gersen sur un ancien parchemin. Encore savait-on déjà par MM. Cancellieri et Napione que Frova avait parlé à Durandi d'une note qui tendait au même résultat si elle ne disait pas expressément la même chose.

« Frova, Chanoine régulier et historien de l'abbaye de Saint-André, de Verceil, n'en a pas moins déclaré, qu'après les recherches les plus exactes dans les archives de cette abbaye (1) et de celle de Saint-Étienne, il

(1) Lorsqu'on veut parler de l'histoire d'une autre nation, il est facile de commettre des erreurs. 1°. Les archives du monastère Bénédictin de Saint-Étienne n'existaient plus depuis deux siècles; 2°. l'abbé Frova était chanoine régulier de Saint-Augustin, il était

n'avait pas trouvé le moindre vestige d'un abbé ou d'un religieux nommé Gersen (*cependant l'évêque de Saluces, Della Chiesa, l'avait trouvé; c'était un homme consciencieux, un historien impartial*). Que ce nom se lise dans des manuscrits du XVe siècle, ou tout au plus de la fin du XIVe; que della Chiesa qui l'avait omis en 1614 dans un catalogue des écrivains piémontais, l'y ait replacé depuis, et que d'autres historiens modernes aient suivi ou donné cet exemple; ce ne sont point là des témoignages qui puissent, en l'absence de tout monument du XIIIe siècle, rendre certains ou même probables à nos yeux des faits qui appartiendraient à cet ancien âge.

« A l'égard du manuscrit, pour ne pas trop multiplier les détails, nous renverrons à la notice beaucoup plus méthodique et plus étendue qu'en a donnée (*notre compère*) M. Gence, dans les préliminaires de son édition de l'Imitation (*il n'osa pas dire qu'elle est latine et presque remplie de barbarismes*). Il en fait connaître plus de vingt qui nomment Gerson ou qui le désignent par son titre de chancelier. Celui dont la première page porte seulement les lettres *Joh. Gers.* ne se termine point par les mots *per fratrem benedictinum* (1), comme M. de Gregory le suppose, mais

Kempiste, etc. etc.; il aurait même supprimé toute inscription, tout monument qui parlait du Bénédictin Jean Gersen, pour faire hommage à sa congrégation. D. G.

(1) Cette grave erreur, aux yeux de l'Aristarque, a été corrigée à la page liij, *Præfatio editoris Cod. de Advocatis;* et on observe qu'au chapitre VIII on vient de transcrire seize manuscrits et plus avec les noms de *Gers*, *Gersem*, *Abbatis Johannis Gersen*, tandis qu'au chapitre VII on ne compte que *sept manuscrits* avec le nom

Benedictum, ce qui ne semble indiquer qu'un copiste appelé *Benoît;* six pages et non une seule du manuscrit d'Arone, examinées l'an dernier par plusieurs dépositaires de pareils monuments, leur ont paru (*ils n'avaient pas de bonnes loupes pour connaître les inexactitudes des six planches griffonnées à l'eau forte par le feu avocat Costa, qui n'était ni dessinateur ni graveur, lesquelles furent cédées* gratis *à l'éditeur Gence*) du commencement ou du milieu du XVe siècle, ou même de 1460 à 1470; ils ont eu la témérité de contredire la conclusion du procès-verbal des experts de 1687. Quand M. de Gregory dit que ce procès-verbal nous a été transmis par Delfau, il oublie (1) que ce religieux, mort en 1676, écrivit en 1674, et confondit l'assemblée de 1687 avec celle de 1671, où l'on examina d'autres copies manuscrites de l'Imitation de Jésus-Christ.

« Les vers latins rimés qui terminent le manuscrit n° 3592, y suivent, non l'Imitation, mais l'*Ars moriendi* du Chartreux allemand Junterburk, mort, selon Trithême et Fabricius, en 1466, ce qui montre assez que cette sorte de vers n'était pas particulière au XIIIe siècle, et que le manuscrit n'est que du XVe siècle. Le traité *de Paupertate*, qui, dans le n° 3591, est joint à l'Imitation et de la même écriture, a pour auteur Thomas à-Kempis, et par conséquent c'est encore là un manuscrit fort postérieur à 1400, quoi-

de Gerson, chancelier, même en prêtant foi à toutes les inductions de Gence. D. G.

(1) On n'oubliera pas que l'octogénaire Gence, après avoir imprimé des pamphlets contre son adversaire, voulait attaquer de faux le *Diarium de Advocatis* de 1349. D. G.

que M. de Gregory veuille qu'il soit *incontestablement* antérieur à cette date. Il se trompe aussi lorsqu'il dit que le n° 837 ne contient que le premier livre de l'Imitation; les quatre livres s'y trouvent; nous en avons parlé, ainsi que du feuillet arraché, et de la note qu'il contient, dans notre cahier de décembre 1826, page 751.

Gerson est nommé dans la plupart des anciennes éditions, y compris, comme on l'a vu, celle de Venise, en 1501. Une note manuscrite non signée, ajoutée à des exemplaires pour attribuer l'ouvrage à Gersen, n'exprimerait qu'une opinion particulière; mais on a conservé un certificat d'Ughelli et de Wadding qui attestent qu'ils ont vu chez Constantin Cajetani un exemplaire où se lisait cette note, déclarent aussi que le mot *Johannes* y était surchargé, qu'il avait été substitué à *Thomas*, et qu'il restait un vide entre *Johannes* et *Abbas*, en sorte que cette édition manuscrite, si elle était de quelque importance, ne fournirait point encore le nom de Jean Gersen.

Sans doute de très-savants écrivains ont, depuis 1600, attribué ces quatre livres à ce personnage (abbé Jean Gersen); mais en une telle controverse de pareilles autorités ne sont des preuves ni extrinsèques ni intrinsèques (1). Parmi ces savants, l'auteur du Mémoire cite le garde des sceaux Marillac, qui, en effet, a professé (*très-consciencieusement*) cette opinion en 1630, et où après avoir tiré d'un manuscrit une rai-

(1) Dieu! quelle décision fantastique! On prouve, avec le livre à la main, que les doctrines de l'auteur, les expressions, les faits énoncés, sont du XIIIe siècle, et on méprise toute citation, toute autorité, tout document par nous rapportés. D. G.

son de se déclarer pour *Gersen*, il ajoute : « Je le « vois si peu assisté d'autres circonstances, que je ne « puis pas encore lui attribuer cet ouvrage...., si bien « que, à mon advis, le livre n'a point jusques icy « d'auteur plus asseuré que le Saint-Esprit. » Bellarmin et Possevin n'ont pas non plus persévéré à soutenir que cet ouvrage était certainement de Jean Gersen. Nous cherchons en vain dans les textes de l'Imitation transcrits par M. de Gregory, comme relatifs aux disputes philosophiques, aux pèlerinages, aux dissensions entre les personnes religieuses, des particularités qui désignent exclusivement le XIIIe siècle. Nous n'y voyons rien (*lorsqu'on ne veut pas voir on ferme les yeux*) qui ait pu être écrit aussi à propos après 1400, rien surtout d'immédiatement applicable aux démêlés sur l'*Évangile éternel*, qui ne se sont élevés qu'après l'an 1250 ; rien non plus qui ressemble ni aux descriptions détaillées, ni aux réprimandes violentes dont Pierre Damien et Innocent III ont rempli les livres, qui, selon M. de Gregory, auraient fourni des idées, et même servi de modèles à l'auteur de l'Imitation. Il est à remarquer, d'ailleurs, qu'Innocent III, au quatrième concile de Latran, tenu en 1215, avait statué que les laïques ne communieraient plus que sous l'espèce du pain. Si l'on prenait ce règlement à la rigueur, on pourrait s'en servir pour prétendre que le traité de l'Imitation remonte au temps de saint Bernard. Cependant, l'usage contraire a subsisté jusqu'au concile de Constance, en 1415, et n'a même été pleinement aboli que par le concile de Bâle, après 1431 (1).

(1) Cette observation n'appartient pas à Gence, peu profond en matières ecclésiastiques, mais bien au père Oratorien Daunou, qui

Il ne peut donc résulter des mots *fistula cœlestis* aucune preuve intrinsèque en faveur de Gersen, à l'égard des expressions *cibo et pane, corpus et sanguinem*, citées aussi en preuves dans le Mémoire; chacun sait qu'elles sont parfaitement applicables à la communion sous une seule espèce.

M. de Gregory nous répète que saint Bonaventure, dans une conférence avec des religieux de Toulouse, cite l'Imitation de Jésus-Christ, *ut patet ex devoto libro de Imitatione Christi*. On avait depuis longtemps répondu que Bernardin de Sienne et Ubertin de Casal sont cités pareillement dans ces conférences, qui, par cette raison, ne sauraient être comptées au nombre des ouvrages authentiques de saint Bonaventure, puisqu'il est mort en 1274, bien avant que ces auteurs eussent écrit. Ubertin n'avait que quarante-six ans (1) en 1305 (voyez OUDIN III, 748), et conséquemment que quinze ans en 1274; il n'était entré dans l'ordre des frères mineurs qu'en 1273, et n'avait commencé d'étudier la philosophie que l'année suivante. Quels écrits de ce novice auraient pu de cette époque être

cependant, tandis qu'il avoue au XIIIe siècle la communion des séculiers sous les deux espèces, prétend proroger cet usage jusqu'après la mort du Chancelier Gerson, en 1429. Il n'a pas réfléchi cependant que le même Gerson fut un des plus ardents au concile de Constance pour en obtenir l'abolition, et que ce qui est dit au livre IV de l'Imitation serait tout à fait imprudent de sa part. D. G.

(1) Rien de plus facile que de se tromper sur l'âge d'une personne, lorsqu'on ne cite pas la date de sa naissance. Ubertin de Casal-Montferrat a soutenu les propositions du frère Oliva pardevant Clément V; il a été reçu dans l'ordre par le général frère Jean de Parme, en 1256; il avait déjà fait ses études; et à la mort de Bonaventure, il avait au moins trente-six ans. Voyez chap. IV.

cités à des Toulousains, *Hæc Ubertinus?* Ajoutons que jusqu'à présent ces conférences n'ont été rencontrées, parmi les ouvrages de saint Bonaventure, dans aucun manuscrit du Vatican ni ailleurs.

On a vu que M. de Gregory s'autorisait d'un manuscrit de la bibliothèque Mazarine, où sont réunis, dit-il, tous les ouvrages de Gerson, sans que l'Imitation y soit comprise; M. Petit-Radel a bien voulu mettre sous nos yeux sept manuscrits de cette bibliothèque qui contiennent des livres de Gerson; l'un, nº 499, en renferme aussi de saint Thomas-d'Aquin, d'Adelrede, d'Origène et sept seulement du chancelier de l'Université de Paris. Le nº 928 se compose de dix articles, et la table en indique un onzième (*super facto Puellæ Aurelianensis*) qui manque (1). Huit autres opuscules de Gerson se trouvent dans le nº 779, qu'on pourrait regarder comme un second tome du nº 928. A plusieurs de ces mêmes écrits les nºˢ 113, in-folio 668 et 1174 in-4°, en réunissent, qui appartiennent à Hugues de Saint-Victor, à saint Bonaventure, à Pierre d'Ailly, etc. Reste le nº 871 qui contient en langue française trois traités seulement de Gerson. Pris ensemble, ces sept manuscrits offrent à peine un tiers de ses ouvrages.

L'auteur de la dissertation remarque avec plus de fondement que l'Imitation ne se trouve point dans les premières éditions de tous les écrits de Gerson ni dans celle de 1606 (1607); il pouvait ajouter ni dans l'édition plus complète donnée en 1706, par Dupin. C'est qu'en effet il n'est pas certain (2) que cet ouvrage lui

(1) Gerson avait été consulté sur la Pucelle d'Orléans. Chap. VII.

(2) Ici ce n'est plus Gence qui a rédigé ou donné les notes pour

appartienne, quoique cette opinion soit la plus *probable*, et qu'assurément il n'y ait rien dans *la vie* de Gerson ni dans ses autres livres qui le rende indigne d'avoir écrit celui-là. M. de Gregory juge bien sévèrement cet illustre personnage, et ne tient d'ailleurs aucun compte du long séjour qu'il a fait depuis 1417, en Bavière, en Autriche (ce long séjour se réduit à deux années) avant de se retirer chez les Célestins de Lyon. Nous aurions aussi des inexactitudes à relever dans ce qui est dit de Thomas à-Kempis, qui, par exemple, n'a jamais été qualifié *superior*, mais *subprior*, sous-prieur de sa communauté. En général, les faits, les textes, les détails historiques et littéraires n'ont pas été vérifiés par M. de Gregory avec la précision rigoureuse qu'exige un tel genre de recherches et de discussions (1). Il ne décrit réellement aucun manuscrit; et loin de retracer l'histoire de la controverse dans laquelle il s'engage, il en confond les différentes époques. La critique vague et non motivée qu'il fait de l'édition latine de l'Imitation de M. Gence, en 1826, ne saurait éclairer ni l'éditeur, ni les lecteurs. En un mot, entraîné par une persuasion vive

critiquer avec amertume le petit ouvrage intitulé : *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ*. L'Aristarque français n'ose pas donner la gloire à Gerson d'avoir composé ce livre d'or; il dit que l'opinion est plus *probable*, quoiqu'il ait examiné tant de manuscrits de Gerson sans trouver la moindre preuve en sa faveur. D. G.

(1) Daunou a-t-il mieux constaté l'âge d'Ubertin de Casal-Montferrat sans se rapporter à Oudin? Dans une brochure de 137 pages, était-il possible de décrire tous les manuscrits, tandis que Gence ne l'a pas fait dans sa grande édition latine, in-8°, de 1826? D. G.

et par un ardent désir d'arriver au résultat le plus honorable à la ville de Verceil, sa patrie, il a cru la question plus simple et plus facile qu'il ne l'eût trouvée en l'étudiant comme non résolue. Toujours doit-on lui savoir gré de l'avoir envisagée sous l'une de ses faces, d'avoir complétement recueilli tout ce qu'on a dit et même tout ce qu'on peut dire de plus spécieux pour attribuer les quatre livres de l'Imitation de Jésus-Christ à un personnage nommé Gersen.

Signé, Daunou.

§. III.

Tableau des solécismes et des barbarismes dans les manuscrits de l'Imitation de Jésus-Christ attribués à Thomas à-Kempis et au Chancelier Gerson, avec les corrections d'après les manuscrits suivants : A. *de la Vallière*, B. *de Bobbio*, C. *de la Cava*, D. *Padolirone*, E. *Parmense*, F. *Bisciano*, G. *Avogadrense*, H. *Aronense*.

Livr.	Chap.	Parag.	Erreurs.	Corrections.	Mss. corrects.
I.	1	4	Illic non festinare (*Elzevir*)..	Illuc..............	A. B. C. G. H.
	2	2	Quæ scire nihil prosunt....	Nihil prodest.......	G.
	3	5	De eis recogitant...	Recogitent.........	G. B. H.
	8	1	Noli blandire. (*Elzevir*) ..	Blandiri...........	G.
	9	1	Curre huc vel illuc.......	Hic vel ibi.........	B. C. G.
	17	3	Modicum confert.........	Modicum faciunt....	C. G. H.
	18	6	Teporis et negligentiæ.. .	Tepor et negligentia.	C. G. H.
	20	5	Cubile tuum............	Cubiculum.........	C. G.
	23	8	Agere potes.............	Pro te agere.......	B. C. G.
	24	3	Stimulis perurgentur.....	Purgentur.........	B. C. G.
II.	12	12	Illi servire placet.........	Placeat...........	G.
III.	24	1	Iste sic, et sic agit.......	Sic agit...........	B. C. G.
	27	4	Da virtute coroborari.....	Da mihi virtutem....	B. C. G. H.
	31	2	Magna differentia, sapientia.	....inter sapientiam..	D. G.
	47	2	Et erit non dies (*Gence*)...	Non enim erit......	B. C. G. H.
	49	5	Ad nihil utile...........	Ad nihil utilis......	C. G. H.
IV.	10	6	In amore ejus......... .	In amorem.........	C. F. G.
	11	2	Caro factum............	Carnem factum	B. C. D. G.
	17	2	Intimo favore............	Intimo fervore... ..	B. C. D. G.

L'académie de Munich a jugé avec raison le *Codex de Advocatis* comme le plus correct et le seul à suivre ; ce tableau en est une preuve évidente. Ajoutons à cela les erreurs que nous avons annotées à la page 131 et suivantes, au chapitre IX de cette Histoire.

Nous avions, dans notre *Mémoire sur le véritable auteur*, en 1827, publié ce tableau, mais alors le *Codex de Advocatis* nous était inconnu. C'est dans ce précieux manuscrit que presque tous les solécismes et même les barbarismes qui se trouvent dans les éditions de Bolande, de Rosweide et de Gence ont été évités par les copistes du XIIIe siècle.

Il est certain qu'à mesure que les copies s'éloignent de leur original les fautes, les gloses se multiplient, d'où il faut conclure que ni à-Kempis, ni le chancelier Gerson ne sont le auteurs du traité de l'Imitation de Jésus-Christ.

Nous allons ci-après confirmer notre opinion par l'extrait de plusieurs articles de notre *Codex de Advocatis*, mis en regard avec l'édition latine de Gence.

On se bornera à l'analyse du premier livre pour ne pas grossir le volume et fatiguer le lecteur.

On rapportera ensuite un aperçu des gloses que Kempis ou Gerson ont introduites dans ce traité si pur, si simple et si touchant.

Enfin, on énoncera les discordances les plus remarquables qu'on trouve dans plusieurs traductions françaises, sans exercer cette critique sévère du curé Bodin vis-à-vis l'abbé Genoude, à l'égard de sa traduction de la sainte Bible.

§. IV.

De la préférence accordée au texte du Codex de Advocatis *de* 1833, *sur ceux de Rosweide* (1), *sans date, par les Elzevirs, et de Gence, en* 1826. (Voyez chap. XI, pag. 298, 306, 313, 321 et 329.)

LIVRE I.

Chap. I, §. 1. Dans le *Codex de Advocatis*, on lit: *Si volumus veraciter illuminari*, Gence et Weigl ont écrit *si velimus*, mais le temps présent paraît plus grammatical.

Chap. II, §. 2. *Quiesce a nimio discendi desiderio*. Gence et Weigl, *a nimio sciendi*. Ils n'ont pas réfléchi qu'il y a une grande distance entre le vouloir de tout apprendre et la faculté de savoir tout. Au XIII[e] siècle on venait de déterrer plusieurs auteurs latins, on voulait tout lire, tout apprendre, et le maître du novice s'oppose à ce désir.

Chap. III, §. 6. *Per vanam scientiam in hoc sæculo*, l'auteur parle de son temps; Gence et Weigl omettant le mot *hoc*, parlent en général. Le *Codex de Advocatis* continue : *Magis diligunt magni esse*, Gence dit *eligunt*, sans observer qu'on peut aimer la grandeur, et non la choisir.

Chap. V, §. 1. *Quam subtilitatem sermonis*, le seul Gence écrivit *sublimitatem;* personne ne dira que dans la sainte Écriture on cherche plutôt l'élégance que l'esprit de la diction.

(1) Le chanoine Weigl, après avoir donné tant d'éloges au texte *de Advocatis*, fut forcé de suivre le texte des Elzevirs, par la raison toute simple que les versions de sa polyglotte y sont conformes, ce qui aurait fait des contre-sens.

Chap. IX, §. 2. *Sed si Christus est inter nos, tunc necesse est, ut relinquamus etiam nostrum sentire;* Gence et Weigl, *etiam quandoque*. C'est ce qui n'est pas, suivant les doctrines du maître des novices et des Bénédictins, qui doivent être soumis en tout et toujours à la règle et à l'obéissance.

Chap. X, §. 1. *Sed quare tam frequenter loquimur;* Gence a écrit *libenter*, ce qui ne répond pas à l'esprit de l'auteur qui voulait empêcher le fait et non la volonté.

Chap. XI, §. 4. *Ut purgati a passionibus;* mais Gence seul dit *liberati*, tandis qu'il y a une différence entre purifier et délivrer.

Chap. XII, §. 1. *Bonum est quod patiamur quandoque contradictiones*. Gence emploie le mot *contradictores*, et l'on peut souffrir des contradictions sans avoir de contradicteurs.

Chap. XIII, §. 3. Le *Codex de Advocatis* porte : *Quia in nobis est unde tentamur. Ex quo, etc.* Ici les éditeurs n'ont pas entendu le vrai sens, ils ont écrit : *Unde tentamur ex quo, etc.* Ils ont confondu les deux périodes.

Ibid., §. 6. *Initium omnium malarum tentationum inconstantia animi est, et parva ad Deum confidentia quia, etc.* Gence a divisé la phrase. *Quia sicut navis*, il a bouleversé le sens et interrompu le discours.

Chap. XVI, §. 2. *Qui scit bene, malum in bonum convertere*. Gence, avec Elzevir, a écrit *mala in bonum*, ne voulant pas s'accorder avec les plus anciens manuscrits.

Ibid., §. 4. *Invicem consolari, pariter adjuvare*

et ammonere; mais Gence ajouta *instruere*, sans réfléchir qu'ici c'est le maître lui-même qui donne ses instructions aux novices, afin de se supporter réciproquement.

Chap. XVIII. *De exemplis Sanctorum Patrum*, mais le titre *Sanctorum*, si mérité par les Pères de l'Église, a été omis dans l'édition de Gence.

Chap. XIX, §. 2. *Quid faciet ille, qui raro aut nimis fixe aliquid proponit?* Rosweide et Gence ont omis le verbe *faciet*, ce qui rend la phrase obscure.

Ibid., §. 3. *Semper tamen aliquid certi proponendum est, et proponenda sunt illa præcipue quæ magis nos impediunt.* D'après les Elzévirs, Gence et Weigl ont fait une inversion de sens : *Proponendum est et contra illa precipue*, etc.

Ibid., §. 4. *Accinge te sicut vir fortis contra ea.* Nous ignorons pourquoi le mot *fortis* a été omis.

Ibid., §. 5. *Si jam ultra tempus vacat redde te tibi*, mais Gence et Weigl ont omis le mot *tempus*, qu'il était nécessaire d'exprimer, car les heures sont réglées dans les monastères.

Chap. XX, §. 1. *Si te subtraxeris a superfluis locutionibus et curiosis circuitionibus.* Rosweide, Gence et Weigl ont écrit *et otiosis*, sans réfléchir que le maître des novices avait déjà dit *relinque curiosa*.

Ibid. *Maximi Sanctorum in secreto vivere eligebant.* Gence dit *servire eligebant*, ce qui est contraire au titre du chapitre.

§. 8. *Ex quo nova delectaris;* mais Gence écrivit *delectat*, tandis que le discours est à la seconde personne.

Chap. XXI, §. 2. *Sed sæpe vane reddimus verba.*

Ici Kempis n'ayant pas compris l'original, a interverti le sens par cette phrase : *Sed sæpe vane ridemus;* Gence et Weigl l'ont copié. Il s'agit ici d'éviter les causeries.

Ibid. §. 3. *Sicut deceret servum Dei et devotum religiosum;* mais Gence a écrit *religiose*, et il prétend avoir raison

Chap. xxii. *De conditione humanæ miseriæ.* Gence et Weigl ont écrit *de consideratione*, sans observer que partout, d'après saint Anselme, notre maître parle de la misérable condition de l'homme.

Ibid., §. 2. *Corruptionis affectus,* les désirs de la corruption; mais Gence et autres ont publié *corruptionis deffectus,* les défauts de la corruption, tandis que la corruption est en elle-même un vice.

Ibid., §. 6. *Post horam ita agis,* on a omis dans plusieurs éditions le mot *ita,* qui est très-nécessaire.

Chap. xxiii, §. 8. *Quidquid pro te agere potes.* Gence a omis *pro te,* que nous reconnaissons pour très-bien employé.

Chap. xxiv, §. 3. *Ibi accidiosi ardentibus stimulis purgentur.* Gence et Weigl ont mis *pungentur,* sans observer qu'il s'agit ici du purgatoire. *Ibi luxuriosi et voluptatum amatores ardenti pice et fœtido sulphure perfundentur. Et sicut furiosi canes præ dolore invidiosi ululabunt.* Tel est le texte des plus anciens manuscrits. Gence a fait un contre-sens en disant : *Ardenti pice et fœtido sulphure perfundentur furiosi sicut canes, et præ dolore invidiosi ululabunt.*

Chap. xxv, §. 5. *Sic iterum ab aliis notaris,* mais Gence prétend que *sic interim* est mieux.

Ibid., §. 10. *Cui nihil utique parit, nec moritur.* Gence et Weigl ont écrit *perit nec moritur;* ils ont

employé deux synonymes n'ayant pas compris le vrai sens : Dieu est tout, et sans lui rien ne produit ni ne meurt. *Senza del quale Dio, per certo, nulla produce, o perisce.* Voyez nos traductions de 1835.

Ceux qui voudront mieux s'assurer des erreurs et des contre-sens qui se trouvent dans les éditions des Elzevirs, de Gence et de ceux qui ont suivi le manuscrit de 1441, écrit de la main de Thomas à-Kempis, n'ont qu'à compulser les notes et les variantes de notre édition in-8° du *Codex de Advocatis* de 1833.

§. V.

Aperçu des Gloses qu'on lit dans différents manuscrits, contre le Codex de Advocatis, *suivant les notes de l'édition de* 1833. Voyez chap. I, pag. 36; chap. IX, pag. 96 de cette Histoire.

LIVRE I.

Chap. I, §. 5. *Memento illius frequenter proverbii: quod non satiatur oculus visu nec auris impletur auditu.* Ce proverbe, tiré de l'*Ecclésiaste*, I, 8, a été ajouté contre l'esprit de l'auteur et contre l'usage, au XIIIe siècle, de ne jamais rapporter à la lettre les textes de l'Écriture ni les autorités des Pères.

Chap. 2, §. 4. *Non debes te tamen meliorem æstimare, omnes fragiles sumus, etc.* Dans plusieurs éditions Gence et Weigl ont ajouté : *Æstimare quia nescis quamdiu possis in bono stare;* car ce n'est pas là une raison pour ne pas être orgueilleux; cette glose n'est point celle d'un homme chrétien ni d'un philosophe.

Chap. 3, §. 6. *Vere magnus est, qui magnam habet*

caritatem. On lit dans l'édition de Gence et ailleurs : Si l'on réfléchit que l'auteur parle de la vanité scientifique, la vertu de la charité serait ici mal à propos indiquée contre l'ambitieux.

Chap. 14. *Videntur etiam in bona pace stare quum res pro eorum velle fiunt*. On a ajouté : *pro eorum velle fiunt et sentire. Si autem aliter fit quam cupiunt cito moventur et tristes fiunt*. On voit là une glose tout à fait inutile que Weigl aurait dû supprimer.

Chap. 15. *Sed pro utilitate indigentis bonum opus aliquando intermittendum aut quandoque pro meliori mutandum*. Les copistes ont écrit : *pro utilitate tamen indigentis opus bonum liber, etc.*, ce qui change la pensée de l'auteur.

Quam quantum quis facit; mais Rosweide, d'après le manuscrit de Kempis, dit : *quam opus quod facit*.

Chap. 16, §. 3. *Et nos ipsi corrigi nolumus, aut negari quod petimus*. Les glossateurs, d'après Gence et Weigl, ont ajouté : *Et ipsi corrigi nolumus. Displicet larga aliorum licentia et tamen nobis nolumus negari quod, etc.*

Chap. 18, §. 4. *Et ideo quotidie proficiebant*. Les glossateurs ont ajouté : *in spiritu proficiebant*, tandis qu'il s'agit d'avancer dans la vertu et non dans l'esprit.

Chap. 19, §. 3. *Si non continue te voles colligere saltem interdum et ad minus semel in die mane videlicet aut vespere*. Rosweide a suivi notre leçon, mais dans plusieurs manuscrits les glossateurs ont écrit tantôt *semel in die mane et vespere*, tantôt *bis in die mane aut vespere*.

Chap. 20, §. 2. *Nemo secure loquitur nisi qui libenter tacet, nemo secure præest nisi qui libenter subest.* Ces deux maximes ont été ajoutées par à-Kempis ou autres glossateurs; elles sont hors de place, car la première aurait déjà été exprimée, lorsque l'auteur nous a dit : *Il est plus facile de se taire que de ne pas trop parler*. L'autre maxime serait tout à fait déplacée dans la bouche du maître envers les novices.

§. 7. *Quid potes alibi videre quod hic non videas? Ecce cœlum et terra et omnia elementa; nam ex istis omnia sunt facta.* Toute cette allocution est étrangère à l'argument, et non une omission du copiste chargé du manuscrit *de Advocatis*, car il avait commencé à écrire : *quid potes alibi;* mais après avoir effacé, il écrivit : *quid potes videre alicubi, etc.*

Chap. 21, §. 2. *Non est vera libertas, nec bona conscientia nisi in timore Dei;* mais Gence et Weigl, après avoir interverti le sens de l'article précédent, ont écrit : *nec bona lætitia nisi in timore Dei cum bona conscientia.*

Chap. 22, §. 3. *Sed væ non cognoscentibus suam miseriam et corruptibilem vitam.* Les glossateurs Kempis et Gerson : *suam miseriam et amplius væ illis qui diligunt hanc miseram et corruptibilem vitam.*

Chap. 23, §. 4. *Dabit namque magnam fiduciam moriendi.* Les glossateurs ont ajouté : *feliciter moriendi,* sans observer que les plus grands saints *tremuerunt in conspectu mortis*. Voyez Gence et Weigl.

§. 5. *Nunc tempus est valde prætiosum, sed proh dolor! quod hoc inutilius expendis.* Les glossateurs, après *prætiosum,* ont ajouté : *Nunc sunt dies salutis*

nunc tempus acceptabile. Sed proh dolor! quod hoc utilius non expendis. Les plus anciens manuscrits concordent avec nous.

Chap. 25, §. 11. *Vigila semper te ipsum, et quidquid de aliis sit non negligas te ipsum.* Les glossateurs Kempis et Gerson disent : *Vigila super te ipsum, excita te ipsum, admone te ipsum, et quidquid de aliis sit, etc.* Voyez Gence et Weigl.

LIVRE II.

Chap. 1, §. 6. *Amator Jesu et verus internus.* Le glossateur Kempis ajoute : *Amator Jesu et veritatis, et verus, etc.*

Chap. 8, §. 5. *Et introtractus, ut omnibus evacuatis et licentiatis solus cum Deo uniaris.* Kempis et Gence ont écrit : *et intractus, ut omnibus evacuatis et licentiatis solus cum solo uniaris;* d'après Weigl.

Chap. 12, §. 3. *Ecce in cruce totum jacet, et non est alia via ad vitam.* Kempis a ajouté une glose : *ecce in cruce totum constat et in moriendo totum jacet.* Gence a suivi la même leçon, tout en admettant que cela a été ajouté à l'original.

§. 5. *Ubi silicet finis patiendi erit.* Les glossateurs ont ajouté : *erit quamvis hic non erit.*

Chap. 12, §. 12. *Non es propterea securus de nullo malo sustinendo.* Kempis, Weigl et Gence ont dit : *securatus de nullo contrario patiendo.*

§. 14. *Omnibus sanctis conformior.* Rosweide, dans l'édition d'Elzevir, sans date, et Weigl, ont dit : *magis conformior,* en suivant le manuscrit 1441.

LIVRE III.

Chap. 1. *Incipit liber Tertius De Interna Conso-*

latione. Rosweide, Weigl et Gence ont publié : *De Interna Christi locutione ad animam fidelem*. Il est à noter que de ce mot *fidelem*, Gence, Lamennais, Genoude et tant d'autres, dans leurs traductions françaises, ont employé des interlocuteurs, savoir : Jésus-Christ ou le Seigneur qui parle avec le fidèle ou l'âme, et cela contre l'esprit de l'auteur, contre le texte des plus anciens manuscrits et de la polyglotte du chanoine Weigl.

Chap. 3. *Quod verba Dei sunt audienda cum humilitate*. Les glossateurs Gence et Weigl ont ajouté : *et quod multi ea non ponderant;* mais en lisant tout le chapitre on ne trouve point l'explication de cette glose au sens de l'auteur.

§. 6. *Antequam fieret mundus et antequam natus essem in mundo*. Gence a écrit : *antequam fieret mundus ut et antequam natus, etc.*, en faisant observer que c'est une phrase italienne.

Chap. 4. *Ipsa me liberet ab omni affectione mala et inordinata*. Rosweide et avec lui Gence ont ajouté : *ab omni affectione mala, et inordinata dilectione*, sans observer que les deux mots sont synonymes, car l'affection est une disposition de cœur, et la dilection est aussi l'affection amoureuse.

Chap. 5. *De mirabili affectu divini amoris;* d'après les manuscrits, et plusieurs éditeurs. Le seul Rosweide et ses collègues ont écrit : *de mirabili effectu*.

§. 2. *Et instrue disciplinis tuis*, Kempis et Gersen ont écrit : *disciplinis sanctis*.

§. 3. *Ab omni mundana affectione alienus ne internus ejus impediatur aspectus*. Rosweide et autres ont suivi notre manuscrit; le seul Gence a écrit : *ne internus*

ejus impediatur affectus, ce qui serait une répétition du mot affection déjà employé dans la même phrase.

§. 7. *Est amor velox, sincerus, pius, prudens.* Kempis et Gerson ont ajouté à l'amour les épithètes : *jucundus et amenus, fortis, patiens, fidelis.* Nous ne pouvons nous dispenser de dire ici que les deux copistes ont eu presque le même manuscrit pour le suivre et le transcrire.

Chap. 9, §. 1. *Fili ego debeo esse finis tuus supremus.* Rosweide, Weigl et Gence ont ajouté : *supremus et ultimatus si vere desideras esse beatus.* A quoi bon ce pléonasme ? Pourquoi Weigl a-t-il suivi le manuscrit de Kempis, tandis qu'il reconnaît plus correct le *Codex de Advocatis*?

Chap. 10, §. 2. *Codex de Advocatis meliorem continet lectionem.* Voyez Weigl, *Animadversiones.*

Ibid., §. 5. *Tuæ sanctissimæ servituti, et invenient sanctissimam Spiritus Sancti consolationem. Consequentur*, etc.; d'après les glossateurs : *tuæ sanctissimæ servituti. Invenient suavissimam Spiritus Sancti consolationem qui pro amore tuo, omnem carnalem abjecerint dilectationem. Consequentur, etc.* Nous avons remarqué dans nos notes à l'édition latine que cette glose ne se trouve pas dans les plus anciens manuscrits.

Chap. 15, §. 1. *An spiritus bonus aut malus te impellat;* mais Gence a écrit : *bonus aut alienus*, ce qui ne répond pas à la pensée de l'auteur.

Chap. 16, §. 1. *Non hic expecto, sed in posterum : quia, si omnia solatia mundi hujus haberem, etc.* Les glossateurs ont écrit : *sed in posterum. Quod si om-*

nia solatia mundi solus haberem. A quoi bon le mot *solus?*

Chap. 18, §. 2. *Ante passionem tuam et sacræ mortis obitum.* Kempis n'a pas su comprendre que *mortis obitum, mortis adventum* sont des synonymes, et il a corrigé *mortis debitum*, et Gence aussi.

Chap. 20, §. 4. *Sed pœnæ et miseriæ sequentes ea, odium mundi pariunt et tædiunt.* Gence a écrit : *juste sequentes ea, odium pariunt mundi et tædium*, ayant copié Rosweide, dont les erreurs n'ont pas été corrigées dans l'édition romaine de 1837.

Chap. 23, §. 5. *Cogitationes vanæ*; mais Rosweide et Gence ont écrit : *cogitationes variæ.*

Chap. 25, §. 3. *Nec te justificaveris et sanctum laudaveris.* Une glose fut jointe par Kempis et Gerson: *nec te justificaveris, quasi hæc tantaque pati non deberes, sed me in omnibus dispositionibus justificaveris et sanctum laudaveris.* Il faut annoter que les plus anciens manuscrits de Bobbio, d'Arone et de La Cave concordent avec notre original *de Advocatis*, dont la leçon est reconnue la plus exacte et la seule à suivre.

Chap. 29. *Qualiter instante tribulatione Deus invocandus est.* Rosweide et Gence ajoutent : *et benedicendus*, sans motif suffisant.

Chap. 30, §. 3. *Quando exstimas te totum perditum, tunc sæpe magis merendi instat lucrum.* Rosweide et Gence d'après Kempis : *quando tu æstimas pene totum perditum tunc sæpe majus, etc.*

§. 4. *Quamvis ad tempus permiserim tibi aliquam tribulationem sic, etc.* Les glossateurs : *Quamvis ad*

tempus tibi miserim aliquam tribulationem, vel etiam optatam subtraxerim consolationem sic, etc. Ce qui prouve l'originalité de notre manuscrit *de Advocatis*, c'est que le manuscrit de Bobbio, le plus riche de tous en gloses, concorde ici avec le nôtre. Cependant le savant Weigl aime cette variante.

Chap. 31, §. 2. *Est quippe magna differentia inter sapientiam illuminati, etc.* Gence seul écrivit : *est magna differentia sapientia illuminati, etc.*

Chap. 34, §. 3. *Jubilosis successibus.* Rosweide et Gence : *jubilosis excessibus.*

Chap. 39, §. 3. *Fili mi, sæpe homo rem aliquam agitat.* Rosweide et Gence ont écrit : *fili, sæpe homo rem aliquam vehementer agitat.*

Chap. 40, §. 1. *Certe hoc in veritate cogitare possum et dicere. Domine nihil sum, nihil boni in me habeo.* Rosweide, dans l'édition de 1837, dit : *nihil sum, nihil possum.* Cette répétition du verbe est vicieuse.

Chap. 43, §. 4. *Quibusdam vero in lumine multa revelo mysteria ;* mais Gence avec Rosweide : *in multo lumine revelo, etc.*

Chap. 48, §. 5. *Et mox carnalium tentationum et cogitationum turba occurrit oranti.* Gence et Rosweide : *et mox carnalium turba occurrit, etc.* On y voit clairement que les manuscrits de Kempis et de Gerson sont incomplets.

Chap. 49, §. 5. *Nam propter alium natura contristabitur, sed magnum fructum sibi silens reportabit;* mais Kempis et Gerson : *propter hoc natura quandoque contristabitur et magnum si silens portaveris.* Quoi

donc obtiendra-t-on? Ici le sens est mal rendu, les manuscrits sont défectueux.

Chap. 50, §. 1. *Quandoque etiam conturbatur spiritus meus a se propter imminentes passiones.* Rosweide et Gence ont écrit : *conturbatur ad se propter, etc.*

§. 7. *Hoc vituperare quod tibi sordescit.* Gence et Rosweide : *quod occulis tuis sordescit.* A quoi bon donner des yeux matériels à la Divinité?

Chap. 52, §. 3. *Recuperatur gratia perdita,* bien mieux que *reparatur,* comme ont écrit les glossateurs.

Chap. 53. Titre *De gratia quæ non miscetur terrena sapientibus.* Kempis a voulu écrire : *quod gratia Dei non miscetur, etc.* Gerson de même.

Chap. 54, §. 1. *Et intime illuminato homine;* mais Gence d'après Kempis a écrit : *intimo illuminato homine,* et prétend avoir raison d'employer l'adjectif pour l'adverbe.

Chap. 55, §. 1. *Quam ostendisti mihi tam magnam.* Gence a oublié le *mihi.*

§. 2. *Hæc est ipsa caro naturalis.* Rosweide et Gence, d'après Kempis, ont écrit : *ipsa ratio,* ce qui est un contre-sens.

§. 4. *Apud te Domine sine grátia tua.* Gence a omis le *tua.*

§. 6. *Nisi aridum lignum et stips inutilis.* Un bois sec, une monnaie inutile. Dans l'édition de Rome de 1837 : *stirps inutilis.*

Ac bonis operibus jugiter præstet esse intentum. Gence a omis : *per Jesum Christum filium tuum. Amen.*

Chap. 58, §. 8. *Ut nihil desit ei gloriæ, nihilque desit felicitatis.* Rosweide et Gence ont cru devoir écrire : *nihilque possit deesse felicitatis.*

Chap. 59, §. 3. *Neque locus aliquis secretus contutari.* Rosweide et Gence ont ajouté : *secretus et amenus,* ce qui n'est pas à propos.

Appendice. *Capitulum ultimum contra hujus mundi vanitates.* Ce chapitre 60 ne se trouve dans aucune édition, excepté dans l'édition de M. Gence. Il a fait mal de produire cet appendice, car ni les mots, ni la phrase, ni les sentiments ne sont uniformes à ceux de l'auteur de l'Imitation; en preuve il dit au §. 3 : *Si enim prælationem quæris;* l'on ne trouve pas ce mot employé dans le livre pour exprimer les dignités.

LIVRE IV.

De devota exhortatione ad sacram Corporis Christi communionem. Gence et Rosweide ont écrit : *Liber quartus de Sacramento.* Cet accord dans les deux éditions prouve que les deux manuscrits ont été par Kempis et Gerson tirés et copiés d'un même original.

Chap. 1. *Cum quanta devotione Christus sit suscipiendus.* Rosweide et Gence : *cum quanta reverentia,* sans observer que dans le mot dévotion il y a plus que du respect.

§. 1. *Quia ergo tua verba gratanter mihi et fideliter sunt accipienda.* Rosweide et Gence : *quia ergo tua sunt et vera, gratanter mihi et fideliter cuncta sunt accipienda.* A quoi bon les mots *vera* et *cuncta?* Cette construction est vicieuse.

§. 9. *Hominum creator;* le seul Gence dit : *creator*

omnium. Sæpe in talibus videndis. Rosweide, *in tabulis*, édition de Toscane, 1831.

§. 13. *Missam celebrari audirent*. Gence, *viderent;* leçon incomplète, car on peut entendre la messe sans la voir célébrer; la même faute a été commise par Rosweide.

Chap. 2, §. 4. *Quam potens virtus tua, quam infallibilis veritas tua;* mais Gence et Rosweide ont écrit : *quam ineffabilis*. Il est facile de connaître laquelle des deux épithètes est plus convenable.

Chap. 3, §. 1. *In convivio tuo*. A quoi bon ajouter: *sancto*, comme Gence a fait?

Ibid. Anima mea et corpus meum te concupiscit, cor meum tecum uniri desiderat. Gence et Rosweide : *anima mea corpus tuum concupiscit*, inversion contraire à l'esprit de l'auteur.

Chap. 4, §. 1. *De tam alto secreto Sacramento;* mais Rosweide et Gence ont écrit : *de tam alto sacro secreto*.

§. 2. *Domine in simplicitate cordis, in bona et firma fide, et in tua visione*. Gence et Rosweide : *in tua jussione;* sans observer qu'ici il ne s'agit pas de l'obligation pascale, mais bien de la bonne foi dans le sacrement.

§. 3. *Deus meus, susceptor animæ meæ, reparator infirmitatis meæ*. Gence dit : *infirmitatis humanæ*, toujours d'accord avec Rosweide, l'avocat de Kempis.

Quam nihil ex semetipsis habent. Gence et Rosweide ont écrit : *quantum infirmitatis ex seipsis habeant*, tandis que tous les anciens manuscrits concordent avec le nôtre.

§. 4. *Ad refocillandum sitim meam ut non penitus*

exarescam ; mais les manuscrits de Kempis et Gerson portent : *et non penitus.*

Chap. 5, §. 1. *Grande mysterium et magna dignitas sacerdotum.* Gence est le seul éditeur qui dise : *ministerium et magna, etc.* Il n'a pas réfléchi que c'est un grand mystère donné aux prêtres de consacrer le corps du Christ.

§. 2. *Ejus conversatio non cum popularibus hominibus sed cum Angelis.* Les glossateurs Kempis et Gerson disent : *popularibus et communibus hominum viis; sed, etc.* Ils ont traduit : *L'entretien des prêtres ne doit pas être dans les voies populaires.* Rien de plus absurde que cette pensée.

Chap. 7, §. 1. *Magis in spirituali doleas et gemas.* Rosweide et Gence toujours d'accord : *magis in speciali;* cependant le sens veut qu'on gémisse intérieurement pour les excès de chaque jour.

Chap. 10, §. 2. *Cum enim quidam sacræ communioni disponunt;* à quoi bon *se aptare disponunt,* comme on lit dans l'édition Gence et l'édition de Rome de 1837? Cette glose est inutile.

§. 3. *Propter aliquam parvam tribulationem, vel gravitatem.* Ici Rosweide et Gence ont écrit : *parvam turbationem.*

Chap. 11, §. 3. *Pro singulari remedio et refrigerio.* Gence, *et refugio,* ce qui ne s'accorde pas avec le mot remède qui exige un soulagement.

§. 8. *Tibi ferventius de certo desservire valeamus;* mais le verbe *valeamus* ne se trouve pas dans les éditions de Gence et Rosweide.

Chap. 12, §. 3. *Si non habes devotionem sed ma-*

gis te aridum sentis. On ignore pourquoi on a supprimé le mot *devotionem* dans les éditions précitées.

Chap. 15, §. 1. *Ac Deo tempus et modum supernæ visitationis donec veniat committere* Gence a écrit : *terminum et modum*.

§. 3. *Quia nihil ita tibi sapiet*. Rosweide et Gence : *quia nihil ita bene sapiet*, ce qui rend le sens très-obscur.

§. 4. *Quia non respicit ad propriam devotionem et consolationem sed ad Dei gloriam et honorem*. Les glossateurs, après le mot *consolationem*, ont ajouté : *sed super omnem devotionem et consolationem ad Dei gloriam et honorem*. Les trois plus anciens manuscrits de La Cave, de Bobbio et Padolirone concordent avec nous.

Chap. 17. *De ardenti amore, et desiderio vehementi suscipiendi Christum*. Rosweide et Gence d'après leurs manuscrits : *et vehementi affectu*, sans observer qu'amour et affection sont synonymes, et que le désir violent en est la conséquence.

§. 1. *Desidero te Domine quemadmodum multi sancti, etc*. Pourquoi Kempis et Gerson ont-ils écrit : *te Domine suscipere*, tandis que l'auteur a voulu ici manifester son désir d'être avec Dieu; et dans la phrase suivante il dit : *cupio te suscipere cum vehementi desiderio*.

§. 3. *Mentales excessus, ac supernales illuminationes et cœlicas visiones*. Kempis et Gerson ont écrit : *ac supernaturales illuminationes ;* ils ont voulu corriger un barbarisme de la langue latine, un mot vulgaire : *supernale, supernalmente, con potenza superiore*.

Chap. 18, §. 1. *Tolerabilis est pia et humilis inquisitio.* Rosweide et Gence ont omis le verbe *est*, ce qui rend le sens obscur.

§. 3. *Nec ad immissas a Diabolo disputationes et dubitationes.* Nous ignorons pourquoi le mot *disputationes* ne se trouve pas dans les manuscrits copiés par Rosweide et Gence.

§. 5. *Non essent mirabilia nec inscrutabilia dicenda. Amen.* Gence, toujours avec Rosweide, termine ainsi : *non essent mirabilia nec infallibilia dicenda*, sans l'*amen*. Nous avons traduit dans l'édition in-18 de 1835 : *Elles ne seraient point merveilleuses et impénétrables. Ainsi soit-il.* Gence a traduit : *on ne pourrait les appeler ineffables ni admirables.*

Nous osons espérer, d'après ces analyses, qu'un jour viendra où toute ambition nationale cessera, toute rivalité d'ordres religieux s'apaisera, et que le *Codex de Advocatis* sera le seul suivi, soit pour la pureté du texte, soit pour la fidélité de la traduction. Nous l'avions offert au Conseil d'instruction publique en vue de l'aperçu suivant des discordances qu'on trouve dans les traductions modernes de Gence et des abbés Lamennais, Rochette, Genoude et Dassance. Cet aperçu ne fut pas goûté, comme il conste par la lettre du 19 août 1836, dans laquelle le Conseil, tout en appréciant le mérite de ce travail, a décidé qu'il n'y avait pas de motif de le recommander spécialement pour l'usage des classes. *Amen.*

§. VI.

Discordances remarquables parmi les traductions de l'Imitation de Jésus-Christ. (Voyez préface, page xxiij; chap. II, pag. 42; chap. III, pag. 132; chap. IX, pag. 96 et 112.)

Texte du manuscrit de Advocatis *du* XIII[e] *siècle.*

Première traduction française, par le Président de Gregory, vol. in-18, Paris, 1835, Firmin Didot. *Texte et traduction littérale.*

Texte des traductions (1) *suivantes.*

1. *Gence*, vol. in-18, Paris, 1820.
2. *Lamennais*, in-24, Paris, 1828.
3. *Rochette*, in-8°, Paris, 1830.
4. *Genoude*, in-8°, Paris, 1835.
5. *Dassance*, in-8°, Paris, 1836.

LIVRE I.

Cap. 1, §. 3. *Si scires totam Bibliam.*

Quand vous sauriez toute la Bible.

Chap. 1, §. 3. Quand vous sauriez *à la lettre* toute la Bible. *Gence* et *Rochette*; car on a ajouté *Totam Bibliam exterius* dans leurs textes.

Ibid. *Sine charitate et gratia?*

Sans la charité et la grâce?

Ibid. La grâce de Dieu? *Gence* et *Rochette*. — Sans l'amour de Dieu et sans la grâce? *Genoude* et *Dassance*.

§. 4. *Vanitas quoque est honores ambire et in altum se extollere.*

Vanité encore d'ambitionner les honneurs et de travailler à s'élever.

§. 4. D'aspirer à s'élever. *Gence, Rochette, Genoude.* — S'élever à ce qu'il y a de plus haut. *Lamennais.* — Vanité aussi d'aspirer aux honneurs et de s'élever à ce qu'il y a de plus haut. *Dassance.*

Ibid. *Vanitas est diligere quod cum omni celeritate transit, et illuc non festinare ubi sempiternum manet gaudium.*

Vanité d'aimer ce qui passe avec tant de célérité, et de ne pas courir là où la joie éternelle se trouve.

Stude ergo, etc.

Ibid. De ne pas s'empresser de tendre vers le terme où la joie est éternelle. *Gence, Lamennais.* — De ne pas tendre avec ardeur au terme où nous attend la joie qui ne finit point. *Rochette.* — De ne pas prévoir ce qui doit la suivre. *Genoude.* — Avec une extrême vitesse, et de ne pas se hâter vers le terme où nous attend une joie qui durera toujours. *Dassance.*

Cap. 2. *De humili scire sui ipsius.*

Chap. 2. De l'humble sentiment de soi-même. *Gence.* — Qu'on

(1) Voyez l'opinion du cardinal Henriquez à l'égard de l'inexactitude des traductions françaises, préface, page XXIII, et chapitre IX, édition de 1751.

De l'humble opinion de soi-même.

doit avoir de soi-même. *Rochette.* — Ne point désirer savoir et être humble dans la science. *Genoude.* — Avoir d'humbles sentiments de soi-même. *Dassance* et *Lamennais.*

§. 2. *Quiesce a nimio discendi desiderio.*

Modérez le trop grand désir d'apprendre. *N. B.* La distraction est produite par le désir de vouloir tout apprendre.

Plusieurs manuscrits portent *sciendi*, tandis que le désir de tout apprendre dépend de l'homme, et non la faculté de savoir.

§. 2. Calmez en vous le trop grand désir de savoir. *Gence*; il a écrit *sciendi* au lieu de *discendi.* — Modérez le désir trop vif de savoir. *Lamennais.* — Réprimez en vous le désir excessif de savoir. *Rochette, Dassance.* — Reposez-vous d'un désir extrême de savoir. *Genoude.*

Ibid. *Scientes volunt libenter docti videri et sapientes dici.*

Les savants veulent volontiers paraître instruits et être appelés sages.

Ibid. Ceux qui sont savants aiment volontiers à le paraître et à passer pour sages. *Gence.* — Les savants sont bien aises de paraître et de passer pour habiles. *Lamennais* et *Dassance.* — Les savants sont bien aises de passer pour tels et d'être appelés sages. *Rochette.* — Les savants aiment à paraître et à être appelés sages. *Genoude.*

§. 3. *Nisi sancte vixeris.*

Si vous n'avez pas vécu saintement.

§. 3. Si vous n'avez pas vécu plus saintement. *Gence, Rochette, Lamennais, Dassance.* — Si vous ne vivez pas plus saintement. *Genoude.*

§. 4. *Si videris aliquem aperte peccare vel aliqua gravia perpetrare, non deberes te meliorem exstimare : omnes fragiles sumus, etc.*

Quand vous verrez quelqu'un pécher ouvertement ou commettre quelques fautes graves, vous ne devez pas vous croire meilleur : nous sommes tous fragiles, etc.

Quia nescis quamdiu possis in bono stare. Sic legitur in editionibus, sed hæc a glosatore adjecta. Vid. *editio latina.*

§. 4. Quand vous verriez un autre pécher et commettre quelque faute grave vous ne devriez pas pour cela vous juger meilleur que lui, *parce que vous ne savez pas combien de temps vous pouvez persévérer dans le bien*, nous sommes tous fragiles, etc. *Gence, Rochette, Genoude, Dassance.* — Vous ne devez pas vous croire meilleur, nous sommes tous fragiles. *Lamennais.*

Cap. 3, §. 3. *Sed ipse inflectat*

Chap. 3, §. 3. Mais au contraire

ea ad arbitrium rectæ intentionis, rationis.

Mais il les soumet à la règle d'une droite intention et de la raison.

il les plie aux règles de la droite raison. *Gence.* — Mais il les soumet à la règle d'une droite raison. *Lamennais*, *Genoude.* — Il les plie aux lois de la droite raison. *Rochette* et *Dassance.*

§. 6. *Tunc bene legissent et studuissent.*

Alors ils auraient utilement enseigné et étudié.

Les traducteurs n'ont pas observé que *legissent* se rapporte aux maîtres lecteurs des novices dans les monastères.

§. 6. C'est alors que leurs études et leurs leçons auront été utiles. *Gence.* — Ils auraient alors lu et étudié avec fruit. *Lamennais, Rochette, Genoude, Dassance.*

Ibid. *Et quia magis diligunt magni esse, quam humiles, ideo evanuerunt in cogitationibus suis. Vere magnus est qui in se parvus est.*

Et comme ils aiment être grands plutôt qu'humbles, ils se sont évanouis dans leurs pensées. Il est véritablement grand celui-là qui est petit à ses propres yeux, etc.

Les plus anciens manuscrits sont conformes à la leçon du *Codex de Advocatis.*

Ibid. Et parce qu'ils préfèrent d'être grands plutôt que humbles de cœur, ils s'évaporent dans leurs pensées. Celui-là est vraiment grand qui a une grande charité. Celui-là est grand qui est petit à ses yeux. *Gence*, *Lamennais* et autres.

Cette sentence n'a rien à faire à cette place, car on peut avoir la charité et être ambitieux.

Cap. 4, §. 2. *Cum sapiente et sententioso viro consilium habe.*

Prenez conseil d'un homme sage et judicieux.

Chap. 4, §. 2. Prenez conseil d'une personne sage et consciencieuse. *Gence*, *Rochette.* — Et de conscience. *Lamennais*, *Dassance.* — Et qu'il ait de la probité. *Genoude.*

Cap. 5, §. 1. *Quærere debemus potius utilitatem in Scripturis quam subtilitatem sermonis.*

Nous devons plutôt chercher l'utilité dans les Écritures que la subtilité du langage.

Chap. 5, §. 1. Que la sublimité du langage. *Gence*, *Rochette* et *Dassance.* — Nous devons y chercher l'utilité plutôt que la délicatesse du langage. *Lamennais* et *Genoude.*

Ibid. *Non te defendat auctoritas scribentis.*

Ne vous appuyez point sur l'autorité de l'écrivain.

Ibid. Ne vous arrêtez point à l'autorité de l'écrivain. *Gence*, *Rochette*, *Dassance.* — Ne vous prévenez point contre l'auteur. *Lamennais.*—Ne considérez point l'autorité de l'écrivain. *Genoude.*

Cap. 6, §. 1. *Leviter etiam dedignatur si quis ei resistit.*

Il dédaigne aisément la résistance qu'on lui oppose.

Chap. 6, §. 1. Il s'offense même aisément si on lui résiste. *Gence.* — Et il est disposé à l'impatience quand on lui résiste. *Lamennais.* — Et même un léger sentiment d'indignation quand on lui résiste. *Rochette.* — Et il s'indigne facilement si quelqu'un lui résiste. *Genoude, Dassance.*

Cap. 8, §. 2. *Putamus aliis placere ex convictione nostra et incipimus magis displicere morum improbitate in nobis considerata.*

Nous croyons plaire aux autres par notre conversation ; c'est alors que nous commençons à leur déplaire davantage par le dérèglement de mœurs qu'ils remarquent en nous.

Chap. 8. Nous pensons quelquefois plaire aux autres en nous liant avec eux, et c'est alors que nous commençons à leur déplaire par les mœurs vicieuses qu'ils découvrent en nous. *Gence, Dassance.* — Nous nous imaginons quelquefois plaire aux autres par nos assiduités. *Lamennais.* — Nous croyons plaire aux autres en nous liant avec eux. *Rochette.* — De plaire à ceux que nous voyons souvent. *Genoude.*

Cap. 9. *Curre hic vel ibi, non invenies requiem.*

Courez ici ou là, vous ne trouverez de repos que dans, etc.

Chap. 9. Vous avez beau courir çà et là vous ne trouverez de repos. *Gence.* — Allez où vous voudrez vous ne trouverez de repos. *Lamennais, Dassance.* — Courez çà et là vous ne trouverez. *Rochette.* — En quelque endroit que vous alliez. *Genoude.*

§. 2. *Signum superbiæ est aut pertinaciæ.*

C'est une marque d'orgueil ou d'opiniâtreté.

§. 2. C'est une marque d'opiniâtreté et d'orgueil. *Gence, Rochette, Dassance.* — C'est la marque d'un esprit superbe et opiniâtre. *Lamennais, Genoude.*

Cap. 10. *De superfluitate verborum.*

Des discours inutiles.

Chap. 10. Que l'on doit se garder de la superfluité des paroles. *Gence.* — Qu'il faut éviter les entretiens inutiles. *Lamennais, Genoude.* — Qu'il faut éviter les discours inutiles. *Rochette, Dassance.*

Cap. 11. *De pace quærenda et zelo proficiendi.*

Des moyens de rechercher la paix, et du zèle pour avancer.

Chap. 11. Des moyens d'acquérir la paix et du zèle pour notre avancement. *Gence.* — Des moyens d'acquérir la paix intérieure et du soin d'avancer dans la vertu. *La-*

§. 2. *Et quotidianum profectum non attendimus.*

Et nous ne nous appliquons pas à faire chaque jour quelque progrès.

§. 3. *Si essemus nobis metipsis perfecte intenti et exterius minime implicati.*

Si nous étions parfaitement livrés à nous-mêmes, et nullement embarrassés des choses extérieures, alors, etc.

§. 6. *Resiste in principio inclinationis tuæ, et malam desere consuetudinem.*

Résistez dans le principe à votre inclination, et abandonnez la mauvaise habitude.

Cap. 12, §. 2. *Tunc Deum magis sibi necessarium intelligit, sine quo nihil omnino se posse testatur.*

Alors il reconnaît que Dieu lui est plus nécessaire, et il confesse qu'il ne peut absolument rien faire sans lui.

Cap. 13, §. 5. *Unde quidam dixit : Principiis obsta, sero medicina paratur. Nam primum occurrit mentis cogitatio, deinde, etc.*

C'est ce qui a fait dire à un ancien : Opposez-vous aux premiers symptômes, car plus tard le remède ne guérirait pas; car une simple pensée s'offre d'abord, etc.

Cum mala per longas invaluere moras. Non legimus in Codd. Cavensi et Bob-

mennais, *Genoude*.—Des moyens d'acquérir la paix et du zèle pour s'avancer. *Rochette*, *Dassance*.

§. 2. Nous ne travaillons pas avec ardeur à nous avancer chaque jour. *Gence*. — Nous n'avons point d'ardeur pour faire chaque jour quelques progrès. *Lamennais, Dassance, Rochette*. — Pour des progrès de chaque jour. *Genoude*.

§. 3. Si nous étions entièrement morts à nous-mêmes et moins, etc. *Gence*, *Lamennais*. — Morts à nous-mêmes et dégagés de tout ce qui est terrestre. *Rochette*, *Dassance*. — Morts à nous-mêmes et libres au fond de notre cœur. *Genoude*.

§. 6. Résistez dès le principe à votre inclination et défaites-vous d'une mauvaise inclination. *Gence*, *Rochette*, *Genoude*. — Rompez sans aucun retard toute habitude mauvaise. *Lamennais*.

Chap. 12, §. 2. Alors il comprend qu'il a un plus grand besoin de Dieu sans lequel il voit qu'il ne peut rien de bien. *Gence*, *Rochette*. — Il reconnaît alors combien Dieu lui est nécessaire et qu'il n'est capable d'aucun bien sans lui. *Lamennais*. — Alors il comprend mieux que Dieu lui est nécessaire, et qu'il ne peut faire aucun bien sans lui. *Genoude*.

Chap. 13, §. 5. De là quelqu'un a dit :

Au mal, dès qu'il commence, opposez-vous soudain :
Le remède qui tarde est impuissant et vain.

Car d'abord une simple pensée s'offre. *Gence*. — Arrêtez le mal dès son origine, le remède vient trop tard quand le mal s'est accru par de longs délais. *Lamennais*,

biensi et in aliis. Ovid., *de Remed. Amoris*, 91.

Il serait fatigant pour nous et pour nos lecteurs de suivre pas à pas les erreurs et les inversions des traducteurs. Nous indiquerons les omissions plus marquantes, désignées par deux étoiles dans la traduction de 1835.

Cap. 17. *De monastica vita.*
De la vie monastique.

Cap. 20, §. 7. *Sic omne carnale gaudium blande intrat, sed in fine mordet et perimit.*

Ainsi tout plaisir charnel s'insinue doucement, mais à la fin il blesse et tue.

§. 8. *Quid potes videre alicubi quod diu potest sub sole permanere.*

Où pouvez-vous voir quelque chose qui soit stable longtemps sous le soleil?

Noster amanuensis jam scripserat quid potes alibi, *postea delevit quia ab auctore fuit lectio emendata.* Voyez la note 4 du *Codex de Advocatis*, page 50.

Cap. 22. *De conditione humanæ miseriæ.*

De la condition de la misère humaine.

Argumentum a libro Innocentii III, de Miseria conditionis humanæ, *fuit deprom ptum et ex lib.* Sapientiæ, VII, 6.

§. 3. *Sed væ non cognoscentibus suam miseriam et corruptibilem vitam. Nam in tantum quidam hanc amplectuntur.*

Mais malheur à ceux qui ne connaissent pas leur misère et leur vie corruptible! car il en est quelques-uns qui y sont si attachés, etc.

Genoude. — Opposez-vous au mal dès le principe sans que le remède soit tardif. (Ovide.) *Rochette, Dassance.*

Le seul Gence a voulu faire de la poésie, et il a mal copié Le Duc.

Chap. 17. De la vie religieuse. *Gence, Lamennais, Rochette, Genoude, Dassance.*

Ce titre est en opposition avec le contenu du chapitre où il est parlé de la vie monastique.

Chap. 20, §. 7. Ainsi toute joie sensuelle entre doucement, mais elle mord et tue à la fin. *Dassance.*

§. 8. Que pouvez-vous considérer ailleurs que vous ne voyez chez vous : voilà le ciel, la terre et tous les éléments, car n'est-ce pas d'eux que tout a été fait? Que peut-on voir quelque part qui demeure stable sous le soleil? *Gence, Lamennais, Rochette, Genoude, Dassance.*

Ils ont tous suivi des Mss. remplis de gloses.

Chap. 22. De la considération de la misère humaine. *Gence, Lamennais, Rochette, Dassance.* — Où il est important de considérer la misère de cette vie. *Genoude.*

§. 3. Mais malheur à ceux qui ne connaissent pas leur misère! et malheur encore plus à ceux qui aiment cette vie misérable et corruptible, car il en est qui l'embrassent tellement, etc. *Gence, Lamennais, Rochette, Genoude, Dassance.*

Voyez page 56 du *Codex de Advocatis*.

Cap. 25, §. 11. *Vigila semper te ipsum et quidquid de aliis sit non negligas te ipsum.*

Veillez toujours sur vous-même, et quoi qu'il arrive aux autres, ne vous négligez pas vous-même.

Cette glose ne se trouve pas dans le très-ancien Ms. de la Cave.

Chap. 25, §. 11. Veillez sur vous-même, excitez-vous, avertissez-vous et quoi qu'il en soit des autres ne vous négligez pas vous-même. *Gence*, *Lamennais*, *Rochette*, *Genoude*, *Dassance*.

Il est évident ici que les glossateurs ont ajouté à l'original.

LIVRE II.

Cap. 2. *De submissione prælati regimine.*

De la soumission au gouvernement du prélat.

Chap. 2. De l'humble soumission. *Gence*, *Rochette*, *Genoude*, *Dassance*. — Qu'il faut s'abandonner à Dieu en esprit d'humilité. *Lamennais*.

§. 2. *Humili largitur gratiam plenam et magnam. Et post suam depressionem levat ad gloriam.*

Il comble l'homme humble de grâces abondantes et pleines, et après l'abaissement, il le relève à la gloire.

§. 2. Il distribue à l'humble des grandes grâces, et de l'abaissement il l'élève à la gloire. *Gence*. — Il lui prodigue ses grâces et après l'abaissement il l'élève dans la gloire. *Lamennais*. — Il le comble de grâces abondantes. *Rochette*, *Dassance*. — Il se penche vers l'humble et après le temps de l'abaissement il l'élève à la gloire. *Genoude*.

Ibid. *Humilis accepta contumelia et confusione satis bene est in pace.*

L'humble, quelque affront et quelque confusion qu'il reçoive, est toujours assez bien en paix.

Ibid. L'humble qui a reçu quelque confusion ne laisse pas de demeurer en paix. *Gence*. — Quelque affront qu'il reçoive, l'humble vit encore en paix. *Lamennais*, *Dassance*. — L'humble qui a reçu un affront est encore en paix. *Rochette*. — L'humble au milieu de la confusion est encore en paix. *Genoude*.

Cap. 3. *Dicit sæpe quod dicere non deberet, et omittit sæpe quod sibi magis facere expediret, et negligit quod ipse facere tenetur.*

Il dit souvent ce qu'il ne devrait pas dire, et il omet souvent ce qu'il conviendrait plus de faire, et néglige ce que lui-même il est tenu de faire.

Chap. 3. Il dit souvent ce qu'il ne devrait pas dire et il ne fait pas ce qui lui serait plus expédient. Il considère ce que doivent faire les autres et il néglige ce que lui-même est tenu de faire. *Gence* et autres.

Lamennais a été plus laconique.

Cap. 5. *Non possumus nobis ipsis nimis credere, quia sæpe gratia nobis deest, modicum lumen est in nobis.*

Nous ne pouvons pas trop compter sur nous-mêmes, parce que souvent la grâce nous manque; il n'y a en nous qu'une faible lumière.

Chap. 5. Nous ne pouvons pas croire beaucoup à nous-mêmes, parce que souvent la grâce et le sens nous manquent. Il n'y a qu'une faible lumière en nous. *Gence.* — La grâce et le jugement nous manquent. Il n'y a en nous. *Lamennais.* — La grâce et l'intelligence. *Rochette, Genoude, Dassance.*

Cap. 8, §. 5. *Et revera ad hoc non pervenies nisi gratia ejus fueris præventus et introtractus, ut omnibus evacuatis et licentiatis solus cum Deo uniaris.*

Et certes vous n'arriverez jamais à cet état, si vous n'êtes prévenu et attiré à lui par sa grâce, de sorte que dégagé et délivré de toutes les choses, vous vous unissiez seul avec Dieu.

Chap. 8. Et certes vous ne parviendrez point à cet état si vous n'avez été prévenu et comme attiré par sa grâce, de sorte que dégagé de tout, vous soyez seul à seul uni à lui. *Gence, Lamennais.* — De sorte que vous vous unissiez seul à seul avec lui. *Rochette.* — Afin qu'étant vide et délivré de tout, seul vous vous unissiez à lui seul. *Genoude.* — De sorte qu'ayant exclu et banni tout le reste vous soyez seul uni à lui seul. *Dassance.*

Cap. 9, §. 2. *Vicit sanctus Laurentius sæculum cum Summo Sacerdote, quia omne quod in mundo delectabile videbatur despexit, et Dei Summum Sacerdotem Sixtum quem maxime diligebat, pro amore Christi etiam a se tolli clementer ferebat.*

Saint Laurent vainquit le siècle, conjointement au Souverain Pontife, parce qu'il méprisa tout ce qui lui paraissait agréable dans le monde; et il souffrait aussi patiemment pour l'amour du Christ de se voir enlever le Grand-Prêtre de Dieu, Sixte, qu'il aimait très-tendrement.

Ex homelia de sancto Laurentio scripta a sancto Maximo Vercellensi episcopo Taurinensi : ibi Ipse Laurentius mundum cum summo pariter sacerdoti vincebat, etc., etc. Voyez l'Appendice.

Chap. 9, §. 2. Le saint martyr Laurent vainquit le siècle et son attachement pour son évêque, car tout ce qui lui paraissait agréable dans le monde il le dédaigna et lorsqu'il chérissait le plus le pontife de Dieu, Sixte, il souffrit en paix pour le Christ de s'en voir séparé. *Gence.* — Fidèle à son évêque, le saint martyr Laurent vainquit le siècle, parce qu'il méprisa tout ce que le monde offre de séduisant, et qu'il souffrit en paix pour l'amour de Jésus-Christ d'être séparé du souverain prêtre de Dieu, de Sixte qu'il aimait avec une vive tendresse. *Lamennais.* — Le saint martyr Laurent triompha du siècle et de son attachement pour son évêque, parce qu'il méprisa tout ce qui lui paraissait agréable dans le monde, et qu'il

Le chanoine Weigl devait ici faire cas de nos observations dans l'édition latine, et corriger le non-sens de la traduction Genoude, qu'il a choisie bien à tort.

D'après cet article, on peut très-bien reconnaître le mérite des différentes traductions, et combien il eût été difficile de faire une traduction littérale et exacte du précieux traité de l'Imitation de Jésus-Christ.

Nous avons, au chapitre III, §. 4, page 132, fait une dissertation sur les homélies de saint Maxime, Vercellais, évêque de Turin en l'an 370.

souffrit patiemment pour l'amour de Jésus-Christ d'être séparé du souverain pontife Sixte, qu'il aimait très-tendrement. *Rochette.* — Le glorieux martyr saint Laurent triompha du siècle et de son évêque, parce qu'il méprisa tout ce qui paraît séduisant dans le monde et il s'éloigna pour l'amour de Jésus-Christ du souverain pontife Sixte, qu'il aimait avec une vive tendresse. *Genoude.* — Imitant son évêque, le martyr saint Laurent triompha du siècle, parce qu'il méprisa tout ce qu'il voyait d'agréable dans le monde, et il souffrit en paix pour l'amour de Jésus Christ d'être séparé du souverain pontife Sixte, qu'il aimait tendrement. *Dassance, édit.* 1836.

Cap. 10, §. 3. *Non enim omne altum sanctum, non omne desiderium purum, nec omne dulce bonum, nec omne carum apud Deum.*

Car tout ce qui est élevé n'est pas saint, tout désir n'est pas pur, et tout ce qui est doux n'est pas bon, et tout ce qui est cher à l'homme n'est pas agréable à Dieu.

Chap. 10. Car ce qui est élevé n'est pas toujours saint, ni ce qui est doux toujours bon, ni tout ce qui nous est cher agréable à Dieu. *Gence, Rochette.*

LIVRE III.

Cap. 18. *Per gratiam tuam valde meritoriam.*

Par votre grâce très-méritoire.

Chap. 10. Par votre grâce beaucoup adoucie. *Gence, Rochette.*

Cap. 25. *Quid igitur faciam in omni re?*

Que ferai-je donc dans toute circonstance?

Chap. 25. Que dois-je donc faire, Seigneur? Dans toutes choses, en toutes paroles ou actions, soyez attentif à vous-même. *Gence* et *Dassance.*

Cap. 50, §. 5. *Attrivisti me verberibus amaris.*

De m'avoir brisé par des grands coups (1).

Chap 50. De m'avoir châtié par les traits de votre amour. *Gence* et *Rochette.*

(1) Le chapitre 60, *Contre la vanité du monde*, que Gence dit avoir traduit

LIVRE IV.

Cap. 1. *Venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis.*

Venez à moi vous tous tous qui êtes fatigués et qui êtes chargés.

Chap. 1. Venez à moi vous tous qui êtes épuisés de travail et qui êtes chargés. *Lamennais, Genoude, Dassance.*

Cap. 4, §. 2. *Virtus accepta augetur.*

La vertu reçue est augmentée.

Chap. 4. La vertu naissante. *Gence.* — Accroît la vertu. *Dassance, Lamennais.*

Cap. 8, §. 2. *Est firma sententia mea.*

Elle est immuable ma sentence.

Chap. 8. Cette sentence que je porte est stable. *Gence, Rochette.* — Mon arrêt est irrévocable. *Genoude, Dassance.*

Cap. 10, §. 7. *Non sis in celebrando nimis prolixus aut festinus.*

Ne soyez pas en célébrant trop lent ou trop prompt.

Chap. 10. Ne soyez pas dans la célébration ni trop long, ni précipité. *Gence.* — En célébrant les saints mystères. *Lamennais.*

Cap. 18 et ultimus. *Quod homo non sit curiosus scrutator sacramenti sed humilis imitator Christi subdendo sensum suum sacræ fidei.*

Que l'homme ne soit point curieux investigateur du sacrement mais humble imitateur du Christ en soumettant ses sens à la sainte foi.

Chap. 18. Que l'homme ne doit point approfondir le sacrement, mais suivre Jésus-Christ en soumettant sa raison à la foi. *Gence.* — Qu'on ne doit point chercher à pénétrer le mystère de l'Eucharistie, mais qu'il faut soumettre ses sens à la foi. *Lamennais.* — Ne doit point scruter curieusement. *Rochette, Monfalcon.* — Approfondir avec curiosité. *Genoude, Weigl.*

Conclusion. De cet aperçu des discordances entre les traductions que nous venons de citer, il résulte :

1°. Que le texte par nous suivi et littéralement traduit dans les deux langues italienne et française, représente le vrai sens de l'auteur de ce précieux traité de morale, sans l'introduction aux deux derniers livres, des interlocuteurs réprouvés à la page 357 de ce chapitre comme moins nobles et moins graves;

2°. Que les différents traducteurs, par des para-

du latin *Internarum Consolationum*, est indigne de faire partie d'une traduction stéréotypée, approuvée par le Conseil de l'Instruction publique.

phrases, se sont éloignés, comme dit le cardinal Enriquès, à la page 96, chapitre IX, du vrai esprit du Solitaire, qui adressait à Dieu *ses paroles, les élans de son cœur*. La postérité, lorsque l'envie des contemporains sera éteinte, jugera du zèle que nous avons apporté à cette histoire, que par des sacrifices d'argent et de recherches, nous consacrons à la gloire du vénérable, de l'humble Jean Gersen, notre concitoyen.

Nous venons à l'instant d'obtenir le discours du secrétaire perpétuel de l'Académie Française, qui a été prononcé à la séance publique du 30 juin dernier.

« Enfin (dit-il) l'Académie a consacré une de ces médailles à honorer les recherches de M. Onésime Leroy sur le plus touchant ouvrage que la morale chrétienne ait inspiré, *l'Imitation de Jésus-Christ*, cette suite de l'Évangile, composée par Gerson dans le bannissement (1) et le malheur, et mise en vers, quelquefois sublimes, par Corneille vieillissant et méconnu. »

Le lecteur peut, au chapitre VII, page 332, et au chapitre IX, page 179 de cette Histoire, reconnaître quelles furent les opinions critiques des académiciens Daunou et Villemain à l'égard des ouvrages et des suppositions de M. Leroy, qu'ils ont consignées au *Journal des Savants* d'avril 1836, vol. in-4°, Paris.

(1) Donc ce n'est pas à Bruges, d'après M. Leroy, mais plutôt à Melck, que Gerson aurait traduit en français l'Imitation de Jésus-Christ. Voyez chapitre VII, page 272; chapitre IX, pages 180 et 185 de cette Histoire.

APPENDICE

DU TOME PREMIER,

CONTENANT LES DOCUMENTS PAR ORDRE DE DATES.

N° I. An 370, Homélies de saint Maxime, Vercellais, évêque de Turin. Voyez chapitre III, pages 132 et 134.

Ex Homelia I de S. Laurentio (1).

Qui (Laurentius) cum in sede gloriosissimi Patriarchæ diaconatus fungeretur officio, puritate innocentis vitæ, fortissimæque mortis triumpho, apostolico se consortio copulavit. Nec immerito, eum Apostolorum supparem prædicamus; cui et castitas animi leviticum ministerium dedit, et plenitudo fidei martyrii contulit dignitatem. Quem venerabilis Xistus Romanæ urbis Antistes, cum impietatem sævientis mundi per tormenta superaret, et regnis esset cœlestibus jam vicinus, videretque eum paterna de morte tristissimum, ita illum spiritu præscientiæ compellasse narratur... *Noli, inquit, fili, mœstus esse; post triduum me sequeris*. Unde apparet, carissimi, beatum Laurentium non de sacerdotis summi victoria habuisse tristitiam; *sed doluisse, quia non ipse mundum cum suo pariter sacerdote vincebat. Noli, inquit, fili, mœstus esse; post triduum me sequeris :* hoc est, Noli tristis esse, velut apud seculum derelictus; nam nec te fides, vitaque tua tali morte privabit; nulla te de meo transitu, quo ego gaudeo, perturbet anxietas; quia mox et tu habiturus es de tua passione lætitiam. Vere beati Laurentii gloria singularis, qui tantum de Deo suo consecutus est gratiæ, ut ei martyr de martyrio prophe-

(1) Voyez Bruni *S. Maximi Opera omnia, vol. in-fol, Romæ*, 1784, *jussu Pii VI edita. — Storia Vercellese*, tome I, page 370, *ibi Maximus ;* disciple de saint Eusèbe et grand philosophe; car dans la sixième homélie, il parle des influences terrestres et de l'éclipse de la lune.

taret, quem pro suorum prærogativa meritorum ante victoriam lætificavit, quam pugna terreret........ Hoc itaque dolore furor gentilis accensus craticulam continuo parat ignitam, super quam cremandum Laurentium per membra discinderet, ut indignationis suæ flammas impiis ignibus vindicaret.

Ex Homelia II.

Nam cum Laurentius passionem paternam, ut piissimus filius inconsolabili mærore defleret, Xistus, præscientia Sancti Spiritus edocente, futura dignoscens, ait illi. *Depone omnem, fili, de mea morte tristitiam; nec enim diu mea te contristabit absentia : post triduum me sequeris.*

Quo responso mens devota percepto, indubitatam suscipiens optimo ab Antistite, et Christi martyre, veritatem, nihil magis præ omnibus curat, quam ut avaritia persequentis, quod de morte Sanctorum contristabat Ecclesiam, de præda Ecclesiæ gaudium non haberet. Invenit vir prudentissimus, unde acrius suum posset torquere tortorem. Omnem igitur Ecclesiæ censum (1) cunctaque sacri vasa ministerii, ne ea sacrilegus macularet aspectus, convocatis inopum turbis, pia erogatione distribuit.

Ex Homeliis IV et V S. Maximi de nativitate Domini.
Voyez chapitre III, page 134.

Hodie in fine temporum, ille natus est Homo qui ante omnia sæcula Unigenitus processit a Patre..... Hodie beatissima illa Virgo Maria peperit hominem, quem non suscepit ab homine, et quæ ante partum inviolata Virgo permansit..... Ridet tanti profunditatem mysterii cæca et stulta Gentilitas (2), irridet quoque impia illa blasphemia, quæ

(1) Ce même mot est employé par l'auteur de l'Imitation, aux chapitres 6 et 23, livre III : *Quod non tantum de censu æris*, les capitaux placés en rente.

(2) Le philosophisme d'aujourd'hui n'est que la répétition de celui du IVe siècle.

superioribus diebus, dum partum Virginis attenuare præsumsit atque corrumpere, Christum Dominum nostrum ex Virgine procreari non potuisse blasphemavit.

Ex Homelia V. Si homo non valet explicare, quod sentit, Deus sine dubio potuit implere quod voluit. Et perabsurdum est, fratres, ut ineffabilem Deum, infirmissimo fragilitatis nostræ sermone pensemus. Amentiæ res est, ut operationes majestatis immensæ, inter exigua corruptibilis oris nostri conemur verba includere. Quomodo enim comprehendere potest homo Deum; factus ingenitum, mortalis, æternum? Si investigare niteris qualiter Deus in hominem, vel homo transivit in Deum; investiga prius, si potes, quomodo ex nihilo factus est mundus..... Si ergo teipsum, ô homo, et quæ propter te facta sunt, qualiter, aut unde sint facta, comprehendere non vales (1), qua præsumptione, quave stultitia, tuum ipsius, atque omnium discutis Creatorem?

N° II. An 1228, du 4 avril, à Padoue. Voyez chapitre III, page 96; chapitre IV, page 140; chapitre IX, page 91.

Convention rédigée entre les délégués de la ville de Verceii et les recteurs des colléges italiens, provençaux, espagnols, catalans, marseillais, etc., etc. Le 4 avril 1228.

CARTA STUDII ET SCOLARIUM COMMORANTIUM IN STUDIO VERCELLARUM (2).

Anno Dominicæ incarnationis millesimo ducentesimo vigesimo octavo, indictione prima die martis quarto mensis

(1) L'auteur de l'Imitation a puisé ici tout le chapitre 18 et dernier du livre IV, où il dit :

Si non intelligis, nec capis, quæ infra te sunt, quomodo comprehendes quæ supra te sunt.

Si talia essent opera Dei ut facile ab humana ratione caperentur non essent mirabilia, nec inscrutabilia dicenda. Amen.

(2) Ce document, obtenu des Archives de la ville de Verceil, le 3 juin

aprilis. Istæ sunt conditiones appositæ et confirmatæ et promissæ ad invicem inter dominum Albertum de Bondono et dominum Guillelmum de Ferrario nuncios, et procuratores commissos Vercellarum, constitutos per dominum Raikardum Trottum potestatem Vercellarum nomine ipsius communis super statuendis et firmandis infrascriptis conditionibus, ut in instrumento facto per Petrum de Englescho notarium : apparebat ex una parte, et ex alia, dominum Adam de Tancto rectore *Francigenorum, Anglicorum, Normanorum* et magistrum Raginaldum et Petrum de Baxvilla et magister Henricum de Stancio eorum nomine et nomine universitatis scolarium ipsius rectoriæ et dominum Jacobum de Iporegia procuratorem scolarium *Italicorum* ut dixit et dominum Guillelmum de Hostialio vicarium domini Coradi nepotis domini archiepiscopi prout ibi dictum fuit alternis procuratoribus et Italicorum ut dixit eorum nomine et universitatis scolarium Italicorum et dominum Gaufredum provencialem et rectorem *Provencialium* et *Ispanorum* et *Cathalanorum* et dominum Rajmundum Guillelmum et dominum Pellegrinum de Marsilia, eorum et nomine universitatis scolarium ipsius rectoriæ ex alia, videlicet quod Potestas Vercellensis nomine ipsius communis et hominum ejus dabit scolaribus et universitati scolarium quingenta hospitia (1) de melioribus quæ erunt in civitate,

1837, avait déjà été cité par l'historien Durandi, à la page 49 de son ouvrage *dell' antica Condizione del Vercellese*, où il observe que le père Zaccaria, dans son livre *Iter litterarium per Italiam*, part. 1, chap. 9, pag. 142, aurait attribué cette convention à la ville et à l'Université de Padoue. Qu'on juge de l'estime que mérite le père Zaccaria, sur l'autorité duquel le bon Gence s'est appuyé, à la page 243 de ses Considérations de 1812, publiées par son ami Barbier. Voyez au chapitre IX, page 105 de cette Histoire, la réponse de Napione.

(1) Il s'agissait ici de donner aux étudiants cinq cents chambres, au prix de 19 livres, monnaie de Pavie, par année. En preuve, il est convenu que si plusieurs chambres se trouvaient réunies ayant une

et si plura erunt necessaria, plura ita videlicet quod pensio melioris hospicii non excedat summam librarum decem et novem papiensium et exinde infra fiat taxatio aliorum hospiciorum arbitrio duorum scolarium et duorum civium, et si discordes fuerint addatur eis dominus Episcopus vel alius discretus Clericus de capitulo Vercellensi ad electionem communis, ut si tamen canonicum elegerit, rectores eligunt quem velint, et debeat solvi pensio hospiciorum ad carnem privium. Si autem essent plura hospicia in uno contextu apta scolaribus licet ejusdem hominis essent, vel unum haberent introitum, non debeant reputari pro uno hospicio sed pro pluribus arbitrio predictorum, ita quod de istis quingentis hospiciis excipiantur domus (1) quæ sunt in strata in quibus consueverunt recipi, et recipiuntur hospites in nundinis Vercellarum et albergantur per totum annum continue : item magistri et scolares hospicia quæ haberent conducta pro tempore, teneantur reddere Potestati (2) qui pro tempore fuerit, vel ejus Nuncio; et si propter rixam, vel discordiam, vel aliam necessariam et justam causam ab eis peterentur a Potestate vel ejus Nuncio; ad voluntatem Potestatis eis servatis in dampnis antequam exeant, illa hospicia. Ita quod illa hospicia debeant evacuari postquam petita fuerint a scolaribus arbitrio predeces-

seule porte d'entrée, les directeurs seraient obligés de les payer séparément. On voit par là combien ont mal entendu cette convention ceux qui ont affirmé qu'il y avait cinq cents hospices ou colléges dans une ville qui, dévastée par les guerres civiles et par la peste, ne devait pas alors compter plus de vingt-cinq mille habitants, quoique chef-lieu d'une république.

(1) On a voulu excepter les maisons ayant des chambres qui servent aux étrangers qui viennent aux marchés de l'année, ce qui prouve qu'il s'agissait de chambres, et non de maisons entières.

(2) Le Podestat était le juge ayant l'autorité suprême judiciaire et administrative dans les républiques; il était élu parmi les juristes étrangers les plus célèbres, et sa charge ne durait que trois années.

sorum vel judicis potestatis et aptari ad opus studii infra octo dies et si non facerent infra octo dies ut supra dictum est, scolares si voluerint possint facere necessarias expensas de pensione domus. Item promiserunt predicti procuratores nomine communis Vercellensis, quod commune mutuabit scolaribus et universitati scolarium usque ad summam decem millium librarum papientium per libram pro duobus denariis (1) ad duos annos, postea pro tribus usque ad sex annos et portabit vel portari faciet Communitas Vercellensis predictam pecuniam usque ad quantitatem sufficientem scolaribus ad locum aptum et totum saltem Venecias (2), et ipsam eis dabit comm. receptis pignoribus et receptis instrumentis a scolaribus manu publica confectis, quæ pignora reddat comm. Vercell. scolaribus precaria cum fuerint Vercellis in hospiciis collocati, recepta idonea fidejussione scolarium et prestitis sacramentis a principalibus personis de reddenda ipsa pecunia, et quod cum ea non recedent in fraudem. Item quod cum scolaris solverit pecuniam sibi mutuatam, quod comm. Vercell. sibi ipsam reservabit in erario communis scilicet sortem tantum et de ea providebit comunitas alii scolari indigenti sub eodem pacto et simili conditione et quod usure Communitas Vercell. non computabit in sortem (3) et recipietur particularis solutio a scolaribus scilicet tertie partis, vel dimidie, et fiet novatio predecessoris debitoris et fidejussoris et precarioris. Item quod comm. Vercell. non dimittet victualia jurisdictionis Vercell. extrahi de comitatu eorum sed ea asportari faciat in civitate

(1) Les intérêts étaient très-forts à cette époque.

(2) Venise était le Londres de ces temps-là, car le commerce du Levant se faisait par les Vénitiens, les plus riches banquiers de l'Europe.

(3) On a voulu défendre de prendre les intérêts des intérêts, ce qui était d'usage dans ces temps-là, car le statut d'Asti parle de la cupidité des usuriers.

bona fide et bis in septimana faciet fieri mercatum et prohibebit quod dicta victualia non vendantur ante tertiam (1) aliquibus qui debeant revendere, exceptis quadrupedibus et blavis et vino et hoc salvis sacramentis et promissionibus potestatis et communis Vercell. de dando mercato specialibus personis videlicet comiti Petro de Maxino et comiti Octoni de Blandrate et comiti Gajo de Blandrate et comiti Guidoni de Blandrate.

Item, quod Communitas Vercell. ponet in camera communis (2) modios quingentos frumenti et modios quingentos sicalis ad mensuram Vercellensem et illam dabit scolaribus tantum et non aliis pro eo precio quo empta fuerit quo usque duraverit, et hoc faciet Communitas Vercellarum tempore necessitatis ad petitionem scolarium.

Item, quod Comm. Vercell. constituat salarium competens arbitrio duorum scolarium et duorum civium et si discordes fuerint stetur arbitrio episcopi et salaria debeant taxari ante festum Omnium Sanctorum et solvi ante festum sancti Thomæ apostoli videlicet uni Theologo, tribus *Dominis legum*, duobus *decretistis*, duobus *decretalistis* (3), duobus *fisicis*, duobus *dialecticis*, duobus *gramaticis*, ita tamen quod scolares Vercèll. et ejus districtum non teneantur aliqua dona magistris vel dominis dare, ita quod dicti domini et magistri qui debent salarium percipere a Comm. Vercell. eligantur a quatuor rectoribus silicet a rectore

(1) On a conservé l'usage, dans plusieurs villes du Vercellais, de défendre aux étrangers d'acheter les comestibles avant neuf heures de France, pour donner aux citoyens la commodité de s'approvisionner.

(2) La prudence administrative exigeait qu'on tînt des magasins d'abondance, pour empêcher l'agiotage sur les denrées de première nécessité.

(3) On distinguait alors les professeurs qui expliquaient les décrets des papes de ceux qui exposaient les droits et les pratiques de la Chancellerie. Il y avait deux professeurs de dialectique, dans laquelle était comprise la morale.

Francigenorum, et a rectore *Italicorum*, et a rectore *Teutonicorum*, et a rectore *Provencialium* (1), juratis quod bona fide eligent meliores dominos et magistros in civitate vel extra et substituent eis alios meliores usque ad certum gradum quos crediderint posse haberi ad salarium, et stabitur electioni trium : Si autem tres non fuerint concordes addatur eis qui pro tempore reget in theologia, promittens in verbo veritatis quod bona fide eliget meliorem de illis de quibus inter rectores erunt controversiæ et electioni ejus stetur, et omnes predictæ electiones fiant infra quindecim dies intrante mense aprilis.

Item, quod qui pro tempore erit potestas Vercellarum mittat infra quindecim dies post electiones factas de dominis et magistris propriis expensis Comm. Vercell. fideles ambaxatores juratos qui bona fide ad utilitatem studii Vercellarum querent dominos et magistros electos et eos pro posse suo obligare procurabunt ad regendum in civitate Vercellarum.

Item, quod Comm. Vercell. servabit pacem in civitate et districtu Vercellarum et ad hoc dabit opus Potestas et Commune Vercell.

Item, quod nullum scolarem pignorabit pro alio scolari, nisi pro alio fuerit specialiter obligatus communi Vercellensi.

Item, quod si aliquis scolaris vel ejus nuncius robatus fuerit in civitate Vercell. vel ejus districtu, sive in alio districtu, quod Comm. Vercell. faciet idem pro eo ut faceret pro alio cive Vercellensi dando operam bona fide et fideliter cum literis et ambaxatoribus ut suum recipiat; item non offendat scolares vel eorum nuncios ad eos venientes, nec capient propter aliquam guerram vel discordiam et rixam quam Comm. Vercellarum haberet cum

(1) La Provence faisait alors un royaume à part de la France. Voyez Nostradamus, *Histoire*.

aliqua civitate vel cum aliquo principe (1) seu castro, sed vel licentiabit comm. Vercellarum ipsos vel affidabit (2).

Item, quod comm. Vercell. eos tractabit in civitate et in ejus districtus sicut cives : item, quod justiciæ exhibitione serventur scolaribus eorum privilegia, nisi eis specialiter renunciaverint, et exceptis maleficiis in quibus comm. Vercell. plenam habeat jurisdictione ; item quod comm. Vercell. habebit universitati scolarium duos bidelos qui eodem gaudeant privilegio quo scolares ; item habebit comm. Vercell. duos exemplatores (3) quibus taliter providebit quod eos scolares haberi possint qui habeant exemplaria in utroque jure et in theologia competentia et correcta tam in testu quam in glosa : item quod solutio fiat a scolaribus pro exemplis secundum quod convenit ad taxationem rectorum.

Item, si aliqua discordia oriretur inter scolares communitas Vercellarum non favebit aliquam partem, sed ad pacem et concordiam communitas dabit operam.

Item, quod predictas conditiones servabit comm. Vercell. usque ad octo annos ; item, quod scolares vel eorum nuncii non solvant pedagia (4) in districtu Vercell. quæ sint et perveniant in communitatem Vercell.

Item, massarios communes dantes pecuniam scolaribus

(1) Les républiques d'Asti, de Novare et de Verceil, se faisaient souvent la guerre, ou bien se défendaient contre les princes de Montferrat ou de Savoie.

(2) Ce verbe barbare a été oublié par Forcellini ; il exprime la confiance qu'on avait dans les étudiants.

(3) Les copistes, pressés de transcrire les traités scolastiques, ne regardaient pas au nom du professeur ; et c'est de là que différents manuscrits de l'Imitation de Jésus-Christ portent le nom de *Ges*, *Gers*, *Gessen* et *Gersen*.

(4) Aux portes de chaque commune, on payait le péage, tant à pied qu'à cheval ou en voiture, pour l'entretien des routes, qui n'étaient pas à la charge des propriétaires, mais des voyageurs, comme de justice.

non habebit Communitas Vercell. nisi duos et illos non mutabit nisi semel in anno.

Item, Potestas et ipsum commune teneantur mittere per civitates Italiæ et alibi secundum quod videbitur expedire Potestati vel communi ad significandum studium esse firmatum Vercellis et ad scolares Vercellas ad studium invitandos (1). Item, predictas conditiones Communitas Vercell. ponet in statuto civitatis Vercell. et Potestas qui pro tempore fuerit jurabit eas servare in sui principio sicut cetera statuta civitatis et faciet jurare suum successorem (2) et ita successive usque ad octo annos et nullo modo de statuto Vercell. usque ad dictum terminum, scilicet octo annos ante extrahantur, et super his omnibus duo instrumenta uno tenore confecta fiant.

Item, promiserunt predicti rectores et scolares eorum nomine et nomine aliorum omnium scolarium de eorum rectoria predictis procuratoribus nomine Comm. Vercell. quod bona fide sine fraude dabunt operam quod tot scolares venient Vercellas et morentur ibi in studio quot sint sufficientes ad predicta quingenta hospicia conducenda (3) et quod universum studium Paduæ veniet Vercellis et moretur ibi usque ad octo annos; si tamen facere non poterunt non teneantur.

Item, quod fuit de eorum concordia quod domini et magistri vel scolares non debeant advocare (4) in aliqua causa

(1) L'affluence des étrangers à l'Université de Verceil est prouvée par l'établissement des colléges, qui exigèrent cinq cents chambres, et par cette invitation.

(2) Le podestat, dans les républiques italiennes, était revêtu du pouvoir exécutif, comme en Sardaigne les juges, qui peu à peu usurpèrent l'autorité royale. Voyez notre description dans *l'Univers pittoresque*.

(3) Cette obligation des recteurs pendant les huit années a dû attirer à Verceil beaucoup d'étrangers, par lesquels le traité de l'Imitation fut répandu en France, en Angleterre et en Allemagne.

(4) On ne voulait pas distraire les professeurs de leur office, par l'abus de la plaidoirie au barreau.

in civitate et districtu nisi pro scolaribus, vel pro suis factis et eorum delegatis ab utroque Principe, vel in foro ecclesiastico eorum ecclesiasticis personis.

Item, quod domini et magistri vel scolares, vel rectores non erunt in aliquo facto et consilio in detrimentum civitatis Vercellarum, et si sciverint aliquem vel aliquos facere vel tractare aliquid contra honorem et statum Comm. Vercell. bona fide prohibebunt ne recedant et potestati Vercellar. quam citius poterunt manifestabunt.

Item, promiserunt quod non capiant partem aliquo modo inter cives Vercellenses vel ejus districtum.

Item, fuerunt in concordia, quod quilibet Rector tantam habeat potestatem in omnibus negotiis scolarium quantam alius, nec aliquis ipsorum habeat majorem potestatem propter majorem numerum scolarium.

Unde plures carte (1) uno tenore scripte sunt.

Actum in Padua in hospitio magistri Reginaldi et Petri de Boxevilla, presentibus domino Philippo de Carisio canonico Taurinensi et domino Johanne de Bondono et Martino (2) Advocato Vercellensi.

† Ego Bonus Johannes notarius communis Vercellarum, filius quondam Manfredi negotiationibus omnibus interfui et hanc cartam tradidi et jussu ambarum partium scripsi et scribi feci.

† Ego Bartolomeus de Barolis Vercellensis publicus imperiali auctoritate notarius predictum instrumentum vidi, legi et examinavi et a publico originali instrumento non cancellato, non raso, non abolito nec in aliqua sui parte suspecto exemplavi, autenticavi, registravi, et in hac pu-

(1) Convention appelée par nous, juristes, *synallagmatique*, et qui n'est valable qu'autant qu'elle a été faite en autant d'originaux qu'il y a de parties contractantes.

(2) Ce Martin Avogadro de Cerione doit être le même qui fut ensuite évêque de Verceil, et c'est à lui qu'a appartenu le manuscrit *de Advocatis* du XIIIe siècle, que nous avons publié en trois langues.

blica forma et figura publicavi auctoritate, precepto, et mandato domini Gasparrini Grassi Potestatis Vercellarum nihil addito, vel diminuto nisi forsan littera vel syllaba non tamen quod propterea mutetur sensus vel intellectus et ideo me subscripsi, signumque meum apposui assuetum.

Pour extrait conforme à l'original, par moi-même avec attention et fidélité copié à défaut d'archiviste.

Poggio, *secrétaire de l'administration communale de la ville.*

Verceil, ce 29 mai 1837.

N° III. An 1273. Voyez chapitre I, page 31; chapitre IV, page 149 et 154.

Concordances de la conférence VII de saint Bonaventure, général de l'ordre des frères Mineurs de saint François en 1259, avec le texte de l'Imitation de Jésus-Christ.

Codex de Advocatis sæculi XIII, *de Imitatione Christi, editio princeps*, 1833. *Ex libro* I, *capitulo* 25.	*Cap. de Diligentia, Collatio septima.*
§. 3. Unum est quod multos a profectu et ferventi emendatione retrahit. Horror difficultatis seu labor certaminis.	Unum est quod multos a perfecta et ferventi emendatione retrahit : Horror difficultatis seu labor certaminis. Quoniam vero illi maxime præ aliis in virtutibus proficiunt, qui ea, quæ sibi magis contraria et gravia sunt, virilius vincere nituntur. Nam ubi homo plus proficit et gratiam ampliorem meretur ibi magis se ipsum vincit et in spiritu mortificat.
Illi maxime pre aliis in virtutibus proficiunt, qui ea que sibi magis gravia et contraria sunt vincere nituntur.	
Nam ibi homo plus proficit et gratiam meretur ampliorem ubi magis se ipsum vincit, et in spiritu mortificat.	
§. 4. Duo specialiter ad magnam emendationem juvant, videlicet subtrahere se violenter ad quod natura viciose inclinatur et ferventer instare pro bono quo amplius quis indiget.	Duo specialiter ad magnam emendationem juvant, videlicet subtrahere se violenter ad quod natura vitiose inclinatur et ferventer iustare pro bono quo amplius quis indiget.

Codex de Advocatis.

§. 5. Quam nocivum est negligere, vocationis sue propositum, et ad non commissa sensum inclinare.

§. 6. Religiosus qui se intente et devote in sanctissima vita et passione Domini exercet, omnia utilia et necessaria sibi abundanter ibi inveniet. Nec opus est ut extra Yhesum aliquid melius querat.

Religiosus fervidus bene omnia portat et capit que illi iubentur.

§. 7. Religiosus negligens et tepidus habet tribulationem super tribulationem, et ex omni parte patitur angustiam, quia interiori consolatione caret, et exteriorem querere prohibetur.

Religiosus extra disciplinam vivens gravi patet ruine.

Qui laxiora querit et remissiora, semper in angustijs erit, quia unum aut reliquum displicebit sibi.

Nous avons suivi l'orthographe du manuscrit *de Advocatis* dans l'édition publiée à cent exemplaires, pour mieux constater l'identité de l'usage que saint Bonaventure a fait du texte de l'Imitation de Jésus-Christ.

Sanctus Bonaventura.

Quam nocivum est negligere vocationis suæ propositum, et ad non commissa sensum inclinare.

Religiosus qui se intente et devote in sanctissima vita, et passione Domini exercet, omnia utilia et necessaria sibi, abundanter ibi inveniet : nec opus est, ut extra Jesum aliquid querat.

Religiosus fervidus omnia bona portat et capit, quæ illi jubentur.

Religiosus negligens et tepidus habet tribulationem super tribulationem, et ex omni parte angustiam quia interiori consolatione caret, et exteriorem quærere prohibetur.

Religiosus extra disciplinam vivens gravi patet ruinæ. Qui laxiora quærit, et remissiora, semper in angustiis erit, et cætera, *ut patet in devoto libello de Imitatione Domini nostri Jesu Christi.*

Au chapitre IV, nous avons donné les preuves que cette citation faite par saint Bonaventure n'est pas apocryphe, comme on l'a supposé.

Histoire du livre de l'Imitation, chapitre IV, page 156.

Arbor vitæ crucifixæ, per fratrem Ubertinum a Casali Montiferatense, cap. XI *et ultim., lib.* I, *Jesu Maria natus.*

Sed vide anima mea innovata signa charitatis et mirabilia ; quia propter nos, etc., etc.

Hæc omnia videre possum quæ fecit, junctura confæderans Deum et hominem in Verbo quod factum est, quod fecit Dominus et ostendit nobis. Primo, vis videre æternitatem novam, qua Filius

Sanctus Bonaventura, de Verbi Incarnatione, collatio I, *ex octo quas habuit in conventu Tholosano.*

Vide, anima mea, innovata mirabilia veritatis.

Hæc omnia videre possum quæ fecit junctura confæderans Deum et hominem in Verbo quod factum est, quod fecit Deus et ostendit nobis. Primo, vis videre æternitatem novam, quia qui Filius Dei

Ubertinus a Casali.

Dei est factus temporalis caro, et hodie temporaliter natus, qui est in sua natura eternus? *Ad Gal.* 4: At ubi venit, etc., etc.

Vide, anima mea, non poterat te redimere nisi pretium haberet; nec debebat secundum legem, nisi esset propinquus homo : propinquus erat, sed pretium non habebat. Deus pretium habebat, sed propinquus non erat, non debebat nisi homo, nec poterat nisi Deus. Factus est igitur Deus propinquus homo, factus est noster Jesus pretiosior auro mundo obrizo. *Esai.*, 13.

Sacculum pecuniæ secum tulit : quia Deus homo in carne apparuit et Verbum in carne quasi pecuniam in sacco abscondit et hominem suum redemit.

Secundo, admittit immensitas bonitatem, quia Verbum abreviatum fecit Dominus super terram. *Ad Rom.* 9 : Verbum, inquam, divinitate immensum, sed positione præsepii abbreviatum. Unde, dicit Bernardus, etc. Unde anima mea, dulcia, mirabilia, et ideo tibi necessaria, tua necessitas non minus, quam Dei Filio supplebatur, sed tua possibilitas non capiebat immensum. Et ideo major erat necessitas quam capacitas, et ideo mirabilis dispensatio consilii charitatis divinæ utrique providet ut scilicet, nobis daret Filium, quo indigebamus et Parvulum quem capere poteramus. Ideoque Parvulus natus est nobis et Filius datus est nobis.

Tertio, admittit pulchritudo obscuritatem, quia quid jucunditatis habeo si non possum videre immensæ charitatis donum? *Eccles.* 5.

Sanctus Bonaventura.

est eternaliter, caro factus est temporaliter.

Vide, anima mea, non poterat te redimere nisi haberet pretium, nec debebat secundum legem nisi esset propinquus. Homo propinquus erat, sed pretium non habebat. Deus pretium habebat, sed propinquus non erat. Non debebat nisi homo, non poterat nisi Deus. Factus est ergo Deus homo propinquus et factus est noster Jesus vir pretiosior auro, et homo mundo obrizo, ut dicit Esaias.

Sacculum pecuniæ tulit secum : quia Deus homo in carne apparuit et Verbum in carne quasi pecuniam in sacco abscondit et hominem reum redemit.

Secundo, admittit immensitas brevitatem; quia Verbum abbreviatum fecit Dominus super terram : Verbum, inquam, divinitate immensum, est positione presepii abbreviatum. Vide, anima mea, dulcia mirabilia, et omnino tibi necessaria. Tua necessitas non minus quam Dei Filio supplebatur; sed tua possibilitas non capiebat immensum ; et major erat necessitas quam capacitas. Propter quod mirabilis dispensatio consilii charitatis divinæ providit : ut scilicet daret nobis Filium, quo indigebamus et Parvulum quem capere poteramus. Ideoque Parvulus natus est nobis et Filius datus est nobis.

Tertio, admittit pulcritudo obscuritatem; quia quicquid jucunditatis habeo, si non possum videre tam immensæ charitatis donum quid mihi prodest? Unde

Ubertinus a Casali.

Quid prodest possessori, etc., etc. Unde et in nostro Jesu aperta est illa benedicta facies in quam desiderant Angeli prospicere. *I. Petr.* Sacco mortalitatis nostræ ut non solum invisibilem videremus visibili specie, sed nobis similem amaremus in nostra carne. Et sic admisit pulchritudo, etc. *Apocal.* 7 : Sol factus est niger, sicut saccus cilicinus, sol justitiæ Christus Deus noster qui est splendor gloriæ et figura substantiæ Dei Patris. *Ad Hebr.* 1 : Speciosior plane sole et super omnem dispositionem stellarum, luci comparatus invenitur prior. *Sapient.* 4 : Et tamen propter nos factus est quasi saccus cilicinus. Saccus est nostra mortalitas propter Vilitatem, cilicinus propter asperitatem.

Quarto, admittit celsitudo abjectionem ; quia si Deus hunc Jesum mihi fecisset visibilem, etc., etc. Et sic admisit celsitudo abjectionem, imperium servitutem, quia non solum ad me, sed infra me descendit. Quando hodie jacuit ad pedes animalium ille, cujus gloriosi pedes vix erant accessibiles altissimis Angelorum. Et hoc est illud verbum, etc.

Ecce iste Deus benedictus fecit omnia ex parte sua, ut eum habeamus sicut homo, ut ei attineam, fit parvus ut eum accipiam, fit visibilis ut eum cognoscam, fit humilis ut eum attingam.

Quinto, fortitudo admittit infirmitatem quia dices, etc. *Job*, 9.

Ego sum reus, et ideo coram sua sapientia venire erubesco. Ego adversarius et ideo ejus potentia contremisco. Commissa mea, pavesco et ante te erubesco. Ideo

Sanctus Bonaventura.

in nostro Jesu aperta est illa facies, in qua desiderant Angeli prospicere et sacco mortalitatis nostræ, ut non solum visibilem cernerem invisibili specie, sed nobis similem amaremus in nostra carne. Unde in *Apocalypsi* dicitur : Factus est sol sicut saccus cilicinus. Sol justitiæ Christus Deus noster, qui secundum Apostolum est splendor gloriæ et figura substantiæ Patris. Speciosior plane sole, super omnem dispositionem stellarum luci comparatus invenitur prior, et tamen propter nos factus est quasi saccus cilicinus propter asperitatem.

Quarto, admittit celsitudo abjectionem, imperium servitutem ; quando non ad me, sed infra me descendit ; quando hodie jacuit ad pedes animalium ille, cujus gloriosi pedes vix erant accessibiles altissimis Angelorum.

Ecce ipse benedictus Deus ut omnia fecit ex parte sua, ut eum habeamus ; fit homo ut ei attineam ; fit parvus ut eum accipiam ; fit visibilis ut eum agnoscam ; fit humilis ut eum attingam.

Quinto, fortitudo admisit infirmitatem, sapientia simplicitatem. Ego sum reus et coram ejus sapientia venire erubesco. Ego adversarius et ideo ab ejus potentia contremisco. Commissa mea, inquit, pavesco et ante te erubesco.

Ubertinus a Casali.

miera benignitas quæ semper magnificavit benefacere nobis, etc.

Sexto justitia subiit reatum, quia ne dicas : Quid proderit accedere, nisi negotium meum contingat et complere? etc., etc.

O vere felicem necessitatem! quia ex quo Deus homo, Jesus nostrum reatum assumpsit solvendum, vel necesse fuit Deum odire se ipsum, quod est impossibile, vel reconciliari hominem reum, quod quidem est Deo acceptabile et ab ipso intentum.

Septimo, subiit opulentia egestatem, ut locupletamur in regno. Scitis enim gratiam Domini nostri Jesu Christi, quoniam cum esset dives propter nos egenus factus est ut illius inopia divites essemus. 2 *Cor.* 8: O quam deberemus esse locupletati quibus Deus tantum dedit, quod pauper remansit! Vide felicem necessitatem, in qua se posuit obicem pro nobis, amore ebrius bonus Jesus; quia necesse est hominem restitui in regnum vel regem Jesum exulare a regno, postquam assumsit nostram inopiam; et simul conveniunt in unum dives et pauper. Sic igitur anima mea tuus eternus dilectus Jesus : quia eternus assumit novitatem ut ei attineas, immensus bonitatem ut eum accipias, pulcherrimus obscuritatem ut eum videas, altissimus abjectionem ut ad eum attingas, sapientissimus simplicitatem ne erubescas, fortissimus infirmitatem ne contremiscas, justissimus reatum ut justificeris a malo, opulentissimus defectum ut locupleteris in bono.

Sanctus Bonaventura.

Ideo mira Dei benignitas, quæ semper magnificat benefacere nobis suam abscondit sapientiam in simplicitate, etc.

Sexto justitia subiit natum, quia ne dicas : quid proderit accedere, nec negotium meum contingat complere? etc., etc.

O vere felicem necessitatem!

Saint Bonaventure a copié ici, *ad litteram*, le texte de l'ouvrage d'Ubertin de Casal, sans aucune variante, tandis que dans les articles précédents, il a omis plusieurs phrases, comme on peut le vérifier.

Septimo, subiit opulentia egestatem, ut locupletemur in regno. Scitis gratiam Domini nostri Jesu Christi; quoniam cum esset dives propter nos egenus factus est, ut illius inopia divites essemus. O quantum deberemus esse locupletati, quibus Deus tantum dedit, quod nudus et pauper remansit! Vide felicem necessitatem, in qua se posuit pro nobis, amore nostro ebrius, benedictus Jesus; quia necesse est hominem restitui in regnum, vel Jesum regem a regno exulare, postquam ipse nostram assumpsit inopiam et simul in unum conveniunt dives et pauper. Sic ergo, anima mea, tuus Jesus, Deus æternus, assumpsit novitatem ut ei attineas, immensus brevitatem ut eum accipias, puchritudo obscuritatem, ut eum attingas, sapientissimus simplicitatem ne erubescas, fortissimus infirmitatem ne contremiscas, justissimus reatum ut justificeris a malo, opulentissimus defectum ut locupleteris in bono. Hæc Ubertinus.

N° IV. An 1274. Voyez chapitre I, page 31; chapitre IV, page 158.

Concordance de l'opuscule LVII, sur la fête de Dieu, du docteur angélique saint Thomas d'Aquin, adopté par le Bréviaire romain et par le Missel, avec le texte du livre de l'Imitation de Jésus-Christ, au livre IV.

Codex de Advocatis sæculi XIII, *editio princeps*, 1833, *lib.* IV.

Capitulum 13, §. 2.

O quam suavis est, Domine, spiritus tuus qui ut dulcedinem tuam in filios demonstrares pane suavissimo de celo descendente illos refficere dignaris.

Vere non est alia natio tam grandis que habeat deos appropinquantes sibi sicut tu, Deus noster, ades universis fidelibus tuis; quibus ob quottidianum solatium, et cor errigendum in celum te tribuis ad edendum et fruendum.

Lib. IV, capitulum 2.

§. 1. Super bonitate tua et magna misericordia tua, Domine, conffissus. Accedo eger ad salvatorem, exuriens et scitiens ad fontem vite, egenus ad regem celi, servus ad dominum, creatura ad creatorem, desolatus ad meum pium consolatorem.

Lib. IV, capitulum 17, §. 2.

§. 2. Domine, Deus meus, Creator meus et Redemptor meus, cum tali affectu et reverentia, laude et honore, cum tali gratitudine, dignitate et amore, cum

Divi Thomæ opuscul. 57. *In officio Corporis Christi. In primis vespris ad Magnificat.*

Antiphona.

O quam suavis est, Domine, spiritus tuus qui ut dulcedinem tuam in filios demonstrares, pane suavissimo, de cœlo prestito esurientes replens bonis, fastidiosos divites dimittis inanes.

Lectione I, *Noct.* I.

Neque enim est, aut fuit aliquando tam grandis Natio, quæ habeat deos appropinquantes sibi, sicut adest nobis Deus noster.

Idem sancti Thomæ Oratio ante sacram Communionem :

Omnipotens sempiterne Deus, ecce accedo ad Sacramentum unigeniti Filii tui, Domini nostri Jesu-Christi, accedo tanquam infirmus ad medicum vitæ, immundus ad fontem misericordiæ, cæcus ad lumen claritatis æternæ, pauper et egenus ad Dominum cœli et terræ.

Paulo inferius legimus :

Te, panem Angelorum, Regem regum et Dominum dominantium, tanta suscipiam reverentia, et humilitate, tanta contritione et devotione, tanta puritate et

tali spe, fide et puritate, affecto te hodie suscipere, sicut te suscepit et desideravit sanctissima mater tua gloriosa Virgo Maria.

fide, tali proposito et intentione, sicut expedit saluti animæ meæ.

N° V. An 1404. Voyez chapitre iv, page 153.

Chronicon ordinis Seraphici per Marianum florentinum, écrite en 1404 ou 1430, concernant les conférences de saint Bonaventure et leur authenticité.

1°. Bonaventura scripsit libellum qui dicitur *Ecclesiasticæ Monarchiæ*, et incipit. *Invisibilia Dei, etc.*

2°. Opus contemplationis in versibus et incipit. *Jesus ineffabilis, etc.*

3°. Amatorium, quod incipit. *Ad te sermo meus.*

4°. Collationes incipiunt. *Vide anima mea :* et in collatione vii, legitur : *unum est quod multos a perfecta et ferventi emendatione retrahit, etc.*

« Religiosus extra disciplinam vivens gravi patet ruinæ.

« Qui luxiora quærit, et remissiora semper in angustiis « erit et cætera ut patet in devoto libello, *de Imitatione « Domini nostri Jesu Christi.* »

5°. Alphabetum religiosorum quod incipit. *Vias tuas, Domine.*

6°. Libellum de regimine animæ ad dominam Blancam reginam Hispaniæ incipit. *Primum omnium.*

Videatur Launoy Constantiensis, theologus Parisiensis, 1650, vol. in-12.

N° VI. An 1449. Voyez au chapitre i, page 23; chapitre iv, page 164; chapitre vi, page 227.

Texte de l'Imitation de Jésus-Christ.

1. Lib. iii, capit. 33. Nam sic poterit unus et idem inconcussus manere simplici intentionis oculo per tot varios eventus ad me impretermisse directo.

Epistola XV beatæ Hosannæ Andreassi.

Affectus ad Deum amantis animæ et ardentia ad eum suspiria.

1. Fili in Christo, oculus intentionis debet esse purus, ut sit simplex et rectus.

2. Lib. III, capit. 34. Quod amanti sapit Deus super omnia et in omnibus.

3. Te siquidem presente jucunda sunt omnia; te autem abscente fastidiunt omnia.

4. Tu facis cor tranquillum et pacem magnam, leticiamque festivam.

5. Sed deficiunt in tua sapientia, mondi sapientes et qui carnem sapiunt : quia ibi plurima vanitas, et hic mors invenitur.

6. Qui autem te per contemptum mondanorum et carnis mortificationum sequuntur vere sapientes esse cognoscuntur, etc.

7. Adhuc proh dolor vivit in me vetus homo, non est totus crucifixus, non est perfecte mortuus.

8. Capit. 35. Quod non est securitas a temptatione in hac vita.

2. Amanti Deum nulla res magis sapida est quam Jesus sponsus suus.

3. Omnia jucunda sunt si tu presens es : si non ades fastidio sunt universa.

4. Tu cor tranquillum reddis et quietum, ipsum collocando in magna pace et subita letitia.

5. Sed mundi capientes defficiunt in sapientia sua et illi quibus caro sapit, quia multa in eis vanitas est, et in ipsa mors invenitur.

6. Optime sapiunt qui te sequuntur per contemptum mundi et magnam carnis mortificationem; sapor Creatoris multum differt a sapore creaturæ.

7. Hei mihi! Quia adhuc vivit homo vetus id est pravitas carnis : nondum totus crucifixus, nondum totus mortuus.

8. In hac vita non est securitas a tentationibus.

Epistola XVII beatæ Hosannæ Andreassi.

De vicissitudine gustus et solatii spiritualis ejusque cum defficit, reditu patienter expectando.

1. Lib. III, capit. 51. Fili mi, non semper vales in ferventiori desiderio virtutum stare, nec in altiori gradu contemplationis, sed necesse habes interdum ob originalem coruptelam ad inferiora descendere et onus corruptibilis vite etiam invite et cum tedio portare.

2. Lib. III, *ibidem*. Quamdiu mortale corpus geris, tedium sentis et gravamen cordis. Oportet ergo sepe in carne de carnis onere gemere eo quod non vales spiritualibus studijs et divine contemplationi indesinenter inherere.

1. Jesu, amor meus, unice in Christo fili non potest semper stari in ferventissimo desiderio, vel in summo contemplationis gradu; sed oportet aliquando ad inferiora descendere, propter corruptelam originalem et pondus corruptibilis vitæ.

2. Quamdiu circumferimus hoc mortale corpus sentimus tædium et gravedinem in corde : ipsum igitur oportet sæpe gemere in carne propter onus ipsius : quando non poteris continuo intendere spirituali studio et contemplatio-

3. Tunc expedit tibi ad humilia et exteriora opera confugere, et in bonis te actibus recreare. Adventum meum et supernam visitationem firma confidentia expectare : exilium tuum et ariditatem mentis patienter sufferre, donec iterum a me visiteris et ab omnibus anxietatibus libereris. Nam faciam te laborum oblivisci, et interna quiete perfrui.

4. Capit. 51, *ibidem. Imitationis Christi.* Expandam coram te prata Scripturarum, ut dilatato corde currere incipias viam mandatorum meorum et dices : Non sunt condigne passiones hujus temporis ad futuram gloriam que revellabitur in nobis.

ni, tunc oportebit te redire ad humilia et exteriora opera et cum firma fiducia expectare adventum supernæ visitationis, ac patienter sufferre exilium nostrum atque ariditatem mentis ; donec iterum visitemur a Deo et liberemur ab omni anxietate, qui faciet nos oblivisci omnis laboris et frui quiete interna.

4. Explicabit ante nos prata Scripturarum ut corde dilatato incipiamus currere per viam mandatorum suorum. Tunc dicemus : Non sunt condignæ passiones hujus temporis ad futuram gloriam quæ revelabitur in nobis.

O dulcissime Jesu, da nobis hanc gratiam ut dilectus filius, cum sua in Christo matre, simul reperiantur cito cito in æterna, beata ac felicissima patria. Amen.

Lib. III, capit. 48. De die eternitatis et hujus vite angustijs.

§. 4. Sic ego infelix homo mecum pugno et factus sum michimetipsi gravis, etc.

Capit. 33. Fili noli credere affectui tuo. Qui nunc est, cito mutabitur in aliud.

Epistola XXVI.

Ibi : Quid est hæc misera vita? O filii, nolite desiderium et affectum vestrum ponere in deliciis hujus mundi, quia vita hominis non est aliud quam continua pugna.

Ces mêmes lettres, avec la vie de la bienheureuse Hosanne, ont été pour la première fois publiées en italien, par Léonard Bruschi, libraire à Mantoue, en 1507 ; ensuite les mêmes lettres dirigées au Bénédictin Jérôme, de la congrégation de Monte-Oliveto, abbé du monastère de Sainte-Marie de Mantoue, furent insérées, par le père Papebroch, dans le grand ouvrage *Acta Sanctorun, junii* XVIII, dont on espère que les Belges donneront bientôt le complément.

APPENDICE

DU TOME SECOND,

CONTENANT LES DOCUMENTS PAR ORDRE DE DATES.

N° I. An 1613. Voyez chapitre VIII, page 5, et chap. IX, page 69.

Testimonium cardinalis Bellarmini de auctore librorum de Imitatione Christi. Præfatio editionis in-32, de Imitatione, apud Billaine, 1682. Parisiis.

Tribui solet Johanni Gersoni præclarissimum opusculum de Imitatione Christi, quatuor libris distinctum. Sed quia non numeratur inter ejus opera, nec in catalogo quem scripsit frater ipsius Gersonis, nec in tomis æditis Argentorati merito dubitatum est an illud sit Gersonis : immo communiter jam illud opus ascribitur Thomæ de Kempis viro admodum pio. Sed valde probabile est auctorem illius opusculi esse Joannem quemdam abbatem de Gersen, sive de Gessen, ut habet inscriptio vetustissima hujus libri qui asservatur in monasterio Aronensi quod olim fuit monachorum sancti Benedicti et nunc est domus novitiorum societatis Jesu.

Et hinc apparet hoc opus tributum fuisse Johanni Gersoni propter similitudinem nominis; quia verus auctor erat Joannes Gersen; et tamen quia non inveniebatur hoc opus inter opera Johannis Gersonis cancellarii Parisiensis; tributum fuit Thomæ de Kempis ob similitudinem aliquam styli.

His accedit quod sanctus Bonaventura qui fuit ducentis circiter annis antiquior Johanne Gersone et Thomæ de Kempis citat ex hoc auctore partim capitis ultimi libri primi

ad verbum et dicit *illa verba esse devoti cujusdam libelli de Imitatione Christi.*

Vide in tomo secundo opusculorum sancti Bonaventuræ collationis septimæ ex libro collationum habitarum in conventu Tolosano.

Hæc Bellarminus lib. de scriptoribus Ecclesiasticis art. Joannes Gersen, ajt Editor anno 1682.

Dans l'édition in-12, publiée par la pieuse veuve Billaine, en la même année, et dédiée aux abbés et moines Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, on lit un témoignage éclatant en faveur de l'abbé Jean Gersen, de Verceil. Voyez au chapitre VIII de cette Histoire, page 49.

N° II. An 1616. Voyez chap. I, page 30, chapitre VIII, page 47, chapitre IX, page 71.

Déclaration de l'abbé Cajetani dans son Voyage de Mantoue, où il trouva le manuscrit dit de Padolirone, et de Gênes, où il trouva dans l'abbaye de Sainte-Catherine un vieux livre de l'Imitation imprimé à Venise, en 1501, trente ans après la mort de Thomas à-Kempis, par Jean-Baptiste Sessa, de Verceil. Voyez au chapitre VIII.

Ce petit livre portait au frontispice : *De Imitatione Kristi, libri IV, Joannis Gerson, cancellarii Parisiensis*; mais à la fin du livre on lisait que ce n'était point Jean Gerson qui avait composé ce livre, mais D. Jean...., abbé de Verceil, de l'ordre de Saint-Benoît. *Ita enim Cœnobii ejus titulum ut habetur usque hodie propria manu scriptus in eadem abbatia.*

Tout content de cette trouvaille, il éleva les mains au ciel, et chargé de cette dépouille, Cajetani retourna à Rome. Voyez *Contestation sur l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ,* publiée par Thuillier, tome I, ouvrage posthume de Mabillon, 1724, Paris.

N° III. An 1617. Voyez tome II, page 12, chap. VIII, page 293, chapitre XI.

Acte de déclaration passé le 28 *janvier* 1617, *par le révérend père Jésuite, André Maggioli, de Gênes, propriétaire du manuscrit d'Arone, sur l'Imitation de Jésus-Christ, dit* Codex Aronensis, *rapporté par Rosweide,* Vindiciæ Kempenses *au chapitre* 14.

Ego Andreas Majolus præsbiter societ. Jesu testificor me anno 1574, cum Genua proficerem Aronam ad domum probationis societatis Jesu (olim monasterium monachorum ordinis sancti Benedicti) ut in eam admitterer, detulisse mecum codicem manuscriptum de Imitatione Christi sub nomine Joannis abbatis de Gersen sive Gessen quem in domo paterna reperi, nec scio unde venerit (1) eumque reliqui Aronæ in eadem domo ubi conservatus est multos annos et inde accepit nomen Codicis Aronensis a Patre Bernardino Rosignolio et aliis qui legerunt Aronæ.

Voyez le livre *Argumenta Chronologica Valgravii,* page 56, volume in-12, Paris, 1651.

N° IV. An 1641, Rome, 25 février. Témoignage sur les manuscrits d'Alatio, de Padolirone, de La Cave et de Gênes. Voyez chapitre IX, page 55.

Acte de déclaration avec serment, passé à Rome, le 25 *février en l'an du Seigneur Jésus-Christ* 1641, *par les révérends Pères Claude de Moriset et Don Félix*

(1) A la page xxxij de notre édition latine, nous disons qu'avec l'assistance de M. le marquis Brignole-Sale, nous avons reconnu que la famille Maggioli était déjà illustre dans le XIIIe siècle, et qu'au XVe, un Laurent Maggioli fut professeur de philosophie à Pavie, à Ferrare et à Padoue; que le même fut le maître d'étude de Pic de la Mirandole, et qu'il mourut en 1501; que n'ayant appris rien de plus, il est cependant probable que le manuscrit d'Arone lui a appartenu.

Marcorio, par-devant Don Sébastien Celio, greffier public, concernant l'antiquité, l'identité des manuscrits italiens de l'Imitation de Jésus-Christ, savoir : Codices, Romanus, Alatii, Mantuanus, Padolironis, Cavensis in Cœnobio Cavæ et Januensis in monasterio Sanctæ-Catherinæ. (Voyez chapitre IX, pages 55 et 61.)

Nos infrascripti fidem facimus et attestamur nos vidisse, inspexisse et considerasse libellum quondam pertinentem ad Dom. Allatium, etc., et in eo invenimus contineri plura opuscula manuscripta, interque ea, page 155, libellum de Imitatione Christi sub hoc titulo : *Incipit tractatus Joannis de Canabaco de Imitatione Christi et de contemptu omnium vanitatum mundi et dividitur in quatuor libros; incipit liber primus Qui sequitur me non ambulat in tenebris, etc.* Et sequuntur alii tres libelli ejusdem operis in capita distincti cum additione capitum 19, 20 et 21, ad libellum IV.

Item pariter fidem facimus et attestamur nos vidisse, inspexisse et considerasse alium libellum, in-16, manuscriptum charactere antiquo et capitum tabulis ligneis et corio, qui dicitur asservari in bibliotheca Aniciana reverend. Dom. Constantini Cajetani cujus titulus est :

Incipit liber Johannis Gersen primus de contemptu mundi et de Imitatione Christi. Capitulum primum. Qui sequitur me non ambulat in tenebris, etc.

Sequuntur ordine solito alii tres libri et post finem subjungitur. *Explicit liber quartus Johannis Gersen de sacramento altaris.* Legitur charactere veteri in fine codicis. *Iste liber est monachorum congregationis sancte Justine de observantia deputatus* (1) *monasterio Sancti-Benedicti de Padolirone*, signatus n° 951-414.

(1) On lit sur la première page en parchemin, d'une main moderne, l'épitaphe de Jean Gerson, de Paris; après, une autre main a mis :

Item alium libellum dicti reverendi Dom. abbatis Constantini Cajetani coopertum tabulis ligneis et corio, manuscriptum pulchro satis antiquo charactere in-16, cujus titulus est. *In nomine Domini nostri Jesu Christi incipit libellus de Imitatione Christi et contemptu omnium vanitatum mundi, cap.* 1. *Qui sequitur me, etc.*, et in medio primæ literæ Q visitur effigies monachi cum scapulari et tonsura crucem ferentis et sequuntur reliqui libri more solito. Quartus autem desinit quidem in XVII, capite, sequitur tamen pars tituli capitis XVIII, et lineæ aliquæ subductæ, ut appareat librum exscriptum fuisse ex antiquiore, seu exemplari, seu originali.

Item alium prædicti Dom. Constantini codicem in-12, continentem plura opuscula impressa, interque ea librum de Imitatione Christi impressum Venetiis per Joannem Baptistam Sessam an. Dom. 1501, die prima decembris sub hoc titulo : *Incipit liber primus Joannis Gerson, cancellarii Parisiensis, de Imitatione Christi et de contemptu omnium vanitatum mundi, cap.* 1. *Qui sequitur me, etc.* Sub fine subjungitur *Joannis Gerson, cancellarii Parisiensis de contemptu mundi libri* IV, *felici nomine finiunt, etc.*

Mox sequitur manuscripto charactere ut videtur antiquo *Hunc librum non compilavit Joannes Gerson sed Dom. Joannes.... abbas Vercel.... ut habetur usque hodie propria manu scriptum in eadem abbatia.*

In quorum omnium fidem nosmet ipsos subscribimus :

Celui qui a écrit cette épitaphe a pris Jean Gersen pour le docteur Jean Gerson. Ce jugement est confirmé par la note qui se trouve à la fin du manuscrit ; car si, en l'année 1414, ou, suivant Lubin, en 1419, le pape Martin V a ordonné la jonction du monastère de Padolirone à la congrégation réformée de Sainte-Justine de Padoue, et si le livre lui a été attribué, destiné, réservé (*deputatus*), il faut nécessairement admettre qu'à la fin du XIV[e] siècle, c'est-à-dire en 1400, le manuscrit existait avant que Gerson et Kempis eussent connaissance de ce traité de morale divine.

Ego frater Claudius Morizet S. Theolog. magister cænobiique B. M. Virginis justimontis Præmonstratensis ordinis abbas et cong. reformatorum ejusdem ordinis in Curia Romana procurator generalis. Ego Fælix Marcorius præsbiter Romanus protonotarius apostolicus manu propria sub juramento. Romæ, xxv februarii an. Dom. MDCXLI, Dom. Sebastianus Cælio, publicus actuarius.

Voyez *Valgravius, Arg. Chronologicum*, pag. 51, volume in-12, Parisiis, 1651.

N° V. An 1641, 12 mai, à Rome. Voyez chapitre VI, page 236; chapitre IX, page 55.

Déclaration puisée et écrite par le R. P. Clément Rayneri, docteur en théologie et grand prieur de l'illustre monastère de Saint-Pierre de Claude, près de Gand, le 12 *mai* 1641, *envoyée à D. Valgrave et par lui transcrite dans l'*Argumentum chronologicum, page 58.

Ego Clemens Raynerius theologiæ doctor et prior majoris incliti monasterii S. Petri Blandinii Gandaunensis a duodecim circiter annis vidi in monasterio Melicensi (est abbatia nostri ordinis famosissima ad ripam Danubii super Onasum sita in Austria) librum quemdam manuscriptum in quarto, habentem spissitudinem quatuor aut quinque digitorum continentem varios tractatus pios, omnes una manu et parili charactere (quantum humanitus indicari potest) exscriptos. Inter quos unus erat de quo agitur de Imitatione Christi. In hoc libro non dico in hoc tractatu de Imitatione Christi, sed in libro continente hunc tractatum inveniuntur aliqua cum expressione anni qui excedit ætatem Thomæ de Kempis quod mihi visum est solidum argumentum ad probandum, quod liber de Imitatione Christi non habuerit auctorem Thomam à-Kempis.

Sed traditio est illius monasterii prædictum librum Ms.

alatum fuisse per monachos nostri ordinis qui olim vocati fuerunt ex monasterio (1) Sublacensi ad reformandum prædictum monasterium Melicense. Quæ reformatio ita feliciter successit ut postea dilataverit se circum quoque factumque sit ipsum monasterium Melicense quasi caput ordinis seu certæ congregationis cujusdam sub dicta reformatione. Plura de hoc se, aut hæc ipsa exactius quam superius expressa sunt, scribere non possum, quia chartas meas quibus enuntiatius hæc omnia expresseram, reliqui Westphaliæ.

Sed vera sunt quæ superius narravi quantum humanitus recordari possum. Pater Clemens Raynerius.

Dans la même bibliothèque se trouvait, en 1650, un catalogue dressé en 1517, par le moine Étienne Burchardi, de vingt-trois manuscrits de l'Imitation de Jésus-Christ, tous déclarés très-anciens.

L'historien Tritème parle de la réforme du monastère de Melck, et au chapitre 4 partie II, *Antiquitatum Fuldensium,* on lit qu'après la célébration du concile de Constance et au commencement du concile de Bâle, en 1431, on a entrepris la réforme de la discipline régulière; qu'à cet objet le duc d'Autriche, Albert II, qui fut ensuite roi des Romains, en 1418, demanda à Subiaco des moines afin de réformer le monastère de Melck, par le moyen du-

(1) C'est à Subiaco, dans un désert à quarante lieues de Rome, que saint Benoît, dans le VIe siècle, fonda son ordre; c'est de là que saint Maur fut appelé par le roi de France pour établir à Paris le célèbre monastère des Mauriniens, et c'est de Subiaco qu'après l'éloquente motion faite par Gerson, chancelier de l'Église de Paris, au concile de Constance, pour la réforme de la discipline monastique, le Pape envoya en Allemagne des moines pour rétablir la règle du saint fondateur, et c'est à Melck qu'on porta des exemplaires du livre de l'Imitation de Jésus-Christ. Gence, à la page XIV de sa *Descriptio historico-critica,* fait remonter cette réforme à l'année 1418, d'après l'invitation de l'archiduc Albert, dit le Pieux.

quel on opéra ensuite la réforme des monastères de la Bavière, de l'Autriche et de la Souabe.

N° VI. An 1651, Rome, 19 janvier. Voyez chapitre IX, page 54.

Lettre de Dom Placide Le Simon et de Dom Jean Rubeus écrite de Rome le 19 *janvier* 1651 *contre l'acte dressé par le docteur Naudé, le* 30 *janvier* 1641, *dans le palais du cardinal de Bagny* (1).

Nous, soussignés, sommes fort étonnés que M. Gabriel Naudé ait voulu non-seulement tromper le R. P. Jean Fronteau et les autres personnes du même parti, mais encore faire, à nous et à la vérité, l'outrage de nous produire comme acteurs de sa comédie. Il est aussi éloigné de la vérité que nous nous soyons jamais plaints d'avoir été plus d'une fois trompés par D. Constantin Cajetan de pieuse mémoire, qu'il est faux que nous ayons percé la lettre du titre du manuscrit de Padolirone. Il est entier ce titre et jamais pointe de style n'y a touché. Nous nous souvenons fort bien que Son Éminence feu M. le cardinal de Bagny ayant demandé que la vérité des monuments fût attestée M. Naudé fit tous ses efforts et donna la torture à son esprit pour trouver quelque défaut ou quelque falsification dans les manuscrits en question. Mais nous n'avons pu soupçonner qu'il pousserait la chose jusqu'à mettre en risque la vérité et nous décrier dans le public par un acte feint et faux, qui n'est autorisé ni par notaires ni par témoins. Ni lui ni personne doit être surpris que nous n'ayons pas voulu souffrir qu'on dressât un acte public (quoiqu'il soit faux que nous ayons déclaré publiquement qu'il n'en fallait pas comme l'assure M. Naudé) nous ne le voulûmes pas,

(1) Cette lettre très-intéressante fut publiée pour la première fois en français par D. Vincent Thuillier, dans le tome I, page 21. *Ouvrages posthumes de Mabillon*, Paris, 1724.

parceque nous le voyons dans la disposition opiniâtre d'avilir et de rabaisser le plus qu'il pourrait, et contre tout droit et raison, l'autorité desdits manuscrits. A l'égard de la vérité et de la beauté de ces manuscrits et de leurs titres puisque M. Naudé (1) en appelle à des juges éclairés et capables d'en connaître, il ira devant de tels juges, qui sont les RR. et savantissimes Pères Ferdinand Ughelli, André Victorelli, et Luc Wadding, qui tous ont feuilleté des monuments, plus examiné des manuscrits qu'aucun écrivain de ce siècle, tous connus et célèbres à Rome et dans la république des lettres par leur vaste érudition, par leur profonde connaissance de l'histoire ecclésiastique et par les livres qu'ils ont mis au jour. Ces grands personnages seront sans doute assez habiles pour connaître des manuscrits dont il s'agit, et assez sincères pour en dire ce qu'ils pensent. Fait à Rome, le 19 janvier 1651.

Fr. Placidus Le Simon, *procurator generalis, cong. S. Mauri.*

Fr. Joannes Rubeus, *ordinis S. Benedicti, congreg. Angliæ monachus.*

Cet acte, dit D. Thuillier, est authentiqué par un notaire des causes de la Chambre apostolique, et par Prosper Caffarelli Protonotaire, avec tous les sceaux et formalités requises.

N° VII. An 1663. Voyez à la page 179, chapitre v, et page 61, chapitre ix de notre Histoire.

Certificat notarié concernant le manuscrit N° VIII du Codex Gerardi Montis (2).

Sciant omnes quorum interest, quod anno Domini 1663

(1) M. Naudé n'en a pas appelé aux juges indiqués, et, d'après sa conduite versatile, il paraît qu'il fut gagné par la riche congrégation des Chanoines réguliers.

(2) Extrait des manuscrits de la Bibliothèque du Roi, résidu Saint-

die 13 januarii, coram me, Angelo Roobaert, notario publicó et regio, admisso in consilio privato Regiæ Majestatis Bruxellis, Gerardimonte residente, et testibus infra nominatis constitutus Reverendus Pater Dominus Petrus Almaert, monachus bibliothecarius monasterii Sancti Adriani dicti Gerardimontis in Flandria, qui a sui superioris auctoritate in hac parte suffultus, juramento præstito in verbo sacerdotii, asseruit se a sexdecem aut circiter annis vidisse et legisse unum librum in lingua latina in pergameno manuscriptum, valde antiquum, a multis annis in bibliotheca ejusdem monasterii asservatum, continentem quatuor libros *De Imitatione Christi,* cujus ultimum folium scriptum sanum et integrum erat, in quo ultimo folio (inter alia) scripta erant verba sequentia : *Hic liber conscriptus fuit a Fr. Ludovico de Monte qui obiit ante annum millesimum quadringentesimum.* Inspecto vero eodem libro, post aliquot annos in præsentia Reverendi Patris Domini Mauri Wander-Elst qui fuit prior ejusdem monasterii, invenerunt illud ultimum folium ejusdem libri laceratum ex transverso in eadem parte tantum ubi suprascripta verba erant, nescientes quis sic laceraverit, et ut memoria non everteretur, dictus Dominus constitutus propria manu scripsit eadem verba in eodem folio ejusdem libri quæ antea viderat et legerat.

In quorum fidem has subsignavit, præsentibus me et Roberto *Coox* et Egidio *Ome* testibus ad præmissa vocatis, qui mecum et Domino constituto originalem minutam hujus a me reservatam subsignarunt die et anno quibus supra. Quod attestor. J. Roobaert, *notarius.*

Germain, liasse 88, carton 147, et collationné sur l'original le 28 juin 1842, avec l'assistance de l'aimable M. Guérard.

N° VIII. An 1671, le 14 août, à Paris. Voyez préface page VII; chapitre VIII, page 3; chapitre IX, page 59.

Instrumentum 1671, *Parisiis,* 14 *Augusti, in quo Mss. Codices librorum de Imitatione Christi coram illustrissimo Archiepiscopo Parisiensi ventilati atque discussi indicantur.*

Anno Domini millesimo sexcentesimo septuagesimo primo, die quarta decima mensis Augusti, cum ex mandato Illustrissimi D. D. Francisci De Harlay, Parisiensis Archiepiscopi, Nos infrascripti convenissemus in aula ipsius Archiepiscopali : idem Illustrissimus D. Archiepiscopus jussit nobis exhiberi plures codices manu descriptos in quibus continetur Opusculum de Imitatione Christi, dixitque se velle, ut supra, his suffragium quisque nostrum ferremus.

I. Codex oblatus est nobis membranaceus in cujus primo folio præmittitur hæc inscriptio : *Liber Monasterii Canonicorum Regularium in monte S. Agnetis Virginis et Martyris prope Suvollis.* Dein recentiori manu hæc addita leguntur : *Quem F. Joannes Latomus Professor ordinis regularium in Throno B. Mariæ prope Herentals, ejusdem ordinis generalis minister, facta visitatione monasterii B. Agnetis prope Suvollam, ejusdem monasterii ruinis ereptum, ne penitus interiret, Antuerpiam allatum, Joanni Bellero, amico veteri et fideli, D. D. anno salutis* 1577 : *porro Joannes Bellerus PP. Societatis Jesu in gratiam suorum filiorum, quos eadem societas religiosos fovet, lubens donavit kal. junii* 1590. Postea in proximo folio verso habetur indiculus eorum quæ in toto codice continentur hoc modo :

Qui sequitur me non ambulat in tenebris.
Regnum Dei intra vos est, dicit Dominus.
De Sacramento venite ad me omnes.

Audiam quid loquatur in me Domine Deus.

Et post alia ultimo loco :

Brevis admonitio ab exterioribus, etc.

In fine vero codicis post prædictam admonitionem leguntur hæc verba minio descripta.

Finitus et completus anno Domini MCCCCXLI, per *manus fratris Thomæ Kemp. in monte S. Agnet.* prope *Zwoll.*

In libris quatuor de Imitatione Christi, qui in isto codice exstant, primo loco deprehenduntur errata non pauca, ex quibus hæc sint in exempla.

1°. Transpositio libri de Sacramento altaris, qui cum in omnibus aliis quartus sit, in hoc codice est tertius, tum in indiculo superius relato, tum in ipsa librorum serie, incipiens a folio verso post librum secundum.

2°. Omissiones quædam insignes, ut in lib. I, cap. 13, fol. 11, post illum versum : *Principiis obsta sero medicina paratur*, omittitur sequens ad sensum necessarius, *Cum mala per longas invaluere moras*. Et in lib. II, cap. 11, folio 35, verso : *Raro invenitur tam spiritualis*, etc. omittitur verbum *invenitur*, quod in margine suppletum est manu recentiori.

3°. Solœcismi nonnulli : ut in libro quarto (qui in aliis tertius), cap. 36, fol. 94, verso : *Quod si ad præsens tu videris succumbi* pro *succumbere*, et cap. 55, fol. 113, verso : *stips inutilis* pro *stirps inutilis*.

4°. Lituræ quorumdam verborum, quæ fallente oculorum jactu extra ordinem scripta fuerant, ut in libro I, cap. 19, fol. 15, verso, *Exercitia et sanctorum suffragia* tria postrema verba minio deleta, quinta post linea leguntur post idem vocabulum *exercitia*, quod repetitum fefellit scribentis oculos : et libri II, cap. 8, fol. 31 : *Potes cito perdere*, etiam hæc vox *perdere* quæ post tria vocabula subsequitur, minio deleta est.

II. Codex Monasterii *S. Udalrici* apud Augustam Vindelicorûm, in quo præter multa habetur, *Liber primus de Imitatione Christi*, et in fine hujus libri hæc subduntur : *Et est finis hujus tractatus scripti in Concilio Basiliensi anno Domini MCCCCXXXVII. Et sic cum Dei adjutorio finitus est iste Tractatus per me Georgium de Gottingen tunc temporis capellan. in Wiblingen.*

III. Codex *Weingartensis* papyraceus, uti et præcedens, ita incipit : *Qui sequitur me*, etc. Et in fine tertii libri de Imitatione : *Explicit liber internæ consolationis finitus anno Domini MCCCCXXXIII, secunda feria ante festum Assumptionis Beatæ Virginis Mariæ per me fratrem Conradum Obersperg, tunc temporis conventualem in Weingarten.*

IV. Codex *Mellicensis* papyraceus, in quo habentur primo loco *Manuale D. Augustini, tum Regula vivendi in Monasteriis edita a B. Hieronymo.* Postea *libellus de reformatione hominis, qui in quatuor partes dividitur. Primus De Imitatione Christi et contemptu omnium vanitatum mundi.* Et post hos libros quatuor de Imitatione Christi, sequuntur varii tractatus Joannis Gerson, in his : *Considerationes* ejus XXV, *De Confessionibus audiendis*, in quarum considerationum fine legitur, pag. 120, in margine inferiori : *Explicit die Kiliani* 34, id est anno 1434. Quod probatur ex registro nobis oblato librorum ejusdem monasterii Mellicensis, scripto et absoluto anno 1517. Sic enim legitur in calce registri : *Scriptum et collectum per fratrem Stephanum Purckhardi, anno Domini* 1517. In eo autem registro recensetur primaria manu prædictus codex, qui proinde anno 1434 scriptus dici debet, non anno 1534 quo jam ante annos septemdecim registrum erat absolutum : nec anno 1334 propter opuscula Gersonis, quæ in eo continentur sub numero J. 78.

V. In eodem registro designatur etiam alius Codex itidem

nobis oblatus in papyro scriptus, in quo exstat primo loco: *Tractatus S. Augustini de visitatione infirmorum*; et post alia : *Liber primus de Imitatione Christi*; tum *Contemplatio S. Bernardi de Passione*; in cujus fine hæc subscriptio legitur : *Explicit contemplatio B. Bernardi de Passione Domini, finita anno XXI, in die S. Johannis Baptistæ*, id est anno MCCCCXXI, ob rationem superius expositam de tempore scripti registri, in quo inscribitur iste codex, sub numero D. 43.

VI. Codex Monasterii S. Jacobi apud Leodium papyraceus, præter alia continens : *Librum de Sacramento altaris*, incipientem ab his verbis : *Venite ad me omnes*, etc. In præcedente vero folio verso leguntur hæc verba recentiori manu adscripta : *Anno Domini MCCCCXVII*, xv *die mensis octobris indutus fuit habitum ordinis S. Benedicti in monasterio ædificato in honorem Sanctorum Apostolorum Jacobi et Andreæ*.

VII. Codex *Salzburgensis*, itidem papyraceus, in quo varii Tractatus, quorum indiculus initio præmittitur, et in eo indiculo id legitur : *De Imitatione Christi Joh. Gers*. Et in fine libri tertii de Imitatione : *Explicit liber internæ consolationis per fratrem Benedictum die Sabbati ante festum Omnium Sanctorum, anno MCCCCLXIII, et scriptus Saltzburg. monasterii S. Petri*.

VIII. Codex monasterii *S. Germani a Pratis*, eleganter in membranis exaratus hanc inscriptionem præfert : *Incipit libellus devotus et utilis magistri Johannis Gerson de Imitatione Christi et contemptu omnium vanitatum mundi*. Et in fine libri quarti subditur : *Explicit liber quartus et ultimus de Sacramento altaris, anno Domini* 1460, 13 *kal. septembris*. Quibus verbis subjungitur testimonium Caroli Le-Breton, doctoris medici facultatis Parisiensis, concedentis hunc libellum Patribus Benedictinis congregationis S. Mauri, anno 1652.

IX. Codex *Gerardi-Montensis* (1), veteris jamque detritæ scripturæ in membranis, una cum litteris Notarii publici Bruxellensis testantis factum coram se juramentum a R. P. Almaert monacho ac bibliothecario monasterii S. Adriani dicti Gerardi-Montis, visam scilicet a se ac lectam in istius codicis ultimo folio, quod ante annos aliquot in certo casu avulsum est, subscriptionem in hæc verba : *Hic liber conscriptus fuit a F. Ludovico de Monte, qui obiit ante annum millesimum quadringentesimum.*

X. Codex monasterii *S. Benedicti de Padolirone*, in papyro (2) præter primum folium membranaceum, sic inscriptus : *Incipit liber Johannis Gersen primus de contemptu mundi, et de Imitatione Christi.* In qua inscriptione sana est omnino scriptura in nomine proprio, et nulla falsi legitima suspicio apparet, neque in subscriptione, quæ in fine codicis primaria manu exarata est hoc modo : *Explicit liber quartus Johannis Gersen de Sacramento Eucharistie.* Codex videtur scriptus ante annos minimum ducentos.

XI. Codex *Allatianus*, in papyro, in quo præter alia habentur libri quatuor de Imitatione Christi, præferentes hunc titulum : *Incipit Tractatus Johannis de Canabaco de*

(1) Mabillon appelle le manuscrit de Grandmont le *Codex omnium antiquissimus*, parmi ceux qui ont été produits, en 1671, au congrès par-devant l'archevêque de Paris; et Gence dit qu'il est au moins le plus ancien des manuscrits de l'Imitation contenant les quatre livres. Voyez *Animadversiones in Vindicias Kempenses* de 1677, et le premier volume des *OEuvres posthumes*, Paris, 1724.

(2) Ce manuscrit, dont nous donnons le *fac-simile*, et que nous avons examiné avec beaucoup d'attention, ne présente pas la moindre altération; cependant Naudé soutenait par-devant le Parlement qu'on avait altéré le nom de Gersen : mais nous avons déjà dit que le monastère de Padolirone a été réuni à celui de Sainte-Justine en 1414, comme il est exprimé au bas du manuscrit, de la même écriture ancienne; donc son existence est antérieure à l'époque où Gerson a écrit, donc l'Imitation n'est pas de lui, et il n'y avait pas d'intérêt à changer le nom de l'auteur.

Imitatione Christi et de contemptu omnium vanitatum mundi, et dividitur in quatuor libros. Cognomentum *de Canabaco* interscriptum habetur super lineam, sed tamen eadem manu eodemque minio. (Voyez chap. VII, pag. 36.)

XII. Codex *Cavensis*, optimæ notæ, in membranis vetustis eleganter scriptus, in cujus prima littera vocis *Qui* imago Monachi nigri crucem gestantis initio repræsentatur. Cujus imaginis exprimendæ occasio nata videtur ex illis verbis, quæ Auctor ipse dicit in lib. III, cap. 56 : *Suscepi de manu tua crucem, portabo eam usque ad mortem sicut imposuisti mihi : Vere vita boni Monachi crux est, sed dux Paradisi.* In hoc codice habentur quatuor libri de Imitatione. (*Ibid.* pag. 36.)

Pro *tertio decimo* exhibitum est nobis testimonium publici notarii oppidi Aronæ in ditione Mediolanensi, quo nobis facta fides est, exstare in bibliotheca collegii Aronensis societatis Jesu *quemdam librum antiquum manuscriptum in charta pergamena incipientem per litteras rubeas, videlicet* L. J. ac deinde sequi hæc verba : *Incipiunt capitula primi libri Abbatis Johannis Gersen, sub numero viginti quinque;* et primum capitulum sic incipere : *Qui sequitur me non ambulat in tenebris.* Et post librum quartum : *Explicit liber quartus et ultimus Abbatis Johannis Gersen, de Sacramento altaris.* Lecta sunt etiam nobis Bernardini Rossignolii, Andreæ Majoli, Possevini, ac Bellarmini testimonia de isto codice Aronensi, quem *perantiquum* Possevinius vocat.

Præterea ostensæ sunt etiam nobis variæ ejusdem opusculi editiones primariæ, sub nomine sancti Bernardi, una absque temporis nota, aliæ sub nomine Johannis Gerson, una etiam versionis gallicæ sub nomine Thomæ a Kempis facta anno 1494, in cujus fronte præfigitur monitum istud, *libellum* scilicet *de Imitatione a quibusdam eatenus attributum fuisse S. Bernardo aut magistro Johanni Gersoni:*

In quorum fidem communi consensu hoc instrumentum subsignavimus die quintadecima ejusdem mensis, anno prædicto.

Subscripserunt in originali A. Faure, Carolus Le Cointe congreg. Oratorii presbyter, de Vion d'Herouval, de Valois, Baluze, Cotelier (1).

Franciscus, miseratione divina et sanctæ Sedis Apostolicæ gratia archiepiscopus Parisiensis, ea omnia quæ in superiori instrumento exposita sunt, bona fide, cum maturo ac diligenti examine de nostra auctoritate et in præsentia nostra facta esse testamur. Datum Parisiis, anno, mense et die quibus supra. FRANCISCUS, *Archiep. Paris.*

De mandato illustrissimi ac religiosissimi Domini D. Archiepiscopi † *Morange.*

Ego infrascriptus, cum ab illustrissimo D. Archiepiscopo, una cum viris clarissimis delectus fuissem ad examinandos prædictos Codd. Mss. nec hora indicata adesse potuissem, visis et accurate perspectis iisdem codicibus, testor ea omnia ut in præmisso instrumento exposita sunt, ita se habere. DU FRESNE DU CANGE.

N° IX. An 1674, du 1er août, conférence tenue à Paris sur le manuscrit *Slusianus*. Voyez préface, page viij; chapitre IX, page 63.

1674, die prima Augusti, Romæ. Testimonium Clar. V. I. G. Slusii. *Ego infrascriptus fidem facio quod Codex manuscriptus in quo continentur quatuor libri de Imita-*

(1) Antoine Faure était docteur de Sorbonne.

D. Charles Lecointe, oratorien, auteur des *Annales ecclesiastici Francorum*, décédé en 1681.

Henri de Valois, historiographe, l'un des hommes les plus savants de son siècle, mort en 1676.

Jean-Baptiste Cotelier était (dit Feller) d'une probité, d'une candeur, d'une modestie dignes des premiers temps; il fut, avec Du Cange, employé à la révision du catalogue des manuscrits grecs de la Bibliothèque royale. Il est mort en 1686.

tione Christi, et in quorum fine minio scriptum habetur, Explicit liber de Sacramento altaris Johannis Gersen, *Romæ a me pecunia emptus sit, et datus Patri Antonio Durban, procuratori generali congregationis Sancti Mauri ordinis Sancti Benedicti, mittendus Parisios R. P. Lucæ Dachestrio* (1) *prædictæ congregationis monacho.*

Datum Romæ die prima Augusti anno 1674. *Subsignavit in originali :*

Johannes Gualterus, Brevium secretorum S. D. N. D. Clementis divina Providentia PP. X. secretarius et prælatus domesticus.

Testimonium clarissimorum Virorum qui Codicem a prædicto D. I. G. Slusio nobis concessum ac Gerseni inscriptum videtur.

Nos infrascripti fidem facimus, visum a nobis Codicem papyraceum ab annis minimum ducentis manu exaratum, in quo habentur quatuor libri de Imitatione Christi, cum hoc titulo : De Imitatione Christi et contemptu omnium vanitatum primum capitulum. *Et cum hac subscriptione in fine libri quarti :* Explicit liber quartus et ultimus de Sacramento Altaris Johannis Gersen. *Quam quidem subscriptionem primaria manu appositam, omnino sanam et integram esse testamur, uti etiam nobis constitit litteris testimonialibus illustrissimi viri Johannis Gualteri Slusii, Brevium secretorum S. D. N. Clementis Papæ X, secretarii et prælati domestici, a quo hic Codex Patribus congregationis S. Mauri commodatus est. Datum Lutetiæ Parisiorum, X Kal. septemb. anni MDCLXXIV.*

Subsignaverunt in originali :

Carolus Le Cointe presb. Congr. Oratorii, Du Fresne Du Cange, De Vion d'Herouval, Hadrianus Valesius, De Launoy, Stephanus Baluze, Cotelier.

(1) L'abbé Feller fait de grands éloges de d'Achery, mort en 1685, qui consacra toute sa vie à l'étude.

N° X. An 1687, 28 juillet, de Paris. Voyez préface page xiv; chapitre II, page 39; chapitre IX, page 64.

Jugement donné en 1687, le 28 juillet, à Paris, sur plusieurs manuscrits de l'Imitation de Jésus-Christ, que Mabillon emporta d'Italie, copié des pièces existantes à la Bibliothèque du Roi, à Paris, dans le carton n° 88, B. 7, des manuscrits des Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés n° 147, qui ont été sauvés à la suppression du monastère.

Instrumentum 1687, (1) 28 *Julii, Parisiis, a novemdecim doctis viris subscriptum, circa ætatem Mss. Aronensis, Parmensis et Bobiensis, qui a Mabillonio ab Italia fuerunt translati.*

Nos infrascripti testamur visos, inspectos ac diligenter examinatos a nobis fuisse tres codices manuscriptos, in quibus quatuor de Imitatione Christi libri vulgati continentur.

Primus *est Codex domus probationis Aronæ societatis Jesu, ut initio libri manu recentiori adscriptum legitur; in membranis exaratus, in cujus primo folio hic titulus minio pictus habetur :*

Incipiunt capitula primi libri Abbatis Johannis Gesen, de Imitatione Christi et contemptu omnium vanitatum mundi, cap. I.

Item initio libri secundi : Incipit tabula libri secundi abbatis Johannis Gesen de interna conversatione, cap. I.

Deinde post librum secundum : Incipit tabula tertii libri Abbatis Johannis Gesen de interna Christi locutione ad animam fidelem.

Hi omnes tituli minio descripti sunt usque ad argumentum capitulorum. Titulus autem quartus ex atramento sic præfert : Incipiunt capitula quarti libri Abbatis Johannis

(1) Gence, dans son édition latine *de Imitatione Christi*, de 1826, à la page lxxj, rapporte ce même document, que nous avons revu.

Gessen cum quanta reverentia Christus est suscipiendus, cap. I.

Postremo in fine libri ex minio : Explicit liber quartus et ultimus Abbatis Johannis Gersen (1), de Sacramento altaris.

Post hæc sequuntur in eodem codice : Augustinus ad Cornelium de contemptu mundi. Epistola B. Bernardi ad parentes suos. Ambrosius de moribus et honesta vita; *ac demum* Bernardi aliud fragmentum.

Quæ omnia eadem manu, eodemque charactere absque ulla diversitate scripturæ exarata sunt eleganter. Quæ scriptura nobis videtur non inferior annis trecentis (2).

Secundus Codex est S. Johannis Evang. Parmæ in minima forma, in quo libris quatuor de Imitatione Christi: præmittitur Regula S. Benedicti, *in cujus fine hæc leguntur :* Sanctissimi Benedicti explicit Regula discretione præcipua et sermone luculenta, die octavo Augusti 1466. *Deinde post unum foliolum sequitur :* De Imitatione Christi et contemptu omnium vanitatum mundi, caput I. *In fine vero libri quarti :* Explicit liber quartus et ultimus sancti Johannis Gersem, de Sacramento altaris. Amen.

Tertius *denique Codex nobis exhibitus est Monasterii Sancti Columbani de Bobio, signatus numero* 554, *sub hoc titulo :* In nomine Domini. Amen. Incipit libellus de Imitatione Christi et contemptu omnium vanitatum mundi. Capitulum primum. *Et post tres priores libros :* Incipit

(1) Voyez le *fac-simile* que nous avons donné au chapitre VIII, ainsi que les quatre planches publiées par Gence, dans la *Descriptio historico-critica* de son édition latine de 1826, page lxxvi.

(2) Les savants ont donc déclaré le manuscrit d'Arone de l'an 1386, époque à laquelle Gerson n'avait que vingt-trois ans, et Thomas à-Kempis cinq ans. A cette autorité, nous ajouterons celle de Mabillon, dans son *Museum Italicum*, où il dit qu'après un examen réfléchi du manuscrit, il était de la même opinion, savoir, qu'il appartient au XIVe siècle.

liber Johannis Gersem cum quanta reverentia et devotione sacratissimum Dominicum corpus et sanguinem sit sumendum.

Et in fine libri quarti : Explicit Deo laus et beatissimæ Mariæ Virgini. *Extremo loco habetur brevis tractatus pius, incipiens ab his verbis absque titulo :* Quoniam, carissime, in hujus miserabilis vitæ fugientis ærumpnosa via sumus, etc.

Quo in codice, etsi nulla temporis apposita est nota, scriptura tamen(1) *videtur esse ejusdem ætatis ac temporis quo scriptum fuisse censuimus Codicem Aronensem* (2). In quorum omnium fidem præsens instrumentum scripsimus, die 28 mensis julii anno millesimo sexcentesimo octogesimo septimo, apud Lutetiam Parisiorum, in Monasterio Sancti Germani a Pratis. Signarunt

A. Faure.
De Sainte Beuve.
De Vion d'Herouval.
Cousin.
Du Fresne Du Cange.
Eusebius Renaudot.
S. Baluze.
J. Hardouin, S. J.
B. D. Herbelot.
Cl. Chastelain, Canonic. S. M. Parisiensis.
F. Natal. Alexander, Doctor Facultatis Paris.
L. Ellies Du-Pin.
François De-Launay.
Caille-Dufourny.
Emericus Bigot.
Carolus Bulteau.
F. Casimirus Oudin.
Clément.
S. Chamillard, S. J.

(1) *Ut ex lineolis super litteram I adjectis aliisque indiciis colligitur, ad seculum decimum quartum accedit. In quorum fide, etc.* Nous avons observé que cette phrase a été écrite de la même main à l'original, et effacée par de petites barres, probablement parce qu'on a cru devoir plus positivement déclarer que le manuscrit de Bobbio était aussi ancien que celui d'Arone; mais il ne résulte d'aucune fraude ni malice.

(2) Savoir, de 1386, car celui d'Arone a été jugé antérieur de trois cents ans au moins.

Accedit Mabillonii auctoritas in suo *Museo Italico* juxta Amort, page 251, *Deductio critica*. Ibi de Codice Aronensi Mabillon testatur se illum attente considerasse, et deprehendisse vera esse quæ sui de ejus antiquitate scripsere, nempe eum ad XIV sæculum pertinere ac scriptum fuisse.

Il est à considérer ici que Mabillon fut le promoteur de cette assemblée, que lui, ainsi que Du Cange, Baluze, Renaudot, Herbelot, Noël Alexandre, Emeric Bigot (1) et Oudin, étaient les hommes les plus savants dans la diplomatique et les plus consciencieux. (Voyez D. Thuillier, déjà cité.) Il est sûr que dans l'examen des manuscrits ils ont apporté toute leur attention au manuscrit d'Arone en particulier; qu'ils se sont communiqué les observations et les lumières acquises par l'inspection de différents manuscrits, notamment d'Italie, de manière à ne pas tromper le public par le jugement donné, comme le docte Napione le fait très-bien observer dans son Mémoire de juin 1810, auquel nous avons contribué par des renseignements et des livres très-rares que nous avions obtenus de notre collègue au Corps législatif, le baron de Sacy, et que nous apportâmes de Paris à l'estimable historien.

(1) Bigot fut en grande réputation comme expert en paléographie, et le savant Charles Dati faisait cas de ses décisions. Baluze était très-considéré, et l'abbé Feller dit que peu de savants ont eu une connaissance plus étendue des manuscrits. Comment donc Gence, à la page lxxiij de sa préface, prétendit-il opposer à l'autorité des savants susdits un jugement porté verbalement par Dacier, Gosselin, Van Praët, Lespine, Petit-Radel, Daunou, Raynouard, Lemaire, tous morts aujourd'hui, et par M. Hase, qui certainement n'ont donné leur avis que sur les planches du *fac-simile*, publiées par Gence en 1826, car le manuscrit original est à Turin. Qu'on juge donc de l'autorité de cette assertion.

N° XI. An 1726, 17 juillet. Voyez chap. VI, pag. 247, chapitre VIII, page 12.

Epistola Antonii Casati, Societatis Jesu in urbe Mediolani, ad Reverend. Patrem Jacobum Bisselium ejusdem Societatis Jesu, de Aronensis Codicis antiquitate.

Sero nimis humanissimas litteras a Rever. vestra VIII februarii ad me datas accepi. Diu quippe Mediolano abſui, alibi detentus in visitatione provinciæ, præsertim collegiorum quæ in ditione Genuensi sita sunt.

Curavi tamen, ut quamprimum Arona deferretur exemplar controversarum, illudque subjeci eruditorum oculis quos in hac urbe nostra celebriores novimus.

En autem, Reverentia Vestra, illorum judicium fideliter expositum.... Unanimi scilicet consensu post diligens examen pronunciant : Exemplar præfatum ante annum 1400 fuisse conscriptum. In eadem ferme sententia se profitetur esse pater Johannes Baptista Musca in collegio nostro Braydensi (1) bibliothecæ præfectus, eique libenter subscripturum intelligo P. Harthzeim nunc temporis ni fallor in Coloniensi collegio philosophiæ magistrum, qui fertur exemplar idem non semel nec perfunctorie suspexisse, dum tertium probationis annum in Aronensi domo perageret. Per hæc satisfactum iri spero religiosissimis DD. Canonicis quibus universa nostra societas tantum debet, abunde scilicet ad intentum fore censentur. Quare cum ea qua par est gratia animi significatione R. V. me devinctum profiteor, meque SS. SS. et precibus impense commendo.

R. V. humillimus in Christo servus,

ANTONIUS CASATUS, *e Societate Jesu.*

Mediolani, 17 julii 1726.

(1) La riche bibliothèque de Brera, à Milan, appartenait au collége des Jésuites avant sa suppression, en 1773. Nous sommes étonné

Le père Bisselius avait demandé cette déclaration pour le chanoine Amort, qui, en 1717, avait déjà obtenu par le père Maggioli la déclaration datée de Crémone le 28 janvier.

Voyez Amort, page 73, *Moralis certitudo*. Voyez aussi ce que nous avons dit de la famille Maggioli, de Gênes, au chap. VIII, et le document III, part. 2 de l'Appendice.

N° XII. An 1809, le 21 mars, Paris.

Première lettre de l'abbé Charles Denina, bibliothécaire de l'Empereur, au Louvre, à M. le chevalier Clément de Priocca, à Pise, énoncée au volume II, pages 3 et 106.

La dissertazione epistolare intorno all' autore del veramente aureo libro *De Imitatione Christi* non trova appresso questi francesi, la stessa approvazione (di quella sulla patria di Colombo), talmente sono persuasi da tre o quattro scrittori che hanno trattato questo punto di storia ecclesiastica e letteraria.

Eppure l' amico nostro Napione prova molto bene che il vero autore è Giovanni Gersen, mi rincresce però che non abbia fatto osservare che quel luogo di *Canabaco* che gli avversarj non trovano in veruna carta geografica, non è altro che *Cabaliaco* (1), essendosi cangiato il B in N, e LI in B.

Deuxième lettre de l'abbé Denina à M. l'abbé Burbatti.

Paris, 22 mars 1809.

Riguardo alla dissertazione epistolare sull' autore *De*

qu'Amort ait rapporté cette lettre à la page 75 *Deductio critica*, car elle prouve qu'on assigna le manuscrit d'Arone au commencement du xv[e] siècle, et non plus tard.

(1) Nous lisons, dans une charte du 7 novembre an 1000, *Cabaliacum*; ce nom fut corrompu en *Cabanacum*.

Imitatione Christi, avrò il piacere d'aggiungere alle dotte sue osservazioni, che il nome del monastero e villaggio di Canabaco è certamente uno sbaglio di copista anzi un effetto della scrittura di que' tempi che fece precedere il B per N, ed il LI per un B e fece leggere *Cabanaco,* forse Canabaco per Cabaliaca (1) che è sicuramente Cavaglià.... Aggiungo intanto a riguardo della dissertazione epistolare sull'autore dell'aureo libro *De Imitatione Christi,* che un ora fà parlandone col mio collega signor Barbier, autore dell'opera des *Auteurs Anonymes*, abbandona l'opinione per Tommaso à-Kempis.

(*Note du président* Durandi. Voyez pages 3 et 106.)

A propos des différents noms donnés au village de Cavaglià, l'historien Durandi (dans une dissertation du 17 août 1806 que nous possédons) dit que dans les manuscrits qui assignent pour patrie à Jean Gersen *Canabaco, Cavabaca* ou *Cabaliaca,* les variantes proviennent de ces temps barbares où les noms des villages, comme ceux des familles, furent altérés. Il observe, 1°. que la *cella Sancti Vincentii in Cabanaca* dépendait du grand monastère Bénédictin *de Fructuaria,* aujourd'hui San-Benigno, dans la province du Canavais. 2°. Que le Canavais avait tiré son nom de l'ancienne terre de *Canava* ou *Canaba,* qui, avant le xi[e] siècle, fut détruite, et qu'ainsi le moderne Cavaglià avait été pris pour le village susdit, et son nom mal écrit.

Nous avons déjà fait observer à la page 304, tome I de l'*Histoire de la Littérature Vercellaise,* que depuis l'an 1266 on disait *homines Cabaliacæ,* et que le village de Cavaglià fut nommé *Cabaliaca* et *Cabanaca.* Ainsi nous lisons que *Fr. Angelus de Tronzano fuit receptus ad Ordinem per fratrem de Cabanaco tunc superior conventus S.*

(1) Denina suppose ici une erreur de copiste, plutôt qu'une incertitude dans l'orthographe du nom de ce village peu connu.

Pauli de Vercellis. Voyez *les Biscioni,* tome III. Delevis, *Anecdota sacra*, et les registres du village de Cavaglià.

N° XIII. An 1814. Voyez tome II, chapitre VIII, page 42.

Lettre du 2 mars, de l'abbé du monastère de La Cava au chevalier de Gregory (1), *à Rome.*

Sono oltremodo dolente, che il suo gentilissimo foglio del 1°. marzo non mi sia giunto prima di questa mattina, poichè non ho potuto risponderle prima, e quindi avere la direzione per darle risposta nel caso ella parta di Roma prima che la mia risposta le giunga.

Il motivo del ritardamento della sua lettera ha potuto ben essere, ch' ella la diresse in Napoli, ed io ero gia ritornato alla Cava; ma forse anche le circostanze presenti vi hanno contribuito.

Io non ho lasciato e prima e dopo della sudetta sua lettera di cercare per mezzo dell' archivista, e per me medesimo tutti i manoscritti e tutte le memorie ed i notamenti, non pure di questa biblioteca, ma ben anche di questo celebre archivio, per rinvenire o il codice *De Imitatione Christi* (2) o qualche notizia a quello appartenente; ma niun vestigio, niun motto, mi è riuscito di ritrovarne, e quel che più mi sorprende, non vi ha quì memoria, ne meno presso i vecchj di questo luogo, che siasi una volta posseduto un tale manoscritto, e che sia poi stato mandato a Roma frà libri di antiche stampe, ec.

Gradisca, ec. CARLO MAZZACANI, *Abate di Cava.*

(1) Le présideut de Gregory ayant, en chambre du conseil de la Cour impériale, refusé de prêter serment à Murat, roi de Naples, occupant les États Romains au nom de la Sainte-Alliance, ne put partir de Rome, à cause du brigandage sur les routes. Il a eu l'honneur d'offrir ses hommages, à Imola, au pape Pie VII, qui l'a bien accueilli.

(2) Le manuscrit avait été trouvé par Mabillon, et porté à Paris

N° XIV. An 1831, 3 mars, à Paris. Voy. tom. II, pag. 229.

Certificat négatif de M. Alexis-Paulin Pâris, employé à la Bibliothèque royale des manuscrits, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dont il résulte que parmi les 60 *volumes des ouvrages manuscrits de Jean Gerson, chancelier de l'Université de Paris, il n'a pu retrouver le livre de l'Imitation de Jésus-Christ.* (Voyez chapitre VIII, tome I, page 310.)

Je déclare volontiers à M. le Président de Gregory, qu'ayant eu à m'occuper spécialement dans le travail des catalogues de la Bibliothèque du Roi, des manuscrits qui portent le nom de Jean Gerson, je n'ai pas trouvé parmi les œuvres de ce dernier l'Imitation de Jésus-Christ.

A l'original, P. PARIS.

Paris, ce 3 mars 1831.

N° XV. An 1831, 31 août. Voyez chapitre X, page 235.

Memorie autentiche estratte dall' Archivio del Reverendissimo Capitolo d'Ivrea, donde resulta che :

1524, 19 maggio, assegnazione della settimana al canonico Girolamo Avogadro di Cesare Avogadro di Cerrione.

1525, 2 dicembre, assegnazione di sua Prebenda.

1529, 5 settembre, optione per la morte Defeys de' signori di Piobesi.

Idem, 4 dicembre, optione di Prebenda concorrente il Bernardino di Buronzio.

1530, 4 novembre, altra optione.

1532, 21 maggio, optione per la morte del canonico Bernardino di Buronzio.

1542, 19 settembre, altra optione.

pour le congrès de 1671, comme nous l'avons dit dans la préface de l'édition latine du *Codex de Advocatis*, et au chapitre VIII de cette Histoire.

1549, 15 dicembre, elezione fatta dal capitolo d'Ivrea per la morte del canonico Gerolamo Avogadro di Cesare Avogadro di Cerrione.

Altro non ho potuto ricavare nè rinvenire, previa attenta e lunga ricerca. In fede.

CANONICO MARCO *così richiesto.* †

Ivrea, 31 agosto 1831.

Voyez, au nº XXVII, la note de 1842, obtenue de l'obligeance de monseigneur l'évêque d'Ivrée.

Nº XVI. An 1832, Paris, 11 janvier.

M. le marquis de Fortia à M. le Président de Gregory, à Turin. (Voyez chapitre IX, page 216; chapitre X, page 245.)

Je vous ai écrit hier, Monsieur et bien cher ami, mais comme M. de La Porte ne part que ce soir, j'ai encore le temps de vous écrire un supplément que voici. Je n'avais point remarqué de date sur votre manuscrit *de Advocatis*; de plus, le 14 février 1349, n'était pas un dimanche, mais un samedi.

M. Gence vous prie de lire avec attention son Mémoire, surtout à la page 29; il vous observe que le notaire de la famille des Avogadro aurait dû ne pas se contenter de son attestation personnelle, et appeler des témoins respectables; mais si vous faites venir le *Diarium* à Turin, cela lèvera toutes les difficultés. Le 14 février a été un dimanche en 1479 et 1529. Au reste, madame de Fortia est de votre avis, comme vous le verrez par le billet ci-joint. Ainsi, vous avez les Dames pour vous, vous êtes donc sûr du succès.

J'ai vu M. le comte de Tournon; il est beaucoup mieux, etc.

Je vous répète toujours avec plaisir, Monsieur et très-cher

ami, l'assurance des sentiments que vous nous connaissez, et qui dureront autant que nous,

Le Marquis DE FORTIA.

Nous avons demandé au respectable ami la permission de publier le billet de madame la marquise de Fortia (1), qui était joint à cette lettre.

« Cher Président, savez-vous que j'ai manqué d'avoir un duel, à cause de vous, avec madame Gence. Je lui ai dit que j'étais de votre sentiment sur l'auteur de l'Imitation; hélas! je ne sais si elle ne m'entachera pas de judaïsme. Elle est plutôt attachée à Thomas à-Kempis. Pardonnez si je ne ressaisis pas toute la gravité du sujet. »

N° XVII. An 1832, li 30 marzo, Biella.

Lettera dell' abbate conte Avogadro, al Presidente, *cav. de Gregory, a Torino*. (Voyez chapitre x, page 246.)

La linea omessa nel *fac-simile* non è colpa mia nell'annessa copia 25 novembre 1831, autentica Dionisio, ma bensì del calcografo (cosa che a chichesia può accadere in simile cosa) lasciare in isbaglio una lineola : epperò avendola nel Diario rinvenuta, l'ho di bel nuovo fatta calcare, e la troverà qui unita onde frapporla a suo luogo. Del resto in tutto la trovo *fac-simile* e simile a tutte le copie spedite dal signor Dionisio ed in fine ad ora. . . . .
Il nome in ultimo di *Joseph de Advocatis* che mi cerca dove stia scritto ed in che anno, gli ripeto che stà in margine due volte all' anno 1345 ed una volta all'anno 1349.

Stimo inutile rimandargliene il *fac-simile* sapendo che già lo ha, etc.

(1) Nous regrettons et regretterons toujours la perte récente d'une Dame de quatre-vingt-deux ans, qui, depuis 1811, à Rome, avait droit à notre estime par ses talents et ses vertus morales.

Prés. DE GREGORY, rue Duphot, n° 18.

Paris, 11 août 1842.

Riguardo poi se siasi scritto *Plato* o *Prato* è cosa non sì facile a definir senza essere astrologo, essendo sì male scritto quel L o R da non potere sì facile distinguere, non avendo ciò importanza se ne attenga al più probabile.

Ecco quanto le posso dire.

Biella, 30 marzo 1832. GUSTAVO AVOGADRO.

N° XVIII. An 1832, Biella, 18 maggio.

Lettera del reverend. sig. teolog. canonico Morra, tesoriere, e vicario capitolare della chiesa cattedrale di Biella, sede vacante, al Presidente cav. de Gregory, in Crescentino. (Voyez chapitre x, page 246 et suivantes.)

Solo di jeri mi venne consegnata la lettera compitissima di V. S. Illustrissima, in data 4 aprile, che mi fece l'onore di indirizzarmi unitamente al dottissimo supplemento all'articolo di Gersen, che leggerò con vera soddisfazione, e di cui le ne rendo le mie più distinte grazie unitamente al signor Abatino Avogadro, che lo gradì pure con somma riconoscenza.

Il noto *Diario* si vuole sempre chiuso a tutti i sigilli, mi si rassicura però, che il *fac-simile* è veramente genuino, e che perciò potrà con tutta tranquillità la Signoria Vostra Illustrissima farlo incidere. Mi studierò ciò non di meno di esaminare attentamente, se mi riesce l'adito, quel giorno della donazione, che pare alquanto oscuro se sia ciò li 14 o li 15 febbraio, e lo terrò alla corrente.

Ho pure tentato di venire a lume del *Paracletus* ed altri nomi, nel magnifico archivio del signor cavaliere Angelo Avogadro, ma non mi riuscì di ritrovare cosa in proposito; so però che gl'alberi genealogici esistono nell'archivio del signor conte Avogadro di Colobiano (1) in Torino, dove

(1) Nous avons fait toutes les recherches possibles, mais l'arbre généalogique n'a pu monter au-delà de 1406, les documents s'étant perdus.

Vostra Signora potrà con facilità rinvenire ogni cosa, perchè fece il prelodato signore conte una raccolta di tutte le carte più antiche della famiglia Avogadro.

Reverend. serv., ec.

All' original. *Canonico tesoriere,* MORRA.

N° XIX. An 1832, Biella, 18 maggio.

Lettera dell' Illustrissimo abate Gustavo Avogadro di Valdengo, Cerrione, ec. al cav. de Gregory, a Torino. (Voyez chapitre x, page 247.)

Dal signor canonico Morra mi fu communicata la notizia sua in stampa sul Gersen di Cavaglià; ne lo ringrazio infinitamente, ec. ec.

Riguardo al *Diarium de Advocatis* (dice) glie ne ho contestata la fede colla mia asserzione : credo a questa s'unirà l'asserzione del canonico Morra, del notajo Dionisio, di due testimonj presenti (come dal mio primo foglio sul codice Avogadro legalizzato Dionisio potrà vedere) si sono già vedute le asserzioni. Pubblichi ella pure queste cose tutte, se così le aggrada, che io sono contento d'essere reputato mentitore appò il publico tutto letterario su questo punto, se non valgo a contestarne l'autenticità del manoscritto; egli così si scaricherà dal peso, che su lui ricade al presente, ec.

Divotissimo servo, GUSTAVO AVOGADRO.

N° XX. An 1832, Biella, 17 luglio.

Lettera del rev. sig. canonico teolog. tesoriere Morra al cav. presidente de Gregory, a Torino. (Voyez chap. x, pag. 248.)

Illust. Signore. Solo in questo istante mi riesce di avere quel *fac-simile,* che collazionato col originale veramente concorda, e che mi reco a dolcissimo pregio di trasmet-

terlo a V. S. illustrissima corredato dà quelle dimenzioni (1), che desidera, lasciando ella un prezioso monumento alla famiglia Avogadro, se ne cura l'incizione.

Mi rallegro di nuovo secolei del vivo ed efficace impegno, con cui si adopera a benefizio della socièta, e della religione, ed augurandomi nuove occasioni di poterla obbligare, godo di rinnovarmi colla massima considerazione.

Biella, 17 luglio 1832. *Canonico tesoriere*, Morra.

P. S. Il conte Avogadro e l'Abatino le porgono i loro rispetti.

N° XXI. An 1832, Biella, 17 luglio.

Lettera dell' abate Gustavo Avogadro, conte di Valdengo, Cerrione, ec. al cav. presidente de Gregory, a Torino. (Voyez chapitre x, pag. 249.)

Dal sig. canonico Morra mi venne referita la commissione che Vostra Signoria desidera premurosamente glie la ho adempita. Ho seguito l'ortografia del codice, la lunghezza delle linee, il formato delle pagine ed ho persino per maggiore chiarezza messo l'interlineamento, che segue le pagine : più vorrei fare per obbligarlo se potessi, ec.

Le mie indagini sugli alberi antichi delle famiglie Avogadro sono già ad un punto che, credo, è difficile potere più oltre andarne. Ho rivolto da cima a fondo molti archivj; sono da sei mesi, che fò ricerche, ed il più antico albero genealogico sì data del 1400 circa, così che parmi che il campo si debba abbandonare, non trovandosi menzione nè di *Joseph* nè di *Vincentius* nè di *Paracletus :* tuttavia non lascierò ricerche, e se mi verrà fatto di farne qualche cosa, io lo terrò al corrente, ec., ec.

Biella, 17 luglio 1832. Gustavo Avogadro.

(1) Nous avons demandé à connaître le format du Journal de la famille de Joseph de Advocatis, et nous l'avons obtenu et publié.

N° XXII. An 1832, Biella, 31 luglio.

Lettera dell' abate conte Avogadro al sig. cavaliere de Gregory, presidente, ec. (Voyez chap. x, pag. 249.)

Colla pregiatissima sua lettera ho ricevuto li due *fac-simile* delli *Codici de Advocatis* et *Aronensis*, e la investitura del feudo di Cerione a Martino Avogadro, che molto lume mi ha dato; ma del *Joseph*, del *Vincentius* e del *Paracletus de Advocatis*, niente fin qui, ec.

Dalla scrittura dei codici Avogadro e d' Arona chiaro appare, che il primo è oltre di 200 anni anteriore, ed in vero le compiego quì un *fac-simile* d' un antico Breviario simile per scrittura al *Codice de Advocatis* in cui non si trova il *Stabat Mater*, inno composto nel 1330 dal B. Jacopone da Todi, ec., ec.

A l'original. GUSTAVO AVOGADRO.

N° XXIII. An 1832. Biella, 11 dicembre.

Lettera del conte Gustavo Avogadro, al cav. de Gregory, a Parigi. (Voyez chapitre x, page 250.)

Egregio Signor Cavaliere. Una sua lettera in data 9 febbrajo del corrente anno mi aveva graziosamente avvertito della osservazione fattasi a Parigi sulla data del giorno della donazione del Diario Avogadro, sul fatto del codice Avogadro, e parmi di averlo in allora riscontrato ed assicurato che in vece del 14 stava lo 15, giorno di domenica, e che stante la massima simiglianza del carattere di quei giorni nato era lo sbaglio frà il 4 ed il 5 (15)...... Ora nuovi conforti alla tesi del 15 debbo annunziarle d' avere col libro del cavaliere Carena sottoposto a calcolo l' anno 1349 epoca della mentovata donazione, e vidi con piacere il 12 aprile essere esattamente la Pasqua di quel anno ed il 15 febbrajo per consequenza una domenica, stantechè quell' anno cominciò per giovedì, essendo la lettera dominicale la D.

Una tal cosa per parte mia non voleva silenzio, l'urbanità m'imponeva di notificarla a chi con tanta gloria s'affatica per vendicare alla patria il più bel lustro, il più bel giglio, che da oltramontana bufera veniva nella deserta ajuola pesto e schiacciato.

Signore Cavaliere voglia aggradire benigno e condiscendente i piccioli sforzi che fà il debole mio ingegno, ec.

Signé à l'original, Gustavo Avogadro.

Biella, 11 dicembre 1832.

N° XXIV. An 1833, 14 aprile, Biella.

Extrait de la lettre de M. l'abbé Avogadro, qui répète le témoignage donné dans la précédente, à l'égard de la vraie date du 15 *février, jour de dimanche, époque de la donation du manuscrit de l'Imitation faite d'un frère à l'autre.* (Voyez chapitre x, page 251.)

Riguardo però alle ulteriori ricerche sulla nostra famiglia le dirò, che non venni mai al punto di trovare un albero genealogico soddisfacente che ascendesse oltre al secolo xv, e mai ancora poi, questo intiero. Quel che più monta però n'è il vedere che nelle stesse terre ad essi Avogadri infeudate, nei libri parocchiali non è più capace di rinvenire un attestato di nascità o di morte sopra al secolo xvii. Mi muove la bile, ec.

Lodo la sua bella edizione del codice *de Imitatione* fatta co' tipi del Didot, e la posso assicurare che sia pel formato sia per le note, ad ogni modo ha incontrato il mio genio, e stia certo, che la Repubblica italiana letteraria le sarà grata per un tanto lavoro e si fatticoso di collazionare tanti codici, e tutti commentarli, sia coi Padri della Chiesa, sia coi Aquilejesi, sia cogli scrittori sì ecclesiastici che profani. L'Avo mio carissimo non che il pregiatissimo canonico Morra fanno complimenti, ec.

Biella, 14 aprile 1833. Gustavo Avogadro.

N° XXV. An 1833, 24 mai. Délibération du très-illustre chapitre de l'Église métropolitaine de Verceil, énoncée dans la préface, page xxv. (Voyez tome II, page 258.)

In Metropolitana (1) *Vercellensi. Exemplar actus Capitularis diei* XXIV *maji* 1833.

Ibique.... Dominus canonicus theologus Verga thesaurarius retulit, ac refert, se litteras accepisse Parisiis datas ab Illustrissimo Præside, et equite de Gregory Vercellensi, in quibus se paratum dicit ad offerendum huic Ecclesiæ et Capitulo codicem *De Imitatione Christi*, quem manuscriptum *de Advocatis* ipse possidet, ut, obtento Capituli assensu, in archiviis hujus Metropolitanæ, una cum antiquissimis Eusebianis monumentis in perpetuum asservetur.

Illustrissimi ac Reverendissimi DD. Canonici eidem domino canonico theologo Verga commiserunt et committunt, ut Illustrissimo Viro comiter respondeat ejusmodi codicis donum Capitulo futurum esse pergratum, totiusque Corporis grati animi sensum et obsequium erga Præsidem exprimat atque testificetur.

Canonicus PIZIO J. U., *doctor et Syndicus Capitularis.*

N° XXVI. An 1836, du 30 septembre.

In Metropolitana Basilica Vercellensi. Exemplar actus Capitularis diei XXX *septembris* 1836. (Voyez dans la préface, page xxv; chapitre x, page 233, 258.)

Anno Domini millesimo octogentesimo trigesimo sexto, die trigesima mensis septembris, feria sexta. In sacristia majori Basilicæ Metropolitanæ Sancti Eusebii Vercellis,

(1) L'église de Verceil a été fondée par saint Barnabé, et, en l'an 337, elle eut pour premier évêque saint Eusèbe de Sardaigne, qui, dans le concile d'Alexandrie, se qualifia évêque de Verceil, ville des Gaules. En ce temps-là l'église de Verceil, dans la Ligurie, obtint la primatie, qui fut ensuite accordée à Milan. Nous devons au

post vesperas hora videlicet et loco solitis, convocato et per sonum campanulæ de more congregato Illustrissimo ac Reverendissimo Capitulo DD. Canonicorum præfatæ ecclesiæ sancti Eusebii, etc., etc.

Ibique.... cum illustrissimus dominus Gaspard de Gregory, Crescentinas et civis Vercellensis, J. U. doctor, honorariæ legionis, nec non pontificii ordinis sancti Gregorii Magni Eques, atque in regia suprema Curia apud Aquas-Sextias Præses emeritus et honorarius, huic Capitulo nostro obtulerit, ac dono dederit pretiosum codicem manuscriptum, sæculi decimi tertii, inscriptum *De Advocatis*, ac aureum *De Imitatione Xpti* tractatum referentem.

Illustrissimi ac RR. DD. Canonici mandarunt et mandant domino canonico Syndico, ut ipsorum nomine Donatori pro munere egregio plurimas referat gratias; ac D. canonico Chartophylaci primario, ut memoratum codicem in archivio Capitulari reponat, ad gratam tanti doni memoriam asservandum perdiligenter curet. (1)

Hujus præterea actus Capitularis exemplar authenticum per D. Syndicum prædicto domino Equiti tradatur. Datum Vercellis, 1 octobris 1836.

Pro Dignitatibus et Canonicis prædicti Capituli. †.

Theologus Joannes Bellano, *Canonicus Pro-syndicus Capitularis.*

pape Pie VII d'avoir, sur la demande du roi Victor-Emmanuel, accordé, en 1817, à cette respectable église le titre de métropolitaine. Voyez l'*Histoire de la Littérature Vercellaise.*

(1) Dans le journal *l'Ami de la Religion*, n° 2665, 5 juin 1836, au titre de la page 474, on lit : « M. le président de Gregory, éditeur du « manuscrit de l'Imitation dit *de Advocatis*, nous prie d'annoncer qu'il « a promis de déposer ce manuscrit dans les archives de la cathédrale « de Verceil, pour y être conservé à perpétuité. Il doit partir au mois « de juillet prochain pour le Piémont, et y porter son manuscrit. Il « se ferait un plaisir, d'ici là, de le montrer à ceux qui désireraient le « voir. M. de Gregory demeure rue Saint-Florentin, n° 15. »

Nous avons présenté en personne au vénérable Chapitre le précieux manuscrit, pour le déposer dans les Archives. Tous les chanoines étaient réunis dans le salon à côté de la sacristie; ils nous ont donné place dans une stalle à côté du doyen, et après la présentation du manuscrit *de Advocatis,* le plus jeune chanoine a prononcé un compliment de reconnaissance, qui fut répété avec des expressions aimables par chacun de ses confrères, puis le doyen termina la séance de réception. *Amen.*

N° XXVII. An 1842, 28 février. (Voy. chap. x, pag. 225, 228, 235 et suivantes.)

Risposta ai quesiti fatti dal signor Presidente cavaliere de Gregory, a S. E. reverendissima monsignor D. Luigi Moreno, Vescovo d'Ivrea nel Canavese.

1°. In Ivrea dovette bensì esistere la famiglia Avogadro di Cerione, ma non se ne hanno altre notizie che quelle infranotate.

2°. Nel secolo xiv, si trova menzionata la famiglia de Advocatis, ma del Vincenzo *de Advocatis qui Ceridonii habitat,* non si potè rintracciare alcuna notizia.

Il segretario di città, che dà più di trent' anni tiene pratica dell' archivio della medesima, non ha potuto somministrare alcun documento.

3°. Non si potè egualmente avere notizia alcuna, *Dom. Hyeronimi de Advocatis civis Hyporediensis,* e nemanco *Frederici de Advocatis* (1), *Ceridonii* del 1568.

Nei registri dell' archivio Capitolare, oltre alle notizie, che già ottennè il signor Presidente, hannosi li nomi di altri canonici Avogadro di Cerione. Primieramente risulta che il Girolamo canonico nel 1522 è morto nel 1549 : alli 16 dicembre del precedente anno 1546 era esso Vicario generale

(1) Voyez au chapitre ix, pages 226 et 483.

del vescovo Filiberto Ferreri, ed autenticò in tale sua qualità una copia degli statuti capitolari.

Quando si compilarono questi, era canonico arcidiacono un Antonio Avogadro di Cerione, il quale si trova nominato nel preambulo de' medesimi. Ugo Avogadro di Cerione entrò canonico arcidiacono alli 14 novembre 1545.

In fine a luogo del canonico Girolamo suddetto, venne ai 15 decembre 1549 ammesso canonico Cesare Avogadro.

Abbiamo dunque notizia di quattro canonici Avogadro di Cerione; e siccome di quei tempi furono vescovi d'Ivrea Bonifacio (1) Ferreri, 1499; Giovanni Stefano nel 1509; Filiberto Ferreri, 1518; Sebastiano Ferreri nel 1551; Ferdinando Ferreri nel 1563; Cesare Camillo Ferreri nel 1581, i quali erano di casato Biellese, tuttora in fiore col predicato de' marchesi della Marmora principi di Masserano, può supporsi, che dà medesimi siano stati condotti in Ivrea gli ecclesiastici Avogadro. Quindi la genealogia della famiglia *de Advocatis Ceridonii* dovrà cercarsi nelle famiglie Avogadro del Biellese e Vercellese.

4°. Nemeno notizia alcuna si potè avere di *Fratris Johannis de Pasqualibus ordinis Minorum* (2). La famiglia *de Pasqualibus* è antichissima in Ivrea, e vi esiste tuttora (colla variazione del cognome in Pasquale), proprietaria d'una casa che per sua forma mostra grande vetustà, e che la famiglia fosse frà le distinte della città. Si fecero anche delle ricerche presso della medesima; ma sebbene conservi carte e documenti antichi, nulla si trovò del frate Giovanni. Il convento dei Minori si vuole sia stato fondato dallo stesso S. Francesco; epperò non è improbabile, che già dal secolo XIV vi fosse in Ivrea un fra Giovanni *de Pasqualibus*.

Niuno seppe dare notizia che in Ivrea si conoscesse il *Co-*

(1) Il fut nommé cardinal. Voyez *Histoire de la Littérature Vercellaise*, tome II, page 130.

(2) Voyez à la page 228.

dex de Advocatis de Imitatione Christi, manoscritto del secolo XIII, e siccome non vi ha più in vita alcun religioso dell'antico convento di S. Francesco, non si poterono fare molte indagini.

5°. Quanto all'essere stato venduto in Francia tale manoscritto pare che la cosa possa essere succedata di questa maniera.

Certo signor Jubet prefetto del dipartimento della Dora mostravasi assai sollecito di rintracciare manoscritti ed oggetti di antichità. Le librerie dei conventi soppressi erano a sua disposizione, e collo spoglio fattone avrà trovato e preso quel manoscritto.

N. B. Nous avons reçu cette intéressante notice à Paris, le 28 février 1842. *Le Président* DE GREGORY.

FIN.

ADDENDA.

Nous venons de recevoir, avec une lettre du 19 juillet dernier, de M. le marquis de Rumigny, ambassadeur de France en Belgique, une addition au chapitre v de notre Histoire.

L'aimable chevalier Marchal, conservateur des manuscrits de l'État, à Bruxelles, a envoyé, entre autres renseignements, le suivant :

Manuscrits de l'Imitation de Jésus-Christ qui sont à la Bibliothèque royale de Bourgogne (1), *à Bruxelles.*

N° 1020 de l'inventaire. Manuscrit de l'an 1429 (voyez tome I, page 182). *Incipit libellus humilis ac devotus, dictus liber de Imitatione Christi.* Il y a ensuite aux premiers mots du texte : 4^or^ *novissima : Fili memorare novissima tua, etc.* Le texte de l'Imitation de Jésus-Christ commence deux pages plus loin : *Qui sequitur me, etc.* C'est un extrait dont voici les premiers mots des paragraphes : *Omnis homo, etc.* (chap. 2). *Felix quem veritas* (chap. 3). *Non est credendum* (chap. 4). Le texte est en cinq feuillets de format in-folio, à deux colonnes, finissant ainsi : *Explicit libellus devotus et humilis, dictus de Imitatione, finitus anno Domini MCCCCXXIX, ipsa sancta die Regum Magorum. Osnaburgi.*

N° 2583. Manuscrit de 1451, sur vélin. *Incipit pius tractatus de Imitatione Xpti, et de contemptu vanitatum mundi. Qui sequitur me, etc.* Extrait en vingt-six feuillets. On lit à la fin : *Explicit libellus de Imitatione Xpti, scriptum per manus fratris Jacobi Baeust* (2), *finitus anno Domini MCCCCLI, die VI aprilis.*

(1) Un manuscrit anonyme, in-folio, existait déjà, dans la bibliothèque du duc de Bourgogne, l'année même de la mort du pèlerin Gerson. Que dira M. Leroy? Le secrétaire perpétuel de l'Académie française donne pour certain que Gerson a composé l'Imitation dans le bannissement; donc Gence a eu raison de dire : « C'est à Lyon, dans les dix dernières années de sa vie, que Gerson s'appliqua à ce traité de morale. » Or, comment le duc de Bourgogne a-t-il pu apprécier et faire copier in-folio l'ouvrage de son ennemi?

(2) Pourquoi le frère Jacob ne serait-il pas un compétiteur de Kempis, puisque son manuscrit porte la même souscription?

SOMMAIRES.

SOMMAIRE DU CHAPITRE VIII.

De la page 1 à la page 51.

§. I. Découverte faite, en 1604, du *Codex Aronensis* de l'Imitation de Jésus-Christ. — Surprise très-grande du père Rossignoli. — On y lit le nom de l'abbé Jean Gersen au commencement et à la fin de chaque livre. — Les anciens doutes à l'égard du véritable auteur se réveillent. — Gersen de Cabanaco est proclamé par Manriquez et par Possevin. — Opposition de Rosweide. — Opinion de Bellarmin. — Maggioli, ancien propriétaire du manuscrit publié par Cajetani, en 1616. — Noms des auteurs contraires à Gersen, et de ceux qui lui sont favorables. — Colère de Naudé. — Versatilité de Dupin. — Regrets de Corneille. — Congrès de Paris, en 1671 et 1687, pour l'examen de plusieurs manuscrits. — Celui d'Arone déclaré de l'an 1387. — Il fut déposé à la Bibliothèque royale de Turin.

§. II. Description et *fac-simile* du manuscrit d'Arone. — Opinion de Napione. — Il a tiré des arguments de notre *Mémoire* de 1827. — Nouvelles remarques paléographiques. — Son orthographe. — Ses erreurs. — Critique de Desbillons. — Description exacte du manuscrit. — Lettre de Casati favorable à Gersen. — Antiquité de la famille Maggioli de Gênes.

§. III. Biographie de l'abbé Jean Gersen. — Elle n'est pas un roman. — Gersen est cité dans des chartes anciennes. — Par des historiens contemporains. — Époque de sa naissance. — Sa patrie. — Son époque. — Renseignements obtenus par Durandi. — Attestation du notaire Boscono. — Tradition à Cavaglià, où il est tenu pour vénérable. — Monastère de Bénédictins dépendant de Verceil. — Gersen a fait ses études à un âge mûr. — Il fut initié dans la philosophie platonicienne. — Du Créateur il descendit à l'homme. — Il diffère des philosophes modernes. — Il fut maître des novices. — Il fut un philosophe sublime. — Citations de passages de son livre. — Gersen fut un profond théologien. — Preuves

données dans les notes du *Codex de Advocatis*. — Il a connu le grand monde; il le dit. — Il parle de la vie monastique. — C'est un converti. — L'Imitation est aussi un traité de théologie. — On y parle de la grâce et de la prédestination. — L'auteur fut accusé de jansénisme. — Il est justifié par les citations. — Il en résulte aussi que ce traité appartient à un seul auteur, et non à un Janséniste. — On transcrit la prière concernant la grâce efficace. — Il a copié saint Bernard et saint Augustin. — Dante parle des disputes sur la prédestination, et a puisé ces doctrines dans le traité de l'Imitation. — Dignités obtenues par Jean Gersen. — Il a connu saint François, par lui cité. — Il a connu aussi saint Antoine de Padoue. — Gersen est le même que celui qui est désigné par le *Codex Aronensis*. — Il était abbé de Verceil. — Un des représentants du gouvernement. — Il peut être d'une famille allemande établie en Lombardie. — Preuve de cette allégation. — Vicissitudes du monastère de Saint-Étienne. — Opinions de Michelet et de Monfalcon sur la vie de Gersen. — Il fut auteur d'autres ouvrages.

§. IV. Examen des manuscrits qui portent le nom de Gersen, Gessen ou Ger. — Ils furent vérifiés en grande partie. — I. *Codex Aronensis*, de 1387, d'après l'avis du congrès de 1687; nous en donnons le *fac-simile*. — II. *Codex Parmensis*, du XIVe siècle, *Sancti Joh. Gersem*. — III. *Codex Bobbiensis*, de 1387, ainsi jugé au congrès de 1687. Voyez son *fac-simile* avec le nom de Gersen, planche III. — IV. *Codex Padolironis*, daté de 1414. Il porte le nom de Jean Gersen. Voyez planche III. — V. *Codex Romanus*, trouvé au Vatican, *ex libris Johannis Gersen*. — VI. *Codex Slucianus vel Parisiensis*, du XVe siècle, avec le nom de Jean Gersen. — VII. *Codex Allatianus vel Biscianus*, avec le nom de *Johannis de Cabanaco*. Voyez planche III. — VIII. *Codex Cavensis*, du XVe siècle, qui représente le portrait du moine Gersen, Bénédictin. Voyez planche III. — IX. *Codex Pollinganus*, de 1441, avec le nom de *Johannis Ges*. — X. *Codex Salisburgensis*, de 1463, signé *Johannis Gers*. — XI. *Codex Florentinus primus*, de 1464, avec le titre de *Johannis Gersen cancellar. Paris*. — XII. *Codex Venetus*, de 1465. On lit sur le dos : *Joh. Gersen de Imit. Christi*. — XIII. *Codex Florentinus secundus*, composé par *Joan. Gessen cancellario Parisiensi*. —

XIV. *Codex Schyrensis*. On a effacé le nom de *Joh. Gessem* pour y substituer celui de Kempis. — XV. *Codex Veronensis*, dit de La Vallière, *magistri Johannis Gersem cancel. Paris*. — XVI. *Codex Guelforbytanus, compilatus per Joh. Gersen cancellarium Paris*. — Les éditions qui portent le nom de l'abbé Jean Gersen sont les suivantes : I. celle de 1488, avec le nom de *Ger;* II. l'autre sans date, de *Giovanni de Gersenis;* III. l'édition de 1501, de *Joan. Gersen. Cancellarii;* IV. édition de Rome de 1616, de Cajetani; V. édition de Paris de 1616, du même Cajetani; VI. édition de 1630, de Marillac; VII. édition de 1631, attribuée à Gersen ou à Gerson; VIII. édition de 1642, de Gessen; IX. édition de 1645, de Jean Gersen, abbé de Verceil; X. édition de 1649, *venerabilis viri Joh. Gersen de Canabaco;* XI. édition de 1657, que quelques-uns attribuent à Gessen; XII. édition de 1664, *Johan. Gersen abbatis Vercellensis;* XIII. édition de 1674, *Joh. Gersen abbatis S. Stephani;* XIV. édition de 1674, *Joh. Gersen, ord. S. Benedicti;* XV. édition de 1682, *Johannis Gersen abbatis Vercel.;* XVI. édition de 1682, *Joh. Gersen;* XVII. édition de 1684, *Joh. de Cabanaco;* XVIII. édition de 1697, *Joh. Gersen;* XIX. édition de 1724, *di Giovanni Gersen, abbate;* XX. édition de 1724, *Joh. Gersen de Cabanaco;* XXI. édition de 1738, Jean Gersen, en langue allemande; XXII. édition de 1754, *abbate Giovanni Gersen;* XXIII. édition de 1761, *di Giovanni Gersen;* XXIV. édition de 1810, *della Imit. di Cristo, autore Gio. Gersen;* XXV. édition de 1837, Rome, l'abbé Gersen de Verceil.

SOMMAIRE DU CHAPITRE IX.

De la page 51 à la page 222.

§. I. Des contestations polémiques. — Qui fut donc l'auteur du livre? — On l'aurait su si l'auteur n'avait pas mis tant d'obstacles. — Si la règle bénédictine l'eût permis. — Saint Bernard en a eu la réputation. — Le manuscrit de Toulouse l'exprime. — On déchira son portrait. — Découverte du manuscrit d'Arone. — Contestations survenues. — Recours des Chanoines réguliers à la congrégation de Rome. — Dante favorable aux Bénédictins. — Valgrave prend la défense de Gersen. — Plus de deux mille éditions sans nom d'auteur. — Celle de Paris de 1640. — Commis-

sion donnée à Naudé pour Rome. — Fraudes employées. — Fronteau écrit pour Kempis. — Werlin et Carré aussi. — Pour Gersen, Mezler, Launoy et autres. — Rapport de Naudé sur sa mission à Rome. — Accusation de faux contre Cajetani. — Réponses de Quatremaire et de Valgrave. — Requête au parlement. — Naudé condamné à fournir les pièces. — Arrêt du parlement. — Suppression des paroles injurieuses. — Continuation des polémiques. — Première assemblée en 1671, par-devant l'archevêque. — Décision sur les manuscrits produits. — Assemblée de 1674, à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, touchant d'autres manuscrits. — Mabillon obtient les manuscrits d'Arone, de Bobbio et de Parme. — Congrès de 1687, favorable à l'abbé Jean Gersen. — Le *Codex Aronensis* jugé de 1387. — Avis de Mabillon. — Dans les trois congrès, on ne parla jamais de Gerson, chancelier de Paris. — La cause d'à-Kempis abandonnée. — Nouvelles attaques. — Gersen regardé comme un fantôme. — Désir de Corneille d'attribuer à un Français la gloire d'avoir composé l'Imitation. — Andry et Dupin se déclarent pour Gerson. — Nouvelles contestations au XVIIIe siècle. — La révolution de 1789 interrompt toute dispute. — Napoléon rétablit l'ordre et la paix intérieure. — Napione écrit, en 1808, pour l'abbé Gersen. — Le *Journal des Curés*, en 1809, et Gence, en 1810, se déclarent pour Gerson, chancelier de Paris.

§. II. Analyse des contestations les plus remarquables. — Difficulté de bien rendre une telle bibliographie. — Possevin. — Bellarmin. — Cajetani. — Marillac. — Besolde. — Valgrave. — Hemeré. — Corneille. — Suarès. — Du Cange. — Moreri. — D'Aguirre. — Dupin. — Vogtius. — D'Avrigny. — Lenglet-Dufresnoy. — Duplessis. — Enriquez. — Remondini. — Valart. — Beauzée. — Napione. — Durandi. — Châteaubriand. — Gence. — Millin. — De Gérando. — Labouderie. — De Lamennais. — Rochette. — Kératry. — Dassance. — Weigl. — Avogadro. — Spotorno. — Nolhac. — Michelet. — Monfalcon. — Onésime Leroy. — Henri Géraud, en 1842.

§. III. Catalogue chronologique des controversistes les plus curieux qui ont imprimé des ouvrages. — Rossignoli, Possevin, Jules Negroni, Bellarmin, Rosweide, Cajetani, Marillac, Feraudi,

SOMMAIRE DU CHAPITRE X.

Biella et de Verceil, on avait des notices. — Origine des Avogadro dans l'Histoire Vercellaise. — Depuis le XIIe siècle, Bononia de Advocatis. — Plusieurs hommes illustres de cette famille. — Au XIVe siècle, l'évêque Reinieri à Verceil. — Secte des Gazzari. — Des Saint-Simoniens. — Martin Avogadro obtient le fief de Cérione en 1230. — Le *Codex de Advocatis* a appartenu à l'un des deux évêques. — Les Avogadro furent seigneurs de vingt-quatre fiefs. — Laissons les conjectures. — Recherches au sujet du chanoine Jérôme, de 1527. — Certificat obtenu d'Ivrée en 1831. — Notice postérieure de 1842. — Plusieurs chanoines des Avogadro à Ivrée. — Leur origine de Bielle. — Lettre aux chefs des familles à Turin, à Bielle et à Verceil. — Zèle de l'abbé Gustave Avogadro. — Acte notarié de 1831, fait par Dionisio. — *Diarium* de 1345 à 1350. — La donation du manuscrit en 1349. — Gerson et Kempis n'étaient pas nés. — Gence s'inscrit en faux contre les signatures du notaire et des témoins. — Notre délicatesse dans ces circonstances. — Motifs de la donation exprimés. — Vincent apporta à Cérione son manuscrit. — Le chanoine de Cérione l'a porté à Ivrée.

§. IV. Production de la correspondance depuis 1831. — Empressement à assurer l'existence du *Diarium*. — Histoire des démarches. — 8 septembre 1831, lettre à l'intendant Piacenza. — Lettre de l'abbé Gustave Avogadro sur ledit *Diarium*. — Extraits demandés et obtenus. — Demande d'un calque du *Diarium*. — Importance de reconnaître le chiffre 5. — Observations du marquis de Fortia. — Envoi des Considérations publiées par Gence. — Elles sont dédiées au marquis de Fortia. — Demande d'un *fac-simile* à Bielle. — Rédaction d'un second certificat de notaire. — Envoi d'un *fac-simile* complet. — Attestation satisfaisante. — Vérification de la vraie date. — Lettre du 4 avril, écrite au chanoine Morra. — Réponse du 18 mai; il n'avait pu voir le Journal. — Lettre du 18 mai, du comte Avogadro, qui atteste la vérité. — 17 juillet, lettre du chanoine qui a obtenu le *fac-simile*. — Lettre de l'abbé Avogadro qui atteste la date et l'attention apportée au *fac-simile*. — Lettre du 31 juillet, de l'abbé Avogadro, sur l'antiquité du manuscrit. — Il parle d'un ancien Bréviaire. — Soins apportés à la gravure des planches. — Lettre du 11 septembre 1832, sur l'explication du chiffre 5. — Offre des pièces

originales. — Dépôt promis à la cathédrale. — Annonce de deux traductions du *Codex de Advocatis*. — Elles sont exécutées en 1835. — Certificat de l'évêque. — Toutes ces attestations doivent suffire. — Production de M. Leroy d'un manuscrit de Valenciennes. — L'Académie en fait l'éloge. — Publication à Rome sous le nom de Kempis. — Lettre du cardinal de Gregorio. — On procédera, au chapitre XI, à l'examen paléographique du *Codex de Advocatis*. — Règles de Trombelli pour cet examen. — Attaques de B. Germon contre Mabillon.

SOMMAIRE DU CHAPITRE XI.

De la page 255 à la page 330.

§. I. Examen paléographique du *Codex de Advocatis*. — Il est de format carré. — En caractères ronds. — Sans abréviations finales. — Attribué par les experts au XIIIe siècle. — Usage adopté dans les écoles. — Opinion de M. Michelet. — Antiquité du *Codex*. — Il est en parchemin très-fin. — Usage des chiffres arabes. — *Abacus* de Fibonacci. — Les lettres I avec des virgules. — Le *Codex de Meditatione cordis* est plus récent. — Opinion de Gence. — Autres signes d'antiquité. — Lettres doubles. — Orthographe. — Forme des lettres capitales. — Omission des diphthongues. — Aucun signe d'exclamation. — Visiteurs de ce *Codex* ancien.

§. II. Jugements autographes des savants. — Charles Nodier. — Marcel. — Theiner. — Hauthal. — Fortia et Gence. — Buchon. — Gazzera. — Datta. — Lombardi, Parenti et Cavedoni. — Artaud de Lyon. — Reiffenberg. — Molini. — Gironi. — Dubner. — Fix. — De Sinner. — Becchi. — Bottazzi. — Basto. — Spotorno. — Bettio et Cicognara. — Quatorze signatures pour le XIIIe siècle; huit pour le XIVe. — Le *Diarium* de 1349 décide la contestation.

§. III. Avis des savants sur l'auteur du livre de l'Imitation. — L'abbé Ferrero pour le Bénédictin Gersen. — Guérard de même. — Il désigne les manuscrits favorables à Gersen. — Motifs contre Gerson de Paris. — Conclusions. — Lanjuinais pour Gersen. — Buchon de même. — L'auteur des articles *Rossignoli* et *Rosweide* pour l'abbé Gersen. — Avis du cardinal de Gregorio. — De Monaldi. — Avis de l'évêque de Tortone.

§. IV. Opinion de l'Académie royale de Munich. — Rapport de Schmeller. — Le *Codex de Advocatis* le plus exact. — L'Académie félicite M. de Gregory sur sa découverte, qui termine tout débat. — Opinions des académiciens de Milan. — Le problème historique est résolu. — L'édition de 1833, du *Codex de Advocatis*, est préférable aux autres. — On a rendu un service très-grand et très-utile à la religion et à la bibliographie. — Opinion de l'Académie royale de Chambéry. — Le *Codex de Advocatis* donne la solution de la question. — On cite l'avis du *Propagatore religioso* de Turin. — Félicitations adressées à M. de Gregory. — Opinion des directeurs de la *Biblioteca italiana* de 1836. — On approuve les deux traductions du *Codex de Advocatis*. — Le nom de l'abbé Gersen appartient aux éditions futures. — Défauts des autres traductions. — Le Bénédictin Gersen reconnu par Pie VII et par Sa Sainteté Grégoire XVI.

SOMMAIRE DU CHAPITRE XII.

De la page 330 à la page 438.

§. I. Extraits des journaux concernant le Mémoire sur l'auteur de l'Imitation, et l'édition du *Codex de Advocatis* de 1833. — I. An 1827. *Revue encyclopédique* de juin. — Opinion favorable à l'abbé Gersen. — II. 1827. *Annales de la Littérature*, d'août, pour le Bénédictin Gersen. — III. 1827. *L'Ami de la Religion*, d'août. Le rédacteur honore Gerson, mais il ne le croit pas l'auteur. — Critique de l'édition latine de Gence. — Observations sur Dupin. — IV. 1828. *Le Constitutionnel*, de Paris, déclare auteur du Mémoire sur l'Imitation le comte Lanjuinais : il a résolu la question. — V. 1828. *Gazette de Lyon*. Lanjuinais ne fut que correcteur ; M. de Gregory a décidé la contestation. — VI. 1833. La *Revue encyclopédique* de juillet annonce l'édition latine du *Codex de Advocatis*. Il est prouvé que Gersen Bénédictin fut l'auteur : on rend justice à l'éditeur. — VII. 1833. *L'Ami de la Religion*, du 12 novembre, annonce aussi le *Codex de Advocatis*, qu'on venait de publier : son opinion pour l'abbé Gersen. — VIII. 1834. *Idem* du 27 novembre. — Extrait de la traduction en allemand du Mémoire sur l'auteur de l'Imitation. — M. Weigl fait des éloges de l'auteur français. — Il opine pour

l'abbé Gersen de Cabanaco. — IX. 1834. *Journal de Leipsick.* Éloge de l'édition latine du *Codex de Advocatis.* — Favorable à l'abbé Gersen. — Hébert s'est trompé. — Production des preuves. — Conclusion. — X. 1836. *L'Ami de la Religion,* du 19 janvier. Annonce des deux traductions de M. de Gregory. — Elles sont dédiées aux dames chrétiennes. — L'éditeur a suivi le texte latin. — Ordre de Saint-Grégoire accordé à l'auteur. — XI. 1836. *Le Propagateur religieux* de Turin. Critique de la lettre de M. Onésime Leroy. — XII. 1836. *Journal des Débats* du 20 septembre. Annonce du *Codex de Advocatis.* — L'auteur de l'Imitation s'était renfermé dans l'obscurité. — Il était réservé à M. de Gregory de terminer cette question. — L'esprit monastique n'a pas d'autre époque que l'Imitation de Jésus-Christ. — Il a régi longtemps l'Europe. XIII. 1837. *Paris and London Advertiser,* 9 décembre, à Paris. Recherches bibliographiques sur le véritable auteur de l'Imitation. — Histoire de la question. — Découverte du *Codex de Advocatis.* Paradoxes de Gence et de M. Leroy. — XIV. 1838. *L'Ami de la Religion* du 29 mai. Annonce de l'ouvrage de M. Leroy, *sur les Mystères.* — On observe que ce livre est incomplet. — Que l'auteur n'a pas développé ses idées. — Que les suppositions de M. Leroy tombent d'elles-mêmes. — Que le chancelier Gerson fut ardent dans ses expressions. — Qu'il n'a pas composé l'Imitation en français. — On taxe cette idée de paradoxe. — Signé Dassance. — XV. 1839. *L'Ami de la Religion* du 18 mai. Annonce de la polyglotte du chanoine Weigl. — Dans la préface, il approuve le texte du *Codex de Advocatis,* comme le plus correct. — Il déclare l'abbé Jean Gersen Allemand. — Il ignore l'existence d'une population tudesque près de Verceil.

§. II. Extraits du *Journal des Savants* de décembre 1826, et d'octobre et novembre 1827, rédigés par l'académicien Daunou, sur la question polémique du véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ.

§. III. Tableau des solécismes et des barbarismes existants dans les manuscrits attribués à Kempis et à Gerson de Paris.

§. IV. Préférence accordée au texte du *Codex de Advocatis* sur les autres manuscrits de l'Imitation de Jésus-Christ.

§. V. Aperçu des gloses qu'on lit dans différents manuscrits.

APPENDICE DU TOME I,

CONTENANT LES DOCUMENTS PAR ORDRE DE DATES.

De la page 437 à la page 456.

APPENDICE DU TOME II.

CONTENANT LES PIÈCES JUSTIFICATIVES PAR ORDRE DE DATES.

De la page 457 à la page 495.

FIN DES SOMMAIRES.

Cave ne imiteris eos qui utuntur beneficiis, ut et floribus tamdiu gratis, quamdiu recentibus. Esto igitur gratus. Voyez *Codex de Advocatis*, pag. 107 et 329.

Nous témoignons ici toute notre reconnaissance envers deux respectables ecclésiastiques (M. et C.) qui nous ont aidé de leurs lumières.

ERRATA.

TOME I.

Page xj, *au lieu de* Corbelli, *lisez :* Corbellini.
xviij, *au lieu de* chapitre XI, *lisez :* chapitre IX.
14, *au lieu de* livre VI, *lisez :* livre I, chapitre 24.
32, *au lieu de* Charles d'Orléans, *lisez :* Jean d'Orléans.
39, *au lieu de* dix-neuf experts, *lisez :* vingt et un experts.
139, *au lieu de* Struncio, *lisez :* Strancio.
186, *au lieu de* an 1681, *lisez :* an 1671.
277, *au lieu de* Porto-Venere, *lisez :* Port-Vendre.

TOME II.

107, *au lieu de* Gerson, *lisez :* Germon.

ERRATA DU DANTE.

TOME I.

Page 103, *au lieu de* sostanzia, *lisez :* sustanzia.
129, *au lieu de* l'impero, *lisez :* lo 'mperio.
161, *au lieu de* anima trista, *lisez :* anime triste.
162, *au lieu de* premavan, *lisez :* premevan.

TOME II.

24, *au lieu de* che noi, *lisez :* chè noi.
25, *au lieu de* so così, *lisez :* se così
Ibid., *au lieu de* volere, *lisez :* voler.

